L'HISTOIRE SAINTE PAR LE PERE NICOLAS TALON DE LA COMPAGNIE DE IESUS: L' HISTOIRE SAINTE...

Nicolas Talon, Claude Mellan



L'HISTOIRE
SAINTE.
LES ROYS.

TOME TROISIESME.



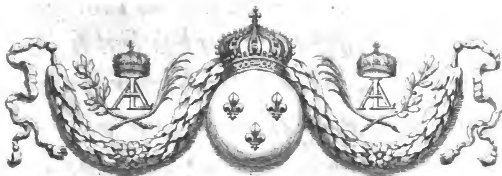
Rdo in Xpo patri
RP Stephano Menochio
provinciali Societatis Jesu
in provinciâ Romanâ

servus addictissimus
N. Talon

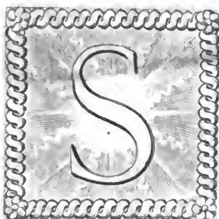


Aparis Chez Sebastien Cramoisy Imprimeur du Roy et de la Reyne Regente et
Gabriel Cramoisy rue S.t Iacques aux Cicognes. 164 . Auec Priuilege du Roy.





AV ROY.



IRE,

L'honneur qu'on doit aux Roys, & les deuoirs qu'on rend à leur memoire, ſont des tributs qu'on ne paye iamais auec trop de reſpect.

Leurs Tombeaux mesme ont tant de maiesté, & leurs cendres sont si augustes, que l'on ne peut choisir des personnes assez illustres pour leur seruir de Tutelaires. Ie ferois donc scrupule de garder ces reliques, & puis qu'il faut des mains toutes Royales pour en estre depositaires, SIRE, *voicy les superbes dépoüilles de quarante-deux Roys, que ie presente à vostre Majesté.*

Ce sont des Astres dont les ombres font encore du iour, & la nuict qui les couure depuis plus de vingt siecles n'est pas si noire, que la France n'y puisse voir au trauers du Cercueil de Dauid la figure de LOVIS LE IVSTE, *& l'Image de vostre*

Majesté sur le Throne de Salomon.

En effet l'on peut croire que ce Monarque n'a esté que l'essay d'vn chef-d'œuure, que Dieu veut acheuer en vostre Maiesté: & il y a tout suiet d'esperer que ce Royaume ne doit pas estre moins tranquille, ny moins heureux sous vostre Regne, que le fut la Iudée sous ce Roy Pacifique.

C'est le dessein de cette sage & vertueuse Regente qui gouuerne tous vos Estats. C'est ce qui fait ses plus cheres inquietudes, & ce qui meut auec tant de douceur & tant de force le zele de ces Princes, qui luy seruent d'Oracles dans vos conseils, & de foudres dans vos Armées.

En fin, SIRE, *ce ſont les attentes communes de tous vos Peuples, les vœus publics de noſtre Compagnie, & le ſouhait particulier de celuy qui fait gloire d'eſtre paſſionnément,*

De Voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-fidele, & tres-obeiſſant ſujet & ſeruiteur,
NICOLAS TALON.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

ẽ

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIESME.

LIVRE QVATRIESME.

EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy, il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY, Marchand Libraire Iuré, Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne Regente Mere de sa Majesté, Directeur de l'Imprimerie Royale au Chasteau du Louure, ancien Escheuin, Consul, & Bourgeois de Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé, *L'Histoire Sainte, par le R. P.* NICOLAS TALON: Et ce pendant le temps & espace de dix années cõsecutiues. Auec deffences à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ledit Liure, soubs pretexte de déguisement ou changement qu'ils y pourrroient faire, à peine de confiscation, & l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Paris le 28. Nouembre 1644.

PAR LE ROY EN SON CONSEIL.

CRAMOISY.

Priuilege du Vice-Legat d'Auignon.

NOVS Federic Sforza des Comtes de Sainte Flore, Baron Romain, Protonotaire du S. Siege Apostolique, du nombre des participans, Referendaire de l'vne & l'autre signature de nostre S. Pere le Pape, Vice-Legat & Gouuerneur General és Cité & Legation d'Auignon: Permet-

tons par Grace & Priuilege special, à SEBASTIEN CRAMOISY, Marchand Libraire, & Imprimeur de Paris, imprimer vendre & debiter le liure, ou liures intitulés, *L'Histoire Sainte, composée par le R. P.* NICOLAS TALON: Faisant inhibitions & deffences à tous autres Imprimeurs & Marchands de ladite ville & legation d'Auignon, fors ceux qui auront droict & cause dudit Cramoisy, d'imprimer vendre & debiter lesdits liure ou liures, pendant le terme de dix années prochaines, à compter du iour & datte des presentes, à peine de vingt-cinq marcs d'argent, applicable au fisc de sa Sainteté, & confiscation des exemplaires. Donné à Auignon au Palais Apostolique, le premier Iuin 1643.

Signé, F. SFORZA.

Approbation des Docteurs.



NOVS soubs-signez Docteurs en Theologie en l'Vniuersité de Paris, certifions auoir leu vn liure intitulé, *L'Histoire Sainte*, Tome III. *composé par le R. P.* NICOLAS TALON, *de la Compagnie de* IESVS, dans lequel nous n'auons rien trouué qui soit contraire à la Foy de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs. Faict en Sorbonne, le 26. Nouembre 1644.

Signé, FLEVRY. GRENET.



Permiſſion du R. P. Prouincial.



E IEAN FILLEAV, Prouincial de la Compagnie de IESVS, en la Prouince de France, ſuiuant le Priuilege qui nous a eſté octroye par les Roys tres-Chreſtiens, Henry III. le 10. May 1585. Henry IV. le 20. Decembre 1603. Et Louys XIII. d'heureuſe memoire, le 14. Feurier 1612. par lequel il eſt deffendu à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer aucun Liure de ceux qui ſont compoſez par quelqu'vn de noſtre Compagnie, ſans permiſſion des Superieurs d'icelle, permets à Sebaſtien Cramoiſy, Marchand Libraire Iure à Paris, de pouuoir imprimer vn Liure intitulé, *L'Hiſtoire Sainte*, Tome III. *composé par le P.* NICOLAS TALON, *Religieux de noſtre Compagnie.* En foy dequoy i'ay ſigné la preſente à la Fleche, le 18. iour de Iuin 1644.

Signé, IEAN FILLEAV.

Fautes ſuruenuës en l'Impreſſion.

PAge 323. ligne 12. *liſez*, lequel par la voix d'vn Oracle &c. p. 348 lig. 6. *liſez*, n'en eut laué les taches auec ſes pleurs &c. p. 352. lig. 5. *liſez*, Abſalon a eſté l'inſtrument &c. p. 352. lig 7. & 8 *liſez*, ſi ſa vertu coupable en ce rencontre, & ſon courage trop inhumain & trop brutal &c. p. 341. lig. 11. & 12. *liſez*, il eſt bien raiſonnable qu'vn frere venge vne ſœur par ſes reſſentimens, pourueu qu'ils ne ſoient point iniuſtes. &c.

S'il s'en rencontre quelques autres, ie ſeray touſiours preſt de les corriger au premier aduis que les Sages m'en donneront.



L'HISTOIRE SAINTE.

TOME TROISIESME.

LES ROYS.

LIVRE PREMIER.

LA NAISSANCE DV ROYAVME de la Judée dans l'election que Dieu fait de Saül.

CHAPITRE PREMIER.



Erreur de quelques Politiques.

POLITIQVES, ne croiez pas que les sceptres & les Couronnes soient des faueurs de la Fortune. Cette puissance aueugle & temeraire n'a iamais pû faire des Roys, établir des Empires & éleuer des Thrônes que dans l'Isle des songes, & dans la cour imaginaire de quelques Idolatres

Couronne Indepen-dante.

ou de quelques Athées. Dieu ſeul de qui le diadême embraſſe tout ce qui eſt d'illuſtre dedans le monde luy peut donner des Maiſtres, & il n'y a que cét Eſtre abſolu, independant, & Souuerain qui puiſſe aſſuiettir les hommes aux hommes meſmes. C'eſt là vn coup d'eſtat de ſa puiſſance qui n'a rien de fortuit, & ſi parfois il a parû que la naiſſance des Monarchies, que leur progrez & leur reuolution ayent eſté des effects du hazard, ou bien qu'elles ſe ſoient formées par vn Deſtin fatal & tumultueux, l'on s'eſt laiſſé ſurprendre par les erreurs du peuple qui donne tout au ſort, au lieu de paſſer plus auant & de chercher la ſource & l'origine de ces grandes metamorphoſes, qui ſont comme les traits plus apparens & les ordres plus magnifiques de la diuine Prouidence.

Ouurage diuin.

C'eſt cette ſage Ouuriere qui depuis ſix mille ans a gouuerné le Monde, & qui apres auoir produit d'vne ſeule parole ce Chef-d'œuure admirable où elle a renfermé le Ciel & tous les Elemens, ne s'eſt pas contentée de luy donner le Soleil & la Lune qui tiennent leur Empire parmi les Aſtres, & d'établir meſme parmi les beſtes certains petits Monarques; mais encore qui a voulu auec plus de ſujet fonder toutes les Republiques, & ſubſtituer dedans tous les Royaumes des Images viuantes & animées de ſon Authorité.

Images viuantes de la Diuinité.

Ce sont les Roys qui sont comme les branches de cette tige, les rayons de cét Astre, les ruisseaux de ce fleuue, & les plus naïfues copies de ce diuin Original, ce sont ces Personnes sacrées sur qui la Sagesse eternelle a trauaillé auec plus d'artifice, & quoy que la Nature qui tasche de parestre sur toute sorte de sujets seroit peut-estre heureuse de s'attribuer ceux-cy, où elle peut se faire voir auec plus d'appareil & plus de Majesté, il faut que son Autheur en reçoiue toute la Gloire, & qu'elle auouë franchement que c'est la seule main de cette sage Intelligence qui a esté l'Intendante de ces diuins Ouurages.

Chefs d'œuures de Dieu.

Intendante Celeste.

Monarques prestez-moy donc vos sceptres pour escrire ces Veritez tout autour de vos Thrônes & sur vos Diadèmes. Grands Roys, aprochez-vous pour rendre vos hommages à cét Estre supréme & Souuerain, qui est la source primitiue & l'unique origine de toutes vos Grandeurs & de tous vos Empires, Venez & adorez la main qui vous a faits ce que vous estes, & qui sans abaisser l'authorité qu'il a dessus toutes les Creatures, vous a voulu donner vn ascendant si haut & si sublime sur les nations qu'il a rangées dessous vostre Gouuernement.

Ascendant suprême.

Origine des Monarchies

C'est donc en vain qu'il y en a qui cherchent auec tant de soin les premieres Genealogies de leurs Monarques, & qui s'en vont fouïller iusques dessous les cendres du Paradis terrestre pour y trouuer les premieres racines qui ont poussé des branches si illustres & de si nobles fleurs; Il faut prendre son vol dans des Regions plus éleuées, & penetrer iusques dedans le sein & dedans les Idées de la Diuinité pour y voir ces images de sa Puissance, & ces pourtraits qui ont des marques si sensibles de son autorité. Que si par fois le Sang & la Nature, si la voix des Nations & le concours des peuples, si les victoires & les conquestes, si la haine & l'amour & quelque autre passion a seruy pour mettre la Couronne sur quelque teste, toutes ces causes ont esté employées par vn ordre plus Souuerain, & elles n'ont esté que les Ministres de cette Sagesse eminente qui gouuerne tout l'Vniuers. Il n'est donc pas besoin de rechercher d'autres suffrages que ceux de son aprobation, & il suffit pour estre digne d'vne charge si releuée que ce soit Dieu, qui en fasse le choix; & vrayment si c'est luy qui dissipa les ombres de l'abysme, qui ouurit le chaos & qui tira du neant d'vne eternelle negation tout ce qui est visible, y a-t'il des obstacles plus difficiles pour monter sur vn throsne & faire vn Roy d'vn homme, que de créer le Monde & y former vn homme de la terre, qui a esté le pre-

Idées de la Diuinité.

Ordre souuerain sur les Roys.

Election Royalle.

mier des Monarques, & le Pere de tous les Roys.

Source des Roys.

Non non, c'est principalement sur des sujets illustres qu'éclatte sa Puissance, il n'y a rien de grand qu'il ne rabaisse; rien de si bas qu'il ne releue, & lors qu'il luy plaira il peut mettre dans le corps d'vn Pasteur, l'ame d'vn Roy & la puissance d'vn Monarque, & en effet sans m'éloigner du cours de cette Histoire, & sans chercher ailleurs des exemples plus manifestes de cette Verité, n'est-ce pas luy qui choisit vn cadet dans la maison d'Isaac, & qui malgré toutes les Loix de la naissance rendit Iacob l'aisné de sa maison? N'est-ce pas luy qui retira Ioseph de la cisterne, & qui mit ce jeune Esclaue dessus le Throsne de l'Egypte? N'est-ce pas luy encore qui prit Moyse au milieu des marets pour en faire le Dieu de Pharaon, & luy-mesme qui maintenant s'en va dans la Tribu de Benjamin prendre vn petit Berger pour en faire le premier Roy de la plus fameuse nation qui aye esté dessus la terre.

Sujets dignes de Dieu.

Eleuations diuines.

Ce fut Saül de qui le nom portoit desia les marques de ces Royales auantures, & où il sembloit que les desirs & la passion publique du peuple d'Israël l'eut destiné mesme auant que l'élection fut faite de sa personne. Ce ne fut neantmoins qu'vne suite des destinées que le Ciel luy auoit preparé, & comme Dieu auoit deliberé de toute Eternité d'enteriner cette demande & d'accorder à cette Nation vn Prince legitime, il la voulut tenir assez

Saul Hebraicè idem quod postulatus.

long-temps dedans l'attente de cette Grace ; mais apres que Samuël eut proposé à toute l'assemblée la sujettion qu'vn Empire bien étably a coustume de traisner apres soy, & que tous d'vn commun accord persisterent dans leur demande, Dieu consentit à leurs souhaits, & le mesme qui leur auoit seruy d'Entremeteur en leur Requeste receut la commission de leur donner vn Roy, lequel auoit desia receu de la nature des qualitez si auenantes à l'Empire, qu'à voir la majesté qui paroissoit sur son visage, & les charmes qui sortoient de ses yeux, on ne pouuoit douter que l'Ange de Iudée n'eut trauaillé sur vn si beau sujet ; & neantmoins tout cet éclat exterieur, & tant de graces qui le rendoient si digne de respect & d'amour, eussent esté fort peu considerables si il n'eut eu que la bouche, le front, le corps, & la taille d'vn Roy ; mais outre tous ces apanages il auoit des Passions si reglées, vne ame si tranquille, & vn cœur si remply de douceur & de simplicité, qu'à voir des mouuemens si purs & des inclinations si innocentes, on voyoit bien qu'entre tous ceux de sa Tribu on n'en pouuoit pas rencontrer vn plus parfait que luy ; & cependant tout tel qu'on se le peut dépeindre, voila son Pere qui l'occupe à chercher des asnesses qui s'étoient égarées, voila Saül auec l'vn de ses seruiteurs qui va sur la montagne d'Ephraïm & sur les terres de Segor, où n'ayant pas trouué ce qu'il cherchoit, il passa plus

Sujettion des Empires

Audi vocem eorum, constitue eis Regem. 1. Reg cap. 8.

Et erat ei filius vocabulo Saul, humero & sursum emenebat super omnem populum. 1. Reg. cap. 9.

Et non erat vir de filiis Israël melior illo electus & bonus. 1. Reg. 9 v. 2.

Perierunt autem asinæ Cis Patris Saül, & dixit eis ad Saül filium suum : tolle tecum vnum de pueris & consurgens vade & quære asinos Qui cum transiissent per montem Ephraim. 1 Reg. 9 v. 3.

Et per terram salisa & non in-

auant vers les campagnes de Salem, vers les pleines de Iemini, & du costé de Suph, où ne faisant point de rencontre plus heureuse, il crut estre à propos de retourner d'où il étoit parti, de crainte que son Pere ne fust peut-estre en peine d'eux, sur quoy son seruiteur luy dist, *qu'il valoit mieux entrer dans la ville prochaine, & consulter vn certain Prophete, lequel y demeuroit, & qui pourroit leur enseigner par quel chemin ils deuoient retourner.*

I'en suis content, luy repartit Saül, *mais nous n'auons quoy que ce soit que nous puissions luy presenter, excusez-moy*, luy répondit cét homme. *Voicy vne drachme d'argent que ie luy donneray, he bien i'en suis content*, luy dit Saül, *allons le voir*, & aussi-tost ils prirent leur chemin du costé de la ville, où estans arriuez ils trouuerent des jeunes filles qui s'en alloient puiser de l'eau au bas de la montagne, à qui ils demanderent *si elles n'auoient point veu passer celuy qui predisoit les choses futures*, & elles respondirent *qu'il marchoit deuant eux, & qu'ils n'auoient qu'à aller promptement au haut de la montagne où se faisoient les Sacrifices, & que sans doute ils l'y rencontreroient, pource que c'étoit luy qui d'ordinaire auoit coustume de presenter & de benir l'Hostie auant mesme que le peuple goustast des viandes qui étoient preparées sur les tables du sacrifice.*

Ainsi Saül poursuiuit son voyage, & comme il fut au milieu de la ville, Samuël qui étoit ce Prophete qu'il s'en alloit chercher vint au deuant de luy, Dieu luy ayant vn jour auparauant fait voir l'heure

uenissent transierunt etiam per terrã Salim.

1. Reg 9. v 4. Cum autem venissent in terram Suph, dixit Saül ad puerum qui erat cum eo: veni & reuertamur ne fortè dimiserit Pater meus asinas & sollicitus sit pro nobis.

1. Reg 9. v. 5. Dixitque Saül ad puerum suũ ecce ibimus, quid feremus ad virum Dei?

2 Reg. 9. v 7. Rursum puer, respondit Sauli & ait: ecce inuenta est in manu mea quarta pars stateris argenti, &c.

1. Reg. 9. v 8. Et ierunt in ciuitatem in qua erat vir Dei

1. Reg. 9. v. 10. Cúmque ascenderent cliuum. Ciuitatis inuenerunt puellas egredientes ad hauriendam aquam, & dixerunt eis: num hic est videns?

1. Reg. 9 v. 11. Quæ respondentes dixerunt illis: Hic est, &c.

1. Reg 9. v. 12. Et ascenderunt in ciuitatem, cumque illi ambularent in

&le temps precis de l'arriuée de Saül, auec commandement de le ſacrer Roy de ſon peuple, & auec promeſſe que ce jeune Monarque deliureroit tous ceux de ſa nation de la rage des Philiſtins.

A peine donc Samuël eut regardé Saül, qu'à meſme temps il entr'ouït vne voix interieure qui l'auertit ſecrettement que c'étoit là celuy que le Ciel deſtinoit pour l'Empire de la Iudée, de quoy Saül ne ſe pouuant douter il s'enquit ſeulement de Samuël où étoit ce Prophete duquel on luy auoit parlé.

C'eſt moy, luy répondit Samuël, *allez toûjours deuant, ie m'en vas apres vous, nous ſouperons enſemble: demain matin ie vous renuoiray, & auant que partir ie vous découuriray tous les projets que Dieu a deſſus vous, & ce qui doit bien-toſt vous auenir, Cependant ne ſoyez plus en peine, on a trouué tout ce que vous cherchiez, le Ciel a bien d'autres deſſeins ſur voſtre perſonne, & ie ne vois rien de ſi grand & de ſi éleué où vous ne puiſſiez parvenir, & vrayment pour qui autre que vous eſt-ce que Dieu deſtine la Couronne & le Sceptre du peuple d'Iſraël, pour qui les vœux de toute la nation peuuent-ils eſtre mieux employez, & ſi cette heureuſe journée qui deuoit donner vn Roy à la Iudée eſt à la fin venuë, peut-on trouuer vne maiſon plus digne de receuoir cette faueur que celle de Saül.*

Helas, luy replique Saül, *tous mes Parens, & tous ceux de ma race ſont ſi peu conſiderables, & meſme ma Tribu eſt ſi petite entre les Tribus d'Iſraël, que ie ne peux quaſi m'imaginer comme vous me pouuez tenir vn tel diſcours.*

Cepen-

medio vrbis, apparuit, &c. 1. Reg. 9. v. 14. Dominus autem reuelauerat auriculam Samuelis, &c. 1. Reg 9. v. 15. Hac ipſa hora quà nunc eſt cras mittam virum ad te, &c. 1. Reg. 9 v. 16. Cumque aſpexiſſet Samuel Saulem, Dominus dixit ei: &c. 1. Reg. 9. v. 17. Acceſſit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, &c. 1. Reg 9. v. 18. Et Reſpondit Samuel Sauli dicens: Ego ſum videns. Aſcende ante me in excelſum vt comedatis mecum hodie, &c. 1. Reg. 9. v. 19. Et de aſinis quas nudiuſtertius perdidiſti, &c. 1 Reg 9. v. 20. Et cuius erunt optima quæque Iſraël, &c. 1. Reg. 9. v 20. Iour fortuné pour la Iudée. Reſpondens autem Saül ait: numquid non filius Iemini, ego ſum de minima Tribu Iſraël. 1. Re 9. v. 21

Cepẽdant Samuel prend Saül par la main, & le faiſant entrer auec ſon ſeruiteur dedans la ſale du feſtin, où le couuert eſtoit deſſus la table ; il les plaça dedans les premiers rangs, & commanda au cuiſinier de ſeruir à Saül vne piece de viande qu'il auoit fait garder expreſſement pour luy, & qui auoit quelque rapport myſterieux auec ſes auantures, apres lequel repas, Samuel mena ſon hoſte dedans la ville, & il le conduiſit ſur vne plate-forme, où il prit ſon temps pour s'entretenir auec luy, & enſuitte prendre quelque repos le reſte de la nuit, laquelle eſtant paſſée & le Soleil deſia leué, les voila qu'ils ſe leuent, & que Samuel mene Saül iuſqu'au bas de la ville, en vn quartier lequel eſtoit plus à l'écart & éloigné du peuple, où l'ayant ſupplié de s'arreſter vn peu & d'enuoyer touſiours deuant ſon ſeruiteur, il prit heureuſement ſon temps pour l'informer plus pleinement des volontez de Dieu & des moyens que ce Prince deuoit garder pour reüſſir dans ſon gouuernement.

Aſſumens itaque Samuel Saulem & puerum eius introduxit eos in triclinium, &c. 1. Reg. 9. v. 22. Dixitque Samuel coco da partem quam dedi tibi. 1. Reg. 9. v. 23. Et deſcenderunt de excelſo in oppidum & locutus eſt cum Saule in Solario, &c. 1. Reg. 9. v. 25. Cumque manè ſurrexiſſent & iam eluceſceret vocauit Samuel Saulem in Solario dicens: &c. 1. Reg 9. v. 26. Cumque deſcenderent in extrema parte ciuitatis Samuel dixit ad Saul dic puero vt antecedat nos & tranſeat, &c. 1. Reg. 9. v. 27.

Tout ce diſcours fut neantmoins ſi ſecret entr'eux deux, que la poſterité n'en a iamais pû découurir les particularitez, & il eſt ſeulement aſſeuré que Saul ne pouuoit pas trouuer vn Maiſtre plus parfait, & Samuel vn Diſciple qui eut au moins en apparence de plus illuſtres qualités pour ſe rendre capable de ſes enſeignemens.

Entretien ſecret.

Enfin ie m'imagine que Samuel fit voir en vn instant à Saül le portrait d'vn Prince accomply, & que Saül receut en peu de mots de la bouche de ce Prophete, toutes les Loix qui sont requises pour vn heureux gouuernement.

LE SACRE DE SAVL.

CHAPITRE· II.



E n'est pas sans sujet que Iob tout Prince qu'il étoit, & d'vne extraction Royale, se seruoit neantmoins des termes plus aymables qui soyent en la nature pour témoigner aux vers & à la boüe qui sortoient de ses playes combien il les aymoit, *Ie les ay appellez,* dit-il, *du nom de ceux qui m'ont donné la vie, & lors que ie jette les yeux sur le fumier qui m'entoure de toutes parts, & qui sert de theatre aux funestes Reliques de toutes les grandeurs dont la naissance auoit esté prodigue en mon endroit. Ie n'oze pas, jetter les yeux sur le Soleil, & sur les Astres, mais ie m'arreste seulement sur la Terre dont i'ay esté tiré, ie regarde mon origine & contemplant cette source fatale. Ie me sers de paroles charmantes, & ie m'écrie non pas par compliment & par ceremonies, mais par vne douce contrainte qu'en verité, c'est là le lieu natal de tous les hommes, & que de moy ie n'ay point d'autre Pere, point d'autre mere, & point d'autres parens.*

Extraction de tous les hommes.

Source fatale.

Comme en effet il n'eſt pas neceſſaire de ſonder plus auant pour rencontrer le terme du depart qui eſt commun à tous les Eſtres. C'eſt de cette matiere que tous nos corps ont eſté compoſez, & il n'y a ny Princes ny Monarques qui n'ayent eſté premierement dedans l'égalité auant que de trouuer ces prodigieuſes differences qui les ont retirés de la poudre, & éleuez ſi honorablement ſur le reſte des Creatures.

Neceſſité aueugle.

Egalité commune à tous les hommes.

Grands Roys ie veux donc que les villes & les Prouinces s'en ſoient venuës vous rendre leurs hommages dés le moment qui vous a veu pareſtre dans le monde, ie veus que vos Couronnes ſoient nées auec vous, & qu'elles ſoient auſsi anciennes ſur vos teſtes que les rayons ſur celle du Soleil, ie veus que les premiers Royaumes de la Terre vous ayent eſté donnez par droit hereditaire, & que dedans vos races on puiſſe autant trouuer de Souuerains qu'il y a d'Aſtres dans le Ciel, & de ſablons ſur les bords de la Mer: auoüez neantmoins que la nature ne vous a pas traittez auec plus de reſpect dedans le ventre de vos Meres, que les moindres bergers, auoüez que tous les meſmes élemens ſe rencontrent dedans leurs corps que dans les voſtres, & que ſi vos eſ-

Aux Princes de la terre.

prits ont beaucoup de lumieres & de flames, il y en a dans le commun du peuple que Dieu pouuoit rendre capables de faire autant de jours & d'aussi nobles embrasemens, si sa diuine Prouidence qui a reglé tous les états selon ses Loix, ne les eut retenus comme couuerts dessous la cendre, & dessous la poussiere, tandis qu'il vous a éleuez dessus des Throsnes & sous des daiz d'or & de soye.

Ordre des Iugemens de Dieu.

Cependant vous ne pouuez pas nier qu'vne dure necessité & qu'vn aueuglement commun & general, qui se trouue dedans le monde, ne vous ait fait sujets aux miseres de la nature auant que de vous faire Maistres, vous estes toûjours hommes, quoy que vous soyez Roys, & cette grande Majesté qui vous rend si augustes seroit sans doute profanée, où pour le moins il y auroit danger que le rapport que vous auez auec vos seruiteurs, ne vous rendit bien souuent leurs égaux, si l'on n'auoit trouué quelque secret pour vous separer du vulgaire, & pour consacrer vos personnes.

Ceremonies de tous les Peuples.

C'est donc pour ce sujet que toutes les nations ont obserué auec tant de scrupule & tant

de Religion quelques Ceremonies, & qu'auant mesme que la grace eut succedé à la nature, & que la douceur de la nouuelle Loy eut effacé les rigueurs de l'ancienne, tous les peuples bien policez ont fait des inaugurations & obserué quelques pratiques pour couronner leurs Roys, & témoigner publiquement l'honneur & le respect qu'on doit porter à leurs personnes; mais entre toutes les nations comme celle de la Iudée a ressenty toûjours le Ciel plus fauorable, & quelle a conserué dans ses reuolutions & dans ses changemens vne police mieux reglée, & des ordres plus signalez que Dieu luy alloit imposant par la bouche de ses Prophetes, ou par la sienne propre, elle a esté aussi plus Religieuse dans les Ceremonies qu'elle a gardées au sacre de ses Roys.

Couronnement des Roys.

Police mieux reglée.

Ce qui parut premierement en la personne de Moyse, lequel quoy qu'il ne fut à proprement parler que Capitaine & Gouuerneur de cette nation, fut neantmoins assez heureux pour receuoir son sacre de la main de Dieu mesme, & lors que ce saint homme commença de sentir qu'à raison de son aage, & des trauaux continuels qu'il luy falloit souffrir, il commençoit de succomber dessous le faiz des affaires publiques, il appella Iosué & luy mit la main dessus la teste, pour luy donner par ce signe visible & apparent, la succession de son authorité: & puis

Sacre de Moyse & de ses Successeurs.

Deut. 31. Cap. 14.

comme ils étoient tous deux à l'entrée du Tabernacle Dieu s'apparut à eux dans vne nuée pour approuuer ce choix par sa presence, & le rendre par ce moyen plus venerable à toutes les Tribus.

Consecration diuine.

Et en effet ces premiers Iuges de la Terre, étoient par ces aimables artifices de la diuine Prouidence, dans vn tel point d'honneur & de credit chez les Hebreux, que leur main de Iustice n'étoit pas moins illustre que le sceptre des Souuerains. Mais comme enfin le temps & l'estat des affaires publiques, ou que plûtost la legereté de ce peuple qui demandoit toûjours des nouueautez, eut obligé le Ciel à luy donner des Loix plus absoluës, & le ranger sous la conduite d'vn Monarque. Samuël receut commandement d'oindre Saül, ce qui se fit pour la premiere fois sans beaucoup d'appareil; Car comme ils s'en alloient tous deux de compagnie apres cette nuit fortunée qu'ils passerent ensemble, & que Samuël eut fait donner congé au valet de Saül de s'en aller toûjours deuant, il prit vne phiole de verre ou d'albatre, comme le croit Hugues de saint Victor, dans laquelle il y auoit de l'huile qu'il épancha dessus la teste de Saül, & le baisant à mesme temps, il luy dit ces paroles. *Voila que le Seigneur a versé son Onction dessus vous, & qu'il luy a pleu vous choisir pour gouuerner son peuple que vous deliurerez des mains de tous ses Ennemis:*

Main de Iustice des Hebreux.

Reuolution d'Estat.

Tulit autem Samuel lenticulam olei & effudit super caput eius.

Nuict fortunée.

Et deosculatus est eum & ait: Ecce vnxit te Dominus super hæreditatem suam in principem,

Et liberabis populum suum de

Or afin que vous ſçachiez que ie ne ſuis que le Miniſtre de ſes Commandemens, & que c'eſt de ſa part que ie traitte auec vous, & que ie vous choiſis pour vne charge de telle conſequence, ie vous donne trois marques infaillibles.

manibus inimicorum eius, qui in circuitu eius ſunt, &c. 1. Reg. 10 v. 1.

La premiere eſt que vous deuez rencontrer aujourd'huy deux hommes prés du ſepulchre de Rachel, qui vous diront d'abord que les aſneſſes que vous cherchiez ont eſté retrouuées, mais que voſtre Pere eſt en peine de vous, & qu'il ne ſçait que dire ny penſer ſur vn ſi long voyage.

Cum abieris hodie à me, inuenies duos viros iuxta ſepulchrum Rachel dicentque tibi: inuentæ ſunt aſinæ ad quas ieras perquirendas, &c. 1 Reg. 10. v. 2.

Puis paſſant plus auant, quand vous ſerez venu aupres du cheſne de Thabor vous trouuerez trois Pelerins, dont le premier portera trois Cheureaux, le ſecond vne tourte de Pain, & le troiſieſme vne bouteille de vin pour s'en aller offrir leur ſacrifice ſur la montagne de Bethel.

Cumque abieris inde & vltra tranſieris & veneris ad quercum Thabor inuenient te ibi tres viri aſcendentes ad Deum in Bethel, &c. 1. Reg. 10. v. 3.

Enfin pour troiſieſme aſſeurance que ce que ie vous dis eſt veritable, quand vous ſerez venu en la ville de Gabaa au haut de la Colline où eſt l'Arche de Dieu, vous trouuerez vne troupe de Chantres & de petits Prophetes, qui s'en viendront vous receuoir au ſon des harpes, des tambours & des fluttes, comme pour celebrer le jour de vôtre entrée à la Couronne & la premiere feſte du Royaume de la Iudée. Choſe étrange; vous ſentirez vous meſme des tranſports Prophetiques, & comme ſi l'Eſprit de Dieu s'étoit emparé de vôtre ame, tous vos inſtincts & tous vos mouuemens ſeront ſi extraordinaires & differens de ceux que vous auiez

Poſt hæc venies in collem Dei, vbi eſt ſtatio Philiſtinorum, & cum ingreſſus fueris ibi vrbem, obuium habebis gregem Prophetarum deſcendentium de excelſo, & ante eos pſalterium & tympanum, &c. 1. Reg. 10 v. 5. Et inſiliet in te Spiritus Domini, & Prophetabis cum eis, & mutaberis in virum alium. 1. Reg. 10. v. 6.

que vous croirez estre tout autre que vous n'estiez auparauant.

Inégalité prodigieuse.

En effet ce changement est si prodigieux, & il y a tant d'inégalité entre les Roys & le reste des hommes, que si on leur ostoit la ressemblance exterieure & quelques traits que la nature leur a rendu communs, il y auroit moins de rapors entre eux qu'il n'y en a du Ciel auec la terre, & du Soleil auec vn morceau de crystal. Ce n'est donc pas le Sceptre ny la Couronne qui donne tant d'éclat aux Monarques, & qui fait éblouïr l'œil de tous ceux qui les regardent. Ce n'est pas la hauteur de leur Throsne qui nous les fait perdre de veuë, & qui leur donne vn si haut ascendant dessus tous leurs sujets, ce ne sont ny les rampars de leurs places frontieres, ny les balustres de leurs lits, ny les gardes qui veillent tout autour de leurs Louures qui les rendent inaccessibles & hors de nos aproches; mais c'est leur propre puissance, & leur destin particulier, joint à cette sacrée Majesté qui les anime, qui les possede, & qui les enuironne auec moins de splendeur & d'apparence que de realité. C'est donc le premier changement que Dieu a coustume de faire à la naissance des Empires que celuy des Monarques, c'est dans les mains de Dieu où reposent leurs cœurs & où par vne operation Royale diuinement humaine, le cœur d'vn homme deuient le cœur d'vn Roy.

Eclat des Monarques.

Changement diuin & Royal.

C'est

C'est-là le signe que Samuël donne à Saül du choix que Dieu a fait de sa personne, *& dés lors*, luy dit-il, *que vous commencerez à éprouuer dans le fond de vôtre ame cet admirable changement de la dextre du Tout-puissant, faites tous les deuoirs d'vn Prince legitime, & ressouuenez-vous que le Salut d'vn peuple est desormais entre vos mains, que c'est à vous de prendre sa defense contre ses ennemis, & que puisque le Ciel vous a choisi pour luy seruir de Pere & de Monarque, vous deuez quitter tous vos desseins particuliers pour vous donner totalement aux interets publics.*

Quando ergo euenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque inuenerit manus tua quia Dominus est tecum. 1. Reg. 10. v. 7.

Protection Royale.

Cependant il est temps que le peuple vous voye pour donner d'heureux commencemens à vn regne si desiré, allez vous en tout droit en Galgala, & aussi-tost que nous aurons offert à Dieu vn sacrifice pacifique pour obtenir de luy vne paix tres-glorieuse à tout vostre Royaume. Il faut à mesme temps sonner l'alarme dessus tous les bords du Iourdain, afin d'intimider tous ces rebelles qui attentent sur vos Etats, & afin qu'ils apprennent qu'il faut rendre les armes, ou seruir de victimes aux vengeances inexorables d'vne puissance legitime.

Et descendes ante me in Galgala, vt offeras oblationem & immoles victimas pacificas 1. Reg 10. v. 8.

SAUL AU MILIEU DES PROphetes.

CHAPITRE III.

'Ay autrefois oüy parler de quelques Isles enchantées, où il semble que les Poëtes ayent rencontré les plus belles idées de leurs plus douces resueries. Ces bonnes gens qui ont basti des villes au son de leurs musettes, font tous les jours mille metamorphoses qui passent pour autant de miracles dedans l'esprit de ceux qui ont assez de foy pour croire à leurs Romans.

Isles enchantées.

Changemens poëtiques.

Ce ne sont que prodiges, qu'extases & que rauissemens que la pluspart de leurs pensées, & il n'y a rien de si difficile où ils n'ayent rencontré quelque nouueau secret pour en venir facilement à bout: les hommes mesmes y sont changez en bestes, & les bestes moins raisonnables semblent agir auec tant de raison, & des instincts si semblables aux nostres, qu'enfin elles changent d'espece: & si leur naturel & leurs inclinations ont de la peine à se rendre ciuiles, & à s'appriuoiser, ils n'ont qu'à les mener dessus les bords de quelque fleuue ou dedans quelque grotte, & tout à coup voila ces changemens & ces transformations qui n'ont iamais paru dans la

Bestes ciuilisées.

nature, & qui n'ont point de fondement que dessus quelque songe.

Mais ceux qui cherchent des spectacles plus merueilleux, & qui veulent trouuer dedans l'histoire des veritez sans feinte & sans déguisement; qu'ils entrent auec Moyse dedans la Cour de Pharaon & dans les deserts de l'Egypte; qu'ils contemplent ce Prince sur le sommet de la montagne de Sina, au milieu des prodiges qui accompagnent la promulgation de la Loy, & maintenant qu'ils regardent Saül, lequel sans autre sort & sans autre concours que des desseins que Dieu a dessus luy, est tellement changé, qu'à peine se connoist-il soy-mesme.

Spectacles plus merueilleux.

Veneruntque ad prædictum collem, & ecce cuneus Prophetarum obuius illi: & insiluit super eum spiritus Domini, & prophetauit in medio eorum.

Ie ne sçais donc par quel genre d'extases l'Esprit de Dieu est descendu dans celuy de Saül, ou bien si celuy de Saül s'est transporté dedans celuy de Dieu; mais à present celuy-là mesme qui estoit occupé il n'y a que trois jours à labourer la terre, & à conduire parmy les champs les troupeaux de son Pere, applique tous ses soins à la conduite d'vn Empire, & reconnoist iusque dedans le Ciel & dans les Idées de Dieu, le cours & les euenemens de ce qui luy doit arriuer.

Transformation diuine & Royale.

Voila Saül au milieu des Prophetes, quoy donc? ces mesmes yeux qui n'étoient arrestez que sur des objets presens & passagers, pourront-ils penetrer plus auant, & passer iusques

dans ces lumieres ombragées où l'on voit toutes choses presentes, & où dedans vn mesme point indiuisible, le present, le futur & ce qui est passé sont vn miroir où toutes les especes apparoissent sans confusion?

Visions Prophetiques.

Mais encore d'où ce leue ce jour & d'où naissent des splendeurs si puissantes dans l'ame de Saül. Tout le monde l'admire & personne ne voit la cause d'vn si étrange changement; aussi l'heure n'estoit pas encore venuë en laquelle Dieu auoit resolu de declarer son election à tout le peuple, & Samuel n'auoit pas encore publié le mystere qui se venoit de passer entre eux deux.

Suffit donc à present de demeurer dedans l'étonnement auec tous ceux qui sont tesmoins de ce spectacle, & d'auouër qu'il n'appartient qu'à Dieu de faire des Prophetes & d'établir des Roys.

Pouuoir reserué à Dieu.

LA PROMOTION DE SAVL A l'Empire.

CHAPITRE IV.



IL est temps que le peuple s'assemble, & que celuy qui doit prendre la charge de son gouuernement, apprenne qu'il y a vne puissance plus qu'humaine dont il doit re-

Puissance plus qu'humaine.

ceuoir tous les Ordres & adorer tous les Commandemens. Samuel se fust rendu suspect en sa conduite, & l'on eut eu quelque sujet de l'accuser d'vne passion aueugle, & de quelque interest particulier à l'endroit de Saül, si il luy eut donné la qualité de Roy auant que consulter les principaux de sa nation, & ramasser les voix de toutes les Tribus.

La voix de Dieu est bien souuent la mesme auec celle du peuple, & par vn ordre admirable de sa diuine Prouidence, il se sert de ces langues pour faire éclatter ses desseins. Voila donc le Conseil qui se tient dedans la ville de Maspha, & les Prestres qui preparent leurs sacrifices pour attirer du Ciel ces rayons de lumiere qui entrent dans les cœurs sans passer par les yeux, & qui font voir aux hommes les volontez de Dieu marquées auec des chiffres inuisibles, & neantmoins si sensibles & si puissans qu'il ne faut point d'autre clarté pour connoistre la fin & l'intention de leur Autheur.

Voix de Dieu & du peuple.

Et conuocauit Samuel populum ad Dominum in Maspha. 1. Reg. 10. v. 17.

Mais comme les Puissances Souueraines du Monde ont coustume de se seruir des ministres de leurs Estats pour declarer à leurs sujets ce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de leur dire. Samuel fut l'interprete des volontez de Dieu, & ayant assemblé les Comices du peuple il se leua au milieu de la Synagogue, & il interrompit le cours des prieres publiques qui se faisoient de-

Ministres d'Estats.



Reproche legitime.

dans le Temple pour leur faire vn reproche de la part de son Maistre, dont voicy les paroles expresses, pour apprendre à la posterité que les Bontez de Dieu, quoy qu'infinies, n'empeschent pas qu'il n'aye du sentiment de nos ingratitudes, & qu'il faut tost ou tard qu'il éclate contre ces monstres qui conuertissent en poison les plus suaues douceurs, & qui ont toûjours dans leur ame des tenebres assez épaisses pour étouffer les plus fortes lumieres du Soleil & des Astres.

Monstres de la Nature.

Et ait ad filios Israël: hæc dicit Dominus Deus tuus Israël.

Ingrats, écoutez donc cette parole, & apprenez de la bouche de Dieu iusqu'à quel point d'horreur a pû passer vostre deloyauté, & cet esprit infame d'ingratitude & de méconnoissance, qui méprise tous les biensfaits & qui abuse de toute sorte de faueurs.

Abus intolerables.

Ego eduxi Israël de Ægypto & erui vos de manu Ægyptiorum, & de manu omnium Regum qui affligebant vos.

He quoy, dit-il, ne suis-je pas celuy qui vous ay retirez du milieu de l'Egipte, qui ay rompu les fers de vostre seruitude, & qui ay fait captifs ceux-là mesmes qui vous tenoient au rang de leurs esclaues? N'est-ce pas moy qui ay dompté ces Geans qui vous faisoient la guerre, qui ay dissipé leurs armées, & qui ay fait voler en poudre & en éclats toutes ces montres effroyables de gensd'armes & de cheuaux qui s'en venoient fondre sur la Iudée? Où sont-ils à present

Puissances affoiblies.

ces Tyrans qui se vouloient souler de vostre sang, & faire sur vos terres tout autant de tombeaux qu'il y auoit d'hommes & de maisons? N'ai-je pas mis la honte sur la teste de ceux qui vouloient enleuer vos Couronnes, & n'ai-je pas chargé de confusion le visage de ceux qui auoient entrepris de vous rendre l'opprobre & la risée de toutes les Nations? où sont les Sceptres de tous ces Roys qui vous vouloient ranger dessous leur joug? où sont ces amas prodigieux d'hommes & de chariots, ausquels vous ne deuiez seruir que de littiere? & où ces montagnes de feu qui estoient comme autant de bûchers où toutes vos Tribus deuoient estre reduites en cendre & en fumée?

Risée des Nations.

Debris de la fortune.

Rappellez vos esprits pour faire vn jugement qui ne soit point passionné, & ressouuenez vous de ces effets de la Bonté & des soins Paternels que i'ay toûjours eu de vos interests, & vous auouërez que vous estes les plus ingrats de tous les peuples, puisque apres tant de Graces pour toute recompense vous auez méprisé vostre Liberateur, & qu'au lieu de vous mettre en deuoir pour meriter sa protection, & demeurer constans

Vos autem hodie proiecistis Deum vestrum qui solus saluabit vos de vniuersis malis & tribulationibus vestris & dixistis : Nequaquam se : sed Regem constitue super nos.

Empire doux & puissant.

dessous des loix si legitimes, & sous vn Empire si doux & si puissant, vous auez demandé hautement qu'on vous donnast vn Roy, comme si le pouuoir d'vn Dieu n'eut pas suffi, & qu'il nous eut fallu chercher ailleurs vn autre appuy. He bien i'en suis content que cela soit puisque vous le voulez.

Nunc ergo state coram Domino per tribus vestras & per familias. 1.Reg.10. v.19.

Et sur ces entreprises Samuël qui n'étoit que l'Echo, & l'interprete des volontez de Dieu assembla les Tribus, & apres les prieres publiques qui deuoient preceder l'élection du nouueau Roy, il ietta treize billets dedans vne Vrne qu'il mit entre les mains d'vn enfant, & puis chaque Tribu venant par ordre ; le sort enfin tomba dessus celle de Benjamin, & puis sur la famille de Metri, enfin sur la maison de Cis & sur la personne de Saul, qui se doutant desia auparauant de tout ce qui deuoit luy arriuer, iugea qu'il étoit à propos de s'acquerir en ce premier rencontre les cœurs & les affections du peuple, & qu'il deuoit témoigner plutost de la froideur & de l'indifference, que de l'ardeur & du desir pour vne charge où d'ordinaire il n'y a point de cœur si bas qui ne voulut estre eleué.

Et applicuit Samuel omnes tribus Israël & cecidit sors tribus Benjamin. 1.Reg 10 v 20.

Et applicuit Tribum Benjamin & cognationes eius, cecidit cognatio Metri, & peruenit vsque ad Saul filium Cis

Affections populaires.

Il se tient donc caché & à l'écart tandis qu'on le cherche pour le faire parestre & le montrer aux yeux de tout le peuple : Son ambition n'est

Quæsierunt ergo eum & non est inuentus. 1.Reg.10 v.21.

pas

pas peut-eſtre moins ardente que l'eſt celle de tous les hommes, mais il ne veut prendre ſon aſcendant que comme le Soleil qui deploye ſes rais auec plus d'appareil & plus de pompe, lors qu'il s'éleue du milieu d'vne nuée ou du ſein de la nuit, ainſi Saul s'enfuit, mais c'eſt pour pouuoir reuenir auec plus de magnificence, il s'éclipſe mais c'eſt pour éclatter auec plus d'appareil, il ſe cache mais c'eſt pour monter ſur ſon throſne ; où il aura bien plus de gloire en s'y voyant porté par les deſirs du peuple, que ſi ſon ambition & ſes brigues l'y auoit éleué.

Aſcendant Royal.

Les degrez de la Royauté.

Et en effet les demarches plus legitimes & les plus illuſtres degrez dont on ſe peut ſeruir pour s'éleuer ſur le commun des hommes doiuent eſtre fondez ſur la Prudence & ſur l'humilité; car autrement vn vol trop temeraire eſt en danger de ſe finir dedans vn precipice, & les tranſports d'vne ame trop ſuperbe ne ſeruent bien ſouuent qu'à creuſer de plus profonds abyſmes à ceux qui s'y laiſſent aller.

Fondement des Royaumes.

Tranſports d'vn eſprit orgueilleux

Au contraire ie crois que le ſecret des plus hautes éleuations qui ſoient dedans le monde ne ſe peut rencontrer plus ſeurement que dans les plus humbles abaiſſemens, & ſi la Politique Sainte pouuoit faire quelques leçons dedans la Cour des Roys à ceux qui ont des ambitions plus raiſonnables, ſans doute elle leur donneroit pour premier precepte de fuïr l'honneur, qui fuit

Maxime de la Politique Sainte.

Honor fugacem perſequitur virum, fugit ſequacem.

ceux qui le fuyent, & de faire quelque commerce auec l'humilité qui est la source d'où les grandeurs ont coustume de s'éleuer, ainsi que des vapeurs qui en naissant sortent du sein de l'eau comme des branches de fumée, & puis d'où ce forment tous ces éclairs, qui bien souuent iettent de la terreur & de l'effroy iusques sur la face des Astres.

Effroy de la Nature.

Saül fait donc tres-sagement d'attendre sa fortune plutost que de l'aller chercher. Les solitudes ne sont pas seulement des retraittes d'Hermites mais les écholes des Monarques; vn œil qui craint de s'éblouïr à la veuë du jour quand le Soleil est en son plein midy, se doit appriuoiser auec ce doux mélange de la lumiere & des tenebres qui se trouue au leuer de l'Aurore : il faut que l'esprit se prepare lors qu'il doit faire quelque effort, & il se doit donner totalement à soy, auant que se donner aux autres.

Accoustumances tres necessaires.

Sortie Royale.

Que Saül sorte donc hardiment en public, apres s'estre tenu quelque temps à l'écart, qu'il sçache qu'vn Roy ne peut estre receu plus honorablement que dans les cœurs de ses sujets, & par l'amour commun & general de tout son peuple, duquel les applaudissemens ne sont pour l'ordinaire que les échos de Dieu qui parle par leur bouche & qui se fait entendre par leurs voix.

Peuples accourez donc de toutes parts

pour venir rendre vos hommages à ce jeune Monarque, ostez luy la houlette & donnez luy vn Sceptre, & que celuy-là mesme que vous allez trouuer caché dedans vn coin de sa maison soit éleué publiquement sur le Throsne de la Iudée.

Hommages deus à la Royauté.

Respondit que Dominus, ecce absconditus est domi. 1.Reg. 10. v. 22.

Il me semble desia que ie le vois au milieu de la foule du peuple comme vn palmier qui éleue ses branches par dessus tous les arbres, & comme vn aigle qui va portant son vol si haut sur les oiseaux, qu'ils sont tous obligez de le choisir pour Roy.

Eleuation Royale.

N'entens-je pas aussi Samuel qui le montrant au doigt, & le voyant passer du col & de la teste tous ceux qui sont autour de luy s'écrie à tout le peuple.

Stetitque in medio populi & altior fuit vniuerso populo ab humero & sursum. 1.Reg. 10. v. 23

Voila celuy que le Ciel a choisi pour Roy de la Iudée, peuple le voyez vous comme il n'y en a point qui aproche de luy, ny pour la grandeur de sa taille, ny pour la bonne grace qui éclatte sur son visage, ny pour la Majesté qui paroist sur tout le reste de son corps.

Et ait Samuel ad omnem populum, certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni populo. 1.Reg. 10. v. 24.

Comme en effet la seule veuë de Saül surprit si viuement les yeux & les esprits de tous ses spectateurs, qu'à mesme temps ils crierent tous d'vne voix, *Viue le Roy*, faisans connoistre par

Et clamauit omnis populus & ait : Viuat Rex.

leurs acclamations, que la beauté du corps a vn Empire merueilleux, que c'est vne principauté anticipée par la nature, ainsi que dit Platon, & qu'il ne faut ny Herauts ny trompettes pour proclamer la Souueraineté d'vn Prince qui a des traits assez charmans sur son visage, & vn abord assez majestueux pour conquerir le cœur de ceux dont il a pû surprendre les regards.

Principauté anticipée.

προτέρημα φύσεως. Plato.

Abord Majestueux.

Il n'est donc pas icy besoin de brigues & de caballes, Saül est Roy, & quoy qu'il n'aye encor ny Couronne ny Sceptre, ny Officiers, ny gardes, tous ceux qui le peuuent enuisager crient, *Viue le Roy*.

Non animi virtutem, sed corporis magnitudinem mirabantur. Theodoretus.

Ce fut pour ce sujet, comme l'a remarqué Theodoret, que Dieu donna au peuple d'Israël vn Roy si plein de Majesté, d'autant que ces idiots auoient bien plus d'égard à la beauté du corps qu'à celle de l'esprit; & que de toutes les onctions dont on se peut seruir pour consacrer la personne des Roys, la principale à leur auis étoit celle de la beauté.

Humeurs antipodes.

Neantmoins comme il y a toûjours quelques esprits dedans le monde qui ont des humeurs opposées au sens commun, & qui par vne antipathie naturelle suiuent plûtost leur iugement particulier que celuy du public, comme Samuel eut promulgué les Loix de ce nouuel Empire, & que Saül fut retourné en sa maison il se trouua des partis differens & des ligues secrettes parmy

Locutus est autem Samuel ad populum legem Regni, &c. 1. Reg 10. v. 25.

ces bonnes gens qui le venoient de choisir pour leur Roy, ou pour le moins qui auoient consenti que celuy-là le seroit sur qui le sort seroit tombé.

Filij vero Belial dixerunt: Num saluare nos poterit iste ? Et despexerunt eum, & non attulerunt ei munera: Ille verò dissimulabat se audire. 1. Reg. 10. v. 27.

Il n'y eut donc qu'vne partie de ce peuple dont Dieu auoit touché le cœur d'vn sentiment plus fort & vigoureux enuers ce Prince, qui se consacrerent à luy, & qui preferans les douceurs apparentes de leur ancienne liberté au bien plus veritable de cette sujettion qui commençoit de naistre, aimerent mieux estre sujets d'vne Puissance legitime & fidelles à leur deuoir, que d'vsurper iniustement toute l'authorité & le libertinage qui est inseparablement conjoint auec la rebellion.

Vsurpation iniuste.

Saül persiste cependant dans son premier dessein, & comme le Dauphin qui se rit de l'orage, & qui bien que quelques poissons de ceux qui l'accompagnent, soient emportez par le courant de l'eau, ou par la violence des flots va poursuiuant toûjours sa pointe, ainsi nostre nouueau Monarque iugeant qu'en ce premier rencontre il étoit necessaire de témoigner vne constance non commune, & vne égalité digne de la personne d'vn Roy, dissimula tous ses ressentimens, & quoy qu'il se vist honteusement abandonné d'vne partie de ses troupes, il s'en reuint tout droit en sa maison auec vn visage riant & si égal, que qui que ce fust de ces gens

Constance non commune.

ne put auoir ſujet de ſoupçonner en luy quelque leger trouble d'eſprit, ou quelque mécontentement.

Effort des grandes ames.

Ainſi dans les grandes fortunes il faut de grandes ames : dans les attaques violentes des efforts violens, & lors que tout ſemble deſeſperé vn bon courage doit eſſayer de conceuoir de plus illuſtres eſperances.

Curiſque ingentibus æger Spem vultu ſimulat, premit altum corde dolorem.

C'eſt vn precepte de la plus ſage politique, & ſaint Iſidore dit en termes expres, que ſouuent les Princes peuuent diſſimuler meſme les fautes de leurs ſujets ſans offenſer la pureté de la Iuſtice, dautant que ce n'eſt pas toûjours vne marque de laſcheté, ou vn excez de conniuence d'obmettre ou dilayer vn chaſtiment ; & que par fois les loix meſmes de la Prudence demandent ce delay, & veulent que l'on ſigne l'abolition d'vn crime, ſans qu'on offenſe pour cela les maximes de la conſcience, ny les loix de l'Eſtat.

Plerumque enim Princeps iuſtus etiam malorum errores diſſimulare nouit. Iſidorus lib. 3. ſentent. cap. 5.

C'eſt auſſi la maxime de ce tres ſage courtiſan qui a couru auec tant de credit depuis beaucoup de ſiecles dedans la Cour des Roys & dans l'Academie de tous les Philoſophes, lors qu'il a dit qu'vn Prince regne plus ſeurement par la moderation que par la volonté, & qu'en ſe ſeruant trop ſouuent des chaſtimens publics, il ne peut qu'étouffer la haine de fort peu de perſonnes, & irriter les cœurs & les eſprits de tout le

Regibus certior eſt ex manſuetudine ſecuritas, quia frequens vindicta paucorum odium reprimit, omnium irritat. Seneca lib. 2. de clementia.

monde; d'où il conclut que la clemence est la tutrice des Royaumes, l'ornement des Empires & le salut des Republiques.

Et c'est sans doute pour cela qu'vn oracle plus Saint, & qui n'a iamais sceu ce que c'étoit que de flatter, a donné ce mesme enseignement à vn homme dont les actions deuoient seruir de Regle & de Loix à l'Eglise, le suppliant de ne point exceder dedans ses chastimens, & de sçauoir qu'il faut souuent dissimuler si l'on veut regner heureusement. *Pauca castiget multa dissimules. Bern. ad Eugen.*

GVERRE DE SAVL CONTRE les Ammonites.

CHAPITRE V.



Cauoir l'art de pardonner aux vns, & de dompter les autres sont des secrets connus de fort peu de personnes: il faut aussi plus de generosité pour se seruir de la douceur que pour exercer des vengeances, & c'est vn des plus dangereux mestiers qui soit dedans le monde, que de vouloir assujettir par force tous les hommes dessous ses loix. *Secrets tres difficiles.* *Mestier tres dangereux.*

Dieu mesme à qui rien ne resiste a de la peine à employer ses armes, & auant que de lancer ses foudres il menace par ses éclairs, il fait gronder

ſes nuées & il force le Ciel & tous les Elemens à ſonner vne alarme publique deſſus les terres de tous ſes ennemis.

Aduis aux Grands.

N'eſt-ce pas là vne belle leçon aux Princes de la terre, veulent-ils vaincre & triompher de tous leurs ennemis, qu'ils ſe vainquent eux-meſmes, & auant que ſe faire traiſner ſur vn char de triomphe, ſur des terres conquiſes à la pointe des armes, qu'ils ayent remporté la victoire ſur toutes leurs paſſions.

Quò quis fuerit ad iniuriam patientior eò potentior conſtituitur in regno. Ambroſ. ſer. 20.

La patience eſt la pierre fondamentale des Republiques, le ciment des Royaumes & le rampart des Empires mieux policez; que ſi quelqu'vn, dit ſaint Ambroiſe, veut établir ſolidement vne domination, qu'il s'exerce dans les ſouffrances & qu'il apprenne à diſſimuler vne injure particuliere, afin de ſouſtenir plus fortement les intereſts publics de ſon païs, & de pouuoir donner ſecours à ſes Alliez.

Intereſts publics.

N'eſt-il pas vray que ſi Saül eut occupé ſes armes contre ces petits ſeditieux, qui refuſerent il y a quelques jours de le connoiſtre pour leur Roy; à preſent il ſeroit incapable de leuer vne armée contre les Ammonites, & que peut-eſtre ceux-là meſmes qui l'ont ſuiuy & reconnu pour Prince legitime, ſeroient maintenant obligez de le quitter honteuſement & de s'allier auec ſes ennemis; mais les euenemens vont faire voir que ſa clemence & debonnaireté luy ont conquis

Prudence des Princes.

quis plus de ſujets que toutes les vengeances qu'il eut pû exercer ne luy euſſent iamais pû faire de captifs.

Voila Naas Prince des Ammonites qui attaque Iabes la capitale de Galaad, & qui aſſiege cette ville auec tant de chaleur & tant de force, qu'en peu de iours elle eſt contrainte de parler, & prez de ſe rendre à diſcretion des ennemis; mais comme le deſſein de Naas & des Ammonites n'étoit pas ſeulement de finir cette guerre auec la priſe de Iabes; mais encore de deſarmer les habitans & leur oſter pour tout iamais le moyen de faire la guerre, le principal article de leur capitulation, étoit qu'auant que de ſortir on leur arracheroit l'œil droit à tous tant qu'ils étoient: Condition qui parut ſi barbare à ces pauures Galaadites, qu'ils ſe reſolurent plutoſt à mourir que de ſuruiure à vn malheur qui leur deuoit eſtre à iamais plus honteux que la mort.

Cependant ils ſupplient Naas de leur donner ſix ou ſept jours de treſue pour auertir leurs Alliez, & ſi apres ce temps ils ne reçoiuent du ſecours, ils luy promettent de ſe liurer à luy & de quitter la place auec toutes les conditions qu'il luy plaira donner.

Ce qu'eſtant accordé comme ils le demandoient: ils enuoyent à meſme temps des deputez en Gabaa, où ils trouuent Saül qui s'en venoit du labourage, & qui paſſoit le temps à condui-

Et factum eſt quaſi poſt menſem, aſcendit Naas Ammonites, & pugnare cœpit aduerſum Iabes Galaad.
1. Reg. 11. v. 1.

Dixeruntque omnes viri Iabes ad Naas: habeto nos fœderatos & ſeruiemus tibi.
1. Reg. 11. v. 1.

Et reſpondit ad eos Naas Ammonites: in hoc feriam vobis cum fœdus, vt eruam omnium veſtrum oculos dextros ponamque vos opprobrium in vniuerſo Iſraël.
1. Reg. 11. v. 2.

Et dixerunt ad eum ſeniores Iabes: concede nobis ſeptem dies vt mittamus nuncios ad vniuerſos terminos Iſraël: & ſi non fuerit qui defendat nos egrediemur ad te.
1. Reg. 11 v. 3.

Venerunt ergo nuncij in Gabaa Saulis.
1. Reg. 11. v. 4.

Et ecce Saul ve-

miebat boues sequens de agro.
1. Reg. 15. v. 5.

re des bœufs auec autant de Majesté que s'il eut desia esté en teste d'vne armée.

Cela n'empesche pas aussi que ces Ambassadeurs qui demandoient secours d'abord ne s'adressent à luy, & Saül les voyant qu'ils venoient les yeux baignez de larmes, *Qu'est-ce*, dit-il, *que demandent ces pauures gens*, *helas Sire*, luy dirent-ils, *puisque le Ciel vous a choisi pour nostre Roy soyez nostre Liberateur*, *c'est de vous seul que nous pouuons attendre du secours dedans l'extremité où nous sommes reduits par l'armée des Ammonites*, *lesquels ont assiegé la ville de Iabes*, *&* *qui pour toute composition veulent auoir les yeux de vos pauures sujets.*

Et ait: quid habet populus quod plorat? & narrauerunt ei verba virorum Iabes.
1 Reg. 11. v. 5.

Brutalité des Ammonites.

A ces mots ce grand cœur fut tellement surpris, & ressentit vne si iuste indignation contre ces inhumains, qu'à mesme temps sentant l'esprit de Dieu qui s'emparoit de luy, il ne put se tenir de témoigner publiquement l'excez de son courroux, & puis il prit deux bœufs qu'il decoupa en pieces, se seruant de ces morceaux de chair encore tous sanglans, qu'il enuoya de tous costez afin d'animer ses Tribus & émouuoir plus viuement le cœur de ses sujets, & assembler plus promptement le peuple qui se laisse surprendre auec plus de violence par les objets qui sont deuant ses yeux, que par tous les discours que l'on peut employer pour abuser de sa creance.

Et insiluit Spiritus Domini in Saul, cum audisset verba hæc & iratus est furor eius nimis.
1. Reg. 11. v. 6.

Et assumens vtrumque bouem concidit in frusta, misitque in omnes terminos Israel per manum nunciorum dicens:

Stratageme de Saul.

Segnius irritant animos demissa per aurem Quam quæ sunt

geulis subiecta fidelibus.
Horat. in arte Poetica.

Il n'eſt donc pas beſoin de ſonner l'alarme ſur les frontieres de la Iudée ; Saül depute ſeulement quelques Ambaſſadeurs dans toutes les Tribus, & leur commiſſion n'eſt autre que de leur preſenter vne piece de bœuf, & leur dire de la part de leur Maiſtre, que *ſi quelqu'vn manquoit de ſe trouuer en vne occaſion ſi preſſante aſſeurément il s'en repentiroit, & que Saül auoit juré de ſe venger deſſus tous leurs troupeaux, ſi ils étoient ſi malheureux que de l'abandonner en vn rencontre ſi important, & où il s'agiſſoit du bien public.*

Quicumque non exierit & ſecutus fuerit Saul & Samuel, ſic fiet bobus eius. 1. Reg. 11. v. 7.

Occaſion preſſante.

Voila tout le diſcours dont ſe ſeruirent ces Deputez & que Saül leur auoit mis en bouche; auſſi n'eſt-il pas neceſſaire de beaucoup de paroles où il faut des effets, & bien ſouuent les plus grands appareils & les ceremonies plus étudiées ne ſont que de foibles amuſemens où l'on s'occupe à dire & mediter ce qu'il ſeroit plus à propos d'executer.

Paroles inutiles.

Amuſemens trop foibles.

Iſraëlites voila donc voſtre Roy qui vous commande de le ſuiure, y auroit-il quelqu'vn qui ne voulut luy obeïr? il veut marcher en teſte de vos troupes, qui donc ſeroit ſi laſche que de l'abandonner? c'eſt pour voſtre ſalut, pour conſeruer vos biens & vos familles, & ſi d'abord il ne s'oppoſe aux premieres attaques d'vn ennemy cruel & inſolent, apres il ſera impoſſible de rompre

Intereſt public.

ſes progrez, & d'empeſcher qu'il ne s'en vienne fondre auec toutes ſes forces deſſus voſtre pays.

Il ſe faut donc reſoudre de le ſuiure, par force ou par douceur, & puiſque tous vos intereſts ſont engagez dedans cette cauſe publique, il faut prendre les armes & ſe reſoudre à vaincre ou à mourir.

Vaincre ou perir.

L'amour, dit-on, à bien ſouuent des aiſles ſur les épaules, mais la crainte en a toûjours aux pieds, l'amour s'en ſert pour tranſporter le cœur plus promptement dedans l'objet qu'il aime, mais la crainte qui ſe répand depuis les pieds iuſqu'à la teſte, & qui ſe figure toûjours mille & mille dangers dedans chaque membre du corps: Enleuant ces deux parties qui ont couſtume de ſeruir pour fuïr auec plus de viteſſe, elle s'efforce de deliurer le tout. L'on dit auſſi que c'eſt vne proprieté de l'amour d'vnir les choſes ſeparées; mais la crainte n'eſt pas moins ingenieuſe pour faire des vnions: & maintenant voila trois cens mille perſonnes du peuple d'Iſraël, & trente mille de la Tribu de Iuda, leſquels à la premiere alarme ſortent de leurs Villes & de leurs Bourgs, & ils ſont tous ſi bien vnis enſemble qu'on iureroit quaſi que tous leurs cœurs ſoient enchaſſez dedans vn meſme corps, & que tout ce nombre preſqu'infiny ne faſſe qu'vn ſeul homme.

Les aiſles de l'amour & de la crainte.

Artifice de la frayeur.

Inuaſit ergo timor Domini populum, & egreſſi ſunt quaſi vir vnus. 1. Reg. 11. v 7. Fueruntque filiorum Iſraël trecenta millia virorum autem Iuda triginta millia. 1 Reg. 11. v 8.

Vnion admirable.

C'est donc vn effet de la crainte & de l'effroy où ils sont tous reduits par les menaces de Saül, c'est l'épouuante & la terreur des armes de Naas qui ne sera pas moins impitoyable en leur endroit, qu'il le doit estre enuers ceux de Iabes, & c'est enfin l'apprehension des chastimens de Dieu qui leur seront inéuitables, s'ils refusent d'obeïr à vn Roy qu'il a donné à leurs prieres & à leurs importunitez.

Effets de la crainte.

Cependant ils s'animent eux-mesmes tandis que Saül & Samuel donnent leurs ordres pour l'armée, & qu'ils enuoyent leur deputez donner parole aux assiegez qu'on les doit secourir le lendemain.

Et dixerunt nunciis qui venerant sic dicetis viris qui sunt in Iabes Galaad, cras erit vobis salus. 1. Reg 11. v. 9.

Et en effet dés le matin du jour suiuant comme les Ammonites étoient pour la pluspart ou occupez à boire & à jouër, ou à dormir dessous leurs tentes, d'autant qu'ils ne pouuoient s'imaginer que le secours fust prest, & que mesme les Deputez de Galaad leur auoient fait croire en passant que l'on n'y songeoit pas, voicy Saül à point nommé en teste de ses troupes, & qui les auoit diuisées en trois gros bataillons afin de couper le chemin à tous ses ennemis, qui fond si brusquement, & auec tant d'ardeur de toute son armée dessus celle des Ammonites, qu'à mesme temps les assiegez venans à faire leur sortie, les assiegeans se trouuerent enuironnez & inuestis de toutes parts, & tandis que les vns voltigeoient

Et factum est cum dies crastinus venisset, constituit Saul populum in tres partes, & ingressus est media castra in vigilia matutina, & percussit Ammon vsque dum incalesceret dies: reliqui autem dispersi sunt, ita vt non relinquerentur in eis duo pariter. 1. Reg 11. v. 11.

Epouuante des Ammonites.

çà & là pour les mettre en desordre & pour arrester les fuyars, les autres s'auançoient de plus pres pour s'empescher d'estre rompus & pour combattre de pied ferme, de sorte que toute l'armée de Naas fut mise en déroute, & deffaite si generalement, qu'apres huit ou neuf heures de combat, comme l'ardeur du Soleil étoit seule capable de finir la bataille, si la fortune de Saül & la valeur de ses soldats ne l'eussent desia terminée, il ne fut pas possible de rencontrer deux Ammonites ensemble, tant le carnage & le desordre auoient esté prodigieux, surquoy l'armée de Saül rauie d'vn succez si heureux, & à la veuë d'vn triomphe si general fit retentir mille chants de victoire, & puis comme c'est la coustume du peuple de mesurer la bonne & mauuaise fortune par les euenemens heureux & malheureux, & de changer ses sentimens & ses paroles selon le cours des destinées; Ceux là mesme peut-estre qui ne pouuoient pas approuuer le choix que Dieu auoit fait de Saül pour leur Monarque, sont les premiers à luy donner des applaudissemens.

Deroute de l'armée.

Deffaite épouuantable.

La mesure de la fortune.

Et où sont maintenant, disent-ils à Samuel, *où sont ces seditieux qui disoient l'autre jour, nous ne voulons point de Saül pour Roy, où sont-ils ces rebelles : çà çà qu'on nous les donne & nous serons nous mesmes leurs bourreaux.*

Et ait populus ad Samuelem : Quis est iste qui dixit : Saul num regnabit super nos? Date viros & interficiemus eos. 1 Reg 11. v. 12.

Tout beau, tout beau, leur replique Saül, *cette iournée ne doit eſtre funeſte qu'aux Ammonites, elle eſt trop belle & trop illuſtre pour eſtre enſanglantée par des maſſacres, & il ne ſera iamais eſcrit dans les faſtes de la Iudée, que i'aye voulu prendre le Sceptre auec des mains rougies dans ſon ſang.*

Et ait Saul: non occidetur quiſquam in die hac, quia hodie fecit Dominus ſalutem in Iſrael. 1. Reg. 11. v. 13.

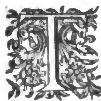
Dixit autem Samuel ad populum: Venite & eamus in Galgala & innouemus ibi Regnum. 1. Reg. 11. v. 14.

Ce qu'entendant Samuel il le prit par la main, & s'en allans de compagnie ſuiuis de tout le peuple qui les chargeoit de benedictions, ils s'en vinrent tout droit en Galgala, où Samuel ſacra Saül pour la troiſieſme fois, l'établiſſant Pontificalement & ſouuerainement ſur tout le peuple d'Iſraël, lequel meſla des chants de ioye & de triomphe auec le ſacrifice pacifique qui fut offert à Dieu pour la victoire remportée deſſus les Ammonites, & pour l'heureux commencement du regne de Saül.

Et perrexit omnis populus in Galgala, & fecerunt ibi Regem Saul coram Domino in Galgala, & immolauerunt ibi hoſtias pacificus coram Domino. 1. Reg. 11. v. 15.

L'IDEE D'VN BON PRINCE dans la conduite de Samuel.

CHAPITRE VI.


Ous les pinceaux qui se sont occupez depuis la naissance du monde à nous tirer le visage de ces Heros, qui sont les plus riches pourtraits de nos histoires, & de qui les actions sont autant de miracles, n'ont cependant laissé pour la plus-part à la posterité, que des crayons inanimez & des couleurs à demy effacées par l'iniure du temps. Il vaut donc mieux ouïr quelques vnes de leurs pensées & lire les paroles qui sont sorties de leurs bouches, que de voir leurs medailles & d'étudier les traits de leurs tableaux. L'Image de Samuel ne me peut faire voir que l'Image d'vn homme, lequel auoit les yeux & le visage de mesme que les autres; mais ses discours qui sont encore maintenant les plus fidelles interpretes de ses ressentimens, & les tesmoins irreprochables de toutes ses actions me l'éleuent si haut, & me fournissent vne idée si magnifique & si Royale de sa vie, que ie me crois estre obligé d'en faire le raport, & de laisser par ce moyen à tous les Princes vn abregé des plus illustres qualitez qu'ils peuuent souhaiter pour se rendre accomplis

Les plus riches pourtraits de l'histoire.

Medailles animées.

Idée magnifique.

accomplis dans leur gouuernement & dedans leur conduite.

Vous donc qui deuez estre les Loix viuantes de vos Estats, la terreur de vos ennemis & le suport de vos alliez, Princes venez icy donner audience à vn Prince qui a esté le Maistre de deux Roys, dont vous pourrez apprendre quelles sont les vertus que vous deuez auoir pour meriter l'approbation de tous vos peuples, & acquerir le cœur de vos sujets.

Loix viuantes.

Vertus des Princes.

C'est donc Samuel qui veut que toutes les Tribus & toutes les Nations qui ont esté les tesmoins de sa vie, soient les Iuges de sa fidelité & de son innocence. *Il faut*, dit-il, *que ie commence à mediter vne retraite, cette barbe blanchie parmy les soins de ma Regence, & ce corps tout cassé de vieillesse m'auertissent assez que ie ne suis plus propre au maniment des affaires publiques. Il vous suffit que vous ayez vn Roy plus fort & vigoureux que moy, lequel vous auez desia veu marcher en teste de vos troupes, secourir vos alliez & deffaire vos ennemis; suffit que vous ayez encore mes enfans, lesquels sont parmy vous & qui*

Dixit autem Samuel ad vniuersum Israël: Ecce audiui vocem vestram, iuxta omnia quæ locuti estis ad me, & constitui super vos Regem. 1 Reg. 12. v. 1.

Et nunc Rex graditur ante vos: Ego autem senui, & incanui: porrò filij mei vobiscum sunt, itaque conuersatus coram vobis ab adolescentia mea vsque ad hanc diem, ecce præsto sum. 1. Reg. 12 v. 2.

Ouurez moy donc vos bouches pour marque que vos cœurs ne m'ont iamais esté fermez, & que le mien vous a tousiours esté ouuert, faites parler vos langues en ma faueur, de peur que ie ne sois iugé coupable par vostre silence, & si quelqu'vn a sujet de se pleindre que ie l'aye offensé par mes actions, trompé par mes promesses, scandalisé par mes mauuais exemples, & que ie luy aye fait le moindre tort en sa reputation ou en ses biens, qu'il demande justice & crie au Ciel vengeance contre moy. Deffit tres-iuste & tres-glorieux.

Ie donne permission à tous tant que vous estes depuis le plus petit iusqu'au plus grand de s'informer de la vie que i'ay menée durant tout mon gouuernement. Ie veus que l'on s'enqueste si i'ay iamais donné des iugemens sinistres, si i'ay terni le lustre de mon authorité & le pouuoir de ma Regence par des concussions, des perfidies, des médisances, des vols, des exactions, de faux acquets, des iniustices, des cruautez, des trahisons, des laschetez & tous ces debordemens qui ruinent les Polices & perdent les Estats. Vie irreprochable. La ruine des Estats.

A cela tout le peuple luy répondit qu'il Et dixerunt: non es calum-

niatus nos, neque oppressisti, neque tulisti de manu alicuius quippiam. 1. Reg. 12. v. 4.

n'auoit rien dequoy se pleindre, *Dieu donc*, repliqua-t'il, *m'en est tesmoin, ie n'en veus point d'autre Iuge que luy & que Saül qui est son Lieutenant dessus la terre.*

Ce témoignage est plus que suffisant, repliquent-ils.

He bien si cela est, leur dit Samuel, *agreez donc que ie vous dise en presence de Dieu & de mon Roy mes plus sinceres sentimens; Car autrement ie trahirois toutes les loix de ma conscience & tous les deuoirs de l'amour que ie ressens pour vous, & si ie ne vous disois ce que ie crois estre important au bien public de toute la Nation, & en particulier à tous tant que vous estes. N'estes vous pas bien obligez à la Bonté infinie de Dieu, lequel a deliuré vos Peres de la captiuité d'Egipte & des chaisnes de Pharaon, & cependant perfides que vous estes, à peine eustes vous pu gouster les premieres delices de vostre ancienne liberté, que vous vous oubliastes de ses misericordes, & que par le mépris infame & mercenaire d'vne faueur si prodigieuse, vous liurastes la guerre à celuy mesme qui vous auoit donné la paix, & vous vous efforçastes de bannir de vos*

Sentimens tres-sinceres.

Et ait Samuel ad populum: Dominus qui fecit Moysen & Aaron, & eduxit Patres vestros de terra Ægypti. 1. Reg. 12. v. 6.

Nunc ergo state vt iudicio contendam aduersum vos coram Domino, de omnibus misericordiis Domini, quas fecit vobiscum & cum patribus vestris. 1. Reg. 12. v. 7.

terres cette mesme Puissance qui auoit fait seruir la mer & tous les Elemens pour vous y conduire par vn chemin tout couuert de miracles.

Chemin couuert de miracles.

Mais comme vos ingratitudes ne peurent pas long-temps estre impunies, & que la mesme main qui auoit pu briser les fers & les prisons de vos Tyrans, auoit encore des supplices pour vous faire sentir l'excez de ses vengeances, vous vous pouuez ressouuenir comme elle vous prostitua à la mercy de Sisara & puis des Philistins, & ensuite des Moabites qui vous firent sentir tous les effets que la rage d'vn vainqueur superbe & insolent peut exercer dessus ses ennemis.

Qui obliti sunt Domini Dei sui, & tradidit eos in manu Sisaræ magistri militiæ Hasor, & in manu Philistinorum & in manu Regis Moab, & pugnauerunt aduersus eos. 1. Reg. 12. v. 9.

Fureur insolente & superbe.

Enfin vous ne pouuez pas ignorer comme dans cette extremité generale, tous vos ancestres eurent recours à ces derniers remedes, que les pecheurs peuuent trouuer dans leurs regrets & dans leur penitence : vous sçauez qu'ils connurent leurs fautes, & que tous d'vne voix ils crierent à Dieu, qu'en verité ils l'auoient offensé, & qu'ils se connoissoient tous criminels pour auoir adoré par vn infame sacrilege Baal & Astaroth.

Postea autem clamauerunt ad Dominum & dixerunt : peccauimus, quia dereliquimus Dominum, & seruiuimus Baalim & Astaroth. 1. Reg. 12. v. 10.

Infame sacrilege.

Ce qui suffit pour éteindre toutes les fla-

Et misit Dominus Ierobaal, & Badan & Iephte, & Samuel, & eruit vos de manu inimicorum vestrorum 1. Reg. 12. v. 11.

mes des vengeances de Dieu, lequel à mesme temps leur enuoya Ierobaal, Badan, Iephté & moy-mesme que vous voyez & qui vous parle, & qui depuis vingt-deux ans ay trauaillé sans aucune relasche pour vous faire joüir d'vne douce tranquillité.

Videntes autem quod Naas Rex filiorum Ammon venisset aduersum vos, dixistis mihi: Nequaquam sed Rex imperabit nobis: Cum Dominus Deus vester regnaret in vobis. 1. Reg. 12. v. 12.

Cependant pour recompense de mes seruices & des faueurs continuelles dont il a plu au Ciel de vous combler par dessus tous les peuples, vous auez bien esté si lasches & si dénaturez, que de luy demander vn Roy qui prit sa place, vous figurans peut-estre que la veuë d'vn homme auroit des regards plus puissans pour effrayer les Ammonites, que l'œil qui veilloit sur vos testes, & dont la moindre œillade étoit plus que capable de reduire en poussiere toutes les troupes de Naas & de nos ennemis.

Oeil toûjours veillant.

Nunc ergo præsto est Rex vester quem elegistis & petistis: ecce dedit vobis Dominus Regem. 1. Reg. 12. v. 13.

Enfin vos prieres sont exaucées: le Ciel vous a donné ce Roy lequel vous demandiez; mais ce n'est pas encore tout, car si la veuë de ce Prince que Dieu vous a donné, vous peut seruir pour vous tenir plus puissamment dedans vostre deuoir, sa main qui vous a tousiours protegé ne cessera iamais de vous estre propice; Mais si apres toutes ses

Si timueritis Dominus & seruieritis ei, & audieritis vocem eius eritis, & vos & Rex

graces & toutes ses promesses vous irritez encore sa Iustice, apres auoir tant de fois abusé de ses misericordes, ah ie vous jure par luy-mesme, & par ce qu'il y a de plus Saint dans le monde, qu'à mesme temps vous sentirez la pesanteur de ses vengeances, & la roideur d'vn bras qui peut armer tous les Astres du Ciel & tous les Elemens pour attiser le feu de ses supplices.

qui imperat vobis sequentes Dominum Deum vestrum 1.Reg. 12. v 14.

Si autem non audieritis vocem Domini sed exasperaueritis sermones eius, erit manus Domini super vos & super Patres vestros. 1. Reg. 12. v. 15.

Et au reste pour vous montrer que mes paroles peuuent estre suiuies des effets; & que ce ne sont pas seulement des menaces pour faire peur à ceux qui s'estonnent de peu, ne passons pas plus outre, mais agreez que ie vous fasse voir, combien vos entreprises ont esté temeraires, & vos requestes iniurieuses à Dieu, quand vous l'auez prié si ardamment de vous donner vn Roy. Vous voyez bien le temps, le lieu & la saison en laquelle nous sommes, & comme on est tout prest de faire la moisson dessus toutes ces terres qui sont couuertes d'orge, vous voyez l'air qui n'a iamais esté plus calme, & le Soleil si beau & si serain qu'il n'y a pas vne nuée dessus vos testes.

Sed & nunc state, & videte rem istam grandem, quam facturus est Dominus in conspectu vestro. 1. Reg. 12 v. 16.

Requestes iniurieuses.

Numquid non Messis tritici est hodie? inuocabo Dominum, & dabit voces & pluuias. 1. Reg. 12 v 17.

C'est aussi la coustume de ce païs, & on

Temps merueilleux.

ne voit iamais de pluye ny d'orage durant cette saison, mais vn peu de patience, & ie m'en vas bien-tost vous faire voir vn changement étrange & merueilleux.

Et clamauit Samuel ad Dominum, & dedit Dominus voces & pluuias in illa die 1.Reg.12.v.18

Et timuit omnis populus nimis Dominum 1.Reg 12.v.19.

Surquoy il se prit à crier, & tout à coup voila l'air qui se change, le Soleil qui se cache, la terre qui paslit, tous les arbres qui tremblent & mille foudres entrecoupez d'éclairs & de tonnerres qui mugissent dedans les nuées, ie vous laisse à penser en quel estat est tout ce pauure peuple, voyant dessous ses pieds toute la terre comme vn vaste sepulchre, sur sa teste vn amas de tenebres qui font vn drap mortuaire, & qui ne luy laissent du jour & des lumieres que pour y entreuoir la main vengeresse de Dieu qui sort du milieu de ces ombres, & qui le menace de tous costez.

Eripiunt subito nubes cælumque diemque, Intonuere poli & crebris micat ignibus æther: Præsentemque viris intentant omnia mortem, Ruit æthere toto turbidus imber aquæ densisque nigerrimus austris

Et dixit vniuersus populus ad Samuelem: ora pro seruis tuis ad Dominum Deum tuum, vt non moriamur addidimus, &c. 1.Reg. 12.v 19.

Voila donc tout ce peuple dans vne telle horreur, & dans vne épouuante si generale, qu'à peine leur reste-t'il encore des soûpirs & quelque peu de voix pour supplier Samuel d'arrester cet orage, & d'obtenir de Dieu le pardon de leur faute, auoüans franchement que le comble de leurs mal-heurs auoit esté de demander vn autre Roy que luy.

Dixit autem Samuel ad populum: nolite timere, &c. 1.Reg 12.v.20.

He bien, leur dit Samuel, *allez, ne craignez plus, suffit que vous ayez reconnu vostre faute; mais prenez garde à n'y plus retomber;*

tomber; faites à Dieu vn serment solemnel de luy estre fidelles, & ne laissez iamais trahir vos cœurs & vos esprits par les trompeuses apparences des vanitez, qui ne sont en effet que de belles erreurs, & des montres pleines de vent & de fumée.

Et nolite declinare post vana quæ non proderunt vobis. 1. Reg 12. v. 21.

Consignez donc vos cœurs & vos amours dedans le cœur de Dieu, sacrifiez luy toutes vos volontez, & soyez asseurez que iamais il ne vous delairra, qu'auparauant vous ne l'ayez abandonné, car autrement il seroit obligé de fausser sa parole, & d'oublier sa promesse & son Nom qu'il y a engagé.

Et non derelinquet Dominus populum suum propter nomen suum magnum quia iurauit Dominus facere vos sibi populum. 1. Reg. 12. v. 22.

Engagement diuin.

Et au reste quant est de moy ie me pique trop viuement de tous vos interests, & ie suis trop sensible à tout ce qui vous touche, pour passer iamais jour de ma vie auquel ie n'offre à Dieu mes vœux & mes prieres pour tous tant que vous estes, & lors que ie sçauray quoy que ce soit qui vous puisse estre vtile ou dommageable, ie seray le premier à vous en aduertir, m'imaginant que ie ferois contre toutes les Loix tant diuines qu'humaines, si ie manquois à ces deuoirs d'amour, de justice & de pieté.

Absit autem à me hoc peccatum in Dominum vt cessem orare pro vobis. 1. Reg 12. v 23.

Et docebo vos viam bonam & rectam. 1. Reg. 12. v. 23.

Igitur timete Dominum & seruite ei in veritate, & ex toto corde vestro, vidistis enim magnifica quæ in vobis gessit. 1. Reg. 12. v. 24.

C'est-là mes chers enfans ce que ie vous

promets, & ce que ie vous jure en presence du Ciel & de la terre; mais en échange aussi donnez à Dieu ce que vous ne pouuez luy refuser sans sacrilege & sans impieté, donnez à mes prieres ce que vous ne pouuez leur refuser sans injustice & sans déloyauté, accordez à vous mesme vne grace qui sera vostre salut & la gloire de toute la nation, & si vous estes si méchans & si dénaturez que de violer des Loix si legitimes & des deuoirs si saints, asseurez vous que vostre ruine est infaillible, & que le Ciel qui est tousiours propice aux innocens, & rigoureux à l'endroit des coupables, n'aura pour vous qu'vn comble de malheurs & vne eternité de fleaux & de supplices. Il se faut donc resoudre par la douceur ou par la violence, par amour ou par force, & par l'espoir des recompenses, ou par la crainte des supplices.

Consentement tres-raisonable.

Iustice du Ciel.

Voila les bras de Dieu & de tous ceux qui sont ses images dedans le monde, d'où j'acheue l'eloge d'vn bon Prince & l'idée d'vn gouuernement accomply; tel que ie crois auoir esté celuy de Samuel.

Les bras de Dieu.

LES PREMIERES VICISSITVDES du regne de Saül.

CHAPITRE VII.

SAül étoit comme vn enfant d'vn an lors que le Ciel luy mit entre les mains les Resnes de l'Empire, & neantmoins il en auoit desia plus de vingt & vn; lors qu'il prit cette charge & qu'il fut reconnu publiquemēt de tout le peuple en qualité de Roy. Ie ne peus pas aussi m'imaginer que sa Regence n'aye duré que deux ans, & cependant c'est le terme precis où cette Histoire s'est voulu arrester, ce qui m'oblige à croire que c'est là vn Enigme, & qu'il nous arriue le mesme qu'à Iosaphat, lequel voyant Barlaam le corps tout courbé de vieillesse, le front tout plein de rides, & la teste toute chenuë, le supplia *de luy dire son aage*, à quoy il répondit, *qu'il n'auoit pas encore cinquante ans*, ce qui surprit tellement Iosaphat, que Barlaam se crut estre obligé de luy declarer sa pensée, & luy dire *que s'il desiroit sçauoir le temps qui s'étoit écoulé depuis sa premiere naissance, il auoit pour le moins soixante & dix ans; mais qu'au reste comme il tenoit pour temps perdu tous les momens qu'il auoit employez dedans le monde auant sa conuersion,*

Filius vnius anni erat Saul cum regnare cœpisset, duobus autem annis regnauit super Israël. 1. Reg. 13. v. 1.

Sens enigmatique.

Explication de l'aage de Saül.

(qu'il appelloit ſa ſeconde naiſſance ,) il ne croyoit auoir que quarante-cinq ans.

Durée du regne de Saül.

Ainſi quelque étenduë & quelques bornes que l'on puiſſe donner au regne de Saül, il ne dura pour le plus que deux ans, puis qu'apres ce temps-là pendant lequel il conſerua ſa premiere innocence, tout le reſte de ſon gouuernement fut plûtoſt vne mort qu'vne vie, & moins digne d'eſtre appellé du nom de ſa Regence que du temps de ſa captiuité.

Illum tantum diem se vixisse computa. Euseb. Emiss. homil. 9. ad Monach.

Cependant il me ſemble que ie le vois au milieu de ſes troupes, & qu'encore tout enyuré de ces premiers ſuccez que ſa bonne fortune luy donna l'autre jour contre les Ammonites, il fait montre de ſon armée, & s'imagine qu'il n'y a plus de force dedans le monde, & de puiſſance ſur la terre qui puiſſe, ou qui oſe luy reſiſter.

Beda. Hugo. Dionys. Genebr. Pineda.

Et elegit ſibi Saul tria millia de Iſraël.

Il ne choiſit auſſi dedans vne ſi prodigieuſe multitude que trois mille ſoldats, afin d'auoir toûjours vn camp volant pour tenir en haleine tout le païs, & pour auoir des troupes preſtes à s'oppoſer aux attaques des Philiſtins & aux courſes des Ammonites.

Et erant cum Saul duo millia in Machmas & in monte Bethel mille autem cum Ionatha in Gabaa Benjamin. Porro cæterum populum

A cet effet il diuiſe ſes gens en trois diuerſes compagnies, dont il en retient deux dedans la ville de Machmas & autour de Bethel: laiſſant la troiſieſme à ſon fils Ionathas, qui ſe campe dedans le cœur de ſon païs, & lequel tout glorieux de paroitre à la teſte de ſa nobleſſe, & de pouuoir

donner quelques marques de sa valeur, & de l'amour qu'il sent à l'endroit de son peuple, s'en va d'abord fondre sur Gabaa où il deffait la garnison des Philistins : ce qu'entendans ceux du mesme party, lesquels étoient dispersez çà & là dedans les places de Iudée, ils apprehendent que ce premier orage ne vienne à éclatter dessus tous les quartiers, où ils croyoient auparauant auoir des places de retraite : ce qui les force de se mettre dessus leurs gardes, & de faire des appareils pour soustenir l'effort des ennemis.

remisit vnumquemque in tabernacula sua. 1. Reg. 13. v. 2. Et percussit Ionathas factionem Philistinorum quæ erat in Gabaa. 1. Reg. 13. v. 3. ὑπόστημα. Aquila. Theodoret. Quod cum audissent Philistiim, Saul cecinit buccina in omni terra dicens : audiant Hebræi. 1. Reg. 13 v. 3.

Mais à mesme temps que Saül a receu la nouuelle de la victoire remportée par Ionathas, & qu'il a pû sçauoir que ce premier essay a reüssi auec tant de bon-heur, il enuoye des trompettes de tous costez pour en donner aduis à toutes ses Prouinces, où dés aussi-tost que le bruit est respandu, tout le peuple s'en vient en Galgala pour receuoir les ordres de Saül, & prendre part à la joye de ce premier triomphe.

Victoire de Ionathas.

Ioye de Saul.

Et cependant voila les Philistins qui preparent toutes leurs forces, & qui font vn amas si horrible d'hommes & de cheuaux, qu'outre six mille caualiers & pour le moins trente mille chariots, le reste de ce peuple est si prodigieux que l'on pourroit compter aussi facilement les grains de sable qui sont sur le bord de la mer, que le nombre de gens qui composent le gros de cette armée, ou bien qui suiuent le conuoy.

Et Philistiim congregati sunt ad præliandum aduersus Israël, triginta millia curruum, & sex millia equitum & reliquum vulgus sicut arena quæ est in littore maris plurima. 1. Reg. 13. v. 5.

Quod cum vidissent viri Israël se in arcto positos, absconderunt se in speluncis, & in abditis, in petris quoque & in antris, & in cisternis. 1. Reg. 13. v. 6.

Ce que voyant le peuple d'Israël, & ne pouuant douter que toute cette nuée laquelle auoit desia passé du costé de l'Orient ne deut bien-tost creuer dessus tout leur païs, il met toutes ses esperances dans le creux des montagnes, ou dedans les cauernes de ses plus noires solitudes, ou dedans des cisternes, qui en effet dans cette extremité leur seruent de plus seures retraites.

Hebræi autem transierunt Iordanem in terram Gad & Galaad, cumque adhuc esset Saul in Galgala, &c. 1. Reg. 13. v. 7.

A mesme temps aussi ceux des Tribus de Gad, de Manasses & de Ruben qui sont au delà du Iourdain passent ce fleuue, & dans ce desespoir ne voyans plus d'asile à ces desastres qui les menacent, ils s'en viennent eux-mesmes offrir à discretion, & demander quartier parmy les Philistins.

Auctor quæst. apud S. Hieron. Rabanus Hugo Victorin.

Reste Saül qui est encore en Galgala & qui tasche de rallier ces gens, mais ces pauures moutons ont beau ouïr la voix de leur Pasteur: quand ils sont poursuiuis par la fureur & la rage des loups, ils se debandent les vns apres les autres, ne se pouuans imaginer ny que la sainteté du lieu où ils étoient, ny la faueur du Ciel qui leur auoit toûjours esté propice, ny la presence de leur Prince les pût deliurer du mal-heur qui les alloit intimidant.

Horrible debendade.

Et expectauit septem diebus iuxta placitum Samuelis, & non venit Samuel in Galgala, dilapsusque

Ils sont neantmoins quelque temps sur les attentes de Samuel qui a donné ordre à Saül de se tenir toûjours dessus ses gardes, auec promesse qu'au moindre bruit de guerre il ne manquera

pas de luy donner secours auant le terme de sept jours, dessus la fin desquels comme le peuple voit que l'ennemy s'approche de plus pres, & que Samuel à leur aduis leur manque de parole, chacun plie bagage & cherche quelque lieu d'asseurance dedans les antres des rochers, ou dedans les grottes des bois; de sorte que Saül estant ainsi abandonné de la plus part de son armée, & presque de tous ses sujets, se croit estre obligé de preuenir le temps que Samuël a prescri, & de faire son sacrifice dés le matin du jour, dont il auoit commandement exprez d'attendre iusqu'au soir.

est populus ab eo. 1. Reg. 13. v. 8.

Retraitte d'asseurance.

Ait ergo Saul: afferte mihi holocaustum: & pacifica & obtulit holocaustum. 1. Reg 13. v 9.

Et cependant voicy Samuel lequel arriue, & aussi-tost Saül qui le vient receuoir, & qui luy donne le bon jour auec vn visage riant. Mais Samuel se doutant bien de sa legereté sans prendre garde à tous ses complimens, luy demande d'abord *ce qui s'étoit passé & ce qu'il auoit fait*, à quoy Saül luy répond franchement *que s'estant veu pressé de l'Ennemy, abandonné de la plus part de ses sujets, & sans ouïr de ses nouuelles, il a jugé plus à propos de preuenir le temps & de faire son sacrifice.*

Cumque complesset offerens holocaustum ecce Samuel veniebat & egressus est Saul obuiam ei vt salutaret eum. 1. Reg. 13 v. 7.

Locutusque est ad eum Samuel: quid fecisti? Respondit Saul: Quia vidi quod populus dilaberetur à me, & tu non veneras iuxta placitos dies, porrò Philisthiim congregati fuerant in Machmas, &c. 1. Reg. 13 v. 11.

Ah malheureux, luy replique Samuel, *helas qu'auez vous fait. N'estes vous pas le plus ingrat de tous les hommes, & tout à fait indigne de porter la Couronne que Dieu vous a mise dessus la teste, vous sçauez bien*

Dixitque Samuel ad Saul stultè egisti, &c 1. Reg 13. v. 13.

Quod si non fecisses iam nunc præpara

d'où il vous a tiré pour vous mettre dessus le Throsne, vous sçauez les détours admirables parmy lesquels sa main toute-puissante vous a voulu conduire au faiste de l'Empire, vous sçauez les faueurs singulieres & les priuileges auantageux du corps & de l'esprit que vous auez receus dessus tous ceux de vostre race & de vostre Tribu, & vous sçauez comme depuis le iour que vous vintes au monde, & le moment que vous pristes le Sceptre toutes vos entreprises ont esté fortunées, & les desseins de tous vos ennemis rompus dés leur commencement, ou terminez lors qu'ils pensoient auoir plus de progrez, & qu'en effet il y auoit pour eux plus de sujet de conceuoir de plus illustres esperances.

Set Dominus regnum tuum super Israël in sempiternum. 1. Reg. 13. v. 13.

Entreprises tres-fortunées.

O Dieu quelle folie & quel aueuglement, Saül qu'auez vous fait, ah que ce jour vous est fatal, & que ce malheureux moment qui vous a mis le feu & le glaiue à la main pour commencer vostre holocauste, fera naistre d'embrasemens & de massacres dans toute la Iudée. Ah que cette victime que vous pensiez deuoir estre si pacifique, apportera de troubles dedans vostre maison,

Sacrifice funeste.

&

& que ce ſacrifice lequel deuoit éteindre tous les carreaux & tous les foudres des nations Eſtrangeres, allumera de funeſtes buchers aux quatre coins & au milieu de tout voſtre Royaume, lequel enfin le meſme bras qui l'auoit éleué comme le theatre de voſtre gloire & de voſtre bon-heur, eut encore étably & rendu eternel pour vous & pour voſtre poſterité, ſi vous euſiez eu la conſtance & la fidelité pour attendre iuſqu'à la fin du jour, ſelon les ordres que vous auiez receu.

Embrazement cruel.

Ordres mal obſeruez.

A ces paroles Saül n'a rien qu'il puiſſe repliquer; mais peut-eſtre quelqu'vn me répondra, que ce ne ſont là que menaces, & que dés le temps de Iacob Dieu parlant par la bouche de ce grand Patriarche, promit à la Tribu de Iuda de luy donner le Sceptre de Iudée, & que partant quoy que faſſe Saül, c'eſt vne loy ineuitable & vne pure neceſſité plutoſt que ſon deſtin particulier qui luy doit arracher la Couronne deſſus la teſte, puis qu'il a pris naiſſance dans la Tribu de Benjamin.

Non auferetur ſceptrum de Iuda. Geneſ 49. v. 10.

Sed nequaquam regnum tuum vltra conſurget: Quæſiuit Dominus ſibi virum iuxta cor ſuum. 1. Reg. 13. v. 14.

A cela ie répons que Dieu auoit premierement eu le deſſein de donner à Saül le Royaume de la Iudée, & de le perpetuer dans ceux de ſa maiſon, ſi ils étoient obeïſſans & fidelles à ſon ſeruice; mais que comme cet œil à qui rien

Desastres de Saül.

n'est caché eut preueu les desastres & la cheute de ce Monarque infortuné, à mesme temps il auoit resolu de luy oster le Diadême & de le donner à Dauid, lequel étoit de la Tribu de Iuda; de sorte que la Prophetie de Iacob & la promesse qui fut faite dés lors à la Tribu de Iuda touchant le Regne de Iudée, presupose la preuision de la desobeïssance de Saül, lequel ayant desobey aux volontez de Dieu & aux ordres que Samuel luy auoit donné de sa part, merita bien d'estre priué d'vne faueur qu'il n'auoit pas conquis à la pointe des armes, ny par droit de naissance, ou par quelque merite particulier; mais seulement obtenu de Dieu seul dont il n'étoit que Lieutenant & Vice-Roy.

Faute preueuë.

Vt possit imperare debet Deo subiectus esse. S. Ambros. in Psal. 118. ser. 10.

D'où les hommes doiuent apprendre, dit saint Ambroise, qu'auant de commander aux autres il faut se rendre obeïssant aux volontez de Dieu.

Et vrayment qu'y a-t'il de plus iuste & de plus raisonnable dedans le monde, que de s'assujettir aux ordonnances d'vn Superieur, auant que de vouloir contraindre ses sujets à receuoir les siennes? Voila l'ordre que la raison, la nature, la pieté & toutes les loix tant diuines qu'humaines ont étably dedans tous les Royaumes & partant.

Ordre de la raison, de la nature & de la pieté.

Expedit vt ille qui sibi subjicere vult quod est in-

Homme qui que tu sois tu dois obeïssance à Dieu, sujets vous la deuez à vostre

Prince, & generalement tout ce qui est reduit dessous quelque puissance doit auoir du respect, de l'amour & de la soumission pour receuoir tout ce qui partira d'vn Empire si legitime.

ferius se subjiciat sue, superiorẽ agnosce ordinem, tu maiori, minor tibi. Aug. in Ps. 143.

Et autrement cette mesme puissance qui va depossede Saül de son Royaume, & preparer vn autre Roy à la Iudée qui sera plus conforme à ses desirs & plus soupple à ses commandemens, ne sera pas moins rigoureuse & moins inexorable en ton endroit, qu'elle l'est pour ce Prince.

Puissance inexorable.

Ie m'imagine neantmoins que son premier desastre n'eut pas traisné de si funestes consequences, si apres peu de temps; l'aueuglement mortel qui est presque toûjours inseparable des grandes cheutes, ne l'eut ietté dans vn second malheur qui fut, que peu de temps apres ayant receu commandement d'attaquer Amalech, au lieu de reparer sa faute & effacer son crime auec le sang de ces rebelles, il merita vne nouuelle peine en commettant vn nouueau crime, qui obligea la Iustice de Dieu de confirmer sa premiere sentence & de chercher vn autre Roy, ce qui toucha plus viuement Saül, que si tous les foudres du Ciel fussent tombez dessus sa teste.

Rex Saul non multò post demoliri Amalecitas præcipitur vt si mandatum Domini eiusdem Gentis cæde perficeret prioris inobedientiæ nexus enodaret. Gregorius in hunc locum.

Comme en effet ie ne vois point de trait, de qui le cœur d'vn pauure Prince puisse estre ou-

Coup mortel.

tre-percé auec plus de violence & plus de sentiment ; car de luy dire qu'il perdra vne armée, le sort des armes est si leger & si volage, que l'on peut esperer d'en remettre sur pied vne plus florissante : de luy dire qu'il a perdu des villes, des batailles, des hommes & toutes ses finances, il se pourra peut-estre contenter de posseder vn Sceptre, d'auoir vne Couronne & de se voir toûjours le premier d'vn Royaume & reconnu de ses sujets : & puis si vn Roy n'est heureux dans ses desseins, & possesseur paisible de toutes les grandeurs qui sont deuës à sa naissance, suffit au moins qu'il aye des enfans qui seront plus heureux que leur Pere, & qui malgré les rebellions & la fureur de toutes les nations seront toûjours les veritables & legitimes heritiers de leurs Couronnes, de sorte que quand toutes les nations de la terre & tous les hommes se ligueroient ensemble pour leur oster ce droit de succession & ce priuilege de la nature, tous les astres du firmament se changeroient en tout autant de bouches pour demander vengeance, & soustenir la querelle d'vn Roy : Mais lors que Dieu de qui tous les Monarques ne sont que les ouurages, vient à prendre les armes pour les reduire en poudre, qu'il efface leur nom & leur memoire parmy les Souuerains, ou pour le moins qu'il transfere leur Sceptre dedans les mains d'vn autre Roy, & qu'il priue tous leurs

Satisfaction commune à tous les Princes.

Priuilege de la nature.

enfans d'vn droit hereditaire que la naiſſance leur faiſoit eſperer, Ah c'eſt pour lors que toutes les lumieres qui éclattoient au tour de leurs Couronnes tombent en defaillance, que ces Aſtres ſont éclipſez, & que tous ces rayons de gloire & de majeſté qui s'en alloient rejaliſſans ſur la teſte de leurs enfans, ſont étouffez dedans vne nuit plus honteuſe que ſi toutes les ombres de la mort & toutes les furies de la nature leur auoiét fait déja ſentir l'horreur de leurs cercueils.

Droit hereditaire.

Nuit honteuſe.

N'eſt-ce donc point peut-eſtre le zele de Samuel qui le tranſporte auec vn peu trop de chaleur, & qui l'oblige à faire Dieu plus rigoureux qu'il n'eſt? N'eſt-ce point la colere qui meut ce bon vieillard à faire ces menaces, & n'eſt-ce point enfin plutoſt la correction d'vn Pere que l'oracle d'vn Prophete?

En verité l'amour & le reſpect que i'ay pour tous les Princes me forceroit d'auoir cette penſée; mais la ſuitte de cette Hiſtoire nous va bien faire voir que ces paroles de Samuel doiuent paſſer pour vne Prophetie, & pour vn Arreſt porté en dernier reſſort dans le Conſeil de Dieu.

Amour treſ-juſte & naturel.

Cependant Samuel s'en retourne dans la ville de Gabaa, & preſqu'à meſme temps Saül le ſuit auec ſix cens ſoldats qui luy étoient reſtez, & qui deuoient ſeruir pour arreſter les courſes des Philiſtins, leſquels étoient épars de tous coſtez, & qui alloient tous les jours au pillage iuſqu'aux

Surrexit autem Samuel, & aſcendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. 1 Reg 13. v. 15. Et recenſuit Saul populum, qui inuenti fuerant cum eo quaſi ſexcentos viros. 1. Reg 13 v. 15.

portes de Gabaa, ou comme la nouuelle fut arriuée de la venuë de Saül & de ses troupes, à mesme temps tous ces coureurs diuiserent les leur en trois diuerses bandes pour affronter leurs ennemis de toutes parts.

Et egressi sunt ad prædandum ex castris Philisthim tres cunei. 1. Reg. 13 v. 17.

Mais la partie ne put pas estre égale, pource que hormis Saül & Ionathas tout le reste du peuple d'Israël étoit sans armes, & auant leur venuë les Philistins comme maistres de la campagne & du pays, auoient tiré à leur parti & sur leurs terres tous les ouuriers qui leur en eussent pû fournir, de sorte que ces bonnes gens furent contraints de se seruir de leur coignées, de leurs haches & des coutres de leurs charuës au lieu de lances & d'épées, & de venir dedans le camp des Philistins pour aiguiser ces instrumens, lesquels étoient tous émoussez & couuerts de roüilleure.

Cumque venisset dies prælij non est inuentus ensis & lancea in manu totius populi qui erat cum Saule & Ionatha, excepto Saul & Ionatha filio eius. 1. Reg 13. v. 22.

Descendebat ergo omnis Israël ad Philisthiim, vt exacueret vnusquisque vomerem suum, & ligonem & securem & sarculum. 1. Reg. 13. v. 20.

En quoy, certes, ie crois qu'il ne faut pas tant admirer la preuoyance des Philistins que la sage conduite de la diuine Prouidence, laquelle en desarmant le peuple d'Israël vouloit luy donner à connoistre ce qu'il auoit tant de fois éprouué. C'est à sçauoir que ce n'étoit ny dans la force de ses armes, ny dans la multitude de ses troupes, ny dedans la valeur & l'industrie de ses soldats, mais en Dieu seul qu'elle deuoit fonder toutes ses esperances. Comme en effet, iamais il n'eut manqué d'obtenir ce secours & de remporter la

Prouidence souueraine.

victoire dessus ses ennemis, si il eut sceu menager sa faueur & demeurer constant dans le seruice de son maistre.

LA DEFFAITE DES PHILISTINS par Ionathas.

CHAPITRE VIII.

IL est presque impossible de retenir vn foudre dans les nuées lors qu'il cherche passage, & d'arrester vn fleuue dedans son lit quand vne fois il a rompu ses digues, mais il n'est gueres moins difficile d'éteindre ces ardeurs de courage, & de donner des bornes à ces saillies genereuses que la nature a répandu dedans l'ame des Princes comme autant de torrens, & qui souuent ne sont pas moins capables d'allumer des buchers, & faire des deluges dedans le monde que le font tous les carreaux de foudre dedans les airs, & tous les gouffres d'eau que l'Ocean cache dans ses abysmes. Desseins également difficiles.

C'est pour cela que quelques-vns ont attaché toutes ces qualitez à la fortune, à la naissance & generosité des Princes qui sont dessus la terre pour éclatter au milieu des splendeurs dont la nature les a enuironnez, & pour n'estre iamais oisifs dedans vne carriere où il y a tous- Proprietez des Princes.

jours pour eux quelque nouueau ſujet qui peut occuper leurs trauaux & meriter leurs peines.

Ambitions legitimes.

Et puis qu'eſt-ce qui peut borner les ambitions plus legitimes d'vn jeune Prince, tandis qu'il apperçoit quelque degré d'honneur où il peut aſpirer, & qu'il découure quelque champ de bataille où il peut ce luy ſemble cueillir quelques branches de palme.

Poinct d'honneur.

N'eſt-ce pas là le poinct d'honneur, qu'vn courage Royal a couſtume de propoſer à ſes deſſeins & à ſes entrepriſes, n'eſt-ce pas là le but qu'il donne à ſa vaillance, & n'eſt-ce pas la pointe & l'éguillon dont il ſe ſert pour éueiller ſes paſſions plus illuſtres & pour accroiſtre ſes plus glorieuſes eſperances.

C'eſt de cette origine qu'ont couſtume de naiſtre les applaudiſſemens dont on ſe ſert pour louër la generoſité, & qu'on éleue ſi hautement dedans l'ame des Grands le deſir violent qu'ils témoignent pour eterniſer leur memoire, & conſeruer leur nom dans tous les ſiecles.

Ialouſie éclatante.

Seneca 2. de benef.

Ie crois auſſi que c'eſt aſſeurément cette ſecrette & éclatante jalouſie qui ſe couue dedans les cœurs des Princes, & qui paroiſt aux occaſions où il eſt neceſſaire d'entreprendre des choſes grandes; c'eſt-là que ces élans & ces tranſports ſi vigoureux les portent à mépriſer tous les perils, & qu'ils apprennent de leur propre courage à affronter & à ſouſtenir tous les dangers

qui

qui ſont capables d'intimider les plus vaillans, & de donner de l'épouuante à ceux-là meſmes qui ſont les plus hardis.

Terreur des plus hardis.

Ie m'imagine auſſi que c'eſt la meſme flame & le meſme braſier qui échauffa le cœur de Ionathas, & qui l'émut ſi viuement à la veuë des troupes qui battoient la campagne de Gabaa, qu'il ſe delibera luy ſeul auec ſon Eſcuyer de s'échaper hors de la ville pour attaquer ſes ennemis, où il fit bien connoiſtre que ſa reſolution étoit de vaincre, ou de mourir, & que l'image, quoy qu'effroyable de la mort, & de tous les perils qui paroiſſoient dedans cette entrepriſe n'auoit pour luy que des attraits, bien loin de luy donner de l'épouuante.

Et audiui quadam die vt diceret Ionathas filius Saul ad adoleſcentem armigerum ſuum: Veni & tranſeamus ad ſtationem Philiſtinorum quæ eſt trans locum illum. 1. Reg 14. v. 1.

Entrepriſe perilleuſe.

Cela merite que nous voyons par ordre les circonſtances particulieres qui rendent ce deſſein & cette action plus remarquables.

Premierement qui ne s'étonnera de voir vn homme attaquer vne armée, & vn Prince lequel auec vne parole & vn clin d'œil pouuoit eſtre ſuiuy de tous ſes gens & de toutes ſes gardes, qui neantmoins s'en va tout ſeul auec ſon Eſcuyer mettre en danger ſa vie, pour la ſauuer à ſes ſujets.

Paroles & œillades conquerantes.

Secondement quelle action de courage plus heroïque, & moins ſuiette à vanité peut-on s'imaginer, que de le voir choiſir vn temps auquel les ombres de la nuit ne luy laiſſoient du iour

Action heroïque.

Erant autem inter aſcenſus per quos nite-

batur Ionathas transire ad stationem Philistinorum eminentes petræ ex vtraque parte, & quasi in modum dentium scopuli hinc & inde prærupti. 1. Reg. 14. v. 4. Vnus scopulus prominens ad aquilonem ex aduerso Machmas, & alter ad meridiem contra Gabaa.

que pour apperceuoir quelque petit sentier sur le rampant d'vne montagne, où neantmoins il grimpe au trauers des caillous, & au milieu des precipices entre deux pointes de rochers, dont l'vne étoit vers le Septentrion vis à vis de Machmas, & l'autre du costé du Midy vers la ville de Gabaa.

Et neantmoins ie ne m'étonne pas de voir ce jeune Lyon qui va parmy tous les dangers, & cette aigle toute Royale qui regarde tous les écueils comme autant de degrez à sa gloire, car ce luy est assez d'auoir commis toutes ses esperances dedans le sein de Dieu, parce qu'il n'y a rien d'affreux, rien de terrible, & rien si couuert de perils & de difficultez, où il ne puisse aller quand il voudra s'y faire place.

Quia non est Domino difficile saluare vel in multis vel in paucis. 1. Reg. 14 v. 6.

Passons donc plus auant, s'écrie Ionathas, *allons*, dit-il à ce braue soldat, qu'il prit pour seul témoin d'vne entreprise si illustre, *allons & ne doutons aucunement de la victoire, car c'est dedans les grands dangers où le secours de Dieu a coustume d'estre plus grand, & comme il peut également tout ce qui est facile ou difficile, nous ne deuons rien craindre puisque c'est luy qui nous à mis les armes à la main, & puis que nous ne combattons qu'à la faueur de sa conduite, autrement nous serions temerai-*

Dixit autem Ionathas ad adolescentem armigerum suum: veni transeamus ad stationem incircumcisorum hominum, si fortè faciat Dominus pro nobis. 1. Reg. 14. v. 6.

res & nos desseins meriteroient d'estre chatiez, comme remplis d'impieté & d'insolence, si nous n'auions tout nostre espoir sur vn appuy, lequel est d'autant plus puissant que nous sommes plus foibles, d'autant plus fort que nous sommes plus infirmes, & d'autant moins variable que nous sommes plus inconstans. Il y a donc plus sujet d'esperer que de craindre, & il me semble que ces pointes aiguës de rochers, & tous ces quartiers de montagnes qui paroissent taillez & affilez, comme autant de rasoirs nous seruiront d'eschelles pour arriuer plus promptement iusques dedans le camp des Philistins. Desseins temeraires. Esperances solides.

Ie vous suis, luy répond ce soldat, *j'iray par tout où vous irez, & ce me sera tousiours trop d'honneur, que de pouuoir mourir en vostre compagnie.* Dixitque ei armiger suus: Fac omnia quæ placent animo tuo: perge quò cupis & ero tecum vbicumque volueris. 1. Reg. 14. v. 7.

Voyez ce que peut la parole d'vn Prince, lors principalement qu'elle est suiuie de l'exemple. Et vrayment à qui est-ce que les trauaux ne doiuent estre doux & agreables, quand on les prend dans vne si heureuse conjoncture; à qui est-ce que les dangers ne paroissent glorieux quand on y voit des traces si illustres, & enfin à qui est-ce que la vie & la mort ne sont également pretieuses, où l'vne & l'autre a pour obiet la mesme fin Puissance des Roys. Vie & mort egalement precieuses.

Le terme de la gloire.

qu'vn Prince propose, pour le motif de ses combats & pour le terme de sa gloire.

Adioustez à cela ces amoureuses violences, ces agreables sympathie, & ces prodigieuses inclinations que Dieu a répandu si liberalement dedans le cœur de tous les hommes, à l'endroit de leurs Princes, qui font voir tous les iours des chef-d'œuures en matiere d'amour, & qu'on feroit passer pour autant de miracles, si ce n'étoient des coups de la nature, aussi bien que du Ciel, & s'il nous étoit plus naturel d'aimer & honorer nos peres en qualité de leurs enfans; qu'il ne nous l'est de respecter & de cherir nos Princes comme estans leurs sujets legitimes.

Passions miraculeuses.

Monstres de la nature

Ce seroit donc vouloir faire des monstres en la nature que d'arracher du cœur de tous les peuples ces sentimens si iustes, ces saillies si naturelles & ces transports si doux & si puissans, auec lesquels nous nous sentons sortir hors de nous mesmes, & de toutes nos pretensions pour suiure la fortune de nos Monarques, & obeïr aux volontez de ceux que Dieu nous a donné comme les interpretes de ses desirs & les ministres de son authorité.

Forme tres-glorieuse.

Allez donc cher complice de Ionathas, allez aimable compagnon des auantures de ce Prince, allez vnique confident de toutes ses pensées & de tous ses secrets, allez vous

estes trop heureux de le suiure, & d'auoir le mesme sort auec ce Conquerant, ne cherchez point d'autre jour que celuy qui èclatte dedans ses yeux, d'autres flames que celles qui bruslent dans son sein, & d'autres traits pour combattre les Philistins, que ceux que vous donne l'amour & la veuë de Ionathas.

Armes victorieuses.

O Dieu quelles armes, quel feu & quels éclats de jour & de lumiere que les regards d'vn Prince! où est le cœur de marbre qui ne fende à sa veuë, l'ame de glace qui ne se fonde à ses aproches, & la nuit de tenebres qui ne s'éclaire à sa seule presence? Il ne faut point aussi d'autres appas & d'autres charmes pour attirer le cœur de tous les peuples, point d'autre solde & d'autre recompense pour gagner des soldats, & point d'autres trompettes pour amasser des troupes & former des armées, que la voix & la veuë d'vn Souuerain.

Appas populaires.

C'est ce qui fait tant de playes honorables, tant de peines delicieuses, & tant de morts illustres. C'est-là le ciment des Prouinces, la force des Empires, & le premier mobile de la felicité & du bon-heur que tous les Roys ont dans leurs Monarchies, c'est-là vn thresor qui iamais ne s'épuise, vne épargne qui est toûjours remplie, vn arsenac qui a dans vne œillade & dans vne pa-

Ciment des Republiques.

Munitions des Royaumes.

role toutes ſes munitions, & enfin vn Donjon contre lequel toutes les ſeditions & toutes les reuoltes ſont reduites en cendres & en fumée.

Il faut neantmoins que les Princes ſe ſeruent de prudence pour ménager ces priuileges, car quoy que leur preſence ſoit ſouuent plus puiſſante que des armées toutes entieres, quoy que leurs yeux ayent des regards plus vigoureux, & leurs bouches des voix plus éclatantes que tout le feu & tout le bruit de nos canons, ils ſeroient toutefois temeraires, ſi ils ſe prodiguoient trop librement en toute ſorte d'occaſions, & ſi ils immoloient leur vie, leur honneur & le bien d'vn Eſtat aux fureurs de la guerre & à la rage d'vn ſoldat qui eſt preſque toûjours aueugle quand il s'agit de conſeruer ſa vie & ſon honneur.

Eclairs & tonnerres puiſſants.

Entrepriſes douteuſes.

Ie croirois donc que les entrepriſes de Ionathas contre les Philiſtins auroient eſté moins dignes de loüange que de blaſme, & qu'il auroit peché contre les loix de la prudence humaine ſi il n'eut pris conſeil d'vne plus haute intelligence, & ſi Dieu meſme ne l'eut guidé dedans tout ce deſſein, & aſſuré de la victoire; comme il paroiſt dans l'entretien qu'il eut auec ſon Eſcuyer, apres les inſtructions qu'il luy donna de ce qu'il deuoit faire.

Erait Ionathas, ecce nos tranſimus ad viros iſtos cumque

Nous voila, dit-il, *à la veuë des ennemis, & ſi parauanture ils nous commandent de ne paſſer pas*

outre, arreſtons fermes ſur la place, que ſi ils nous commandent de paſſer plus auant, auançons hardiment; d'autant que ce nous ſera vne marque infaillible que Dieu nous les a mis entre les mains: Comme il parut incontinent apres, car les ſentinelles des Philiſtins les ayans aperceus, crierent auſſi-toſt qui va là, & puis ſe doutans bien qu'aſſeurément c'étoient des ennemis, elles ſe prirent à leur crier comme par raillerie, *qu'ils euſſent à monter & à ſortir hors de leurs trous*. Ce qu'oyant Ionathas il ſe mit auſſi-toſt à grimper des pieds & des mains deſſus le haut de la montagne, & n'ayant à ſa ſuitte que ce ſeul Gentil-homme qu'il auoit pris pour compagnon, il parut bien que Dieu les alloit ſouſtenant & combattant pour eux auec des armes inuiſibles, car en fort peu d'eſpace & en bien moins de temps qu'on ne ſe peut imaginer, Ionathas & ſon Eſcuyer en tuerent plus de vingt ſur la place, ce qui ſoudain fit tant de bruit & tant d'éclat dedans le corps de garde des Philiſtins & dans toute l'armée, qu'à meſme temps la nouuelle de ce petit prodige fut répanduë dans toute la campagne & dans toutes les troupes qui rauageoient, pilloient & deſoloient tout le païs. Ce qu'entendant Saül, lequel étoit encor en Gabaa, & qui pour lors prenoit quelque repos deſſous vn grenadier, il ſe leua tout auſſi-toſt, & donna ordre à ſes gens, de s'enquerir *de quelle part pouuoit venir ce bruit, & ſi parauanture il y auoit*

apparuerimus eis. 1. Reg. 14. v 8.

Si taliter locuti fuerint ad nos, manete donec veniamus ad vos, ſtemus in loco noſtro nec aſcendamus ad eos. 1. Reg 14 v 9.

Si autem dixerint aſcendite ad nos aſcendamus, quia tradidit eo. Dominus in manibus noſtris, hoc erit nobis ſignum. 1. Reg 14 v 10.

Aſcendit autem Ionathas manibus & pedibus reptans, & armiger eius poſt eum. Itaque alij cadebant Ionatham, alios armiger eius interficiebat ſequens eum. 1. Reg 14. v. 13.

Et facta eſt plaga prima qua percuſſit Ionathas, & armiger eius quaſi viginti virorum. 1 Reg 14. v 14.

Et factum eſt miraculi in caſtris per agros: 1. Reg. 14. v 15.

Et ait Saul populo qui erat cum eo: Requirite & videte,

quis abierit ex nobis cumque requirerent repertum est non adesse Ionatham & armigerum eius. 1.Reg 14. v.17.

quelqu'vn de sa maison qui se fust échapé, surquoy l'vn de ses gardes vient l'auertir *qu'on ne sçauoit, où étoit Ionathas auec son Escuyer.*

N'est-ce pas là dequoy étonner vn esprit lequel étoit desia tout effaré, que de luy apporter si brusquement cette nouuelle? N'est-ce pas là dequoy surprendre les affections d'vn Pere qui n'a plus qu'vn enfant? & de quoy effrayer le courage d'vn Roy, lequel apres auoir esté honteusement abandonné de toutes ses armées & de tous ses sujets, est entouré de tous ses ennemis, & voit que l'on s'alarme & que l'on crie au meurtre iusqu'aux pieds de son lit & à la porte de son Louure, & enfin à qui parmy tant de clameurs on dit qu'on ne sçait ce que son fils est deuenu. N'est-ce pas là vn étrange sujet d'inquietude? que fera donc Saül?

Sujets remplis d'effroy

Helas qu'on apporte, dit-il, *le Propitiatoire, & que puisque toute la terre & tous les hommes se bandent contre moy, que ie voye pour le moins si le Ciel a encore dessein de me faire la guerre.*

Et ait Saul ad Achiam: applica arcam Dei. 1.Reg.14.v.18.

Ce que disant, voicy Achias qui luy apporte l'Arche, & qui prend en ces mains l'Ephod & ces deux grandes pierres où Dieu auoit coustume de faire voir ses plus secrettes volontez; mais comme ce Pontife étoit desia tout prest de retirer le voile dont l'Arche étoit couuerte & de découurir ces miroirs, comme c'est la coustume d'vn esprit agité & flottant, de vouloir & de ne vouloir

Miroirs des volontez de Dieu.

vouloir pas, Saül luy crie *qu'il s'arreste*, & sans attendre dauantage il va luy-mesme sur le champ de bataille, où l'amour & la crainte luy auoient quasi persuadé qu'il trouueroit son Ionathas à la mercy des Philistins; mais il fut bien trompé lors qu'il le vit nageant dedans le sang de tous ses ennemis, lesquels s'étoient armez les vns contre les autres auec tant de fureur & vn aueuglement si general, qu'au raport de Iosephe il y en eut au moins soixante mille de massacrez qui demeurerent sur la place.

Et ait Saul ad sacerdotem contrahe manum tuam. 1.Reg.14.v.19.

Fureur aueugle.

Iosephus lib. 6. cap. 7.

Iamais face de guerre ne fut plus effroyable, les freres mesmes s'égorgent les vns les autres, la mort vole de toutes parts, l'air retentit des cris des mourans, & tout le païs circonuoisin se remplit d'horreur & de carnage.

Guerre effroyable.

Où il ne faut pas demander si pendant cette alarme & apres ce succez, il s'en trouua beaucoup qui retournerent à Saül & qui furent heureux de suiure la fortune de Ionathas, car c'est la coustume du monde de se laisser toûjours aller selon le cours des plus heureuses destinées, & de quitter le plus foible party pour suiure le plus fort; lascheté insensée & horrible contre laquelle tous les carreaux des vengeances diuines & humaines deuroient estre allumez, afin de consumer tous ceux qui en sont infectez, & qui violent cruellement toutes les loix des plus sinceres amitiez.

Fortune aimable.

Sujet tres-digne de vengeance.

LA FVNESTE ET HEVREVSE victoire de Ionathas.

CHAPITRE IX.

Crimes d'Estat.

S'Il eſt vray que c'eſt faire des crimes que d'établir des loix qui en donnent occaſion & qui ne ſont ny vtiles, ny neceſſaires, Saül n'eſt pas moins criminel que Ionathas lors qu'il fait vn Edit, lequel ce jeune Prince eſt en danger de violer par ignorance ou par neceſſité. Ce fut durant la chaleur du combat, & lors que tous les Philiſtins eſtans dans le deſordre & dans la confuſion qu'ils auoient excitée, ſe maſſacrans les vns les autres, Saül iugea qu'il étoit à propos de pourſuiure ſa pointe & rendre la victoire ſi generale, qu'enfin il ne reſtaſt pas vn des ennemis apres cette bataille, & que cette Iournée que l'on peut appeller la Reſurrection du peuple d'Iſraël fuſt la ruine totale de tous leurs ennemis.

Edict impitoyable.

La reſurrection du peuple d'Iſraël.

A cet effet le voila qu'il commande *vn Ieuſne ſolemnel dans toute ſon armée, & qu'il lance tous les carreaux de ſa malediction, contre celuy lequel ſera ſi mal-heureux que d'y contreuenir, & de manger quoy que ce ſoit auant la fin du jour*, où il faut remarquer que cette imprecation enueloppoit vn jurement particulier & vn ſerment inuiolable, auec lequel

Adiurauit autem Saul populum dicens: Maledictus vir qui comederit panem vſque ad veſperam donec vlciſcar de inimicis meis Et non manducauit vniuerſus populus panem. 1.Reg.14.v.24.

il condamnoit à mort le Preuaricateur, d'où il s'ensuit que Ionathas, quoy qu'ignorant du vœu que son pere auoit fait estant trouué coupable, est obligé de satisfaire à la rigueur de la sentence & de mourir en qualité d'vn fils obeïssant, ou de rendre son pere doublement criminel; si ce n'est que le peuple, qui a toûjours de la tendresse & de la compassion pour la personne de ses Princes, vienne à plaider sa cause & à prendre cet innocent coupable sous sa protection. Voyons quelle en sera l'issuë, & sans nous mettre en peine qui de Saül ou de son fils a tort, ou qui des deux est le plus criminel, voyons toutes les circonstances qui se trouuent dans cette Histoire.

Sentence rigoureuse.

Loy fatale.

Innocent coupable.

Voila donc le combat qui s'échauffe, & ce furieux aueuglement lequel a commencé mesme auant le Soleil parmy les Philistins qui croist si prodigieusement, que Saül a sujet d'en attendre auant la fin du jour vne paix generale dedans tout son païs.

Aueuglement furieux.

Mais comme il y a du danger que sur la fin de la bataille, & lors que la victoire sera plus asseurée, Ionathas & ses troupes ne se viennent à débander ou à se rafraischir, & que par ce moyen il ne s'échape beaucoup des ennemis, Saül porte vn Arrest de mort en presence de son armée contre tous ceux qui mangeront auant la nuit, & cependant le pauure Ionathas qui ne songeoit

Apprehension tres-raisonnable.

à rien qu'à pourſuiure ſes ennemis, & qui n'a-
uoit pas le loiſir de s'amuſer à ce qui ſe paſſoit dans le milieu du camp, vient par mal-heur à paſſer dans vn bois dont les arbres étoient tous dégouſtans de miel, ce que voyant, comme il étoit tout haraſſé & haletant de ſoif, paſſant comme vn éclair tout au trauers de la foreſt, il prit ſur le bout de ſon Sceptre quelques gouttes de miel qu'il ietta ſur ſa langue, & dont il rejalit dedans ſon cœur tout épuiſé vne vigueur ſi prompte & ſi puiſſante, qu'à meſme temps il en ſentit l'effet iuſques dedans ſes yeux qu'il éprouua plus forts qu'auparauant, comme il le témoigna luy meſme à ceux qui le ſuiuoient, mais par malheur voila qu'à meſme temps il entend vne voix qui luy dit ce qui s'étoit paſſé, & que Saül auoit juré publiquement, que ſi quelqu'vn mangeoit auant la fin du jour & du combat, aſſeurément il le feroit mourir.

Portò Ionathas non audierat, cum adiuraret pater eius populum : extenditque ſummitatem virgæ quam habebat in manu, & intinxit in fauum mellis : & conuertit manum ſuam ad os ſuum, & illuminati ſunt oculi eius. 1. Reg 14. v. 27.

Reſpondenſque vnus de populo ait: iureiurando conſtrinxit pater tuus populum &c. 1. Reg 14. v. 28.

Ah Dieu, s'écrie Ionathas, *qu'eſt-ce qu'à fait mon Pere, & pourquoy eſt-ce que pendant que ie donne la paix à tout ſon peuple, il vient à troubler mes victoires & à perdre tout ſon païs, n'eſt-ce donc pas aſſez d'auoir chaſſé les Philiſtins hors de tous ſes Eſtats, d'auoir deliuré ſa maiſon des frayeurs dont elle étoit enuironnée, & d'auoir mis en ſeureté ſes biens & ſa perſonne*

Dixitque Ionathas turbauit Pater meus terram, &c. 1. Reg. 14. v. 29.

Plaintes de Ionathas.

auec tout l'honneur qu'il possede, sans qu'il me faille encore sacrifier à vn serment leger & inconsideré?

Taisez vous Ionathas, car si vostre premier malheur n'a pû assez estre preueu pour vous pouuoir rendre coupable, la plainte que vous faites ne peut passer plus outre, sans que vous soyez criminel de leze Majesté, & que vous ne blessiez tous les deuoirs d'honneur, d'obeïssance & de respect que vous deuez à vostre Roy & vostre pere. Pourquoy est-ce que vous voulez ternir l'éclat & le lustre de vos victoires? & pourquoy est-ce que pour le moins si vous auez peché par ignorance, vous n'empeschez vos gens de violer les loix de vostre Religion & de vostre Royaume.

Respect deu à vn Pere & à vn Roy.

Innocence coupable.

Quelle honte de voir tous ces vainqueurs qui s'amusent à tuer des bœufs & des moutons, & qui contre toute sorte d'honneur & de pieté s'attachent comme chiens affamez dessus la chair & sur le sang de leur curée; Mais comme il y a d'ordinaire dedans les grandes assemblées toûjours quelqu'vn de plus zelé pour la Iustice & pour l'obseruance des Loix, Saül à mesme temps eut la nouuelle que la pluspart des soldats ayans trouué quelques troupeaux parmy les champs les auoient égorgez, & qui pis est, qu'ils auoient bû mesme du sang contre les Loix ex-

Zelateurs du bien public.

Defatigatus est autem populus nimis, & versus ad prædam su-

bit oues & boues, & vitulos & mactauerunt in terra comeditque populus cum sanguine. 1. Reg. 14. v. 32.

Et dixit Saul: dispergimini in volgus & dicite eis, vt adducat ad me vnusquisque bouem suum, &c. 1 Reg. 14 v. 34.

presses du pays. A quoy pour remedier Saül leur commanda tout aussi-tost d'éleuer vne pierre dans la place publique, & de luy amener leurs bœufs, leurs moutons & leurs veaux pour les faire tuer en sa presence & mettre à part le sang qui sortiroit du corps de tous ces animaux.

Ædificauit autem Saul altare Domino. 1. Reg. 14. v. 35.

Et dixit Saul irruamus super Philisthæos nocte, & vastemus eos vsque dum illucescat manè ne relinquamus eis virum. 1. Reg. 14 v 36.

Ce qu'estant acheué il crut estre obligé de rendre graces à Dieu pour la victoire qu'il auoit remportée, & pour cela il fit bastir au mesme lieu vn grand Autel pour y offrir son premier sacrifice, dessus la fin duquel il tint vn conseil general, où il fut arresté qu'on passeroit toute la nuit suiuante à poursuiure les ennemis, & que l'on emploiroit toutes les forces de la Iudée pour dissiper tout le reste de ces fuyars, afin qu'on ne parlast iamais du nom & des armes des Philistins, qu'en celebrant le jour de leur deffaite & le triomphe du peuple d'Israël.

Euenemens heureux & mal-heureux.

Or cependant i'ay grand sujet de craindre que cette nuit où nous allons entrer ne nous doiue estre égalment heureuse & malheureuse, ainsi que l'a esté le jour que nous auons passé entre le desespoir & l'esperance, entre la douleur & l'amour, entre la mort & la vie, & entre le malheur & la felicité de Ionathas & de ses ennemis.

IONATHAS CONDAMNE' A mort par ſon Pere.

CHAPITRE X.

Onathas condamné à mort par ſon Pere & deliuré par les prieres de ſon peuple, eſt vn tableau où l'on peut voir des traits bien differens, chacun auſſi ſe le peut peindre ſelon ſa fantaiſie, & comme nos inclinations ne ſont pas moins diuerſes que le ſont les viſages, ie ne peus pas douter que quelques-vns auec ſaint Chryſoſtome ne condamnent le Pere & excuſent le fils; & que pluſieurs auſſi auec ſaint Ambroiſe n'ayent des motifs aſſez puiſſans pour excuſer le Pere & condamner le fils, quoy que c'en ſoit voila deſia la nuit qui nous menace, & il me ſemble que ces clartez mourantes & ces ombres qui naiſſent tout autour de la Lune, me font deſia comme entreuoir dedans le Ciel & dans les nuées quelques chiffres de ſang, leſquels me pronoſtiquent la mort de Ionathas.

Traits differens.

Chryſ. hom. 14. ad popul.

Ambroſ ſer. 25. poſt Domin. 1. Quod ſecundum veterem editionem.

Caracteres ſanglans.

O Loix que vous eſtes cruelles, ſi ce deſaſtre tombe ſur la Iudée & ſur vn Prince qui ne doit pas eſtre ſujet à toutes vos rigueurs: amour que tu ſeras aueugle ſi tu ferme les yeux à ce ſpectacle qui ne ſe peut mouuoir qu'à compaſſion: Ah zele que tu es indiſcret ſi tu n'as du ſcrupule à vn

Loix deplorable.

Spectacle pitoyable.

ſujet où l'on ne peut violer ſans ſacrilege l'amour & le reſpect qu'on doit à tous les Princes; Et vous ô ſainte Pieté! arrachez donc ce foudre de la main de Saül, de peur qu'il ne vienne à tomber ſur la teſte de Ionathas.

Accident funeſte.

He quoy d'auoir ietté vne goutte de miel deſſus ſa langue apres les fatigues preſque incroyables d'vn jour & d'vne nuit, apres auoir ſouffert toutes les violences & eſſuyé tous les dangers d'vne bataille, apres auoir bleſſé, tué, chaſſé vn peuple d'ennemis & ſe voir à la fin du triomphe tout chargé de pouſſiere, tout bruſlé des ardeurs du Soleil, tout degouſtant de ſueur & de ſang, ſi épuiſé de force & de vigueur qu'on en eſt preſqu'aueugle, & qu'on a le goſier & la langue preſque bruſlée de la ſoif, & par l'effort des cris qu'il a fallu ietter pour encourager le ſoldat & alarmer ſes ennemis, eſt-ce vn excez de laſcheté & de delicateſſe, ou plutoſt vn trait de prudence & vne pure neceſſité qui l'oblige de rafraiſchir ſa bouche auec vne goutte de miel? Et neantmoins Saül ayant offert des ſacrifices & demandé à Dieu ſi il falloit encore redoubler ſes pourſuites contre les Philiſtins, & les aller chercher pour la ſeconde fois iuſques dans leurs retranchemens, comme le peuple étoit à deux genoux autour de l'Arche, & que le grand Pontife tenoit deſia l'Ephod entre ſes mains, tout demeure dans le ſilence, & cet Oracle ne luy faiſant point de réponce

Et conſuluit Saul Dominum Num perſequar Philiſthiim? ſi trades eos in manus Iſraël? & non reſpondit ei in die illa. 1 Reg 14. v.37. Dixitque Saul: applicate huc vniuerſos angulos populi: & ſcitote & vide-

ponse & ne donnant aucune marque des volontez de Dieu, Saül voit bien assurément qu'il arriue le mesme que du temps de Iosué, & que la faute d'vn seul homme pourroit perdre toute l'armée, surquoy il se prend à jurer, que quiconque sera trouué coupable sera iugé à mort, & sur le champ il donne ordre à ses gardes d'en aduertir tous les cantons du peuple, prenant Dieu à tesmoin, & jurant pour la seconde fois qu'il n'exceptoit personne, & que si mesme Ionathas étoit trouué en faute il ne l'effaceroit qu'auec son propre sang.

te, per quem acciderit peccatum hoc hodie. 1. Reg 24. v. 38. Iosue 7.

Viuit Dominus saluator Israël, quia si per Ionatham filium meum factum est absque retractatione morietur. 1. Reg. 24 v. 39.

Ah pauure Pere, voulez vous donc vous mesme estre le juge & le bourreau de vostre fils? Saül que n'examinez vous l'affaire auant que porter la sentence, & que ne taschez vous d'en apprendre l'Autheur auant que le juger à mort, n'y a-t'il pas sujet de croire, que quand mesme ç'auroit esté le moins considerable de toute vostre armée qui auroit fait le mal que vous presupposez, il peut auoir sujet d'excuse en pretendant son ignorance; & puis posons le cas que ce soit Ionathas, est-ce là vn motif pour condamner à mort vostre heritier, & celuy mesme dont les combats & les victoires vous viennent d'assurer la Couronne & le Sceptre que vous portez.

Plainte tres-legitime.

Et pater factus est filij carnifex, & ante examinationem, damnationis protulit sententiam. Chrysost. homil. 14. ad popul.

Et ait Saul mittite sortem inter me & Ionatham filium meum, & captus est Ionathas 1.Reg.14.v.42.

Dixit autem Saul ad Ionatham indica mihi quid feceris, & indicauit ei Ionathas. 1.Reg.14.v.43.

Gustans gustaui in summitate virgæ quæ erat in manu mea paululum mellis, & ecce morior. 1.Reg.14.v.43.

Dixitque populus ad Saul: ergone Ionathas morietur qui fecit salutem hanc magnam in Israël. 1.Reg.14 v.45.

Comme en effet ce n'est autre que Ionathas, car comme tout le peuple fut assemblé le sort tombe sur luy, ce que voyant ce Prince infortuné il auoüa franchement à son pere toute sa faute, & puis regardant tout le peuple d'vn œil quasi mourant, il se prit à crier d'vne voix languissante, & qui neantmoins témoignoit assez sa generosité & son obeïssance.

Helas qu'ay-je donc fait, i'ay gousté en passant quelques gouttes de miel, & il faut pour cela que ie meure: *he bien*, s'écrie tout le peuple, *nous voulons que Ionathas soit criminel pour auoir commis céte faute, nous voulons qu'il n'aye pas ignoré le commandement de son Pere, & que cette dure necessité qui n'a iamais de loix mesme parmy les plus barbares ne l'y aye pas forcé, ne veut-on rien donner à la naissance, à la valeur & au merite de ce Prince, & quand mesme ce sang Royal qui bout dedans ses veines, quand tous les charmes & tous les traits d'amour & de respect qui paroissent sur son visage, quand la victoire & le triomphe qu'il vient de remporter dessus les Philistins, quand la tendresse de son aage, les interests de sa Patrie, le bien commun de toute la Iudée, la perte & la douleur de ses parens & l'hon-*

Sollicitations tres-puissantes.

neur mesme de son Pere, ne seroient pas des Aduocats & des solliciteurs assez puissans pour obtenir sa grace, ne merite-t'il pas vne abolition generale par sa simple deposition, & par cet aueu si candide, si humble & si naïf auec lequel il confesse qu'il est coupable, quoy qu'il soit innocent.

Il s'est mesme trouué des Roys dans les nations les plus impitoyables, qui n'ont iamais pû decerner des peines à ceux qui demandoient pardon, & chez les Atheniens où la police étoit moins inhumaine & beaucoup plus ciuile que chez les autres peuples, vn certain Androcide n'eut point d'autre artifice pour obtenir remission de ses crimes qu'en auoüant la larme à l'œil qu'il étoit criminel. Ah que Saül ne soit donc pas moins exorable à l'endroit de son fils, que l'ont esté ces peuples enuers des Estrangers & des coupables.

Police inhumaine.

Pieté inexorable.

Il y auroit mesme raison d'absoudre vn homme du vulgaire, lequel auroit tasché de deliurer son païs: Saül seroit-il donc bien si cruel que de faire mourir son fils, son successeur & son aisné, qui en effet l'a deliuré; hé donc dira quelqu'vn plus passionné pour Ionathas que pour Saül, c'est peut-estre que s'estimant indigne de ce fils, il prend la mort comme vn moyen dont il se peut seruir pour s'en priuer plus aisément; mais

diſons plutoſt qu'il veut rauir la vie à celuy auquel il ne meritoit pas de la donner. Que ſi nous auons quelque crainte de dire nos penſées, & d'expoſer trop librement les ſentimens que nous auons pour Ionathas, adreſſons nous à tout ce peuple qui le voit, qui l'entend & qui le reconnoiſt pour ſon Liberateur.

Liberateur du peuple.

IONATHAS DELIVRE' DE LA mort par les prieres de ſon peuple.

CHAPITRE XI.

Vertus Royales.



L'Innocence, l'amour, la pieté, la douceur, la vaillance, la generoſité & toutes les vertus qui ſe peuuent trouuer dedans vn jeune Prince, eſtans à preſent outragées dans la perſonne de Ionathas font vn ſpectacle ſi digne de pitié, qu'il n'y a ie m'aſſure perſonne dans toute la Iudée qui ne prenne ſa cauſe, & qui ne ſoit plutoſt preſt de mourir dix mille fois que de ſouffrir qu'on le condamne.

Murmure public.

Ne vous ſemble-t'il pas deſia que vous oyez du bruit & des murmures dedans toutes les ruës, dans toutes les maiſons, & nommément dans la place publique & au milieu du camp, où il eſt plus probable que Saül s'étoit deliberé d'immoler Ionathas à la rigueur de ſa juſtice & au zele in-

diſcret d'vne pieté aueugle & temeraire.

Ah viue Dieu dont j'atteſte la ſainteté, i'en ay iuré, crie Saül, *Ionathas en mourra.* Serment inconſideré.

Ah Sire, luy répond tout le peuple, *ſçaueZ vous bien ce que vous dittes en proferant cette parole? Ce nom ſi doux & ſi aimable n'eſt-il donc pas capable de vous fendre le cœur, & aueZ vous bien le courage de le nommer ſans mourir de pitié.*

N'eſt-ce pas luy qui mit dernierement les premieres alarmes parmy les Philiſtins, n'eſt-ce pas luy qui a percé les ombres de la nuit, & qui s'eſt fait paſſage dedans des lieux inacceßibles pour ſurprendre leurs forteresses, attaquer leurs gardes, tuer leurs ſentinelles & les ietter dans l'épouuante, dans le deſordre, dedans l'aueuglement & dans vne fureur ſi enragée qu'ils ont eſté eux-meſmes leurs bourreaux, & ſe ſont maſſacrez honteuſement les vns les autres, ſans qu'il en ſoit preſques reſté vn ſeul pour dire des nouuelles de leur deffaite. Et puis pour prix de la victoire vous condamnez à mort celuy-là meſme lequel vous a ſauué la vie, vous voulez qu'on couronne de Myrthe & de Cyprez, celuy qui vous a couron-

Motifs de pardon.

Fureur enragée.

né de Lauriers & de Palmes, & vous estes si peu sensible aux interests de tout vostre Royaume, que vous voulez encor vous exposer à la risée de vos ennemis, en immolant à vn serment leger & inconsideré, celuy-là seul qui est vostre suport & vostre appuy.

Vœu cruel.

Non non, Sire, nous appellons de vous mesme à vous mesme, de la pieté à la pieté, de l'amour à l'amour, de la justice à la justice, & de Saül en qualité de Iuge, à Saül en qualité de Pere, & au reste si vous voulez qu'on en appelle à vn Iuge plus Souuerain, nous prenons à tesmoin le Seigneur & le Dieu d'Israël pour l'innocence de Ionathas, & partant nous sommes tous plutost resolus de mourir que d'endurer que Ionathas souffre le moindre mal, puisque c'est luy duquel Dieu s'est seruy pour donner le salut à son peuple, & pour nous deliurer des mains de tous nos ennemis.

Appel tres-iuste.

A toutes ces raisons comme Saül n'a rien que repliquer, il est obligé de se rendre & de donner aux prieres du peuple, celuy qu'il n'a pû refuser auec justice à la pieté, à la valeur, à l'innocence & à toutes les qualitez qui éclattoient dedans son Ionathas, qui neantmoins pour le present ne me paroist en verité point plus digne de

Liberauit ergo populus Ionatham vt non moreretur. 1. Reg. 14. v. 45.

la faueur que Saül luy accorde, & de la vie que tout le peuple luy obtient, qu'en méprisant la mort & en montrant qu'il est indifferent à viure ou à mourir. Mépris genereux.

He bien, dit-il, *i'ay mis en passant sur mes levres vne goutte de miel, & voila que ie meurs.*

Ah mon cher Ionathas ce miel a fait sur vostre langue, ce que les mousches qui le produisent ont coustume de faire, ou bien plutost ce que les delices du monde & les plaisirs honteux & passagers de cette vie font tous les iours, elles ont en effet quelques gouttes de miel; mais elles ont aussi des éguillons dessus la langue, elles flattent, & elles piquent, elles donnent quelque douceur; mais en suite que de pointes & d'amertumes. Voila aussi la cause des desastres de Ionathas, lequel pour ce sujet seroit coupable de la mort, si tout prest de receuoir ce coup, comme l'écrit Iosephe, il ne se fust luy mesme encore offert à tous les traits de la rigueur que son pere vouloit exercer dessus luy, he pourquoy donc est-ce que nous craignons la main qui nous donnant la mort, nous peut donner la vie & l'immortalité?

Habet omnis hoc voluptas stimulis agit fruentes, apiumque par volantum vbi grata mella fudit fugit, & nimis tenaci ferit icta corda morsu. Boet.

Traits rigoureux.

Non non, la mort de soy n'est pas si effroyable qu'on se la represente, elle est toûjours le port des innocens, quoy qu'elle soit le naufrage

des criminels, tous les écueils qui se trouuent dedans ce terme se sont formez tout le long du voyage, ce n'est donc pas la fin de cette course, mais les dangers qui sont sur le chemin qu'il nous faut redouter. Il n'y a que les fous qui ont peur de la mort, puisque les sages la desirent, & puisqu'aux vns elle paroist comme le plus horrible mal qui leur puisse arriuer, & aux autres comme la fin & le terme de leurs miseres.

Dangers publics.

Concluons donc auecque Ionathas, que si nous sommes innocens nous auons moins sujet de desirer la vie que de souhaiter la mort, & puis quoy qu'il arriue efforçons nous d'auoir ce témoignage de nos consciences que Ionathas eut de son peuple, c'est à sçauoir que nous n'auons rien fait que selon Dieu, pour Dieu & auec Dieu.

Quia cum Deo operatus est hodie. v. 45.

LA FIN ET LES DESASTRES du regne de Saül.

CHAPITRE XII.

Conquestes tres-funestes.



Omme Saül poursuiuoit ses victoires contre les Philistins, & qu'il alloit toûjours cherchant quelque nouueau sujet d'accroistre ses triomphes & d'écarter bien loin de son Royaume les ennemis du peuple d'Israël: Voicy Samuel qui luy commande de la part de son

Et dixit Samuel ad Saul: Nunc ergo vade &

ſon Maiſtre d'attaquer fortement Amalech, & d'étouffer le nom & la memoire de cette nation, laquelle auoit toûjours eſté vne des plus rebelles, & meſme ſi hardie que de venir iuſques dans le deſert & aux pieds de Sina, pour s'oppoſer aux deſſeins de Moyſe, & empeſcher ſes troupes de paſſer dans la terre de Promiſſion.

percute Amalech, & demolire vniuerſa eius, non parcas ei & non concupiſcas ex rebus ipſius aliquid: ſed interfice à viro vſque ad mulierem, & paruulum atque lactentem, bouem & ouem, camelum & aſinum. 1. Reg. 15. v. 3.

Voicy donc à peu pres tous les ordres que Dieu donna à Saül par l'entremiſe de Samuël.

Maſſacre general.

Allez, dit-il, *tout droit contre Amalech, mettez tout en feu & en ſang, & ſans auoir aucun reſpect ny d'aage, ny de ſexe, tuez hommes & femmes, & depuis le plus grand iuſqu'au plus petit; n'épargnez pas meſme leurs bœufs & leurs moutons, & le reſte de leurs troupeaux, ſans neantmoins vous retenir quoy que ce ſoit à voſtre vſage, mais rauagez, bruſlez & deſolez tout le païs de ces petits mutins qui ont touſiours fait la guerre à mon peuple, & ſur leſquels il y a deſia plus de trois cens ans que le glaiue de mes vengeances demeure ſuſpendu.*

Le glaiue des vengeances de Dieu.

A ces termes, quoy que cruels en apparence & tres-juſtes en verité, il n'y a point de treſue, point de delay, point d'adouciſſement, point de relaſche & point d'oppoſition, puiſque c'eſt Dieu qui parle & qui commande. Auſſi Saül

Et recensuit eos quasi agnos: ducenta millia peditum & decem millia virorum Iuda.
1 Reg. 15. v. 4.

obeït-il, & ayant fait le denombrement de ses troupes, il trouue pour le moins deux cens mille pietons, lesquels étoient tous prests de battre aux champs sans compter ceux de la Tribu de Iuda, lesquels étoient au nombre de dix mille, & qui étoient les plus adroits & plus vaillans du peuple d'Israël. De sorte que voila Saül à la teste de son armée qui sort de Galgala, & qui s'en va d'abord mettre ses gens en embuscade dedans vn grand Vallon, lequel étoit pres de la ville capitale des Amalecites dont il se rendit maistre apres quelques attaques; & où ayant donné la vie au Roy Agag qui se trouua dedans, il mit au trenchant de l'épée tous ceux qu'il rencontra depuis les terres d'Heuila iusqu'à celle de Sur, excepté quelques peuples lesquels étoient de l'ancienne famille de Iethro, & qui n'auoient iamais eu de commerce auec ceux d'Amalech.

Iosephus.

Bataille de Saul.

Et apprehendit Agag Regem Amalech viuum: Omne autem vulgus interfecit in ore gladij
1. Reg. 15. v. 8.

Loix violées.

Ce n'est pas là aussi la faute de Saül, mais seulement d'auoir violé les ordres & le commandement exprez que Dieu luy auoit fait de n'excepter qui que ce fust des ennemis, & de ne se point enrichir de leurs pertes; ce qu'il fit neantmoins pardonnant à Agag Roy d'Amalech, & laissant au pillage de ses soldats & à leur discretion tout le plus beau butin de cette guerre, dont ils vinrent si bien chargez qu'ils ne laisserent rien que ce qui leur sembla n'estre pas digne d'en estre remporté.

Et pepercit Saul & populus Agag, & optimis gregibus ouium & armentorum, &c.
1. Reg. 15. v. 9.

N'est-ce pas là vne passion furieuse, vn aueuglement detestable & vn mépris digne d'estre puny ou de la vie de Saül, ou de la perte de son Royaume, helas quelle reconnoissance : *Ie me répens*, dit Dieu à Samuel, *d'auoir creé Saül Roy de mon peuple, l'ingrat qu'il est, il m'a abandonné, & il a preferé son auarice & ses plaisirs à mes Commandemens*, sont-ce pas là des plaintes qui témoignent assez que toutes les Bontez de Dieu doiuent enfin ceder à ses vengeances, & que Saül est trop coupable pour pouuoir estre pardonné.

Factum est autem verbum Domini ad Samuel dicens, pœnitet me quod Constituerim Saul Regem quia dereliquit me, &c. 1. Reg. 15 v. 11.

Et cependant Samuel n'a pas si-tost oüy cette nouuelle, qu'à mesme temps il se prosterne à deux genoux passant toute la nuit en pleurs & en prieres, criant misericorde à Dieu pour ce mal-heureux Prince, & puis mesme auant le leuer du Soleil il se met en chemin pour essayer tous les moyens possibles pour le reduire à connoistre sa faute & faire penitence, mais comme ce saint homme tout embrasé de zele pour la cause de Dieu, d'amour pour la personne de Saül & de colere pour l'enormité de son crime, est desia sur le seuïl de sa porte & peut-estre bien auancé sur son chemin, il apprend que Saül auoit passé sur la montagne de Carmel, & là qu'auant que passer outre il s'étoit fait dresser vn grand Arc de triomphe, comme vn monument

Contristatusque est Samuel, & clamauit ad Dominum tota nocte. 1. Reg 15. v. 11.

Cumque de nocte surrexisset Samuel vt iret ad Saul, &c. 1. Reg. 15 v. 12.

Zele tres-raisonnable

Manè nunciatum est Samueli, eò quod venisset Saul in carmelum, & erexisset sibi for-

nicem triumphalem. 1. Reg 15. v. 12.

eternel de sa gloire, & vne marque à la posterité de la victoire qu'il auoit remportée sur les Amalecites; idolatrant ainsi sa propre gloire & donnant à ses armes & à son heureuse fortune, vne faueur qu'il tenoit de Dieu seul.

Venit ergo Samuel ad Saul, & Saul offerebat holocaustum Domino de initiis prædarum quæ attulerat ex Amalech. 1. Reg 15 v 12.

Et neantmoins comme la pieté, l'amour, le zele, & toutes les passions d'vne ame saintement genereuse sont des foudres & des éclairs qui penetrent partout, & qui ne peuuent iamais estre arrestez. Samuel poursuit dans ses premiers desseins & vient tout droit en Galgala, où il trouue Saül lequel offroit vn holocauste des premices de sa victoire, ou plutost de l'injuste & infame pillage qu'il auoit fait dans la bataille d'Amalec; & qui l'apperceuant de loin luy cria d'vn visage riant.

Et cum venisset Samuel ad Saul, dixit ei Saul: Benedictus tu Domino impleui verbum Domini. 1. Reg. 15. v 13.

Samuel ie prie Dieu qu'il vous benisse, vous soyez le tres-bien venu, ie suis tout rauy de vous voir, mais ie m'assure aussi que vous ne l'estes pas moins que moy, d'entendre comme il a plu à Dieu de me faire sentir l'effet de ses paroles & de me ramener victorieux de tous ses ennemis.

Dixitque Samuel & quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis. 1. Reg. 15. v. 14.

Ie vous l'auois bien dit; mais qu'est-ce que i'entens, luy répond Samuel, *& d'où viennent tous ces troupeaux de bœufs & de moutons que i'oys crier icy tout à l'entour. Ce sont*, luy dit Saül, *les restes de la*

guerre, & qui pourront bien nous seruir dedans nos sacrifices, car c'est tout le plus propre & le meilleur butin que mes gens ont pu faire, & au reste ils ont tout fait passer par le fil de l'épée.

Et ait Saul: de Amalech adduxerunt ea. 1. Reg. 15. v. 15.

Sçauez vous bien, luy replique Samuel, *ce que vous estes, & ne deuez vous pas vous souuenir de ce que vous estiez, lors que Dieu vous choisit pour vous faire le Chef de ses Tribus & le Roy de son peuple? n'est-ce donc pas l'humilité de vostre condition, ou bien plutost l'humilité de vos pensées & de vos sentimens, qui fut le premier fondement de la gloire & de l'honneur où vous estes monté, & maintenant il semble que les mesmes rayons qui ont esté les premiers traits de vostre gloire soient occupez pour vostre aueuglement, & que toutes les graces que le Ciel vous a faites, n'ayent à la fin seruy qu'à vous rendre plus insensible & plus dénaturé, auoüez donc au moins que vous estes vn Preuaricateur, & le Prince le plus ingrat qui soit dedans le monde; mais faut-il que moy-mesme qui parle aye esté l'instrument des faueurs que vous auez tant de fois méprisées, faut-il que ie sois le ministre des*

Ait autem Samuel ad Saul: sine me & indicabo tibi quæ locutus sit ad me Dominus nocte. 1. Reg. 15 v. 16.

Nonne cum paruulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israël factus es, vnxitque te Dominus in Regem super Israël. 1. Reg 15. v. 17.

Insensibilité denaturée.

Iustice vengeresse.

vengeances de Dieu apres l'auoir esté de ses misericordes, & faut-il que ie serue à vostre abaissement apres auoir seruy à vostre éleuation. Ah pauure Prince, he où est donc le temps que ie versois sur vostre chef sacré

Baume celeste.

l'huile de la clemence & le baume des benedictions & des graces de Dieu, He faut-il maintenant que ie verse du sel & du vinaigre, & que ie change les douceurs plus charmantes de la misericorde auec toutes les cruautez & les rigueurs de la iustice.

Accusation sans excuse.

Mais encore quelle excuse auez vous, & quel voile voulez-vous opposer aux regards de cet œil qui penetre dedans le fond de vos pensées, & qui a veu les plus secrets desseins de vostre cœur, n'est-ce pas Dieu qui vous a mis la Couronne dessus la teste, n'est-ce pas luy qui a rangé les Philistins sous vostre obeïssance, qui a rendu les victoires de vostre fils miraculeuses, & qui apres auoir reduit sous vostre joug les plus orgueilleuses puissances de toutes les nations, enfin voulut luy mesme estre le Heraut de vos victoires & seruir de fourrier à vos troupes, lors qu'il vous mit sur le chemin que vous deuiez tenir contre Amalech,

& qu'il marqua luy mesme tous les postes de vostre armée, & neantmoins pour témoigner vostre reconnoissance & le respect que vous deuez à tous ses ordres, voila que vous auez esté si insolent que de les preferer à vos infames volontez.

Quare ergo non audisti vocem Domini. 1.Reg.15. v.19.

Moy, dit Saul, *he qu'est-ce que i'ay fait? & n'ay-je pas tenu la route que vous m'auiez marquée, n'ay-je pas pris & amené Agag Roy d'Amalech, n'ay-je pas tué, bruslé & saccagé toutes leurs terres, & puis si mes soldats ont amené icy leurs bœufs & leurs moutons, n'ay-je pas pris moy-mesme tous les plus beaux & les plus gras pour les offrir à Dieu en holocauste.*

Et ait Saul ad Samuelem, imò audiui vocem Domini & ambulaui in via per quam misit me Dominus, & adduxi Agag Regem Amalech & Amalech interfeci. 1. Reg.15. v.20. Tulit autem de præda populus oues & boues, primitias eorum quæ cæsa sunt vt immolet Domino Deo suo in Galgala. 1 Reg 15 v.21.

Quel holocauste, répond Samuel, *vrayment Dieu se soucie bien de vos Offrandes & de vos holocaustes, & il n'est pas bien plus jaloux que vous obeïssiez à ses Cõmandemens que de vous voir offrir quelques victimes, non non l'obeïssance luy est plus agreable que tous vos sacrifices, & les offrandes que l'on luy fait du cœur & de la volonté, font vne odeur plus douce & plus suaue sur ses Autels, que toute la fumée & toutes les senteurs qui s'euaporent de la*

Et ait Samuel: Numquid vult Dominus holocausta & victimas, & non potius vt obediatur voci Domini? melior est obedientia quam Victimæ, & auscultare magis quam offerre adipem arietum. 1. Reg.15 v.22.

ſeulement de la langue & des levres, ſans en auoir de la douleur & du regret dans le fond de ſon cœur, Ah ie l'entens qu'il deplore les ſuittes de ſon peché ; & ie vois bien que les funeſtes conſequences que ſa faute s'en va traiſnant, luy donnent de l'horreur; mais il deuroit auſſi en deteſter la cauſe, & apporter quelque remede au au mal qu'il a commis.

Confeſſion hypocrite.

Il prie donc Samuel de ne le point encor abandonner, & de diſſimuler au moins encore quelque temps le deſaſtre qui luy doit arriuer.

Sed nunc porta quæſo peccatum meum, & reuertere mecum vt adorem Dominum. 1. Reg. 15. v. 25.

Voyez la penitence de la pluſpart des hommes, & nommément de ceux à qui la honte, l'humiliation, le changement de vie & les larmes qui ſont les compagnes plus ordinaires des vrayes penitences, ſemblent ternir l'éclat & effacer le luſtre qu'ils ont receu de leur naiſſance ou de leur dignité.

Penitence de la pluſpart des hommes.

Saül prie Samuel de le conduire encore iuſqu'au Temple, & cet impie qui n'a pas crainte de pareſtre tout coupable qu'il eſt, deuant les yeux de Dieu, à de la peine de découurir aux hommes les miſeres qui le menacent, il veut pareſtre encor ce qu'il n'eſt plus, il veut paſſer pour innocent quoy qu'il ſoit criminel, il veut que Samuel le ſuiue, & il ſe ſoucie fort peu de voir qu'il eſt abandonné de Dieu.

Quel phantoſme de penitence, quel labirinthe de deſaſtres & quel cercle de fauſſetez, d'hy-

Labirinthe effroyable.

pocrisies & de mensonges.

Mais Samuel n'est pas de ceux qui se perdent perdans les autres, il ne sçait pas l'art de flatter vn mal au lieu de le guerir, & il deuroit plutost passer pour enchanteur que pour Prophete, si au lieu de découurir vn mal il le dissimuloit.

Et ait Samuel ed Saul, non reuertar tecum, &c. 1. Reg. 15. v. 26.

Non non ie n'iray pas, répond-il à Saül, *& ie croirois estre complice du mesme crime si ie suiuois vn homme lequel a quitté Dieu.* Ce que disant il quitte là Saül, qui le voyant partir l'appelle incontinent & le prie pour la seconde fois de venir auec luy, à quoy Samuel ne voulant condescendre, Saül le voulant arrester le prend par son manteau, qui venant à se rompre Samuel luy parle de la sorte.

Ille autem apprehendit summitatem pallij eius quæ & scissa est. 1. Reg. 15. v. 27.

Et ait ad eum Samuel scidit Dominus Regnum Israël à te hodie & tradidit illud proximo tuo meliori te. 1. Reg 15. v. 28.

Allez mal-heureux que vous estes le Seigneur a aujourd'huy diuisé vostre Empire, & il l'a destiné pour vn autre meilleur que vous : Sçachez donc que l'Arrest est porté, & que cette puissance inexorable qui vient de triompher sur les Amalecites ne se lairra iamais flechir par toutes vos prieres, ny par toutes les larmes que vous pourrez verser. La sentence est donnée, preparez-vous à laisser vostre Sceptre dans vne main plus seure que la vostre, Israël tu vas bien-tost auoir vn autre Roy.

Porrò triumphator in Israël non parcet & pœnitudine non flectetur neque enim homo est vt agat pœnitentiam. 1. Reg. 15. v. 29.

N'auois-je pas bien dit que toute la douleur que témoignoit Saül n'étoit qu'vne douleur trompeuse & hypocrite, & que toute sa penitence étoit interessée, mercenaire, dissimulée, timide, languissante, superbe & orgueilleuse, il auouë pour la seconde fois qu'il a peché, & neantmoins il veut que cette confession & ce peché qui le deuroit couurir de honte luy soit encore vn pretexte de gloire, & que Samuel vienne encor auec luy pour assister au sacrifice qu'il s'en va presenter.

Douleur trompeuse.

Peccaui sed nunc honora me coram senioribus populi mei & coram Israël, & reuertere mecum vt adorem Dominum Deum tuum. 1. Reg. 15. v 30.

A quoy Samuel est obligé enfin de condescendre; mais à la fin du sacrifice & en presence de tout le peuple, il commande qu'on luy amene Agag Roy d'Amalech, lequel estant tout aussi-tost conduit à ses genoux tout tremblant de frayeur & si chargé de graisse qu'à peine pouuoit-il respirer pour luy dire ces mots.

Reuersus ergo Samuel secutus est Saulem & adorauit Saul Dominum. 1. Reg. 15. v. 31.

Dixitque Samuel: adducite ad me Agag Regem Amalech, & oblatus est ei Agag pinguissimus & tremens & dixit Agag: siccine separat amara mors. 1. Reg. 15. v 32.

Helas faut-il donc que ie meure, ô mort que tu es rigoureuse à celuy qui a tousiours vescu dans les delices, & que tu fais sentir d'aigreurs & d'amertumes à ceux qui ont passé toute leur vie dans les douceurs. Samuel le regardant d'vn œil impitoyable luy repart en ces termes: *Comme tu as esté assez cruel pour tuer des enfans dans le sein des leur meres, & pour remplir le monde de femmes veufues & d'enfans orphelins, sça-*

Et ait Samuel: sicut fecit absque liberis mulieres gladius tuus sic absque liberis erit inter mulieres mater tua, & in frusta concidit eum Samuel coram Domino in Galgalis. 1. Reg. 15. v. 33.

che que i'ay encore asseZ de force & de courage pour en tirer vengeance, & en disant ces mots il se ietta impetueusement dessus ce Prince mal-heureux, & il le mit en pieces s'en retournant de là en la ville de Ramatha, & se separant de Saül auec lequel il n'eut plus de commerce le reste de sa vie.

Et non vidit Samuel vltra Saul vsque ad diem mortis suæ. 1.Reg. 15. v 35.

LE SACRE DE DAVID.

CHAPITRE XIII.



TOute la pompe & les ceremonies que les Gentils ont employée pour établir & couronner leurs Roys n'a esté qu'vne vaine superstition & vne honteuse idolatrie, où bien souuent ils ont donné aux hommes ce qu'ils deuoient à Dieu.

Superstition tres-inutile.

Alle donc qui voudra chez les Grecs, chez les Perses, chez les Romains & chez les Medes, & qu'on fouïlle dedans les cendres & dedans les tombeaux de ces illustres malheureux, à qui les plus belles guirlandes & les plus superbes Couronnes n'ont seruy qu'à former le bandeau de leur aueuglement & le voile de leurs impietez.

V. Æmil. prob. in Corona. Rex Regum, particeps siderum, frater solis & lunæ. Sic Sapor nominatur in litteris ad Constantinum. Apud Marcell. lib. 17.

Ie veus qu'on leur demande quelle a esté la premiere demarche qu'ils ont fait à l'Empire, les degrez par où ils ont passé pour monter sur leurs Throsnes, & quel a esté le concours des peuples

qui les ont proclamez. Ie veux qu'on sçache de leur bouche combien de festes solemnelles, & combien de depenses ont esté employées pour leur faire des jours & des Soleils au milieu de la nuit, pour faire voir de nouuelles planettes sur leurs Palais, & pour obliger tous les astres de se fondre en parfum sur leurs testes, afin de témoigner la part que toute la nature & tous les elemens prenoient dedans la gloire & parmy les triomphes de leur couronnement.

Ceremonies superstitieuses.

Iamais on ne vit tant de sacrifices, ou plutost tant de profanations dans tous les temples, iamais les peuples n'ont paru si prodigues dedans le luxe de leurs magnificences, & iamais les nations moins ciuiles n'ont inuenté plus d'artifices & plus de complaisances que dans ces occasions; mais à vray dire ces bonnes gens ne se sont arrestez que sur les apparences, & bien souuent quelque vieille coustume de leurs ancestres, & quelque imagination grotesque & ridicule, ou bien l'erreur de quelque songe a esté le plus fidelle oracle qui a seruy pour abuser leur fantaisie & leur credulité.

Prodigalitez superfluës.

Il y a donc d'autres ceremonies dedans les Republiques & dedans les Empires, où vne Loy plus Sainte a reüny la Grace auec la Nature; mais comme entre tous les Royaumes qui diuisent le monde, & partagent la terre sous des puissances Souueraines & sous des loix Diuines & Chre-

Loix tres-saintes.

ſtiennes. La France a toûjours eu la gloire d'eſtre la fille aiſnée de l'Egliſe, le Ciel a eu auſſi égard particulier à la perſonne de ſes Roys qui en ſont les aiſnez; & pour en conſacrer la ſource en la perſonne de Clouis qui a eſté le premier germe de nos Roys tres-Chreſtiens, il ne dedaigna pas de deputer vn de ſes Meſſagers ſous la forme d'vne colombe plus blanche que la neige, qui luy parut au temps de ſon bapteſme, & qui luy aporta vne phiole de bauſme que ſaint Remy receut entre ſes mains pour conſacrer Clouis, & dont on s'eſt ſeruy inuiolablement au ſacre de tous ſes ſucceſſeurs.

Sacre des Roys de France.

Hincmarus in vita S. Remigij nondum edita. Surius tomo 1. & tomo. 7. Vide Nicetium Episc. treuir. ep 1. ad Chlodosuindã. Reginam Longobard. scrip. ann. 567. Apud Sirmondum.

In ea totius franciæ dignitas, nobilitas, honor, gloria, Majestas, consistit & magnificentia: Larisvilla.

C'eſt donc auec ſujet qu'vn Autheur tres-ancien a mis dans cette ſainte Ampoulle, dans ce creſme miraculeux & dans cette liqueur toute celeſte, la ſainteté, la gloire, & l'ornement de cet Empire, & neantmoins pour aller plus auant à la ſource, & chercher l'origine de ce bauſme myſterieux, la premiere conſecration Royale qui ſe ſoit iamais faite dedans le monde fut celle de Saül; mais par malheur la phiole où Samuel prit l'huile dont il oignit ce Roy n'étoit que criſtal, qui denotoit la fragilité de ſon Sceptre & le peu de durée que ſa Regence deuoit auoir, au lieu que pour oindre Dauid dont le Royaume ne doit iamais auoir de bornes, il va comme nous allons voir mettre du creſme, non pas dedans vn verre, mais dedans vne corne laquelle a plus

Gregorius. 1 Reg. cap. 2. Rupertus in Ioannem lib. 2. cap. 2.

de reſiſtance & plus de fermeté.

Imple cornu tuum oleo. 1. Reg. 16. v. 1.

Apres donc que Samuel fut de retour en la ville de Ramatha, & qu'eſtant éloigné de la Cour de Saül, L'amour & la tendreſſe qu'il auoit touſiours eu pour les intereſts de ce Prince le contraignoient encore à deplorer ſa cheute.

Voicy Dieu qui luy donne de nouueaux ordres, & qui apres luy auoir demandé comme en colere iuſques à quant il l'importuneroit par ſes ſoûpirs & par ſes larmes en faueur de Saül qu'il auoit reprouué, *allez*, dit-il, *mettre de l'huyle dans vn vaiſſeau de corne, & puis allez-vous en dans la ville de Bethléem au logis d'Iſai, car i'ay choiſi l'vn de ſes fils pour le faire Roy de mon peuple : hé comment voulez vous que i'y aille*, reſpond Samuel, *car ſi Saül le ſçait aſſeurement il me fera mourir.*

I'y ay pourueu, luy repliqua la méme voix qui luy auoit parlé auparauant, *prenez vn petit veau entre vos bras, & ſi quelqu'vn demande où vous allez, reſpondez luy que vous allez offrir vn Sacrifice, & quand vous ſerez arriué où ie vous viens de declarer demandez Iſai, & puis ie vous diray ce que vous deuez faire, & ie vous montreray celuy que vous deuez oindre pour Roy du peuple d'Iſraël.*

Dixitque Dominus ad Samuelem, vſque quò tu luges Saül, cum ego proiecerim eũ ne regnet ſuper Iſraël. Imple cornu tuum oleo & veni, vt mittam te ad Iſai Bethleemitem, prouidi enim in filiis eius mihi Regem. 1. Reg. 15. v. 1.

Et ait Samuel: Quo modo vadam? audiet enim Saul, & interficiet me. Et ait Dominus: Vitulum de armento tolles in manu tua, & dices: Ad immolandum Domino veni. 1. Reg 16. v 2.

Et vocabis Iſai ad victimam, & ego oſtendam tibi quid facias, & vnges quemcumque monſtrauero tibi 1. Reg. 16 v. 3.

Fecit ergo Samuel, ſicut locutus eſt ei Dominus. Venitq; in Bethleem, & admirati ſunt ſeniores ciuitatis occurrentes ei, dixeruntque: Pacificúſne eſt ingreſſus tuus? 1 Reg 16. v 4.

Et ait: pacificus ad immolandum Domino veni ſanctificamini, & venite mecum vt immolem Sanctificauit ergo Iſai & filios eius, & vocauit eos ad ſacrificium 1. Reg. 16. v. 5.

Voilà donc Samuel qui obeït ponctuellement à ce que Dieu luy auoit commandé, & & comme il fut venu en Bethléem en meſme temps il ſe vit entouré d'vn nombre de vieillards & des plus apparens de la ville, leſquels tous étonnez de voir ce grand Prophete dont ils auoient ouy tant de merueilles, le prierent tres humblement de leur dire, *Si il ne leur aportoit point quelque triſte nouuelle, ne croignez rien*, leur répondit Samuel, *tout mon deſſein n'eſt que d'offrir à Dieu vn Sacrifice: Mais afin qu'il ſe faſſe plus ſaintement, & que vous y puiſſiez tous aſſiſter auec plus de preparation allez vous purifier.* Et cependant Samuel prend le loiſir d'aller voir Iſai & de l'inuiter en ſecret au feſtin qu'il deuoit faire apres le Sacrifice, afin qu'il prit ſon temps, & que lors que le peuple ſe ſeroit écoulé il demeuraſt tout ſeul auec ſes enfans, ce qui ſe fit comme il fut ordonné, & puis comme Samuel ſe vit tout ſeul auec ceux qu'il auoit inuité, tout tranſporté qu'il étoit de deſir de connoiſtre celuy que Dieu auoit choiſy, il le prie ſecrettement, mais fortement de luy dire au plutoſt *qui eſtoit cét éleu*, ſur quoy jettant les yeux deſſus Eliab fils aiſné d'Iſai, qui luy ſembloit deſia porter ſur la beauté de ſon viſage & ſur la grandeur de ſa taille, vne principauté naiſſante, vne onction naturelle, & vn Empire anticipé par la nature pour conquerir des ſeruiteurs & faire des eſclaues.

Prudence de Samuel.

Cúmque ingreſſi eſſent, vidit Eliab, & ait: Num coram Domino eſt Chriſtus eius? 1 Reg. 16. v. 6.

Principauté naiſſante.

Mon

Mon Dieu, n'est-ce point là, dit-il, *celuy que vous auez choisi pour répandre vos diuines & sacrées onctions dessus sa teste*, ce que disant doucement à part soy, il entendit vne voix interieure qui luy disoit, *que les regards de Dieu étoient bien differens de ceux des hommes qui ne s'arrestent que sur l'écorce & dessus l'apparence, qui n'est pour l'ordinaire qu'vne agreable tromperie, vne flatteuse déloyaute, vn orgueilleux mensonge, & beaucoup moins le siege d'vn Empire Royal & legitime que celuy d'vn Tyran & d'vn Vsurpateur*; mais Dieu, dont l'œil est plus pur, plus penetrant, plus juste, plus subtil, & qui ne peut iamais estre trompé, passe iusques au fond du cœur, & s'arrestant plutost sur la beauté de l'ame que sur celle du corps, *allez*, dit-il à Samuel, *ne vous amusez pas sur les traits du visage, & sur la hauteur de la taille, ny sur tous ces agreemens qui surprennent les volontez quand ils entrent dedans les yeux.*

Et dixit Dominus ad Samuelem, ne respicias vultum eius neque altitudinem staturæ eius: quoniam abieci eum, nec iuxta intuitum hominis ego iudico, homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor. 1. Reg. 16 v. 7.

Addnxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele, & ait Samuel ad Isai: Non elegit Dominus ex istis. 1 Reg 16 v 10.

Ainsi Samuel s'estant fait amener les sept premiers fils d'Isai, connut qu'il n'y en auoit pas vn d'entre eux de qui le Ciel eut fait son élection, ce qui fut cause qu'il demanda encore à Isai, *si c'estoient là tous ses enfans*, à quoy il ré-

Dixitque Samuel ad Isai:

Numquid iam completi sunt filij? Qui respondit adhuc reliquus est paruulus & pascit oues. Et ait Samuel ad Isai: mitte & adduc eum: Nec enim discumbemus priusquam huc ille veniat.
1. Reg. 16. v. 11.

pondit, *qu'il en auoit encor vn fort petit lequel étoit allé au pâturage conduire ses moutons.*

Ie vous prie, luy dit Samuel, *qu'on me l'amene & au plutost, car ie ne peus me mettre en table auant qu'il soit venu.*

Misit ergo & adduxit eum. Erat autem rufus, & pulcher aspectu decoraque facie.

Ce qu'oyant Isai qui ne cherchoit qu'à obliger Samuel, il commanda tout aussi-tost que l'on l'allast querir, & presque à mesme temps voila ce jeune enfant qui vient auec vn œil riant, le teint doux & vermeil, & le visage fort agreable, quoy que son poil tirast vn peu dessus le roux.

A son abord Samuel fut touché de tendresse & d'amour pour vn objet lequel estoit si beau & si charmant, sur qui aussi non seulement les yeux de ce Prophete, mais encore le cœur de Dieu auoit trouué sujet de s'arrester, car Samuel oüit à mesme temps vne voix interieure qui luy disoit, *leuez-vous & oignez cet enfant; car c'est luy mesme lequel doit estre le Roy.*

Et ait Dominus, surge vnge eum, ipse est enim.
1. Reg. 16. v. 12.

Tulit ergo Samuel cornu olei, & vnxit eum in medio fratrum eius.
1. Reg. 16 v. 13.

Ce qu'entendant Samuel il épancha dessus sa teste toute l'huile qu'il auoit apportée, & ce à la presence d'Isai & de tous ses enfans, qui neantmoins ne sceurent pas encore tout le mystere de ce sacre, lequel, comme il est plus probable, ne fut pas alors declaré qu'à Isai & à Dauid, que Dieu rendit capables de garder ce secret.

LA HARPE DE DAVID ET SES charmes sur l'Esprit de Saül.

CHAPITRE XIV.

'Amour de Dieu qui n'est pas seulement affectif comme celuy de la plusspart des hommes; mais toûjours effectif, c'est à dire agissant, liberal, magnifique, condescendant & genereux, ayant choisi Dauid comme vn objet digne de l'arrester, ietta d'abord tant de fleches & tant de flames dedans l'ame de ce jeune Pasteur, qu'à mesme temps il ne resta que de la cendre & des tenebres dans le cœur de Saül duquel il s'étoit retiré pour se donner tout à son cher Dauid. Amour affectif & effectif.

Il ne faut donc plus regarder le mouuement, les pensées & les actions de cet aimable enfant, que comme des effets miraculeux de cette cause principale qui predomine en luy & qui l'ayant éleu selon son cœur, luy a ensuite communiqué ses plus douces faueurs, & l'a tenu dans cette étroite dependance qui ne peut pas souffrir des changemens & des legeretez entre les cœurs qui aiment & ceux qui sont aimez: Mais ne voyez vous pas aussi comme l'amour a baptizé ce jeune proselite, & comme il a graué ses chiffres dessus son propre nom qui vaut autant à dire, *qu'a-* Effets miraculeux.

Dilectus amabilis, amor dilectus.

mour; *que dilection, qu'aimable & bien-aimé*, n'est-ce pas là vn signe & vn presage que ce Sage ouurier qui dirige tous ses desseins a vn terme prefix & arresté, a trauaillé luy-mesme dessus ces Caracteres, & que nommant *Dauid* d'vn nom si amoureux il a deliberé de le rendre *le plus aimable & plus aimé de tous les hommes*.

Nom aimable & aimant.

C'est donc à cet effet qu'il dirige ses intentions, qu'il occupe ses soins & ses amours, & qu'il s'vnit à luy si fortement, que pour luy estre plus intime & plus inseparable, il luy donne son cœur & son esprit, c'est à dire premierement vn esprit de courage & de force pour attaquer & se deffendre, pour entreprendre & soustenir, pour aller au rencontre d'vne occasion digne de sa valeur, & pour attendre auec constance & generosité tous les perils & toutes les attaques qui ont coustume d'étonner les plus forts & de faire paslir l'image mesme de la force.

Et directus est Spiritus Domini à die illa in Dauid & deinceps 1. Reg. 16. v. 13.

Esprit genereux.

Image de la force.

Secondement cet esprit fut vne vigueur non seulement martiale & soldatesque, mais tout à fait Royale & propre à soustenir la Majesté, & tous ces nobles appanages dont la naissance a coustume de gratifier la personne des Roys.

Esprit Royal.

Troisiesmement ce fut vn esprit de prudence, de discretion & de gouuernement, car il est asseuré qu'vn Pilote doit auoir des lumieres qui ne sont pas requises dedans vn Mattelot, que les soldats n'ont pas besoin de l'experience qui est

Esprit de discretion & de gouuernement.

neceſſaire dedans vn Capitaine, & que les qualitez que l'on recherche dans la conduite d'vn Monarque ne ſont pas propres à celle d'vn Berger.

Enfin tout ce tranſport & cet épanchement d'eſprit qui ſe fit dans Dauid fut vn écoulement de Dieu dedans ſon ame, approchant de celuy qui ſe fait au leuer du Soleil, lors que cet aſtre vient à ouurir ſes yeux & ietter ſes regards ſur les nuées, où il efface à meſme temps toutes les taſches & toute la noirceur qui leur étoit reſtée des ombres de la nuit, s'enuelopant apres auec tant d'artifice & vn ſi doux meſlange deſſous ces petits creſpes, qu'on les prendroit quaſi pour autant de ſoleils & autant de flambeaux naturels qui luiſent dedans l'air, & qui de là iettent leurs raiz & leurs ſplendeurs deſſus toute la terre.

Ecoulement diuin & Royal.

Lumieres naturelles.

Ainſi l'eſprit de Dieu venant à ſe faire paſſage & à ſe découurir dans l'ame de Dauid, il y forma la reflexion de ſon image, & comme ſes lumieres n'ont point de bornes dedans ſon eſtre, dedans ſon étenduë & dedans ſes actions, & qu'elles ſont independantes & ſouueraines ſur tous les temps, comme elles ſont deſſus tous les eſpaces. Dauid n'eut pas ſi-toſt receu les premiers raiz de cet eſprit, que le ſien penetra iuſques dans le futur & dedans le paſſé, comme dans les objets qui luy étoient preſens, ce qui le mit dans

Clartez independantes & ſouueraines.

Prophete Royal.

le rang des Prophetes, comme il étoit desia dans le nombre des Roys.

Mais cependant que le Soleil se leue dans l'ame de Dauid, & pendant que toutes ces clartez font voir la naissance & l'aurore d'vn jour si agreable, helas quel amas de tenebres & quelles ombres amoncelées les vnes sur les autres viennent faire vne nuict effroyable dans celle de Saül? qu'est-ce que j'entreuois? quelles fureurs me paroissent desia sur son visage, d'où luy viennent ces affres & ces terreurs qui l'épouuantent, d'où ces larmes, ces cris, ces conuulsions & tous ces tremblemens, c'est donc l'esprit de Dieu qui l'abandonne, Saül n'est plus qu'vn spectre de soy-mesme, & il trouue dedans son ame vn enfer animé de flames intestines, & vn demon cruel & importun qui l'assassine, & qui ne luy donne point de relasche ny le jour, ny la nuit.

Nuict effroyable.

Spectacle affreux.

Spiritus autem Domini recessit à Saul: 1 Reg. 16. v. 14.

Et exagitabat eum spiritus nequam à Domino. 1 Reg. 16. v. 14.

Or pour sçauoir ce qui se doit entendre par ce nom de Demon, par ce meschant esprit & par cette furie qui commença dés lors à tourmenter Saül, il y en a qui croyent que ce n'étoit qu'vne humeur diabolique, & vn excez de bile & de melancholie qui le rendoit furieux & insuportable à soy-mesme.

Demon de Saül.

Les autres s'imaginent que Dieu luy auoit enuoyé vn Ange, lequel en qualité d'Executeur de sa Iustice & ministre de ses Commandemens, al-

Executeur des Ordres de Dieu.

loit prenant la punition de ses offenses. Mais il me semble plus probable que si ce fut vn Ange, s'en fut vn des tenebres, & que dés que l'Esprit de Dieu eut commencé de posseder Dauid, vn Esprit de l'abysme s'empara de Saül, & commença dés ce triste moment de luy faire sentir le premier appareil de sa faute & les premieres flames deuës à son supplice.

Iosephus. Rupertus. Isidorus. Eucherius. Lyranus. Hugo. Abulensis. Vatablus. Dionysius. Serrarius. Sanchez & D. Greg lib 2. mor. cap 6. At Theodoreth. hic q. 38 Cum diuinus recessisset spiritus, locum est sortitus malignus spiritus.

Or pour le voir plus clairement il nous faut remarquer auec Platon qu'il y a des Demons de cinq sorte, dont les premiers qui ont des naturels d'air & de vent, c'est à dire ombrageux, impatiens, fougueux, tempestatifs & turbulens, sont propres à faire des orages & à troubler le monde auec les tourbillons & les fougues de leurs boutades.

Esprits d'air & de vent.

La seconde cohorte tient plus des qualitez de l'eau que de celles de l'air, & ceux qui la composent ont à l'abord plus de douceur & plus de complaisance; mais le calme que bien souuent ils font parestre n'est pas moins dangereux, & leur debordemens ne sont pas pour cela moins capables de faire des tempestes & causer des rauages.

Demons Aquatiques.

Il y en a aussi d'autres plus éleuez, & qui n'estans ny aëriens ny aquatiques font leur demeure dans l'element du feu, dont ils ont les ardeurs, les saillies, les impetuositez, les violences, & ceux-là font vne troisiesme bande.

Esprits de feu.

Demons terreſtres.

A laquelle nous en pouuons oppoſer vne autre qui n'a que des complexions terreſtres, des engourdiſſemens, des peſanteurs, des nonchalances, des mépris, des rancunes, des auerſions, & tous les autres appanages qui naiſſent de la terre & qui ſe ſentent de ce lourd element.

Eſprits ſouterrains.

Enfin la cinquieſme legion comme plus enfoncée dans le centre du monde & plus voiſine de l'enfer, où il n'y a qu'horreurs, que freneſies, que deſeſpoirs & que triſteſſes, a des troupes de Diables & de malins eſprits qui ſont comme abyſmez dans la melancholie, & tel ſans doute étoit le Demon de Saül, comme il paroiſt dans la propoſition que luy firent ſes ſeruiteurs, qui le voyans plongé ſi effroyablement dans cette humeur funeſte, & dans ce triſte abatement de cœur qui le rendoit preſque inſenſible, luy demanderent *s'il trouuoit bon qu'on luy allaſt chercher quelque joüeur d'inſtrumens, lequel pourroit parauanture luy apporter quelque ſoulagement.*

Demon de Saül.

Dixeruntque ſerui Saul ad eum: Iubeat Dominus noſter, & ſerui tui qui coram te ſunt quærent hominem ſcientem pſallere cythara. 1. Reg. 16. v. 16.

Comme en effet, ainſi que le remarque Caſſiodore, il n'y a rien de doux & de puiſſant pour apaiſer vne douleur aiguë & opiniaſtre, comme l'agreable diſcorde & le concert meſlé de voix & d'inſtrumens qui ſe trouue dans la muſique, où il ne faut qu'élancer vn fredon & pincer vne corde pour appaiſer des paſſions mutinées, & apporter le calme au milieu des tempeſtes qui s'éleuent dedans les cœurs.

Muſica triſtitiam noxiam iucundat, tumidos furores attenuat, cruentam ſæuitiam efficit blandam, &c. Caſſiodorus lib. 2. variarum, cap. 40.

Il y

Il y a meſme dans les éleuations, dans les abaiſſemens, dedans les conſonances & dans les poſes de la voix comme dans ſes roulades certains petits raports ſecrets auec nos affections, & vne alliance ſi intime qu'on la peut appeller auec ſaint Auguſtin du nom de familiarité, d'vnion & de tranſport, ce qui a fait que Pythagore entre les Philoſophes a employé ces douceurs innocentes pour ralentir l'ardeur & les embraſemens de la plus violente de toutes nos paſſions, & Aſclepiade entre les Medecins n'a pas voulu reſtraindre & limiter les tons & les meſures de cet art tout diuin deſſus les ſeules maladies de noſtre eſprit; mais encore deſſus celles des corps, leſquelles quoy que plus materielles ſont neantmoins contraintes de ceder à la force de ces puiſſans & aimables accords.

Neſcio qua occulta familiaritate excitantur. Aug. 1. Confeſſ. cap 33.

Pythagoras perturbationes animi lyra componebat.

Seneca lib. 3. de ira cap. 9.

Art diuin.

Hé donc n'y a-t'il pas moyen de donner à Saül ce remede, & d'apporter à la douleur qui l'aſſaſſine vn lenitif qui ſemble ſi facile.

Voicy l'vn de ſes ſeruiteurs qui le vient aduertir *qu'en la ville de Bethleem il y a vn bon homme qui a vn de ſes fils lequel joüe parfaitement de la harpe, & lequel a toutes les qualitez qui le peuuent rendre agreable à ſa Majeſté.*

Hé bien, luy dit Saül, *qu'on le faſſe venir*, & auſſi-toſt il enuoye des courriers vers Iſai auec commandement exprez de luy enuoyer au pluſtoſt celuy de ſes enfans qui gardoit les moutons

Et reſpondens vnus de pueris ait : Ecce vidi filium Iſai Bethleemitem ſcientem pſallere, & fortiſſimum robore, & virum bellicoſum, & prudentem in verbis & virum pulchrum 1 Reg 16. v 18.

Miſit ergo Saul nuncios ad Iſai: dicens : mitte

dans les prairies de Bethleem.

ad me Dauid filium tuum qui eſt in paſcuis.

Ce qu'oyant Iſai tout étonné, & neantmoins tout rauy de l'honneur que Saül luy faiſoit, il fit à meſme temps mettre du pain, du vin & vn cheureau deſſus vn aſne, & enuoya Dauid trouuer Saül, lequel ſe preſentant à luy & luy offrant tout ce petit preſent qu'il auoit apporté, d'abord luy agrea ſi fort qu'il luy donna la charge d'Eſcuyer, & puis dés auſſi-toſt que ſon Demon venoit à le ſurprendre & à l'inquieter, Dauid prenoit ſa harpe & lors qu'il éueilloit ſes cordes auec quelques pinçades & quelques batteries vn peu plus vigoureuſes, Saül ſentoit vne vigueur ſecrette laquelle aſſoupiſſoit la violence de ſon perſecuteur; que ſi ce braue Muſicien venoit à les taſter vn peu plus doucement & à prendre des tons vn peu plus languiſſans, ce pauure Prince entroit dans les meſmes accords, & comme ſi cet ennemy qui l'affligeoit ſe fuſt laiſſé charmer par des feintes ſi agreables, il mettoit bas les armes & luy donnoit au moins quelque peu de repos tandis que ce concert duroit.

1. Reg. 16. v. 19. Tulit itaque Iſai Aſinum plenũ panibus & lagenam vini, & hœdum de capris vnum & miſit per manum Dauid filij ſui Sauli.

1 Reg. 16 v. 20. Et venit Dauid ad Saül & ſtetit coram eo: At ille dilexit eum nimis & factus eſt eius armiger.

1 Reg. 16. v. 21. Igitur quandocumque ſpiritus Domini malus arripiebat Saul, Dauid tollebat Cytharam & percutiebat manu ſuâ & refocillabatur Saul, & leuius habebat recedebat enim ab eo ſpiritus malus.

1. Reg 16. v. 23.

Enfin ſoit que Dauid reſſuſcitaſt ſa harpe auec quelques alarmes plus animées, ſoit qu'il la fiſt mourir deſſous ſes doigts auec quelques ſoupirs & des interualles plus lens & plus reglez, tous ces enfoncemens & ces éleuations, toutes ces mignardiſes & ces élancemens entrecoupez de quelques pauſes tranſportoient ſi viuement

Changemens admirables.

Saül que cet eſprit malin qui l'obſedoit étoit contraint de luy donner quelque peu de relaſche.

Mais n'eſt-ce pas là, me dira quelqu'vn, meſler des fables auec la pureté de nos hiſtoires? qu'eſt-ce là autre choſe que de nous peindre des animaux charmez, des tygres ſans fureur & des Leopards plus doux que des moutons qui meſurent leurs pas au ſon d'vne guiterre? & n'eſt-ce pas là encore faire renaiſtre ces ſolitudes animées & ces bois enchantez qui mépriſoient les chants des Roſſignols, & qui détachoient leurs racines de leurs terroirs pour ouïr vn Orphée.

Effets de la Muſique.

Enfin il y auroit quaſi quelque ſujet de nous faire paſſer ces vieilles reſueries pour des veritez, & de nous faire acroire que les marbres & les rochers ayent conſpiré pour éleuer des villes & baſtir des Palais au ſon d'vn luth ou d'vne viole, que de nous perſuader que Dauid aye pû chaſſer le Demon de Saül auec les fredons de ſa harpe.

Veritez apparentes.

A cela ie répons que tous ces faux prodiges qui ſe liſent dans les Romans pourroient eſtre des miracles en verité, ſi la meſme puiſſance qui deliura Saül auec le harpe de Dauid, auoit iugé vtile ou neceſſaire de s'occuper également & indifferemment ſur toute ſorte de ſujets. Et au reſte ſi les curieux veulent ſçauoir quelle vertu ſecrette il y auoit dedans la harpe de Dauid pour chaſſer les Demons, & ſi cette harmonie put

Prodiges trompeux.

Vertu ſecrette.

auoir la vertu d'vn exorcisme purement naturel ou tout à fait miraculeux ; ie leur répons que comme il est plus asseuré (quoy qu'en disent les Platoniciens & quelques Philosophes modernes) que les Demons n'ont point de corps élementaires, & que par consequent comme il n'y a point de qualitez simplement naturelles qui les puissent contraindre contre leurs volontez ; aussi l'on doit conclure qu'en ce rencontre il y a eu quelque concours surnaturel, qui peut se faire en deux façons. Premierement si la puissance naturelle du Diable est arrestée par l'empire absolu que Dieu a dessus luy, & qui le peut assujettir aux choses purement naturelles, comme l'est la musique; Ou bien en second lieu si la mesme puissance se veut seruir de ces instrumens naturels, leur imprimant vne force toute diuine & capable d'éteindre & d'étouffer toutes les flames de l'enfer: d'où l'on peut conceuoir comme la harpe de Dauid pût deliurer Saül, puisque outre la douceur naturelle & l'empire tout plein de charmes que la musique porte auec soy pour aleger nos maux & apporter quelque soulagement à nos plus noires melancholies, Dieu luy auoit encore joint vne force surnaturelle, & vne grace égale à celle qui se trouue pour l'ordinaire dans les termes des exorcismes & dans ces irradiations obscures & lumineuses où éclattent les miracles de nostre foy.

Platonici. Caietanus. Niphus. Eugubinus 6. de perenni Philosoph. cap. 26.

Concours surnaturel.

Instrumens naturels.

LES RODOMONTADES DE Goliath.

CHAPITRE XV.

A terre & les enfers, tous les hommes & tous les diables se sont-ils donc liguez pour assaillir Saül, & pour liurer mille combats & mille attaques au repos de ce Prince.

Coniuration furieuse.

A peine est-il sorty d'vne guerre intestine & des inquietudes que luy donnoit vn ennemy particulier & domestique, que voicy vne alarme publique dedans le cœur de son Royaume, & vne armée épouuentable de Philistins qui s'est venu camper entre Socho & Azeka sur les frontieres de Dommin.

Congregantes autem Philisthiim agmina sua in prælium conuenerunt in Socho Iudæ & castra metati sunt inter Socho & Azeca. 1. Reg. 17. v. 1.

Il faut donc se resoudre ou à liurer bataille, ou à estre immolé à la fureur d'vne nation qui soupire il y a tant de temps apres la ruine generale du peuple d'Israël.

A cet effet Saül fait la reueuë de toutes ses troupes, & il les fait marcher toutes en ordre dans la valée du Terebinthe, d'où il s'en va prendre son poste au haut de la montagne à la veuë d'vne colline dessus laquelle les Philistins s'étoient desia campez.

Porrò Saul & filij Israël congregati venerunt in Vallem Terebinthi. 1. Reg. 17. v. 2. Et Philisthiim stabant super montem ex parte hac, & Israël stabat su.

Ce fut là que l'on vit premierement parestre

pra montem ex altera parte.

vn geant nommé Goliath, homme inconnu & qui n'auoit rien de plus recommendable qu'vne masse effroyable de corps, dont la hauteur étoit au moins de six coudées, & qui pour imprimer encore plus d'horreur & d'effroy aux yeux de ceux qui le voyoient, auoit premierement en teste vn grand casque d'airain, & sur le dos vne grosse cuirasse chamaillée d'écailles, qui pesoit au moins cinq mille sicles de cuiure, & puis pour ne donner aucune prise aux ennemis, il auoit des cuissars & vne certaine espece de brodequins d'airain, & derriere le dos vne rondache laquelle étoit de la mesme matiere que le reste de son armure, quant à ses armes offensiues il auoit vne lance dont le seul fer estoit du poids de six cens sicles de ce metail, & dont le fust étoit comme l'abre des Tisserans, de sorte que la montre de ce Geant & ses armes étoient seules capables d'étonner vne armée.

1. Reg. 17. v. 3. Et egressus est vir spurius de castris Philistinorum, nomine Goliath altitudinis sex cubitorum & palmi.

1 Reg. 17. v. 4. Et cassis ærea super caput eius, & lorica squammata induebatur porrò pondus loricæ eius quinque millia siclorum æris erat.

1. Reg. 17 v. 5. Et ocreas æreas habebat in cruribus: & clypeus æreus tegebat humeros eius.

1 Reg. 17. v. 6. Hastile autem hastæ eius, erat quasi liciatorium texentium, ipsum autem ferrum hastæ eius, sexcentos siclos habebat ferri.

1. Reg 17. v. 7.

Mais ce fut bien encore pis lors que faisant sortir comme des foudres de ses yeux & vn tonnerre de sa bouche, il se prit à crier contre les troupes de Saül, & à leur demander auec des hurlemens horribles, *comment ils auoient donc esté si temeraires que de vouloir luy liurer la bataille, hé quoy,* leur disoit-il, *ne suis-je pas Philistin & vous les sujets de Saül? faites moy donc venir quelqu'vn de vostre*

Stansque clamabat aduersum Phalangas Israël, & dicebat eis: Quare venistis parati ad prælium?

armée, & que ie voye s'il aura assez de cœur pour mesurer ses armes auec les miennes: oüy moy ie l'attens, qu'il paroisse & qu'il soit pour le moins si hardy que de m'enuisager, s'il n'ose m'attaquer, que si il ose l'entreprendre d'homme à homme & qu'il aye l'auantage sur moy, nous serons tous desormais vos esclaues, mais si j'emporte la victoire vous ne pouuez pas refuser de receuoir toutes les mesmes Loix.

Numquid ego non sum Philistæus & vos serui Saul? eligite ex vobis virum & descendat ad singulare certamen. 1. Reg. 17. v 8. Si quiuerit pugnare mecum & percusserit me erimus vobis serui: Si autem ego præualuero & percussero eũ, vos serui eritis & seruietis nobis. 1. Reg 17. v. 9.

A ces paroles pleines de braueries & de rodemontades, ie vous laisse à penser quelle épouuante saisit Saül & toute son armée, & cependant comme le Ciel a peine de souffrir la seule veuë d'vn superbe, & que tant de menaces si remplies de vanité, ne peuuent à la fin se resoudre qu'en vent & en fumée, ou plutost en tempestes & en orages, souuenez-vous qu'il ne faut bien souuent qu'vne froide vapeur & vne exhalaison fort legere pour étouffer la lueur du Soleil, & pour faire tomber vne pluye de sang dessus la face de la terre.

Audiens autem Saul & omnes Israëlitæ, sermones Philistæi huiuscemodi stupebant & metuebant nimis. 1. Reg. 17. v 11.

Tandis que Goliath continuë d'aller soir & matin durant quarante jours dessus le haut de ses montagnes menassant Israël d'vne eternelle ruine, le bon homme Isai lequel étoit en Bethleem, & qui auoit ses trois aisnez dedans l'armée de Saül, fit venir son cadet qui se nommoit Da-

Procedebat verò Philistæus mane & vespere, & stabat quadraginta diebus. 1. Reg 17. v 16. Dixit autem Isai ad Dauid filium suum: Accipe fratribus tuis Ephi-

polentæ & decem panes istos & curre in castra ad fratres tuos. 1.Reg 17. v. 17. Et decem formellas casei has deferes ad Tribunum. 1.Reg 17. v. 18.

uid, lequel gardoit pour lors les moutons de son Pere dedans les pâturages, & il luy commanda de porter à ses freres qui étoient dans le Camp, dix pains & vne tourte de farine, & par mesme moyen dix formes de fromages au Tribun de l'armée afin qu'il eut vn peu de soin de ses enfans & les traitast aux occasions auec plus de douceur.

Surrexit itaque Dauid manè & commendauit gregem custodi, & onustus abiit sicut præceperat ei Isai. 1.Reg. 17. v. 20.

Ce que Dauid executa fidellement comme son Pere luy auoit commandé, & dés le grand matin ayant laissé tout son troupeau sous la conduite d'vn Berger, il s'en alla tout droit à Magala, où estant arriué il ouït vn grand bruit dans l'armée, ce qui luy fit quitter tout son petit bagage & courir vers ses freres pour s'enquester de ce qui se passoit, surquoy voicy venir Goliath qui redouble ses cris, & qui par ses brauades met tous nos gens en fuite, dont Dauid fut tesmoin & entendit vn homme lequel en s'enfuyant crioit *si l'on n'auoit point veu ce Geant des Philistins*, adioustant à cela les faueurs que deuoit esperer celuy qui le tuëroit, comme *Saül luy donneroit sa fille en mariage auec grand nombre de richesses & vne exemption generale de toutes sortes de Tributs*; Ce qui donna occasion à Dauid de demander à ceux qui estoient auec luy, *si tout ce que ce passant auoit dit auoit du fondement, & si Saül en verité feroit ces auantages à quiconque tuëroit ce Philistin, & cet infame incirconcis*. *Oüy certes*, luy dirent-

Omnes autem Israëlitæ cum vidissent virum fugerunt à facie eius 1.Reg. 17. v. 24. Et dixit vnus quilpiam de Israël: Num vidistis virum hunc qui ascendit. Virum ergo qui percusserit eum, ditabit Rex diuitiis magnis &c. Et ait Dauid ad viros qui stabant secum dicens: quid dabitur viro qui percusserit Philisthæum, &c 1.Reg. 17. v. 26.

dirent-ils. Ce qu'entendant Eliab lequel estoit frere aisné de Dauid, il prit aussi-tost la parole & se seruant du priuilege & de l'authorité que la naissance luy donnoit sur Dauid.

Vrayment vous auez bonne grace, s'écria-t'il, *c'est bien à vous à faire de parler de la sorte, allez petit superbe ie vous feray bien retourner d'où vous estes venu, pourquoy est-ce que vous auez laissé le peu de Brebis qui nous reste dans le desert à la mercy des Ours? ce n'est pas d'aujourd'huy que i'ay connu l'orgueil & les finesses de vostre méchant naturel.*

Quod cum audisset Eliab frater eius maior, loquente eo cum aliis, iratus est contra Dauid & ait: Quare venisti & quare dereliquisti pauculas oues illas in deserto? ego noui superbiam tuam & nequitiam cordis tui, &c. 1 Reg. 17 v. 28.

He qu'ay-je fait, luy répondit Dauid, *he ne voyez vous pas que ce n'est seulement que par maniere d'entretien tout ce que i'en ay dit.*

Et dixit Dauid: quid feci? Numquid non verbum est. 1. Reg. 17. v. 29.

Voyez, dit saint Iean Chrysostome, la douceur, la prudence & la moderation extreme que Dauid fait parestre dans sa réponse, voyez comme au lieu d'allumer les premieres ardeurs de la colere & de l'enuie de ses freres, il en detourne adroitement le cours, en leur disant auec toute sorte d'honneur & de respect, qu'il n'a iamais eu intention d'entreprendre quoy que ce fust contre leur volonté, & sans l'exprés commandement du Roy & de son Pere.

Reprimens eorum flammam & demulcens inuidiam. Chrysost. 46 in Genes.

Bel acte de prudence.

LE DVEL DE DAVID AVEC Goliath.

CHAPITRE XVI.

Brutalité humaine.

DE voir deux jeunes Caualiers de mesme taille, de mesme condition, de mesme païs, & quelquefois de mesme sang & de mesme aage qui descendent dessus le pré pour vn idole imaginaire de vanité, & qui contre les loix de la nature & de la Grace, contre tous les Edits des Roys & des Magistrats & contre toutes les raisons diuines & humaines, s'en vont comme des possedez la rage dans les yeux, les blasphemes dedans la bouche, la folie dedans la teste & toutes les passions les plus brutales dedans le fond du cœur verser le plus pur de leur sang, & immoler leurs ames aux plus noires furies de l'abysme. En verité c'est vn spectacle si plein de felonnie & si rempli d'horreur & d'abomination, que tous les foudres de la Iustice seroient complices de ces crimes si ils ne se vengeoient iusques dessus les cendres de ceux lesquels en sont coupables.

Spectacle remply de felonnie.

Il y a neantmoins certaines occasions, où lors que l'interest public d'vne nation & d'vn Royaume est engagé, & que l'on peut deliurer

ſa Patrie, ſes Princes & ſes concitoyens d'vne guerre ciuile ou étrangere, en immolant ſa vie au milieu d'vne armée, ou dans vn duel particulier, ce ſeroit vne execrable laſcheté que de le refuſer.

Ainſi toutes les plumes & toutes les eſpées auront à iamais du reſpect pour ce duel fameux du Cheualier Bayard qui tua vn des Chefs de l'Eſpagne à la veuë de deux armées, & la France fera vne eternelle feſte pour la victoire que Clouis remporta deſſus les troupes d'Alaric, lors qu'en preſence de quarante, ou ſoixante mille hommes, il fit ouurir les flancs de tous ſes bataillons, & voulut ſeul à ſeul terminer cette guerre dedans vn duel particulier, où il planta ſa lance dedans le cœur de ce Tyran qui vouloit enuahir ſon Royaume.

Duel glorieux & profitable.

Alphonſe de Soto maiore.

Mais s'il y a iamais eu vn duel legitime, c'eſt celuy ou Dauid attaqua Goliath, & certes tous les autres qui ont eſté depuis cette attaque miraculeuſe (où Dieu meſme voulut mettre la main) quoy que iuſtes & honnorables, n'ont cependant eſté que des ſuittes illuſtres de celuy-cy qui commença & finit de cette ſorte.

Duel legitime.

Saül ayant oüy quelques propoſitions que Dauid auoit faites, & comme il auoit teſmoigné fort peu d'étonnement des brauades de Goliath, commanda auſſi-toſt à ſes gens de le faire venir en ſa preſence, où à l'abord Dauid ne pa-

Audita ſunt autem verba quæ locutus eſt Dauid & annunciata in conſpectu Saul. 1. Reg. 17. v. 31.

rut pas plus étonné qu'auparauant, ains au contraire il luy parla auec tant de hardiesse & tant de generosité que Saül n'eut autre chose à luy representer sinon sa petitesse & le peu d'experience qu'il auoit dans les armes, au lieu que Goliath auoit esté nourri & éleué dedans la guerre, & que la seule montre de sa grandeur & de ses forces étoit capable de luy donner de l'épouuante & de le terrasser: Surquoy Dauid luy repliqua qu'il ne deuoit rien craindre, & que tout jeune & petit qu'il étoit gardant les moutons de son Pere, souuent il auoit égorgé auec ses propres mains des ours & des lyons apres leur auoir arraché de la gueule & des griffes la proye qu'ils luy auoient rauy, & qu'ainsi il en pourroit bien faire autant à cet incirconcis & à ce Philistin qui les brauoit la haut sur ses montagnes.

Et ait Saul ad Dauid: non vales resistere Philistæo isti, nec pugnare aduersus eum: quia puer es, hic autem vir bellator est ab adolescentia sua. 1. Reg. 17. v. 33.

Dixitque Dauid ad Saul: pascebat seruus tuus Patris sui gregem & veniebat leo vel vrsus, &c. 1 Reg 17. v. 34.

Nam & leonem & vrsum interfeci, &c. 1. Reg. 17. v 36.

Oüy Sire, poursuiuit-il, *i'iray moy seul affronter ce Geant, & ie rendray à toute ma nation l'honneur & la reputation que ce monstre luy a voulu rauir, vrayment il luy appartient bien d'attaquer vos armées & s'opposer aux forces du grand Dieu, non non ie ne crains point, & ie suis assuré que la mesme puissance qui m'a desia tant de fois deliuré de la rage des ours, pourra encore me sauuer des menaces & des fureurs de cet incirconcis.*

Et ait Dauid: Dominus qui eripuit me de manu leonis & de manu vrsi ipse me liberabit de manu Philisthæi huius. 1. Reg. 17. v. 37.

Allez donc, luy répondit Saul, *que Dieu soit auec vous*, & disant ces paroles il le voulut luy-mesme reuestir de ses propres habillemens de guerre & de son propre casque pour essayer si ce jeune Berger lequel n'auoit iamais porté que la cape & la iuppe d'vn villageois pourroit porter l'armet & la cuirasse d'vn soldat.

Dixit autem Saul ad Dauid: Vade & Dominus tecum sit. 1. Reg. 17. v. 37.

Mais il sentit bien-tost que tout cet équipage étoit plutost pour luy vne prison de fer & vn grand embarras qu'vn asile pour se deffendre, & ainsi il se resolut de laisser là toutes ces armes, & de reprendre sa casaque, sa fonde & son baston, & puis comme il passoit sur le bord d'vn Torrent il prit cinq pierres assez grosses, & neantmoins trenchantes & licées, qu'il mit dedans sa poche toûjours dans le dessein d'attaquer Goliath si il le rencontroit.

Accinctus ergo Dauid gladio eius super vestem suam, cepit tentare si armatus posset incedere: non enim habebat consuetudinem. Dixitque Dauid ad Saul: Non possum sic incedere quia non vsum habeo & deposuit ea. 1. Reg 17 v. 39.

Et tulit baculum suum quem semper habebat in manibus, & elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente, & misit eos in peram pastoralem quam habebat secum & fundam manu tulit & processit aduersus Philistæum. 1. Reg. 17 v. 40.

Et en effet voila ce Geant qui commence à parestre, & qui voyant Dauid qui s'auançoit à luy auecque sa houlette, *me prend-il point*, dit-il, *pour quelque chien, & n'a-t'il point d'autres armes pour m'attaquer que le baston que ie vois dans sa main;* & ainsi se mocquant & se raillant de luy il luy crioit de loin auec des irrisions meslées de blasphemes & de malediction, *aproche donc de moy, aproche que ie fasse de toy vne curée pour les vautours & pour les leopards*, ce qu'enten-

Vt dixit Philistæus ad Dauid: Numquid ego canis sum, quod tu venis ad me cum baculo. 1. Reg. 17. v. 43.

Dixit autem Dauid ad Philistæum: Tu venis ad me cum gladio & hasta & clypeo, ego autem venio ad te in nomine Domini exercituũ, dei agminibus Israël quibus exprobrasti 1.Reg. 17. v.45. Hodiè dabit te Dominus in manu mea, & percutiam te & auferam caput tuum à te, & dabo cadauera castrorum Philistiim hodie volatilibus cœli & bestiis terræ, vt sciat omnis terra quia est Deus in Israël. 1.Reg 17.v.46.

dant Dauid, *& toy*, dit-il, *tu m'attaques auec ton épée, ta lance & ton bouclier, mais moy ie n'ay pour ma deffense que le nom de mon Maistre, & les armes du Dieu viuant qui preside aux armées du peuple d'Israël que tu braues il y a si long-temps; mais tu t'en vas bien-tost tomber sous ma puissance, bien-tost i'auray ta teste entre mes mains & ie feray de tous les membres de ton corps vne sanglante proye à tous les animaux qui sont dans l'air & sur la terre; afin que tout le monde sçache qu'Israël à vn Dieu, & que dans tous nos Temples & nos plus saintes assemblées, on publie que ce n'est ny la pointe de nos épées, ny le fer de nos lances, ny la force de nos boucliers qui nous sert de deffense; mais le seul Nom & la seule Vertu de cette Sage & redoutable intelligence, qui preside dedans tous les Conseils de guerre, & qui fait reüssir les plus foibles expeditions de ce mestier terrible & effroyable.*

Cum ergo surrexisset Philistæus, & veniret & appropinquaret contra Dauid, festinauit Dauid & cucurrit ad pugnam ex aduerso Philistæi. 1.Reg.17.v.48.

Cela estant il n'y a rien à craindre dans les attaques & dedans les combats qui se font sous les armes de sa puissance, Goliath s'auance, n'ayez pas peur que Dauid se recule; mais à mesme que ce Geant fait ses aproches Dauid s'appreste, & mettant vne pierre dedans sa fonde il la iette si

brusquement, & auec tant d'addresse & de roideur qu'elle luy entre iusque dedans la teste, & s'incarne si auant dans son front, qu'enfin ce colosse de chair tombe par terre, & aussi-tost Dauid qui n'auoit que sa fonde se iette dessus luy & apres luy auoir arraché le coutelas qu'il auoit en la main, il le plonge dans ses entrailles, & luy tranche la teste qui animoit auparauant cette masse effroyable de Corps.

Et misit manum suam in peram tulitque vnum lapidem & funda iecit, & circumducens percussit Philistæum in fronte & infixus est lapis in fronte eius, & cecidit in faciem suam super terram. 1 Reg 17. v 49.

Ce que voyans les Philistins, & s'imaginans qu'apres cette deffaite, ils ne deuoient plus esperer que la ruine totale de leurs troupes, ils prirent tous la fuite, au son des clameurs militaires, & des chants de victoire qui commençoient desia de retentir dans le camp de Saül, & parmi ses Soldats, lesquels enfin sans perdre temps allerent battre la campagne, & poursuiure leurs ennemis iusques aux portes d'Accaron, d'où estans retournez apres vn horrible carnage, ils reuinrent au mesme lieu d'où ils estoient partis, d'où reuenans encore à fondre sur les restes du camp des Philistins, Dauid marchant en teste de ses troupes, alla prendre la teste de Goliath, & puis tambour battant, enseignes déployées, & tout le peuple d'Israël iettant au Ciel mille cris de triomphe, & mille actions de graces à leur Liberateur, ce ieune Conquerant, porta ce monument honteux aux Philistins, & glorieux à toute la Iudée, dessus l'vne des portes de la ville de

Cucurrit & stetit super Philistæum, & tulit gladium eius, & eduxit eum de vagina sua & interfecit eum præciditque caput eius. Videntes autem Philistiim quod mortuus esset fortissimus illorum fugerunt. Et consurgentes viri Israël & Iuda vociferati sunt & persecuti sunt Philistæos vsque dum venirent in vallem & ad portas Accaron. 1. Reg 17. v. 51. Afferens autem Dauid caput Philisthæi attulit illud in Hierusalem.

Hierusalem, comme pouuant de là estre à la veuë des Iebuzeans, lesquels estoient dedans la citadelle de Sion, d'où ils furent apres chassez par celuy mesme, qui ne leur donne maintenant que cet obiet de crainte & de terreur.

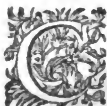
Obiet de crainte & de terreur.

TABLEAV DE LA VRAYE amitié.

DAVID ET IONATHAS.

CHAPITRE XVII.

Monsieur de Vigenere Bourbonnois.



CE sçauant & curieux esprit de nostre siecle, qui a rendu la vie & la parole aux peintures de Philostrate, & qui leur a donné des traits plus agreables que ceux qu'elles auoient receu de la main de ce fameux & celebre ouurier, a eu raison de dire qu'il y a dans nos Ames des lumieres plus differentes dans leur espece & dedans leur nature que ne le sont les causes d'où elles naissent, & les effets qu'elles produisent, mais il nous eut certes plus obligez, si il eut pris la peine de passer plus auant dans vne si belle source, & delà nous conduire dedans cette Region de flames que nous portons dedans nous-mesmes, & qui fait sentir des ardeurs si secrettes dedans nos volontez, que bien souuent nous nous voyons brusler

Region de flames.

bruſler à petit feu, & reduire quaſi en cendres, ſans que nous connoiſſions l'Autheur de nos ſupplices, & le ſuiet qui peut cauſer en nous les effets admirables de ces chaſtes embraſemens. Chaſtes embraſemens.

Ie ſçais bien toutefois que ſouuent ces braſiers prennent naiſſance de quelques qualitez & de quelques alliances naturelles qui ſe trouuent dans nous; ou bien de quelques habitudes qui font des portraits animez & des glaces viuantes dedans nos cœurs, qui s'arreſtent ſur ces copies, & qui formant dans nos idées, ou ſuppoſant des reſſemblances & de l'égalité, nous obligent enfin à conceuoir des ſentimens, qui ſont communs à toute la nature, & aux beſtes moins raiſonnables. *Theocrit. Idyl.*

Ie ſçais auſſi que la beauté & la bonté qui ont fait dans le monde & dans les obiets moins ſenſibles, des effuſions ſi agreables & des épanchemens ſi vtiles, ſont comme les deux aiſles de l'amour, & que nos yeux, nos cœurs, & nos inclinations ont touſiours des attraits & des charmes pour prendre leur eſſor deſſus tous les objets, où ſe rencontrent ces deux aimables qualitez.

Ie ne peus pas auſſi douter qu'vn naturel charmant & agreable, joint à la reſſemblance & à l'inclination que nous auons receu de la nature pour tout ce qui paroiſt auoir de la bonté & des agreemens, ne ſoit encore vn motif Les motifs de l'amour.

bien puiſſant pour allumer le feu de noſtre amour.

Aimables violences.

Mais quoy que ces motifs auec leurs cheres violences, & leur appas armez de douceur & de force facent preſques touſiours naiſtre ces belles flames, & qu'au moindre de leurs regards l'amour ſoit obligé d'allumer ſon flambeau; il y a cependant encore quelques cauſes de ces ardeurs, qui nous ſont inconnuës, & nos cœurs ont des chaiſnes bruſlantes qui les lient & les attachent, & puis qui les conſomment, ſans qu'on les puiſſe apperceuoir.

Charmes ſecrets.

Enfin il nous faut auoüer, que ſoit dedans le ſein de Dieu, ſoit dans celuy des hommes, ſoit dans la Grace, ou dedans la nature, ſoit dans la reſſemblance & dans l'egalité, ſoit dans nos yeux, ou dedans nos paroles, & ſoit dedans nos corps, ou dans nos ames, il y a des entretiens ſecrets, qui ſe trouuent meſme dans le ſilence, & qui auec des complaiſances de tous les ſens. font naiſtre des tranſports ſympathiques & des qualitez ſociables, auec leſquelles dés le premier regard nous paſſons ſi auant dans vn cœur que nous aimons, & nous ſommes aimez ſans faire reſiſtance.

Complaiſances de tous les ſens.

Et factum eſt cum compleſſet loqui ad Saul : anima Ionathæ conglutinata eſt animæ Dauid,

Telle fut donc la ſource & l'origine de l'Amitié inuiolable qui ſe forma d'abord comme inſenſiblement entre Dauid & Ionathas; & qui apres fit des progrez ſi merueilleux & ſi illuſtres

que l'on la peut nommer vn miracle d'amour, & l'idée parfaite de tous les cœurs qui ont iamais aimé.

& dilexit eum Ionathas quasi animam suam. 1. Reg 18. v. 1.

Disons donc ie vous prie que Platon se railloit, quand il nous a voulu peindre l'amour sous le visage de Socrate, & que certainement si l'on auoit dessein de donner à l'amitié vne image si rare & si pretieuse, il nous falloit donner le cœur de Ionathas, & se seruir des gouttes de son sang pour rehausser les traits & les couleurs qui sont toutes ternies & effacées dans toutes les copies de cet original.

Plato in sympo-sio.

Tableau de l'amitié.

Mais auant que de mettre la main dessus cette Table d'attente, regardons ie vous prie si de toutes les causes qui bien souuent seruent à la naissance de l'amour, l'vne des principales n'est pas pour l'ordinaire la connoissance que nous auons de ceux que nous aimons, & si pour ce sujet, il n'est pas necessaire de commencer tousiours par l'élection pour ne se point tromper dedans le choix que nous faisons des choses que l'on aime.

Election d'vn amy.

C'a esté ie m'assure le sentiment du plus Sage des hommes, ou autrement si vn parfait amy est comme il dit luy-mesme, vn remede agreable & puissant contre tous les malheurs de cette vie, il y auroit danger de prendre du poison, plutost qu'vn lenitif, si on ne commençoit tousiours par l'élection.

Amitié dangereuse.

Et puis ne vous semble-t'il pas que le commerce des amitiez qui se font dans le monde, est autant pour le moins important, que celuy que l'on fait pour des bagues, pour des cheuaux, pour des armes & generalement pour tous ces équipages qui nous sont necessaires, & où nous nous seruons tousiours de quelque precaution, auant que de les achepter.

Laërtius in vita Aristotelis.

Adjoustez à cela, que si comme l'a remarqué le plus subtil & le plus iudicicieux de tous les Philosophes, l'amitié est le plus charmãt, le plus vtile, & le plus honorable de tous les biens de cette vie, & que comme disoit Socrate, elle doit passer au Iugement de tous les Sages pour le gage le plus auguste que nous ayons receu de la faueur de Dieu, en verité comme toutes ces Graces & tous ces auantages ne se peuuent trouuer que dedans la vertu, qui est l'ame de l'amitié, par suite necessaire, il faut faire le choix de ceux qu'on veut aimer, si l'on ne veut s'exposer au danger de faire des conquestes plus dignes d'auersion & de haine, que de poursuite & d'amour.

Gage des amitiez de Dieu.

Ce fut aussi apres auoir consideré tous les deportemens & toutes les paroles de Dauid dans la Cour de Saül, & ayant éprouué sa generosité, sa force & son courage, que Ionathas commença de l'aymer, & qu'il se crut non seulement gaigné par sympathie & par inclination; mais encore par toutes les Raisons qui nous peuuent

Naissance de l'amour.

porter à aimer vn obiet & luy rendre tous les deuoirs d'vne affection sincere & legitime.

Alors l'ame de Ionathas fondit dans celle de Dauid, de ces deux cœurs il ne s'en fit qu'vn seul: & par vne metempsychose qui ne se fait que par amour, comme si Ionathas se fust quitté soy-mesme, pour se donner à son amy, Ionathas estoit tout dans Dauid, & Dauid dedans Ionathas, pource que Ionathas aimoit Dauid plus que soy-mesme, & que Dauid auoit donné tous ses amours à son cher Ionathas.

Metempsicose de l'amour.

Ainsi tousiours l'amour qui cherche l'vnité, & qui fuit le diuorce commence à reünir ce qui est separé; & comme le Soleil dans le grand monde se plaist tousiours à faire des vnions: L'amour s'en va incessamment faisant des vnitez dedans le cœur de l'homme qui est le petit monde. C'est le chef-d'œuure de l'amour & le dernier trauail qu'il prend dans ceux qui aiment, d'vnir tellement les esprits qu'il ne s'en fasse qu'vn, & c'est pour lors que de deux vies il ne s'en forme qu'vne par vne extase & vn épanchement de volontez, qui obligent l'esprit d'estre plutost où il aime que là où il anime, de sorte que l'amant passe dedans la chose aimée, & celle-cy dans celuy-là pour viure également dedans deux corps qui n'ont qu'vne ame.

Vnité de l'amour.

Ce que Platon lequel a fait tant de leçons sur la nature de l'amour n'auoit pas bien conceu dans

Leçons de l'amitié.

ſon Androgyne, & neantmoins que ce ſçauant aueugle eut pû aprendre d'vn Philoſophe plus iudicieux, lequel parlant de ſon amy, diſoit, qu'il s'eſtoit fait vne transformation de cœurs de l'vn dans l'autre, & que ſon ame s'eſtoit vnie auec la ſienne, auant meſme qu'il eut commencé de l'aymer. N'eſt-ce pas là vne force particuliere au ſeul amour, de faire par ſes ſeules aproches ſortir vne ame de ſon corps, pour s'en aller dans le ſuiet, lequel doit eſtre aimé; Ce qui arriue neantmoins tous les iours, & ce qui à preſent ſe voit ſi clairement entre Dauid & Ionathas, que la verité meſme qui a fait le narré de la naiſſance & du progrez de leurs amours, a remarqué premierement l'extaſe de leurs ames, & l'vnion eſtroitte de leurs eſprits, auant que dire abſolument que Ionathas aymaſt Dauid.

Sorties de l'amour.

Anima Ionathæ conglutinata eſt animæ Dauid & dilexit eum Ionathas quaſi animam ſuam. 1. Reg. 18. v. 1.

Ainſi l'on paſſe des regards, ou des paroles à quelque complaiſance, de cette complaiſance on entre dans l'approbation, de là on fait quelque ſortie par ſes deſirs, par ſes inclinations, & par tous les épanchemens de ſes plus pures & plus ſinceres intentions, d'où ſuiuent les tranſports, les élans, les ſoupirs, le ſilence, la ſuſpenſion, l'inſeparabilité, la langueur & la ſortie de ſoy-meſme, pour entrer dans vn autre ſuiet auec lequel on ſe conioint par vne vnion ſi forte, qu'enfin de cette vnion on ſe trouue dans l'vnité qui fait le vray amour, lequel eſtant ſur le

Extaſe de l'amour.

plus haut degré où il puisse arriuer, enfin rompt tous les restes de son bandeau & allume toutes ses flames pour voir plus clairement les interêts parriculiers, & les necessitez plus cachées de cet obiet, qu'il aime, se depoüillant soy-mesme pour se donner à Luy, comme fait Ionathas, lequel prenant sa pourpre & son manteau royal le met dessus son cher Dauid, ne se laissant pas mesme ce que les Princes & les gens de courage ne peuuent pas presques quitter, lors que la mort leur arrache la vie.

Douce violence de l'amour.

Nam expoliauit se Ionathas tunica qua erat indutus & dedit eam Dauid, & reliqua vestimenta sua vsque ad gladium & arcum suum & vsque ad Balteum. 1 Reg. 18. v. 4.

Il luy donna mesme ses armes, & prenant son épée, son arc, & son baudrier.

Allez, dit-il, fidelle amy, prenez tout ce que i'ay de plus pretieux, & sçachez que n'estant en effet qu'vn auec vous, ie veux vous en donner vn exemple visible aux yeux de tout le monde.

Exemple visible.

N'est-ce pas-là vne ceremonie & vn mystere de l'amour qui tasche à se couurir de quelques apparences pour amuser les yeux de ceux qui s'attachent à l'exterieur: Ce seroit donc plutost vne déloyauté, & vne feinte qu'vne montre sincere & veritable d'vn amour accomply; Mais Ionathas ne sçait que c'est de feindre, & il ignore ces artifices, où les paroles sont des blasphemes, les complimens des perfidies, & les protestations d'ami & d'amitiez de pures trahisons

Laschetez execrables.

& des laſchetez execrables. C'eſt donc pour conſacrer Dauid ſous ſes propres habits, & l'inueſtir d'vne amitié royalle & inuiolable, que Ionathas ſe depoüille de ſes habits pour en couurir Dauid. Ce ieune Prince ne peut ſouffrir que ſon ami porte d'autres liurées que les ſiennes, il faut meſme qu'ils ſoient tous deux égaux iuſques dedans leurs armes; & afin qu'il n'y ait rien qui les diſtingue, & rien qui les puiſſe empeſcher de n'eſtre qu'vn, *Ie veux*, dit Ionathas, *que l'on vous prenne pour moy-meſme, & que tous ceux qui ietteront les yeux deſſus Dauid ne le regardent que comme vn autre Ionathas.*

Transport amoureux.

Quelle amitié plus ingenieuſe, quelle paſſion plus liberale & plus prodigue, & quel acte plus genereux peut-on ſe figurer.

O amour que tu es magnifique lors que tu es ſincere; que tu es ingenieux, quand tu es veritable, & que tu es ſincere & veritable quand tu n'es pas intereſſé! l'amy, dit-on, eſt le miroir de l'amy, quelle merueille donc ſi Ionathas voulant ſe voir ſoy-meſme dedans Dauid? & deſirant d'y eſtre veu & reconnu de tout le monde, s'efforce au moins de faire voir à l'exterieur, ce qu'il ne peut faire au dedans.

Le miroir du parfait amy.

Mais n'eſt-ce pas aſſez de luy donner à cet effet ſa robe & ſon manteau? Eſt il encore neceſſaire

ſaire qu'il luy donne ſes armes? pourquoy l'épée de Ionathas au coſté de Dauid? pourquoy ſon carquois & ſes fleches derriere ſon dos? pourquoy ſon arc entre ſes mains? & pourquoy ſon baudrier tout autour de ſon corps? N'eſt-ce point pour faire d'vn Paſteur vn Monarque, pour changer ſa fonde en vn arc, ſes pierres en des fleches, ſa houlette auec vne épée, & ſa juppe de toile auec le baudrier & l'écharpe d'vn petit Souuerain.

Metamorphoſe de l'amour.

Enfin pour acheuer le ſacre d'vne ſi genereuſe & ſi noble amitié, Ionathas donne encore ſa main à celuy meſme qui a deſia ſon cœur, & au reſte comme le vray amy eſt ſemblable à ce peintre, qui ne faiſoit iamais des traits que pour l'eternité, Ionathas eſtudie tous les moyens & tous les artifices dont il ſe peut ſeruir pour eterniſer ſon amour.

Sacre de l'amitié.

Deuiſe de l'amour, æternitati pingo.

A cet effet, comme l'on a couſtume de nous peindre des mains entrelaſſées l'vne dans l'autre, quand on nous veut donner quelques marques ſenſibles d'vne amitié conſtante & inuiolable, Ionathas prend la main de Dauid, & il luy jure par vn ſerment public & ſolemnel vne amitié conſtante & immortelle. Ainſi la pluſpart des nations, & entre autre les Sontiates & les Ethiopiens ont couſtume de ſe ſeruir publiquement de ces ceremonies, & de ratifier le Contract de leurs ſocietez & de leurs alliances par ce genre de

Symbole de l'amour.

Fulgoſus lib. 1. cap. 1. Alexander Neap. lib. 2. cap. 16.

pact, lequel aussi fut le dernier sceau & comme le cachet visible & apparent qui scella l'amitié de Dauid & de Ionathas.

Le sceau de l'amitié.

Où neantmoins j'auertiray tous ceux qui font profession d'amitié, que ce n'est ny le pact ny les promesses, ny les sermens, ny les ceremonies, & beaucoup moins tous les presens qui font la nature & l'essence d'vne vraye amitié; mais seulement l'vnion & l'vnité des ames & des cœurs dedans vn mesme nœud, & dans vn centre indiuisible qui se trouue seulement dedans Dieu.

Le nœud des amitiez.

LE TABLEAV DE L'ENVIE.

DANS LA CONIVRATION DE Saül contre la vie de Dauid.

CHAPITRE XVIII.

Debordement funeste.



Vel plus furieux & plus funeste debordement se peut-on figurer dedans l'ame d'vn homme, que quand il se laisse emporter aux mouuemens tragiques & brutaux d'vne passion qui a coustume de tirer apres soy les plus noires furies de l'enfer, & qui se sert effrontément de toute sorte d'armes pour attaquer tout ce qui est de plus auguste & de plus venerable dedans le monde.

Qu'y a-t'il ie vous prie de plus aimable que la pudeur & l'innocence, de plus sacré que la sainteté mesme, & de plus digne de respect & d'honneur que la vaillance, la generosité & le courage, lors principalement que ces glorieuses qualitez se rencontrent suiuies d'vne heureuse fortune, & de toutes les graces qui sont les plus cheres compagnes de la vertu & du merite.

Qualitez tres-illustres.

Et neantmoins c'est-là le Throsne où la plus acariastre, la plus aueugle & la moins raisonnable de toutes les passions s'efforce tous les jours d'établir son Empire, c'est là le Paradis où cette hydre infernale & ce monstre diabolique porte ses flames, & qu'il tasche de faire vne nuit eternelle, pour effacer les beautez du Soleil, & faire voir des comettes affreuses à la place de tous les astres.

Asile de l'enuie.

Ne vous semble-t'il pas desia que vous l'apperceuez dans le cœur de Saül, & autour de son lit mille fois plus terrible que le demon qui possede ce Prince, ne vous semble-t'il pas que toutes les nouuelles auantageuses que l'on luy donne de Dauid, & que tous les triomphes que cet heureux Berger a remporté dessus Goliath, & sur les Philistins, que toutes ses conquestes dedans l'ame de Ionathas, & que tout le credit qu'il a gagné dedans toute la Cour, sont les premieres étincelles qui vont seruir pour allumer le brasier de l'enuie dedans l'esprit d'vn Roy qui s'imagi-

Repaire diabolique.

Le brasier de l'enuie.

ne qu'il ne peut pas auoir dedans tout son Royaume vn homme de merite sans auoir vn riual & vn collegue à son Empire.

Coniuration contre l'enuie.

Armez vous donc furies contre cet innocent coupable, allumez vos flambeaux & vos torches pour consommer iusqu'à la derniere goutte du sang de cet illustre malheureux, & quoy qu'il aye esté assez heureux pour égorger des monstres, pour vaincre des Geans, pour gagner des batailles & conquerir des cœurs & des amours, qu'il apprenne aujourd'huy que l'enuie a des dens plus cruelles que les leopards, des armes plus terribles que celles des Geans, des forces plus subtiles que toutes celles des armées & des haines qui ont des ombres assez noires pour étouffer toutes les flames de l'amour.

Semences de guerre.

Voicy donc des semences d'vne nouuelle guerre, Goliath n'est pas vaincu, ou pour le moins Saül a encore les yeux assez perçants pour voir sous les cendres de ce Geant, le feu fatal de son enuie.

La deffaite des Philistins va faire naistre de nouueaux bataillons pour attaquer Dauid & toutes ces acclamations publiques, tous ces chants de triomphe & tous ces applaudissemens qui le deuroient rendre immortel, sont tout autant de Herauts qui annoncent sa mort, ou pour le moins qui le destinent aux fureurs de Saül.

Fidelle Ionathas soyez donc moins ar-

dent à la pourſuite d'vn amy que vous pourrez peut-eſtre guarantir de la haine de voſtre pere, en témoignant pour luy plus de froideur & moins de violence, Ionathas ſi vous aymez Dauid ne ſoyez pas la cauſe de ſa perte; ſi vous l'aymez, aimez-le prudemment & ne faites pas éclatter vn foudre qui doit tomber deſſus ſa teſte.

Apprehenſion tres-legitime.

Mais Dieu comment ſe peut-il faire que Saül prenne ſujet de deſtiner à mort Dauid, d'où Ionathas prend de nouueaux motifs pour luy donner ſa vie & ſes amours.

C'eſt donc aſſurément que comme l'araignée peut faire éclore du poiſon des meſmes fleurs, d'où les abeilles tirent leur miel, ainſi Saül ne prend que des ſujets d'enuie & d'auerſion des meſmes cauſes qui portent Ionathas à l'amour de Dauid. Et vrayment qui voudra étudier plus attentiuement tous les motifs qui le portent à conjurer ſa ruine, il trouuera premierement que ce fut la prudence, l'adreſſe & le courage qu'il teſmoigna dedans toutes les occaſions, où il fut employé tant dans la paix que dans la guerre, & tant dans les affaires domeſtiques de la maiſon de Saül, que dans les étrangeres où il ſe comporta auec tant de ſuccez qu'il n'y auoit perſonne qui ne loüaſt la conduite de ſes deſſeins & le bonheur de toutes ſes actions.

Suiet d'auerſion.

Egrediebatur quoque Dauid ad omnia quæcumque miſiſſet eum Saul, & prudenter ſe agebat, poſuitque eum Saul ſuper viros belli, & acceptus erat in oculis vniuerſi populi. 1. Reg. 18 v. 5.

C'est neantmoins la premiere origine de sa disgrace dont la seconde arriua de ce que passant parmy les villes de Iudée, les femmes & les filles couroient parmy les ruës auec des fiffres & des tambours, au son desquels elles alloient dançant & chantant au deuant de Dauid, & afin que la feste fust plus celebre, & que parmy vne si grande confusion de personnes, de voix & d'instrumens l'on put garder quelque ordre: les femmes qui composoient vn cœur à part, auoient le premier rang & entonnoient d'vn ton assez lugubre, *Saül en a tué mille*, à quoy les filles répondoient d'vn ton plus éclattant, *& Dauid en a tué dix mille.*

Egressæ sunt mulieres de vniuersis vrbibus Israël, cantantes chorosque ducentes. 1. Reg. 18. v. 6.

Magister historia scholastica.

Percussit Saul mille & Dauid decem millia. 1. Reg. 18. v. 7.

De quoy Saül prit occasion de se formaliser, & il s'en offensa si viuement, qu'il ne se pût tenir de le faire parestre par ses paroles, disant, *qu'il ne restoit plus rien que de luy enleuer son Sceptre & son Royaume & faire Dauid Roy.* Ce qui passa si auant dans l'esprit de ce Prince, lequel étoit desia inquieté, qu'enfin vn jour ou deux apres: parmy les troubles de son ame & les fureurs de cette horrible jalousie qui le persecutoit, voicy pour comble de ses maux le retour d'vn bourreau qui ne doit pas luy estre moins cruel & moins barbare qu'il l'a esté auparauant.

Iratus est autem Saul nimis & displicuit in oculis eius sermo iste: dixitque: dederunt Dauid decem millia & mihi mille dederunt: Quid ei superest nisi solum regnum. 1. Reg. 18. v. 8.

Voicy son Demon qui retourne & pendant qu'il l'agite, qu'il le tourmente, & qu'il luy fait faire mille grimaces & mille contorsions, croi-

Post diem autem alteram inuasit spiritus Dei malus Saul, Dauid au-

riez vous bien que ce furieux, ſemblable à ces malades qui veulent tuer leurs propres Medecins, voyant Dauid qui s'efforçoit de l'adoucir & d'arreſter l'effort de ſon Demon auec les fredons de ſa harpe, prend ſa lance entre ſes mains & taſche de le percer de part en part.

tem pſallebat manu ſua, ſicut per ſingulos dies tenebatque Saul lanceam. 1.Reg.18 v.10. Et miſit eam putans quod contingere poſſet Dauid cum pariete. 1.Reg 18. v. 11.

Mais comme il n'y a point de traits qui ne s'émouſſent, point de fleches qui ne ſe briſent, & point d'armes qui ne ſoient inutiles & innocentes contre tous ceux que Dieu a pris ſous ſa defenſe & ſous ſa ſauue-garde.

Dauid s'échape de la furie de ce Perſecuteur, & cependant Saül qui nonobſtant tout ſon aueuglement & toutes ſes fureurs, a encore ſuffiſamment du iour pour voir qu'aſſeurément le courroux de Dauid luy peut eſtre nuiſible, & qu'on ne peut iamais eſtre aſſez éloigné d'vn ennemy quelque foible qu'il ſoit, il luy donna hors de ſa Cour vne charge de guerre, où il ſe comporta ſi dignement qu'à meſme temps il eut pour tributaires les cœurs de ceux dont il n'auoit auparauant que les mains & la voix, & au lieu que Saül s'étoit peut-eſtre imaginé qu'il s'en pourroit deffaire en l'expoſant aux occaſions d'vn meſtier ſi funeſte, il n'en receut que de la gloire & de l'honneur.

Et declinauit Dauid à facie eius ſecundo. 1.Reg 18 v.11.

Et timuit Saul Dauid. 1.Reg. 18. v 12.

Amouit ergo eum Saul à ſe, & fecit eum Tribunum ſuper mille viros, &c. 1 Reg 18. v. 13. In omnibus quoque viis ſuis Dauid prudenter agebat & Dominus erat cum eo. 1 Reg 18. v. 14.

C'eſt ainſi qu'vn trompeur eſt trompé d'ordinaire luy meſme, & que les pieges qu'il a dreſſez aux autres ne luy ſeruent ſouuent qu'à le faire

tomber dedans le precipice; Il y a neantmoins tant de détours dedans ce labyrinthe, & l'enuie que l'on depeint presques tousiours sous l'image d'vne vipere a tant de plis & de replis, & elle est si glissante & si artificieuse, que quand elle se voit surprise elle trouue presques toûjours moyen de s'échaper.

Les plis & replis de l'enuie.

Ainsi Saül voyant tous ses desseins rompus, & que Dauid auoit trouué moyen de deliurer sa vie des dangers où il auoit tasché de le jetter, il trouue encor ce luy semble vn nouueau stratageme pour le liurer à la mercy des Philistins.

Car comme il se fut aperceu que la plus jeune de ses filles agreoit à Dauid, & que Dauid à la proposition qu'on luy en auoit faite n'auoit pû obiecter que la bassesse de sa naissance & la pauureté de toute sa famille, enfin il luy fit dire qu'il se contenteroit *pourueu qu'il luy pût apporter en mariage cent prepuces des Philistins*, se figurant encore que sur ces esperances il se pourroit precipiter inconsiderément à la mercy des ennemis, & que sa fille qui allumoit les ambitions & l'amour de Dauid luy seruiroit plutost de pierre de scandale que de moyen pour paruenir au point qu'il pretendoit.

Dixitque Saul ad Dauid: ecce filia mea maior Merob, ipsam dabo tibi vxorem.
1. Reg. 18. v. 17.
Ait autem Dauid ad Saul: Quis ego sum ait quæ est vita mea.
1. Reg. 18. v. 18.
Dixit autem Saul sit loquimini ad Dauid: non habet Rex sponsalia necesse, nisi tantum centum præputia Philistinorum.
1. Reg. 18 v. 25.
Porrò Saul cogitabat tradere Dauid in manus Philistinorum.
1. Reg 18. v. 25.

Mais Dieu qui a toûjours mille moyens pour faire reüssir ses conseils & terminer glorieusement toutes les entreprises de ceux qui suiuent sa conduite, & qui combattent sous ses drapeaux,

peaux, inſpira des ardeurs ſi puiſſantes dans le cœur de Dauid, qu'à meſme temps qu'on luy eut preſenté ces articles, il accepta toutes les conditions qui luy furent offertes, & s'en allant ietter deſſus les Philiſtins, il en tua deux cens dont il remporta les dépoüilles, & donna à Saül tous les prepuces qu'il auoit demandé. Ce qui arma toute la haine & toutes les fureurs de Saül contre luy, pource que c'eſt le propre de l'enuie d'interpreter ſiniſtrement les plus heureuſes auantures, & de prendre toûjours les plus belles vertus & les plus hauts merites pour des crimes & des injures. Dauid auoit donc fait aſſez pour meriter les auerſions particulieres de Saül, pource qu'il auoit merité l'amour public & general de toute la Iudée.

Et poſt paucos dies ſurgens Dauid, abiit cum viris qui ſub eo erant. Et percuſſit ex Philiſthiim ducentos viros & attulit eorum præputia & annumerauit ea Regi, vt eſſet gener eius. 1. Reg 18 v 27.

D'où ie conclus que puiſque c'eſt le propre de l'enuie de s'attacher auec plus de fureur ſur la vertu & deſſus le merite, il n'y a point de cœur tant ſoit peu genereux qui ne doiue ſentir de la paſſion pour vn ſupplice, lequel eſt ſi illuſtre & dont tous les tourmens ſont tout autant de traits qui en donnant la mort donnent la vie, & qui faiſans quelques bleſſures fort legeres ſont des promeſſes infaillibles & des arres conſtantes de l'immortalité.

Arres de l'immortalité.

Demeurons donc mon pauure cœur au milieu des attaques que nous liure l'enuie,

demeurons comme la palme, qui se releue d'autant plus haut que plus bas on l'abaisse, & comme le Soleil lequel apres auoir fait fondre toutes les nuées en pluye & en orage paroist auec vn visage plus beau & plus riant.

Curuata resurgo.

Obstantia nubila soluit.

NOVVELLE PERSECVTION contre Dauid.

CHAPITRE XIX.

Le retour de l'enuie.



Peine le Soleil a-t'il pû dissiper les nuages qui arrestoient ses traits & ses lumieres, & qui tenoient son visage caché dessous vn voile si obscur, qu'à mesme temps l'eau & la terre qui ont esté toûjours jalouses de la beauté & des éclats d'vn corps si lumineux, forment encore de nouuelles vapeurs & de nouuelles ombres pour étouffer les clartez de cét astre, & pour rauir à tous les yeux vn spectacle si agreable & si digne d'amour.

Nouueau sujet de guerre.

A peine aussi Dauid eut-il rompu tous les desseins tragiques de Saül, & les funestes entreprises qu'il auoit fait sur son honneur & sur sa vie; qu'incontinent apres il se delibera de luy liurer des combats plus furieux que les trois precedens, & d'attaquer ouuertement celuy qu'il

n'auoit pû ſurprendre auec ſes artifices.

A cet effet comme ſi ſa paſſion eut deſiré d'auoir quelques complices, il s'adreſſa à Ionathas & aux plus anciens de ſa Cour qui luy ſembloient eſtre plus affidez, afin de leur faire entreprendre l'execution d'vn acte ſi brutal & dont luy meſme auoit horreur de ſe rendre l'executeur auec ſes propres mains.

Ie vous commande donc, dit-il à Ionathas & à tous ceux qui étoient à ſa ſuite, *ie vous commande ſi vous m'aimez de me deffaire de Dauid, & que ie n'entende iamais parler de ce ſuperbe, dont la ſeule pensée m'eſt vn ſujet de haine & d'abomination ; croiriez vous bien qu'on le prefere à moy, & que deſia parmy les ruës il eſt ſi vain que de ſouffrir des applaudiſſemens qui me ſont outrageux, & qu'il ne luy reſte plus rien que de prendre mon Sceptre & de monter deſſus mon Throſne?*

Locutus eſt autem Saul ad Ionatham filium ſuum & ad omnes ſeruos ſuos vt occiderent Dauid. 1. Reg. 19. v. 2.

Ces paroles ſeroient capables d'émouuoir Ionathas, s'il étoit de ces amis qui ſont auſſi perfides qu'inconſtans, & qui ſont tellement captifs de tous leurs interéts, que la ſeule ombre de quelque mal qui leur puiſſe arriuer eſt capable de les épouuanter & de leur arracher du cœur tous les reſtes de leur amour ; mais lors que l'intereſt qui

est tousiours aueugle & mercenaire est vne fois banny, & que l'amy aime sincerement & purement, on a beau essayer sa constance & intimider son amour par toutes les frayeurs qui sont en la nature, il est comme le feu qui est plus vigoureux lors que le froid est plus violent, ou bien comme les foudres qui se grossissent dans le conflict des nuées, ou enfin comme l'ambre qui se forme dans les orages : de mesme Ionathas s'encourage & s'excite soy-mesme à aymer son Dauid auec plus de constance & plus de fermeté à la veuë de l'inconstance de son pere, & au lieu de seruir d'instrument à des fureurs si inhumaines, il tasche d'estre l'entremetteur de sa querelle & le solliciteur de son amy enuers l'authorité d'vn Iuge, dont autrement la moindre inclination luy passeroit pour des commandemens d'vn Empire absolu.

Porrò Ionathas filius Saul diligebat Dauid valdè. 1.Reg 19. v. 2

Constance de l'amour.

N'est-ce pas là vne effroyable tragedie? Ionathas ayme Dauid plus que sa vie, & Saül veut que Ionathas fasse mourir Dauid, aimer & obeïr en ce rencontre sont deux actions incompatibles, l'amour doit desirer toute sorte de biens à l'objet où il s'attache, & si l'obeïssance qui est icy opposée à l'amour vient à suiure ses loix, il n'y a point de mal qu'elle ne fasse.

Tragedie effroyable.

Que dira donc Saül? que fera Ionathas, & quelle issuë pourront auoir des desseins si contraires sur la personne de Dauid?

Voyez vn peu quel labyrinthe & quelle intrigue de passions, Dauid est aymé de Ionathas, mais il est haï de Saul, Saul cherche sa ruine, & Ionathas s'exposera plutost à dix mille dangers que de ne point deliurer son Dauid, Dauid est entre deux, entre l'amour d'vn fils & la haine d'vn pere, qui aura la victoire, ou de la haine, ou de l'amour, ou du fils ou du pere? Ionathas c'est icy que vous deuez monstrer vostre constance, vostre courage & vostre addresse, prenez garde à ce que vous ferez, si vous ne rendez à Dauid les deuoirs d'vn amy vous estes vn parjure & vn traistre, & si vous refusez d'obeïr à Saül, souuenez vous qu'il est & vostre Roy & vostre Pere.

Intrigue de passions.

Estrange labyrinthe.

Que fera Ionathas, ses paroles seront des desobeïssances, & son silence vne déloyauté & vne perfidie, non, non, dit-il, ie trahirois tous les deuoirs de la nature, & de l'amour, & ie perdrois mesme la qualité dont la naissance m'a gratifié, si ie n'auertissois Dauid du mal qui le menasse, & mon pere du tort, & de l'opprobre qui en rejalliroit iusques sur sa couronne, si il auoit executé vn dessein si cruel.

Et indicauit Ionathas Dauid dicens: Quærit Saul pater meus occidere te, quapropter obserua te
1. Reg 19. v. 2.

Dessus cette pensée il va trouuer Dauid, & le supplie de prendre garde à soy, & sur tout de ne parestre aucunement en la presence de son Pere iusques à tant qu'il aye tasché de l'appaiser, & de luy faire conceuoir vne resolution plus raisonnable & moins cruelle. A quoy il ne manqua pas,

Insinuation secrette.

car dés la premiere occasion, & le premier moment qui luy sembla plus propre à fauoriser son dessein il s'insinua le plus secrettement qu'il put dans l'esprit de Saül, & le voyant d'humeur à luy donner audience, il luy parla à peu prez en ces termes.

Locutus est ergo Ionathas de Dauid bona ad Saul Patrem suum dixitque ad eum : Ne pecces Rex in seruum tuum Dauid, quia non peccauit tibi, & opera eius bona sunt tibi valde.
1 Reg. 19. v. 4.
Et posuit animam suam in manu sua & percussit Philistæum, & fecit Dominus salutem magnam vniuerso Israëli vidisti & lætatus es.
Quare ergo peccas in sanguine innoxio, interficiens Dauid qui est absque culpa.
1. Reg. 19. v. 5.

Sire, ie vous conjure de vous ressouuenir des bons & fidelles seruices que vostre Majesté a receus de Dauid, c'est luy qui a donné la paix à tout vostre Royaume, & qui en vous sauuant de la fureur & de la rage de Goliath, vous a luy seul gagné vne bataille & deliuré tout vostre Empire de tous vos ennemis, vostre Majesté mesme en a esté tesmoin, vous l'auez veu & l'auez approuué en presence de tout le peuple, vous seriez donc à present obligé de luy donner sa grace, si il étoit coupable de quelque crime; mais comme il n'a iamais eu intention que d'honorer & de seruir fidellement vostre personne, & que c'est principalement pour vostre amour qu'il s'est jetté dans toute sorte de dangers, & exposé sa vie à tant de diuerses attaques, en verité il merite que vous l'aymiez, ou pour le moins qu'il ne soit iamais dit que vous ayez perdu vn homme qui vous auoit sauué, & qui n'ayant ia-

mais rien respecté à vostre égard, peut ce me semble attendre vne autre recompense que l'Arrest de sa mort.

Hé bien n'est-ce pas là encore vn miracle d'amour, qui rend la parole à vn muet, lequel n'ayant point eu d'excuses & de plaintes en son propre malheur, trouue à present des persuasions assez puissantes pour conuaincre Saül en faueur de Dauid, *Oüy*, luy dit Saül, *Dauid ne mourra pas, ie vous promets de tenir ma parole*, mais Dieu quelle parole, puisque dés le premier suiet d'enuie qui paroist, à mesme temps tous ces tisons qui se couurent dessous la cendre doiuent faire éclatter vn brasier plus horrible dans le cœur de ce Prince.

Amour miraculeux.

Viuit Dominus quia non occidetur. 1. Reg 19. v. 6.

Les Philistins sont desia en campagne, & il n'y a ce semble que Dauid qui les puisse arrester, comme en effet il part apres les ordres de Saül, il attaque ses ennemis, il les poursuit & les met en déroute, & puis pour toute recompense, comme il est de retour, Saül se trouue possedé de son ancien demon, & l'enuie plus inhumaine que tous les diables de l'enfer, luy met encore vne lance à la main, dont il tuëroit Dauid, si la main inuisible de Dieu mille fois plus puissante que celle de Saül, ne luy donnoit le loisir d'esquiuer heureusement.

Motum est autem rursum bellum: & egressus Dauid pugnauit aduersum Philistiim, percussitque eos plaga magna & fugerunt à facie eius. 1. Reg. 19. v 8.

Et factus est spiritus Domini malus in Saül porrò Dauid psallebat manu sua. 1 Reg. 19 v. 9.

Nisusque est Saul configere Dauid lancea in pariete, & declinauit Dauid à facie Saul. 1. Reg. 19. v. 10.

Le voila donc en fuite, & poursuiuy des gar-

Misit ergo Saul satellites suos in domum Dauid. Quod cum annunciasset Dauid Michol vxor sua, &c. 1. Reg. 19. v. 11.

des de Saül, dequoy Michol ayant eu aduis, elle ne manqua pas de recourir aux artifices de son sexe, & de trouuer des moyens pour faire euader son mary.

Deposuit eum per fenestrum, porro ille abiit & aufugit atque saluatus est. 1. Reg 19. v. 12.

Tulit autem Michol statuam & posuit super lectum, &c. 1. Reg. 19. v 13

Cumque venissent nuncij inuentum est simulachrum super lectum. 1. Reg 19. v 16

Dixitque Saul ad Michol: quare sic illusisti me &c 1 Reg 19. v. 17.

Premierement elle joüe au plus seur, & comme elle se voit dessus le poinct d'estre assiegée dans sa propre maison, elle le fait adroitement couler auec des cordes du haut d'vne fenestre, & puis elle prend vne idole qu'elle couure de quelques peaux de chevre, & qu'elle met dans le lit de Dauid si proprement, que les Archers de Saül y sont tous attrapez, s'imaginans d'abord à la veuë de ce phantosme que c'estoit-là Dauid, dont neantmoins la fraude ayant esté connuë, comme Saül en sceut la verité il appella Michol & se plaignit à elle, *qu'elle l'auoit trompé preferant son mary à son pere, & l'ennemy juré de son repos à ses Commandemens.*

Et Respondit Michol ad Saul: Quia ipse locutus est mihi: Dimitte me alioquin interficiam te. 1. Reg. 19 v 18

A quoy cette femme ingenieuse luy répondit, *qu'elle y auoit esté contrainte, & que si elle n'eut obeï à Dauid il étoit sur le point de luy planter son poignard dans le sein.*

Dauid autem fugiens saluatus est & venit ad Samuel in Ramatha. 1. Reg 19. v. 18.

Et cependant nostre heureux fugitif s'en va trouuer Samuel dans la ville de Ramatha auquel il est rauy de declarer ses auantures, & de le rendre participant d'vne partie de ses malheurs.

Misit autem Saül lictores, vt raperent Dauid: Qui cum vidissent cu-

Ce qu'entendant Saül, il deputa à mesme temps des troupes de Sergens, lesquels au seul abord de Samuel & de Dauid, s'oublierent de

tous

tous les ordres qu'on leur auoit donné, & commencerent à sentir ces diuines ardeurs qui remplissoient l'ame de ces Prophetes & de tous ceux qui étoient auec eux.

neum Prophetarum vaticinantium & Samuelem stantem super eos, factus est etiam spiritus Domini in illis & prophetare cœperunt.

De sorte que bien éloignez d'obeïr à Saül, & de luy amener Dauid lié & garotté comme portoient ses ordres, ils furent tous surpris de ces mesmes chaisnes de feu qui captiuent tous les Prophetes, ce qui força Saül d'y aller en personne, pour voir ce qui pouuoit estre arriué à trois bandes d'Archers qu'il auoit enuoyez iusques à trois fois les vns apres les autres.

Abiit etiam ipse in Ramatha. 1. Reg. 19. v. 22.

Mais Dieu! que vos secrets sont adorables, voila Saül luy-mesme au milieu des Prophetes qui se dépouïlle de tous ses vestemens, & qui quitte toute la rage & toutes les fureurs qu'il couuoit il y a si long-temps contre Dauid, pour reconnoistre que vous auez des flames plus violentes & moins cruelles que celles de l'enuie, & que quand vous voudrez, il ne tiendra qu'à vous de faire des Prophetes des plus meschans hommes du monde.

Et expoliauit etiam ipse se vestimentis suis & prophetauit cum cæteris coram Samuele, & cecidit nudus tota die illa & nocte. Vnde & exiuit prouerbium, Num & Saul inter Prophetas. 1. Reg. 19. v. 24.

LES ARTIFICES DE LA VRAYE amitié.

CHAPITRE XX.

Homme sans raison.



LE singe que quelques-vns ont appellé vn homme sans raison, & qui est en effet entre les bestes l'vne des plus communes & des plus naïfues images que nous ayons, a aussi des raports si secrets auec l'amour qui se forme dedans nos cœurs, que pour aimer parfaitement, il faut que cette chaste & illustre passion prenne le naturel & les inclinations de cet homme deraisonnable.

Amor aut pares inuenit, aut facit.

C'est donc pour ce sujet que nous taschons toûjours d'estre semblables à ceux que nous aymons, & que l'amour qui presuppose, ou qui forme l'égalité entre tous les amis rencontrant neantmoins bien souuent quelques disproportions, fait aussi-tost tout son possible pour acquerir, ou imiter tout ce qu'il croit pouuoir luy apporter moins d'inégalité & plus de ressemblance auec celuy qu'il ayme.

Estude de l'amour.

Arguit arguito, quidquid probat ille, probato, quod dicit, dicas, quod negat ille, neges, riserit, arride, si flerit flere memento impo-nat leges vultibus ille tuis. Ovid.

C'est ce qui fait que nos soûpirs, nos larmes & nos pleurs ont des canaux secrets pour passer insensiblement dedans les yeux & dans les cœurs de ceux que nous aimons, c'est ce qui fait que ces échos viuans & animez répondent à nos

cris, & que mesme nostre silence les peut rendre muets, sans qu'il soit pour cela necessaire de leur couper la langue, ou leur interdire la voix, & c'est enfin pour ce mesme sujet qu'vn vray amy qui s'accommode à toutes les disgraces & à tous les succez de son amy pour rire & pleurer auec luy, & pour suiure ses changemens selon ses auantures, peut estre comparé à cette merueilleuse fontaine, qui au raport de Cassiodore est vn tableau fidelle & eloquent des passions plus intimes de ceux qui s'en approchent.

Fontaine de l'amour.

Où neantmoins ie veus dire pour la consolation & à la loüange de ceux qui ayment, que dans tous ces rencontres & tous ces changemens la parfaite amitié peut demeurer sans encourir aucune tache de lascheté ou d'inconstance, & beaucoup moins de flatterie, ou de déloyauté; puis qu'en cela mesme elle imite la plus auguste & plus considerable de toutes les vertus, qui pour s'accommoder au temps & aux rencontres, porte toûjours vn masque de qui les traits sont si changeans qu'on le peut ajuster à toute sorte d'occasions.

Quod gerit hæc laruam non est vt fallat; at illa aptat personam casibus atque locis, læta est & tristis quoties occasio poscit temporibus vultus commodat illa suos. I. I. Boissard emblema XXI.

C'est donc non seulement vn acte d'amitié mais de prudence, de se rendre capable de tous ces diuers mouuemens, & faire mesme que le visage qui est le miroir de nos cœurs, puisse faire parestre aux yeux de tout le monde ces constantes legeretez & ces aymables metamorphoses.

Le miroir de nos cœurs.

C'eſt en cela particulierement que conſiſtent nos amitiez, ou pour le moins qu'elles paroiſſent, & que par ces preludes exterieurs & ces premiers aprentiſſages elles ſe rendent les maiſtreſſes d'vn art qui n'eſt iamais parfait, que quand elle a reduit ſon terme & ſon objet dedans l'égalité, ou pour le moins dedans la reſſemblance.

Art d'aymer.

Vous donc qui faites gloire d'aymer parfaitement, d'abord que vous eſtes liez auec quelqu'vn, ſouuenez-vous que vous eſtes captifs d'vne meſme fortune, ſouuenez vous que ſi l'amour a des aiſles, c'eſt pour voler plus promptement où il ne peut courir, & que s'il eſt aueugle c'eſt pour mépriſer les dangers qui ſe retrouuent à la conqueſte & à la ſuite d'vn amy.

Amour voyageur.

C'eſt pour cela auſſi qu'on le dépeint parfois le bourdon à la main & ſous la figure d'vn voyageur, d'autant qu'il eſt toûjours actif & en chemin pour ſe rendre preſent à la choſe qu'il ayme & pour eſtre le compagnon de toutes ſes felicitez & de tous ſes deſaſtres.

Retraitte de l'amour.

Vous ne pouuez donc pas douter que Ionathas ne ſoit auec Dauid, & que Dauid n'aille trouuer ſon Ionathas par tout où il ſera, puis qu'il eſt vray qu'il n'y a point d'aſile & de retraitte plus aſſeurée pour Ionathas que le cœur de Dauid.

Et en effet cependant que ie parle voila Dauid qui a quitté le lieu où il étoit pour s'en venir trouuer son Ionathas, le voila qu'il luy parle & qu'il le prie de luy dire tout franchement, *si Saül a sujet de le traiter si rigoureusement.*

Fugit autem Dauid veniensque locutus est coram Ionatha: Quid feci? Quæ est iniquitas mea, & quod peccatum meum in patrem tuum quia quærit animam meam? 1. Reg. 20. v. 1.

Mais encore, dit-il à Ionathas, *qu'ay-je donc fait à vostre pere, quelle faute ay-je commis, & quel sujet luy ay-je pu donner de me poursuiure à mort, helas! est-ce donc viure que de mourir à tous momens, & de voir à toute heure sa vie dedans la crainte de la mort.*

Non non, luy répond Ionathas, *ne soiez pas en peine; mon pere m'ayme trop, pour entreprendre quoy que ce soit sans me le declarer; si il m'a donc celé iusques icy vn dessein de telle consequence, & dont la suite ne pourroit estre que fatale à toute sa maison, asseurez vous qu'il n'y a pas pensé:*

Qui dixit ei: absit non morieris: neque enim faciet pater meus quidquam grande vel paruum nisi prius indicauerit mihi. 1. Reg. 20. v. 2.

Ie suis asseuré du contraire, luy replique Dauid, *& c'est peut-estre que comme il sçait que vous m'aymez, il a crainte de vous donner vne nouuelle qui ne vous peut qu'estre desagreable, & à laquelle vous ne pourriez vous empescher d'aporter quelque*

Et iurauit rursum Dauidi, & ille ait: scit profecto pater tuus quia inueni gratiam in oculis tuis, & dicet nesciat hoc Ionathas ne fortè tristetur, quin imo viuit Do-

minus & viuit anima mea, quia vno tantum gradu ego morsque diuidimur.

trouble; mais au reste cela est si constant & arresté dans son esprit, que ie ne peus m'exempter de la mort.

1 Reg. 20. v. 3. Et ait Ionathas ad Dauid: Quodcumque dixerit mihi anima tua faciam tibi.

1. Reg. 20. v. 4.

Si cela est, luy répond Ionathas, *voyez ce que ie peus pour vous, & si ie manque à accomplir de point en point tout ce que vous direz, tenez moy ie vous prie pour le plus malheureux & le plus criminel qui soit dans toute la Iudée.*

Dixit autem Dauid ad Ionatham: Ecce calendæ sunt crastino, &c.

1 Reg. 20 v. 5. Si respiciens requisierit me pater tuus respondebis ei: rogauit me Dauid vt iret celeriter in Bethleem, quia victimæ solemnes ibi sunt vniuersis contribulibus suis.

1. Reg 20 v 6. Si dixerit benè, pax erit seruo tuo, si autem fuerit iratus scito, quia completa est malitia eius.

1. Reg. 20. v 7. Fac ergo misericordiam in seruum tuum, &c.

1. Reg. 20. v. 8.

Hé bien, luy dit Dauid, *ie vous conjure seulement d'étudier les volontez de vostre pere, d'ouïr ce qu'il dira, & si il me demande, répondez luy que ie m'en suis allé en Bethleem, pour assister aux sacrifices ordinaires qui se font tous les mois, & où ont coustume de s'assembler tous ceux de ma Tribu, si il agree vostre response, asseurez vous que tout va bien; mais si il en tesmoigne estre fasché, tenez pour infaillible qu'il est au comble de sa malice. Ie vous conjure donc d'auoir pitié de moy si ie suis innocent; que si ie suis coupable nonobstant l'amitié que ie vous ay vouée, & le serment mutuel que nous en auons fait, au nom de Dieu soyez mon Iuge, & que le moindre de mes supplices soit de mourir par vostre main, & de-*

n'auoir iamais l'honneur de reuoir le visage de voſtre pere.

Ah Dieu me garde, luy répond Ionathas, *que ie manque iamais à la fidelité que ie vous ay iurée, & que ie vienne à rompre le pact qui eſt entre nous deux.* A ces paroles de Ionathas, Dauid qui deſiroit paſſionnément de voir la fin de ce diſcours, afin d'en venir aux effets, *Ie vous ſupplie donc*, dit-il à Ionathas, *de voir par quel moyen vous me pourrez faire ſçauoir les intentions de voſtre Pere, & ſi il a tout de bon reſolu de me faire touſiours la guerre ou me laiſſer en paix.*

Et ait Ionathas abſit hoc à te. 1. Reg 20. v 9.

Reſponditque Dauid ad Ionatham quis renunciabit mihi, ſiquid forte reſponderit tibi pater tuus dure de me. 1 Reg 20. v. 10.

Voyons vn peu ſi l'amitié qui eſt ſi ingenieuſe, ſi vigilante & ſi adroite pourra trouuer vn artifice aſſez puiſſant pour demeſler cette fuſée, & ſi par quelque ſtratageme, Dauid pourra quoy qu'eſloigné de Ionathas, entendre ſon ſecret, & ſçauoir ſes penſées.

I'ay deſia remarqué que le ſilence de l'amour eſt d'ordinaire plus eloquent que toutes ſes paroles, il ne faut qu'vne œillade, vn geſte & vn ſouris, pour declarer mille ſecrets, & exprimer mille penſées, Ionathas & Dauid ne le ſçauent que trop ; mais il eſt à preſent neceſſaire d'en venir à l'épreuue.

Silence de l'amour.

Voicy le premier iour du mois, auquel Saül auoit couſtume de regaler tous les Princes &

Seigneurs de sa Cour ; & au reste comme c'est d'ordinaire dans ces rencontres que l'on découure auec plus de franchise ses mouuemens les plus cachez, & les pensées plus interieures de son ame : C'est-là aussi que Dauid conseille à Ionathas de se seruir de ce rencontre, & de luy faire entendre le plutost qu'il pourra ce que pense Saül.

Et ait Ionathas: Descendes ergo festinus, & venies in locum vbi celandus es in die qua operari licet, & sedebis iuxta lapidem cui nomen est Ezel. 1 Reg 20. v.19.

Et ego tres sagittas mittam iuxta eum, & iaciam quasi exercens me ad signum. 1.Reg.20. v.20.

A cet effet Ionathas se resout de se seruir d'vn stratageme qui ne fut autre, sinon que Dauid se tiendroit en vn certain endroit, d'où sans se découurir il luy pourroit facilement donner aduis des desseins de Saül; *Mais comment*, dit Dauid: *Comment?* luy répond Ionathas, *vous vous tiendrez derriere cette butte, & moy faisant semblant de m'exercer auec mes fleches & de tirer au blanc, prenez bien garde à cette pierre, si ie la passe auec ces trois fleches asseurez vous que mon pere est irreconciliable; que si elles ne vont pas si auant, ne doutez plus qu'il ne soit appaisé*, ce qui se fait comme il étoit conclu ; car comme Ionathas eut connu que Saül continuoit dans la resolution de faire tuer Dauid, & que luy mesme auoit quasi esté percé d'vn coup de lance pour auoir voulu soustenir vne cause si legitime, il fit adroitement ce qu'il auoit promis : En suite dequoy comme il se veit tout seul auec vn de ses pages qui luy auoit seruy pour ramasser ses fleches, & qui ne sçauoit rien de ce qui se passoit entre ces deux amis, Ionathas luy donna

donna ſon carquois & ſon arc pour les raporter au logis, & cependant Dauid ſortant du lieu où il étoit caché, Ionathas y accourt auſſi-toſt, & puis ie vous laiſſe à penſer quelle tendreſſe dedans cette chere entreueuë & dans ce chaſte accouplement.

Dedit ergo Ionathas arma ſua puero & dixit ei vade & defer in ciuitatem. 1.Reg.20.v.40.

Dauid ſe iette aux pieds de Ionathas, & pour luy teſmoigner plus de reſpect & plus de reuerence, il ſe proſterne en terre par trois diuerſes fois. Ionathas le releue, & puis en ſe donnant comme vn dernier adieu par vn baiſer mutuel, tout le reſte de leur diſcours fut plutoſt dans leurs larmes que dedans leurs paroles, où il parut bien clairement, que ceux qui d'ordinaire ayment le plus, parlent le moins, & que ſouuent les plus grands diſcoureurs ſont les moindres amis.

Cumque abiiſſet puer ſurrexit Dauid de loco, & cadens primus in terram adorauit tertio, & oſculantes ſe alterutrum fleuerunt pariter, Dauid autem amplius. 1.Reg.20.v.41.

Amour muet.

Ainſi Dauid ſe contenta de ſes ſoûpirs & de ſes pleurs qui ſont les langues de l'amour & du cœur pour découurir ſes plus chers ſentimens à Ionathas, & Ionathas luy répondit auſſi auec des yeux baignez de larmes, luy adiouſtant au reſte d'vne voix languiſſante, qu'il prioit Dieu lequel étoit le nœud de leurs amours, de l'eſtre auſſi des cœurs de tous leurs deſcendans, afin qu'ils fuſſent vn jour également conjoints dedans les liens & par les chaiſnes d'vne meſme amitié.

Dixit ergo Ionathas ad Dauid: Vade in pace quæcumque iurauimus ambo in nomine Domini dicentes, Dominus ſit inter me & te, & inter ſemen meum & ſemen tuum vſque in ſempiternum. 1.Reg 20.v.42.

LES SAGES FOLIES DE DAVID.

CHAPITRE XXI.

Venit autem Dauid in Nobe ad Achimelech sacerdotem : & obstupuit Achimelech eo quod venisset Dauid & dixit ei: Quare tu solus & nullus est tecum.
1. Reg. 21. v. 1.



Omme Dauid eut quitté Ionathas il s'en alla trouuer Achimelech , lequel en qualité de grand Pontife étoit pour lors dedans la ville de Nobé aupres du Tabernacle.

Iamais homme ne se trouua plus étonné que le fut celuy-cy voyant ce voyageur, lequel sans compagnie & sans autre équipage que d'vn baston qu'il auoit en sa main, luy demanda l'aumosne & le pria de luy donner des armes & du pain, hé vrayment qui croira que c'est-là ce Dauid qui a dompté l'orgueil des Philistins, qui a tué & desarmé Goliath, & qui étoit il n'y a pas long-temps, suiuy parmy les villes auec des applaudissemens & des chants de victoire, comme le Dieu visible de sa nation & le Liberateur de toute la Iudée.

Nunc ergo si quid habes ad manum, vel quinque panes da mihi aut quidquid inueneris.
1. Reg. 21. v. 3.

Est-ce là ce Dauid qui a tant de puissance sur l'esprit de Saül, & qui a vn empire si absolu sur toutes les passions de Ionathas & dessus tous les cœurs de son peuple, qu'à moins de desirer vne couronne dessus sa teste, il ne peut pas porter ses desirs plus auant; & neantmoins lequel est à present si miserable & si abandonné de tout secours

humain, qu'il est contraint de demander sa vie par aumosne?

O sort des hommes que tu es inconstant, fortunes que vous estes legeres, en verité y a-t'il rien de plus volage que la faueur des Princes de la terre. Vous donc qui recherchez auec tant de soupplesses, tant d'assiduitez, tant de peines & tant d'inquietudes ces agrandissemens & ces eleuations, suiuez ie vous prie Dauid, & en passant priez-le de vous dire comme la main qui l'éleuoit il n'y a que trois iours, est maintenant la mesme qui tasche de le perdre pour vne eternité, & neantmoins il y en a tousiours qui sont rauis de suiure ces lumieres qui ébloüissent, ces astres qui aueuglent, & ces éclairs qui conduisent presques toûjours dedans le precipice.

Sort inconstant.

Aueuglement des hommes.

De moy ie ne peus pas encore voir le fond des desseins de Dauid, & ie ne sçais quelle a pu estre son intention, quand il a mis le pied dans la Cour de Saül, & qu'il s'est veu si brusquement porté dedans ses bonnes graces; mais le progrez en est desia si malheureux que i'ay sujet d'apprehender quelle en sera la fin.

Cependant le voicy bien en peine à cacher ses desastres, & il est obligé pour déguiser ses auantures, de faire accroire que ce sont les affaires du Roy & de l'Estat qui l'ont forcé de s'échaper à la haste, & de sortir sans aucun équipage pour n'estre pas connu.

Et ait Dauid ad Achimelech sacerdotem: Rex præcepit mihi sermonem & dixit: Nemo sciat rem propterquam missus es à me. 1. Reg. 21. v. 2.

Et dixit sacerdos ecce hic gladius Goliath, si istum vis tollere tolle. 1. Reg. 21 v. 9. Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem neque enim erat ibi panis nisi tantum panes propositionis. 1. Reg 21. v. 6.

Enfin toutes ses feintes sont si bien colorées, & celuy qui s'en sert les employe si ingenieusement qu'Achimelech luy donne l'épée de Goliath, & comme il se trouua pour lors sans autres pains que ceux du Tabernacle, lesquels étoient sacrez, & dont par consequent Dauid, comme personne seculiere, ne pouuoit pas vser, il fut neantmoins obligé de luy en laisser prendre pour suruenir à sa necessité, & pour ne sembler contredire aux ordres de Saül & aux affaires de l'Estat.

De sorte que voila Dauid lequel s'en va deliberé de suiure son voyage, & de chercher dedans des terres étrangeres les asseurances qu'il ne pouuoit pas esperer dans son propre païs.

Erat autem ibi vir quidam de seruis Saul, & Doëg. 1. Reg. 21. v. 7.

Mais par malheur, comme il y a toûjours quelque demon qui trouble & qui trauerse les plus iustes & innocens desseins Voicy vn des seruiteurs de Saül nommé Doëg, Idumean & Proselite, lequel ayant esté tesmoin de ce qui s'est passé, s'en va tout aussi-tost en porter la nouuelle à son Maistre; Et cependant Dauid ne pouuant pas douter qu'on ne le dust poursuiure, & ne voyant aucune place dessus toutes les terres de Saül, où il pût se mettre à couuert; enfin il se resout de s'en aller iusques dedans la Palestine, quoy qu'elle fust pour lors l'ennemie mortelle du peuple d'Israël.

Effet d'vne extreme necessité.

Mais bien souuent le mal qui nous paroist

present, ou que nous auons desia éprouué, nous semble si terrible, qu'il n'y a point d'autres dangers que nous ne subissions, pourueu qu'ils nous soient moins connus, ou que nous les croyons plus éloignez, & neantmoins Dauid n'est pas si-tost entré dedans le Royaume de Geth & dans la Cour d'Achis, qu'il reconnoist qu'en voulant éuiter vn abysme il est tombé dedans vn autre; car la nouuelle estant desia par tout éparse de sa sortie de la Cour de Saül qui le faisoit chercher de tous costez, le bruit en vint à mesme téps aux oreilles d'Achis & de tous ceux de sa maison, qui sur ces entrefaites eurent sujet de soupçonner que celuy mesme qu'ils auoient introduit & receu dans le Palais du Roy pouuoit estre Dauid, & soit qu'vne ame si illustre ne pust estre longtemps cachée dessous vn habit déguisé & dans vne fortune si malheureuse, ou que quelqu'vn l'eut mesme reconnu, comme l'ayant pû voir dans les dernieres guerres, & principalement dedans le duel qu'il fit auec Goliath, chacun desia murmure entre ses levres, & s'entreregardans les vns les autres, *N'est-ce pas là*, disent-ils, *celuy qu'on vante tant dans toute la Judée, & n'est-ce point peut-estre ce Dauid qu'on prefere à Saül.*

Surrexit itaque Dauid, & fugit in die illa a facie Saul: & venit ad Achis Regem Geth. 1. Reg 21 v. 10.

Dixeruntque serui Achis ad eum cum vidissent Dauid: Numquid non iste est Dauid Rex terræ. 1. Reg 21. v. 11.

Dauid reconnu.

Ce qu'entendant Dauid, & voyant que necessairement il étoit obligé de prostituer sa vie ou sa reputation, & que le Ciel luy inspiroit de s'exposer plutost pour quelque temps au danger

Posuit autem Dauid sermones istos in corde suo, & extimuit valdè à facie Achis Regis Geth. 1. Reg. 21. v. 12.

apparent de ternir celle-cy, qu'à la perte infaillible & irreparable de celle-là : croirez-vous bien que cet homme le plus prudét, & le plus sage qui fust pour lors dedans le monde se resolut de passer pour vn fol, & en effet le voila tout à coup la barbe & les cheueux tout herissez, le nez & le front retressis, les jouës palpitantes, les yeux ardens & égarez, la baue & le sang dans la bouche & le visage vniuersellement tout changé auec des tremblemens & des conuulsions dans tous les membres, suiuies de syncopes, de hurlemens, de contorsions & de battemens de pieds & des mains si étranges & si horribles, que tous ceux qui le voyent sont à la fin forcez de le prendre ou pour vn fol ou pour vn possedé.

Et immutauit os suum coram eis & collabebatur inter manus eorum, & impingebat in ostia portæ, defluebantque saliuæ eius in barbam. 1. Reg. 21. v. 13.

Feinte de Dauid.

Spectacle qui effraya si fort Achis, que le voyant en cet estat se debattant sur le seuïl de sa porte, & retombant par diuerses reprises entre les bras de ceux qui l'emportoient, *voyez vn peu* dit-il, *ce fou à quel propos me l'amener icy? & luy donner entrée iusques dans mon Palais pour faire le furieux en ma presence, comme si nous n'en auions pas assez d'autres en ce païs?*

Et ait Achis ad seruos suos : vidistis hominem insanium quare adduxistis eum ad me. 1 Reg. 21. v. 14. An desunt nobis furiosi, quod introduxistis istum vt fureret me præsente? 1. Reg. 21. v. 15.

C'est-là le iugement d'vn homme qui considere seulement les apparences exterieures, & qui mesure la sagesse par les paroles & par les gestes sans passer plus auant & penetrer iusqu'au dedans de l'ame, où elle fait sa residence.

Sagesse interieure.

C'est donc à des yeux plus subtils, à des re-

gards plus penetrans, & à des jugemens plus veritables & plus iustes, qu'il s'en faut raporter; mais suffise à present que les folies de Dauid sont des traits de sagesse, & que la sagesse increée s'en est voulu seruir pour ébaucher l'image d'vn homme Dieu, qui a voulu parestre fol aux yeux des hommes, quoy qu'il fust la sagesse incarnée.

Stultitiam simulare loco prudentia summa est Auson dist. 2.

LES FVITES DE DAVID.

CHAPITRE XXII.



'On rencontre souuent moins de douceurs, & moins de charmes dedans les compagnies que dans les solitudes, & vne ame qui ayme la retraite & qui se plaist dans le silence peut trouuer dedans le tronc d'vn arbre & dans le fond d'vn bois plus de plaisir en vn moment que tous les hommes ne luy en peuuent donner pendant plusieurs années.

Douceurs des solitudes.

On a bien de la peine à trouuer des amis à qui l'on se confie, & mesme les parens qui sont plus obligez de conseruer les droits de la fidelité sont quelquefois les plus perfides.

Amis perfides.

L'on ne doit pas aussi aller chercher dedans des terres étrangeres & chez ses ennemis vn asile plus asseuré, que dans le cœur de ceux à qui les loix de la nature & les deuoirs de l'amitié doiuent des sentimens plus legitimes, de sorte que

toutes nos aſſurances & nos conſolations ſont bien ſouuent dedans nous meſmes & dedans quelques autres que nous rendons les confidens de nos ſecrets, & les complices de nos fortunes.

Entretiens ſolitaires.

C'eſt-là que nous contons nos plus funeſtes auantures, que nous grauons ſur quelque vieille pierre les hiſtoires de nos deſaſtres, & que nous nous entretenons auec les échos de la cauſe de nos inquietudes.

Bourreaux de nos conſciences.

Par tout ailleurs il ſemble que nos ames ſoient dans la geſne, & que nos yeux ſoient effrayez par la veuë de ces phantoſmes qui ſont les teſmoins inuiſibles de nos actions & les bourreaux de nos conſciences ; il ſemble bien ſouuent que les objets qui ſont agreables aux autres n'ayent que de l'épouuante & de l'horreur pour nous, tant il eſt vray que c'eſt aſſez d'eſtre expoſé à la lumiere d'vn jour trop éclattant pour en eſtre infecté, comme ſi les regards des hommes & des aſtres étoient contagieux, & que pour eſtre exempt de toute ſorte de miſeres, il nous fallut aller chercher iuſques dedans les grotes de la terre & dedans les cauernes vn cinquiéme element, plus pur que ceux où nous viuons toûjours dedans la crainte & parmy les alarmes.

Cinquiéme element.

He donc que ſi Dauid eſt obligé de quitter maintenant Ionathas & la Cour de Saül, ſi les fureurs d'vn ennemy jaloux & ambitieux, l'ont pourſuiuy iuſques deſſus des terres où l'on a declaré

claré vne guerre immortelle au peuple d'Iſraël? ſi il quitte la Paleſtine? & que toute la terre & tous les elemens ſe ſoient liguez contre luy? qu'il s'en aille choiſir vne retraitte abandonnée de tous les hommes.

Eloignement vtile.

Et en effet tandis que nous luy ſouhaitons vn aſile ſi fortuné, ie l'entreuois deſia qu'à la faueur des ombres de la nuit il entre dedans vne ſpelonque prez de la ville d'Odolla, ou ſi ie ne me trompe il commence de reſſentir cette aymable tranquillité, & ces delices innocentes qui ne ſe trouuent que dans la ſolitude, & à l'écart du bruit & du tumulte qui importunent nos oreilles, & inquietent nos eſprits dedans le monde.

Abiit ergo Dauid inde & fugit in ſpeluncam Odollam. 1. Reg. 22. v. 1.

Delices innocentes.

C'eſt-là auſſi qu'il me ſemble l'ouïr qu'il s'entretient deſia plus à loiſir auec celuy qui le dirige & le protege parmy tant de deſaſtres; c'eſt-là que les yeux attachez ſur le Ciel où il a mis toutes ſes eſperances, il dit à Dieu *que quoy qui luy arriue, ſa langue ne trahira iamais ſon cœur, & que tant qu'il aura des paroles dedans la bouche, il benira eternellement ſon ſaint Nom.*

Entretien de Dauid auec Dieu.

Benedicam Dominum in omni tempore, ſemper laus eius in ore meo.

Mais cependant comme ſes maux commencent à luy donner quelque relaſche, & que durant vne treſue ſi agreable il a ſujet de croire, que perſonne ne penſe plus à luy, & qu'il aura deſormais vn peu plus de repos, voicy que tout à coup il ſe voit entouré de ſes parens, & de tous ceux qui à raiſon de leurs miſeres domeſtiques

Quod cum audiſſent fratres eius, & omnis domus Patris eius deſcende-

runt ad eam il-
luc.
1. Reg. 22. v. 1.
Et conuenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti, & oppressi ære alieno & amaro animo & factus est eorum princeps, fueruntque cum eo quasi quadringenti viri.
1. Reg. 22. v. 2.

auoient sujet de croire que la fortune ne pouuoit pas leur estre plus cruelle que dedans leurs maisons, & que par tout ailleurs que dedans leur païs ils pourroient rencontrer quelque occasion plus fauorable pour éuiter les maux dont ils estoient assaillis: & autrement il y auroit danger que Dauid ne demeurast tout seul dans sa cauerne, puisque c'est la coustume des gens du monde de s'éloigner toûjours tant qu'il leur est possible des miserables, & de fuïr comme la peste les aproches de ceux dont ils ne peuuent receuoir que des larmes & des souspirs.

Lascheté insuportable.

Ie m'imagine donc que tout ce peuple qui vient trouuer Dauid, & qui veut estre participant de ses disgraces a peut-estre quelque esperance de pescher en eau trouble & de se rendre plus heureux, suiuant la disgrace d'vn chef de qui la compagnie ne leur peut estre qu'honorable, ils le prennent aussi pour Capitaine: & luy en teste de ces quatre cens hommes qui se trouuent maintenant à sa suitte, s'en va tout droit dedans la ville de Maspha capitale des Moabites, où estant arriué il supplie le Roy de receuoir pour quelque temps ses plus proches parens dessous sa protection, pendant qu'il se retirera auec toutes ses troupes dans vne forteresse qui étoit proche de Maspha, où neantmoins il ne fit pas vn long sejour; car le Prophete Gad preuoyant les dangers où Dauid s'exposoit demeu-

Et profectus est Dauid indè in Maspha, &c.
1. Reg. 22. v. 3.

Dixitque Gad Propheta ad Dauid: Noli manere in præ-

rant plus long-temps dessus les terres de Moab, luy conseilla d'aller prendre son poste sur celles de Iuda, à quoy il obeït, tirant tout aussi-tost vers la forest de Haret; de quoy Saül ayant receu nouuelle comme il étoit dans les bois de Rama, il assembla ses seruiteurs & la lance à la main, comme desia prest à combattre il leur tint à plus pres ce discours.

He bien enfans de Iemini deuez vous esperer dauantage d'vn ie ne sçais quel inconnu que de vostre Prince legitime, & estes vous donc resolus de me quitter pour suiure vn petit seditieux qui a esté mesme si temeraire que d'engager mon propre fils dedans sa rebellion.

He quoy n'auez vous point de compassion voyant le déplorable estat où ie me vois reduit, que dis-je compassion, n'auez vous point de honte de voir & de souffrir ces preludes d'vn parricide, & cet aprentissage où vous voyez qu'vn fils commence à s'éleuer contre son propre pere, & vn sujet contre son Prince naturel pour étouffer dans vn commun orage toutes les loix de la nature & de l'Estat.

C'en fut assez pour allumer vn feu lequel étoit couuert dessous les cendres; car à peine Saül eut

sidio proficiscere & vade in terram Iuda, & profectus est Dauid & venit in saltum Haret.

1. Reg. 22. v. 5. Et audiuit Saul quod apparuisset Dauid, & commaneret in Gabaa, hastam manu tenens, cunctique serui eius circumstarent eum.

1. Reg 22. v 6. Ait ad seruos suos qui assistebant ei: Audite nunc filij Iemini, numquid omnibus vobis dabit filius Isai agros & vineas, &c.

1. Reg 22. v. 7. Quoniam coniurastis omnes aduersum me, &c.

1. Reg. 22. v. 8.

Eo quod suscitauerit filius meus seruum aduersum me.

1. Reg. 22. v. 8.

Respondens autem Doëg Idumeus, vidi, inquit, filium

Ifai in Nobe, apud Achimelech.
1. Reg. 22. v. 9.

il acheué ces paroles, qu'à mesme temps Doëg luy declara ce qui s'étoit passé dedans la ville de Nobé, & comme Achimelech auoit donné des pains de proposition & l'épée de Goliath à Dauid : Ce qu'entendant Saül il commanda incontinent que l'on allast querir Achimelech, & tous les Prestres qui étoient auec luy aupres du Tabernacle, à la veuë desquels Saül s'adressant à leur Chef, *vous auez donc*, dit-il, *conjuré ma ruine, & vous auez esté si insolent que de mettre les armes à la main du plus furieux de tous mes ennemis ?*

Misit ergo Rex ad accersendum Achimelech, & omnem domum patris & sacerdotes qui erant in Nobe.
1. Reg 22. v 11.
Et ait Saul ad Achimelech, quare coniurastis aduersum me, &c.
1. Reg 22. v. 13.
Respondensque Achimelech Regi ait: Et quis in omnibus seruis tuis sicut Dauid fidelis, &c.
1. Reg. 22. v. 14.

Comment est-ce, répond Achimelech, *que vous pouuez appeller ennemy le plus fidelle seruiteur de tout vostre Royaume, & qui quand il n'auroit point d'autre qualité que d'estre le gendre de vostre Majesté, seroit trop obligé d'estre constant dans vostre seruice; & puis pour ce qui me regarde ie vous proteste que ie ne luy ay suggeré aucun dessein contre vos volontez, & que si ie suis criminel, ce ne peut estre que pour auoir esté trop scrupuleux & trop exact à conseruer les droits de vostre Majesté.*

Passion aueugle.

N'est-ce pas là vne satisfaction capable d'appaiser vn esprit lequel seroit plus raisonnable que celuy de Saül; mais comme d'ordinaire il n'y a point de passion plus aueugle que la colere des grands qui peuuent faire executer ce qu'ils commandent, il n'y a ny pieté, ny soumission, ny innocence qui empesche Saül de consentir aux plus barbares mouuemens qui puissent entrer

dedans l'ame d'vn Prince; car sans auoir égard ny à la dignité de Pontife, ny à ces marques honorables qui distinguent les personnes sacrées du reste des hommes, ny aux excuses legitimes d'Achimelech, il le fit tuer cruellement auec octante cinq autres Prestres, lesquels l'auoient suiuy, & qui à cause du Tabernacle, lequel estoit pour lors dedans la ville de Nobé, tenoient vn College sacerdotal dedans la mesme ville.

Dixitque Rex morte morieris Achimelech tu & omnis domus patris tui. 1.Reg 22. v. 16.

Neantmoins ces ordres furent plutost donnez qu'on ne les accomplit, car de tous les seruiteurs de Saül il n'y en eut pas vn lequel osast ensanglanter ses mains dans vn massacre si horrible, de quoy Saül tout irrité donna cette funeste commission à Doëg, qui sans auoir aucun respect pour vn sujet lequel est venerable à toute la Nature, se ietta premierement dessus Achimelech, & puis dessus tous ses Confreres qui étoient vestus de leurs habits Pontificaux, mettant en suite d'vn acte si tragique, toute la ville de Nobé au trenchant de l'épée, de sorte que qui que ce soit n'en échapa sinon Abiathar l'vn des enfans d'Achimelech, que le Ciel reserua pour en porter la nouuelle à Dauid, qui le voyant venir tout éploré chercher à ses genoux quelque lieu de refuge, enfin comme il luy eut conté toutes les circonstances d'vn accident si déplorable.

Noluerunt autem serui Regis extendere manus suas, in sacerdotes Domini. 1. Reg. 22 v. 17.

Et ait Rex ad Doëg conuertere tu & irrue in sacerdotes, &c. 1 Reg 22. v. 18.

Conuersusque Doëg Idumæus irruit in sacerdotes, & trucidauit in die illa octoginta quinque viros vestitos Ephod lineo. 1. Reg. 22 v. 18.

Nobe autem ciuitatem sacerdotum percussit in ore gladij, &c 1. Reg. 22 v. 19.

Euadens autem vnus filius Achimelech cuius nomen erat Abiathar fugit ad Dauid. 1. Reg 22. v. 20.

Helas, luy répondit Dauid, *c'est moy qui suis coupable du sang de tous ces inno-*

Et ait Dauid ad Abiathar, ego ſum reus omnium animarum patris tui. 1. Reg 22. v. 22. Mane mecum ne timeas ſi quis quæſierit animam meã, quæret & animam tuam, mecumque ſeruaberis. 1. Reg. 22. v. 23.

cens, mon cher enfant ſoyez le bien-venu; ne m'abandonnez pas, & ſoyez aſſuré que quiconque s'attaquera à vous m'aura pour aduerſaire, & que quelque heureuſe fortune qui me puiſſe arriuer vous en ſerez touſjours participant.

LES AVANTVRES DE DAVID.

CHAPITRE XXIII.

Vie des hommes toûjours changeante.



St il poſſible que la vie des hommes doiue toûjours eſtre ſujette à tant de changemens & troublée de tant d'inquietudes, qu'il n'y puiſſe preſques iamais auoir quelques momens qui ne ſoient remarquables par de nouuelles auantures? ne me dittes donc plus que ce n'eſt qu'vne fleur, vne vapeur, vne fumée, vne ombre & qu'vne exhalaiſon, puiſque dans toutes ces images où nous voyons des traits ſi naturels de l'inconſtance, il y a pour le moins des regards où elles nous paroiſſent dans quelque égalité.

Les images du monde.

Ne dittes plus que ce n'eſt qu'vn amas de pouſſiere, qu'vne goutte de pluye, qu'vne glace de verre, qu'vn arc dedans les nuées, & qu'vn flambeau de cire qui ſe conſume dedans ſes pro-

pres flames, & qui n'a point d'éclat, de vie & de chaleur que pour se consommer, les fleurs ont pour le moins quelque beauté & des odeurs qui les rendent aymables, la fumée, le vent, les vapeurs, & les ombres n'ont quasi que le nom qu'on leur donne, & neantmoins elles gardent presques toûjours les mesmes qualitez, & quoy que la poussiere de la terre, la rosée de l'air & les couleurs qui nous paroissent dans les nuées, comme ces vaines apparences qui se montrent dedans le verre, soient en effet les plus naïfs pourtraits que la Nature ait ébauché dedans le monde, pour tesmoigner ses diuerses vicissitudes & ses plus constantes legeretez, auoüons toutefois que ce ne sont que des symboles & des figures de l'inconstance qui est dans la vie des hommes, laquelle est comme le centre & l'abregé de toute sorte de changemens.

Sommus, bulla vitrum, glacies, ac fabula, fænum vmbra, cinis, punctum vox, sonus, aura nihil.

Legereté constante.

Or quoy que cette verité aye tout autant de preuues qu'il y a d'hommes sur la terre, & quoy qu'à chaque instant des heures & des iours nous en ayons quelque nouuel exemple, il y a cependans des suiets plus illustres où il semble que la diuine Prouidence aye eu dessein de nous ietter des traits plus appparens & plus sensible de ces metamorphoses.

Exemples de l'inconstance du monde.

Tel a esté le cours des auantures d'Abraham, de Iacob, de Ioseph, de Moyse, de Iob, de Iosué, & plus encore de Dauid duquel toute la vie

n'a esté qu'vne chaisne dont les anneaux ont tous esté d'or & de fer, & tellement meslez que quiconque les voudra contempler, auoüera qu'il n'y en eut iamais de suite deux de mesme metal.

Vie meslée de diuers accidens.

Ce qui nous represente la diuersité prodigieuse des accidens diuers & merueilleux qui ont esté comme les enchaisnures de ses desseins, de ses actions, de ses faueurs, & plus encore des disgraces qui l'ont tousiours tenu dans l'inegalité & dedans l'inconstance.

Continuez donc cher Confident des volontez & des secrets de Dieu dessus la mesme route où sa tres-sage Prouidence a commencé de tracer tous les pas & les vestiges de vos courses; allez Dauid, allez où vous conduisent ces clartez inuisibles, & puis qu'Abiathar qui en est l'Interprete vous conseille à aller donner secours à ceux de Ceila, souuenez-vous que vous ne seriez pas ce que vous estes, si vous n'estiez toûjours dedans l'agitation & dans le trouble; allez donc & changez à toute heure pour demeurer constant dans les desseins du Ciel & dans vos propres destinées.

Prouidence de Dieu dessus Dauid.

Voila desia les frontieres de la Iudée dans l'épouuante, & toutes les campagnes de Ceila à la mercy des Philistins, qui tuent, qui saccagent, qui pillent & qui reduisent tout en cendres; Dauid y court & comme si sa veuë eut seule esté capable de foudroyer ses ennemis, à peine eut-il paru

Et annunciauerunt Dauid dicentes: Ecce Philistiim oppugnant Ceilam & diripiunt aras.

1 Reg 23. v. 1. Abiit ergo Dauid & viri eius

paru qu'il gagna la bataille & se rendit le Maistre de la place, apres auoir presque tout fait passer au trenchant de l'épée, & pris tout le bagage des Philistins, ce qui ne put se faire sans que Saül en eut quelque nouuelle, mais comme d'ordinaire l'on déguise toûjours tout ce qui peut fascher les Princes, & qu'ils sont bien souuent les derniers à qui l'on dit la verité sans flatterie & sans alteration, il se figura que Dauid étoit entré dans Ceila, & qu'il pourroit facilement l'y inuestir & le surprendre, ce qui l'oblige à équiper tous ses meilleurs soldats, & cependant Dauid consulta son oracle qui l'auertit fidellement des desseins de ce Prince, & comme ceux de Ceila étoient pour le liurer entre ses mains dés aussi-tost qu'il les auroit sommez.

in Ceilam, & pugnauit aduersum Philistæos, & elegit iumenta eorum & percussit plaga magna: & saluauit Dauid habitatores Ceilæ. 1. Reg. 23. v. 5.

Nunciatum est autem Sauli quod venisset Dauid in Ceilam: & ait Saul: tradidit eum Deus in manus meus, conclususque introgres vrbem in qua portæ & seræ sunt. 1. Reg. 23. v. 7.

De sorte que Dauid fut obligé de luy ceder la place, & de s'enfuïr auec cinq ou six cens personnes dans les deserts de Ziph, où il erra sur les montagnes, & puis dans le profond des bois & des cauernes qui luy seruoient pour lors de forteresse & de donions.

Surrexit ergo Dauid & viri eius quasi sexcenti & egressi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti. 1 Reg 23. v. 13.

Mais helas pourroit-il bien se faire que Ionathas apres tant de sermens & de promesses d'amitié abandonnast ce cher amy: asseurément i'aurois sujet d'apprehender vne semblable lascheté de tout autre que Ionathas; mais il a le courage trop genereux, des sentimens trop veritables & des passions trop desinteressées, pour

Porrò Dauid erat in deserto Ziph in sylua. 1. Reg. 23. v 15.

Amy sincere & genereux.

effacer les preuues qu'il a desia données à Dauid de sa sincerité.

Et surrexit Ionathas filius Saül, & abiit ad Dauid in syluam, & confortauit manus eius in Deo. 1 Reg 23. v.16.

Le voicy qu'il arriue, & que sans s'effrayer ni des perils qui sont communs dedans la guerre; ny des menaces de son Pere, ny des desastres de son ami, ni de l'horreur des bois & des cauernes qui composent l'vne des plus affreuses & des plus noires solitudes du monde, il vient témoigner par vn nouueau serment que l'amitié qu'il luy a voüée n'est pas sujette au change, & que quelque visage que puisse prendre sa fortune, il luy sera amy iusqu'à la mort.

Percussit ergo vterque fœdus coram Domino. 1.Reg. 23. v.17.

Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa dicentes: nostrum autem erit vt tradamus eum in manibus Regis. 1.Reg. 23 v.20.

Surquoy tous les peuples voisins de ces deserts, dans lesquels Dauid s'étoit fortifié viennent trouuer Saül pour luy offrir secours, & luy promettre de luy liurer bien-tost son ennemy.

Iuit ergo Saul & socij eius ad quærendum eum, &c. 1.Reg 23. v.25.

Mais comme d'ordinaire les promesses des hommes ne sont que des nuées grosses de vent, & qui ont coustume de se resoudre auec vn peu d'orage, Saül d'abord commence à éclatter en teste de ses troupes, & puis les ayant conjuré de poursuiure Dauid iusqu'au centre du monde & de la terre pour en tirer vengeance, apres toutes ces fougues & ces rodemontades, il est contraint de rebrousser chemin pour resister aux attaques des Philistins qui sont desia campez sur toutes ses frontieres: Et cependant Dauid se sert de cette trefue, pour reconnoistre vne puissance souueraine de qui le nom luy sert d'vn bouclier

Et nuncius venit ad Saul dicens: Festina & veni, quoniam infuderunt se Philistiim super terram. 1.Reg. 23 v 27.

Optat, ardua pennis astra sequi, clausumque

inuisible contre les fureurs de Saül, & dont la protection & le secours luy est vn asile plus asseuré que les antres & les forests de Ziph & de Maon & de ces autres solitudes, où la nature auoit basty autant de citadelles & de remparts qu'il y auoit de cauernes & de rochers.

caua se condere terrai, Æn. 6. 12.

Rempars de la nature.

Eleuez donc icy cher confident de Dieu vos plus fidelles esperances, & en courant parmy l'épaisseur de ces bois, grauez sur quelque écorce le monument de vos plus cheres esperances.

TRAITE' DE PAIX ENTRE SAVL & Dauid.

CHAPITRE XXIV.



IAmais la vertu ne sera sans persecution, ny le merite sans jalousie. A mesme temps qu'vn homme a des qualitez eminentes, il a des ennemis puissans, & il semble, comme l'a remarqué fort iudicieusement vn de nos historiens, que pour nous mettre hors de l'agitation il nous faille rendre immobiles & semblables à ces statuës qui n'ont ny vie ny mouuement.

Vertu toûjours persecutée.

Dauid eut éuité les cruelles poursuites & les assauts infatigables de Saül, & il jouïroit maintenant du repos & des douceurs cachées & se-

crettes qui se retrouuent dans la vie champestre, & dans les conditions moins éclatantes que la sienne, si son courage & sa vaillance n'eut éueillé, les regards de l'enuie en attirant les yeux & les esprits de tous les hommes à son admiration. Il luy faut donc courir les mesmes auantures où sa bonne fortune l'a desia engagé, & en vn mot il faut qu'il cesse de viure s'il veut cesser de souffrir.

Enuie immortelle.

La jalousie est comme les sangsuës qui ne meurent que dans les cendres, & iusqu'à tant que la vertu soit dedans le tombeau, & qu'elle soit rongée par les vers, il faut qu'elle soit exposée à la rage & aux morsures impitoyables de ses jaloux.

Saül n'est pas si-tost de retour de la derniere guerre contre les Philistins, & du voyage que leurs hostilitez l'ont obligé de faire sur les terres de Ceila & dans la Palestine, qu'incontinent apres il détourne ses armes vers les campagnes d'Engaddi, où Dauid s'étoit venu camper à cause des montagnes inaccessibles, & des rochers taillez en precipices que la nature auoit iettez dedans ces fertiles deserts, dont les horreurs étoient si agreables & si fecondes, qu'ils se sentoient du Paradis terrestre, dont ils étoient les plus proches voisins.

Assumens ergo Saul tria millia electorum virorum ex omni Israël perrexit ad inuestigandum Dauid & viros eius etiam super abruptissimas petras quæ solis ibicibus peruiæ sunt. 1. Reg. 23. v. 3.

Et cependant comme il n'est pas possible de conduire vne armée auec tant d'artifice & tant

de diligence que le bruit n'en éclatte, Dauid sçachant la marche des troupes de Saül, & l'appareil des habitans de Ziph, qui s'étoient joins à luy il crût que ces six cens hommes qu'il auoit auec soy, n'estoient pas pour pouuoir soustenir les efforts de trois ou quatre mille; lesquels étoient auec Saül; & ainsi il choisit pour retraite vne grande cauerne où les Bergers auoient coustume de mettre à l'abry leurs troupeaux durant les rigueurs de l'hyuer, & où il rencontra assez de place pour loger tous ses gens, pource que les détours & le dedans de cette grotte étoient fort spatieux, au lieu que l'ouuerture en étoit fort étroite; ce qui put empescher Saül de se persuader que Dauid s'y fust retiré auec toutes ses troupes.

Lyranus.

Iosephus. lib. 6. cap. 14.

Et puis si nous croyons la Paraphrase Chaldaïque, Dauid estant entré dedans cet antre il se forma des toiles d'araignée dessus ses auenuës; ce qui donna encore plus sujet à Saül de croire qu'il y auoit long-temps qu'on n'y étoit entré, & c'est de là, comme disent quelques Rabins, que Dauid reconnut qu'il n'y auoit rien d'inutile dedans le monde contre le doute qu'il en auoit eu autrefois, & qui l'auoit contraint de demander à Dieu pourquoy il auoit creé des fous, des mousches & des araignées; Car si ce Prince apprit, (adjoustent-t'ils) dans la maison d'Achis que les feintes de sa folie luy étoient profitables, il apprendra dans le camp de Saül qu'vne mouche

Clamaui ad Deum altissimum Deum qui benefecit mihi. Psal. 56. v. 3. *Chaldaeus transfert ad Deum qui accersiuit araneam ut conficeret in ore speluncæ telam propter me.*

Rabinorum commenta.

Pensées de quelques Rabins.

Rien d'inutile dans le monde.

peut piquer ſon ennemy ſi à propos qu'en changeant de place & de poſture pour éuiter cette importunité, il luy fera paſſage, & maintenant ces toiles d'araignées qu'il croyoit inutiles, s'étendent ſi heureuſement deſſus l'entrée de ſa ſpelonque, que qui que ce ſoit des paſſans ne ſe peut figurer que ce ſoit là la route & le chemin d'vne petite armée.

Eratque ibi ſpelunca quam ingreſſus eſt Saul, vt purgaret ventrem. 1 Reg. 24. v. 4.

Et dixerunt ſerui Dauid ad eum: Ecce dies de qua locutus eſt Dominus ad te: Ego tradam tibi inimicum tuum, &c.

Et en effet Saül ſe ſentant obligé de ſe retirer à l'écart pour ſatisfaire à quelque neceſſité, il ſe ietta dans la meſme cauerne où Dauid s'étoit retiré, & là comme il y fut auſſi-toſt aperceu, voicy à meſme temps l'vn de ceux qui le virent, lequel courut dire à Dauid, *qu'aſſeurément Saül étoit à ſa mercy, & que l'heure eſtoit enfin venuë en laquelle il s'en pouuoit rendre le maiſtre:* Taſchants par ce moyen de luy donner quelque reſſentiment contre ſon ennemy, lequel étoit en ſa diſpoſition; mais ce ne fut au plus qu'vn premier mouuement de colere & vne attainte inopinée de l'imagination, que la pieté & la raiſon corrigerent dés auſſi-toſt que ſes penſées ſe furent reflechies ſur elles meſmes, & que ſon ame eut ſenti les ſeules aproches d'vn objet qu'on ne peut pas preſques toucher ſans ſacrilege.

Premier mouuement de colere.

Surrexit ergo Dauid & præcidit oram chlamidis Saul ſilenter. 1. Reg. 24. v. 5.

Il ſe contenta donc de ſe gliſſer preſqu'inſenſiblement iuſqu'au pres de Saül, & de couper le bord de ſon manteau, ce qui pouuoit plutoſt

ce ſemble luy donner vn mouuement de complaiſance que de crainte, veu principalement que ſon deſſein auoit eſté tres-innocent & dans toutes les loix que le reſpect deu à ſon Prince pouuoit luy demander: Et neantmoins pour faire voir à la poſterité que l'innocence meſme peut eſtre criminelle dans les deuoirs que l'on doit aux Monarques, & qu'il n'y a point de fautes legeres en ce qui les concerne, voila Dauid touché d'vn remord de conſcience, & d'vn ſincere déplaiſir d'auoir touché la robe de ſon Maiſtre, & lors que ſes ſoldats furent ſi temeraires que de le vouloir porter plus auant.

Poſt hæc percuſſit cor ſuum Dauid eo quod abſcidiſſet oram chlamidis Saul. 1. Reg 24. v 6.

Dixitque ad viros ſuos propitius ſit mihi Dominus ne faciam hanc rem Domino meo, Chriſto Domini, &c. 1 Reg 24 v.7.

A Dieu ne plaiſe, répondit-il, *que ie vienne iamais à polluer mes mains dans le ſang de ſon Chriſt*. De ſorte que comme Saül vint à ſortir du lieu de ſa retraite, Dauid ſe contenta de le ſuiure de prez & l'appeller du nom *de ſon Seigneur & de ſon Roy*, ce qu'entendant Saül il détourna la teſte pour regarder celuy qui l'appelloit, & lors Dauid ſe proſternant en terre auec toute ſorte de reuerence luy fit cette aimable complainte.

Surrexit autem & Dauid poſt eum, & egreſſus de ſpelunca clamauit poſt tergum Saul dicens Domine mi Rex. 1. Reg 24. v.

Et inclinans ſe Dauid pronus in terram adorauit, &c 1.Reg 24. v. 9.

Helas Sire pourquoy eſt-ce que vous adjouſtez foy aux impoſtures de l'enuie qui s'efforce de me faire paſſer pour l'ennemy mortel de voſtre Majeſté, ie ne prens que vos yeux pour teſmoins de ma fidelité & du reſpect que ie luy porte; voicy des pieces qui

plaideront pour moy, & qui mesme quand tous les hommes auroient dessein de me declarer criminel pourront faire connoistre mon innocence, il est vray & ie l'auoüe auec horreur, que les premiers mouuemens de mon ame ont presque trahy ma conscience, & que d'abord i'ay eu quasi dessein de me seruir de l'occasion qui paroissoit m'estre si fauorable; Mais à mesme que la passion qui est tousjours aueugle m'a suggeré cet acte de vengeance, j'ai detesté l'image de ce crime & j'ai cru que sa seule pensée deuoit passer dans ma creance pour vn horrible sacrilege, de sorte que mon cœur s'est tousiours tenu dans le respect, & si mon imagination a pu estre coupable mes mains sont demeurées innocentes, quoy que ie sceusse à mesme temps tous les mauuais desseins que vous auiez sur mon honneur & sur ma vie. I'ay donc esté bien éloigné de vous traitter comme mon ennemy, puis qu'il est vray que ie vous ay tousiours consideré comme vn bon fils & vn sujet obeïssant doit regarder son Pere & son Monarque.

Dixitque ad Saul : Quare audis verba hominis loquentium, Dauid quærit malum aduersum te. 1. Reg. 24 v. 10. Ecce hodie viderunt oculi tui, quod tradiderit te Dominus in manu mea in spelunca, & cogitaui vt occiderem te, sed pepercit tibi oculus meus 1 Reg. 24. v. 11.

Ie veus que Dieu qui m'est tesmoin de ce que ie vous dis soit aussi mon Iuge, & que si mes

ſi mes actions ont pu démentir mes paroles, il ſe venge de ma déloyauté, afin qu'à mes dépens il verifie cette ancienne maxime, qui porte que l'impieté eſt le ſupplice plus ordinaire des impies, & que toutes les creatures inanimées prendront plutoſt de l'ame & du ſentiment de vengeance, que de laiſſer l'impieté ſans châtiment. Hé donc ceſſez de me pourſuiure, & reſſouuenez-vous que le plus contemptible & le plus miſerable de tous les hommes, n'eſt pas vn ſujet qui merite occuper vos armées & d'échauffer voſtre courroux.

Iudicet Dominus inter me & te, & vlciſcatur me Dominus in te, manus autem mea non ſit in te, ſicut & in prouerbio antiquo dicitur, ab impiis egredietur impietas. 1. Reg. 24 v. 14.

Non non, Sire, ne vous amuſez plus apres vn pauure chien & apres le plus petit de tous les animaux, qui ne vous peut ny mordre, ny piquer.

Quem perſequeris Rex Iſraël? quem perſequeris canem mortuum perſequeris & pulicem vnum? 1. Reg 24. v 15.

A ces paroles comme ſi tous les fleuues de la clemence ſe fuſſent débordez dans l'ame de Saül pour éteindre le feu & le braſier de ſa colere, il regarda Dauid d'vn œil de Pere, & puis ayant quaſi honte de luy auoüer ce qui s'étoit paſſé.

Cum autem compleſſet Dauid loquens ſermones huiuſcemodi ad Saul dixit Saul: Numquid vox hæc tua eſt fili mi Dauid? & leuauit Saul vocem ſuam & fleuit. 1. Reg 24 v. 17.

Hé quoy, répondit-il, *Dauid mon cher enfant eſt-ce là voſtre voix, & eſt-ce vous qui me parlez.* Voyez, dit ſaint Iean Chryſoſtome, quel changement dans le cœur de Saül,

celuy mesme de qui le nom luy étoit si odieux, qu'il ne pouuoit quasi le proferer luy paroist à present si aymable qu'il l'appelle son fils, qu'y a-t'il donc de plus heureux & de plus fortuné au monde que Dauid? qui rencontre l'amour d'vn Pere dedans le sein d'vn homicide, les douceurs d'vn agneau dedans les entrailles d'vn Loup, & tous les charmes de la misericorde parmy les rages de l'enuie & les rigueurs de la vengeance.

Ex homicida fecit patrem, ex lupo ouem. Chrysostomus tomo 1. Homil. de Saule & Dauide.

Douceur victorieuse.

Il ne faut donc qu'vne larme qui est vne marque d'humilité & de douceur pour éteindre vn charbon qui peut estre la cause d'vn horrible incendie, au lieu qu'on le peut ralumer auec le souffle de la bouche, qui est l'vne des plus naïfues expressions de la colere & de l'orgueil.

Image de la colere.

Il faut estre ou stupide, ou enragé pour n'estre pas touché par ces illustres mouuemens que la nature a épanché dedans nos ames, & qui les rendent si susceptibles de compassion, qu'à la seule ombre de la misere elles en sont émeuës; mais lors que la douceur joint ses attraits aux desastres d'vne fortune malheureuse & humiliée, particulierement dans des personnes de merite, il se fait vn si effort violent & si doux dans le cœur, qu'il n'y a point de passion si barbare & si aueugle qui ne cede à l'amour & à l'humilité.

Suiet digne de compassion.

C'est la deuise des grandes ames d'auoir toûjours d'autant plus de douceur que plus elles ont

Quò maior eo placabilior. Lucius Domi-

de puiſſance : Ce fut auſſi l'humilité, la ſoumiſſion, l'amour & la clemence que Dauid témoigna à Saül, qui obligea ce Prince de connoiſtre ſa faute & d'auoüer qu'en verité Dauid s'étoit comporté en ſon endroit auec plus de iuſtice & de bonté qu'il ne ſe fut promis, *Oüy*, dit-il, *ie reconnois que vous m'auez comblé de biens à meſme temps que i'ay taſché de vous faire toute ſorte de maux, & que vous me pouuiez oſter la vie au meſme inſtant que ie taſchois de vous donner la mort.*

tim Aurelianum.

Dixitque ad Dauid iuſtior tu es quam ego: Tu enim tribuiſti mihi bona, ego autem reddidi tibi mala.
1 Reg. 24. v. 18.

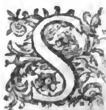
C'eſt-là auſſi vn coup miraculeux que la ſeule clemence peut operer dedans le monde, & il n'y a que Dieu qui puiſſe eſtre la recompenſe d'vn acte ſi illuſtre, de moy ie ſçay deſia qu'il vous deſtine ma couronne, & qu'il a reſolu de vous faire mon ſucceſſeur ; Mais ie vous prie auſſi d'eſtre plus équitable enuers tous mes enfans & ceux de ma famille, que ie ne l'ay eſté à voſtre endroit, ce ſera vne continuation de vos bontez que i'ay deſia tant de fois éprouuées, & le Ciel qui prepare le prix à vos vertus ſera voſtre Couronne & voſtre recompenſe.

Et nunc ſcio quod certiſſimè regnaturus ſis, & habiturus in manu tua Regnum Iſraël.
1 Reg. 24. v. 21.
Iura mihi in Domino ne deleas ſemen meum poſt me neque auferas nomen meum de domo patris mei.
1. Reg. 24. v. 22.

MARIAGE DE DAVID AVEC Abigail.

CHAPITRE XXV.

Tableau de la vie des hommes.



SI ie voulois dépeindre au naturel la vie que les hommes menent dedans le monde, ie tracerois vn labirinthe dans lequel on ne voit que caballes, qu'intrigues & que déloyautez, vn ocean toûjours battu d'orages, & vn champ de bataille où l'on verroit des furies armées & ſuiuies des plus tragiques accidens qui nous arriuent dés la naiſſance iuſqu'à la mort.

Comme en effet tous les ſpectacles plus ordinaires de la vie des hommes ne ſont que des viſages déguiſez & des maſques couuerts d'hypocriſie, tout le monde eſt remply de ces monſtres appriuoiſez, qui ſont plus redoutables que les Panteres des deſerts, & il n'y a point de Leopards & point de tigres plus cruels dans les plus noires ſolitudes, qu'il y a d'hommes deſſus la terre qui n'ont que l'habit dont ils ſe ſeruent pour renfermer dedans des cotps humains des cœurs de beſtes. C'eſt de là que l'on voit tant de torrens de ſang qui débordent ſur les Prouinces, & tant d'ombres mortelles qui s'éleuent deſſus les villes & qui font des tempeſtes ſi effroyables

Cœurs humains dedans des corps de beſtes.

dessus tous les Royaumes, qu'on voit plus de naufrages & plus d'écueils dessus la terre, qu'il n'y en a au milieu de la mer.

Enfin c'est sur ce theatre, comme l'a remarqué vn sçauant Politique, que chaque scene porte toûjours quelque nouueau prodige, & que dans le mariage & dans la viduité, dedans la guerre & dans la paix, dedans l'amour & dans les haines & dans le reste des passions, la vie & la mort nous étalent à tous momens des spectacles si differens. *Sibrandus Lubertus apud Adamum Conthen.*

C'est aussi le sujet plus commun de toutes nos histoires, & celle-cy où la verité mesme a formé tous les traits & toutes les syllabes nous fait voir si souuent des figures de cette sorte, qu'à chaque page on y rencontre quelques diuers euenemens. Sujet commun de toutes les histoires.

Sans passer donc plus outre, voyez ie vous prie Dauid à mesme temps dedans la paix & dans la guerre auec Saül, voyez-le comme il court de desert en desert, de Ville en Ville, de Prouince en Prouince, tantost parmy les estrangers, & puis chez ses Alliez, tantost dans la crainte d'vn mal, & puis dans l'esperance de quelque bien, toûjours dans l'agitation & dans le change où les diuers éuenemens peuuent tenir vn pauure cœur. Inquietudes de Dauid.

Mais de tous les rencontres qui luy ont pû donner plus de douleur & plus d'inquietudes, ie Mortuus est autem Samuel & congregatus est

vniuerſus Iſraël & planxerunt eum, &c. 1 Reg 25. v. 1.

Treſpas de Samuël.

me figure que la nouuelle de la mort de Samuel ne luy fut pas la moins faſcheuſe; car la Iudée perdant cet homme perdoit l'ame & l'eſprit de ſon Eſtat & de ſa Religion, & Dauid lequel auoit eſté ſacré par les mains de ce Prophete & qui auoit tant de fois éprouué ſa vertu & ſon merite, ne pouuoit que ſentir viuement cette perte.

Dauid deſcendit in deſertum Pharan. 1. Reg. 25. v. 1. Erat autem vir quiſpiam in ſolitudine Maon, erantque ei oues tria millia, &c. 1. Reg. 25. v. 2. Nomen autem viri illius erat Nabal. 1. Reg. 25. v. 3

Et neantmoins tandis que les Tribus s'aſſemblent pour déplorer ſa mort & luy rendre tous les deuoirs que la nature peut exiger en de ſemblables accidens. Dauid eſt obligé de ſe ietter dedans les deſerts de Pharan, où eſtant arriué dépourueu de tout ce qui peut eſtre neceſſaire dans les armées & pour l'entretien de la vie, comme il eut ſceu qu'il y auoit pres ce deſert vn homme tres-puiſſant & tres-riche en troupeaux & en toute ſorte de biens, qui s'appelloit Nabal, il luy enuoya dix deputez pour le prier de ſuruenir à ſes neceſſitez: Mais par malheur cet homme eſtant d'vn naturel brutal & inhumain, il les chargea d'iniures & leur fit vn refus general de tout ce qu'ils luy demandoient.

Cumque veniſſent pueri Dauid locuti ſunt ad Nabal. 1. Reg 25. v. 9. Reſpondens autem Nabal pueris Dauid ait: Quis eſt Dauid? &c. 1. Reg. 25. v. 10. Abigail autem vxori Nabal, nunciauit vnus de pueris ſuis. 1. Reg. 25. v. 14.

Ce que voyans les ſeruiteurs de ce cruel ſur la crainte qu'ils eurent que Dauid ne ſe vint à piquer contre leur Maiſtre, & qu'il ne ſe vengeaſt ſur tous tant qu'ils étoient, ils ſe delibererent d'en aduertir Abigail qui étoit femme de Nabal, & qui outre la compaſſion, la tendreſſe, la cour-

toiſie & la douceur qui ſont des qualitez plus naturelles à ſon ſexe, auoit encore la prudence qui eſt vne vertu plus heroïque & plus incompatible auec l'humeur volage & inconſiderée qui predomine dans la pluſpart des femmes, ce qu'elle fit pareſtre lors qu'apres la Requeſte qui luy fut preſentée en faueur de Dauid, & les motifs que l'on luy ſuggera pour ſoulager vne perſonne de ce merite, elle eſtablit à meſme temps les ordres qui étoient neceſſaires pour luy donner ſecours, luy enuoyant à cet effet toute ſorte de prouiſions, & s'en allant elle meſme en perſonne donner ces témoignages de ſa ciuilité, & faire adroitement les excuſes de ſon mary auec toutes les gentilleſſes qu'vne femme d'eſprit peut inuenter en ſemblable ſujet.

Vertus d'Abigail.

Feſtinauit igitur Abigail & tulit ducentos panes, &c. 1. Reg. 25 v. 18.

A quoy Dauid ne manqua pas auſſi de ſon coſté de luy faire pareſtre ſa generoſité; car quoy que lors qu'il luy parla premierement, il fuſt deſia au pied de la montagne auec toutes ſes troupes, à intention d'aller faire ſentir à ſon mary & à tous ceux de ſa maiſon, les plus effroyables effets d'vne iuſte vengeance, Abigail meſla tant de charmes & tant d'attraits à la douceur de ſes paroles, & les larmes qu'elle verſa ſur ſes preſens furent ſi éloquentes & ſi perſuaſiues, qu'enſin apres auoir gagné en ſa faueur les yeux & le cœur de Dauid, elle le contraignit de pardonner auſſi à ſon mary qu'elle luy dépeignit auec

Generoſité de Dauid.

Et cecidit ad pedes eius & dixit : In me ſit Domine mi hæc iniquitas, loquatur obſecro, ancilla tua in auribus tuis, & audi verba famulæ tuæ. 1. Reg. 25 v. 24.

tant d'artifice, qu'enfin ſous l'agreable feinte d'vne folie imaginaire & figurée par le nom de Nabal, elle trouua moyen de donner quelque excuſe à ſa brutalité & à ſon auarice, & puis elle joignit auec tant d'accortiſe les intereſts de Dieu auec les ſiens, & la faute de ſon mary auec la clemence de Dauid, qu'apres toutes ſes perſuaſions il ſe trouua heureuſement contraint de changer ſa colere en douceur, & tous ſes deſirs de vengeance en des témoignages d'amour & d'affection enuers Abigail, beniſſant & l'heure & le moment de ſa venuë, puis qu'elle luy auoit oſté les armes de la main.

Ne ponat oro Dominus meus Rex, cor ſuum ſuper virum iſtum iniquum Nabal, quoniam ſecundum nomen ſuum ſtultus eſt & ſtultitia eſt cum eo. 1. Reg 25 v 25.

Et ait Dauid ad Abigail: Benedictus Deus Iſraël quia miſit hodie te in occurſum meum & benedictum eloquium tuũ, & benedicta tu quæ prohibuiſti me hodiè ne irem ad ſanguinem & vlciſcerer me manu mea. 1. Reg. 25. v. 32.

Et autrement, dit-il, *ie iure par celuy qui a ſeul vn pouuoir abſolu deſſus tous mes deſſeins, que ſi vous ne fuſſiez venuë me preuenir ie m'en allois faire vn carnage ſi general dedans toute voſtre maiſon, que ie n'euſſe laiſſé ny homme, ny beſte.*

Tant y a que l'adreſſe, la courtoiſie, l'honneſteté & les appas d'Abigail furent aſſez puiſſans pour meriter cette conqueſte, & pour obtenir la victoire deſſus vn homme à qui toutes les forces de la Iudée auoient bien de la peine à reſiſter, ainſi Dauid la renuoya en ſa maiſon auec tous les contentemens & toutes les faueurs qu'elle eut pû ſouhaiter.

Mais comme d'ordinaire les plus grandes felicitez

licitez & les ſuccez plus fauorables ſont ſemblables aux plus beaux jours d'Eſté, & qu'elles ſont preſques toûjours ſuiuies de quelque orage & de quelque tempeſte, Abigail ayant trouué à ſon retour Nabal qui faiſoit bonne chere, & eſtoit occupé dedans vn feſtin magnifique auec tous ſes amis, elle laiſſa paſſer toute vne nuit pour luy donner temps de cuuer ſon vin, & dés le lendemain matin elle luy dit ce qui s'étoit paſſé: nouuelle qui le ſurprit ſi viuement & le ietta dedans vne frayeur ſi bruſque & ſi violente, qu'à meſme temps il demeura plus mort que vif, & plus ſemblable à vne ſtatuë de pierre qu'à vn homme. Et en effet ce fut le premier coup de la main inuiſible de Dieu, lequel dix jours apres le fit mourir dans vne lethargie, & parmy les langueurs d'vn aſſoupiſſement mortel.

Ce qu'entendant Dauid il en rendit graces à Dieu, qui auoit pris ſa cauſe entre ſes mains & qui s'étoit vengé de l'inciuilité & de la barbarie de ce cruel, & puis comme l'humeur d'Abigail & ces illuſtres qualitez qu'il auoit remarquées dedans leur premier entretien, auoient ietté dedans ſon cœur des étincelles d'vn amour legitime, il reſſentit vne nouuelle flame pour vn objet ſi digne d'amitié, & il luy enuoya pour ce ſujet quelques Ambaſſadeurs pour luy donner parole d mariage, à quoy cette femme prudente & auiſée ne répondit qu'auec toute ſorte d'humili-

Venit autem Abigail ad Nabal: & ecce erat ei conuiuium in domo eius: erat enim ebrius nimis & non iudicauit ei verbum puſillum aut grande vſque manè
1. Reg 25. v 36.

Diluculo autem cum digeſſiſſet vinũ Nabal, indicauit ei vxor tua verba hæc, & amarum eſt cor eius intrinſecus, &c.
1 Reg. 25. v. 37.

Non aliter ſtupuit quam qui Iouis ignibus ictus, viuit & eſt vitæ neſcius ipſe ſuæ.
3. de Fr.

Cumque pertranſiſſent decem dies, percuſſit Dominus Nabal & mortuus eſt.
1. Reg 25. v 38.

Quod cum audiſſet Dauid mortuum Nabal, inquit: Benedictus Deus qui iudicauit cauſam opprobrij mei de manu Nabal
1 Reg 25. v. 39.

Miſit ergo Dauid, & locutus eſt ad Abigail, vt ſumeret eam ſibi in vxorem.
1 Reg 25. v. 39.

main, euſſent dans l'autre le bouclier d'Alcibiade où l'on auoit graué l'image de l'amour auec des petits foudres ſi delicats, & trauaillez auec tant de douceur & d'artifice, qu'on ne pouuoit les prendre que pour les fleches de l'amour, dont les menaces ſont toûjours agreables & les playes innocentes, ſi ſes deſſeins n'ont rien de criminel.

Amour foudroyant.

Mais il faut auoüer que la nature eſt ſouuent ſi trompeuſe qu'auec toutes ſes graces & tous ſes priuileges, il y en a fort peu de qui l'on puiſſe dire ce que des bouches eloquentes & veritables ont dit d'vn Empereur qui étoit ſi humain qu'il ne pouuoit eſtre cruel : Et c'eſt auſſi ce qu'apreſent nous pouuons dire auec plus de ſujet en faueur de Dauid, qui fut ſi débonnaire qu'il ne put pas meſme prendre vengeance du plus cruel de tous ſes ennemis.

Gratulare Conſtantine naturæ ac moribus tuis quod talem te Conſtantinus pius genuerit, talem ſyderum decreta formauerint, vt crudelis eſſe non poſſes: Eumenius vide & Gallicanum.

Ne me dittes donc pas que ç'aye eſté vn manque de courage & de force, ou bien que l'occaſion ne ſe ſoit pas offerte pour ſe deffaire de Saül; car le voicy pour la ſeconde fois qu'il eſt en ſa diſpoſition. Ce fut dans les deſerts de Ziph & pres de la montagne d'Achila, où Saül s'eſtant venu camper auecque trois mille hommes pour inueſtir Dauid. Celuy-cy en ayant eu nouuelle partit la nuit ſuiuante auec Abiſai pour aller voir en quel eſtat étoient ſes ennemis, & ce qui ſe paſſoit dedans le camp; où eſtant paruenu iuſque

Et ſurrexit Saül & deſcendit in deſertum Ziph, & cum eo tria millia virorum de electis Iſraël, vt quæreret Dauid in deſerto Ziph. 1. Reg. 26. v. 2.

Et surrexit Dauid & venit ad locum vbi erat Saul. 1. Reg 26 v. 5.

Dixitque Abisai ad Dauid: conclusit Deus inimicum tuũ hodie in manus tuas, &c. 1. Reg. 26. v. 8.

pres de la tente où reposoit Saül, il le trouua dormant auec toutes ses gens sans sentinelles & sans gardes, ce qui poussa Abisai à conjurer Dauid de ne point perdre temps, & à finir vne guerre si obstinée tuant celuy qui en étoit le chef. Mais cet aueugle ne voyoit pas la Majesté d'vn Roy cachée dessous les voiles de la nuit, & il faut croire que les ombres & les tenebres l'empescherent de reconnoistre ce visage dessus lequel il eut pû voir vne onction qu'il ne pouuoit violer sans sacrilege & sans impieté.

Et dixit Dauid viuit Dominus ne extendam manum meam in Christum Domini. 1. Reg 26. v. 11.

Aussi Dauid lequel auoit vn cœur d'Agneau & des yeux de Colombe, eut bien des sentimens plus debonnaires & des regards plus doux & plus humains que n'en auoit ce tigre & ce vautour, car oyant ces paroles:

Ah viue Dieu, dit-il, *vous ne sçauez ce que vous dittes & vous n'auriez pas garde de me donner vn conseil si horrible, si vous auiez vn peu pesé la dignité d'vn Roy, & le respect que toute la nature doit rendre à ces personnes consacrées qui sont des Dieux mortels dessus la terre, & les images plus naturelles de la Diuinité.*

Diuinitez mortelles.

Ce sont là des ouurages pour qui le Ciel a des regards particuliers, & pour qui tous les astres veillent tousiours pour leur seruir de corps de garde: Les malheurs, les hazars, les disgraces &

la mort meſme auec tous les accidens plus funeſtes de cette vie, ſont les ſuites plus ordinaires & les compagnes preſques toûjours inſeparables des perſonnes particulieres; ces furies impitoyables ont des traits inuiſibles qu'elles lancent à diſcretion, & pour le moins la liberté generale que Dieu leur a donné, ſemble plus abſoluë ſur le commun des creatures; mais leur Empire a des limites plus étroites, & vn reſſort qui ne s'étend que par vn ordre ſouuerain deſſus la perſonne des Roys, leur Corps eſt vn Autel priuilegié où repoſe leur ame, leur cœur eſt vn aſile où la naiſſance a mis leur vie en aſſeurance, & les Anges qui veillent jour & nuit au tour d'eux, ne trouuent rien dedans le monde qui s'oppoſe à leurs forces & qui leur faſſe reſiſtance.

Les diſgraces des perſonnes particulieres.

Autel priuilegié.

Enfin ſi il eſt vray que tous les hommes venans au monde ayent apporté vne horloge qui meſure leur vie, & où le nombre des momens a tout autant de grains de ſable qui luy répondent, il ne faut qu'vn rencontre pour diſſiper & pour répandre tous ces ſablons que la nature a renfermé pour le vulgaire dans vn morceau de verre; au lieu que ceux des Roys ſont dans des vaſes d'or & dans des diamans que Dieu a mis comme en depoſt entre les mains du tutelaire de leurs Royaumes.

Depoſt ſacré.

Qu'on mette donc tant qu'on voudra des glaiues attachez auec des fils de ſoye ſur la teſte

de tous les peuples, mais que l'Ange du grand Conseil tienne toûjours dans vn fourreau de bronze & dans des chaisnes d'or, cette épée fatale qu'vn Roy fit autrefois mettre dessus son Throsne, & que la mort toûjours aueugle prend quelquefois pour s'en seruir impunément ainsi que de sa faux.

Epée fatale.

De moy ie mets sur tous les Sceptres & tout autour des Diadêmes, les mesmes chiffres & la mesme deuise que sur les foudres qu'vne main estrangere ne peut toucher sans se brusler.

Deuise des sceptres.

Abisai eut éprouué ces veritez si la clemence de Dauid n'eut triomphé de sa fureur, & si toute la victoire qu'il voulut remporter sur Saül n'eut esté vn stratageme de douceur & d'amour, car il luy permit seulement de luy prendre sa lance & vne coupe pleine d'eau qu'il auoit au cheuet de son lit : Ce qu'estant fait Dauid voyant qu'il s'étoit échapé par le milieu du camp sans qu'on l'eut aperceu, comme il se vit au haut de la montagne il appella Abner & se mocquant de luy :

Nunc igitur tolle hastam quæ est ad caput eius, & scyphum aquæ & abeamus. 1. Reg. 26. v. 11.

Hé quoy, dit-il, *sont-ce donc là les preuues que vous donnez de ce titre glorieux & magnifique que vous prenez parmy le peuple d'Israël, comme s'il n'y auoit personne qui égalast vostre courage, & la passion que vous auez pour la conseruation de vostre Roy. Allez, vous deuriez mourir de*

Clamauit Dauid ad populum & Abner filium nec dicens : nonne respondebis Abner? 1. Reg. 26. v. 14.

honte; infame & lasche que vous estes, de le laisser ainsi à la mercy de tout le monde, il n'y a que la mort qui puisse expier cette faute, & quoy que vous fasiez; iamais vous ne vous lauerez de ce crime de leze Majesté, commis contre vostre Souuerain & vostre Maistre: mais il semble que vous doutiez encor de ce que ie vous dis, allez donc voir où est sa lance & la coupe laquelle étoit au cheuet de son lit.

Non est bonum hoc quod fecisti: Viuit Dominus quoniam filij mortis estis vos qui non custodistis Dominum vestrum Christum Domini, nunc ergo vide vbi sit hasta Regis & vbi sit scyphus aquæ qui erat ad caput eius. 1. Reg 26. v. 16.

Durant ce bruit voila Saül qui se réueille de ce profond sommeil où il étoit enseuely, & entr'oyant, quoy que confusément Dauid.

Cognouit autem Saul vocem Dauid & dixit: Numquid vox hæc tua fili mi Dauid. 1. Reg. 26. v. 17.

Mon fils, s'écria-t'il, *n'est-ce pas vostre voix que j'entends.*

Et ait Dauid vox mea Domine mi Rex. 1. Reg. 26 v 17.

Oüy Sire, luy répondit Dauid, *& ie ne sçais pourquoy c'est que vous persecutez vostre fidelle seruiteur, ce n'est pas neantmoins que ie fuïe vostre Iustice si ie suis criminel; mais seulement ie vous demande que vous examiniez mon procedé auec vn peu moins de passion, & au reste ie veus estre immolé comme la victime publique des vengeances de Dieu, si c'est luy qui me iuge coupable; que si c'est l'ambition, l'enuie & la malice de mes jaloux, qui m'ait rendu l'objet de vostre indignation: le Ciel qui a tous-*

Et ait: Quam ob causam Dominus meus persequitur seruum suum, quid feci? aut quod est malum in manu mea? 1. Reg. 26 v. 18.

Victime publique.

iours esté propice & fauorable aux miserables, protegera mon innocence & lancera tous les foudres de sa colere sur leur impieté.

Et ait Saül: peccaui reuertere fili mi Dauid: Nequaquam enim vltra tibi malefaciam. 1.Reg.26 v.21.

A ces paroles Saül reconnoissant l'enormité de sa malice & l'iniustice de ses desseins, sentit vn remords de conscience, & vn mouuement veritable de compassion, ou pour le moins vne frayeur secrette & intestine qui luy fit dire ces paroles en faueur de Dauid.

Remors de conscience.

Ah certes i'ay peché ie l'auouë, ie reconnois ma faute, reuenez donc en asseurance mon cher Enfant, & pour marque de l'affection & de l'estime que ie fais de vostre amitié, assurez-vous que c'est icy la fin de mes erreurs & de la peine que ie vous ay donnée.

Et ait Dauid: Dominus autem retribuet vnicuique secundum iustitiam suam & fidem. 1.Reg 26.v.23.

Respect sincere de Dauid.

Ie prie Dieu, luy replique Dauid, *qu'il accomplisse vos promesses; mais quoy que vous fassiez, sa Iustice & sa fidelité ne manqueront iamais de nous traiter comme nous meritons. De moy ie sçais auec combien d'amour & de respect i'ay tousiours regardé vostre personne, & celuy mesme de qui i'en dois attendre & esperer la recompense, me peut estre tesmoin de la sincerité de mes paroles, & mes actions sont assez manifestes pour meriter ma iustification.*

A quoy

A quoy Saül répondit auec des sermens d'amitié & des complimens reciproques, dont les effets feront parestre la verité ou le mensonge.

Ait ergo Saul ad Dauid: Benedictus tu fili mi Dauid. 1. Reg. 26. v. 25.

APPARITION DE SAMVEL à Saül.

CHAPITRE XXVII.

Supplice des menteurs.

CE n'est pas ie m'assure vne des moindres peines qui suiue le mensonge, que les menteurs ne puissent pas mesme estre creus lors qu'ils disent la verité: Dauid aussi ayant desia esté trompé par les promesses de Saül, a de la peine de le croire, quoy que ses dernieres paroles ayent peut-estre plus d'apparence de verité que les premieres: c'est aussi le sujet qui l'oblige de s'en aller pour la seconde fois dedans la Palestine trouuer le Roy de Geth, qui ne pouuant pas ignorer la haine que Saül luy portoit, & esperant de se pouuoir seruir de l'ayde de Dauid pour le renfort de ses armées, luy donna permission de se loger auec toutes ses troupes dans la ville de Siceleg, & cependant cet homme infatigable & ce cœur inuincible, va tous les jours faisant quelques nouuelles courses dessus les Philistins, & ce auec des stratagemes si admirables & des inuentions si se-

Et surrexit Dauid & abiit ipse & sexcenti viri cum eo ad Achis Regem 1. Reg. 27. v. 2.

Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg. 1. Reg. 27. v. 6.

Credidit ergo Achis Dauid di- cens : multa mala operatus est contra po- pulum suum Is- raël: Erit igitur mihi seruus sempiternus. 1. Reg 27. v. 12.

crettes, qu'Achis & ceux de Geth ne le sceurent iamais, se figurans que le butin dont il venoit chargé n'étoient que les dépouïlles du peuple d'Israël.

Factum est au- tem in diebus illis congrega- uerunt Phili- stiim agmina sua, vt præpa- rentur ad bel- lum contra Is- raël. 1. Reg. 28. v. 1.

Et c'est peut-estre maintenant le sujet qui enfle le courage à Achis, & qui le meut à entreprendre contre Saül vne seconde guerre, dedans laquelle il s'imagine que Dauid & ses troupes luy donneront vn auantage merueilleux dessus ses ennemis.

Et vidit Saul ca- stra Philistiim, & timuit & ex- pauit cor eius nimis. 1. Reg. 28. v. 5.

Consuluitque Dominum, & non respondit ei. 1. Reg. 28. v 6.

Deuoirs de la Nature.

On sonne donc l'alarme de tous costez, & comme Achis se fut venu camper dans les campagnes de Sunan, Saül parut à mesme temps sur les coupeaux de Gelboé, d'où contemplant plus aisément toutes les forces des Philistins, & voyant qu'elles alloient toûjours croissant, la peur le contraignit de consulter le Ciel & ses oracles, ausquels les plus abandonnez ont coustume d'auoir recours dans leurs necessitez; mais il y a des momens & des heures où ces échos qui sont quasi toûjours propices à nos vœux & à nos demandes sont dedans le silence, les astres n'ont pas toûjours des regards fauorables pour toute sorte de personnes, & ces aimables influences qui tombent si souuent dessus les miserables se trouuent par fois arrestées lors qu'ils en ont plus de besoin.

Estrange conjonctu- re d'affaires.

Saül ne s'est iamais trouué dedans vne conjoncture d'affaires plus difficiles, iamais ses en-

nemis n'ont esté plus puissans, iamais ses troupes plus affoiblies, & il n'a pû iamais auoir plus besoin de conseil & de forces, & neantmoins il tremble, il s'étonne, il pallit, il recule & ces bouches sacrées qui presidoient dans son conseil sont à present muettes, toutes choses luy sont contraires, & mesme ces lumieres secrettes qui se monstroient à luy durant la nuit, sont couuertes de tant de voiles & de tant de tenebres, qu'il n'aperçoit mesme dedans ses songes que l'image de ses malheurs, & les ombres de ses iniquitez, *Enfin*, dit-il, *puisque le Ciel & tous les hommes sont si cruels en mon endroit, voyons si l'enfer & les diables me seront plus propices.*

Et non respondit ei neque per somnia, neque per sacerdotes, neque per Prophetas. 1 Reg. 28. v. 6.

Dixitque Saul seruis suis: Quæ rite mihi mulierem habentem Pythonem & vadam ad eam & sciscitabor per illam. 1 Reg. 28. v. 7.

Flectere si nequeo superos acheronta mouebo.

Et en effet il donna ordre à quelqu'vn de ses gens de luy chercher quelqu'vne de ces femmes dont la bouche seruoit d'organe aux diables, & qui apres mille prestiges & mille charmes trompoient les yeux & les esprits de ceux qui les consultoient, elles portoient le nom de Pythonisses, & le demon qui possedoit leur corps faisoit vn bruit confus dedans leur ventre, & vn beguayement entre leurs levres, auec lequel elles taschoient de deceuoir la creance des peuples & abuser de leur simplicité, en predisant des auantures incertaines & des fortunes qui n'auoient point de fondement que dans leurs imaginations.

Pythonisses de Saül.

Ceremonies superstitieuses & diaboliques.

On eut creu neantmoins à voir tout l'appareil de leurs ceremonies qu'elles étoient quelques diuinitez de l'autre monde, & que toutes leurs fourbes deuoient passer pour des oracles, on les alloit aussi chercher dedans leurs antres & dedans leurs cabanes pour ouïr leurs réponses, & les Princes se reputoient heureux de fléchir les genouïls deuant elles pour leur rendre des deferences, apres lesquelles ces infames ministres de Sathan & ces vieilles sorcieres faisoient premierement quelques cercles dans l'air, & puis quelques chiffres dessus la terre suiuis de postures horribles qui leur enflammoient le visage, & qui iettoient leurs corps dedans des conuulsions & dans des deffaillances que ces idiots prenoient pour des extases.

Antre des Pythonisses.

Sabat des Pythonisses.

Elles auoient aussi assez d'effronterie pour s'arroger des attributs & des puissances que Dieu s'est reseruées; car pour s'assujettir le Ciel & la Nature sous vn empire plus general, apres auoir ietté des gouttes de sang ou quelque autre liqueur tout autour de leurs grottes & acheué leurs dernieres execrations, elles faisoient parestre quelques corps empruntez & quelques vieux phantosmes qu'elles disoient estre des morts ressuscitez, comme il parut en celle-cy, à laquelle Saül ne fit qu'vne demande qui fut de luy ressusciter Samuel, afin qu'il sceut de luy l'estat futur de ses affaires, & que cet homme qui luy auoit

Charmes des Pythonisses.

Quis ait, Samuelem mihi suscita. 1 Reg 28. v. 11.

toûjours esté propice durant sa vie le fust encore apres sa mort.

Mais comme ces actions ne sont pas des ouurages humains, & qu'il n'y a point de puissance en la nature creée qui s'étende dessus les ames, lors qu'elles sont separées des corps auant mesme que cette femme eut commencé ses charmes & ses imprecations.

Ouurages surnaturels.

Helas, s'écria-t'elle, *qu'est-ce que j'aperçois, & d'où vient ce prodige & ce spectre qui s'éleue deuant mes yeux auec vn appareil & vne majesté si extraordinaire que ie crois voir quelque Diuinité.*

Cum autem vidisset mulier Samuelem exclamauit voce magna, &c. 1. Reg. 28. v. 12.

Mais encore, luy répondit Saül, *en quelle forme & dessous quel habit est-ce qu'il paroist.*

Il me semble, dit-elle, *que c'est vn homme desia aagé & reuestu d'vn grand manteau.*

Dixitque ei qualis est forma eius? quæ ait: vir senex ascendit & ipse amictus est pallio, & intellexit Saul, quod Samuel esset, & inclinauit se super faciem suam in terra & adorauit. 1. Reg. 28. v. 14.

Ce qui fit croire aussi-tost à Saül que c'étoit Samuel, comme en effet c'étoit luy mesme, car comme il vit Saül qui se iettoit par terre comme pour l'adorer.

Helas, dit-il, *pourquoy est-ce que vous m'inquietez, ne n'ay-je pas esté assez dedans le trouble & dedans le tumulte pendant ma vie, sans qu'il me faille encore estre*

Dixit autem Samuel ad Saul: quare inquietasti me vt suscitarer, & ait Saul: coarctor nimis. 1. Reg. 28. v. 15.

contraint de quitter les delices & le repos dont ie joüis dessous la terre pour m'en venir parmy ces fatales inquietudes & ces ombres tumultueuses qui remplissent l'air & le monde.

Pardonnez-moy, luy replique Saül, *c'est la pure contrainte & la necessité fascheuse & importune où ie suis, qui me force à recourir à vous pour aprendre quelle sera l'issuë des malheurs où ie me vois reduit, & où il semble que Dieu & toutes les puissances de la terre se soient liguées contre moy, puisque tous ceux dont ie pouuois prendre conseil & attendre resolution, ne veulent pas mesme répondre à mes demandes, & qu'apres tout ie ne vois plus à qui ie me puisse adresser qu'à vous seul qui auez tousiours esté mon plus fidelle conseiller, & mon vnique reconfort.*

Et ait Samuel: Quid interrogas me cum Dominus recesserit à te, & transierit ad æmulum tuum. 1.Reg.28. v.16. Faciet enim tibi Dominus sicut locutus est in manu mea, & scindet Re-

A moy, luy répondit Samuel, *ne vous souuient-il pas de la parole que ie vous ay donnée de la part de Dieu qui doit mettre vostre Couronne dessus la teste de Dauid, & ne voyez vous pas que toutes ses faueurs se sont éloignées de vous pour se donner à celuy mesme que vous persecutez comme le*

plus cruel de tous vos ennemis, rappellez donc malheureux que vous estes ces funestes idées, souuenez-vous du peu de soumission & de respect que vous auez porté aux volontez de vostre Maistre, & puisque vous auez esté si lasche que de ne pas vouloir estre l'executeur de ses vengeances sur Amalech, souffrez qu'il les exerce dessus vostre propre personne. Ie vous adiourne donc à comparestre deuant le Tribunal de sa Iustice, il vous doit sacrifier à la rage des Philistins auec tout vostre peuple, & vous serez demain auec tous vos enfans la pasture des vers & de la terre.

gnum tuum de manu tua, & dabit illud proximo tuo Dauid. 1 Reg. 28. v 17. Quia non obedisti voci Domini. 1. Reg. 28 v. 18.

Et dabit Dominus etiam Israël tecum in manus Philistiim cras autem tu & filij tui mecum eritis. 1 Reg 28. v. 19.

Certainement ces loix de la nature qui sont indispensables & qui obligent également les grands & les petits ont des rigueurs bien étonnantes. Nous auons beau auoir des priuileges & des faueurs qui nous distinguent durant nos vies, nous sommes tous égaux dans cette necessité commune & generale qui nous oblige de mourir; soit que l'on naisse dedans la pourpre & dans la soye, ou sur le foin & dans la paille, on est toûjours sujet à ce dernier Arrest dont il ne faut attendre ny changement, ny modification.

Loix indispensables.

Saül n'en pouuoit pas douter, & neantmoins aux premieres menaces que luy en fait Samuel,

Effroy mortel.

le voila qu'il s'effraye, & comme si ces éclairs eussent desia esté la fin de la tempeste qui l'alloit accueillant, il se laisse tomber à terre & dans vne si grande deffaillance, qu'on l'eut pû prendre pour vn mort tant il étoit defiguré & dépourueu de toute sorte de sentimens: Et cependant ie vous laisse à penser si tous ceux qui le virent en cet estat deurent estre surpris à la veuë de ce spectacle.

Statimque Saul cecidit porrectus in terram. 1. Reg. 28. v. 20.

Estonnement de la Cour de Saul.

Quoy que c'en soit, ils firent leur possible pour apporter quelque secours à cet infortuné, & entr'-autres la Pythonisse qui se trouua presente à ce desastre, & qui pouuoit auoir sujet de craindre qu'on ne la soupçonnast pour en estre la cause, ne fut pas la derniere à chercher des remedes, & à solliciter ses plus douces furies pour luy donner quelque soulagement.

Qui cum comedissent surrexerunt, & ambulauerunt per totam noctem illam 1. Reg. 28. v. 25.

Mais de tous les remedes le plus commun qui soit quasi en toute la nature fut le plus efficace; car aussi-tost qu'il eut receu quelque legere nourriture il commença de reprendre ses forces & de marcher le reste de la nuit, se persuadant peut-estre que les paroles de Samuel n'auroient point d'autre suite, & que tous ces malheurs dont il l'auoit intimidé n'étoient que des menaces.

LES

LES EXPLOITS DE DAVID contre les Amalecites.

CHAPITRE XXVIII.


Es Philiſtins s'eſtans campez à l'oppoſite du peuple d'Iſraël, & ſe voyans deſia ſur le point de combattre, les Chefs de l'armée d'Achis ayans fait les reueuës de leurs ſoldats & viſité toutes leurs troupes, furent ſurpris voyans Dauid, lequel étoit dedans l'arriere-garde auec ſon camp volant de ces ſix cens hommes d'élite qui luy auoient toûjours montré tant de courage & de fidelité parmy toutes ſes courſes.

Dixeruntque principes Philiſtiim ad Achis, quid ſibi volunt Hebræi iſti? 1. Reg. 29. v. 3.

Hé quoy donc, diſent-ils à Achis, *qu'eſt-ce que font tous ces Hebreux dedans le principal quartier de voſtre armée, quelle aſſurance parmy ces Eſtrangers, & quel ſuccez pouuons nous eſperer eſtans touſiours dans la crainte d'eſtre trompez honteuſement dedans le fort de la bataille, puis qu'il eſt vray que ces douces & violentes ardeurs que tous les hommes ont d'ordinaire pour leurs Princes & leur païs, ne ſe peuuent quaſi iamais éteindre, quoy que ſouuent on faſſe des efforts pour étouffer les flames interieures de ces*

Aſſurances douteuſes.

paßions qui sont si naturelles.

Hé comment donc pouuez vous, disoient-ils, *vous confier à vn homme qui a trahy son Roy & sa Patrie; comment luy pouuez vous donner quelque creance apres tant d'infidelitez & tant de trahisons, & quand mesme tous ces motifs ne seroient pas assez puissans pour vous conuaincre, qu'il vous suffise que c'est là ce Dauid apres lequel toutes les filles de Iudée alloient criant victoire, auec dix mille acclamations qui étoient outrageuses au nom & à la gloire de Saül.*

Soupçons apparens.

Que fera donc Achis entre la crainte & l'esperance, & principalement entre l'estime qu'il auoit de Dauid & les motifs que ces seditieux luy donnoient pour obscurcir sa gloire, & ternir le credit qu'il auoit acquis entre ceux de sa profession. Et neantmoins comme toutes ces plaintes ne tendoient qu'à reuolte, & qu'il faut bien souuent que les Princes cedent à leurs inclinations, pour suiure celles de leurs sujets, lors nommément que le cours des affaires & la conjoncture des temps ne leur donne pas le loisir de s'en rendre les maistres par la violence & par l'authorité, Achis pria Dauid de s'éloigner pour quelque temps de son armée, puisque l'estime & l'affection particuliere qu'il auoit pour luy étoit for-

Incertitude d'vn esprit flottant.

Contrainte violente.

Vocauit ergo Achis Dauid & dixit ei: Reuertere ergo & vade in pace & non offendas oculos

cée de ceder à la paſſion publique de ſes Satrapes, luy proteſtant qu'il le tenoit en ſon eſprit comme vn Ange venu du Ciel, que neantmoins le temps ne luy permettant pas de luy faire pareſtre plus amplement ſon affection & ſes reſſentimens il le prioit de s'en aller la nuit prochaine auec toutes ſes troupes dedans vne ville d'oſtage qu'il luy auoit donné, à quoy il obeït ſortant du camp des Philiſtins, meſme auant le leuer du Soleil pour s'en venir tout droit en Siceleg, où penſant aborder il fut bien étonné de ne trouuer que des cendres encore fumantes qui étoient les ſeules reliques de cette place infortunée, où les Amalecites ayans choiſi le temps de ſon abſence auoient tout mis au feu & emmené captifs les hommes & les femmes, & depuis le plus grand iuſques au plus petit.

Ce qui donna vne attainte ſi violente à l'ame de Dauid & à tous ceux qui le ſuiuoient, que les pleurs qu'ils verſerent ſur cette ville miſerable, euſſent pû éteindre toutes les flames qui auoient excité vn embraſement ſi horrible, ſi la force de la douleur & de l'étonnement qui les ſurprit d'abord n'eut eſſuyé la ſource de leurs larmes, qui autrement ne ſe pouuoient pas étancher tant il eſt vray que la cauſe d'où elles prouenoient étoit tres-iuſte & raiſonnable.

Et neantmoins comme le temps leur eut donné quelque loiſir de prendre vn peu courage, &

ſatraparum Philiſtiim.
1. Reg. 29. v. 7.

Surrexit itaque de nocte Dauid ipſe & viri eius vt proficiſcerentur manè & reuerterentur ad terram Philiſtiim.
1. Reg. 29. v. 11.

Cumque veniſſent Dauid & viri eius in Siceleg die tertia, Amalecitæ impetum fecerant ex parte auſtrali in Siceleg, & ſuccenderant eam igni.
1. Reg. 30. v. 1.

Et captiuas duxerant mulieres.
1. Reg. 30. v. 2.

Leuauerunt Dauid & populus qui erat cum eo voces ſuas, & planxerunt donec deficerent in eis lachrymæ
1. Reg. 30. v. 4.

Fine carent lachrymæ niſi cum ſtupor obſtitit illis, & ſimilis morti corpora languor habet.
Ouid. de Ponto.

La voix de la Iustice.

que non seulement l'amour & la tendresse que ressentoit Dauid pour ses deux cheres femmes & pour tous ses enfans luy demandoient iustice, mais en outre que l'émotion du peuple le menaçoit de sedition & de reuolte iusqu'à vouloir le lapider, il se delibera de poursuiure ses ennemis & ses petits voleurs, veu principalement que les desirs publics de tout le peuple, les interests particuliers de sa maison, & que la voix méme de Dieu & des Pontifes auec celles de la nature & de toutes les loix humaines & ciuiles luy demandoient ce témoignage de sa fidelité.

Et consuluit Dauid Dominum dicens: persequar latrunculos hos. 1. Reg. 30. v. 8.

Ie ne crois pas aussi qu'il aye iamais deu entreprendre aucune guerre auec plus de sujet que celle-cy.

Car qu'y a-t'il dedans le monde plus capable d'échauffer vn courage & d'allumer toutes les flames qui se peuuent trouuer dans vn homme d'honneur, que luy rauir les plus aimables & les plus chers deposts de son mariage, & de luy enleuer sa femme, ses enfans, ses richesses & toutes les faueurs que la naissance & la fortune luy auoient pû donner.

Indignité insupportable.

Fidelité, amour, constance, où estes vous? si vous ne paroissez en ce rencontre, & vous ô loix les plus sacrées de la nature & de la pieté, où sont vos foudres & vos éclairs si vous ne tonnez à present sur la teste de ces coupables. Achinoan n'a-t'elle pas desia sujet de se plaindre de son mary;

Siquidem & duæ vxores Dauid captiuæ du-

& Dauid feroit-il bien fi lafche que de la voir dedans les fers auec fa chere Abigail fans deliurer ces deux belles captiues.

Quæ fuerant Achinoam Iesraëlites & Abigail vxor Nabal carmeli. 1. Reg. 30. v. 5.

Non non, ce Prince a des ardeurs trop genereufes & des paffions trop chaftes & des tendreffes trop violentes, pour delaiffer à la mercy de ces brigands ces deux gages de fon amour. Vne femme d'honneur & de vertu eft plus precieufe à vn mary que la conquefte d'vn Royaume, il n'y a point de guerre qui ne foit iufte & honorable pour vn fujet de ce merite, & comme ces threfors font fi rares qu'il n'y a point quafi de terres où l'on en puiffe rencontrer, ie confeille à Dauid de ne quitter qu'auec la mort fes deux cheres moitiez de fon repos & de fa vie.

Femme d'honneur combien precieufe.

Grand cœur pourfuiuez donc vne querelle fi legitime, allez deliürer ces efclaues & deuenez vous mefme leur captif fi vous n'eftes affez puiffant pour leur rendre la liberté.

Le voila donc qu'il part pour ce fujet auec fes fix cens hommes, & qu'il eft refolu de vaincre ou de perir; mais comme d'ordinaire il arriue que les gens de courage ne fe rendent iamais que dans l'extremité, & qu'il n'y a point de trauaux ny de fatigues qui ne leur femblent douces tandis qu'ils ont quelque refte de forces, deux cens de fes meilleurs foldats l'ayans fuiuy iufques au torrent de Bezor, furent enfin contraints de demeurer auec le bagage, fe rencontrans en vn

Abiit ergo Dauid ipfe, & fexcenti viri qui erant cum eo. 1 Reg 30. v. 9.

Subftiterant enim ducenti qui laffi tranfire non poterant torrentem Befor. 1 Reg 30. v. 10.

Et inuenerunt virum Ægyptiũ in agro 1. Reg 30. v 11.

eſtat auquel ils ne pouuoient pas paſſer outre ſans mourir ſur la place ; & cependant Dauid pourſuiuant ſon chemin auec les quatre cens qui luy étoient reſtez, trouua vn pauure enfant étendu de ſon long ſur la terre, auquel il demanda *qui il étoit & où il pretendoit aller*, à quoy il répondit auec le peu de voix qui luy reſtoit, & les larmes aux yeux *qu'il étoit Egiptien de nation & ſeruiteur d'vn Capitaine Amalecite, qui l'ayant veu tombé malade & incapable de le ſuiure, l'auoit laiſſé dedans ce pitoyable eſtat, apres l'auoir ſeruy durant toute la guerre qu'ils auoient fait dans la Iudée & dans la Paleſtine, & nommément dans la ville de Siceleg, où apres auoir pris priſonniers tous ceux qu'ils y auoient trouué, enfin ils auoient mis le feu aux quatre coins & au milieu de cette place.*

Cœur plain de compaſſion & de tendreſſe.

Mais encore, luy dit Dauid, *pourriez vous bien me dire par où ils ſont paſſez, & auriez vous bien le courage de m'y pouuoir conduire.*

Helas mon bon Seigneur, replique-t'il, *ie le feray tres-volontiers ; mais il y a trois iours & trois nuits que ie n'ay bû ny mangé, & ie ſuis ſi foible que ie ne puis quaſi mettre vn pied deuant l'autre, ie feray neantmoins mon poſſible ſi vous voulez iurer ſur voſtre foy, & par le nom du Dieu lequel vous adorez, que vous ne me liurerez iamais entre les mains de ce Maiſtre cruel & inhumain que i'ay deſia ſeruy.*

He bien ie vous le iure, luy répondit Dauid, & auſſi-toſt apres luy auoir fait manger tout ce

Dederuntque ei panem vt co;

qui put ſe rencontrer, le voila qu'il s'en va auec ce jeune conducteur qui fut aſſez heureux pour le mener tout droit dans le camp d'Amalech & des Amalecites, leſquels étoient couchez deſſus la terre ſans ſoin & ſans aucune apprehenſion de l'ennemy, faiſans ainſi tous bonne chere auec les reſtes de leur pillage, & celebrant la journée de Siceleg auec toute ſorte de ioye & de tranquillité (ſi toutefois il s'en peut rencontrer dans la débauche & dans l'yurognerie.) De ſorte que Dauid n'eut pas beaucoup de peine à deffaire ces troupes qui n'auoient point pour lors d'autres boucliers & d'autres armes que des verres de vin, & qui ſe rencontrerent dedans vn tel deſordre & vn étonnement ſi prodigieux & ſi vniuerſel, qu'on leur auoit preſques plutoſt porté le glaiue dans le cœur qu'ils ne l'auoient preueu, & en effet le carnage fut ſi étrange & la chaleur des aſſaillans ſi opiniaſtre, que depuis le matin iuſques au ſoir Dauid & tous ſes gens eurent les bras dedans le ſang; & d'vne armée ſi nombreuſe il ne reſta que quatre cens jeunes ſoldats qui s'échaperent auecque des chameaux ſur leſquels ils étoient montez.

medetet & biberet aquam. 1. Reg 30. v 11. Qui cum duxiſſet eum ecce illi diſcumbebant ſuper faciem vniuerſæ terræ comedentes & bibentes, & quaſi feſtum celebrantes diem. 1. Reg. 30. v 16.

Et percuſſit eos Dauid à veſpere vſque ad veſperam alterius diei, & non euaſit ex eis quiſquam niſi quadringenti viri adoleſcentes qui aſcenderant camelos & fugerant. 1. Reg. 30. v. 17.

Et cependant Dauid prend le loiſir de rafraiſchir ſes troupes, & de ſe conjouïr auecque ſes deux femmes qu'il ramene comme en triomphe auec tous ſes enfans & tout le reſte des habitans de Siceleg, iamais on ne vit vne feſte plus

Eruit ergo Dauid omnia quæ tulerant Amalecitæ, & duas vxores ſuas eruit. 1. Reg 30 v. 18.

agreable, & i'ay ſujet de me perſuader que pendant le retour de ces troupes on n'entendoit tout le long des chemins que des chants de victoire, & des acclamations qui témoignoient la gloire de Dauid & le bon-heur de ceux qui le ſuiuoient.

Triomphe de Dauid.

Ie me figure auſſi de voir cet heureux Conquerant à la teſte de ſon armée, tenant Abigail d'vne main, Achinoan de l'autre & entouré de ſes enfans & de ſes officiers: Ie m'imagine auſſi de voir apres cet auant-garde ſes quatre cens ſoldats qui font comme vn corps de bataille, & qui les bras encore tous trouſſez iuſques aux coudes portent au lieu d'épées des branches de lauriers & de palmes toutes rouges de ſang.

La marche des trouppes de Dauid.

Enſuite ne vous ſemble-t'il pas d'aperceuoir tous ces heureux captifs à qui Dauid vient de rendre la liberté, qui font l'arriere-garde & qui verſent encore ſur leurs chaiſnes quelques larmes de joye, tandis que les échos de leurs Cantiques vont répondans à la voix & au chant de leur liberateur; mais où eſt le butin que nos ſoldats ont remporté deſſus les Philiſtins? où ſont tous ces troupeaux de bœufs & de moutons qu'ils auoient dans leur camp? & où tant de richeſſes que cette ſuperbe & inſolente nation alloit traiſnant comme autant de trophées de ſon orgueil & de ſon auarice?

Butin des ſoldats de Dauid.

En verité la veuë d'vn vainqueur a des charmes

mes si attrayans, & il occupe si viuement les yeux de ceux qui le regardent, que i'ay quasi laissé couler tout le conuoy qui est passé deuant Dauid, sans prendre garde que c'estoient les dépouïlles des Philistins, que si quelqu'vn les veut voir de plus prez, il n'a qu'à s'en aller au torrent de Bezor où nostre armée s'en va faire alte pour joindre le bagage & ces deux cens soldats que les fatigues trop excessiues de la guerre auoient laissé sur le chemin, en attendant quelque secours.

Et tulit vniuersos greges & armenta & minauit ante faciem suam. 1 Reg. 30. v. 2.

Venit autem Dauid ad ducentos viros qui lassi subsisterunt. 1. Reg. 30. v 21.

Ie vous laisse donc à penser de quelle ioye ces pauures gens furent épris d'abord qu'ils entendirent les premieres fanfares des clairons de Dauid, & lors particulierement qu'ils virent ce vainqueur tout chargé de Couronnes qui les salua auec vn visage riant, & auec tant de douceur & de bonté, que ces pauures infortunez eurent sujet à cét abord de perdre la memoire de toutes les miseres qu'ils auoient supportées; Mais comme il est bien difficile que dans vne grande assemblée il ne se trouue tousiours quelques esprits broüillons & seditieux: cependant que Dauid fait vn accueil si fauorable à ces illustres miserables: i'en entens quelques-vns qui murmurent & qui répondent à Dauid, *qu'il n'est pas raisonnable de les faire participans de leur bonne fortune & du butin qu'ils auoient rapporté*, à quoy Dauid leur répondit que *le sort des soldats qui auoient combatu, & de ceux qui estoient demeurez*

Accedens autem Dauid ad populum salutauit eos pacificè. 1 Reg 30. v. 21.

Souuenir agreable.

Quia non venerunt nobiscum non dabimus eis quidquam de præda. 1. Reg. 30. v. 22.

Dixit autem Dauid non sic facietis fratres mei. &c. 1. Reg 30. v. 23.

prés du bagage deuoit estre commun: ce qui fut fait comme il auoit resolu, & puis comme il fut arriué dans la ville de Siceleg pour rendre la memoire de ce triomphe plus generale, & la ioye plus publique il enuoya plusieurs presens à ses Alliez & aux peuples circonuoisins.

Venit ergo Dauid in Siceleg & misit dona de præda senioribus Iuda proximis suis. 1.Reg.30.v.26.

LA MORT DE SAVL ET DE Ionathas.

CHAPITRE XXIX.

Aueuglement impitoyable de la mort.



LA mort est vne aueugle & vne impitoyable dont il ne faut attendre ny courtoisie, ny soumission, cette cruelle frape par tout; & il n'y a ny aage, ny qualité, ny sexe, ny merite qu'elle ne traite dedans l'indifference. Tous les ballustres qui enuironnent les lits des Princes, toutes les gardes qui veillent à leurs portes, & toutes les armées qui combattent pour leur deffense & qui marchent sous leurs drapeaux, sont des remparts trop foibles & des obstacles inutiles contre cette inhumaine dont le pouuoir s'étend absolument & sans reserue sur tout le genre humain.

Sort commun de la guerre.

I'ay donc sujet de craindre que Ionathas ne se trouue à present dedans le mesme sort auec ses freres, & que Saül ne soit enueloppé dans vn malheur commun auec toutes les troupes de son

armée; car il me ſemble auoir deſia oüy quelques chants de victoire dedans le camp des Philiſtins, & ſi ie ne me trompe, tous ces fuyards que i'aperçois dans la valée de Ieſraël & ſur les monts de Gelboé ont les liurées du peuple d'Iſraël.

Philiſtiim autem pugnabant aduerſum Iſraël & fugerunt viri Iſraël antè faciem Philiſtiim & ceciderunt interfecti in monte Gelboë. 1. Reg 31. v. 1.

Auançons donc pour voir ce qui ſe paſſe, & en quelque danger que ſe rencontre Ionathas, allons luy témoigner que nous auons aſſez de zele & aſſez de courage pour le ſuiure par tout.

Tous les hazards ſont honorables quand on les court auec la perſonne d'vn Prince, & la mort meſme n'eſt pas aſſez terrible pour eſtrayer vn homme qui a l'honneur de ſe trouuer dedans vne ſi chere & ſi illuſtre compagnie.

Hazards illuſtres & honorables.

Qui ſera donc ſi laſche & ſi infame que d'oſer reculer à la veuë de ce ſpectacle? ces montagnes de poudre & de fumée qui s'éleuent ſur Gelboé ſont elles aſſez noires pour nous oſter la veuë de Saül, & tous ces foudres entremeſlez d'éclairs & de tonnerres qui s'entrechoquent dans la pleine de Ieſraël, pourroient-ils bien nous empeſcher de témoigner l'amour & le reſpect que nous deuons aux enfans de ce Roy?

Zele tres-iuſte & tres-naturel.

Non non i'auray au moins des larmes pour éteindre ces feux & pour abbattre cette pouſſiere, i'auray des cris & de la voix pour demander quelque ſecours, & tous les ſoûpirs de mon cœur iront trouuer Dauid pour le prier de s'en venir

prendre vengeance de ces fuyards qui delaissent leurs maistres.

Irrueruntque Philistiim in Saul, & in filios eius & percusserunt Ionathan & Abinadab & Melchisua filios Saul.
1. Reg. 31. v. 2.

Mais cependant que ie m'efforce en vain de témoigner l'apprehension, l'amour & la douleur que ie ressens pour tous ces Princes, Ionathas est blessé auec deux de ses freres, le voila qu'il expire, & que pour témoigner l'excez de sa passion enuers son pere & son païs, il immole sa vie à la rage des Philistins.

Il ne restoit plus rien à ce Prince vaillant & genereux que de mourir les armes à la main, & il ne pouuoit pas laisser vne marque plus signalée de son amour enuers Dauid, que de mourir pour le laisser paisible & vnique heritier de la Couronne de son pere.

Consolation de Ionathas dedans sa mort.

Ionathas a donc esté assez heureux pour rencontrer vn amy veritable durant sa vie, & comme il preferoit son amitié à tous les Diadêmes & à tous les Empires, il a gardé cette admirable defference iusques à la mort, de sorte que le mesme coup qui a coustume d'estre vn deuoir inéuitable & vn supplice honteux ou necessaire à tous les autres, est deuenu pour luy vne faueur de sa bonne fortune & vne preuue de son amour.

Amour trop defferent.

La loy qui nous oblige de mourir est commune; mais de mourir pour son païs, c'est vn priuilege plus singulier qui se reserue pour des ames d'élite, & ce qui est vne pure necessité à tout le monde est souuent le Chef d'œuure d'vne vertu

Priuilege des grandes ames.

particuliere auec laquelle il eſt bien raiſonnable que Ionathas mette fin à ſa vie, puis qu'il n'a eu iamais autre deſir que de viure & mourir dedans vn ſi noble exercice.

Deſſein de Ionathas.

Ce Prince incomparable qui n'a iamais eu de pareil en qualité d'amis; voyant ſon pere qui couroit de deſert en deſert pour opprimer iniuſtement Dauid, & le ietter dedans le precipice où luy meſme vient de tomber; étoit dans ſa maiſon & n'auoit garde de ſe rendre complice d'vn ſi mauuais deſſein, & au contraire il ſe ſeruoit de toute ſorte d'artifices pour ſuruenir adroitement aux miſeres de ſon amy.

Lacum aperuit & effodit eum, & incidit in foueam quam fecit. Vide Rab. Badaz in pſ. 7. 16.

Mais lors qu'il eſt queſtion d'entreprendre vne querelle legitime & de deliurer ſon païs de la fureur des Philiſtins, il n'y a point de chaiſnes dans la nature que Ionathas ne briſe, point de perils où il ne vole, & tous les Throſnes de la terre luy paroiſſent moins honorables que les tombeaux qu'il voit ouuerts de tous coſtez.

Et cependant toutes les eſperances du peuple d'Iſraël ſeront enſeuelies auec Ionathas. N'importe puis qu'on lira toûjours deſſus ſon monument, que Ionathas eſt mort pour ſon païs, & qu'en mourant il a laiſſé Dauid ſon ſucceſſeur, & puis c'eſt ſe rendre immortel que de mourir d'vne ſi belle mort & de trouuer dedans le cœur Royal de ſon amy, la vie auec la mort & vn throſne dans ſon ſepulchre.

Reſolution digne du cœur de Ionathas.

Tombeau Royal de Ionathas.

Il ne faut donc pas mesurer la fortune de Ionathas par la longueur de sa vie, mais par la gloire de sa mort, celuy-là est heureux qui meurt lors qu'il auoit plus de sujet de viure & qu'il pouuoit ne pas mourir : C'est mourir mille fois que de se voir finir dans les langueurs insuportables & dedans le martyre importun de la vieillesse ou de quelque autre maladie ; c'est vne espece d'infamie de fuïr les occasions pour se laisser enseuelir tout vif dedans les draps d'vn lit, & apres vn acte si lâche c'est mourir comme les bestes de ne mourir que dans le cours ordinaire de la nature ; mais c'est mourir en honneste homme de ne rendre la vie que l'épée à la main dans vne guerre legitime, & d'immoler le plus pur de son sang auec la vigueur de ses forces pour la gloire de son païs.

Mort honorable.

Ie cesse donc de plaindre Ionathas & ses freres : Ie baiserois tres-volontiers leurs playes, & arrachant les fleches qui leur percent le sein, ie m'estimerois trop heureux de recueillir les gouttes de leur sang pour les porter dans le thresor de la Iudée, ou bien pour les ietter comme autant d'anathemes sur la teste des Philistins.

Mais j'eusse esté encore plus heureux de receuoir leurs dernieres paroles, & de prendre le cœur de Ionathas pour le mettre dans le cœur de Dauid, & l'asseurer que cet amy est demeuré constant & immuable iusques à la mort.

Amitié inuiolable & constante.

Accourez donc icy amis du monde, ve-

nez, ſur ce bucher voir vn Phœnix qui eſt vnique en ſon eſpece, & pour apprendre à aimer conſtamment & ſans feinte, venez chercher ſur Ionathas les caracteres de la conſtance & de l'amour.

Ie ne ſuis plus en peine que de Saul, & il y a d'autres raiſons qui me font craindre que les dangers où il ſe trouue n'ayent vne fin bien differente de celle de ſes enfans, & neantmoins i'ay tout ſujet de croire qu'il faut aujourd'huy qu'il periſſe dans la chaleur de la bataille, ou qu'il ſe reſolue à paſſer le reſte de ſes jours dans vne honteuſe ſeruitude.

Puiſſances de ce monde, ſerez vous donc touſiours ſujettes à tant de changemens, vos fortunes ſeront-elles touſiours trompeuſes, & vos attentes qui ſont auſſi ſouuent trompées n'auront-elles iamais des iſſuës plus fortunées.

Eſperances trompeuſes & trompées

Saül eſt tout couuert de fleches, & le gros de l'armée des Philiſtins eſt venu fondre auec tant de violence ſur le quartier où il étoit, qu'il ſemble que le corps de ce Prince aye eſté mis en butte à tous les traits & à toutes les fleches de ces cruels.

Totumque pondus prælij verſum eſt in Saul : & conſecuti ſunt eum viri ſagittarij, & vulneratus eſt vehementer à ſagittariis. 1. Reg. 31. v 3.

Apres cela qui n'a ſujet de craindre tous ces appas qui nous ſeduiſent, & qui ne doit apprehender que toutes ces grandeurs que l'on adore

ne soient les causes plus funestes de nostre ruine ; car à dire la verité ce sont ces attraits qui nous charment, ces illusions qui nous persuadent & ces éclats qui nous aueuglent.

Attraits perfides & charmans.

Ce Roy à qui le Ciel auoit fait tant de graces, à qui les hommes portoient tant de respect & qui étoit l'effroy & la terreur de tous ses ennemis, est maintenant le but des vengeances de Dieu, l'opprobre de son peuple & il s'en va estre le jouët de toutes les fureurs d'vne nation qui l'a tousiours persecuté : enfin il n'y a que la mort de ce Prince qui puisse alleger ses miseres, & qui puisse apporter quelque terme à ces desastres dont il est menacé.

Destins impitoyables.

Destins vous estes donc impitoyables à l'endroit de Saül, & vous beaux astres de Iudée qui auez presidé à sa naissance, vous estes trop cruels si vous ne faites alte à la veuë de ce spectacle : Soleil arreste icy ta course, & que toutes les ombres & les tenebres de la nuit fassent icy vn voile sur le corps de ce Prince ; & vous ô antres de Gelboé ouurez moy vos entrailles, & donnez moy quelque lieu d'asseurance pour y cacher le corps de ce Monarque ; Ciel & terre me refuserez vous vne demande si raisonnable, & serez vous si inhumains en vn sujet si digne de pitié ; he Dieu faut il que Saül mesme soit si infortuné que d'auancer ce coup par vne mort precipitée, & qu'il ensanglante ses mains & son épée dedans son propre sang.

Complaintes legitimes.

Son

Son écuyer luy refuse cette faueur qu'il ne pouuoit aussi luy accorder sans sacrilege, & à la fin voyant que tout le monde l'abandonne & que tous les malheurs & les disgraces se sont liguées contre luy; dans la frayeur où il se voit que ces incirconcis ne vinssent à le tuer auec toute sorte d'ignominie, il prend luy mesme son épée, & en presence de tous ses gens il se laisse tomber dessus cet instrument fatal & malheureux, apres auoir laissé dire à son cœur & à sa bouche tout ce que luy put suggerer l'extremité de ce desastre.

Dixitque Saul ad armigerum suum euagina gladium tuum & percute me, ne fortè veniant incircon-cisi isti & interficiant me illudentes mihi. Et noluit armiger eius fuerat enim nimio terrore perterritus: arripuit itaque Saul gladium & iruit super eum. 1 Reg. 31. v. 4.

Ce que voyant son Ecuyer, lequel étoit sans doute plus viuement touché de crainte que d'amour, & qui n'auoit point de sujet d'attendre vn traitement moins rigoureux si il tomboit entre les mains des ennemis, il imita son Maistre, & creut que sa fortune ne deuoit pas estre moins miserable que celle de son Roy.

Quod cum vidisset armiger eius, videlicet quod mortuus esset Saul, irruit etiam ipse super gladium suum & mortuus est cum eo. 1. Reg. 31. v. 5. *Tum super exanimem sese proiecit amantem confessus placidáque ibi morte quieuit.*

Et cependant comme le reste de l'armée n'a pas eu des rencontres plus fauorables, tous les quartiers ayans esté ou mis à mort ou en déroute, à mesme temps que la nouuelle en fut venuë iusques à ceux lesquels étoient au de là du Iourdain, ce fut à qui pourroit plutost quitter vne demeure si funeste, qui du depuis fut habitée des Philistins, lesquels apres auoir passé la nuit à faire bonne chere & à se rafraischir, s'en reuinrent le lendemain matin sur le champ de bataille

Videntes autem viri Israël qui erant trans vallem & trans Iordanem, quod fugissent viri Israëlitæ, reliquerunt ciuitates suas. 1. Reg. 31. v. 7. Facta autem die altera venerunt Philisthiim vt

spoliarent interfectos & inuenerunt Saul & tres filios eius in monte Gelboë.
1. Reg. 31. v. 8.

pour remporter les dépouilles des morts, entre lesquels ils trouuerent Saül & ses enfans tous herissez de fleches qui leur seruoient comme d'autant de monumens.

Les reliques sanglantes de Saül.

Demeurez donc Saül sous ce triste trophée des Iustices de Dieu que vous auez tant de fois mesprisé, que Ionathas n'ait point d'autre sepulchre que dans son propre sang, puis qu'il n'y a point d'élement au monde qui soit plus digne de receuoir vn depost si illustre, & que ses freres qui ont esté les compagnons de ses disgraces dessus la terre, puissent estre participans de la felicité qui l'attend dans le Ciel. Allez innocentes victimes, enfans heureux d'vn pere & d'vn Monarque le plus infortuné qui ait iamais esté, ie ne plains pas vne fortune si honorable, & ie ne vois dans tout le monde point de theatre plus auguste que ce champ de bataille où vous auez troué le lit de vostre honneur, & le throsne de vostre gloire.

Accourez donc Anges de la Iudée pour recueillir ces aimables reliques, & pour porter dans le cœur de vos temples le corps de tous ces Princes, & autrement voicy les Philistins lesquels comme autant de corbeaux viennent à fondre dessus leur proye, ces tygres aiment tant le carnage, & leur fureur est si aueugle qu'il n'y a ny respect, ny honneur, ny pieté, ny clemence qu'ils ne violent pour assouuir leur cruauté.

Les voyez vous desia tout autour de Saül, que non contens de luy auoir osté la vie & la Couronne, ils sont encore si barbares & si dénaturez que de couper sa teste & la porter comme en triomphe dedans la Palestine, pour publier iusqnes sur les Autels leurs sacrileges & leurs impietez. Et præciderunt caput Saül & spoliauerunt eum armis, & miserunt in terram Philisthinorum per circuitum, vt annuntiaretur in templo idolorum & in populis. 1. Reg. 31. v. 9.

N'estce pas là vn reuers de fortune qui est capable de donner de l'effroy, de la terreur, & de l'étonnement à toutes les puissances.

Le plus grand Roy du monde est deuenu en vn instant si foible & si infortuné, que la mort mesme qui est propice aux miseres publiques de tous les hommes, a refusé de luy donner quelque soulagement à son mal-heur particulier, cette inciuile a dedaigné de le traiter comme elle fait les autres, & si luy-mesme n'eut employé ses armes contre son prope sein, il eut esté contraint d'immoler son honneur & sa vie à la risée de tous les Philistins.

Mais c'est peut-estre que cette impitoyable a eu plus de pitié de luy que n'en ont eu ses ennemis, lesquels n'ayans eu le moyen d'occuper leurs dernieres fureurs sur le corps de ce Prince pendant sa vie, viennent apres sa mort saouler leur felonie, & inuenter sur luy quelques nouuelles cruautez.

Ils prennent donc sa teste, & l'ayant mise sur le bout d'vne lance, ils la portent parmy toutes

Et posuerunt arma eius in templo Astaroth, corpus verò eius suspenderunt in muro Bethsan. 1.Reg. 31. v. 10. Quod cum audissent habitatores Iabes Galaad quæcumque fecerant Philistiim Saül. 1.Reg. 31. v. 11. Surrexerunt omnes viri fortissimi, & ambulauerunt tota nocte & tulerunt cadauer Saul, &c. 1.Reg. 31. v. 12. Et tulerunt ossa eorum, & sepelierunt in nemore Iabes, & ieiunauerunt septem diebus.

les villes de leur Royaume, en suite de quoy pour rendre leur victoire plus signalée & plus celebre, ils vont prendre ses armes dedans le temple d'Astaroth, & puis afin que ce spectacle fust encore plus éclatant & plus visible, ils exposent les corps de tous ces Princes à la veuë de tous ces peuples au haut d'vne muraille dedans la ville de Bethsam, où les habitans de Iabes en Galaad ne pouuans pas souffrir vn acte si barbare, furent les enleuer durant la nuit, & en suite les raporterent en leur païs pour leur rendre tous les deuoirs d'vne iuste reconnoissance. Et cependant comme le iour s'auance, allons mon cher Lecteur trouuer Dauid pour luy porter cette nouuelle, & pour mesler nos larmes auec les plaintes & les regrets de cét amy incomparable.

Fin du premier Liure.



L'HISTOIRE SAINTE.

TOME TROISIESME.

LES ROYS.

LIVRE SECOND.

LES REGRETS DE DAVID SVR la mort de Saül & de Ionathas.

CHAPITRE PREMIER.



IL y a ce me semble long-temps que tous les peuples deuoient auoir placé Dauid dessus le Throsne de Saül; mais ce n'est pas aux hommes à attenter sur ces ouurages, & il n'y a que Dieu qui soit le maistre de ces Royales entreprises, & Ouurage diuin.

qui puiſſe donner des Sceptres & des Couronnes ſelon ſa volonté.

Enfin l'heure eſt venuë, Saül eſt mort, & comme i'en croyois porter la premiere nouuelle, voicy vn ieune Amalecite lequel m'a preuenu, & qui d'abord ayant paru auec vn viſage paſle & deffait, des habits déchirez, & les cheueux couuerts de cendre & de pouſſiere, a fait aſſez connoiſtre qu'il eſtoit le porteur de ce deſaſtre: Et en effet Dauid l'aperceuant le prie de luy dire ce qui s'eſtoit paſſé, à quoy celui-cy luy répond, *que l'armée auoit eſté honteuſement deffaite, que tout le peuple étoit ou mort ou fugitif, & que meſme Saül & Ionathas y auoient eſté tuez. Saül & Ionathas*, luy replique Dauid, *ces deux Princes ſont morts? He d'où le ſçauez vous?*

Moy-meſme, luy dit-il, *ie l'ay veu, & comme par hazard ie paſſois deſſus les monts de Gelboé, i'ay apperceu Saül qui ſe panchoit auec effort ſur la pointe de ſon épée pour ſe percer de part en part, craignant que la Caualerie des Philiſtins dont il étoit enuironné ne vint à fondre deſſus luy, & auſſitoſt ie l'ay oüy qu'il me prioit de luy preſter la main pour auancer ſa mort, d'autant qu'il étoit*, diſoit-il, *chargé de playes, entouré de*

In die autem tertia apparuit homo veniens de caſtris Saül veſte conſciſſa, & puluere conſperſus caput: & vt venit ad Dauid cecidit ſuper faciem ſuam & adorauit. 2 Reg 1 v. 2.

Et dixit ad eum Dauid quod eſt verbum quod factum eſt? indica mihi, Qui ait: Fugit populus ex prælio, & multi corruentes è populo mortui ſunt ſed & Saül & Ionathas, & filij eius interierunt. 2 Reg 1 v. 4.

Dixitque Dauid ad adoleſcentem qui nuntiabat ei: Vnde ſcis quia mortuus eſt Saul & Ionathas filius eius 2. Reg 1. v 5.

Et ait adoleſcẽs qui nunciabat ei: caſu veni in montem Gelboë, & Saul incumbebat ſuper haſtam ſuam porro currus, & equites ppropinquabant ei. 2. Reg. 1. v. 6.

detresses & dans vn abysme de maux & d'afflictions qui luy sembloient mille fois plus atroces que ne pouuoit luy estre la perte de sa vie, ce qu'entendant ie luy ay obey, & acheuant ce qu'il auoit vainement commencé, i'ay pris le brasselet qu'il auoit en son bras & la Couronne qu'il portoit en sa teste pour l'apporter à vostre Majesté.

Et conuersus post tergum suum vidensque me vocauit, cui cum respondissem : adsum. 2. Reg. 1. v. 7. Et locutus est mihi sta super me, & interfice me quoniam tenent me angustiæ. 2. Reg. 1. v. 9. Et tuli diadema quod erat in capite eius, & armillam de brachio illius, & attuli ad te Dominum meum huc. 2. Reg. 1. v. 10. Apprehendens autem Dauid vestimenta sua scidit, &c. 2. Reg. 1. v. 11.

Ah traistre, luy replique Dauid, *qu'est-ce que vous me dittes? quelle nouuelle! & quel present m'auez vous apporté? ouy qu'on me donne cette Couronne que ie la baigne de mes larmes, qu'on m'apporte ces brasselets & que ie iette dedans ces chaisnes toutes les esperances de mon Royaume & de ma liberté: Mais où est Ionathas? que ie le voye, que ie l'embrasse, & qu'au moins ie luy donne les derniers témoignages de ma fidelité.*

Et puis se retournant vers cet Amalecite, lequel s'étoit venu ietter à ses genoux pour y trouuer quelque assurance parmy tant de dangers & de tumultes.

Et vous, dit-il, *infame que vous estes, petit monstre de la nature, vous auez bien osé mettre la main sur la personne sacrée de Saul, çà çà qu'on me donne vne épée que*

Et ait ad eum Dauid, quare non timuisti mittere manum tuam vt occideres Christum Domini. 2. Reg. 1. v. 14.

Vocansque Dauid vnum de pueris suis ait: accedens irrue in eum qui percussit illum & mortuus est. 2 Reg. 1. v. 15.

j'égorge cette furie, ou pour le moins que pour ne profaner mon bras dans le sang de ce tygre, qu'on se iette sur luy, & qu'on étrangle ce parricide.

Planxit autem Dauid planctum huiuscemodi super Saul & super Ionatham filium eius. 2 Reg. 1. v. 17.

Ce qui se fait selon ses ordres: & cependant ce Prince inconsolable qui n'étoit pas de ceux qui n'ont des pleurs & des souspirs, que quand ils ont quelques tesmoins qui les épient ne pouuant plus tenir ses yeux, ses mains, sa bouche & ses ressentimens sans les laisser aller dans les excez où la douleur, l'amour & la pieté les entrainoient, il leua premierement la bonde à vn torrent de larmes, apres il déchira tous ses habits & obligea tous ceux de sa maison à suiure son exemple, & de passer tout le reste du jour dedans les pleurs & dans la penitence.

Tendresse de Dauid.

Pleurez Dauid, pleurez il n'y a point de Sceptres, point de Couronnes & point de Diadêmes qui reparent iamais la perte de Ionathas.

Vous n'estes pas comme ces Crocodiles qui obligent leurs yeux de mentir, dissimulant la joye de leur cœur.

Vous preferez l'amour de Ionathas à vn Empire, & Ionathas tout seul vous valloit mieux que tout le monde.

Les pleurs que la douleur fait couler par nos yeux sont des gouttes de sang d'vne ame qui a esté navrée, & Dauid ne pouuoit pas donner des marques

marques plus ſinceres de ſon amour, & ſouſſigner le pact qu'il auoit fait auec Ionathas que par ces caracteres. Il voudroit donc eſtre fondu en larmes pour rachepter la vie de ce fidelle amy, & il voudroit que tout le ſang qui eſt épars dedans ſes veines ſe pût changer en vn fleuue de larmes, pour s'immoler dedans vn meſme ſacrifice auec Ionathas, afin que ces deux ames & ces deux vies qui étoient ramaſſées dedans vn meſme cœur n'euſſent qu'vn meſme ſort & qu'vne meſme deſtinée. Sentimens d'vn vray amy.

Mais comme il arriue ſouuent que nos douleurs quand elles ſont trop exceſſiues peuuent trahir nos plus ſecrettes intentions; Dauid iugeant qu'il étoit à propos de donner quelque terme à ſes complaintes & à ſes ſentimens, afin que la triſteſſe qu'il reſſentoit de la mort de Saül & de Ionathas, ne vint à éclatter iuſques parmy les ennemis qui en pouuoient tirer quelque ſujet de vanité ou de riſée, comme il eut fait pareſtre à toute ſon armée, la iuſte & ſincere violence de ſes regrets. Pruden[ce] de D[auid].

Pleurons, dit-il, *mes chers amis. pleurons la mort de noſtre Prince, & que tous les échos de la Judée répondent à des plaintes ſi legitimes.* Et ait: conſidera Iſraël pro his qui mortui ſunt ſuper excelſa tua vulnerati. 2. Reg. 1. v. 18.

Mais il faut prendre garde que nos vainqueurs n'en entendent le bruit, & que ces

peuples infidelles ne viennent à connoiſtre le pitoyable & malheureux eſtat où nous ſommes reduits; car autrement ils ſe riroient de nos deſaſtres, & leurs filles iroient chanter aux pieds de leurs idoles ces ſanglantes & honteuſes nouuelles.

Nolite annunciare in Geth, neque annuncietis in compitis Aſcalonis ne fortè lætentur filiæ Philiſthiim, ne exultent filiæ incircumciſorum. 2. Reg. 1. v. 20.

Et puis quel ſcandale ſeroit-ce à tout le peuple d'Iſraël, de voir pendant ſon deuïl & au milieu de ſes pompes funebres des feux de ioye ſur les tours d'Aſcalon, & d'entendre les Philiſtins qui changeroient tous nos ſouſpirs en des chants de victoire.

Adreſſons donc plutoſt toutes nos plaintes à des choſes inanimées, & contraignons les corps plus inſenſibles de la nature à receuoir du ſentiment.

Montes Gelboe nec ros nec pluuia veniant ſuper vos, neque ſint agri primitiarum. 2. Reg. 1. v. 21.

Montagnes de Gelboë que la roſée & que les pluyes ne tombent point ſur vous, vous auez merité que tous les aſtres chaſtient vos campagnes par la perte de toutes vos plantes & par vne eternelle ſterilité.

He donc Saul eſt mort, la main qui a eſté ſi temeraire que d'attenter ſur ſa perſonne & de commettre cet execrable parricide, luy a oſté la vie ſans regarder le ſacré Caractere que ſon onction auoit marqué deſſus ſon front.

Quia ibi abiectus eſt clypeus fortium, clypeus Saul quaſi non eſſet vnctus oleo. 2. Reg. 1. v. 21.

Montagnes vous l'auez veu & vous auez souffert ce sacrilege, ah qu'à iamais vous soyez infecondes, que la plus douce de toutes vos saisons soit vn hyuer continuel, & que toutes les nuées laissent toutes vos terres dedans la secheresse & dans l'alteration.

O monts de Gelboé vous auez donc esté le Theatre infortuné de toute nostre armée, & le funeste monument de Saül & de tous ses enfans, soyez aussi pour iamais le sujet des vengeances de Dieu, que tous les foudres fondent dessus vos testes, que vos sources soient infertiles, & qu'au lieu de ces douces liqueurs qui découlent sur les autres montagnes, on ne voye sur vos coupeaux que des ombres mortelles & vne nuit tousiours pleine d'orages & de tempestes.

Montagne de Gelboé monument de Saul.

Anatheme dessus les monts de Gelboé.

Saül est mort & la valeur de ce Monarque dont les seules aproches donnoient de la terreur & de l'effroy à toutes les nations sera l'objet de la risée & des fureurs de tous ses ennemis.

Ionathas a suiuy son destin, & ce jeune vainqueur lequel n'auoit iamais paru mortel qu'en ce dernier rencontre, a voulu signa-

ler par sa mort sa constance & sa fidelité.

Saul & Ionathas amabiles & decori in vita sua in morte quoque non sunt diuisi, aquilis velociores, leonibus fortiores. 2. Reg. 1. v. 23.

Ces deux Princes ont bien fait voir que leurs courages n'estoient pas du commun, & que leurs ames pouuoient bien prendre vn autre essor que celles du vulgaire, car auant que se rendre on les vit du milieu de leurs troupes fondre comme des aigles dessus les Philistins, ou bien comme des lyons lesquels ont d'autant plus d'ardeur qu'on les attaque plus genereusement ; mais cependant ces deux aigles sont deuenus la proye des corbeaux, & ces deux lyons la pasture des vers & de la terre.

Filiæ Israël super Saül flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro. 2. Reg. 1. v. 24.

Accourez donc icy filles de la Iudée, quittez ces guirlandes de fleurs & ces branches de palme que vous portez dans vos festes publiques, & qu'on ne voye tout autour de vos testes que des bouquets de myrthe & des couronnes de Cyprez.

Quomodo ceciderunt fortes in prælio ? Ionathas in excelsis tuis occisus est. 2. Reg. 1. v. 25.

Saül & Ionathas sont morts, ces deux astres sont tombez en éclipse, & toutes ces beautez & ces charmes qui surprenoient les yeux auec tant de douceurs, & captiuoient les ames auec vn empire si absolu, sont maintenant dans vn mesme tombeau pour estre vnis par les loix de la mort, comme ils

l'estoient par les chaisnes de la nature.

Ah Ionathas, Ionathas amy incomparable puisques tu as tousiours esté durant ta vie le plus cher entretien de mon ame, & que mes plus chastes passions étoient plus reünies dedans ton cœur que dans le mien, n'interrompons iamais cet exercice & permets que mes flames puissent reuiure iusques dedans tes cendres, ou pour le moins belle ame ne te contente pas de mes souspirs & de mes plaintes; car ce Tribut est trop leger pour satisfaire à mon amour, & il me semble qu'en l'estat où tu es ie ne te peus rien moins offrir que des larmes de sang.

Doleo super te frater mi Ionathas decore nimis, & amabilis super amorem mulierum. 2. Reg. 1. v. 26.

Ie sçais bien toutefois qu'il y a dans le monde des charmes, & qu'à moins de se rendre insensible ou aueugle il est bien difficile d'en éuiter les traits.

Mais de quelques appas que l'on se serue pour donner de l'éclat à toutes ces idoles, & quelque fard qu'on y puisse adiouster pour deceuoir nos plus brusques inclinations, tous ces attraits ne sont que des beautez couuertes de quelque tromperie, au lieu que les beautez de Ionathas étoient des beautez toutes pures semblables à ces fleurs tousiours

Attraits incomparables de Ionathas.

vierges que l'on ne peut toucher ſans les flaiſtrir.

Ah filles de Sion pleurez donc ie vous prie deſſus le tombeau de ce Prince, venez ietter des larmes ſur le corps de Saül qui vous faiſoit joüir de ces delices innocentes & de ce doux repos qui ſe trouue dedans le monde, Ah monts de Gelboé c'eſt deſſus vos collines que l'on a veu ce reuers de fortune, qui a ietté Saül & Jonathas à la mercy des Philiſtins, ces deux boucliers qui n'auoient pu iamais eſtre entamez, ont à la fin cedé à la violence & à tous ces braues d'Iſraël qui ne vouloient point d'autres traits que les yeux de leurs Princes pour triompher de tous leurs ennemis, ont à la fin trouué la mort & des malheurs inéuitables où ils penſoient trouuer la vie & leur felicité.

Quando ceciderunt robuſti & perierunt arma bellica. 2. Reg. 1. v. 27.

Je ne peus donc penſer à vous genereuſe nobleſſe ſans m'émouuoir ſur vn ſujet ſi digne de pitié, Saul eſt mort & Ionathas n'ayant pas pu auoir vn ſort plus fortuné, il me ſemble que de viure ſans eux, c'eſt mener vne vie plus déplorable que la mort.

Sicut mater amat vnicum filium ſuum ita

Ah Ionathas mon frere Jonathas, belle ame que i'aimois auec plus de tendreſſe qu'v-

ne mere ne peut aimer son fils vnique, que ce coup m'est sensible, & que tous les obiets qui me pourroient flatter dedans la perte que i'ay faite de toy, me sont fascheux & importuns. ego te diligebam. 2. Reg. 1. v. 27.

Ie ne peus donc plus desormais que desirer la mort pour t'estre plus semblable, ou pour le moins ne viure plus que par amour, afin de te faire reuiure auec le peu de vie qui me reste dedans le cœur.

LES PREMIERES VICISSITVDES du regne de Dauid.

CHAPITRE II.



Dernier devoirs rendus à la memoire de Saul.

APres que Dauid eut rendu à la memoire de Saül & de Ionathas tous les deuoirs que la nature, la pieté, l'amour & le respect deus à ces Princes pouuoient luy demander en semblable rencontre, ses premiers desseins furent de ne rien entreprendre sans le conseil de Dieu, dont il apprit par la bouche de ses ministres qu'il étoit temps de quitter Siceleg pour s'en aller dans la ville d'Hebron.

Igitur post hæc consuluit Dauid Dominum dicens quo ascendam, & dixit ei in Hebron. 2. Reg. 2. v. 1.

C'estoit la capitale de la Tribu de Iuda, où il sembloit plus à propos qu'il commençast son regne, & où aussi dés qu'il fut arriué toute cette Prouince vint faire ses Comices & tenir ses

Veneruntque viri Iuda & vnxerunt ibi Dauid vt regnaret ſuper domum Iuda. 2. Reg. 2. v. 4.

Eſtats, dedans leſquels il fut ſalué publiquement en qualité de Roy, & conſacré pour la ſeconde fois à la veuë de tout ce peuple, qui s'eſtimoit heureux de ſe voir gouuerné par vn Prince lequel étoit de la meſme Tribu.

Passions tres-legitimes.

Comme en effet de tous les mouuemens qui naiſſent auec nous, il ſemble que l'amour naturel & les inclinations communes que tous les hommes ont pour leurs compatriotes ſoient des inſtincts ſi iuſtes & des paſſions ſi raiſonnables, qu'on ne puiſſe les improuuer ſans quelque eſpece de cruauté.

Et neantmoins ces liberalitez & ces épanchemens d'amour & de fidelité, que la naiſſance à couſtume de nous donner pour nos concitoyens, ne doiuent pas nous rendre ſi reſeruez & ſi auares enuers les Eſtrangers, que nous ſemblions eſtre attachez à vn climat particulier, comme les aſtres à leurs globes.

Paſſions plus prodigues.

Il faut auoir des ames plus illuſtres, des ſentimens plus genereux & des paſſions plus releuées, il faut que l'empire d'vn cœur aye vn reſſort de plus longue étenduë, & qu'il ſoit tel que celuy de Dauid, lequel voyant que les autres Tribus ſe debandoient de jour en jour pour s'en venir au ſeul éclat de ſa valeur & de ſa renommée, leur témoignoit vn accueil ſi egal, qu'on eut iuré qu'il n'auoit point d'autres inclinations pour les vnes que pour les autres, & cependant à meſme temps

temps qu'il receuoit tous ceux qui abordoient à luy de toutes les Prouinces, il ordonnoit le deüil public de la mort de Saül pour témoigner l'honneur & l'affection qu'il conferuoit pour l'ame de ce Roy, & pour faire pareſtre vne reconnoiſſance plus generale, il deputa quelques Ambaſſadeurs aux Galadites, qui les aſſeurent de ſa part que iamais il n'oublira les bons offices qu'ils ont rendu à la memoire de ce Monarque.

Miſit ergo Dauid nuncios ad viros Iabes Galaad dixitque ad eos: benedicti vos Domino qui feciſtis miſericordiam hanc cum Domino veſtro Saul & ſepeliſtis eum. 2. Reg 2. v. 5.

Deſſus ces entrefaites comme il n'y a toûjours que trop de ſeditieux dedans les Cours des Grands, Abner Prince de la milice, eſprit broüillon & factieux ſuſcita vn parti pour s'oppoſer à ſes deſſeins, faiſant conduire par tout le camp le cadet des enfans de Saül aagé d'enuïron quarante ans, & nommé Iſboſeth qu'il établit publiquement ſucceſſeur de ſon pere en Galaad, Geſſur, Ieſraël, Ephraim, Benjamin & ſur les principales Tribus du peuple d'Iſraël, n'y ayant que celle de Iuda qui demeura toûjours dedans l'obeïſſance, & le ſeruice de Dauid.

Abner autem filius Ner princeps exercitus Saul tulit Iſboſeth filium Saul, & circumduxit eum per caſtra. 2. Reg. 2. v. 8.

Regemque conſtituit ſuper Galaad & ſuper Geſſuri, & ſuper Ieſraël, & ſuper Ephraim, & ſuper Benjamin, & ſuper Iſraël vniuerſum. 2. Reg 2. v. 9.

Sola autem domus Iuda ſequebatur Dauid. 2 Reg 2. v. 10.

Voila donc la Iudée dedans la diuiſion, Dauid eſtant contraint de tenir ſes aſſiſes dans la ville d'Hebron, & Iſboſeth forcé de quitter la campagne pour s'en venir dedans celle de Gabaon.

Egreſſuſque eſt Abner filius Ner, & pueri Iſboſeth filij Saul de caſtris in Gabaon 2 Reg 2. v. 12.

Ce que voyant Ioab fils de Saruias qui conduiſoit les troupes de Dauid, il équipa à meſme temps vne petite armée qu'il fit marcher proche

Porrò Ioab filius Saruiæ, &c.

pueri Dauid egressi sunt. 2. Reg. 2. v. 13

de cette place, où Isboseth auoit pris sa retraite, & où Abner qui n'auoit pas moins de passions pour le seruice de son Maistre fit parestre la sienne auec tant de chaleur & d'impatience pour combattre, que pour ne perdre aucun moment d'vn jour si important au bien de sa Couronne, il resolut auec Ioab de preparer vn combat general par quelques escarmouches qui seruirent comme de jeu & de prelude à toute la bataille.

Dixitque Abner ad Ioab surgant pueri & ludant coram nobis 2. Reg 2 v. 14. Surrexerunt ergo & transierunt numero duodecim de Benjamin ex parte Isboseth filij Saul, & duodecim de pueris Dauid. 2. Reg. 2 v. 15. Apprehensóque vnusquisque capite comparis sui defixit gladium in latus contrarij & ceciderunt simul. 2. Reg. 2 v. 16. Et ortum est bellum durum satis in die illa fugatusque est Abner, & viri Israël à pueris Dauid. 2 Reg. 2. v. 17. Persequebatur autem Asaël Abner, & non declinauit ad dexteram neque ad sinistram omittēs persequi Abner. 2. Reg 2. v. 19.

Or ce jeu ne fut autre qu'vn duel de douze hommes de chaque part, qui en presence des deux armées & à la veuë de leurs Chefs sortans du milieu de leurs troupes la lance en vne main & l'épée de l'autre, commencerent à estoquer auec tant de violence, qu'enfin apres vn chamalis de quelques heures, il n'en resta pas vn seul sur la place, en suite de quoy les deux armées se meslerent auec non moins d'ardeur; mais le succez en fut bien different, car celle d'Isboseth fut aussitost mise en déroute, & le carnage fut si vniuersel qu'Abner fut contraint de s'enfuïr.

Mais comme vn certain Asaël l'alloit suiuant en queuë auec tant de vitesse, qu'il fut enfin contraint de s'arrester lors qu'il se vit pressé trop viuement il détourna la teste, & il luy porta dans la cuisse vn coup de lance auec tant de roideur & d'adresse qu'il le coucha tout roide mort en terre, & cependant Ioab & Abisai ne perdent point courage à la veuë de ce rencontre; mais ils sui-

uent Abner iusques à tant que la nuit le leur fit perdre de veuë & le força de s'en venir iusques à la colline de l'Aqueduc, laquelle est vis à vis de la valée qui conduit au desert proche de Gabaon.

Percussit ergo eum Abner auersa hasta in inguine. 2. Reg 2. v. 23.

Pendant cet interstice Abner a le loisir de ramasser le débris de ses troupes, & les tenebres de la nuit laissans assez de jour à ceux de la Tribu de Benjamin pour se joindre à leur Chef, ils formerent vn escadron dessus vne eminence, d'où (dés le point du jour) Abner venant à entreuoir Ioab, *he quoy*, s'écria-t'il, *veus-tu donc nous poursuiure iusqu'à la mort, he cruel que tu es, ne sçais-tu pas l'extremité des maux & des dangers où vn homme se peut porter quand il se voit au desespoir.*

Congregatique sunt filij Benjamin ad Abner. 1. Reg. 2. v 25. Et conglobati in vnum cuneum steterunt in summitate tumuli vnius. 2. Reg. 2. v. 25. Et exclamauit Abner ad Ioab & ait: Num vsque ad internecionem tuus mucro desæuiet? an ignoras quod periculosa sit desperatio? vsquequo non dicis populo vt omittat persequi fratres suos. 2. Reg. 2. v. 26.

Et en effet il n'y a point de precipice où vn bon cœur ne s'abandonne, point de torrens où il ne passe, & point de labirinthe où il ne trouue des issuës quand il se voit reduit dedans les dernieres periodes de cette impitoyable & fascheuse necessité.

Ioab deuoit donc prendre garde à la proposition & à l'aduis que luy donnoit Abner de ne se point opiniastrer apres des personnes desesperées, à qui pour l'ordinaire la vie & la mort, le salut & la perte, le bien & le mal, & generalement toutes choses paroissent dedans l'indifference.

Ce qui a fait dire autrefois à vn tres-sage politique, que bien souuent ceux qui ignorent le

Remarque d'vn sage politique.

meſtier de la guerre peuuent eſtre trompez, s'imaginans auoir deſia remporté la victoire & gagné la bataille quand ils ont ietté leurs ennemis dedans quelque détroit & en quelque paſſage, d'où il leur ſemble que iamais ils ne pourront ſortir; car c'eſt alors, dit cet Auteur, que le courage s'enfle & que le deſeſpoir fait des efforts ſi violens, qu'enfin il n'y a ny priſon ny obſtacles que l'on ne briſe pour recouurer ſa liberté, de ſorte que c'eſt dedans ces rencontres que la terreur prend les armes en main, & que le cœur ſentant toutes ſes eſperances cruellement éteintes fait des ſaillies ſi puiſſantes & des élans ſi prodigieux qu'il ſort hors de ſoy-meſme, & puis voyant que la mort luy eſt inéuitable, il luy ſemble qu'il n'y a rien dedans le monde qui le puiſſe empeſcher.

Sed clauſis ex deſperatione creſcit audacia, & cum ſpei nihil eſt ſumit arma formido, libenter cupit commori quia ſine dubio ſcit ſe moriturum. Veget. lib. 3. c. 2.

Ce qui a fait dire autrefois à vn celebre Capitaine, qu'il faut donner paſſage & applanir tous les chemins à vn ennemy qui s'enfuit, pource que ceux qui ſe rencontrent dedans vn ſort ſi malheureux, ſont en cela égaux à ceux dont la fortune eſt plus auantageuſe, qu'au moins ils ne peuuent plus rien apprehender dedans vn abandon ſi general, & que toutes leurs eſperances ſont à la fin contraintes de ne chercher autre ſalut que dans leur deſeſpoir.

Via hoſtibus qua fugiant munienda Scipio.

Vna ſalus victis nullam ſperare ſalutem. 2. Æn.

A quoy nous pouuons adiouſter la penſée d'vn ancien Philoſophe, dont les ſentimens

Nullus perniciosior eſt hoſtis quam quem au-

n'ont pas encore moins de vogue dans les conſeils de guerre que dans les entretiens de l'Academie, lequel diſoit qu'vn ennemy n'eſt iamais plus à craindre que lors qu'il ne craint rien, & que pour lors vn homme de courage ne peut quaſi pas reüſſir dedans vne entrepriſe auec plus de ſuccez que le plus laſche homme de la terre, pource que la neceſſité eſt la maiſtreſſe de toutes les vertus.

dacem Angustia faciunt longeque violentius ex neceßitate quam ex virtute corrigimur, maiora certe aut parua conatur animus magnus & perditus.
Seneca lib. 2 natur. q. q. 59.
V front. lib. 2. ſtrat. cap. 6.

Et c'eſt de là comme l'a remarqué vn ſçauant Hiſtorien, que l'on a veu ſortir des ſujets d'eſperance d'vn cœur deſeſperé, & que meſme la mort toute inſolente & inciuile qu'elle eſt, a neantmoins ſouuent témoigné de la honte & de la courtoiſie pour le regard de ceux qui l'ont traitée auec plus de mépris que d'aprehenſion, & qui au lieu de reculer en ſa preſence ont eu aſſez de cœur pour l'affronter.

Effugit mortem quiſquis contempſerit timidum quemque conſequitur.
Curt. lib. 4.

Apprenons donc à ne iamais pourſuiure auec trop de chaleur vn aduerſaire qui eſt deſeſperé, ſouuenons nous qu'vn homme en cet eſtat peut valoir vne armée, & que quinze mille ſoldats en ont deffait cent mille, à cauſe que le malheur qui leur ſembloit inéuitable ne leur donnoit point d'autre aſſeurance que de mourir, & que le deſeſpoir les échauffoit ſi viuement, qu'ils eſtimoient remporter la victoire ſi ils mouroient en reſiſtant, & ainſi lors qu'ils recherchoient vne mort glorieuſe ils triomphoient heureuſement de la

Quindecim millia Locrenſium ceciderunt centum millia Crotonenſium quia amiſſa ſpe victoria in deſtinatam mortem conſpirarunt tantuſque ardor ex deſperatione ſingulos cepit vt victores ſe putarent ſi non multi morerentur, ſed dum mori hone-

ſtè quarum feliciter vicerunt. Iuſt. lib. 20. hiſtor.

Inſonuit ergo Ioab Buccina, & ſtetit omnis exercitus, &c. 2. Reg 2. v. 28.

Abner autem & viri eius tranſierunt Iordanem. 2. Reg 2. v 29.

Et ambulauerunt tota nocte Ioab & viri qui erant cum eo & in ipſo crepuſculo peruenerunt in Hebron. 2. Reg. 2. v. 32.

fureur de tous leurs ennemis.

C'eſt auſſi maintenant le ſujet & le motif qui oblige Ioab à retenir ſes troupes & à faire ſonner vne retraite generale dans toute ſon armée, pour éuiter par ce moyen tous les perils où ſes ſoldats s'alloient ietter en pourſuiuant plus opiniaſtrement des gens deſeſperez, ce qui porta Abner de s'en aller au de là du Iourdain, à meſme que Ioab fit ſa marche toute la nuit vers la ville d'Hebron.

Ie ne ſçais neantmoins ſi ces premieres apparences & ces diſpoſitions à vne paix vniuerſelle produiront vn effet de durée & tel qu'il eſt à ſouhaiter pour le bien general de toute la Iudée.

AGITATION DV REGNE DE David.

CHAPITRE III.

Action illuſtre du Sultan Soliman



E Sultan Soliman fit aſſommer deux Sacres qui auoient tué vn Aigle, *pource que*, diſoit-il, *ces deux oiſeaux auoient violé les loix de la nature, & ces douces inclinations que les beſtes moins raiſonnables ont couſtume de reſſentir à l'endroit de leurs Princes.*

Il eſt donc aſſeuré que les hommes ne peuuent pas rencontrer des diſpenſes en des obligations ſi generales, & que leurs affections ne doiuent pas eſtre moins ſcrupuleuſes en des deuoirs

que les Iuges moins équitables ont imposé aux plus cruels & plus farouches de tous les animaux.

C'est donc vne douce necessité dont on ne peut se deliurer sans sacrilege, ce sont des droits les plus sacrez de la nature, & des chaisnes où Dieu mesme nous a voulu ietter pour apprendre à nos cœurs cette aimable & visible captiuité qui nous oblige à suporter plus aisément le joug d'vne plus sainte seruitude, & c'est ce qui fait maintenant que l'on ne peut pas improuuer l'amour & les tendresses que les Tribus témoignent à l'endroit d'Isboseth, puis qu'il étoit successeur legitime du Sceptre de son pere, & qu'autrement ce peuple eut esté déloyal & perfide à la memoire de Saül & de Ionathas, si les obligations qu'il auoit à ces Princes ne se fussent étenduës iusques dessus les restes de toute leur famille.

Deuoirs sacrez de la nature.

Et puis quelle apparence y auroit-il que quinze Tribus vinssent à ceder à vne seule, & que celle de Benjamin laquelle étoit desia dedans la possession de cet Empire, quittast son droit à celle de Iuda.

Et neantmoins comme c'étoit vne plus haute intelligence qui excitoit ces mouuemens, & que Dauid auoit esté choisi de la diuine Prouidence pour regir cet Empire, toutes les ligues de la terre furent enfin cõtraintes de faire joug sous les Arrests du Ciel, & d'obeïr aux ordres de Da-

Mouuemens d'vn mobile Souuerain.

Dauid proficiſcens & ſemper ſe ipſo robuſtior, domus autem Saul, decreſcens quotidiè.

2. Reg. 3. v. 1.

uid lequel alloit touſiours croiſſant en hommes & en forces, à meſme qu'Isboſeth étoit abandonné de ſes meilleurs gens-d'armes & de ſes plus fidelles ſeruiteurs.

Il n'y a point auſſi de protection plus aſſeurée & d'établiſſement ſujet à moins de changemens que celuy où preſide l'Ange du grand Conſeil & tous les Throſnes de la terre, tous les Sceptres & tous les Diadêmes ne ſont que des monceaux de paille, & des roſeaux fragiles leſquels peuuent eſtre reduits en cendres par le moindre de ces éclairs qui s'éleuent dedans les nuées.

Princes ſujets à Dieu.

Il faut donc que Dauid ſoit Roy, puiſque celuy qui porte entre ſes mains le cœur de tous les Roys, a choiſi celui-cy pour l'objet des amours & des delices de ſon peuple, il faut que toutes les Tribus luy viennent rendre hommage, & qu'elles cedent à celle de Iuda puiſque c'eſt là ſa plus belle origine & la plus noble ſource des Roys de la Iudée.

Enfin toutes ces eſcarmouches & toutes ces hoſtilitez qui deſolent tout ce païs ne ſont que les preludes de la paix, & l'appareil de la tranquillité que ce Monarque doit apporter à toutes ſes Prouinces, & afin que ſon Thrône ſoit étably plus conſtamment, le Ciel dont les deſſeins ſont eternels, & Dieu de qui la preuoyance s'étend ſur tous les temps, commença de donner à Dauid vne poſterité ſi floriſſante, qu'il eut deſia pû occuper

Natique ſunt filij Dauid in Hebron.

2. Reg. 3. v. 2.

occuper tous les plus beaux Throſnes du monde, & eſtablir deſſus tous les Empires des jeunes heritiers. Et puis comme il arriue d'ordinaire que les malheurs ſont vne longue chaiſne, & qu'ils naiſſent les vns des autres, voicy à meſme temps qu'Abner piqué de quelques plaintes que luy a fait Iſboſeth, il le menace de s'en aller ſe rendre vers Dauid, & les effets ſuiuirent les menaces; car peu de temps apres il chercha les moyens de transferer le regne de Saül & les amours de tout le peuple ſous la puiſſance de ce Prince, luy eſcriuant à ce ſujet non ſeulement par compliment & par ceremonie; mais encore pour luy offrir tout de bon ſon ſeruice, lequel Dauid accepta volontiers, luy témoignant auſſi de ſon coſté tous les reſſentimens & les reconnoiſſances qui luy furent poſſibles, le priant ſeulement en témoignage de la ſincerité de ſes paroles, de moyenner le retour de Michol que Saül luy auoit enleuée, à quoy comme il eſtoit auſſi beſoin d'auoir le conſentement d'Iſboſeth, Dauid luy depeſcha quelques couriers auſquels il accorda cette demande, & nonobſtant toutes les larmes & les oppoſitions de Phaltiel à qui Michol auoit eſté mariée, cette femme reuint trouuer cet homme incomparable auquel elle s'étoit donnée dans ſes premieres nopces.

Miſit ergo Abner nuncios ad Dauid pro ſe dicentes: fac mecum amicitias & erit manus mea tecum & reducam ad te vniuerſum Iſraël. 2. Reg. 3. v. 12.

Qui ait: optimè ego faciam tecum amicitias, ſed vnam rem peto à te dicens: non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol filiam Saül. 2. Reg. 3. v. 13.

Miſit autem Dauid nuncios ad Iſboſeth filium Saul, &c. Miſit ergo Iſboſeth & tulit eam à viro ſuo Phaltiel. 2. Reg 3. v. 15.

Ce fut auſſi pendant cette negotiation qu'Abner prit ſagement ſon temps pour acheuer la tra-

me qu'il auoit commencée, car ayant assemblé tous les plus apparens & plus anciens du peuple d'Israël.

Tam heri quàm nudiustertius quærebatis Dauid vt regnaret super vos 2. Reg. 3. v. 17.

He bien Messieurs, dit-il, *i'ay reconnu depuis deux jours en ça que tous tant que vous estes auez vne passion extreme de donner à Dauid la conduite de cet Empire, & de n'auoir point d'autre Roy que luy, venez donc aux effets & puisque Dieu nous a donné ce Prince, & que c'est luy qui nous doit deliurer de la rage des Philistins, ne cherchons point d'autre Liberateur.*

Cette Requeste parut si legitime que la plus-part de ceux qui ouïrent Abner suiuirent son conseil, & luy à mesme temps s'en vint trouuer Dauid dans la ville d'Hebron, où il fut regalé auec toute sorte de courtoisie, ce qui fut cause que Ioab retournant d'vne petite course où il estoit allé auec vn camp volant donner la chasse à quelques ennemis, & entendant ce qui s'étoit passé entra en jalousie & fit tout son possible pour rompre cette vnion qui commençoit de naistre entre Abner & Dauid.

Venitque ad Dauid in Hebron cum viginti viris & fecit Dauid Abner, & viris eius qui venerant cum eo conuiuium. 2. Reg. 3. v. 20.

Mais comme il vit que ses efforts estoient tous inutiles & qu'il ne pouuoit rien gagner par ses paroles; il eut recours à des moyens plus violens & à des artifices plus pernicieux pour se venger d'Abner, luy enuoyant vn Messager de la

Egressus itaque Ioab à Dauid

part de Dauid, qui luy porta des ordres pour reuenir dans la ville d'Hebron, où Ioab l'attendant au passage, comme il l'eut aperceu, il le pria de s'arrester vn peu, & lors faisant semblant de luy vouloir dire vn mot à l'oreille, il tira vn poignard de dessous sa casaque qu'il luy porta dans l'aigne, comme si c'eut esté pour se venger du meurtre d'Asaël. Ce qu'entendant Dauid il se laua les mains en presence de tout le peuple, & prit Dieu à tesmoin comme il estoit innocent de ce crime, ce qu'il prouua encore plus clairement lors que pour témoigner l'excez de sa colere il employa tous les termes les plus odieux de la nature pour denoter les maux & les desastres, qu'il supplioit le Ciel de faire tomber sur la personne de Ioab & dessus toute sa famille. Et puis pour donner vne marque encore plus sensible de la douleur que ce meurtre luy apportoit, il commanda premierement à tous ses Courtisans de déchirer leurs vestemens, & de se reuestir de sacs & des autres habits de Penitence pour assister au conuoy du deffunt.

misit q; nuncios post Abner.
2. Reg. 3. v. 26.
Cumque rediisset Abner in Hebron seorsum adduxit cum Ioab ad medium portæ, vt loqueretur ei in dolo, & percussit illũ ibi in inguine & mortuus est in vltionem sanguinis Asaël fratris eius.
2. Reg. 3. v. 27.
Quod cum audisset Dauid rem gestam ait : Mundus ego sum, &c.
2. Reg. 3. v 28.
Et veniat super caput Ioab & super omnem domum patris eius, &c.
2. Reg. 3. v. 29.

Dixit autem Dauid ad Ioab, & ad omnem populum qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra & accingimini saccis & plangite ante exequias Abner, porrò Rex Dauid sequebatur feretrum.
2 Reg 3. v. 31.

Secondement il obligea Ioab comme Autheur de ce crime d'y assister en personne, & d'honorer au moins à l'exterieur la mort de celuy auquel il auoit esté si méchant que de rauir la vie.

Enfin pour terminer plus honorablement cette pompe funebre, ce Roy le plus reconnois-

ſant & le plus affectueux qui aye iamais eſté, voulut luy-meſme eſtre preſent à la ceremonie, & conjoindre ſes larmes auec celles de tout le peuple, à la veuë duquel comme il fut paruenu deſſus le ſepulchre d'Abner, il ſe prit à crier d'vne voix lamentable.

Plangenſque Rex & lugens Abner ait: Nequaquam vt mori ſolent mortuus eſt Abner 2. Reg. 3. v. 33.

Abner mon cher amy, que tu n'as pas fait pareſtre moins de valeur & de courage dedans ta mort que durant tout le cours de ta vie, & ſi ce traiſtre qui a oſé mettre la main ſur toy n'eut employé les artifices de ſa déloyauté & de ſa rage, iamais il n'eut eu la hardieſſe d'entreprendre ſur ta perſonne; mais ce qui me conſole eſt que tu as gardé la liberté d'vne ame genereuſe, & qu'il n'a rien paru de laſche & de captif dedans cet accident, où quoy que la furie d'vn déloyal t'aye immolé, il n'a point fallu neantmoins d'autres chaiſnes & d'autres ceps pour t'arreſter que ceux de la conſtance.

Manus tuæ ligatæ non ſunt & pedes tui non ſunt compedibus aggrauati. 2. Reg. 3. v. 34.

Ainſi toute la nuit ſe paſſa dedans cette ceremonie, ſur la fin de laquelle le peuple venant à s'aſſembler pour aſſiſter au feſtin ordinaire qui ſe faiſoit apres les funerailles; Dauid ne croyant pas encore auoir rendu à la memoire du deffunt tous les deuoirs qu'exigeoit la pieté & l'amour, ſortit du milieu de la troupe, & proteſta publi-

Cumque veniſſet vniuerſa multitudo cibum capere cum Dauid,

quement qu'il ne mangeroit point auant le coucher du Soleil, qui ne faisoit quasi que se leuer, ce qui fit bien connoistre à tous les assistans que ce grand cœur n'auoit aucunement trempé dans le meurtre d'Abner auquel il donnoit mille Eloges, concluant à la fin que la pensée d'vn acte si barbare ne luy étoit iamais venuë en l'esprit, & que vrayment vn jeune Prince qui ne faisoit que monter sur le Throsne deuoit auoir bien d'autres sentimens.

clara adhuc die iurauit Dauid dicens: Hæc faciat mihi Deus & hæc addat si antè occasum solis gustauero panem vel aliud quicquam. 2. Reg 3. v. 35. Et cognouit omne vulgus & vniuersus Israël in die illa quoniam non dictum fuisset à rege vt occideretur Abner filius Ner. 2. Reg. 3. v. 37.

Comme en effet les plus belles demarches à l'Empire & les gardes plus asseurées de tous les Princes, sont la douceur & la pieté, puis qu'il est vray qu'vn regne trop violent ne peut pas estre de durée, au lieu que la moderation est comme la gardienne des Republiques, ou bien comme la remarqué vn sage courtisan, le cinquiesme element où se conseruent les Royaumes.

Violenta nemo Imperia continuat diu, moderata durant. Seneca in Troade.

Veronius Taurinus.

LE MEVRTRE D'ISBOSETH ET l'establissement du regne de David.

CHAPITRE IV.

Les supports des Empires.



IL est bien difficile qu'vn bastiment subsiste sans les colomnes qui luy seruent d'appuy, & il n'est pas moins impossible qu'vn Royaume puisse durer long-temps si l'on luy oste ses principaux Ministres qui sont les Anges Tutelaires de ses Estats & les supports de son gouuernement.

Il ne faut point aussi d'autre éclat de tonnerre & d'autre orage pour abbattre toutes les esperances du peuple d'Israël, & pour faire perdre le cœur à Isboseth, que la mesme tempeste qui vient de tomber sur Abner, lequel estant Chef du Conseil & General des armées de ce jeune Monarque, n'a pû se retirer de luy, sans le laisser dedans le desespoir & dedans l'abandon.

Audiuit autem Isboseth filius Saul quod cecidisset Abner in Hebron. 2 Reg 4. v. 1

Ce fut aussi fort peu de temps apres la nouuelle du massacre de ce fameux & vaillant Capitaine, que deux Chefs de voleurs qui s'appelloient Recab & Baana crurent qu'ils se pouuoient facilement rendre les maistres de toute la Prouince & de tout le Royaume en tuant Isboseth, veu principalement que de tous ceux les-

Duo autem viri Principes latronum erant filio Saul nomen vni Baana & nomen alteri Recab &c. 2. Reg. 4. v. 2.

quels pouuoient pretendre à la Couronne, il ne resteroit plus qu'vn fils de Ionathas aagé enuiron de sept ans nommé Miphibosech, lequel étoit boiteux, à cause que sa mere nourrice l'auoit laissé tomber d'entre ses bras en terre, lors qu'elle apprit la mort de ses Parens & la deffaite de l'armée.

Erat autem Ionathæ filio Saul, filius debilis pedibus, &c. 2. Reg. 4. v. 4.

Les voila donc dans la resolution de terminer leur entreprise, & pour l'executer plus seurement & auec plus d'effronterie, ils attendent le temps pendant lequel ce Prince auoit coustume de se retirer dans sa chambre pour reposer vn peu plus à loisir, & en effet comme c'étoit sur le milieu du jour & apres le repas, ils entrerent facilement iusqu'au pres de son lit, où l'ayant rencontré qu'il dormoit, il leur fut bien facile d'accomplir leur dessein & de tuer vn homme sans deffense, ce qu'ils firent aussi, & luy ayans mesme coupé la teste ils trouuerent moyen de sortir du logis sans estre veus; heureux d'estre venus à bout si aisément d'vn coup si dangereux, & neantmoins qu'ils estimoient les deuoir faire grands dans la Cour de Dauid.

Cum autem ingressi fuissent domum ille dormiebat super lectum suū in conclaui & percutientes interfecerunt eum sublatóque capite eius, abierunt per viam deserti tota nocte. 2. Reg. 4. v. 7.

Mais comme la malice a tousiours des effets qui retournent à leur principe, & qui retombent sur la teste de leurs Autheurs, Dauid pour recompense d'vn acte si barbare leur fait payer auec vsure la teste d'Isboseth, commandant à ses gens sur le champ de leur couper les pieds & les

Præcepit itaque Dauid pueris suis, & interfecerunt eos præcidentesque manus & pedes eorum suspenderunt eos super piscinam in Hebron, caput autem Isboseth

tulerant, & sepelierunt in sepulchro Abner in Hebron.
2. Reg 4. v. 12.

mains, & de pendre leurs corps dessus la piscine d'Hebron, tandis que d'autre part il ordonnoit les funerailles d'Isboseth dont le chef fut porté auec grande ceremonie dedans le sepulchre d'Abner.

Et cependant voicy les plus anciens & les plus apparens de toutes les Tribus qui s'assemblent au mesme lieu pour establir Dauid en qualité de Roy vnique du peuple d'Israël, & pour luy témoigner leur zele & leur affection.

Et venerunt vniuersæ Tribus Israël ad Dauid in Hebron dicentes: Ecce nos ostiũ & caro tua summus.
2. Reg. 5. v. 1.

Vnxeruntque Dauid in Regem super Israël.
2. Reg. 5. v. 3.

Nous ne sçauons que trop, luy dirent-ils, *les exploits genereux & illustres que vous auez desia fait parmy nous, nous sçauons que Dieu mesme vous a choisi pour regir cét Empire, & quand tous ces motifs ne seroient pas assez puissans pour meriter nos cœurs & nos seruices, suffit que la nature nous oblige à vn desir si legitime, estans tous vos Alliez & vos Parens.*

A ces raisons qui les portoient à desirer Dauid pour leur Monarque, ils se purent seruir de quelques complimens & de quelques excuses; mais pour luy faire voir que toutes ces protestations n'estoient pas seulement de vaines offres de seruice, comme ils auoient quelques Prestres dedans leur compagnie, ils l'oignirent publiquement auec toutes les formes qui se deuoient garder en semblable rencontre.

Apres

Apres quoy s'enſuiuit vn aueu general de toutes les Tribus, & vn pact ſolemnel de tout le peuple auec Dauid, qui commença dés lors à ſe ſentir comme plus obligé à ſouſtenir les droits de ſon Empire, en témoignage de quoy il s'en alla d'abord auec toutes ſes troupes mettre le ſiege deuant la ville de Hieruſalem, laquelle eſtoit comme le centre de la terre promiſe, & neantmoins qui eſtoit occupée par les Iebuzeans, au grand ſcandale de la Religion des Hebreux, & à la honte vniuerſelle du peuple d'Iſraël.

Serment public du peuple d'Iſraël.

Et abiit Rex & omnes viri qui erant cum eo in Ieruſalem ad Iebuſæum habitatorem terræ. 2. Reg. 5. v. 6.

Le temps eſt donc venu que ces rebelles doiuent quitter la place, & nous voicy enfin ſur ces heureux momens du regne de Dauid, lequel en va banir tous ces petits Tyrans & établir ſon Throſne deſſus cet illuſtre montagne. Ie les entends deſia qu'ils parlementent, & les articles qu'ils offrent à Dauid ne ſont que des propoſitions tout à fait ridicules, où ils ne font que ſe mocquer de ſes deſſeins & luy dire, *que s'il n'a aſſez d'adreſſe & de courage pour ſe porter auec toutes ſes troupes, ainſi que des oiſeaux de proye dans le milieu de l'air & de là ſur leurs tours pour en oſter certains petits pigmées, & ie ne ſçais quelles idoles boiteuſes & aueugles qu'ils y auoient placé comme les Anges tutelaires de leurs donjons, ils ne deuoient iamais s'attendre à terminer leur entrepriſe.*

Dictumque eſt Dauid ab eis: Non ingredieris huc niſi abſtuleris cæcos & claudos, &c. 2. Reg. 5. v. 6.

Ioſephus lib. 7. Antiquit. Procopius. Theodoretus. Angelom. Abulenſ. Serrarius.

Et neantmoins toutes ces railleries ne l'empeſcherent pas de pourſuiure ſa pointe & de ſe

Cœpit autem Dauid arcem Sion, &c. 2. Reg. 5. v. 7.

rendre Maistre de la forteresse de Sion, laquelle estoit au haut de la montagne, & comme vne seconde ville de Hierusalem dont elle étoit la citadelle.

Propofuerat enim Dauid in die illa præmium, qui percussisset Iebusæum & tetigisset domatum fistulas, & abstulisset cæcos & claudos odientes animam. 2. Reg 5. v. 8.

Ce fut là neantmoins plutost vn coup de Dieu que de Dauid; car autrement toutes les forces qui se trouuerent en ce siege eussent esté des feux de paille qui se feussent esteins en vn moment, quoy que Dauid eut proposé vn prix digne de sa magnificence à celuy qui seroit si heureux que de pouuoir couper certains petits jets d'eau qui étoient sur les plattes formes de cette forteresse, & à ceux-là aussi qui pourroient enleuer les Images de ces salles Diuinitez que les Iebuzeans auoient mises sur leurs murailles.

Belle action de Ioab.

Ce que Ioab fit le premier de tous, montant teste baissée sur le haut de ces tours, tandis que les autres alloient chercher quelque endroit plus facile pour se faire passage, & donner l'assaut par le moyen d'vne escalade. En quoy il merita d'estre remis dans sa premiere charge & de rentrer dans la principauté dont il estoit décheu à cause du massacre d'Abner.

Habitauit autem Dauid in arce, & vocauit eam ciuitatem Dauid. 2 Reg 5. v. 9.

Et ædificauit per gyrum à

Enfin voila Dauid dedans le cœur de son Royaume, & comme au centre de toutes les felicitez qu'vn jeune Prince pouuoit souhaiter à la naissance de son Empire. C'est-là aussi qu'il commence à bastir ce donjon & le flanquer de tours & de ramparts pour soustenir toute sorte d'atta-

ques, & puis pour rendre cette ville (qu'il nomma de son nom) l'Imprenable de la Iudée, & luy donner non seulement des forces mais encore de la beauté, il prit autour de la montagne vne plaine de fort grande étenduë, où il adiousta tout ce que l'art & la nature peuuent auoir de plus illustre pour faire & embellir toute sorte de bastimens, à quoy seruit beaucoup la liberalité du Roy de Tyr nommé Hiran, lequel ayant sceu le dessein qu'auoit Dauid, luy enuoya des bois de Cedre & grand nombre de charpentiers & de massons fort experimentez.

mello & intrinsecus.
2. Reg. 5. v. 9.

Misit quoque Hiram Rex Tyri nuncios ad Dauid, & ligna cedrina & artifices lignorum artificesque lapidum, &c.
2. Reg. 5 v. 11.

Et cependant comme les Philistins eurent receu cette nouuelle, s'imaginans que l'occasion leur étoit fauorable, ils armerent à mesme temps pour surprendre Dauid, sur les commencemens d'vn regne où il se promettoit toute sorte de paix & de contentemens.

Audierunt ergo Philistiim quod vnxissent Dauid in Regem super Israel, & ascenderunt vniuersi vt quærerent Dauid.
2. Reg. 5. v. 17.

Ils viennent donc camper dans la plaine de Raphaim auec vne armée si florissante & si nombreuse, que Dauid n'osant pas entreprendre de les combattre sans auoir pris auparauant les ordres d'vne plus haute intelligence, supplia Dieu de luy faire sçauoir *si il deuoit aller en cette guerre*, & la response fut *qu'il ne deuoit point differer, & qu'infailliblement il en deuoit remporter la victoire*.

Philistiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.
2. Reg. 5 v. 18.
Et consuluit Dauid Dominum dicens: si ascendam ad Philistiim? & si dabis eos in manu mea? Et dixit Dominus ad Dauid.
2. Reg 5. v. 19.

Ce qui auint auec tant de bon-heur de toute son armée, & tant de desastre pour celle des en-

Venit ergo Dauid & percussit eos ibi & dixit: Diuisit Dominus inimicos meos coram me sicut diuiduntur aquæ. 2. Reg. 5. v. 20.

nemis, qu'enfin ils furent tous deffaits, & la déroute fut si vniuerselle, qu'à voir les bataillons des Philistins qui se rompoient les vns apres les autres & qui se débandoient auec impetuosité, on eut juré que c'estoient des torrens qui débordoient dessus cette vallée, qui pour cela fut appellée *Baal Pharasim*, qui signifie vn débordement d'eaux, & neantmoins apres cette rupture & cette dispersion generale des Philistins où ils auoient esté mesme contraints d'abandonner leurs plus cheres diuinitez, ces infidelles furent bien si hardis que de rallier pour vn second combat le peu de gens qui leur restoit; mais le succez n'en fut pas plus heureux; car la mesme puissance qui auoit conseillé à Dauid de leur liurer la premiere bataille, luy commanda de se seruir d'vn stratageme qui consistoit premierement à feindre vne retraite en tournoyant au tour de leur armée, & puis à costoyer à la faueur d'vne rangée de poiriers qui estoient dans la plaine, afin de les surprendre à dos & de venir fondre sur eux dés aussi-tost qu'ils entendroient quelque souffle de vent qui remuëroit les branches de ce bois, ce qui se fit ponctuellement selon ses ordres, & la deffaite des Philistins fut si vniuerselle, que les chemins se trouuerent couuerts des corps de leurs soldats, depuis la ville de Gabaa iusques dans celle de Gezer, laquelle étoit sur les confins de Palestine.

Propterea vocatum est nomen loci illius Baal Pharasim. 2. Reg. 5. v. 20.

Et addiderunt adhuc Philisthiim, vt ascenderent, & diffusi sunt in valle Raphaim. 2. Reg. 5. v. 22

Consuluit autem Dauid Dominum si ascendam contra Philisthæos, & tradas eos in manus meas? qui respondit: Non ascendas contra eos sed gyra post tergum eorum, & venies ad eos ex aduerso pyrorum. 2. Reg. 5. v. 23

Fecit itaque Dauid sicut præceperat ei Dominus, & percussit Philisthiim de Gabaa, vsque dum venias Gezer. 2. Reg. 5. v. 25.

TRANSPORT DE L'ARCHE DEdans la ville de Sion.

CHAPITRE V.


E cœur des Roys ne doit estre qu'entre les mains de Dieu, & ils doiuent auoir dedans leurs Louures vne Chapelle domestique & vn Autel priuilegié, où ce sacré depost soit tousiours en reserue.

C'est donc pour ce sujet que maintenant Dauid choisit vn lieu particulier dedans sa forteresse, où il resout de bastir vn asile à toutes ses trauerses, & vn rampart contre les entreprises de tous ses ennemis; c'est pour cela aussi que se voyant dedans quelque repos apres ces deux victoires qu'il vient de remporter dessus les Philistins, il fait vne assemblée de toutes ses Tribus, où il est arresté que l'on ira querir l'Arche d'alliance, laquelle estoit pour lors dans la maison d'Aminadab en la ville de Cariathiarim, pour la porter dans le nouueau palais que Dauid faisoit faire sur la montagne de Sion.

Surrexitque Dauid & abiit, & vniuersus populus qui erat cum eo de viris Iuda, vt adducerent arcam Dei, &c. 2. Reg. 6. v. 2.

Et imposuerunt arcam Dei super plaustrum nouum: tuleruntque eam de domo Aminadab qui erat in Gabaa. 2. Reg. 6. v. 3.

Tout le peuple conspire à ce dessein, & le nombre de ceux qui accoururent pour assister à cette procession fut si prodigieux, qu'outre plus de deux cens & vingt-quatre mille personnes du

Abulensis.

Congregauit autem rursum Dauid omnes electos ex Israël triginta millia. 2. Reg. 6. v 1.

vulgaire, il s'en trouua encore trente mille lesquels étoient choisis de toute la noblesse du païs, & qui se reputoient heureux de témoigner en ce rencontre leur zele & leur amour pour conseruer cet aimable & auguste depost de leur Royaume & de leur Religion. Estans donc assemblez dans la ville de Gabaa, ils vont premierement à la maison d'Aminadab où reposoit cette Arche, & de là ils la mettent sur vn chariot tout neuf sous la conduite de deux jeunes Leuites, lesquels étoient tous deux enfans du mesme Aminadab.

Dauid autem & omnis Israël ludebant coram Domino in omnibus lignis fabrefactis, & cytharis & lyris & tympanis & sistris & cymbalis. 2 Reg. 6. v. 5.

Apres ce premier appareil Dauid fit marcher tout le peuple, & en suite toute la fleur de sa noblesse qu'il conduisoit luy-mesme, & afin qu'on ne pût rien souhaiter dedans vne ioye si publique & si iuste, on entendoit dans tous les rangs des cris & des acclamations meslées de toute sorte d'instrumens de musique, dont les accords quoy que confus, témoignoient clairement que cette feste étoit la source du bon-heur & des felicitez de toute la Iudée.

Postquam autem venerunt ad arcam Nachon extendit Oza manus ad arcam Dei & tenuit eam: quoniam calcitrabant boues & declinauerunt eam. 2. Reg. 6. v. 6.

Mais la celebrité d'vn jour si fortuné fut vn peu diminuée par vn desastre qui arriua au malheureux Oza, lequel voyant l'Arche qui se panchoit de son costé & qui estoit en danger de tomber, fut si hardy que de mettre la main sur ce Throsne visible de la Diuinité, & qui pour ce sujet tomba à mesme temps par terre, apres auoir esté frapé par vn trait inuisible de cette Majesté,

laquelle étoit assise sur les aisles des Cherubins de ce Ciel portatif.

Iratusque est indignatione Dominus contra Osam, & percussit eum super temeritate: qui mortuus est ibi iuxta arcam Dei. 2 Reg. 6. v. 7.

Mais Dieu quel spectacle à ce peuple, quelle montre publique d'vne joye si commune, & quels preludes à la resurrection generale de cet Estat, qui sembloit commencer dés la naissance du regne de Dauid.

Sont-ce donc là les marques de cette alliance si desirée, les tesmoignages d'vne faueur si attenduë & les arres de ces promesses magnifiques que Dieu auoit fait à son peuple? Quoy que c'en soit ie ne vois sur cette Arche qu'vne image grossiere de la Diuinité, laquelle estant reellement dedans nos Tabernacles & dessus nos Autels, est vn sujet plus adorable & plus terrible qu'il n'étoit dessus l'Arche du Testament.

Image de la Diuinité.

He donc qui sera si hardy que de toucher ce sacré monument & cette Arche viuante & animée auec des mains polluës & des cœurs sacrileges? Anges du Ciel ne soyez donc pas moins jaloux de la gloire de vostre Maistre que l'ont esté les Cherubins de l'Arche, & vous ô le Dieu de toutes les nations, ne souffrez pas que l'on vous traite auec moins de respect dedans vn regne où vous n'estes pas moins absolu & moins puissant que dans le regne d'Israël.

Dauid tremble à la veuë de ce spectacle, & il ne peut s'imaginer que son palais soit digne de receuoir cette figure de la Diuinité; & vn pe-

Extimuit Dauid Dominum in die illa: dicens: Quomodo ingredietur

cheur n'a point de honte de receuoir l'original de cette image dedans vn repaire de monſtres & dans vn cœur remply d'impuretez; mais Dauid dont la pieté a ſeruy de modele & d'exemple aux ames les plus ſaintes, ne deuoit point apprehender de porter ce ſanctuaire dedans vn Louure qu'il auoit conſacré à toutes les vertus, & neantmoins comme il eſt dangereux de s'aprocher trop prez de Dieu & de traiter trop temerairement ce qui luy appartient, ce Prince fait arreſter cette Arche dans le logis d'Obededon, pour éprouuer par ces diſpoſitions & par cet interualle, quels effets elle pourroit produire dans ſa propre maiſon; mais comme cette ſource feconde & fortunée ne put pas demeurer long-temps ſans répandre ſes benedictions ſur toute la famille de ſon hoſte, Dauid ſe reſolut d'en faire le tranſport dedans la ville de Sion, & afin que ce ſecond voyage fuſt plus heureux que le premier, il aſſembla premierement tous les Preſtres & les Leuites.

ad me arca Domini? 2. Reg. 6. v. 9. Et noluit diuertere ad ſe arcam Domini in ciuitatem Dauid: ſed diuertit eam in domum obededom Gethæi. 2 Reg 6. v. 10.

Nunciatumque eſt Regi Dauid quod benedixiſſet Dominus Obededom, & omnia eius propter arcam Dei, abiit ergo Dauid & adduxit arcam Dei de domo Obededom in ciuitatem Dauid cum gaudio. 2. Reg. 6. v. 12.

Secondement il leur fit vne harangue pleine de zele & de pieté, où il leur commanda de preuenir les ſujets effroyables que ce tranſport de l'Arche pouuoit attirer apres ſoy, ſi on ne le faiſoit auec tout l'appareil & les diſpoſitions qui eſtoient neceſſaires.

Troiſieſmement il commanda aux Preſtres de la porter ſur leurs épaules, afin que le conuoy

uoys'en fiſt auec plus de reſpect & plus de ſouſmiſſion. Apres il diſpoſa chaque Tribu dedans ſon ordre, & il ſe mit luy-meſme auec ſes veſtemens Sacerdotaux au milieu de ſept chœurs de muſique, qui entonnoient des Cantiques de joye au ſon de diuers inſtrumens.

Enfin de ſix pas en ſix pas l'on faiſoit vne poſe pour preſenter à Dieu des ſacrifices, & immoler quelques victimes en ſon honneur.

Imaginez vous donc, mon cher Lecteur, que vous eſtes aſſez heureux pour aſſiſter à cette feſte; mais ie prie les femmes de prendre garde à ne point imiter Michol, laquelle ayant la teſte à la feneſtre pendant que cette proceſſion paſſoit, fut bien ſi inſolente, ſi indiſcrette & ſi legere que de ſe prendre à rire dés auſſi toſt qu'elle vit ſon mary, lequel ſans Sceptre, ſans Couronne & ſans aucune marque de Royauté, alloit ſautant autour de l'Arche la teſte nuë, vne harpe à la main & vn Ephod ſur ſes eſpaules.

Voyez, dit ſaint Euchere, vn Eloge viuant de l'humilité, vne condamnation publique de la ſuperbe, & vn chaſtiment exemplaire de la temerité. C'eſt-là, dit ſaint Ambroiſe, vne leçon que Dauid a donné aux Princes de la terre, qui ne doiuent auoir égard à leur puiſſance où il s'agit des intereſts de Dieu, & qui doiuent apprendre que c'eſt par ces demarches, que le plus Saint & le plus Sage de tous les Roys a trouué le

Et Dauid & omnis domus Iſraël ducebant arcam Teſtamenti Domini, in iubilo, & in clangore Buccinæ. 2. Reg 6. v 15.

Cumque tranſcendiſſent qui portabant arcam Domini ſex paſſus immolabat bouem & arietem. 2. Reg. 6. v. 13.

Michol filia Saul proſpiciens per feneſtram, vidit Regem Dauid ſubſilientem atque ſaltantem coram Domino, & deſpexit eum in corde ſuo. 2. Reg 6 v 16.

Porrò Dauid erat accinctus Ephod lineo. 2 Reg. 6. v. 14.

Hic humilitas approbata, ſuperbia damnata, temeritas vindicata. S. *Eucherius.*

Docuit contemptum regalis potentia habendum, vbi Religioni exhibetur officium. *Ambroſ. lib.* 1. *Apol. Dauid. cap.* 6.

moyen de s'éleuer iusqu'à vn Throsne, où il a rencontré l'origine & la source d'vne diuine Monarchie.

Aussi doit-on plus admirer Dauid quand il touche sa harpe, & qu'il s'en va dançant au tour de l'Arche, que quand la lance & l'épée à la main il massacre les Philistins, d'autant qu'en ce second rencontre il ne triomphe que de ses ennemis, au lieu que dedans le premier il gagne vne victoire dessus soy-mesme en s'humiliant deuant cette figure de son Maistre.

I'inuite donc toutes les ames Saintes d'vnir icy leur zele auec les filles de Sion, & de suiure Dauid iusques dedans le Tabernacle qu'il a fait éleuer dedans sa forteresse pour receuoir ce gage des affections de Dieu, qui ne fust pas si-tost posé dedans cette illustre retraite, qu'à mesme temps l'Autel des Holocaustes qui étoit vis à vis parut couuert de sacrifices, apres lesquels ce Roy dont la magnificence estoit tousiours incomparable, fit distribuër à tout le peuple quantité de presens, & puis comme il eut congedié tout le monde, il creut qu'il étoit temps d'aller en son logis pour y répandre plus à loisir vne partie de sa joye & des faueurs que Dieu auoit versées sur toute sa famille. Mais dessus le chemin voicy cette femme impudente qui a esté si temeraire & si impie que de se rire de luy, & de tourner en raillerie tous les deuoirs d'amour & de respect qu'il

Hac gloriosa sapientiæ saltatio quoniam saltauit Dauid, & ideò vsque ad sedem Christi sublimitate spiritalis saltationis ascendit.
Ambros. lib. 4. Epist. 30. ad Sabinum.
Ego Dauid plus saltantem stupeo quàm pugnantem, pugnando quippè hostes subdidit, saltando autem coram Domino seipsum vicit.
Greg lib. 27. Moral. ex Eucherio & Angelomo.
Et introduxerunt arcam Domini, & imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei Dauid: & obtulit Dauid holocausta & pacifica coram Domino.
2. Reg. 6. v. 18.
Et partitus est vniuersæ multitudini Israël, tam viro quàm mulieri singulis collyridam panis vnam, &c
2 Reg 6 v 19
Reuersusque est Dauid vt benediceret domui suæ, & egressa Michol filia

rendoit à ſon Dieu, laquelle auec vn viſage égaré & dédaigneux luy parle de la ſorte. Saul in occurſum Dauid ait:

Vrayment il faiſoit beau tantoſt vous voir en preſence de vos ſeruantes dancer comme feroit vn fol, eſt-ce donc là comme vous profanez la Majeſté d'vn Roy, & n'auez vous point de honte de pareſtre publiquement ſans les marques plus apparentes & plus ſenſibles de voſtre dignité. Quàm glorioſus fuit hodiè Rex Iſraël, &c. 2. Reg. 6. v. 20.

Voyez vn peu cette orgueilleuſe comme elle parle, n'eſt-ce pas là l'humeur toûjours ſuperbe & toûjours ambitieuſe d'vn ſexe qui met ſouuent toute ſa gloire dedans ces ſortes apparences qui n'ont qu'vn peu d'éclat ſans aucune ſolidité. Il ſemble à la pluſpart des femmes qu'elles ceſſeroient d'eſtre, & qu'on les prendroit peut-eſtre pour des ſtatuës ſi elles n'étoient braues, elles preferent ces ornemens exterieurs à toutes les beautez cachées qui reluiſent dedans les ames, c'eſt-là leur difference particuliere, & ces inclinations leur ſont ſi naturelles, que la raiſon & toutes les maximes de la pieté ſont bien ſouuent contraintes de ceder à cet honteux déreglement. Humeur des femmes. Honteux dereglement.

N'eſt-ce pas la penſée qu'auoit Michol quand elle blaſma ſon mary d'auoir quitté ſes veſtemens Royaux, & n'eſt-ce pas là le motif qui la pique & qui l'oblige à preferer ie ne ſçais quel éclat

de vanité à tous les interests de Dieu & de la Religion ; mais que répond Dauid ?

Dixitque Dauid ad Michol : & ludam & vilior fiam plusquam factus sum, & ero humilis in oculis meis. 2. Reg 6. v. 22.

Allez, dit-il, *vous ne sçauez ce que vous dittes, il n'y a point d'excez dans nos abaissemens qui ne soit honorable, quand ils seruent de marches & de degrez pour éleuer l'honneur qu'on doit à Dieu. Ie me suis aujourd'huy humilié deuant luy pour témoigner vne partie de mes ressentimens ; mais ce n'est qu'vn essay de ce que ie veus faire quand l'occasion s'en offrira, & si vous vous imaginez que i'ay fait tort à mon honneur & à ma dignité par cette humiliation, allez & soyez asseurée que ie m'humilieray encore dauantage, puisque c'est en cela que i'établis le poinct de mon honneur & le principal fondement de ma bonne fortune.*

Belle réponce de Dauid.

ENTRETIEN DE DAVID AVEC le Prophete Nathan.

CHAPITRE VI.

Desirs illustres.



IAmais nos cœurs n'enfantent des desirs plus illustres & des desseins plus salutaires que dans la solitude, & lors qu'éloignez du tracas & du bruit, ils prennent le loisir

de s'étudier eux-mesmes, & d'occuper leurs sentimens & leurs amours dessus les interests de Dieu & de la pieté.

C'est dans ce calme & dedans ce repos que les plus grandes ames ont coustume de conceuoir des pensées plus saintes, & il y a desia plus de trois siecles qu'vn tres-fameux & tres-celebre Anachorette de l'Occident, fut obligé de dire que dedans le tumulte des premieres années qu'il passa dans la Cour, il n'auoit pû iamais aperceuoir la verité que dans des ombres; mais que dés aussi-tost qu'il auoit pû joüir de la tranquillité & des delices d'vne vie plus solitaire, il auoit veu rompre le voile & dissiper les nuées qui luy couuroient les yeux, *Oüy certes*, s'écrioit-il, *i'ay reconnu pour lors ce que le Ciel vouloit de mon obeïssance, & ces heureux momens que i'ay passez dans les deserts & dedans la retraite, m'ont découuert tous les deuoirs que Dieu peut exiger de ma fidelité.*

Vide Carol Boüillum in vitis PP. Occident. lib 6. Et Blacher. de Remundo Lullo.

C'est-là aussi ce que pouuoit dire Dauid dés aussi-tost qu'il commença de joüir de la paix que luy auoient conquise ses victoires, & qu'il se vit enfin paisible possesseur du Royaume de la Iudée.

Et en effet, comme il se vit dans cette conjoncture où il n'auoit plus d'ennemis à craindre, s'estant vn jour mis à l'écart de toute sorte d'occupations & d'exercices pour mediter dessus l'estat de ses affaires, venant à regarder ce palais ma-

Factum est autem cum sedisset Rex in domo sua, & Dominus dedisset ei requiem vndique ab vniuersis inimicis suis. 2 Reg 7. v. 1.

gnifique où il étoit logé, les yeux de son esprit passerent plus auant que ceux de son corps, & ensuite de cette veuë il fit venir le Prophete Nathan, auquel il exposa les secrets de son ame & toutes les pensées qui luy étoient venuës dans sa meditation.

Dixit ad Nathan Prophetam, videsne quod ego habitem in domo cedrina, & arca Dei posita sit in medio pellium. 2. Reg. 7. v. 2.

Ne vous semble-t'il pas, dit il, *que ie deurois auoir honte de me voir sous des lambris de Cedre & dans vn Louure si superbe, tandis que l'Arche du Seigneur est sous des peaux de chevres & à l'abry de quelques pauures pauillons, n'est-il donc pas bien raisonnable que maintenant i'employe le repos & les commoditez que Dieu m'a departies si liberalement pour luy bastir vn Temple.*

Dixitque Nathan ad Regem, omne quod est in corde tuo vade fac quia Dominus tecum est. 2. Reg 7. v. 3.

Oüy certes, luy replique Nathan, *cette entreprise est raisonnable, & vous n'auez qu'à suiure les instincts de vostre ame & les inspirations qui vous viennent sur ce sujet.*

Cette réponse est digne d'vn Prophete, & neantmoins ce n'est qu'vn mouuement humain & naturel qui excite Nathan à donner ce conseil à Dauid; car la nuit suiuante Dieu l'obligea de se dédire & l'asseurer que quoy que son dessein fust legitime, l'execution en étoit toutefois reseruée à vn autre qu'à luy.

Comme en effet il falloit des mains qui n'eus-

ſent iamais eſté polluës dedans le ſang & dedans le carnage pour éleuer vn Temple à vn Dieu pacifique & clement. Il ne pût cependant qu'approuuer la pieté de Dauid, & il commanda à Nathan de luy dire *qu'il auoit ſujet d'auoir vne paßion ſi ſainte, puiſque ſon Arche auoit touſiours eſté deſſous des tentes, & exposée aux injures du temps depuis la ſortie d'Egipte, & que de tous les hommes il n'y en auoit point qui eut iamais receu du Ciel plus de faueurs que luy, ayant meſme ietté les yeux ſur ſa perſonne lors qu'il n'auoit point d'autre occupation que de mener paiſtre des beſtes, pour l'éleuer d'vn métier ſi abjet & ſi vil deſſus le Throſne d'Iſraël.*

Et nunc hæc dices ſeruo meo Dauid: hæc dicit Dominus exercituum ego tuli te de paſcuis ſequentem greges, vt eſſes dux ſuper populum meum Iſraël. 2. Reg 7. v 8.

Oüy Sire, luy dit Nathan, *c'eſt le Dieu des batailles qui me commande de rappeller en voſtre eſprit ces doux excez de ſa miſericorde qu'il a prodigué deſſus vous. C'eſt luy qui vous a fait ce que vous eſtes, & qui pour affermir ſur voſtre teſte le Diadême de la Iudée, a mis deſſous vos pieds l'orgueil de tous vos ennemis, c'eſt luy qui a tracé tous les chemins où vous auez paſſé pour vous porter iuſqu'à l'Empire, & qui vous a donné toutes les qualitez & tous les titres dont tous les grands ſe flattent pour donner de l'é-*

Et fui tecum in omnibus vbicumque ambulaſti, & interfeci vniuerſos inimicos tuos à facie tua. Fecique tibi nomen grande, iuxta nomen magnorum qui ſunt in terra. 2. Reg. 7. v. 9.

clat & du luſtre à leur authorité.

Cumque completi fuerint dies tui & dormieris cum patribus tuis, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te quod egredietur de vtero tuo & formabo Regnum eius. 2 Reg 7. v. 12. Ego ero ei in patrem & ipſe erit mihi in filium. 2 Reg. 7. v. 14.

Enfin c'eſt luy-meſme qui doit fonder dedans voſtre maiſon vne ſource eternelle de Roys, & qui doit couronner tous les ſiecles de voſtre nom & de celuy de vos enfans, entre leſquels il en doit choiſir vn, dont il ſera l'appuy, & qui ſera ſi cher à ſa Diuine Prouidence, qu'il n'aura point pour luy moins de paßion & de tendreſſe, qu'vn pere en peut auoir pour l'amour de ſon fils.

Le Prince pacifique.

C'eſt außi à ce jeune Monarque qu'eſt reſerué le nom de Pacifique, & qui jouïſſant d'vn repos general aura plus de loiſir pour éleuer vn Temple & des Autels à cet Eſprit touſiours égal, qui parmy tous les troubles du monde eſt touſiours immuable dans ſa tranquillité.

Qui ſi iniquè aliquid geſſerit, arguam eum in virga virorum, & in plagis filiorum hominum. 2. Reg. 7. v. 14.

Que ſi ce Prince le plus heureux qui ait iamais regné, eſt ſi infortuné que de tomber dans quelque faute, il y aura pour luy des peines amoureuſes & des chaſtimens ſalutaires, dont les coups ſeruiront pluſtoſt pour l'éleuer que pour l'abbatre, & il ne ſentira iamais les rigueurs foudroyantes de la Iuſtice, qu'à meſme temps il ne vienne à ſentir les plus douces roſées de la miſericorde

Miſericordiam autem meam

qui

qui tomberont dessus ces flames homicides & éteindront tous les restes de ces brasiers, de sorte que ce ne sera qu'vn regne de douceur, où les supplices seront tousiours vtiles & toutes les peines si profitables, que chaque trait de la colere pourra passer pour vne fleche de l'amour.

non auferam ab eo, &c. 2. Reg. 7. v. 15.

Chastimens profitables.

Voila l'image du regne de Dauid & de celuy de Salomon, dont les prosperitez doiuent estre si heureuses & si constantes qu'il n'y aura ny guerre, ny desastres qui en puissent iamais interrompre le cours. Nous sommes donc sur la naissance d'vn siecle d'or, où les ames les plus guerrieres s'en vont estre charmées par les doux appas de la paix, & où les cœurs les plus mutins & les plus seditieux feront vne alliance inuiolable pour affermir l'Empire de Dauid. Il a luy mesme de la peine à conjoindre dans son esprit des extremitez qui luy semblent si difficiles, & s'estant retiré tout seul dedans son cabinet pour mediter sur ces paroles de Nathan qui n'étoit que l'organe des volontez de Dieu.

Et fidelis erit domus tua, & Regnum tuum vsque in æternum antè faciem tuam. 2 Reg 7. v. 16.

Naissance de la paix.

Helas mon Dieu, dit-il, *qui suis-je, & d'où est-ce que vous m'auez tiré pour m'éleuer iusques dessus vn Throsne; mais vos misericordes n'ont-elles point de termes, & n'est-ce pas assez de prodiguer vos graces dessus*

Ingressus est autem Rex Dauid & sedit coram Domino & dixit: Quis ego sum Domine Deus, & quæ domus mea, quia adduxisti me huc vsque. 2. Reg. 7. v. 18. Sed & hoc parum visum est in conspectu tuo Domine Deus, nisi loquereris etiam de domo serui

tui in longinquum. 2. Reg. 7. v. 19.

la ſource, ſans les faire couler encore ſi liberalement dedans tous les ruiſſeaux, faut-il que vous alliez de branche en branche, & que du pere vous paſſiez aux enfans pour vous épandre par de nouueaux écoulemens. O amour de mon Dieu que vous eſtes prodigue! Bonté Diuine que vos excez ſont doux, que vos douceurs ſont admirables, & que vous faittes de prodigieux épanchemens dedans vne ame quand vous vous y communiquez, Majeſté de mon Dieu que vos éleuations ſont hautes, & que profonds ſont les abaiſſemens d'vn pauure petit homme qui n'eſt qu'vn amas de pouſſiere & vn ſujet remply de toute ſorte de confuſions. Majeſté de mon Dieu que vous eſtes aimable, & que vos artifices ſont ingenieux, quand vous voulez vous abaiſſer iuſques dedans vn cœur qui n'a point d'autre titre dont il ſe puiſſe glorifier que d'eſtre tout à vous.

Iſta eſt lex hominis Domine Deus vt tibi in ſimplicitate cordis & puritate ſeruiat. Angelomus.

C'eſt auſſi vne loy generale à tous les hommes de viure & de mourir dans cette illuſtre dépendance, & il faudroit trahir tous les inſtincts de la nature, pour étouffer ces iuſtes ſentimens qui nous donnent de la paſſion & de l'amour pour cette heureuſe ſeruitude.

Mais quand ie considere combien plus particulierement ie vous suis obligé, ie ne sçais de quelles paroles ie peux répondre à des effets si signalez, ie ne peus donc que regarder mes chaisnes, & arrouser de quelques larmes ces heureuses liurées de ma captiuité, m'écriant du profond de mon cœur que Dauid est vostre seruiteur, & qu'il ne veut jamais auoir d'autre Maistre que vous.

Quid ergo addere poterit adhæc Dauid vt loquatur ad te? tu enim scis seruum tuum Domine Deus. 2. Reg. 7. v. 20.

Oüy Seigneur toutes les Graces que i'ay receu de vos misericordes, sont tout autant de chaisnes qui m'attachent à vostre Majesté, & comme ie ne peus me flatter d'aucun merite, ie me tiens tellement obligé à reconnoistre vos faueurs, qu'à tout moment ie vous dois rendre hommage & publier à tout le monde, que c'est vostre seule Bonté qui a voulu mettre vn petit berger dessus vn Throsne. Continuez donc mon Dieu vos benedictions sur toute ma famille, & puis qu'il vous a pleu ietter les fondemens de ce Royaume dedans vn lieu si peu sortable à vn employ si releué, acheuez cet ouurage & tenez la promesse qu'il vous a pleu me faire de conseruer le Sceptre & la Couronne de Judée dedans la maison de Dauid.

Deuots sentimens de Dauid.

Nunc ergo Domine Deus, tu es Deus & verba tua erant vera, locutus es enim ad seruum tuum bona hæc. 2. Reg. 7 v. 28.

Incipe ergo & benedic Domine seruo tuo, vt sit in sempiternum coram te, &c. 2. Reg. 7. v. 29.

GVERRE DE DAVID CONTRE *les Estrangers.*

CHAPITRE VII.



N Roy qui se contente de conceuoir de genereux desseins & de faire de grands souhaits, ne laisse bien souuent que des idées magnifiques & des songes illustres à la posterité. Il faut donc que ses mains soient les ministres de son cœur, que son courage suiue le cours de ses preuoyances, & qu'il fasse sentir à ses ennemis comme la vie d'vn Monarque est plus illustre dedans l'action que dans l'oisiueté, & moins loüable dedans les entreprises que dans l'execution, il doit aussi auoir toûjours vn œil sur le present, & vn autre sur le futur, afin de couper le chemin au mal par sa prudence, & de donner passage à toutes les felicitez qui peuuent arriuer à vne Monarchie.

Le Prince agissant.

Ainsi que fit Dauid lequel ayant connu que la Diuine prouidence auoit choisi son fils pour luy bastir vn Temple, se resolut à mesme temps de seconder cette resolution, & de contribuer à ce choix tout ce qu'il creut estre dans son pouuoir. Il fallut donc d'abord venir aux armes pour pacifier les troubles qui pourroient nuire à ce

Preuoyance de Dauid.

deſſein, & comme il ne faut pas iamais attendre que la tempeſte ſoit venuë pour rendre vn nauire capable d'y reſiſter; auſſi ne creut-il pas qu'il deut laiſſer groſſir des troupes, & inonder des armées entieres deſſus tout ſon Royaume, auant que d'apreſter ſes forces & oppoſer luy-meſme des attaques & des deffenſes aux quatre coins & au milieu de ſon païs.

Le voila donc qu'il fait faire la montre à ſes meilleurs ſoldats, & que pour leur donner exemple il va luy meſme en teſte iuſques ſur les frontieres de Iudée qui étoient plus expoſées au danger comme plus proches des Philiſtins, où d'abord il ſe rendit le maiſtre de la ville de Geth, laquelle étoit comme l'vn des rampars de la Paleſtine, & dont il ſe ſeruit comme d'vn frein pour brider l'inſolence & l'orgueil de ces ſeditieux.

Factum eſt autem poſt hæc percuſſit Dauid Philiſtiim, & humiliauit eos, & tulit Dauid frenum tributi de manu Philiſtiim.
2. Reg. 8. v. 1.

De cette place laquelle étoit vers l'Occident, il va du coſté de l'Orient comme vn éclair, lequel ayant percé le ventre d'vne nuë ſemble ſortir auec plus de lueur & plus d'éclat pour faire vne ſeconde attaque & remporter vne victoire plus glorieuſe deſſus tous les ſujets où il pourra trouuer quelques oppoſitions.

Victoires foudroyantes.

Ce fut deſſus les Moabites que ſes premieres flames vinrent à s'attacher, & le rauage que fit Dauid deſſus toutes leurs terres fut ſi horrible & ſi vniuerſel qu'ils furent tous contraints ou de

Et percuſſit Moab & menſus eſt eos funiculo coæquans terræ, &c.
2. Reg. 8. v. 2.

perir dedans leur propre ſang & à la pointe de ſes armes, ou de demeurer étendus ſur la terre comme autant de victimes, qui éuitant la mort ne purent pas ſe deliurer des chaiſnes & du joug d'vne honteuſe captiuité.

Et percuſſit Dauid Adarezer, &c. 2. Reg. 8. v. 3. *Strabo lib. 16. Chriſtoph. à caſtro.*

De là il fait tourner ſes troupes vers le Septentrion au de là du Iourdain, où il attaque Adarezer Roy de Soba qui eſt dans le Royaume de Syrie, entre la montagne d'Hermon & celle du Liban, & pour rendre cette iournée plus remarquable dans les faſtes de la Iudée, il fait paſſer par le fil de l'épée toute l'infanterie d'Adarezer, dont le nombre des morts paſſa iuſqu'à vingt & deux mille; apres laquelle deffaite il luy fut bien facile de ſe jetter ſur la Caualerie, où ayant rencontré mille chariots & enuiron ſept mille Cavaliers, il ſe rendit le maiſtre de tout cet attirail & fit couper les nerfs de ces cheuaux pour prendre ces dépouïlles qui deuoient contribuër aux frais du Temple, & faire voir à toutes les nations que la puiſſance de leurs Princes ne conſiſtoit pas tant dans la montre inſolentë de leurs cheuaux & de leurs troupes que dedans l'aſſiſtance de Dieu, auquel auſſi Dauid (apres auoir gagné cette bataille) offrit tout le butin qu'il auoit remporté en témoignage de ſa reconnoiſſance.

Ex Paralip. 16. Et captis Dauid ex parte eius mille ſeptingentis capitibus & viginti millibus peditum, ſubneruauit omnes iugales curruum. 2 Reg. 8. v. 4.

Ce qu'entendant le Roy d'Hemath lequel auoit depuis long-temps des haines implacables auec Adarezer, il enuoye ſon fils trouuer Dauid

Audiuit autem Rex Emath quod percuſſiſſet Dauid om.

pour se conjouïr auec luy à l'occasion de ses victoires, luy adioustant aussi quelques presens qui furent reseruez auec le reste des dépouïlles d'Adarezer pour le dessein du Temple, qui étoit comme l'ame & le premier mobile des entreprises & des pensées de Dauid, qui poursuiuant sa pointe du costé de l'Orient contre les Ammonites, & en suite venant du costé du midy contre les Idumeans, parut comme vn Soleil sur toutes ses frontieres & fit sentir à tous ses ennemis ce que peut le courage d'vn Roy qui suit les Loix de sa conscience, & qui n'a point d'autre desir que d'obeïr aux volontez de Dieu.

ne robur Adarezer.
2. Reg. 8. v. 9. Et misit Ioram filium suum ad Dauid, vt salutaret eum congratulans, & gratias ageret, &c.
2. Reg. 8. v. 10. Et tulit Dauid arma aurea quæ habebant filij Adarezer, & detulit ea in Ierusalem.
2. Reg. 7. v. 7.

Ce que Dauid fit bien parestre lors qu'apres ses triomphes il entreprit de couronner la fin de ses victoires par des actions pleines de pieté & de justice en instituant des Iuges, des Capitaines & des Pontifes, lesquels étoient comme les Tutelaires de la Iudée & les Anges de cet Estat.

Faciebat quoque Dauid iudicium & iustitiam omni populo suo.
2. Reg. 8. v. 15.

BONTE' EXTREME DE DAVID.

CHAPITRE VIII.

Victoires trop sanglantes.



LE nom de ces premiers Heros qui ont esté l'effroy de tous les peuples seroit encore venerable à la posterité, & leurs palmes n'eussent iamais esté flaitries par la longueur des temps, si les mains qui les auoient cueillies ne les eussent trempées dans des fleuues de sang, & fait rougir dedans le meurtre & le carnage de tous leurs ennemis.

Moderation des grandes ames.

Mais la moderation dans les grandes fortunes & la douceur dedans vne ame qui est blessée sont des miracles qui ne se trouuent que rarement dans la nature, & c'est ce qui a obligé l'vn des plus beaux esprits du monde, de croire que celuy lequel auoit assez de force pour vaincre son courage, moderer ses victoires & éteindre le feu que la colere peut allumer dedans son ame, deuoit plutost passer pour vn Dieu sur la terre que pour vn homme mortel, lors principalement que dans ces excez de bonté & de clemence, le cœur est assez genereux pour répandre ces profusions miraculeuses, non seulement sur des personnes indifferentes & inconnuës; mais encore sur ceux qu'il reconnoist pour en auoir esté desobligé.

Animum vincere, iracundiam cohibere, victoriam temperare, aduersarium non modo extollere iacentem; sed etiam amplificare eius pristinam dignitatem, hæc qui faciat non cum summis viris comparo sed simillimum Deo iudico. Cic. pro Marcell. n. 6.

Cela estant pour qui veut-on que ie prenne Dauid,

Dauid, & n'ay-je pas au moins ſujet de me perſuader que ſon eſprit auoit des ſentimens bien plus illuſtres que le reſte des hommes, & que ſon cœur étoit comme cet aſtre qui a couſtume de redoubler ſes flames au milieu des éclipſes, & qui s'éleue auec plus de clarté & plus de pompe lors qu'il ſe voit plus attaqué des nuées & des ombres qui l'enuironnent & qui taſchent de l'obſcurcir.

Crater ſignum celeſte inter ecli-pſes oritur.

Vit-on iamais vne fureur plus obſtinée que celle de Saül à l'endroit de Dauid, & neantmoins combien de fois Saül eſtant tombé entre ſes mains éprouua-t'il des témoignages de reſpect & des aſſeurances d'amour de celuy meſme qui en auoit receu de ſi funeſtes traittemens.

Quelle bonté peut-on s'imaginer plus grande que de donner la vie à vn homme qui le cherchoit pour le faire mourir, & n'eſt-ce pas eſtre clement & debonnaire iuſqu'à l'excez, que de verſer des larmes ſur le tombeau d'vn ennemy qui le perſecutoit? Eſtoit-il donc encore neceſſaire de ſe venger deſſus les Autheurs de ſa mort, & ſur les Meſſagers qui furent ſi infortunez que d'en apporter la nouuelle, & faut-il maintenant prendre encore le ſoin de rechercher iuſques deſſous les cendres de Saül les reſtes de ce braſier, pour les nourrir & les accroiſtre dans ſa propre maiſon.

O amour que tu es genereux dans le cœur de

Eorum qui benè fecissent memor erat maximè. Iosephus.

Qui in hostes benignus exactor amicorum numquam obliuiscebatur. Theodoreth.

Dauid, clemence que tu es magnifique & auguste dans l'ame de ce Prince, & qu'il est vray ce qu'en a dit Iosephe, qu'il ne pouuoit estre méconnoissant de ceux dont il auoit receu quelque faueur, puisque mesme il est vray, comme l'a remarqué Theodoret, qu'il n'auoit pas seulement de l'amour pour ses amis; mais encore de la bonté & des tendresses pour ses plus cruels ennemis.

Erat autem de domo Saul seruus nomine Siba, quem cum vocasset Rex ad se dixit ei: Numquid superest aliquis de domo Saul, vt faciam cum eo misericordiam Dei. 2. Reg. 9. v. 3.

C'est donc là maintenant le sujet qui le porte à appeller vn ancien seruiteur de Saül nommé Siba, & à luy demander *si il ne restoit plus personne de la maison de feu son Maistre, afin qu'il luy pût témoigner comme la mort de Ionathas n'auoit pas pû faire mourir ses iustes sentimens, & la chere memoire qu'il conseruoit pour ce parfait amy & pour tous ceux lesquels auoient l'honneur de luy appartenir.*

Dixitque Siba Regi superest filius Ionathæ debilis pedibus, &c. 2. Reg. 9. v. 3

A quoy Siba luy ayant répondu *qu'il y auoit encore au logis de Machir vn fils de Ionathas nommé Miphiboseth, lequel étoit à demy estropié*, Dauid luy commanda *de le faire venir*, & presqu'à mesme temps qu'on l'eut amené, voila cette pauure victime qui ne sçachant si on ne l'alloit point immoler à la mauuaise fortune de son pere, qui aux aproches de Dauid se prosterne à ses pieds la face contre terre, comme pour receuoir la derniere sentence de sa condamnation; mais les pensées de Dauid parurent bien contraires à ses attentes, lors que d'abord il luy osta toute sorte de

Cum autem venisset Miphiboseth filius Ionathæ filij Saul ad Dauid corruit in faciem suam. 2. Reg. 9. v. 6.

Et ait ei Dauid ne timeas quia faciens faciam in te misericor-

crainte, & l'asseura du desir qu'il auoit de le traiter auec toute sorte d'amour & de misericorde, le remettant ensuite dans les biens de Saül, & luy donnant mesme vne place dans son logis & à sa table, faueur qui étonna si fort ce jeune Prince, qu'en se iettant pour la seconde fois la face contre terre, & n'osant pas quasi enuisager son bienfacteur, il se contenta de luy dire, *Helas*, Sire, *qui suis-je pour meriter cette faueur, & comment est-ce que vous estes si bon que de vouloir ietter les yeux sur moy qui ne vous suis pas plus considerable qu'vn pauure chien qu'on iette à la voirie.*

diam propter Ionatham patrem tuum, & restituam tibi omnes agros Saul patris tui, & tu comedes panem in mensa mea semper. 2. Reg. 9. v. 7.

Qui adorans eum dixit: Quis ego si seruus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei? 2. Reg 9. v. 8.

Ces sentimens sont trop remplis d'humilité, d'amour & de respect pour ne pas meriter l'accroissement d'vne faueur, & en effet Dauid qui ne pouuoit se laisser vaincre par ses reconnoissances, joignit à ses premieres graces tout ce que la misere & la necessité de ce sujet luy purent demander.

LA CLEMENCE VICTORIEVSE.

CHAPITRE IX.



LA clemence est la vertu des Souuerains, & on ne peut leur mettre dans le cœur des sentimens plus genereux & plus dignes de la puissance où ils sont éleuez, que ceux dont autrefois vn Philoso-

Nullum clementia ex omnibus magis quam Regem decet.

pleura ſon deſaſtre, & qu'il meſla ſes larmes auec le ſang de cette teſte, laquelle étoit encore dans les dernieres alarmes de la mort.

Teſmoin auſſi ce Conquerant de Grece qui a eſté la terreur des Perſans, lequel aperceuant le tombeau d'Achille detrempa vne ſeconde fois ſes vieilles cendres auec les pleurs qui couloient de ſes yeux; mais tous ces témoignages ne ſont que de legers crayons d'vne clemence auguſte & accomplie, telle que fut celle de Dauid qui a voulu laiſſer à la poſterité l'original d'vne bonté victorieuſe & triomphante iuſques ſur les fureurs & ſur la rage de ſes plus cruels ennemis, leſquels eſtans tombez entre ſes mains y ont trouué l'Autel priuilegié des miſerables & l'aſile public de tous les affligez. Bonté victorieuſe.

C'eſt ce qui mit Saül hors des dangers où il s'étoit ietté dans la ſpelonque d'Odolla, c'eſt ce qui mit en deuïl toute la Cour & toutes les armées de la Iudée apres la mort de ce Monarque. Et c'eſt encore maintenant ce qui donne de la pitié & de l'amour à l'ame de Dauid, quand au milieu de ſes triomphes on luy vient dire que Naas Prince des Ammonites eſtoit mort; car au lieu de montrer de la ioye deſſus vn accident qui ne pouuoit qu'eſtre glorieux & profitable à toute la Iudée, ſe ſouuenant du bon accueil que ce Prince luy auoit fait pendant ſes fuites, il ſe delibera de reconnoiſtre cette Grace, &

Misit ergo Dauid consolari eum per seruos suos super patris interitu. 2. Reg. 10. v. 2. Dixerunt principes filiorum Ammon: putas quod propter honorem patris tui miserit Dauid ad te consolatores, & non ideò vt inuestigaret & exploraret ciuitatem & euerteret eam. 2 Reg. 10. v. 3. Tulit itaque Hanon seruos Dauid, rasitque dimidiam partem barbæ eorum, & præscidit vestes eorum medias vsque ad [illegible] & dimisit [illegible]. 2. Reg. 10 v. 4.

il enuoya vers son fils quelques Ambassadeurs pour se condouloir auec luy de la mort de son pere, & l'asseurer de sa protection & de son amitié; mais comme c'est vn mal commun aux plus méchantes ames de mesurer les autres selon leurs sentimens particuliers, & de faire des jugemens sinistres sur les plus saintes & plus sinceres intentions, les principaux des Ammonites voyans ces deputez de la Iudée, creurent que leur dessein étoit de les trahir & de les attraper sous les appas de leurs promesses, ce qui leur fut aisé de persuader au Roy, lequel sous ces ombrages se resolut de renuoyer ces Messagers vestus comme des fols, & la barbe à moitié rasée pour leur montrer dedans ce traitement si ridicule & si infame, que les ciuilitez de leur Maistre luy étoient suspectes, & qu'il ne les prenoit que pour les appareils de quelque trahison.

Apres cela n'est-il pas vray que la clemence seroit iniuste si elle ne changeoit tous ses attraits & tous ses charmes en des carreaux de foudre, & que les douceurs de Dauid pourroient passer pour lasches & stupides s'il ne se vengeoit de l'inciuilité & de l'ingratitude de ce petit Tyran. Mais cet homme inuincible qui ne se peut assujettir qu'à ceux qui se soumettent à son pouuoir & qui connoissent ses bontez, a trop de generosité pour laisser ces outrages sans chastiment.

Comme il eut donc appris la nouuelle d'vn traitement ſi iniurieux à ſon authorité, & ſi cruel au nom & à l'honneur de ſes pauures Ambaſſadeurs, il enuoya ſoudain des Meſſagers qui firent leur poſſible pour les conſoler de ſa part, & qui les arreſterent dans la ville de Hierico en attendant que leur barbe fut creuë, & que le temps les eut mis en eſtat de retourner en Cour auec plus de bien-ſeance.

Quod cum nunciatum eſſet Dauid, miſit in occurſum eorum : erant enim viri confuſi turpiter valdè & mandauit eis Dauid, manete in Hierico donec creſcat barba veſtra & tunc reuertimini. 2. Reg 10. v 5.

Et puis comme les Ammonites ne peuuent pas douter que leur faute ne ſoit bien-toſt vengée, ſous cette apprehenſion ils ramaſſent leurs forces & engagent tous leurs Alliez pour leur preſter ſecours.

Videntes autem filij Ammon quod inimicum feciſſent Dauid miſerunt, & conduxerunt mercede Syrum Rohob. 2. Reg. 10. v. 6.

Dauid auſſi à meſme temps fait conuoquer toutes ſes troupes, & commande à Ioab de conduire vne armée contre ces ſeditieux qui ſont deffaits dans le premier rencontre, en ſuite de quoy ceux de Syrie eſtans ſi temeraires que de vouloir ſuiure vn exemple ſi pernicieux & ſi funeſte, ils ne rencontrent pas vn ſort moins deſaſtreux, d'où s'enſuiuit vne paix generale dans toute la Iudée & vne ſujettion commune de toutes les nations deſſous les ordres de Dauid.

Quod cum audiſſet Dauid miſit Ioab, & omnem exercitum bellatorũ. 2. Reg. 10 v. 7.

Iniit itaque Ioab & populus qui erat cum eo certamen contra Syros : qui ſtatim fugerunt à facie eius, &c. 2. Reg. 10. v. 13.

Et fecerunt pacem cum Iſraël. 2. Reg. 10. v 19.

LA CHEVTE DE DAVID.

CHAPITRE X.

A main me tremble & ie ne sçais si ie dois en conscience découurir vn Tableau dont tous les traits sont si hideux & si infames, qu'on ne les peut apperceuoir sans honte & sans horreur; la main me tremble & mon cœur mille fois plus sensible me donne des pensées si affligeantes & des sentimens si fascheux, qu'au lieu de vouloir adiouster quelques traits à vne image si funeste, ie me crois obligé de ramasser toutes les ombres de la nuit pour luy faire vn rideau, & pour cacher aux yeux de tous les peuples vn spectacle si scandaleux.

Spectacle scandaleux & infame.

C'est aussi en ce poinct que la plus noire de toutes les passions a vn grand auantage, & comme vn priuilege particulier dans ses desastres, de ce qu'estant la plus digne de blasme, sa saleté luy sert de crespe, & que l'on est contraint de l'épargner plutost par honte que par pitié.

Priuilege de l'amour sensuel.

Iettons donc quelque voile sur vn objet dont tous les traits sont si desagreables, les couleurs si sanglantes, & les regards si dangereux, qu'on ne les peut enuisager sans en estre offensé.

Iettons de l'eau sur vn brasier qui n'a pour fumée qu'vn triste aueuglement, pour éclat qu'vn scandale

ſcandale public, & pour cendre que l'infamie laquelle en eſt touſiours inſeparable.

He pour le moins détournons la penſée d'vn acte ſi honteux, & faiſons par colere ou par compaſſion ce que le plus fameux de tous les peintres fit autrefois par deſeſpoir, ou par reſpect ſur vn pourtrait dont il ne fit qu'ébaucher le crayon; pource qu'il reconnut qu'il ne pouuoit acheuer cet ouurage ſans reueler le ſecret de ſon Prince, & ſans expoſer aux yeux de tout le monde vn viſage dont les copies pouuoient eſtre outrageuſes à l'innocence & à la pureté de leur original.

Tableau de Compaſpé ébauché par Apelles.

Et puis que diroient les nations étrangeres & ces peuples incirconcis qui n'ont point d'autres Dieux que leurs idoles, ſi ils ſçauoient que le plus pieux de tous les Princes & l'ennemy mortel de leur idolaſtrie en fuſt venu iuſqu'à ce poinct, que d'immoler ſon cœur dans cet infame ſacrifice, où l'on prefere les amours impudiques d'vne beauté trompeuſe & deloyale, aux appas adorables de la premiere de toutes les beautez.

Que diroient les Syriens, les Moabites, les Philiſtins & les Idumeans, ſi ils ſçauoient que ce Monarque qui les a pû reduire ſous ſon joug, eut ſi peu de courage que de ſe captiuer deſſous l'empire d'vne femme? & que diront enfin les Ammonites ſi on leur dit que ce vainqueur qui a ietté la terreur & l'effroy dans toutes leurs Prouin-

ces, eſt ſi laſche & ſi foible que de ſe laiſſer vaincre par les regards d'vne affetée, tandis que l'élite de ſa nobleſſe eſt actuellement occupée à leur faire la guerre & à ſoumettre tout leur païs ſous ſon obeïſſance.

Factum eſt autem vertente anno eo tempore quo ſolent Reges ad bella procedere. 2. Reg. 11. v. 1. Miſit Dauid Ioab & ſeruos ſuos cum eo, & vniuerſum Iſraël, & vaſtauerunt filiæ Ammon, &c. 2. Reg. 11. v. 1.

Quelle honte à ce Prince de demeurer oiſif tandis que ſes troupes trauaillent & que ſes meilleurs Capitaines vont ſacrifier le plus pur de leur ſang pour la conſeruation de ſon Royaume? penſe-t'il donc que ce luy ſoit aſſez d'auoir deffait des monſtres, tué des Geans & triomphé de tous ſes ennemis pour ſe tenir en aſſeurance & ne craindre plus de dangers? Ne ſçait-il pas qu'il y a des ſurpriſes dedans la paix, comme dedans la guerre, & qu'vn homme qui vit dans les delices & dans l'oiſiueté eſt attaqué par des puiſſances inuiſibles, dont les aſſauts ſont d'autant plus à craindre, que moins on les redoute.

Surpriſes de l'amour impudique.

Et vrayment qui croiroit qu'vne œillade pût faire breche dans le cœur d'vn Monarque, & exciter dans ſon eſprit de plus triſtes embraſemens que tous les foudres dont on ſe ſert dedans la guerre. En verité i'ay peine de le dire, & la paſſion que i'ay pour conſeruer le nom & la memoire de Dauid dedans l'honneur que ſa vertu & ſa valeur luy ont acquis, m'obligeroit quaſi à ne le point nommer pour vn exemple particulier de cette verité: mais puiſque ce deſſein & la verité meſme qui l'a tracé m'oblige d'autre part à ne le

Image de la foibleſſe humaine.

point celer, & que de là les plus puiſſans & les plus ſaints hommes du monde peuuent connoiſtre leur foibleſſe, ce fut l'an quarantieſme de ſon aage, le dix-neufuieſme de ſon Empire, & enuiron le temps que le Soleil commence à égaler les jours auec la nuit, & de donner à la campagne plus de commoditez pour ſuruenir aux neceſſitez de la guerre, que les armées de ce Prince eſtans deſia campées ſur les frontieres des Ammonites, il fut ſi malheureux que d'attendre dans ſa maiſon vn ennemy, lequel fait plus de meurtres dedans la paix & dans l'oiſiueté, que les plus fameux Conquerans auec toutes leurs troupes n'en peuuent faire dans les plus ſanglantes batailles. Ennemy domeſtique.

Et au reſte il n'eſt pas neceſſaire de dreſſer des machines, de faire des conuois & d'apreſter tout ce grand attirail dont on ſe ſert dedans la guerre pour remporter cette victoire qui ſe trouue dedans la paix, puis qu'il ſuffit de voir, ou d'eſtre veu pour ſeruir de ſujet aux victoires de ce Tyran, & que le moindre trait qu'il lance de ſes yeux eſt capable de renuerſer les plus braues courages.

N'eſt-ce pas pour cela que les Poëtes nous ont fait voir le plus fameux de leurs Heros dedans vn eſclauage, où ſes chaiſnes quoy que dorées étoient les marques de la plus noire & plus infame laſcheté où l'on puiſſe iamais tomber. Eſclauage d'Hercule.

Quelle honte à vn homme qui paſſoit pour

vn Dieu, & qui venoit de dompter les fureurs & la rage d'vn Busiris dedans l'Egypte, d'vn Antée dans la Mauritanie, d'vn Gerion dans les Espagnes, d'vn Diomede dedans la Thrace, & mesme d'vn Cerbere & des Hydres, iusques dans les Enfers, lequel apres tous ces triomphes vient à rendre les armes aux pieds de la plus débauchée femme du monde, qui le soumet sous des loix si infames, qu'enfin il est reduit de changer sa massuë auec vne quenoüille.

Omphale Maistresse d'Hercule.

Quel spectacle peut-on s'imagner plus digne de risée, & y a-t'il quelqu'vn dedans le monde qui n'aye au moins pitié de voir mesme sous vne feinte l'ombre de ces desastres, qui ont esté iusqu'à present les sujets plus tragiques & plus communs de toutes les Histoires. Mais falloit-il que celle-cy qui porte le nom de Sainte nous donnast des exemples de cette verité, & faut-il maintenant auouër que Dauid mesme, qui n'a iamais eu de pareil en pieté, en force & en courage, ait neantmoins esté si malheureux que de ceder aux attraits incestueux & impudiques d'vne femme.

Dum hæc agerentur accidit vt surgeret Dauid de stratu suo post meridiem, & deambularet in solario domus Regiæ: viditque mulierem se lauantem ex aduerso super solarium

Ce fut sur le milieu du iour, lors que se leuant de son lit, où il s'étoit ietté peu apres son repas, & venant à monter dessus vne terrasse laquelle étoit au haut de son Palais, il aperceut de loing la cause de sa ruine, & ce triste sujet lequel excita tant d'orages & de tempestes sur sa famille & dessus son Royaume.

Il ne faut donc point d'autres foudres pour exciter ces flames, & point d'autres flambeaux pour allumer ces brasiers homicides qu'vn regard qui s'échape trop brusquement; figurez vous du souffre que l'on iette sur des cendres ardentes; n'est-ce pas là dequoy donner naissance à vn horrible & triste embrasement. Mais il y a bien plus sujet de craindre lors qu'vne ame toute ensouffrée vient à ietter ses yeux comme deux traits de flame dessus vn cœur effeminé qui est toûjours fumant sous les ardeurs de sa concupiscence, & qui ne veut qu'vn souffle ou vne œillade pour embrazer l'amour & toutes les passions des plus illustres Conquerans.

suum: Erat autem mulier pulchra valde. 2 Reg. 11. v. 2.

Vt penè extinctum cinerem si pulvere tangas viuet & ex minimo maximus ignis erit. Sic nisi vitaris quidquid renouabit amorem flamma redardesset qua modo nulla fuit.

Mais qui croiroit que les beautez plus innocentes de la nature soient capables de produire ce feu, & qui croira que Bethsabée qui ne pensoit à rien moins qu'à Dauid, aye neantmoins ietté les premieres ardeurs qui bruslerent son ame & aueuglerent sa raison. Il n'y a donc plus de sujet si noble & si auguste dedans le monde, qui ne puisse estre consumé par ces flames; plus d'asile si saint où elles ne penetrent & plus de lieu si froid où elles ne s'allument, puisque Dauid les trouue iusques dessous les eaux d'vne fontaine où se lauoit la malheureuse Bethsabée, & que ny la puissance ny la valeur, ny toutes les vertus qui paroissoient si naturelles à ce Prince, ne le peuuent pas garantir de ces desastres.

Misit ergo Rex & requisiuit quæ esset mulier, nunciatumque est ei quod ipsa esset Bethsabée. 2. Reg. 11. v. 3.

Ardeurs diaboliques

A peine eut-il ietté la veuë sur cette femme, qu'à mesme temps son cœur qui suiuoit ses regards s'alla ietter sur cette proye, & ses poursuites furent si violentes, que comme il n'y a rien qui fasse resistance à ceux qui ont l'authorité & le pouuoir en main, il s'en rendit le maistre & viola l'vn des plus purs deuoirs de la nature, en s'assujettissant aux sentimens brutaux de sa sensualité.

Missis itaque Dauid nunciis tulit eam, quæ cum ingressa esset ad illum, dormiuit cum ea 2 Reg. 11. v. 4.

Voila donc Bethsabée qui deuient sa maistresse, & la beauté coupable & innocente de cette femme qui se rend victorieuse de ce courage, que toutes les forces de la Iudée & des nations circonuoisines n'auoient pû surmonter.

Voila celuy à qui toutes les filles de Sion crioient il y a quelques iours qu'il auoit triomphé de dix mille hommes, qui à present sert de sujet de triomphe, ou plustost de risée à la foiblesse d'vne femme.

Sujet tres-digne de pitié.

Dauid tu me fais compassion, & dedans cet estat pitoyable où tu es reduit, ie voudrois que mes yeux fussent changez en deux fleuues de larmes pour en lauer les taches & l'opprobre de ton peché, pauure Prince qu'as-tu donc fait, & comment est-ce que ie te vois tombé du plus haut de ton Throsne dedans ce precipice, où tu as rencontré l'écueil de ta gloire & le naufrage de tes felicitez, Ah Dieu que ce plaisir causera de tristesse, que ce iour fera naistre de nuits, & que ce seul regard traisnera apres soy de déplorables aueuglemens,

Deplorable aueuglement.

A peine a-t'il veu Bethſabée, qu'à meſme temps vn rayon de lumiere a ébloüy ſes yeux, & qu'il a veu ſortir du cœur de cette femme plus de foudres & plus d'éclairs que les plus groſſes nuées n'en peuuent enfanter au milieu de l'orage.

Dauid i'ay compaſſion de toy; mais ie m'étonne comme les aſtres de la Iudée n'ont fait vne nuit eternelle pour détourner tes yeux de cet objet, & t'empeſcher de voir cette ſirene, de qui l'honteuſe nudité allumoit vn bucher ſi infame deſſus le bord de l'eau où elle ſe baignoit.

Soleil dont les lumieres ſont ſi chaſtes & les regards ſi purs, qu'il n'y a point d'ordure ſur la terre qui les puiſſe corrompre, que ne tombe-tu en éclipſe au milieu de ta courſe, ou pour le moins que ne fais-tu ſortir quelque nuage du milieu de cette eau pour ietter quelque voile deſſus l'horreur de ce ſpectacle.

Ah ie vois bien qu'en ces rencontres il faut remporter la victoire comme les Parthes en fuyant, & qu'il ne faut iamais attacher les regards de ſes yeux ſur vn ſujet qui a couſtume de peruertir les meilleures penſées, & de changer les plus nobles paſſions auec des ſentimens qui ne ſont dignes que des beſtes.

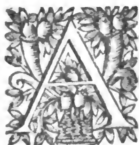
Dauid n'eut iamais eſté pris par les charmes de Bethſabée, ſi ſa curioſité n'eut donné la licence à ſes yeux de preuenir ſon cœur & de ſeduire ſa raiſon.

Mais cette ſource ayant eſté vne fois infectée, ce poiſon diabolique s'eſt gliſſé dans ſes veines, & les flames qui ſont reſtées dans ſon cœur ont éleué vne fumée ſi épaiſſe & ſi noire, qu'il n'eſt pas de merueille ſi en eſtant aueugle, il viole toutes les loix de la nature pour aſſouuir l'ardeur d'vne paſſion qui n'a ny honte, ny reſpect.

Ce ne ſont neantmoins que les preludes d'vne plus triſte & plus ſanglante tragedie, & il ſuffit de dire que c'eſt l'amour lequel a commencé de leuer ſon bandeau, pour attendre tous les mal-heurs qui peuuent naiſtre de cette effronterie.

LE MEVRTRE D'VRIE.

CHAPITRE XI.



Mour que tu fais de ſanglantes tragedies, que tes fureurs ſont obſtinées, tes douceurs déloyales, tes beautez dangereuſes & tous tes charmes criminels, qui le croiroit que tes appas fuſſent ſi furieux, tes regards ſi funeſtes, tes froideurs ſi ardentes, tes pourſuites ſi enragées, tes triomphes ſi imperieux & tes victoires ſi inſolentes? Qui ne craindroit vn ennemy qui flatte pour bleſſer, qui attire pour perdre & qui careſſe pour tromper.

Voulez

Voulez vous donc connoiſtre le naturel de ce Demon qui nous paroiſt ſi doux & ſi aimable dedans ſes cruautez, ſi prodigue dedans ſon auarice, ſi opulent dans ſa miſere, ſi effronté dedans ſa honte, ſi temeraire dedans ſes craintes, ſi fort dans ſa foibleſſe, ſi ſincere dans ſes déloyautez & ſi changeant dans toutes ſes humeurs, qu'il a meſme des complaiſances dans ſes deſaſtres, & quelque ſorte d'égalité parmy ſes changemens. Nature de l'amour laſcif.

A le voir on croiroit qu'il n'y a rien de plus candide, de plus naïf, de plus ſecret, de plus humble, & de plus moderé que les deſſeins de ce perfide, & neantmoins ce ne ſont que fineſſes, que tromperies, que trahiſons, que vanitez & que débordemens, iamais on ne vit tant de feintes, tant d'illuſions, tant de fureurs & tant d'inquietudes que dedans l'ame de ce traiſtre qui déguiſe ſes ſentimens auec tant d'artifice, qu'à meſme temps il ayme & il haït, il ſoûrit & il pleure, il obeït & il commande, il baiſe & il étrangle, & lors meſme que nous croyons qu'il veut donner la vie, il eſt dans le deſſein de nous donner la mort. Les feintes déloyales de l'amour.

Voulez-vous donc ſçauoir ſon origine, il naiſt au milieu de nos playes, il ſe repaiſt de nos miſeres, il s'éleue deſſus nos ruines, il vit dedans nos flames, & à la fin il nous reduit en cendres, & puis ſi vous voulez que ie vous peigne ſon image, il a le corps tout decharné, des œillades étin- Origine de l'amour deshoneſte.

celantes & égarées, vn visage plombé & des gestes si inconstans & si volages qu'on ne sçait où il lance ses traits & où il veut prendre son vol pour surprendre sa proye.

Les humeurs du meschant amour.

Enfin si vous voulez sçauoir ses humeurs plus secrettes, c'est vn feu qui se couue dessous la cendre, vn venin qui se donne dedans vn vase d'or, vn piege qui est couuert de roses, vn vlcere embaumé de parfums, vn supplice qui paroist agreable, & neantmoins qui a noyé des Royaumes & des Prouinces dans des torrens de larmes & des fleuues de sang.

Amour, cruel amour, i'ay donc sujet de craindre que la ruine de Bethsabée ne vienne à perdre Vrie, & que Dauid apres auoir osté l'honneur à cette femme ne rauisse la vie à son mary.

Voila desia vn courrier en Campagne qui va trouuer Ioab auec commandement de luy enuoyer au plustost ce genereux soldat, lequel ne se doutant pas du malheur arriué à sa femme, ny de celuy qui pendoit sur sa teste, s'en vient trouuer Dauid selon les ordres qu'il en auoit receu, & luy donne toute asseurance de l'heureuse conduite de Ioab & du progrés que font ses troupes dessus les terres de Soba.

Et venit Vrias ad Dauid: quæsiuitque Dauid quàm rectè ageret Ioab. 2. Reg. 11. v. 7.

Hé bien j'en suis rauy, luy dit Dauid, *vous me direz vne autrefois le reste, & cependant comme vous estes tout harassé, allez vn peu vous rafraîchir dedãs vostre maison.*

Et dixit Dauid ad Vriam vade in domum tuam. 2. Reg. 11. v. 8.

Voyez comme l'amour déguiſe ſes penſées, & comme il a des artifices pour couurir les fureurs & la rage de ſes plus noirs deſſeins.

Ce n'eſt pas l'affection de Dauid enuers Vrie; mais la crainte qu'il a de diuulguer le deshonneur de Bethſabée qui le rend ſi courtois; car cette femme infortunée, dit ſaint Iean Chryſoſtome, ſentoit deſia dedans ſon ſein, & dedans ſes entrailles ce fruit infame de ſon crime, & ce teſmoin interieur qui luy mettoit deuant les yeux l'horreur de ſon impureté & de ſon infamie.

Peccati mei pullulat fructus, accuſatorem intrinſecus habeo, in ventre proditorem. *Chryſ. in pſ 50.*

Elle craignoit que le retardement ne publiaſt ſa faute, & qu'Vrie ſçachant qu'elle étoit groſſe ne la traitaſt comme vn mary pouuoit faire vne femme, laquelle ayant ſoüillé ſon corps dedans vn adultere ne le pouuoit lauer que par l'effuſion de ſon ſang & le ſupplice de ſa mort.

Cependant les pretextes dont Dauid pretendoit ſe ſeruir pour détourner ce mal ſe trouuerent tous inutiles; car Vrie paſſa toute la nuit deuant la porte du palais, & nonobſtant toutes les remontrances que Dauid luy pût faire, *Helas,* dit-il, *l'Arche de Dieu & Iſraël & Iuda ſont maintenant deſſous des pauillons à la mercy des iniures du Ciel & de la guerre, Ioab mon Maiſtre & toute ſon armée n'a point d'autre lit que la terre, & moy ſeroiſ-je bien ſi laſche que de deſcendre en ma mai-*

Dormiuit autem Vrias antè portam domus Regiæ, &c. 2. Reg. 11. v 9.

Et ait Vrias ad Dauid Arca Dei & Iſraël & Iuda habitant in papilionibus, & Dominus meus Ioab, & ſerui Domini mei ſuper faciem terræ manent, & ego ingrediar domū meam, &c. 2. Reg 11. v. 11.

ſon pour faire bonne chere, & dormir mollement dans le duuet & ſur la plume.

Belle reſponſe d'Vrie à Dauid.

Ah Sire, ie vous iure par la vie de voſtre Majeſté & par le ſalut de ſon ame, que ie mourray pluſtoſt que de commettre cette faute, & d'auilir men corps dedans la jouïſſance de ces plaiſirs effeminez, tandis que tous mes Camarades vont immolant leur force & leur courage à la fureur de tous vos ennemis.

A cette repartie que voulez-vous que réponde Dauid, ſeroit-il bien poſſible que l'amour qui eſt ſi ingenieux, ſi inuentif & ſi ſuptil demeuraſt ſans réponſe? *He bien demeurez donc*, dit-il, *encore aujourd'huy auec moy & demain ie vous renuerray.*

Ait ergo Dauid ad Vriam: mane hic etiam hodiè & cras dimittam te. 2. Reg 11. v. 12.

Ah le perfide & le diſſimulé, voyons vn peu où buttent ſes deſſeins & pour quelle raiſon c'eſt qu'il arreſte Vrie dedans Hieruſalem.

Ie me doute qu'il auoit leu dedans les faſtes de la Iudée, comme Noé qui n'auoit pû eſtre noyé dans les eaux du deluge fit vn honteux naufrage dans vn verre de vin, car le voila qu'il fait venir Vrie, & que s'eſtant ſeruy de toute ſorte d'artifices pour trahir ſa conſtance, il le fait boire auec tant d'excez qu'à la fin il l'enyure, ſe figurant peut-eſtre qu'en rempliſſant ſa teſte de fumée, il

Qui non inebriatus eſt diluuio, ebriatus eſt vino. S. Ambroſ. Apolog. 2. Dauid. cap 3.

Et vocauit eum Dauid vt con-

pourroit rallumer dans ſon cœur quelques flames, & luy oſter la memoire de ſon ſerment. medeset coram ſe & biberet, & inebriauit eum, &c. 2. Reg. 11. v. 13.

Mais Dieu qui eſt le protecteur des ames chaſtes ne permit pas que ce braue ſoldat vint à perdre totalement la veuë dans cet aueuglement; car nonobſtant que les vapeurs du vin qu'il auoit pris trop immoderément, luy euſſent mis vn bandeau ſur les yeux, il eut encore aſſez de jour pour éuiter le piege qu'on luy auoit dreſſé en ſa maiſon, & il paſſa vne ſeconde nuit auec les gens du Roy & auec les gardes qui couchoient à la porte de ſon palais. Dormiuit in ſtrato ſuo cum ſeruis Domini ſui, & in domum ſuam non deſcendit. 2. Reg 11. v. 13.

Surquoy Dauid voyant que tous ſes ſtratagemes ne pouuoient reüſſir à ſon contentement & ſelon ſes deſirs, il reſolut de mettre fin à cette tragedie par vn acte le plus barbare, & le plus inhumain qui ſoit en toute la nature.

Et puis niez que l'amour ſoit vn bourreau qui ſe nourrit dans des torrens de ſang, & ne reſpire que dans le feu & dans les flammes, & qui n'épargne ny vie, ny honneur pour aſſouuir ſa rage, & conuertir les throſnes, & les lits des Monarques en des ſepulchres, & en des échaffauts. *In ferrum flammaſque ruit.*

Dauid le cœur me tremble quand ie vous vois prendre vne plume en main pour eſcrire à Ioab, & renuoyer Vrie.

I'ay peur que l'amour ne ſe serue de tous ces traits de plume pour ébaucher le tableau de la mort, & que ces gouttes d'anchre ne ſe chan-

gent en des ruiſſeaux de ſang.

Factum eſt ergo manè & ſcripſit Dauid Epiſtolam ad Ioab miſitque per manum 2. Reg. 11. v. 14. Scribens in epiſtola ponite Vriam ex aduerſo belli vbi fortiſſimum eſt prælium, & derelinquite eum vt percuſſus intereat. 2. Reg. 11. v. 15.

Dauid qu'écriuez vous ? *Ioab*, luy mande-t'il, *ie vous commande de mettre Vrie en teſte de l'armée, où les attaques doiuent eſtre plus violentes, & à la premiere ſortie des ennemis, laiſſez-le à leur mercy afin qu'il y periſſe.*

Et en effet comme les volontez des Roys n'ont point de reſiſtance, & que leurs ordres ſont des arreſts inéuitables Ioab expoſe Vrie dans vn quartier où il ſçauoit que les forces des aſſiegez eſtoient plus ramaſſées, & où dés le premier aſſaut, ce valeureux ſoldat fut immolé à la fureur des ennemis, qui luy firent trouuer dedans ſa mort vne ſeconde vie, & vn trophée iuſques ſur ſon tombeau.

Egreſſique viri de ciuitate bellabant aduerſum Ioab, & ceciderunt de populo ſeruorum Dauid, & mortuus eſt etiam Vrias Hetheus.

Sacrifice tres-honnorable.

Et vrayment qu'elle gloire à ce braue ſoldat de ſacrifier ſa vie pour la deffenſe de ſon païs, & pour celle de ſon honneur qui luy étoit plus precieux que la vie, quelle gloire que de mourir les armes à la main, & d'eſtre enſeuely dans des drapeaux, où la pudeur & la vaillance ont imprimé des marques eternelles de ſon courage & de ſa pureté.

Viuez donc cher Vrie dans la memoire de tous les ſiecles, & quoy qu'vn amour inceſtueux & infame vous aye voulu ſacrifier à ſes fureurs le plus iniuſtes ; que toutes les nations, tous le

aages & tous les ſexes viennent chercher dans voſtre mort & ſous vos cendres, la gloire d'vne vie qui n'a pû eſtre conſumée par les flames impures de ce braſier cruel & homicide qui deſole tant de Royaumes & rauage tant de maiſons.

Dauid à beau nous dire que voſtre mort n'eſt qu'vn euenement commun & ordinaire de la guerre, que c'eſt vn coup de hazard & vn effet fortuit & malheureux de ce metier impitoyable, où les glaiues & les épées vont comme autant de foudres, tombans ſur toute ſorte de perſonnes.

Non non, ce ſont des armes inuiſibles & les traits d'vne main ſouueraine qui ont voûlu remporter la victoire d'vne ame qui n'auoit pû eſtre vaincuë par les attraits & par les flames de l'amour.

Les armes d'vne main Souueraine.

Que Dauid pleure & que Bethſabée faſſe hardiment des plaintes; car cette mort ne peut eſtre funeſte & déplorable qu'à ces deux criminels; & tous ceux qui apprendront la mort d'Vrie auront ſujet de la louër, quand ils ſçauront quelle a eſté ſa vie & ſes amours.

LA PENITENCE DE DAVID.

CHAPITRE XII.

Peine inseparable du peché.



L'Ombre n'est pas plus inseparable du corps que la peine l'est du peché, c'est vne suite necessaire dont voicy vne preuue dans la personne de Dauid. Ce Prince n'eut pas si tost peché qu'à mesme temps voicy le Prophete Nathan qui s'en vint le trouuer de la part de son Maistre, & qui pour luy faire connoistre sous vne parabole l'Histoire veritable de ses desastres, luy dit *que deux hommes étoient dans vne mesme ville l'vn riche & l'autre pauure, & que le riche auoit vn grand nombre de bœufs & de moutons, au lieu que le pauure n'auoit qu'vne brebis qu'il auoit acheptée & nourrie, & laquelle étoit creuë dans sa maison auecque ses enfans, luy donnant à manger de son pain & à boire dedans son verre, & la faisant dormir dedans son sein auec autant d'amour & de tendresse comme si c'eut esté sa propre fille; Mais qu'vn passant s'estant venu loger dedans la maison de cet homme, lequel auoit tant de moutons & tant de bœufs, bien loin de s'en seruir*

Misit ergo Dominus Nathan ad Dauid: qui cum venisset ad eum dixit ei: duo viri erant in ciuitate vna, vnus diues & alter pauper. 2. Reg. 12. v 1. Diues habebat oues & boues plurimos valdè. 2. Reg. 11. v. 2. Pauper autem nihil habebat omninò, præter ouem vnam paruulam quam emerat & nutrierat, & quæ creuerat apud eum cum filiis eum simul de pane illius comedens, & de

seruir pour en traiter son hoste, il fut si effronté & si auare que de faire tuër la brebis de son voisin & la manger auec ce pelerin qui l'étoit venu voir.

N'est-ce pas là vne inhumanité & vne barbarie capable de toucher ceux là mesme qui n'ont point de pitié, & dont le cœur paroist souuent plus dur & moins sensible que les rochers & que le marbre.

David aussi n'en pût entendre le raport que luy en fit Nathan, sans témoigner de la colere & de l'indignation, *& viue Dieu*, dit-il, *qui que soit ce cruel ie le condamne à mort, & ie iure que pour cette brebis qu'il a rauie à ce pauure homme, il en donnera quatre, puis qu'il a fait vn acte si infame & si digne d'horreur & de pitié.*

Mais Sire, luy replique Nathan, *sçauez vous bien que c'est vous mesme de qui ie parle, & que c'est Dieu qui vous dit par ma bouche: He quoy David ie t'ay creé Roy de mon peuple, & apres t'auoir deliuré de la main de Saül, ie t'ay mis sur vn Throsne auec vn pouuoir Souuerain de disposer de tous les biens de son Royaume dans vn vsage legitime, ie t'ay aussi donné la maison d'Israël & de Iuda, & si toutes ces graces*

calice eius bibens & in sinu illius dormiens eratque illi sicut filia.

2 Reg. 12. v. 3. Cum autem peregrinus quidam venisset ad diuitem, parcens illi sumere de ouibus & de bobus suis, vt faceret conuiuium peregrino illi qui venerat ad se tulit ouem viri pauperis, & præparauit cibos homini qui venerat ad se.

2 Reg. 12 v. 4. Iratus autem indignatione David aduersus hominem illum nimis dixit ad Nathan, viuit Dominus, &c.

2. Reg. 12. v. 5. Ouem reddet in quadruplum eò quod fecerit verbum istud & non pepercerit.

2. Reg. 12. v. 6. Dixit autem Nathan ad David: Tu es ille vir: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Ego vnxi te in Regem super Israël, &c.

2 Reg. 12 v. 7. Et dedi tibi domum Domini tui, & vxores

Domini tui in sinu tuo, dedique tibi domũ Israël & Iuda, & si parua sunt ista adjiciam tibi multò maiora. 2. Reg 12 v. 8.

& toutes ces faueurs te semblent trop petites, ie suis encore assez puissant & assez bon pour t'en accorder de plus grandes.

Quare ergo contempsisti verbum Domini, vt faceres malum in conspectu meo? Vriam Hethæum percussisti gladio & vxorem illius accepisti in vxorem tibi. 2. Reg 12. v. 9.

He pourquoy donc as-tu esté si malheureux & si méconnoissant que de faire si peu d'estat de tous ces auantages, & de traiter auec tant de mépris tous mes commandemens, c'est toy qui as osté la vie à vn mary apres auoir raui la pureté & l'honneur de sa femme, & c'est ta cruauté & ton aueuglement qui a sacrifié Vrie l'Hetean à la fureur des Ammonites, apres auoir immolé Bethsabée à la plus noire de toutes tes passions; c'est pour cela que ce glaiue mortel que tu as déguainé dessus ces miserables, s'en va faire tant de rauages dessus tout ton Royaume, & que le Ciel qui a tousiours esté le plus triste vengeur de l'innocence, s'en va faire tomber sur ta famille & dessus tes enfans tous les orages que tu as excité dessus celle de ton prochain.

Quam obrem non recedet gladius de domo tua vsque in sempiternus. 2. Reg 12 v. 10.

Tu enim fecisti absconditè: ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israël & in conspectu solis. 2. Reg 12. v 12.

Et au reste sçache que ton peché qui a esté conceu sous les tenebres, & que ce fruit infame qui a pris sa naissance dessous les voiles de la nuit éclattera à la veuë de tous les astres, & que tous les rais du Soleil serui-

ront de flambeaux, pour découurir ta honte & ton opprobre aux yeux de tous les peuples.

Ie feray naiſtre deſſous tes propres cendres vn braſier ſi horrible, & des flames ſi deuorantes que le plus cher de tous tes biens en ſera conſumé, & puiſque ton amour cruel & inceſtueux a répandu ſon feu & ſes ardeurs deſſus vne ſi belle ſource, tous les ruiſſeaux qui en rejalliront ſeront autant de torches qui porteront iuſques dedans le lit de tes enfans, les funeſtes reliques de ces triſtes embraſemens.

A ces menaces Dauid lequel étoit reſté comme inſenſible apres auoir abruti ſon eſprit & ſes ſens, dedans l'ordure de ſon crime, commença de reprendre quelque reſſentiment, & le remord de ſa conſcience luy donna des attaintes ſi violentes, qu'à meſme temps il auoüa ſon crime, & ſe iettant aux pieds de ce Prophete, il ſe prit à crier la larme à l'œil & le cœur tout contrit & humilié, *qu'en verité il étoit criminel.*

Et dixit Dauid ad Nathan peccaui, Domino. 2. Reg 12. v. 13.

Hé i'ay peché, dit-il, *mon Dieu, i'ay peché contre vous, Seigneur ayez pitié de moy, & ſi depuis la naiſſance du monde les torrens de vos ſaintes miſericordes ſe ſont ſi ſouuent debordez deſſus tant d'ames criminelles, verſez maintenant ſur la mienne*

Miſerere mei Deus ſecundum magnam miſericordiam tuam. Pſal 50. v. 1.

Et ſecundum multitudinem miſerationum

tuarum dele iniquitatem meã. v. 2.
Amplius laua me ab iniquitate mea, & a peccato meo munda me. v. 3.
Quoniam iniquitatem meã ego cognosco, & peccatum meum contra me est semper. v. 4.

vne petite goutte de cette chere & aymable rosée, ou plustost noyez moy dedans vn ocean de graces pour me lauer des taches de mon impureté.

Mon Dieu ie reconnois ma faute & la triste pensée de mon desastre donne à mon ame tant de terreur & tant d'inquietude, qu'il me semble que i'ay tousiours vn juge & vn bourreau à mes costez.

Tibi soli peccaui & malum coram te feci, vt iustificeris in sermonibus tuis & vincas cum iudicaris. v. 5.

Vous le sçauez ô le Dieu de mon cœur; car c'est vous seul contre qui i'ay peché, & quoy que i'aye tasché de courir mes ordures dessous quelques tenebres, vos yeux en ont esté tesmoins, & il n'y a point de nuit si obscure & de secret si caché dans mon ame où vous n'ayez desia lancé des foudres & répandu la lumiere de vos regards.

Et neantmoins i'espere que vous iustifierez vos plus douces promesses, & que malgré les sentimens iniques de tous ceux qui vous croyent inexorable, ie seray si heureux que d'obtenir pardon de mes iniquitez.

Car c'est sous les ombres de nos pechez que le Soleil de vos misericordes a coustume de se leuer, & dans le nombre presqu'innombrable de nos offenses que se répand auec

plus d'abondance la multitude immense & infinie de toutes vos bontez.

De moy qui ay esté conceu dedans le crime, ie suis vne image viuante de cette verité, & neantmoins tout pur & tout sincere que vous estes, vous n'auez pas laissé de découurir à vn cœur si lascif & si fourbe les plus secrets mysteres de vostre amour & de vostre sagesse.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, & in peccatis concepit me mater mea. v. 6. Ecce enim veritatem dilexisti incerta & occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi. v. 7.

Mais j'espere que vous arroserez mes crimes auec l'hysope de vos misericordes, & que vous verserez dessus mon pauure cœur tant de faueurs, qu'enfin ie parestray deuant vos yeux aussi blanc que la neige.

Asperges me hyssopo & mũdabor, lauabis me & super niuem dealbabor. v. 8.

Et puis quand vous m'aurez fait cette grace & que i'auray oüy de vostre bouche le pardon que i'attens auec tant d'impatience, ie reprendray vne nouuelle vie, & ces torrens de ioye & de delices porteront dans mes membres tous languissans & humiliez cette douce & aymable vigueur qui est tousiours inseparable de vos benedictions.

Auditui meo dabis gaudium & exultabunt ossa humiliata. v. 9.

Bel astre éloignez donc vos yeux d'vn objet si funeste, & essuyez l'ordure de mes crimes par l'vn de ces regards, qui font naistre le jour & qui répandent tant de clartez &

Auerte faciem tuam à peccatis meis, & omnes iniquitates meas dele. v. 10.

de lumieres au milieu des tenebres.

Cor mundum crea in me Deus, & spiritum rectum innoua in visceribus meis. v. 11.

Mon Dieu retirez-moy de la nuit du peché, & reduisez mes pas dans le chemin de l'innocence, donnez-moy des pensées plus pures, des affections plus chastes & vne ame plus sainte, mon Dieu renouuelez l'esprit de vostre Grace & ralumez le feu de vostre amour dans le sein de Dauid.

Ne proiicias me à facie tua, & spiritum sanctum tuum ne auferas à me. v. 12.

Ie me prosterne aux pieds de vostre Maiesté, & a la veuë des bontez ineffables & des soins paternels que vous occupez dessus moy, ie vous conjure à ne me point ietter hors de vostre presence, & à ne détourner iamais l'œil de vostre pitié d'vn pauure criminel qui n'attend que sa Grace, & qui ne demande que l'Esprit de vostre sanctification.

Redde mihi lætitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me. v. 13.

Donnez moy donc moyen de m'éjouïr dans l'esperance de vostre salutaire, & faites que cet Esprit puissant & amoureux qui affermit les Throsnes, qui éleue les Dominations, qui fortifie les vertus, qui soustient les Puissances & qui couronne les Principautez, confirme mes desseins dedans cet Esprit principal qui est l'écoulement, l'image & le rayon de vostre sainteté.

Docebo iniquos vias tuas,

Alors ie seruiray de guide pour conduire

les deuoyez, & i'espere qu'à mon exemple les plus méchans auront enuie de retourner dedans le sein de vos misericordes.

& impij ad te conuertentur. v. 14.

Et cependant comme mes habitudes vicieuses & mes inclinations corrompuës peuuent encore auoir quelque pante dedans le mal, Seigneur deliurez moy de ces ombres meurtrieres qui me donnent tant de terreur, & étouffez dedans mon ame ces flames impudiques qui ont desia bruslé le plus pur de mon sang, afin que i'exalte vostre Iustice, & que mes levres soient à iamais ouuertes pour publier à tout le monde le doux excez de vos bontez.

Libera me de sanguinibus Deus Deus salutis meæ, & exultabit lingua mea iustitiam tuam. v. 15.

Domine labia mea aperies, & os meum annunciabit laudem tuam. v. 16.

Et au reste si j'eusse sceu que pour flechir vostre courroux il eut fallu des sacrifices, j'eusse bien-tost ensanglanté tous vos Autels pour vous rendre propice; mais c'est moy-mesme qui me dois presenter en holocauste, & qui dois estre la victime puisque ie suis coupable.

Quoniam si voluisses sacrificium dedissem vtique: holocaustis non delectabetis. v. 17.

Mon Dieu receuez cette offrande & agreez ce cœur contrit & humilié que ie vous immole, & si l'encens qui fume dans vos temples ne monte pas tousiours iusqu'au Throsne de vostre Majesté, souffrez que

Sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum & humiliatum Deus non despicies. v. 18.

mes élans & mes souspirs puissent enfin monter iusques aux Cieux comme les plus fidelles & les plus chers complices de mes vœux.

Benigne fac Domine in bona voluntate tua Sion, vt ædificentur muri Ierusalem. v. 19.

Enfin vsez enuers Sion de vos faueurs plus ordinaires, & que mes crimes ne soient pas cause que vous veniez à delaisser vostre chere Ierusalem, agreez donc qu'on vous bastisse vn Temple & qu'on vous dresse des Autels dessus cette heureuse montagne, & lors ce peuple bien aimé que vous auez éleu vous offrira des sacrifices de Iustice, des holocaustes & des victimes, & moy pour toute offrande ie vous sacrifieray mon cœur & mes amours.

Tunc acceptabis sacrificium iustitiæ oblationes, & holocausta tunc imponent super altare tuum vitulos. v. 20.

Hoc est penitentia sacrificium. August. lib. 22. contra Faustum. cap. 66.

Voila, comme l'a remarqué saint Augustin, le sacrifice de la parfaite penitence, & Dieu qui ne se plaist ny dans les Hecatombes, ny dans le sang, ny dans les flames, mais dans les pleurs & dans le repentir d'vn cœur vrayment contrit & penitent, voyant Dauid qui auoüoit sa faute & qui en demandoit pardon auec des regrets si sensibles, enfin laissa tomber ses foudres & eut pitié de cet illustre & heureux criminel.

Ille Rex tantus & potens nec exiguo penè momento manere penes se passus

Mais remarquez aussi, dit saint Ambroise, que ce peché fut presques à mesme temps suiuy du repentir, & que ce Roy de qui l'authorité pouuoit

pouuoit seruir d'asile & de support à l'insolence & à l'obstination donna à tout le monde des marques de sa douleur & de sa penitence.

Ne vous arrestez pas aussi, dit saint Iean Chrysostome sur son peché; mais sur sa penitence, regardez ce cilice, ces cendres & tout ce deuïl.

C'est, dit Saluian, vn coupable qui reconnoist sa faute, qui la regrette & qui en demande pardon. C'est pour cela qu'il change sa couronne auec de la poussiere, son manteau Royal auec vne haire, & le cœur d'vn pecheur auec celuy d'vn penitent.

est conscientiam delicti.

Ambros. Apolog. 1. Dauid. cap 2.

Ne consideres quod cecidit, sed quantum posteà lachrymarum fuderit.

Chrysost. in ps. 50 & homil 77. ad populum.

Agnoscit reus culpam, purpura exuitur, diademate exoneratur, corde & cultu mutatur.

Saluianus lib 2. de Gubern. Dei.

Le sang d'Vrie crie vengeance, & Dauid veut répandre le sien pour luy faire iustice. Les flames impudiques de Bethsabée allument vn brasier homicide, & Dauid fait couler de ses yeux vn occean de larmes pour éteindre ce feu, enfin l'innocence violée iette des voix & fait ouïr des plaintes iusqu'au Throsne de Dieu, & d'autre part le repentir & la douleur leur imposent silence, & les plus seueres rigueurs de la Iustice sont enfin fauorables aux prieres d'vn penitent.

Est-ce donc sans sujet que quelques-vns ont appellé la penitence vne transformation, & vn ouurage plus celeste qu'humain.

De moy ie la regarde comme vn miracle en la nature, vn coup du Ciel & vne espece de transfiguration.

C'est vne chaisne qui attache le cœur de

l'homme auec le cœur de Dieu, c'eſt vne pierre plus merueilleuſe que celle de l'aymant qui éleue le fer, ou de l'ambre qui attire la paille; & ce qu'on a dit autrefois dans les fables de certaines fontaines, où les beſtes ſe transformoient en hommes, ſe trouue en verité dedans les eaux de penitence, où les pecheurs deuiennent innocens.

Mais d'où vient qu'il y en a ſi peu qui ayent recours à ces eaux ſalutaires, ſi peu qui ſe transforment dedans ce fleuue, & ſi peu qui rencontrent leur gueriſon dedans cette piſcine.

Lapſus communis ſed ſpecialis confeſſio in culpam incidiſſe natura eſt, diluiſſe virtutis. Ambroſ. Apolog. 1. Dauidis. cap. 2.

Saint Ambroiſe répond que le peché eſt vn malheur commun & ordinaire, & que la penitence eſt vn bon-heur particulier qui eſt vn coup heureux de la vertu & de la grace, au lieu que celuy-là n'eſt qu'vn effet honteux de la nature.

Et puis combien y en a-t'il qui veulent eſtre compagnons de Dauid dedans ſa faute, & qui le quittent dedans ſa penitence, & auſquels on peut dire à bon droit ce que ce ſaint Prelat diſoit à Theodoſe, lequel apres le meurtre des Theſſaloniciens taſchant de ſe couurir ſous l'exemple de ce Monarque n'eut point d'autre reſponſe, ſinon qu'il imita Dauid dedans ſa penitence, puis qu'il l'auoit ſuiuy dans ſon peché.

Qui ſecutus es errantem ſequere pœnitentem. Ambroſ. in orat. de funere Theodoſij.

Mais comme il fallut autrefois que l'amour ouurit la teſte à Iupiter pour enfanter Minerue, ne faut-il pas changer icy la fable en verité, & que l'amour ſe ſoit ſeruy de tous ſes traits pour

entr'ouuir ce cœur & pour donner passage à vne sainte & amoureuse penitence.

Sacrifice du saint amour

O amour c'est donc icy l'vn de tes sacrifices, c'est icy ton Autel, ton holocauste & ta victime, & c'est toy mesme qui t'es sacrifié. Enfin tu es touché d'vn veritable repentir, tu t'es humilié deuant la face de ton Maistre, tes regrets, tes sanglots, tes soûpirs & tes resolutions de n'obeïr iamais qu'à ses Commandemens & à ses volontez ont flechi sa colere, & cette amoureuse rosée qui est tombée de tes yeux a amorti tous ces carreaux & tous ces foudres qu'il étoit prest de lancer sur ta teste.

Taisez vous donc phantosmes importuns qui demandiez iustice contre ce criminel, ombres funestes & lasciues qui tourmentiez Dauid, retirez vous dans le plus noir de vos abysmes, & que ce sang, ces playes & ce meurtre lequel crioit vengeance serue à present d'écho pour publier sa iustification.

Dauid, Dieu a remis vostre peché, il vous donne la vie, *& ie vous promets de sa part*, luy dit Nathan, *que vous n'en mourrez pas*.

Dixitque Nathan ad Dauid, Dominus quoque transtulit peccatum tuũ non morieris. 2. Reg. 12 v. 13.

Voyez, dit saint Iean Chrysostome, combien les iugemens des hommes sont differens des iugemens de Dieu, Dauid luy mesme s'étoit iugé digne de mort, & ayant veu l'image de son crime dessous quelques ombrages & dedans ce crayon que ce Prophete luy en auoit tracé, *Ah*

Tu quidem dixisti reum gladio interimi: Ego autem non morieris. Chrysost. homil. 2 in ps 50.

viue Dieu, dit-il, *qui que soit ce coupable ie le condamne à mort*; Et maintenant Dieu luy dit à luy-mesme, *que quoy qu'il soit en verité ce criminel il luy donne la vie & le pardon.*

Tantum valent tres sillabæ peccaui. August. hom. 41.

C'est, dit saint Augustin, l'effet miraculeux de trois sillabes, & il luy a suffi de dire i'ay peché, pour obliger le plus iuste de tous les Iuges à luy faire misericorde.

Vulnus aperuit & sanitas rediit. Eucherius in hunc locum.

Ce fut aussi assez, dit saint Euchere, d'ouurir son cœur & de montrer sa playe à ce celeste Medecin pour receuoir à mesme temps la guerison & le remede.

Delinquenti Dominus nequaquam parcet, quia delictum sine vltione non deserit. Greg. 9. mor. cap. 21.

Vide Bell. de pænit. lib. 1. cap. 234.

Remarquez neantmoins qu'il faut absolument que le pecheur soit luy mesme son Iuge, si il ne veut que Dieu prenne les armes pour le punir, ce sont des suittes necessaires & des vnions inseparables entre la peine & le peché, & au reste si celuy-cy traisne apres soy quelque scandale, il faut que celle-là le leue, & qu'on repare par la vengeance de l'vn, les dómages de l'autre; Dieu a remis le peché à Dauid, & neâtmoins pour prendre punition du mal-heureux exemple que cette faute auoit dóné au peuple d'Israël & à ses ennemis.

Verumtamen quoniam blasphemare fecisti Christi inimicos Domini propter verbum hoc filius qui natus est tibi morte morietur. 2. Reg. 12. v. 14.

Allez, luy dit Nathan, *le Ciel vous accorde la grace que vous luy demandez; mais pource que vostre peché a donné occasion aux Ammonites, & aux autres nations d'enuahir vostre regne, & de vomir*

mille blaſphemes & mille execrations contre celuy qui vous a mis la Couronne deſſus la teſte, il faut effacer cette tache auec le ſang de voſtre fils, & étouffer dés ſa naiſſance ce fruit infame, afin que l'arbre qui l'a produit puiſſe eſtre conſerué.

Arreſt de Dieu contre Dauid.

Voila l'éclair, qui va eſtre bien-toſt ſuiuy d'vn coup de foudre.

Peres & Meres n'auez vous point de peur que les vapeurs honteuſes de vos crimes n'enfantent des tempeſtes qui creueront enfin deſſus vos teſtes criminelles, ou ſur celles de vos enfans; pauures enfans n'auez vous point ſujet d'aprehender ces effroyables conſequences, & ne craignez vous point l'orage que ces impitoyables ont éleué dés le premier moment que vous auez eſté conceus dedans le monde.

Voila le fils de Bethſabée & de Dauid frapé à mort & hors de toute ſorte d'eſperance, he Dieu qu'eſt-ce qu'à fait cette innocente creature? & ſi ſes parens ſont coupables, faut-il qu'il encoure la peine qui eſt deuë à leurs pechez. Voila Dauid qui pleure, qui lamente, qui jeuſne, & qui chargé de haires & de cendres, demande à Dieu ſa gueriſon; mais ſes regrets, ſes plaintes & tous ces amoureux ſupplices d'vne ſi iuſte penitence ſont inutiles, & la clemence meſme laquelle auoit eſté propice au pere n'a que des peines & des ri-

Percuſſit quoque Dominus paruulum quē pepererat vxor Vriæ Dauid & deſperatus eſt. 2 Reg 12. v 15. Deprecatuſque eſt Dauid Dominū pro paruulo, & ieiunauit Dauid ieiunio, & ingreſſus ſeorſum iacuit ſuper terram. 2 Reg 12. v. 16.

gueurs à l'endroit de son fils. Ce pauure enfant trouue sa mort où les autres trouuent la vie, & sept jours apres sa naissance il termine le cours d'vne carriere qu'il ne faisoit que commencer, enfin ce coup à mesme temps fait trop de bruit dans la maison de Dauid pour luy pouuoir estre celé.

Cum ergo Dauid vidisset seruos suos mussitantes intellexit quod mortuus esset infantulus. 2. Reg 12. v 19

Et neantmoins il n'en apprend les premieres nouuelles que dans l'effroy qu'il apperçoit sur le visage de tous ses gens, lesquels n'osans quasi le regarder, & s'amusans à marmotter entre leurs levres, luy donnerent sujet de soupçonner ce qu'il apprehendoit.

Dixitque ad seruos suos: Num mortuus est puer? Qui responderunt ei: Mortuus est. 2. Reg. 12. v. 19.

Surrexit ergo Dauid de terra & lotus vnctusque est, cumque mutasset vestem ingressus est domum Domini, & adorauit & venit in domum suam, petiuitque vt ponerent ei panem & comedit. 2. Reg. 12 v 20.

He quoy, leur dit-il, *mon fils est-il donc mort? Oüy Sire, respondent-ils?* A ces paroles comme si cette fleche luy eut esté preueuë il adora la main qui l'auoit decochée, & ayant dépouïllé tous ses habits de penitence, il retourne dans son Palais comme si rien ne luy fust arriué.

Dixerunt autem ei serui sui: Quis est sermo quem fecisti? propter infantem cum adhuc viueret ieiuna-

Surquoy ses seruiteurs tous étonnez de voir cette constance qui leur paroissoit insensible, ils prirent la hardiesse de luy parler de cette sorte: *He quoy Sire, d'où vient que maintenant vous ne donnez aucun indice de douleur apres la mort de vostre fils, & que vous nous auez auparauant paru inconsolable? d'où vient que vous cessez si-tost le deuïl d'vne perte si importante, & comment est-ce que*

vous montrez tant de froideur & tant d'indifference pour vn objet si digne d'amour & de pitié.

Vrayment vous auez bonne grace, leur replique Dauid, *& voulez-vous que ie verse des larmes infertiles & que ie déplore vne perte que ie ne peus pas reparer*: Et puis en se tournant vers Bethsabée, *Ma fille taisez vous*, luy dit-il, *celuy qui nous auoit donné ce mal-heureux enfant nous en peut donner d'autres qui seront plus heureux*. Et en effet elle conceut & enfanta vn fils, par lequel la voix d'vn oracle & de la bouche d'vn Prophete fut nommé Salomon, c'est à dire le pacifique & le chery de Dieu, comme il le fut non seulement de nom, mais encore d'effet, iamais homme n'ayant receu de plus illustres témoignages des affections de Dieu qui le combla d'vn deluge de Graces, & qui pour le faire regner en paix luy donna la victoire sur tous ses ennemis.

sti & flebas; mortui autem puero surrexisti & comedisti panem. 2 Reg. 12 v. 21. Qui ait: Nunc autem quia mortuus est quare ieiunem? Numquid potero reuocare eum amplius? ego vadam magis ad eum: ille verò non reuertetur ad me. 2 Reg. 12 v. 23. Et consolatus est Dauid Bethsabée vxorem suam ingressusque ad eam dormiuit cum ea quæ genuit filium, & vocauit nomen eius Salomon, & Dominus dilexit eum. 2 Reg. 12 v. 24. Misitque in manu Nathan Prophetæ, & vocauit nomen eius, amabilis Domino, eò quod diligeret eum Dominus. 2 Reg 12. v. 25.

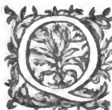
A quoy tous les combats & les triomphes de Dauid seruirent de preludes, & à present que ce Monarque va dans la ville de Rabath, & qu'il reduit sous son obeïssance tout le pays des Ammonites s'en retournant chargé d'vn nouueau Diadême & des plus precieuses dépouilles de ces rebelles, c'est seulement pour preparer à ce sien successeur vn Throsne pacifique & vn regne de paix.

Les preludes du regne de Salomon.

AMNON ET THAMAR.

CHAPITRE XIII.

Emanations secrettes de la nature.



Vand vne source est corrompuë il est bien difficile que les ruisseaux ne s'en ressentent ; toutes les branches & tous les fruits d'vn arbre tirent leur suc de leurs racines, & le sol mesme qui les produit à coustume de leur transmettre ses qualitez. Il ne faut donc pas s'étonner si les enfans ont si souuent tant de raport auec leurs peres & leurs meres, & si de ces racines & de ces sources il s'écoule pour l'ordinaire des humeurs si semblables dedans ces branches & dedans ces ruisseaux.

Et puis si il est vray qu'il y a des Tableaux dont il suffit d'auoir la veuë pour en grauer la ressemblance dedans son ame, & si cela paroist dedans ces objets étudiez qui se forment dedans nos imaginations, que faut-il dauantage pour imprimer dans l'esprit des enfans toutes les mœurs & les inclinations de leurs parens, que de voir ces images viuantes & ces exemples animez qui sont tousiours exposez à leurs yeux.

Que si cela se trouue veritable dedans le mal comme dedans le bien, & que mesme il y aye, comme l'ont remarqué les peres du sixiesme Concile

Proclivis cursus est ad volupta-

Concile tenu dedans Tolete des effusions plus douces & de plus forts écoulemens de nos passions dedans le vice que dedans la vertu, n'y a-t'il pas danger que l'adultere de Dauid n'aille ietter des flames incestueuses iusques dedans le cœur de ses propres enfans.

tem & imitatrix natura vitiorum.

Concil. Tolet. 6. cap. 6.

Ie vois desia le visage d'Amnon dont la pasleur me fait apprehender qu'il n'ait senty les premieres atteintes de cette infame maladie qui ne rougit iamais, quoy qu'elle soit tousiours dedans la honte.

Pasleur infame d'Amnon.

I'ay peur que ces ardeurs qui ont reduit en cendres tant de braues courages, & desseiché tant de fleuues de sang depuis la naissance du monde, n'ayent passé dans le cœur de ce Prince, & si ie ne me trompe il est luy-mesme vne torche qui se consume & vn feu qui s'allume dans le brasier de sa concupiscence.

Brazier intestin.

Car il est vray que si l'amour a tous les dards, toutes les pointes, tous les frissons & les symptomes des plus cruelles maladies, c'est neantmoins particulierement sous la pasleur de son visage & par ces violentes ardeurs qui luy bruslent le sang & qui rendent son corps haue & bruslé, comme l'ombre d'vn spectre qu'il a coustume de se faire connoistre.

Et c'est pour ce sujet que quoy que quelques vns l'ayent peint comme vn écueil où les plus asseurez ont trouué leur naufrage, comme vn

Peinture de l'Amour lascif.

abyſme où les plus ſages ſe ſont precipitez, comme vn lacet où les plus auiſez ont eſté pris, & comme le tombeau des plus cheres delices de la vie, i'aime mieux neantmoins m'arreſter deſſus la penſée de ceux leſquels l'ont comparé à vne lampe qui ſe conſomme gouſte a gouſte, ou à vne torche de ſouffre, laquelle en exhalant tout ce qu'elle a d'éclat & de ſubſtance, ne laiſſe autour de ſoy que de la puanteur, de la fumée & de l'aueuglement.

Voila l'image d'vne paſſion qui eſt touſiours dedans les deffaillances, dans les langueurs, dedans les tremblemens & dans les conuulſions, ou pour le moins qui pour donner quelque pitié à ceux qui la regardent, (& qui n'en doiuent conceuoir que de l'horreur,) a couſtume de ſe couurir de tous les voiles dont elle peut cacher ſa honte en découurant quelque ſujet digne de compaſſion.

In ſuis ſe votis punit voluptas. Euſebius.

Et en cela, dit vn ſçauant Autheur, la volupté a inuenté des ſupplices iuſques dedans ſes vœux, & les ſeules approches de cet objet qu'elle ſouhaite auec tant de violence eſt ſon propre Bourreau : C'eſt donc vne fievre contagieuſe qui enflame l'eſprit, & qui paſſant iuſqu'à la moëlle de nos os, va rauageant tous les membres l'vn apres l'autre ; c'eſt vn poiſon qui ſe boit par le nez, par la bouche, par les oreilles & par attouchemens : Mais c'eſt nommément par les yeux

La fievre de l'amour.

que se glisse ce charme, & que par le moyen de ces appas qui n'ont à ce qu'on dit, point d'ennemis que les aueugles ou les insensibles, elle passe iusques dedans le cœur pour enchanter & pour corrompre la plus volage de toutes les passions.

Ainsi apres qu'Amnon se fut rendu plus insolent par le mauuais exemple de l'adultere de son pere, il fut bien si brutal que de ietter des regards incestueux dessus sa propre sœur, & de donner passage à ces sales & hideuses pensées dont les seules images font tout autant de monstres en la nature, & qui sans distinguer ny sexe, ny aage, ny parens ny amis, ny freres, ny sœurs, ny sang, ny alliance, ny caractere, ny dignité s'attachent indifferemment dessus tous les objets qui se presentent.

Factum est autem vt post hæc Amnon filius Dauid sororem speciosissimam vocabulo Thamar adamaret. 2. Reg. 13. v. 1.

Insolence tragique.

Voila donc le principe & la cause de la maladie d'Amnon, c'est de cette mesme source qu'ont coustume de naistre tous ces supplices domestiques, lesquels comme autant de Vautours déchirent tant de cœurs ; C'est de là que se forment tant de soupçons, tant de fureurs & tant d'inquietudes qui rauissent la paix & le sommeil, & qui apres auoir troublé l'esprit & la raison succent le sang & la moëlle des os.

Amnon ne trouue plus de goust aux viandes, toutes les compagnies luy sont insuportables, & les objets qui luy dônoient du diuertissement, ne luy apportent que de l'ennuy & des inquietudes:

Et deperiret eam valdè ita vt propter amorem eius ægrotaret. 2. Reg. 13. v. 2.

Mais peut eſtre qu'il ignoroit à quel excez l'amour a couſtume de s'emporter, & qu'il ne faut qu'vne étincelle pour exciter d'effroyables embraſſemens. Il ne ſçait pas qu'vn baſilic qui ne fait que naiſtre a du venin deſſus la langue qui peut donner la mort, & il eut eu aſſeurément beſoing du meſme auis qu'vn Philoſophe a du depuis donné à quelques-vns de ſes amis, les supliant de ſe prendre bien garde d'vn certain animal qu'on appelle beauté, dont le ſeul nom, dit-il eſt dangereux, & les aproches plus pernicieuſes que des beſtes plus venimeuſes, pour ce qu'il jette ſon venin par les yeux au lieu qu'elles ne le donnent que par attouchemens.

Iſtud animal quod pulchrum & formoſum vocant vel hoc nomine phalangiis terribilius quod hæ tactu ſolùm: illud verò & ſi non tangat lædit. Socrates Xenophonti & Critobulo.

Effets horribles de l'Amour.

C'eſt donc cette innocente qui fait tant de coupables, & le remede infame à cette horrible maladie qui apporte toûjours la mort apres auoir rongé vn miſerable corps & deſchiré chaſque membre par pieces iuſqu'à faire tomber les ongles, les cheueux & la peau.

C'eſt là l'effet de ces noires melancholies qui poſſedent tant de mauuais eſprits, ce ſont les reſtes de ces accez contagieux qui leur donnent la fievre, & c'eſt enfin le fruit de ces profondes reſueries qui les a mis dans vn eſtat ſi mal-heureux.

Demandez à Amnon ce qu'il a, & d'où luy vient ce tein & ces paſleurs mourantes qui le tiennent dans ſa propre maiſon, & au milieu de tous ſes ſeruiteurs comme vne ombre qui eſt ſortie de l'abyſme.

Ne vous ſemble-t'il pas que vous voyez vn ſpectre deſſous l'habit d'vn homme, & que c'eſt là quelque phantoſme qui ne ſe meut que par reſſorts, comme ces machines de Theatre qui n'ont point d'autre mouuement que celuy qu'on leur donne par le moyen de quelques artifices. Phantoſmes de l'amour.

Quand vne fois le cœur eſt embaumé il eſt bien difficile que le cerueau ne s'en reſſente. L'amour eſt comme le Mercure, lequel eſtant le plus ſubtil de tous les mineraux penetre plus auant dans les corps quand vne fois il y trouue paſſage; mais qui croiroit que le venin qui coule par les yeux de l'amour peut ſembler doux à ceux-là meſme qui en gouſtent les amertumes? Qui croiroit que ces charmes ſoient ſi violens, que ceux-là meſmes qui n'en peuuent jouïr qu'auec des peines indicibles en ont plus de paſſion? Qui croiroit que les obſtacles meſmes qui deuoient empeſcher Amnon de rechercher vne ſi ſale jouïſſance, ſoient à preſent le plus fort éguillon qui pique ſes deſirs, & comme vne nouuelle flame qui ralume le feu de ſon amour.

Il regarde Thamar comme vn Autel priuilegié, où il n'y a que les graces & les vertus qui puiſſent faire des ſacrifices, il la regarde comme vn Temple conſacré à l'honneur, & vn aſile dont il n'y a que la pudeur qui puiſſe s'approcher, & neantmoins pource que tous ces lieux ſont autant de ramparts qui s'oppoſent à ſes mauuais

Quia cum eſſet virgo difficile ei videbatur, vt quippiam inhoneſtè ageret cum ea. 2. Reg. 13. v. 2.

desseins, & qui ferment toutes les auenuës à ses amours lascifs & sacrilegues, tous ces empeschemens ne peuuent pas le détourner d'vne poursuite qui n'est pas moins difficile que dangereuse, & la violence de ce desir illegitime se rend si opiniastre & si continuë, qu'enfin elle le fait malade, pour nous apprendre qu'en semblable rencontre l'on est tousiours ingenieux à se faire du mal, & à inuenter des supplices pour se punir soy mesme.

Desirs trop temeraires.

C'est aussi pour cela que nos souhaits estans si temeraires que de vouloir s'étendre dessus des objets difficiles, nous en auons facilement du repentir, d'autant que les desirs sont en nostre pouuoir, & qu'au contraire ce que nous desirons est souuent impossible.

Le cœur de l'homme est vn oiseau qui prend souuent son vol contre le vent, c'est vn ruisseau qui remonte contre sa source, & vne barque qui va presque toûjours contre le fil de l'eau. Cela se fait contre les opinions des Philosophes indifferens, & c'est vne antiperistase de l'amour, lequel ressemble à ces exhalaisons qui se changent en foudres dans le ventre des nuées, & qui font des sorties d'autant plus violentes que moins ils trouuent de passage, enfin comme le feu n'a iamais plus de force que quand il est plus assiegé de froid: aussi l'amour n'a iamais plus d'ardeur que quand il trouue vn cœur de glace.

Antiperistases d'amour.

C'est ce qui fait qu'il y a tant de sots qui n'estiment que le mépris & les dédains d'vne affetée, & ausquels il suffit de montrer quelque froideur pour les contraindre à consumer toute leur vie & immoler tous leurs amours aux pieds de cette idole qui leur paroist plus froide que le marbre.

Amnon ayme Thamar, & cet amour croist d'autant plus que moins il y a d'apparence de pouuoir l'assouuir. Et puis la flatterie estant comme vn vent chaud & sec qui peut seruir à allumer ce feu, voicy vn certain Ionadab amy d'Amnon qui le flatte sur ses amours, luy suggerant à demy mot qu'vn fils de Roy comme luy n'a rien qui le puisse affliger, & point de mal auquel il ne puisse bien-tost mettre remede.

Erat autem Amnon amicus nomine Ionadab: Qui dixit ad eum: quare sic attenuaris Macie fili Regis per singulos dies? Cur non indicas mihi, dixitque & Amnon, Thamar sororem fratris mei Absalom amo. 2. Reg. 13. v. 4.

Par ces paroles toutes de soye Amnon se trouue comme obligé de luy declarer son secret, & de luy dire qu'il n'y a que Thamar qui le puisse guerir, que c'est elle qu'il ayme & qui sera la cause de sa mort si elle n'est la fin & le terme de son amour.

N'est-ce pas là leuer le masque & parestre insolent iusqu'à l'extremité; mais à cela que respond Ionadab. *Mon Prince*, luy dit-il, *iettez vous sur le lit faisant semblant d'estre malade, & lors que le Roy vostre Pere vous ira visiter, demandez luy que vostre sœur Thamar vous vienne voir, & qu'elle vous prepare quelque chose à manger.* Ah le flatteur, il donne cours au mal au lieu de luy couper pas-

Ecce respondit Ionadab cuba super lectum tuum & languorem simula: cumque venerit pater tuus vt visitet te dic ci: veniat ero Thamar soror mea, & det mihi cibum & faciat condimen-

sum vt comedam de manu eius.
2. Reg 13. v. 5.

ſage, il allume les eſperances d'Amnon au lieu de les éteindre, & il rend impudent vn amy qui auoit honte de luy découurir ſa paſſion.

De tous les arts celuy qui nous apprend le mal eſt le pluſtoſt appris, & il ne faut ſouuent qu'vne leçon pour nous y rendre maiſtres.

Miſit ergo Dauid ad Thamar dicens, veni in domum fratris tui.
2. Reg. 13. v. 7.

On a bien de la peine à ſuiure vn bon conſeil; mais il ne faut ny perſuaſion ny artifice pour nous porter à vn mauuais deſſein, Amnon eſt perſuadé, & dés qu'il voit Dauid, il le ſupplie de permettre à Thamar qu'elle le vienne voir, & Dauid y conſent par vn ſecret tout à fait admirable de la Iuſtice de Dieu, qui veut punir l'adultere du pere par l'inceſte du fils, comme il auoit deſ-ja chaſtié le maſſacre d'Vrie par la mort d'vn enfant.

Indulgence tres-pernicieuſe.

In virginibus etiam ipſum bonum erubeſcendum eſt. Tertullien.

Mais Dieu que cette indulgence eſt pernicieuſe, Dauid qu'accordez vous aux demandes de voſtre fils, & vous Amnon quelle requeſte obtenez vous de voſtre Pere, & quoy ne craignez vous ny loix diuines, ny humaines, ny Dieu ny homme, ny pere, ny mere, ny conſcience, ny des-honneur, he ne ſçauez vous pas qu'il faut qu'vne fille rougiſſe meſme de ſa vertu, & vous voulez que voſtre ſœur n'aye pas honte de conſentir à voſtre vice, vous voulez qu'elle ſorte d'vn Temple où il n'y a que la pudeur qui puiſſe entrer pour s'en venir dans vn ſerrail infame que vous allez ouurir à toute ſorte d'impuretez?

N'auez

N'auez vous point de peur d'estre aperceu par les regards d'vn Dieu inuisible & par les yeux des hommes visibles. Voicy Thamar qui entre, Amnon retirez-vous, cette beauté ne peut pas estre en asseurance parmy tant de sales amours, cette pudeur a honte de se voir exposée à des œillades si lasciues, & si vous n'éloignez cette colombe vous allez voir vos plus noires passions qui vont fondre sur cette proye comme autant de Vautours.

Quoy que l'on dise, l'amour est plus sourd qu'aueugle; car il trouue toûjours des yeux pour voir ce qui luy peut estre nuisible, & il n'a iamais des oreilles pour ouïr ce dont il peut tirer quelque profit. Amour sourd & aueugle.

Il n'y a rien qui arreste l'amour quand vne fois il a rompu les liens où la nature le tenoit attaché, ce monstre a neantmoins toûjours apprehension d'estre apperceu, & il n'y a point de tenebres assez épaisses qui luy puissent faire des voiles assez obscurs pour le couurir des œillades qui l'assassinent.

Amnon commande à tous ses gens de le laisser tout seul auec Thamar, & cette pauure fille qui cependant luy aprestoit quelque ragoust venant à le luy presenter, *allons nous en*, dit-il, *en quelque lieu où nous soyons vn peu plus à l'écart, entrons dedans ma chambre, où ie pourray manger plus en repos ce que vous m'auez preparé.*

Dixitque Amnon: ejicite vniuersos à me, cumque eiecissent omnes. 2. Reg. 13. v 9. Dixit Amnon ad Thamar: infer cibum in conclaue, vt vescar de manu tua, &c. 2. Reg. 13. v. 10.

Dum quærit ſecreta & tenebras deformitatem prodit. Euſeb. in ſtromatis.

N'eſt-ce pas là vn creſpe dont le plus tenebreux de tous les vices a couſtume de ſe couurir; mais c'eſt en vain puiſque c'eſt par là meſme que s'éuente ſa honte, & qu'on connoiſt ſon infamie & ſes deformitez; car il eſt ſi monſtrueux, qu'il apprehende meſme les yeux de ſes plus chers amis, & il ſemble que ſes complices ſoient autant de iuges qui le condamnent, de témoins qui l'accuſent, & de bourreaux qui le tourmentent.

Supplices de l'amour.

L'on n'a point de honte de jurer par les ruës, de ſe mettre en colere dans le milieu des compagnies, de témoigner ſes auerſions à tout le monde, & de faire éclatter des mouuemens d'orgueil & de ſuperbe à la veuë de tous les hommes; mais il y a vn vice dont le ſeul nom eſt ſi odieux & la veuë ſi execrable que les beſtes en ont horreur, c'eſt ce vice pour qui la nuit n'eſt pas aſſez obſcure, & pour qui toutes les ombres de l'abyſme ne ſont pas aſſez groſſes pour luy ſeruir de creſpe: & cependant c'eſt ſous ce voile qu'Amnon croit pouuoir entreprendre ce qu'autrement il n'eut pas pû penſer ſans en mourir d'horreur.

Cumque obtuliſſet ei cibum, apprehendit eam & ait: Veni cuba mecum ſoror mea. 2 Reg 13. v. 11.

Venez, dit il *ma ſœur*, ah mal heureux où veux-tu qu'elle aille? infame, eſt-ce donc là la cauſe & le pretexte de ta langueur & de ta maladie? ſi c'eſt ta ſœur & ſi tu es ſon frere ne ſois pas ſi brutal & ſi perfide que de trahir ton ſang.

Quæ reſpondit ei: Noli frater mi, noli oppri-

Mon frere, luy replique Thamar, *ne violez pas des loix ſi iuſtes & ſi ſaintes, ar-*

restez cette fougue qui vous trouble les sens & qui passe iusqu'à la rage, souuenez-vous que ie suis vostre sœur, & que si ie cedois à l'outrage que vous me faites ie serois la plus lasche & la plus décriée fille du monde, mon frere leuez donc le bandeau qui vous couure les yeux; ie vous conjure par vous mesme & par ce mesme sang qui bout dedans vos veines, de ne point faire vn coupe-gorge de cette chambre & vn tombeau de vostre lit, vous ne pouuez m'oster l'honneur sans me rauir la vie, & abuser de ma foiblesse sans me porter à ces derniers excez, où la perte d'vn bien si cher & si pretieux me doit porter. Mon frere i'en appelle à mon pere & au vostre, & pour le moins comme il est vostre Roy & le mien, suppliez-le de vous faire vne grace que son authorité Royale & Soueraine peut rendre legitime.

mere me, neque enim hoc fas est in Israël, noli facere stultitiam hanc. 2. Reg 13 v. 12.

Ego enim ferre non potero opprobrium meũ, & tu eris quasi vnus de insipientibus in Israël: quin potius loquere ad Regem, & non negabit me tibi. 2. Reg. 13. v. 13.

Tromperie de Thamar, qui croyoit que Dauid la pust marier auec son frere.

Et puis dittes que l'amour n'est pas sourd. Ce Tygre n'a des yeux que pour enuisager sa proye, des griffes & des ongles que pour l'arrester, des dés & de la rage que pour en faire curée, mais il n'a point d'oreilles pour entendre ses plaintes. La volupté est toûjours ennemie de la raison, & vne ame lasciue n'a point d'autre conduite que son aueuglement, c'est ce qui fit dire autrefois à Py-

Noluit autem acquiescere precibus eius sed præualens viribus oppressit eam, & cubauit cum ea. 2. Reg. 13. v. 14.

thagore, que cet amour ſenſuel & inſenſé étoit vne petite epilepſie; mais certes quoy qu'en diſe ce Philoſophe elle eſt plus grande qu'il ne ſe l'imagine, puis qu'elle oſte preſques toûjours la vie apres auoir oſté les ſens & la raiſon.

Il ne faut donc pas eſperer que les prieres de Thamar, que ſes larmes, que ſes cris, ſon deſeſpoir, ſa honte, ſa pudeur & ſon ſang ſoient des motifs aſſez puiſſans pour arreſter la violence d'Amnon, enfin voila cette brebis dans les pattes de ce loup enragé, & cette innocente colombe dans les ſerres de ce Vautour.

Amour indomptable.

Ciel & terre ſi vous auez des foudres que ne les lancez vous ſur la teſte de ce coupable, honneur, iuſtice, pieté, ſacrez deuoirs de la nature, he où ſont ces tonnerres qui ſonnerent l'alarme deſſus les terres de Sodome? où ſont ces orages de feu qui embraſerent ces villes criminelles, & où ces flames vengereſſes dont les cendres ſont encore fumantes ſur les reſtes honteux & ſacrileges de ces triſtes & funeſtes embrazemens? Mais quand meſme tous les carreaux de la Iuſtice ſeroient éteins deſſus l'ordure de ces crimes, ne ſont-ils pas eux-meſmes des tourmens qui n'ont point de remedes & des peines interieures qui n'ont iamais de fin.

Suites monſtrueuſes de l'amour.

Demandez à Amnon ce qui luy reſte d'vne action ſi monſtrueuſe, ſi ce n'eſt de la honte, de la douleur & de la confuſion. Ce genre de plaiſir

eſt ſi cruel, que le deſir ſeul qu'on en a eſt vn ſupplice, ſa pourſuite vn martyre & le raſſaſiement que l'on en peut auoir vne funeſte penitence. Ce qui donna ſujet à Ariſtote de dire à ſes diſciples qu'ils ne deuoient iamais regarder le plaiſir quand il vient, mais quand il s'en retourne, d'autant que ſon abord a toûjours quelques charmes, au lieu que ſon retour n'a que des larmes & des regrets. *Laërtius lib. 1. cap. 5.*

Enfin la cataſtrophe de tous ces actes ſi funeſtes & ſi tragiques, eſt que pour l'ordinaire l'amour ſe change en auerſion, & qu'on haït ſouuent plus que la mort ceux-là meſme que l'on aimoit plus que la vie. Auerſions de l'amour.

Voila le terme de ces ſaillies, de ces ardeurs & de toutes ces deffaillances, qui ne ſembloient iamais deuoir finir que dans le ſein de la conſtance & de l'amour. Ce n'eſt pas ſans raiſon que les Sophiſtes ont comparé des delices ſi paſſageres & ſi volages à ces monſtres qui volent dans la mer auec tant de viteſſe qu'ils trainent apres eux tout ce qui ſe rencontre, ou pour le moins nous leur pouuons donner le meſme nom que Sophocle donnoit à l'amour meſme, qu'il appelloit le ſupplice d'vn jour, dautant que ſes plaiſirs qui ſont encore plus volages ſont ſi meſlez d'horreur, que ce ſont pluſtoſt des tourmens que des delices. Violence de l'amour.

C'eſt la raiſon qui obligea Lyſias de les nommer au milieu d'vn feſtin vn traitement de peni- *In Phedro Platonis.*

tence, & pour cela que le plus celebre orateur de la Grece en refusoit la jouïssance, ne croyant pas qu'vn repentir luy deut couster si cher, il s'est trouué mesme des femmes qui ont fait des leçons sur ce sujet, tesmoin celle qui au rapport d'Aristhenete, ne donnoit point d'autres fruits à l'amour que des haines & des mespris, & n'est-ce pas ce qu'apresent Amnon fait connoistre à Thamar, puisque tous ses amours se changent en fureurs, & qu'il ne peut mesme souffrir la veuë de cette malheureuse, qu'il a rendu, quoy qu'innocente, complice de son crime.

Tanti pœnitere non emo.

ep. 11.

Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis: ita vt maius esset odium quo oderat eam amore quo antè dilexerat. 2. Reg. 13. v. 15.

LE MASSACRE D'AMNON.

CHAPITRE XIV.

Les mouuemens tragiques de l'amour.



C'Est vne chose étrange de voir les mouuemens tragiques de l'amour, & ie ne peus assez m'imaginer comme il y a des hommes si stupides que de suiure des loix si capricieuses, & de s'assujettir à la legereté volage & opiniastre de tant de changemens.

Ne faut-il pas estre brutal iusqu'à la rage pour aimer vn idole qui n'a pas seulement pour marque de sa legereté vne rouë comme celle de la fortune; mais qui pour detremper son inconstance dedans le sang & dedans le carnage, in-

uente tous les jours de nouueaux instrumens pour exercer ses plus horribles felonnies.

Il n'y a qu'vn moment que Thamar possedoit tous les amours d'Amnon, & maintenant ce traistre ne la peut regarder qu'auec execration, & si ce déloyal eut eu dessus sa teste mille Couronnes, il se fut creu heureux de les soumettre aux pieds de cette fille, & maintenant il change toutes ses complaisances en des dédains, toutes ses loüanges en des Satyres, & toutes ses recherches en des bannissemens.

Eiice hanc à me foras, & claude ostium post eam. 2. Reg. 13. v. 17.

Ah pauure fille, est-ce la recompense de tes seruices & le prix d'vn amour qui paroissoit si ferme & si constant, constance que tu es inconstante, fidelité que tu es déloyale, amour que tu es ennemy de ceux-là mesme que tu as tant aimé. Voila Thamar qui est chassée honteusement de la maison d'Amnon où elle auoit esté tant desirée, voila cette Princesse laquelle étoit gardée si religieusement dedans vn Temple, qui court parmy les ruës tous ses cheueux couuerts de cendres, en témoignage de sa douleur, & ses deux mains dessus ses yeux, pour s'en seruir comme d'vn voile naturel, qui luy ostoit au moins pour quelque temps la veuë d'vn objet qui augmentoit sa honte.

Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissa talari tunica, impositisque manibus super caput suum ibat ingrediens & clamauit. 2. Reg. 13. v. 19.

Et cependant quoy qu'elle puisse faire, c'est vne perte irreparable que celle de l'honneur. A tous les maux il y a du remede; mais celuy-cy ne

Perte irreparable.

se guerit que par la mort, c'est donc là l'esperance que peut auoir Thamar, & l'vnique consolation qu'elle peut rencontrer dans sa douleur, & cependant elle est encore heureuse de trouuer vn asile dedans la maison d'Absalon, lequel ayant horreur d'vn attentat qui attaquoit son propre sang, & ne pouuant quasi souffrir qu'vn acte si brutal vint à estre connu, fit d'abord son possible pour couurir cet outrage, en empeschant sa sœur de le publier; mais la pudeur a des voix trop perçantes, & ses sentimens sont trop justes pour ne pas estre ouïs, quand vne fois elle a esté violée.

Dixit autem ei Absalom frater suus, sed nunc soror tace: frater tuus est: neque affligas cor tuum pro hac re. 2. Reg 13. v. 20

Criez donc pauure femme criez, & en déchirant vostre robe arrachez vostre cœur, & iettez des poignées de sang sur la face d'Amnon & sur tous ses complices.

Les suittes du peché de Dauid.

Hé que dira Dauid quand il sçaura ces tristes & effroyables consequences de son peché; mais qui croiroit que nonobstant toute la honte & la douleur que luy peut apporter vne nouuelle si funeste, il pût encore estre assez lâche pour trahir sa conscience, & dissimuler à son fils l'horreur de son peché.

Cum autem audisset Rex Dauid verba hæc, contristatus est valde, & noluit contristare spiritum Amnon filij sui. 2. Reg. 13. v. 21.

Est-ce là vn amour paternel que de laisser le peché d'vn enfant impuny? est-ce l'aimer que de le perdre, & luy souhaiter du bien que d'attirer sur luy tous les supplices des vengeances de Dieu? En verité ie ne vois pas de quel pretexte Dauid

Dauid ſe peut couurir, & quoy qu'Amnon ſoit ſon aiſné & l'heritier de ſa Couronne, il me ſemble que c'eſt vouloir eſtre coupable de ſon crime que le laiſſer ſans chaſtiment.

Quia primogenitus erat ӕ. ibid.

Ie ne me peus auſſi imaginer que la nature en ce rencontre ne ſe reuolte contre ſoy-meſme, & que ſi le ſang de Thamar crie vengeance, ce meſme ſang ne luy faſſe iuſtice, & qu'il arme pluſtoſt ce monſtre contre ſoy-meſme, afin qu'il ſoit le iuge & le bourreau de ſon impureté.

Au moins il eſt bien raiſonnable qu'vn frere venge vne ſœur, & qu'Abſalon ſupplée au deffaut de Dauid, afin que le Royaume de ce Prince & toute ſa famille ne vienne à eſtre enuelopée dedans vn meſme chaſtiment.

Et cependant voila deſia preſques deux ans paſſez depuis l'inceſte de Thamar, pendans leſquels il ſemble que la longueur du temps aye effacé les taches de ce crime, & neantmoins Dauid ne s'eſt pas pû reſoudre à attriſter ſon fils, & ſes autres enfans n'ont pas oſé pareſtre plus zelez que leur pere.

Factum eſt autem poſt tempus biennij, &c.

Mais c'eſt peut-eſtre vn ſecret admirable de la diuine Prouidence, qui pour punir ſi exemplairement vn acte ſi horrible, veut preparer vn Theatre plus celebre & des peines plus ſolemnelles au miſerable Amnon.

Et en effet comme Dauid ne penſe quaſi plus à ce qui s'eſt paſſé, & que peut-eſtre il a deſia mis

dedans vn oubli general tous les malheurs de sa famille, voicy Absalon qui le prie de luy faire l'honneur de s'en venir auec tous ses enfans dedans l'vne de ses maisons de la campagne, où il faisoit pour lors tondre ses oüailles, & où comme c'étoit la coustume du temps & du païs, l'on inuitoit ses plus proches parens & ses meilleurs amis.

Vt tonderentur oues Absalom, & vocauit Absalom omnes filios Regis. 2. Reg. 13. v. 23.

Mais sur la crainte que Dauid eut de l'obliger à trop de frais & de luy estre à charge, iamais il ne voulut luy accorder ce qu'il luy demandoit, & tout ce qu'Absalon pût obtenir fut d'emmener Amnon auec ses freres. C'étoit aussi le but où tendoient ses desseins, & lors qu'ils furent assemblez l'assignation fut aussi-tost donnée pour massacrer Amnon, ce qui se fit ponctuellement comme il auoit esté deliberé; car comme ils étoient tous en table & faisoient bonne chere, les gens qui étoient apostez voyans que la fumée du vin étoit desia montée à la teste d'Amnon, ils se ruërent sur luy & laisserent aux yeux de toute la Iudée ce tragique & funeste spectacle des vengeances de Dieu.

Dixitque Rex ad Absalom: noli fili mi, noli rogare vt veniamus omnes & grauemus te. 2. Reg 13. v. 25.

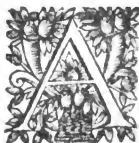
Coëgit itaque Absalom eum, & dimisit cum eo Amnon. 2 Reg. 13. v. 27.

Præceperat autem Absalom pueris suis dicens, obsecro te cum temulentus fuerit Amnon vino, &c. 2. Reg. 13. v 28.

Fecerunt ergo pueri Absalom aduersus Amnon sicut præceperat eis Absalom. 2. Reg 13. v. 29.

AFFLICTION DE DAVID dessus la mort d'Amnon.

CHAPITRE XV.



Mnon est mort, Absalon est en fuite, & tous les enfans de Dauid épars qui çà qui là, apprehendans de rencontrer le mesme sort que leur aisné; s'en vont portant par toute la Iudée les restes pitoyables & les nouuelles infortunées des desastres de leur maison. Et cependant comme tous ces malheurs sont des suites inéuitables & des effets tragiques du peché de Dauid, il semble que le Ciel veuïlle assembler tous ses supplices & donner à ce Prince cinq ou six coups mortels tout à la fois.

Surgentesque omnes filij Regis ascenderunt singuli mulas suas & fugerunt. 2. Reg. 13. v. 29.

Voila donc la nouuelle du massacre d'Amnon, & comme il arriue pour l'ordinaire que le mal a toûjours des courriers qui l'augmentent; l'on vient dire à Dauid que ses enfans sont morts & qu'Absalon les a tous tuez dans son propre logis.

Cumque adhuc pergerent in itinere fama peruenit ad Dauid dicens: percussit Absalom omnes filios Regis, & non remansit ex eis saltem vnus. 2. Reg. 13. v. 30.

O secret admirable des Iustices de Dieu, qui veut punir vn seul peché par des peines si differentes; mais qui eut creu qu'Absalon eut deu estre l'executeur des vengeances que meritoit Dauid, & que Dauid eut deu lauer les taches de

Effets tout à fait effroyables.

ſon crime dedans le ſang & dans les larmes de ſes enfans.

Ah peché que tes effets ſont effroyables, que ton exemple eſt contagieux & que tu traiſnes apres toy de pernicieuſes & effroyables conſequen ces.

N'eſt-ce pas l'adultere de Dauid qui a porté Amnon dans vn inceſte, & le meurtre d'Vrie qui a donné ſujet à Abſalon de faire vn homicide; mais quoy ces malheureux enfans n'auoient-ils pas plus de raiſon d'apprendre les vertus de leur pere, & d'admirer ſa penitence que d'imiter ſes vices, & le rendre plus criminel en rappelant l'horreur & la memoire de ſes crimes. C'eſt vn malheur commun à tous les hommes d'auoir touſiours de plus douces & de plus fortes inclinations pour le mal que pour le bien, il ſemble que la nature aye ietté dans nos cœurs des ſemences infortunées qui ne germent preſques iamais que pour porter des fruits comme ceux de Sodome, leſquels auoient quelque beauté au dehors & qui étoient tout pourris au dedans.

Vice contagieux.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi les parens tranſmettent ſi ſouuent leurs plus noires humeurs dedans l'ame de leurs enfans, & ſi ſouuent ceux-cy ſuccent auec le lait ces miſerables habitudes qui ſont comme les ſources plus naturelles de leurs malheurs. Et c'eſt pour ce ſujet que Dieu voulant faire la guerre aux vns s'arme con-

tre les autres, & qu'il punit par fois les peres & les meres auec les mesmes peines dont il chastie leurs enfans. Les pierres & les arbres prendroient donc à present des voix pour auertir Dauid des desastres d'Amnon & de ses freres, si les hommes ne luy portoient cette nouuelle, & n'obligeoient ce Prince à déchirer ses vestemens, à condamner sa teste de se couurir de cendres, & à se ietter contre terre pour témoigner à tous les hommes l'excez de sa douleur & le sujet fatal qui le forçoit à commencer vne seconde penitence.

Surrexit itaque Rex, & scidit vestimenta sua, &c. 2. Reg. 13. v. 31.

Ce ne fut neantmoins qu'vne attainte de la Iustice qui se seruit de ce faux bruit pour le punir plus rigoureusement, & luy donner d'abord comme i'ay desia dit cinq ou six coups tout à la fois; car peu de temps apres il sceut la verité de la bouche de Ionadab, qui l'asseura qu'Amnon seul étoit mort, ce qu'il eut eu bien de la peine à luy persuader si sur ces entrefaites ces pauures fugitifs n'eussent paru eux-mesmes, & confirmé par leur presence les paroles de Ionadab.

Attainte de Iustice.

Respondens autem Ionadab Amnon solus mortuus est. 2. Reg. 13. v. 32.

Dixit autem Ionadab ad Regem, ecce filij Regis ad sunt, iuxtà verbum serui tui sic factum est. 2. Reg 13. v 35.

Et cependant ne vous figurez pas que ce soit là la fin d'vne si triste & si sanglante tragedie. Vn cœur qui est coupé par la moitié ne se peut pas facilement remettre, Dauid aura bien de la peine de viure ayant perdu la moitié de sa vie, l'absence d'Absalon & le meurtre d'Amnon sont des playes tout à fait incurables, & c'est n'auoir que les restes & le débris de son naufrage, que

de ne voir qu'vne partie de ses enfans.

Sed & Rex, & omnes serui eius fleuerunt ploratu magno nimis. 2 Reg. 13. v. 36.

Plorez donc pauure pere, plorez dessus ces jeunes plantes; mais n'esperez pas que vos larmes & vos soûpirs puissent faire reuiure ces deux branches illustres qui couronnoient vostre maison, déplorables enfans, meslez vos larmes auec celles de vostre pere; & quelque allegement que vous puissiez iamais donner à la perte qu'il vient de faire, asseurez-vous qu'elle sera toûjours irreparable.

Mais qui pourroit jetter les yeux sur ce spectacle sans ressentir de la douleur pour vn sujet si pitoyable, & qui n'auroit aussi quelque pitié de tant de pauures seruiteurs qui auoient mis toutes leurs esperances dessus Amnon & dessus Absalon.

Appuis trompeurs.

Esperances du monde que vous estes trompeuses, appuis que vous estes fragiles, & que toutes vos montres quoy que pour l'ordinaire si couuertes d'éclat & de magnificence ont peu de verité! Qu'y a-t'il donc d'asseuré sur la terre, puisque Dauid victorieux de tant d'Empires s'est à la fin trouué assujetty dessous celuy de ses passions, ce Roy dont la valeur auoit fait tant d'esclaues est deuenu captif de ses plaisirs, & maintenant toute sa Cour & toute sa Maison nage dedans le sang, & i'ay peur qu'on ne voye ternir toute sa gloire dans la honte de ses pechez & dedãs l'infamie de ceux de ses enfans, ausquels

il ne furuit que pour eſtre doublement miſerable, comme il eſt vray de dire qu'il a eſté doublement criminel.

TRAITE' DE PAIX POUR Abſalon.

CHAPITRE XVI.



A beauté d'Abſalon, quoy que captiue, eſt capable de faire autant d'eſclaues qu'elle pourra trouuer de ſpectateurs, ſa naiſſance eſt trop noble & ſa vertu trop genereuſe pour ne ſe pas faire connoiſtre, & à quelques excez que ſes deſaſtres puiſſent iamais paſſer; il luy ſuffit d'eſtre né Prince pour ne mourir iamais tout à fait malheureux.

Auantages naturels d'Abſalon.

Il faut cependant auoüer qu'vn exil de trois ans eſt vn terme bien long & ennuyeux pour le fils d'vn Monarque, qui a toutes les qualitez & tous les auantages dont on ſe peut flatter dedans la Cour, & neantmoins qui s'en voit éloigné, & preſqu'hors d'eſperance d'y pouuoir retourner.

Sera-t'il donc poſſible que le cœur de Dauid qui a touſiours eu tant d'amour, tant de bonté, tant de douceur & tant de compaſſion pour toute ſorte de perſonnes, ſoit à ce coup ſi inſenſible à l'endroit de ſon fils? N'y a-t'il pas ſujet d'excu-

ser vne faute qui sembleroit quasi deuoir plustost passer pour vn trait de courage que pour vn acte de cruauté? Le sang de ce lascif qu'Absalon a versé n'eut-il pas pu crier vengeance contre luy-mesme; si vne main si chaste & si illustre n'en eut laué les taches & effacé vne partie de la honte qui en étoit jalie sur toute sa maison. Oüy certes, quoy que dise Dauid il a les mesmes sentimens, & nonobstant tous les regrets & toute la tristesse qu'il fait parestre dessus la mort d'Amnon, Ioab voit bien qu'il ne peut se tenir d'aimer l'Autheur de cette perte.

Les Roys quoy que libres dans leurs passions sont bien souuent contraints de les dissimuler, & il est necessaire que leurs sujets leur fournissent quelques motifs pour accorder à leurs prieres, ce qu'ils doiuent eux-mesmes à leurs desirs.

Intelligens autem Ioab filius Saruiæ, quod cor Regis versum esset ad Absalon. 2. Reg. 14. v. 1. Misit Thecuam & tulit indè mulierem sapientem.

A cet effet Ioab se sert d'vn artifice tout à fait admirable pour obtenir la grace d'Absalon, & ne voulant luy mesme estre l'entremetteur, il employe vne femme laquelle auoit outre les qualitez plus propres de son sexe, assez de iugement & de prudence pour ménager vne affaire si importante.

Femme mediatrice pour Absalon.

Ce fut dedans la ville de Thecua qu'il enuoya chercher cette mediatrice, & cette femme adroite & ingenieuse qui fut si fortunée que de seruir à vn si beau dessein.

Et cependant quoy qu'autrefois ç'aye esté vne

vne femme qui trouua le ſecret pour deliurer vn homme d'vn Dedale, que ce fut elle qui luy donna le fil auec lequel il trouua vne iſſuë, & que ſouuent les plus ſages du monde ayent pû apprendre de ſemblables Maiſtreſſes des leçons de prudence & de ſubtilité, Ioab s'imagina que celle-cy toute prudente & ſubtile qu'elle pût eſtre pourroit auoir beſoin de ſes enſeignemens. Voicy ce qu'il luy dit.

Ma bonne amie, ie me ſuis reſolu de me ſeruir de vous en vne affaire d'importance, il faut que comme ſi vous eſtiez fort affligée, & comme ſi la mort vous auoit enleué voſtre mary & vos enfans, vous vous veſtiez de voſtre habit de deüil, & contraigniez voſtre viſage à témoigner quelque grande douleur pour pareſtre deuant le Roy en cet eſtat, & puis vous luy direz ce que ie vay vous confier.

Dixitque ad eam : lugere te ſimula & induere veſte lugubri, & ne vngaris oleo vt ſis quaſi mulier iam plurimo tempore lugens mortuum. 2. Reg 14. v. 2.

A quoy cette femme conſent, & ſe ſeruant à meſme temps des priuileges de ſon ſexe, elle oblige ſa langue & ſon viſage à dementir ſon cœur & ſeruir à Ioab d'interprete de ſes penſées. La voila donc qu'elle entre dedans la chambre de Dauid, & que d'abord ſe proſternant en terre pour témoigner plus de reſpect à la perſonne de ce Prince, elle luy dit d'vn ton de voix fort triſte & fort lugubre.

Itaque cum ingreſſa fuiſſet mulier Thecuitis ad Regem, cecidit coram eo ſuper terram & adorauit & dixit ſerua me Rex. 2. Reg. 14. v. 4.

Sire conseruez moy, & ayez compassion de la plus affligée de toutes vos seruantes.

Et ait ad eam Rex quid causæ habes? Quæ respondit : Heu mulier vidua ego sum mortuus est enim vir meus. 2. Reg. 14. v. 5.

Et ancillæ tuæ erant duo filij : qui rixati sunt aduersum se in agro nullusque erat qui eos prohibere posset & percussit alter alterum & interfecit eum. 2. Reg. 14. v. 6.

Et ecce consurgens vniuersa cognatio aduersum ancillam tuam dicit: trade eum qui percussit fratrem suum, &c. 2. Reg. 14. v. 7.

Et qu'est-ce qui t'afflige, luy replique Dauid, *helas Sire*, dit-elle, *ie suis demeurée veufue apres la mort de mon mary, lequel m'ayant laissé deux fils il est par malheur arriué quelque debat entr'-eux comme ils étoient aux champs, & comme il ne s'est rencontré personne qui les ait separez, il en est demeuré vn roide mort dessus la place, & maintenant ce qui me fasche dauantage est, que tous leurs parens au lieu de m'apporter quelque consolation en cette perte semblent auoir dessein de l'augmenter, voulans maintenant me contraindre à leur liurer celuy qui me reste pour le faire mourir. Hé Sire empeschez donc des poursuites si inhumaines, & pour le moins que dedans la disgrace qui m'est arriuée, ie ne sois pas si malheureuse que de me voir rauir ce cher depost de mon mariage, & l'vnique heritier de toute la maison de vostre tres-humble seruante.*

Et ait Rex ad mulierem vade in domum tuã, & ego iubebo pro te. 2. Reg. 14. v. 8.

A ces paroles Dauid tout ému de pitié pour cette suppliante, *allez*, luy dit-il, *ie vous jure que vous aurez ce que vous*

desirez, *Ah Sire*, répond-elle, *si il y auoit quelque iniustice en la faueur qu'il plaist à vostre Majesté de m'accorder, ie prie Dieu que la peine en retombe sur moy & dessus toute ma famille; Car au reste ie suis tres-asseurée qu'en ce rencontre l'on ne peut pas vous accuser que de Iustice & de Bonté.*

Dixitque mulier Thecuitis ad Regem in me Domine mi Rex si iniquitas, &c. 2. Reg. 14. v. 9.

Hé bien, luy replique Dauid, *soyez donc satisfaite & ne doutez aucunement que si quelqu'vn est si hardy que de vous attaquer, il s'en repentira.*

Et ait Rex qui contradixerit tibi adhuc cum ad me, & vltra non addet vt tangat te. 2 Reg 14. v. 10.

Qu'il plaise à vostre Majesté, replique-t'elle, *de s'en ressouuenir, & de prendre Dieu à tesmoin de la promesse qu'elle me fait.*

Quæ ait: Recordetur Rex Domini Dei sui, &c. 2. Reg 14. v. 11.

Oüy, luy dit Dauid, *ie te iure en presence de Dieu, & ie te donne ma parole qu'il ne tombera pas vn cheueu de la teste de ton fils sans ton consentement.*

Qui ait viuit Dominus, quia non cadet de capillis filij tui super terram. 2. Reg. 14. v. 11.

Agreez donc Sire, luy répond cette femme, *que ie vous die encore vn petit mot. Parlez, i'en suis content*, luy dit Dauid. *Helas Sire, pensez vn peu ie vous supplie à la promesse que vous venez de me donner, & si vous témoignez tant de pieté à l'endroit d'vne mere & d'vn fils, ne soyez pas moins*

Dixit ergo mulier: loquatur ancilla tua ad Dominum meum Regem verbum, & ait: loquere. 2. Reg. 14. v. 12.

Dixitque mulier: Quare cogitasti huiuscemodi rem contra populum Dei, & locutus est Rex verbum istud vt peccet & non reducat eiectum suum. 2. Reg. 14. v. 13.

bon & moins clement enuers tout vostre peuple, & à l'endroit de vostre fils qui n'est coupable que pour n'auoir pu endurer le mal dedans vostre maison, Sire souuenez vous qu'Absalon n'a esté que l'instrument des Iustices de Dieu, & que vous mesme eussiez esté contraint de les executer si sa vertu & son courage ne vous eut preuenu, souuenez vous encore que toute la Iudée est engagée dedans ses interests, & que si vous ostez à vostre Throsne vn des supports que Dieu luy a donné, c'est affoiblir vostre puissance & ébranler vostre Royaume, qui ne peut subsister que sur vostre personne & sur celle de vos enfans.

Hé quoy donc croyez vous que pour auoir perdu vn fils il faille en perdre vn autre, & croyez vous qu'Amnon puisse reuiure en faisant mourir Absalon: Non non, Sire il vaut bien mieux vous consoler de la douleur que vous apporte la mort de celuy-là, par l'esperance que vous pouuez auoir sur la vie de celuy-cy, & vous ressouuenir que la vie des hommes est vn ruisseau qui se perd sous la terre, & qui s'écoule de moment en moment; de sorte que la mort d'Amnon

Omnes morimur & quasi

n'eſt qu'vne auance qui ne pouuoit tarder, & ſans qu'il ſoit beſoin de preuenir ce coup ſur Abſalon, ſuffit que la nature eſt en trauail pour cet effet, & que le ſort commun à tous les hommes le portera pluſtoſt dans le tombeau que vous ne le voudrez, & qu'il ne ſeroit à propos pour le bon-heur de la Iudée.

aquæ dilabimur in terram, &c. 2. Reg 14. v. 14.

Enfin Sire, ie vous conjure par vous meſme & par celuy dont vous tenez la place, de faire voir que vous eſtes vn Dieu mortel deſſus la terre; & ſi les vœux & les prieres des plus coupables peuuent fléchir le Ciel & arreſter ſon ire & ſon courroux, que voſtre cœur ne ſoit pas moins propice aux demãdes de voſtre peuple, aux larmes d'Abſalon & à la tres-humble ſupplication que ie vous fais au nom de tout voſtre Royaume, & que ie renouuelle par les bontez adorables de Dieu qui doit ſeruir d'exemple à voſtre Majeſté & l'obliger à receuoir vn ſi doux ſacrifice. C'eſt-là le plus puiſſant motif que vous ayez de pardonner à Abſalon & de donner des traits plus veritables à la figure que i'ay pris la hardieſſe de vous repreſenter. Et au reſte, Sire, ie vous ſupplie de pardonner la

liberté qui prend vostre seruante, de vous dire ses sentimens auec tant de franchise; mais elle sçait que vous estes comme vn Ange visible dessus la terre, & qu'il suffit à vostre Majesté de voir vn coupable à ses pieds pour luy donner pardon, & pour casser tous les Arrests que sa Iustice peut opposer aux traits de sa bonté.

N'est ce pas là dequoy gagner le cœur des plus impitoyables; mais qui croiroit que l'esprit d'vne femme eut pû estre capable d'vn discours si solide & si persuasif. Ie sçay bien que ce sexe n'a pas pour l'ordinaire manque de charmes & d'artifices, ie sçay qu'il n'est que trop subtil & trop delié; mais en échange il est si foible dans sa conduite & si lasche dans ses raisonnemens, que Dauid mesme a de la peine à se persuader que celle-cy qui neantmoins passoit dans son païs pour vn oracle, ait pû trouuer des motifs si puissans & des raisons si conuaincantes pour toucher son esprit.

Et Respondens Rex dixit ad mulierem : ne abscondas à me verbum quod te interrogo numquid manum Ioab tecũ est in omnibus istis, &c. 2 Reg 14. v. 19. Seruus tuus Ioab ipse præcepit mihi & ipse posuit in os.

Dittes moy donc en verité, luy dit ce Prince, *si ce n'est point Ioab qui vous a mis ces paroles en bouche*; *oüy Sire*, dit elle, *c'est luy-mesme qui est l'autheur de cet enigme que ie vous viens de proposer. C'est luy qui a tracé cette figure que ie m'attens que*

vostre prudence conuertira bien-tost en verité.

ancillæ tuæ omnia verba hæc 2.Reg.14.v.19.

ABSALON RECONCILIE'.

CHAPITRE XVII.

DAuid a enfin accordé la grace d'Absalon, & ce Prince banny depuis trois ans parmy des peuples étrangers s'en vient joüir de son ancienne liberté dedans la maison de son Pere. Allez Ioab le Roy vous commande d'aller querir ce fugitif & de le rendre à tout ce peuple qui le demande & qui l'attend il y a si long-temps. Dauid ne pouuoit pas donner vne plus honorable & plus illustre commission à Ioab, & Ioab luy témoigna aussi en prenant cette charge le sentiment qu'il en auoit, se prosternant à cet effet la face & le corps contre terre pour marque de respect, & protestant en presence de tout le peuple qui en étoit tesmoin, qu'il ne croyoit iamais auoir receu de luy vne faueur plus signalée que celle-cy qu'il luy faisoit de ramener son fils.

Et ait Rex ad Ioab: ecce placatus feci verbum tuum, vade ergo & reuoca puerum Absalom. 2.Reg 14 v.21.

Cadensque Ioab super faciem suam in terram adorauit & benedixit Regi: & dixit Ioab: hodie intellexit seruus tuus, quia inueni gratiam in oculis tuis, Domine mi Rex: fecisti enim sermonem serui tui. 2 Reg 14.v.22.

Le voila donc desia sur le chemin qu'il va tout droit porter cette nouuelle à Absalon, lequel pour n'apporter point de delay à vn bon heur qu'il souhaitoit auec passion, ne tarda pas long-

Surrexit ergo Ioab, & abiit in Gessur, & adduxit Absalom in Hierusalem. 2. Reg.14.v.23.

temps ſans ſe trouuer dedans Hieruſalem; mais Dieu que les felicitez des hommes de ce monde ſont ſouuent imparfaites, que leurs ioyes ſont trompeuſes, & que leurs eſperances ſont ſujettes à de ſiniſtres euenemens.

Comme Abſalon fut arriué au lieu qu'il auoit tant ſouhaité, & comme il s'attendoit d'auoir la veuë de ſon Pere apres laquelle il ſouſpiroit ſi ardamment, voicy qu'on luy vient dire que le Roy ne vouloit point le voir & qu'il luy commandoit de s'en aller tout droit en ſa maiſon; ſupplice le plus grand que la plus ſeuere Iuſtice puiſſe trouuer pour punir vn enfant, & tel qu'il s'en eſt rencontré qui ont pluſtoſt choiſi la mort qu'vne vie ſi malheureuſe, & qui ont creu qu'il leur ſeroit plus honnorable de mourir tout d'vn coup, que de ſouffrir tant de tourmens & tant de peines dans vn ſi triſte & ſi honteux éloignement.

Dixit autem Rex reuertatur in domum ſuã, & faciẽ meam non videat. 2. Reg. 14. v. 24.

Silanus manlij torquati filius tam triſti patris ſententia perculſus, lucem vlterius intueri non ſuſtinuit, ſuſpendioque ſe proxima nocte conſumpſit. Valer. Maxim. lib. 6. cap. 6.

En verité ce pauure Prince m'émeut à compaſſion, & dedans cet exil quoy que plus honorable que celuy d'où il vient, ie le regarde comme vn oiſeau qui n'eſt pas moins captif pour eſtre renfermé dans vne cage d'or, & pour eſtre attaché au meſme lieu où il a pris naiſſance, que pour eſtre dans des ſerres de fer, & au milieu des deſerts plus affreux; mais n'eſt-ce pas en cela meſme que Dauid fait pareſtre non ſeulement la clemence d'vn Pere; mais la puiſſance d'vn Monar-

Monarque & l'équité d'vn Iuge.

Equité de Dauid à l'endroit d'Abſalon.

Cet homme incomparable n'étoit pas de l'humeur de ces peres qui ſont toûjours aueugles dedans l'amour de leurs enfans, & qui s'attachent auec tãt de paſſion deſſus quelques attraits exterieurs dont la nature les a auãtagez, qu'il ſemble que tout le reſte leur ſoit indifferent; Car il eſt vray que iamais pere au monde n'a eu plus de ſujet de ſe laiſſer aller à ce genre d'idolatrie, qu'en eut Dauid à l'endroit d'Abſalon, puiſques iamais enfant n'a eu tant de beautez & tant de charmes, & qu'il ſembloit que Dieu eut pris plaiſir de trauailler ce corps pour obliger tous les cœurs à l'aymer; ſa ſeule cheuelure étoit ſi belle & ſi precieuſe qu'on la peſoit aux poids de l'or, & comme il étoit obligé de la faire couper tous les ans tant elle le chargoit, il ſe trouuoit des filles & des femmes aſſez veines ou aſſez ſottes pour achepter ces curieuſes dépouïlles au prix de deux cens ſicles.

Porrò ſicut Abſalom vir non erat pulcher in omni Iſraël, & decorus nimis, à veſtigio pedis vſque ad verticem non erat in eo vlla macula. 2 Reg 14. v. 25.

Et quando tondebat capillum ſemel autem in anno tondebatur quia grauabat eum Cæſaries, ponderabat capillos capitis ſuis ducentis ſiclis pondere publico. 2 Reg. 14. v. 26.

Et cependant tous ces appas étoient trop foibles pour émouuoir Dauid; & ſi la Iuſtice des Princes eſt bien ſouuent auſſi aueugle que leurs amours, Dauid fait pareſtre à ce coup que la ſienne eſt plus pure, & qu'elle veut eſtre ſeuere en vn ſujet pour qui ſouuent les plus impitoyables ſont obligez d'auoir de la pitié.

Deux ans ſe paſſent ſans qu'on permette à Abſalon de jouïr de ſa veuë & de voir ce viſage

Manſitque Abſalon in Hieruſalem duobus

annis, & faciem Regis non vidit. 2. Reg. 14. v 28.

dont le moindre regard luy deuoit estre plus precieux que la conqueste d'vn Empire, figurez vous quelles attaques dans les cœurs de ces Princes, qu'elle lutte de la Iustice & de la compassion dedans l'ame du pere, & quel duel d'amour & de respect dedans celle du fils.

Estat pitoyable d'Absalon.

Absalon est coupable, Dauid est obligé de le punir; mais il y a cinq ans qu'il deplore sa faute, ou pour le moins qu'il en porte le chastiment, n'est-ce donc pas assez pour amolir Dauid enuers ce criminel lequel pourroit quasi passer pour innocent trouuant dedans vne mesme personne la qualité d'vn pere qui l'excuse auec celle d'vn Iuge qui le peut condamner.

Certes si cela n'est capable d'émouuoir vn bon cœur, ie ne vois rien qui le puisse toucher. Ie permets donc à Absalon de témoigner auec vn peu de violence ses sentimens; la nature mesme l'oblige & sa naissance luy donne des motifs pour éclatter en vn si beau sujet; mais j'apprehende qu'il ne passe iusqu'à l'excez, & qu'à la fin cette longue patience qu'il fait parestre il y a tant de temps ne vienne à s'irriter & à passer au delà du respect & de l'obeïssance qu'vn fils doit à son pere, Ioab mesme luy en donne sujet, & bien qu'il aye esté son Aduocat & son Mediateur pour moyenner sa grace & son retour, maintenant il se comporte auec tant de froideur, que quoy qu'Absalon le supplie de le

Misit itaque ad Ioab vt mitteret eum ad Regem qui noluit venire ad eum, cumque secundò misisset, &

venir trouuer il luy refuse vne faueur si iuste& si facile.

ille noluisset venire ad eum. 2.Reg.14.v.29.

Ce qui oblige ce jeune Prince à obtenir par force ce qu'il ne peut gaigner par la douceur; car dessus ce refus il commande à ses gens de s'en aller dessus les terres de Ioab, & de mettre le feu dedans ses orges qui estoient prests à estre moissonnez, surquoy ce Capitaine prend aussi-tost l'alarme, & s'en venant tout droit à Absalon il luy demande le sujet qui a porté ses Seruiteurs à brusler ses moissons. Mais tant s'en faut qu'Absalon s'en estonne, qu'au contraire il luy dit que *c'est luy-mesme qui leur a commandé*, *mais quel suiet vous en ay-je donné*, luy replique Ioab, *hé pourquoy est-ce*, luy répond Absalon, *que vous m'auez traitté auec tant de mépris que de ne vouloir pas venir apres tant de prieres que ie vous ay fait faire, voulant moy-mesme vous supplier d'aller témoigner à mon Pere de ma part auec quelle paßion ie souhaite de le voir, & luy dire comme tous les momens que ie passe dans cet exil me sont mille fois plus cruels & plus insupportables que si i'estois encore dessus les terres de Gessur, & chez des Estrangers, où pour le moins i'auois cette consolation que mon éloignement de la*

Dixit seruis suis scitis agrum Ioab iuxta agrũ meum habentem messem hordei, ite igitur & succendite eum igni succenderunt ergo serui Absalon segetem igni. 2 Reg 14. v.30.

Surrexitque Ioab & venit ad Absalon in domum eius, & dixit quare succenderunt serui tui segetem meam igni. 2. Reg.14.v.31.

Et Respondit Absalon ad Ioab misi ad te, obsecraui vt venires ad me, & mitterem te ad Regem & diceres ei. Quare venisti de Gessur? meliꝰ mihi erat ibi esse: obsecro ergo vt videam faciem Regis: Quod si memor est iniquitatis meæ interficiat me. 2.Reg.14.v.32.

Plaintes d'Absalon sur son exil.

Cour ne me mettoit pas si souuent deuant les yeux, & dedans la pensée ce doux & aymable suiet, duquel quoy que ie sois plus proche il ne m'est pas licite d'auoir la joüissance; hé faites donc en sorte ie vous prie que ie l'a puisse auoir, obtenez-moy cette faueur qui m'est plus chere que la vie, & coniurez le Roy, que si il se souuient encore de ma faute il la laue plutost dedans mon sang, que de souffrir que ie sois plus long-temps dedans des peines & parmi des langueurs, dont la seule pensée m'est plus horrible que la mort.

Ingressus itaque Ioab ad Regem, nunciauit ei omnia: Vocatusque est Absalon & intrauit ad Regem, & adorauit super faciem terræ coram eo, osculatusque est Rex Absalon. 2. Reg. 14. v. 33.

Ces paroles suffirent pour émouuoir Ioab, & jointes à la peur qu'il auoit que la colere de ce Prince ne passast plus auant, il se resolut enfin d'aller trouuer Dauid pour obtenir la grace d'Absalon, & le prier de consentir à des desirs si legitimes, comme sont ceux d'vn fils qui demande la veuë de son Pere, & qui en verité est criminel pour auoir osté la vie à vn frere, mais à vn frere lequel auoit osté l'honneur à toute sa maison.

Harangue de Ioab pour Absalon.

Ah Sire, dit Ioab, *ie vous supplie donc de n'auoir pas moins de Bonté & de Clemence pour vostre fils, que vous en auez si souuent tesmoigné enuers vos ennemis, c'est vostre sang qui parle par ma bouche, c'est*

la nature qui intercede pour Abſalon, ce ſont ſes larmes & ſes regrets qui vous demandent cette grace, & c'eſt au nom de toute la Iudée que ie vous en coniure: Et vrayment que ne doit eſperer voſtre Royaume de ce jeune courage, & ſi dans vne cauſe particuliere il a monſtré tant de paſſion & tant de zele, que ne feroit-il point, ſi il eſtoit queſtion d'vn intereſt public & general: tout ce qu'on peut luy obiecter, c'eſt qu'il a eſtouffé vne partie des eſperances de la Judée dedans la mort d'Amnon. En quoy certes il eſt coupable, mais nous deuons conſiderer qu'il a tué vn infame & eſtouffé des flames qui alloient conſumer toute voſtre maiſon, & tout voſtre Royaume, oüy, Sire, ç'a eſté ſon deſſein, & ſi l'horreur qu'il eut du crime de ſon frere ne luy eut mis les armes à la main, vous meſme euſiez eſté contraint d'expier cette faute, & de lauer ces taches domeſtiques dans voſtre propre ſang. Vous ne deuez donc plus quaſi conſiderer Amnon comme vn de vos enfans, mais comme vn monſtre de nature, & vous deuez vous aſſeurer que ſi ſon frere quoy que tres-criminel, n'euſt eſté le vengeur de ſes crimes, le Ciel meſme vous eut contraint de l'eſtre, ah

Sire ne me contraignez pas de vous en dire dauantage, & qu'il suffise à vostre Majesté que son palais est le temple de la Clemence & que vostre bonté n'a pas deu faire venir son fils iusqu'aux autels de la misericorde pour l'immoler à la vengeance; tesmoignez donc à Absalon, que vous estes son Pere, & il vous fera voir qu'il est doublement vostre fils.

Absalon presenté à Dauid.

Tous ces mots entremeslez de pleurs forcent Dauid à accorder la Grace d'Absalon, & aussitost ce jeune Prince estant conduit dedans la chambre de son Pere, il se iette à ses pieds comme en estat de receuoir sa condamnation; mais il est bien surpris, lors que Dauid le releuant entre ses bras, & dessus sa poitrine, & ne pouuant tenir ses yeux sans l'arroser de quelques larmes il luy donna à la fin vn baiser en tesmoignage de reconciliation.

Mais pauure Pere helas que faites-vous? Dauid n'auez vous point de peur que ce baiser ne serue qu'à flatter Absalon & à émouuoir vn esprit lequel est desia vlceré, de moy ie crains que ses playes ne s'irritent, & que le feu qu'il couue il y a si long temps ne vienne enfin à éclatter. Ce Prince a trop long-temps esté captif pour n'auoir pas voulu dix mille fois rompre ses chaisnes, & maintenāt qu'il est en liberté n'y a-t'il pas sujet

de craindre qu'il veüille faire des esclaues de ceux là mesme qui le tenoient dans la captiuité.

REVOLTE D'ABSALON.

CHAPITRE XVIII.

N'Auez-vous iamais veu vn jeune Lyon qui caresse son Maistre tandis qu'il le tient attaché, & qui n'a pas si-tost rompu ses chaisnes qu'à mesme temps il le veut égorger; mais combien est-ce que les Peres & les Meres ont veu d'enfans mille fois plus cruels que ces monstres lesquels apres auoir esté l'objet de leurs caresses & de leurs flatteries, ont esté si furieux & si dénaturez que de les rendre le sujet effroyable de leurs plus noires & plus brutales impietez.

Enfans plus cruels que les Lyons.

Mais qui eut creu que la clemence de Dauid eut iamais pû porter iusques dans ces excez celuy-là mesme qu'il vient de receuoir entre ses bras? & qui croiroit qu'Absalon nous deut seruir d'exemple d'vne si triste & si funeste verité?

A peine a-t'il la liberté & l'occasion de se faire parestre, qu'à mesme temps il fait son équipage, & il amasse grand nombre de chariots, de Caualiers & de Gens-d'armes, & est bien si hardy que de faire du petit Roy iusqu'à la porte du Palais de son Pere, où il se montre en presence

Igitur post hæc fecit sibi Absalon currus & equites, & quinquaginta viros qui præcederent eum. 2. Reg 15. v. 1.

du peuple dont il abuse de la credulité.

Humeur serpentine.

N'est-ce pas là imiter les serpens lesquels, comme l'a remarqué l'vn des plus sages & plus sçauans hommes du monde, ont coustume de couuer leur venin pendant l'hyuer, & lors que la rigueur du temps les force à demeurer dedans leurs trous, afin de l'exhaler auec plus de fureur durant les chaleurs de l'esté, & lors que la beauté de la saison leur ouure la campagne.

Combien y en a-t'il dedans le monde qui font le mesme? & dont les meschantes humeurs se sont long-temps tenu cachées, comme trop foibles pour éclatter; mais qui apres auoir accreu leurs forces & trouué des moyens de parestre & de décharger leur venin le font auec d'autant plus de violence & de temerité, que plus ils ont eu de temps à le couuer, & moins de sujet pour le répandre.

Multorum quia imbecillia sunt latent vitia non minus ausura cum illis vires sua placuerint, &c. Seneca ep. 42.

Et vrayment qu'est-ce que l'on voudroit que fist vn méchant naturel pendant qu'il est dans la contrainte, & n'est-il pas comme ces bestes venimeuses que l'on peut manier seurement lors qu'elles sont roides de froid, pource que quoy que leur venin y soit tousiours il y est neantmoins endormy. Nous pouuons donc dire le mesme d'Absalon qui a paru si doux & si traitable pendant tout son exil, & lors qu'il n'auoit ny argent, ny amis, ny support, ny pouuoir pour accomplir ses pernicieux desseins; mais

mais maintenant qu'il eſt en liberté iuſqu'à quel point eſt-ce que ne va point ſon inſolence, ſon ambition & ſa déloyauté, & neantmoins pour proceder auec vne prudence plus malicieuſe, de quelle complaiſance & de quels artifices eſt-ce que ce trompeur ne ſe ſert point pour paruenir au but où il pretend.

Premierement il n'y a point de ſoin & point de peines qui luy ſemblent trop baſſes pour-ueu qu'elles puiſſent ſeruir à l'éleuer iuſques au Throſne.

Et manè conſurgens Abſalon ſtabat iuxta introitũ portæ, & omnis qui habebat negotium vt veniret ad regis iudicium, vocabat Abſalon ad ſe & dicebat: De qua ciuitate es tu, &c. 2. Reg 15. v. 2.

Secondement il ne trouue perſonne dont il ne taſche à s'acquerir les bonnes graces, s'imaginant qu'il n'y a point d'hommes au monde ſi miſerables qui ne le puiſſent ayder à eſtre plus heureux.

Troiſiemement il croit tres-fortement que les plus jeunes teſtes sõt les plus propres à porter des Couronnes, & que la ſienne eſt deſia plus capable de ſouſtenir ce fardeau que celle de ſon pere.

Quis me conſtituat iudicem ſuper terram, &c. 2 Reg 15. v. 4.

Sur ces maximes il n'y a rien qu'il n'entreprenne, & comme il ſçait fort bien que le plus doux & le plus fort Empire eſt celuy qui commence dedans les cœurs, il va tous les matins au palais de Dauid, & s'adreſſant à tous ceux qu'il rencontre, aux vns qu'il ſçait auoir quelques affaires il témoigne de l'amitié, il déplore leur condition, il ſe plaint auec eux de ce qu'il ſemble que la Iuſtice leur ſoit impitoyable, & il leur

Empire des cœurs.

dit que si il étoit si heureux que de pouuoir vuider leurs differens, & mettre fin à leurs procez il auroit bien-tost fait.

Sed & cum accederet ad eum homo vt salutaret illum extendebat manum suam, & apprehendens osculabatur eum. 2. Reg 15. v. 5.

Aux autres qui viennent simplement faire leur cour, il témoigne vn visage riant, & leur tendant la main pour marque d'affection apres quelque offre de seruice, en les quittant il les embrasse & les serrant sur sa poitrine il leur donne quelque baiser gagnant ainsi tous les esprits auec toutes ces flatteries & tous ces complimens.

Faciebatque hoc omni Israël venienti ad iudicium vt audiretur à Rege & solicitabat corda virorum Israël. 2. Reg 15. v. 6.

C'étoit aussi le terme où il portoit ses malheureux desseins, afin de s'acquerir des hommes & des forces, & pour donner si il pouuoit la mort à celuy mesme qui luy auoit donné la vie.

Post quadraginta autem annos dixit Absalon ad Regem Dauid: vadam & reddam vota mea quæ voui Domino in Hebron. 2. Reg. 15. v. 7.

Ce fut enuiron quarante ans apres le sacre de Dauid, que ce petit Vautour se resoluant de prendre son essor, il demanda congé d'aller en la ville d'Hebron, faisant accroire que pendant son exil, il auoit fait vn vœu d'offrir à Dieu quelques victimes, dés aussi tost qu'il seroit de retour & qu'il auroit eu le bon-heur de voir la face de son pere.

Dixitque ei Rex Dauid: Vade in pace. 2. Reg. 15. v. 9.

A quoy Dauid qui se laissoit facilement aller à des motifs de pieté ne fit aucune resistance; mais il ne voyoit pas que ce n'étoit qu'vn voile dont Absalon taschoit de se couurir; car estant arriué à ce lieu qu'il auoit destiné pour assembler ses troupes & dresser son armée, il fit couler quelques espions dans toutes les Tribus pour

Misit autem Absalon exploratores in vniuersas Tri-

ſouſleuer les plus ſeditieux contre ſon pere, & leur donner comme le mot du guet de ſa conjuration, afin qu'au premier ſon de trompe ils euſſent tous à reconnoiſtre & publier Abſalon pour leur Roy, ce qui luy reüſſit auec tant de ſuccez, qu'apres auoir gagné Achitophel lequel paſſoit pour vn oracle dedans le conſeil de Dauid, il eut à meſme temps les cœurs de tout le peuple qui ſe donnoit à luy, & qui ſe reputoit heureux de pouuoir témoigner ſa paſſion & ſon zele à la naiſſance de ce nouuel Empire.

bus Iſraël dicens: ſtatim vt audieritis clangorem buccinæ, dicite regnauit Abſalon in Hebron. 2 Reg 15. v. 10.

Accerſiuit quoque Abſalon Achitophel. 2 Reg 15. v. 12.

Et cependant Dauid qui n'attendoit rien moins qu'vne telle conjuration dedans le cœur de ſon Royaume, en receuant la premiere nouuelle, & ſçachant qui en étoit l'Autheur, il creut que la rage d'vn fils enuers vn pere étoit de la nature de ces torrens qui en entraiſnent tout ce qui ſe rencontre, & dont on ne peut éuiter la fureur que par la fuite, *Ah fuyons donc*, dit-il à tous ſes gens, *fuyons mes chers enfans, car il n'y a que ce moyen auec lequel nous puiſſions éuiter la rage d'Abſalon, & il y a danger que ſi il nous ſurprend, il ne nous faſſe tous paſſer par le fil de l'épée, ne pouuant pas m'imaginer que ce cruel puiſſe auoir du reſpect pour la perſonne de ſon pere, puis qu'il a deſia fait l'aprentiſſage de ſes mépris & de ſes cruautez ſur celle de ſon frere*: Et en di-

Venit igitur nuncius ad Dauid dicens: toto corde vniuerſus Iſraël ſequitur Abſalon. 2. Reg. 15. v. 13.

Et ait Dauid ſeruis ſuis qui erāt cum eo in Ieruſalem: ſurgite fugiamus: neque enim erit nobis effugium à facie Abſalon: feſtinate egredi ne forte veniens occupet nos, & impellat ſuper nos ruinam, & percutiat ciuitatem in ore gladij. 2. Reg. 15. v. 14.

ſant cela d'vn ton ſi pitoyable qu'il eut touché le cœur du plus barbare homme du monde, voyant ſes ſeruiteurs tous reſolus de le ſuiure par tout & d'encourir toutes ſes auantures, il ſortit hors de ſon palais enuironné de cette chere troupe qui le ſuiuoit la larme à l'œil, & en reſolution de viure & mourir auec luy.

Dixeruntque ſerui Regis ad eum : omnia quæcumque præceperit Dominus Rex libenter exequemur ſerui tui, egreſſus eſt ergo Rex & vniuerſa domus eius pedibus ſuis. 2. Reg. 15. v. 16.

Arreſtons donc icy, mon cher Lecteur, & témoignons ie vous prie à ce Prince que nous mourrons pluſtoſt que de l'abandonner. C'eſt dedans ces rencontres qu'on a couſtume de pareſtre fidelles, & que l'amour, ſi il eſt veritable, peut acquerir autant de gloire allant dans vn tombeau que ſi il s'éleuoit iuſques deſſus vn Throſne.

Conuoy de Dauid fuyãt Abſalon.

Ne vous ſemble-t'il pas auſſi que vous voyez quelque conuoy funebre, voyans Dauid, nuds pieds & vn baſton en main, lequel s'en va ſuiuy de tous ſes gens chercher quelque lieu de refuge pour éuiter la rage & les pourſuites de ſon fils. C'eſt là le pitoyable eſtat de la fortune de ce Prince & les reſtes de ſon peché, c'eſt là où l'a reduit ſon adultere, ſon homicide, & ſa trop grande tolerance à l'endroit de ſon fils.

Si l'on ſe peut donc figurer vn chaſtiment plus rigoureux & plus ſenſible à vn Monarque, j'auouë franchement que les peines des grands n'ont point de bornes, & qu'elles vont toûjours iuſqu'à l'extremité.

Voila ce Prince qui eſt contraint de quitter ſa maiſon, ſes enfans & ſes femmes; mais comme il n'auoit pas quaſi eu le loiſir de regarder ceux qui l'accompagnoient, & d'arranger ceux de ſa ſuite, voyant vn lieu aſſez commode il leur donna à tous les ordres qu'il leur falloit tenir.

Et vniuerſi ſerui Regis ambulabant iuxtà eum, & legiones Cerethi, & Pheleti, & omnes Gethæi pugnatores validi, ſexcenti viri qui ſecuti eum fuerant de Geth pedites præcedebant Regem. 2. Reg 15. v. 18.

Premierement il fit marcher en teſte ſix cens ſoldats qui ne l'auoient iamais abandonné dans toutes ſes trauerſes, apres il ſe mit au milieu de ſes gens & des principaux Officiers de ſa Cour, leſquels étoient enfin ſuiuis de deux ou trois Legions & de la populace, laquelle étoit ſortie hors de Hieruſalem; tant à cauſe du danger éuident où elle ſe voyoit; que pour l'amour & la tendreſſe que la nature & la pieté luy inſpiroit à l'endroit de ſon Roy.

Il ſe trouua meſme des Eſtrangers qui voulurent eſtre de la partie, & entr'-autres Dauid apperceuant vn Proſelite appellé Ethaï qui étoit arriué depuis fort peu de jours, il le pria de ne ſe point commettre à vn deſtin ſi malheureux; mais celuy-cy luy repliqua *qu'il étoit reſolu de le ſuiure & à la vie & à la mort*. Ce que voyant Dauid, tout étonné d'vne reſolution ſi genereuſe & ſi conſtante, *allons donc*, luy dit-il, & ſans dilayer dauantage il fit paſſer le torrent de Cedron à toute ſon armée & à toutes ſes troupes demeurant le dernier, afin que ſi les ennemis venoient à les ſurprendre, il fut le premier expoſé à rece-

Dixit autem Rex ad Ethai Gethæum: cur venis nobiſcum. 2. Reg. 15. v. 19.

Et ait Dauid ad Ethai: Veni & tranſi. Et tranſiuit Ethai Geth, & omnes viri qui cum eo erant, & reliqua multitudo. 2. Reg 15 v. 22.

uoir cette tempeſte qu'il auoit excitée.

Omneſque flebant voce magna, & vniuerſus populus tranſibat : Rex quoque tranſgrediebatur torrentem Cedron. 2. Reg. 15. v. 23.

Venit autem & Sadoch, ſacerdos & vniuerſi Leuitæ cum eo portantes arcam fœderis Dei. 2 Reg. 15 v. 24

Et dixit Rex ad Sadoc reporta arcam Dei in vrbem. 2. Reg 15. v 25.

Et cependant comme ce pauure peuple alloit paſſant ce fleuue auec des cris capables de fendre les rochers & de toucher le cœur des Tygres, voicy Abiathar lequel étoit pour lors Pontife de Iudée auec Zadoch, & les Leuites qui apporterent l'Arche comme vn ſacré rampart qu'ils croyoient oppoſer à la fureur des ennemis; mais Dauid qui étoit encore ſur le bord de Cedron, leur remontra que ce pretieux depoſt ne deuoit pas eſtre expoſé aux dangers d'vne guerre ſi malheureuſe, & il leur perſuada en ſuite de l'aller reporter dedans Hieruſalem, où il croyoit que quoy qui luy pût arriuer elle ſeroit toûjours dedans vn lieu plus aſſeuré que dedans les deſerts où il s'alloit ietter, ne voyant point d'autre refuge pour y faire retraite.

Reportauerunt ergo Sadoch & Abiathar arcã Dei in Ieruſalem & manſerunt ibi 2. Reg. 15 v 29

Porrò Dauid aſcendebat cliuum Oliuarum, ſcandens & flens nudis pedibus incedens & operto capite 2. Reg 15. v 30

Ainſi Abiathar & Zadoch reprenans leur chemin du coſté de la ville : Dauid pourſuit le ſien paſſant du torrent de Cedron ſur le mont des Oliues, où quand ie l'enuiſage auec toutes ſes troupes la larme à l'œil, les pieds tous nuds & la teſte plus couuerte de cendres que du creſpe dont elle étoit voilée, il me ſemble qu'on le mene au ſupplice, & que cette meſme montagne s'en va luy ſeruir d'échafaut.

Figure de Ieſus-Chriſt

Mais Dieu qu'eſt-ce que ce torrent, cette montagne, ces ſoûpirs, ces larmes & cette nudité me repreſentent, d'où me viennent ces

cruelles & malheureuſes penſées qui repreſentent à mon eſprit vn Homme-Dieu ſous la perſonne de Dauid. Il me ſemble que ie le vois deſia deſſous cette figure, & quand ie contemple ce Prince en vn eſtat ſi déplorable qui paſſe au trauers de Cedron, & qui s'en va ſur la montagne des Oliues frayer le chemin à vn Dieu dont il n'eſt que l'image, ie ne peus me tenir que ie ne crie. Mon Dieu deſſeichez ce torrent, & ſi la mer toute ſuperbe & inſolente qu'elle eſt, a eu autrefois du reſpect à l'endroit d'vn Prophete, que ce ruiſſeau n'en aye pas moins pour le Roy des Prophetes, mon Dieu abyſmez donc cette montagne, & ſi celle de Sinaï enfanta autrefois tant de foudres & tant de flames pour intimider voſtre peuple, que celle-cy vienne à lancer au moins quelques éclairs pour eſtonner vos ennemis, & pour rompre tous leurs mauuais deſſeins.

LES RENCONTRES HEVREVses & malheureuses de Dauid.

CHAPITRE XIX.

DAuid eſtant venu iuſqu'au ſommet de la montagne des Oliues, il ſe mit à genoux, & tournant ſon viſage du coſté de ſa chere Sion, il luy ietta quelques ſoûpirs en témoignage de ſon amour & des tendreſſes qu'il reſſentoit pour cette Sainte & illuſtre Cité, qui étoit ſi heureuſe que de ſeruir d'aſile & de ſanctuaire à l'image viſible de la Grandeur & Majeſté de Dieu.

Dieu ſeul fut auſſi le teſmoin & le depoſitaire des ſecrets de Dauid, car quoy qu'il fiſt en preſence de tout le peuple ſon ſacrifice & ſes adorations: il eſt à croire neantmoins qu'il ne confia le ſecret de ſon ame qu'à celuy ſeul qui poſſedoit ſes plus pures amours.

Nunciatum eſt autem Dauid quod & Achitophel eſſet in conjuratione cum Abſalon, dixitque Dauid: infatua quæſo Domine conſilium Achitophel. 2. Reg. 15. v 31.

Ie me figure neantmoins qu'auant que paſſer outre, il demanda à Dieu pour la ſeconde fois qu'il plût à ſa tres-Sage Prouidence & à ſa Bonté infinie, de le tenir touſiours deſſous ſa protection, & de renuerſer les deſſeins d'Abſalon en renuerſant les malheureux conſeils que luy donnoit Achitophel.

Cumque aſcenderet Dauid

Ce fut auſſi pour le meſme ſujet que voyant Chuſaï

Chuſaï l'vn de ſes plus fidelles & intimes amis, lequel ayant receu les nouuelles de ſes deſaſtres auoit couuert ſa teſte de pouſſiere & déchiré tous ſes habits & qui venoit en cet eſtat luy offrir ſon ſeruice, il le pria de s'en retourner au plutoſt dedans Hieruſalem, pour ce qu'en ſe donnant à Abſalon il pouuoit s'oppoſer aux entrepriſes d'Achitophel, & au contraire qu'en le ſuiuant il luy ſeroit à charge. A quoy Chuſaï conſentit, & cependant Dauid ſe iettant plus auant dans les bois trouua vn ancien ſeruiteur de Saül nommé Siba lequel luy apportoit des prouiſions, & qui eſtant interrogé *d'où il venoit & où étoit Miphiboſeth*, luy répondit, *qu'il étoit demeuré dedans Hieruſalem auec des intentions & des deſſeins indignes des faueurs qu'il auoit receuës de Dauid.* Ce qui fut cauſe que ſous couleur d'ingratitude & de déloyauté dedans Miphiboſeth, ce ſeruiteur perfide & malicieux eut la confiſcation de tous les biens que poſſedoit ſon Maiſtre.

Mais ſi Dauid fit en cela vn acte vn peu trop prõpt il exerça bien-toſt apres vn acte de patience aſſés illuſtre & heroïque pour reparer ſa faute; car ayant rencontré dedans le bourg de Bethurim vn meſchant homme de la Tribu de Benjamin appellé Semei, qui l'alloit pourſuiuant auec des injures atroces & des calomnies horribles, il empeſcha vn ſien nepueu nõmé Abiſaï de tuer cet effronté, quoy qu'il luy fuſt facile de le faire,

ſummitatem montis, in quo adoraturus, erat Dominum ecce occurrit ei Chuſai Arachites, ſciſſa veſte & terra pleno capite.

2. Reg. 15. v. 32. Et dixit ei Dauid: ſi veneris mecum eris mihi oneri.

2. Reg. 15. v. 33. Si autem in ciuitatem reuertaris & dixeris Abſalon: ſeruus tuus, ſum Rex: ſicut fui ſeruus Patris tui, &c.

2. Reg. 15. v. 34. Cumque Dauid tranſiſſet paululũ montis verticem apparuit Siba puer Miphiboſeth in occurſum eius, cum duobus aſinis qui oneſrati erant ducentis panibus, &c.

2. Reg. 16. v. 1. Et ait Rex vbi eſt filius Domini tui: Reſponditque Siba Regi, remanſit in Hieruſalem dicens, &c.

2. Reg. 16. v. 3. Et ait Rex Sibæ tua ſunt omnia quæ fuerunt Miphiboſeth.

2. Reg 16. v. 4. Ita autem loquebatur Se-

& que toutes les loix diuines & humaines luy en donnassent le pouuoir.

O prudence & patience admirable, s'écrie saint Ambroise sur la seule pensée de ce triste spectacle, ô secret prodigieux pour apprendre à deuorer toute sorte d'opprobres, & que c'est bien, dit saint Basile en ce rencontre, que les affrons, les blasphemes & les injures ressemblent aux échos qui s'entendent dans les deserts, & qui se reflechissent sur ceux-là mesmes qui les ont enfantez, en retournans auec vsure sur leurs propres Autheurs.

Dauid témoigna bien en ce rencontre que c'estoit sa creance, puisqu'à tous les reproches de Semei il se contint tousiours dedans les termes d'vn tres-étroit silence, demeurant deuant luy comme vn criminel étonné qui ne peut refuter le crime dont on l'accuse, *& moy-mesme*, dit-il, *i'ay fait semblant de ne les point entendre comme si j'eusse esté sourd, & ie ne luy ay iamais fait de replique comme si j'eusse esté muet, quoy que sa langue enuenimée semast par tout des calomnies contre ma reputation, & qu'il fist son possible pour me reduire au desespoir.*

Mais quelle marque plus hèroïque de patience, & quelle preuue de courage plus asseurée peut on s'imaginer, que celle mesme qui se trouue grauée dans les propres paroles de ce Prince, lors que voyant Abisaï lequel estoit tout prest de se

mei cum malediceret Dauid, &c.
2. Reg. 16. v. 7. Dixit autem Abisai filius Saruiæ Regi, quare maledicit canis, hic mortuus Domino meo Regi? &c.
2. Reg 16. v. 9. Et ait Rex: dimitte eum vt maledicat.
2. Reg 16. v 10. *O altitudo prudentia, ô altitudo patientia, ô deuoranda contumelia grande inuentum.*
Ambros. lib. 1. de Dauid. cap. 6.
Neque insolitudinibus echo sic integrè ad eum qui vocem emisit refracta est, velut contumelia ad conuitiatorem reuertuntur.
Basil ser. contra irascentes.
Ego autem tamquam surdus non audiebam, & sicut mutus non aperiens os suum.

venger de Semei & de luy faire voler la teste de dessus les épaules comme il eut fait celle d'vn chien, *tout beau, tout beau*, s'écria-t'il, *laissez le faire*, & quoy que ce cruel l'allast suiuant à coups de pierres, & auec toute sorte d'outrages. *De quoy vous meslez-vous*, dit-il, *fils de Saruia, il ne me traitera iamais auec tant de rigueur que ie n'en merite encore dauantage, ce sont des chastimens deus à mes crimes, & puis ie ne dois pas prendre ces traits comme venants de Semei; mais de la main de Dieu qui s'est voulu seruir de luy pour me punir, laissez-le donc aller & qu'il me dise ou qu'il me fasse tout ce qu'il voudra, il me suffit que tous ces coups viennent de Dieu, & que peut-estre ie seray si heureux que de sentir quelques effets de sa misericorde apres auoir seruy de but & de sujet à sa Justice.*

Mittebatque lapides contra Dauid. 2. Reg 16. v. 6.

Et ait Rex quid mihi & vobis est filij Saruiæ? dimitte eum vt maledicat Dominus enim præcepit ei vt malediceret Dauid, & quis est qui audeat dicere quare sic fecerit. 2. Reg. 16. v 10.

Si fortè respiciat Dominus afflictionem meam: & reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna. 2. Reg. 16. v. 12.

N'est-ce pas là, dit saint Bernard, vn homme vrayment selon le cœur de Dieu, qui n'a dedans son cœur que de l'aigreur pour ceux qui le veulent venger, & des bontez presques incroyables pour ses propres persecuteurs.

O verè hominem secundum cor Dei qui se vlciscenti potius quam exprobranti succensendum putauit. *Bern. ser. 34.*

Nous ne pouuons donc suiure vne plus douce & plus aymable compagnie que celle de Dauid, auec lequel nous ne deuons rien craindre, puisque ses ennemis y rencontrent tant de bonté & de clemence, voila ce lasche & insolent de Semei qui ne cesse de le poursuiure, & luy n'opposant point d'autre bouclier à ses fureurs & à sa rage que sa seule patience, il va tousiours conti-

Ambulabat itaque Dauid & socij eius per viam cum eo. Semei autem per iugum montis ex latere contra illum gradiebatur maledicens, & mittens lapides.

aduersum eum terramque spargens. 2. Reg 16. v 13.

nuant son voyage iusqu'à tant que les trauaux; la faim, la lassitude & les autres fatigues du chemin le contraignirent de s'arrester auec toutes ses troupes pour prendre quelque rafraischissement.

Venit itaque Rex & vniuersus populus cum eo lassus, & refocillati sunt ibi. 2. Reg 16. v. 14.

Et cependant Absalon entre auec Achitophel & toute son armée dedans Ierusalem, où il reçoit d'abord des applaudissemens & des acclamations publiques de tous ceux de sa suite & des autres, lesquels étoient restez dedans la ville, entre lesquels il ne fut pas peu étonné de voir l'vn des meilleurs & plus intimes seruiteurs de son pere, appellé Chusaï, qui se venant jetter à ses genoux le reconnut & salüa en qualité de Roy.

Absalon autem & omnis populus eius ingressi sunt Hierusalem sed & Achitophel cum eo. Cum autem venisset Chusai Arachites amicus Dauid ad Absalon, locutus est ad eum, salue Rex, salue Rex. 2 Reg. 16. v. 16.

Mais est-ce donc ainsi, luy répond Absalon, *que vous auez quitté vostre fidelle amy, & comment est-ce que vous ne l'aués pas suiuy*. A quoy Chusaï pour luy répondre en termes de la Cour, quoy qu'il n'en eut ny les desseins, ny les pensées, *Dieu me garde*, dit il *d'auoir fait cette faute, & puisque Dieu vous a choisi pour Roy de tout ce Peuple & de tout Israël qui vous cõnoist en cette qualité, ie ne suis pas si mal-heureux que d'en chercher vn autre, & puis quand toutes ces raisons ne m'obligeroient pas à me donner à vous, ne me suffit-il pas d'auoir passé toute ma vie au seruice de vostre Pe-*

Ad quem Absalon hæc est inquit gratia tua ad amicum tuum. 2 Reg. 16. v. 17.

Responditque Chusai ad Absalon nequaquam: quia illius ero quem elegit Dominus. 2. Reg. 16. v. 18.

Sed & vt hoc inferam cui ego seruiturus sum? nonne filio Regis? sicut parui patri tuo ita parebo & tibi. 2. Reg 16. v. 19.

re pour continuer dedans celuy de voſtre Royalle perſonne, que i'ay touſiours conſiderée comme ſon fils, & maintenant que ie regarde comme ſon ſucceſſeur.

Ce compliment aſſaiſonné de tous les artifices qu'vn courtiſan & vn homme d'eſprit put inuenter pleut tellement à Abſalon, qu'à meſme temps il ſe delibera de donner place à Chuſai dans ſon Conſeil, ce qu'il executa fort peu de temps apres ſur la propoſition que fit Achitophel, que ſi on luy donnoit douze mille hommes il promettoit de ſe rendre bien-toſt le Maiſtre de Dauid, & de deffaire toutes ſes troupes qui eſtoient fatiguées, & qui n'étoient pas en eſtat de ſouſtenir le moindre effort; car Abſalon agreant cet auis & tous les plus anciens du peuple ayans ſuiuy le meſme, il voulut neantmoins auant que rien conclure appeller Chuſaï, & voir qu'elle eſtoit ſa penſée ſur vn ſujet de telle conſequence. Sur quoy il opina de cette ſorte:

Sire ie ne peus pas eſtre de meſme aduis qu'Achitophel; car vous ſçauez que voſtre Pere & tous les ſoldats qui le ſuiuent, ſont tous gens de valeur, & de qui les courages eſtans vne fois échauffez, ne ſeront pas moins furieux qu'vne Ourſe à qui on a enleué ſes petits, & puis il y a trop long-temps

Dixit ergo Achitophel ad Abſalon: eligam mihi duodecim millia virorum, & conſurgens perſequar Dauid hac nocte. 2 Reg. 17. v. 1.

Et irruens ſuper eum quippe qui laſſus eſt, & ſolutis manibus percutiam eum. 2. Reg. 17. v 2.

Placuitque ſermo eius Abſalon & cunctis maioribus natu Iſraël. 2. Reg. 17. v. 4.

Ait autem Abſalon vocate Chuſai Arachitem, & audiamus quid etiam ipſe dicat. 2. Reg 17 v. 5.

Et dixit Chuſai ad Abſalon: Non eſt bonum conſilium quod dedit Achitophel hac vice. 2. Reg. 17. v 7.

Et rurſus intulit Chuſai tu noſti patrem tuum & viros qui cum eo ſunt

esse fortissimos & amato animo, veluti si vrsa raptis catulis in saltu sæuiat, sed & Pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum à populo. 2. Reg 17. v. 8.

que vostre Pere a éprouué toutes les ruses de la guerre, & il est trop sçauant en ce métier pour se laisser surprendre auec le gros de son armée, & ie m'asseure qu'à l'heure mesme que ie vous parle il s'est desia ietté dans quelque retranchement.

Forsitan nũc latitat in foueis, aut in vno quo voluerit loco & cum ceciderit vnus quilibet in principio audiret quicumque audierit, & dicet facta est plaga in populo qui sequebatur Absalon. 2. Reg 17. v. 9.

Et fortissimus quisque cuius cor est quasi leonis, pauore soluetur. 2. Reg. 17. v. 10.

Adioûtez à cela, que si dans la premiere attaque que vous auez resolution de faire il vous arriue quelque disgrace, & que quelqu'vn de vos soldats vienne à estre tué, à mesme temps le bruit s'en repandra dedans le camp de vostre Pere, & comme si desia toutes vos troupes auoient esté deffaites les plus vaillans de toute vostre armée en prendront l'épouuante, & ceux-là mesmes qui vous paroissent aussi forts que les Lyons, seront en ce rencontre aussi foibles que des brebis. Et puis vous ne sçauez que trop en quelle estime est vostre pere dans les esprits de tout le peuple, & comme il ne faut que son ombre, ou la crainte de ses aproches pour allarmer les plus vaillans & les plus courageux qui soient dedans vos troupes: Que si vous desirez sçauoir de moy ce que ie pense estre plus à propos de faire, il me semble que vous deuez attendre que tout le peuple soit

Scit enim omnis populus Israël fortem esse patrem tuum, & robustos omnes qui cum eo sunt. 2. Reg 17. v. 10.

Sed hoc videtur mihi rectum esse consilium, congregetur ad te vniuersus Is-

assemblé, & que le nombre de vos soldats soit aussi grand que celuy des sablons de la mer, ou des gouttes de la rosée qui tombent sur la terre, afin que vostre Majesté se trouuant elle mesme au milieu de ses troupes, elle voye tout à coup fondre l'orage dessus celles de vostre pere & sur luy-mesme, qui ne pourra iamais s'en deliurer: Que si par auanture il se jettoit dans quelque ville, ou dans quelque donjon, il ne faudra que l'enceindre de cordes, & le traisner auec tout ses ramparts dans le fond d'vn torrent, afin qu'il ne soit plus iamais parlé de luy, & qu'il ne reste pas vne pierre dans cette forteresse.

raël quasi arena maris innumerabilis & tu eris in medio eorum.
2. Reg 17 v 11.
Insequitur nimbus peditum, clypeataque totis agmina densantur campis, &c.
Et irruemus super eum in quocumque loco inuentus fuerit, & operiemus eum sicut cadere solet ros super terram.
2. Reg. 17 v 12.
Quod si vrbem aliquam fuerit ingressus circumdabit omnis Israel ciuitati illi funes, & trahemus eam in torrentem, &c
2. Reg 17. v 13.

A ces paroles Absalon témoigna vne ioye indicible, & generalement tout son conseil suiuit l'approbation de ce jeune aueuglé, lequel ne voyoit pas que Chusai n'estoit que l'instrument dont le Ciel se seruoit pour confondre tous les meschans & pernicieux desseins que luy auoit donnez Achitophel, & que c'étoit icy vn acheminement à ses malheurs & à sa ruine.

Dixitque Absalon, & omnes viri Israel melius est consilium Chusai.
2. Reg. 17. v. 14.

Ruine d'Absalon.

Car cependant qu'il flatte son orgueil & sa rage dessus les belles esperances que Chusai luy auoit inspirées, à mesme temps ce sage & prudent conseiller s'en va donner aduis à Sadoc &

Et ait Chusai Sadoc & Abiathar sacerdotibus, nunc ergo mittite cito & nunciate Dauid. &c.
2. Reg 17 v 16.

Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere, &c. 2 Reg. 17. v. 16.

Abiathar de tout ce qui s'estoit passé, afin de le faire sçauoir au plustost à son Maistre, & luy dire que sans attendre dauantage il luy falloit passer la nuit suiuante au de là du Iourdain. Ce qu'il executa ayant receu cette nouuelle par l'entremise d'Achimaas & Ionathas, enfans d'Abiathar & de Sadoc : Mais la seruante qui seruit pour donner ces aduis à ces deux jeunes hommes, ne fut pas si secrette que son frere ou quelque autre garçon n'en eut le vent, & aussi-tost comme le bruit en vint iusqu'aux oreilles d'Absalon, des gens ayans esté mis en campagne pour attraper Achimaas & Ionathas, ils furent obligez de redoubler le pas, & mesme s'en estans reuenus au bourg de Bethurim, il leur fallut descendre dedans vn puits, où si par vne heureuse rencontre vne femme ne les eut deliurez de ceux qui les cherchoient en les couurant d'vn linge qu'elle jetta sur la bouche du puits, sans doute ils eussent esté pris ; mais outre l'artifice dont elle se seruit pour les tenir cachez, comme les seruiteurs d'Absalon qui poursuiuoient Achimaan & Ionathas vinrent à demander à cette bonne hostesse *si elle ne les auoit point veus*, elle leur dit *qu'il y auoit desia long-temps qu'ils estoient passez, & qu'à peine auoient-ils eu le loisir de prendre vn verre d'eau, qu'à mesme temps ils auoient disparu*, & cependant comme ceux-cy qui les cherchoient eurent tourné la teste & repris le chemin de Hierusalem,

Vidit autem eos quidam puer & indicauit Absalon: illi vero concito gradu ingressi sunt domũ cuiusdam viri in Bathurim qui habebat puteum in vestibulo suo, & descenderunt in eum. 2 Reg 17. v. 18.

Tulit autem mulier & expandit velamen super os putei. 2. Reg. 17. v. 19.

Et ait mulier transierunt festinanter gustata paululum aqua, at hi qui quærebant cum non reperissent, reuersi sunt in Hierusalem. 2 Reg. 17. v. 20.

lem, Achimaan & Ionathas prirent le leur pour s'en aller dire à Dauid tout ce qui se tramoit, & l'auertir *qu'il eut au plustost à passer le Iourdain, pource qu'Achitophel auoit donné conseil à Absalon de les venir surprendre.*

Cumque abiissent ascenderũt illi de puteo, & pergentes nunciauerunt Regi Dauid & dixerunt: Surgite & transite citò fluuium, &c. 2 Reg 17. v 21.

Ce qu'entendant Dauid il fit couler toutes ses troupes auec vne si grande diligence, que peu apres le point du iour il ne se rencontra pas vn de ses soldats qui ne se fust desia campé au de là de ce fleuue, de sorte que la nuict de ce décampement quelque sombre & obscure qu'elle ait esté, semble deuoir estre marquée entre les plus heureuses & les plus belles fortunes de Dauid.

Surrexit ergo Dauid & omnis populus qui cũ eo erat & transierunt Iordanẽ donec illucesceret, & ne vnus quidem residuus fuit qui non transisset fluuium. 2 Reg. 17. v. 22.

Ce fust aussi à mesme temps qu'Achitophel voyant le peu d'estat que l'on faisoit de ses auis & qu'au lieu de les tenir pour des oracles, (comme on faisoit auparauant) on auoit preferé les Conseils de Chusaï aux siens, enfin il se delibera de se venger dessus soy-mesme & détouffer sa honte dedans sa propre mort, sortant à cet effet du palais d'Absalon pour s'en aller en son logis, où estant arriué apres auoir mis ordre à quelques vnes de ses affaires, il s'étrangla luy-mesme ne croyant pas pouuoir trouuer des mains plus meschantes & plus infames que les siennes. Ce fut aussi pour reparer la faute de ce conseil perfide & déloyal qu'il auoit donné à Absalon, & certes puis qu'il auoit esté si lasche & si denaturé

Portò Achitophel vidẽs quod non fuisset factum consilium suum suspendio interiit. 2. Reg. 17. v. 23.

Le desespoir d'Achitophel.

Et quoniam in patrem armauit filium, ipse eur-

que d'armer le fils contre le Pere, il pouuoit bien s'armer contre soy-mesme, & n'aller point chercher ailleurs d'autre bourreau de son impieté.

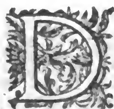
suis in se armauit manus & ijs laqueum collo inijciens miserrimum finem sustinuit. Theodoreth. q. 55.

Et cependant comme Absalon se resolut de poursuiure Dauid, il fit passer le fleuue du Iourdain à toute son armée & luy donna son poste sur les terres de Galaad apres auoir dôné la Lieutenance de ses troupes à Amasa. Dequoy Dauid ayant receu nouuelle il fist passer ses gens dedans la ville de Mahanaim, où il trouua Sobi fils de Naas, Machir fils de Ammihel & Berzelaï Galaadite, tous trois Seigneurs de marque & de courage qui luy firent force presens & luy donnerent des prouisions pour toute son armée.

Et Absalon transiuit Iordanem, ipse & omnes viri Israël cum eo. 2 Reg. 17. v. 24. Amasam verò constituit Absalon super exercitum, &c. 2. Reg 17. v. 25.

FIN DESASTREVSE d'Absalon.

CHAPITRE XX.



Auid se sert heureusement du malheureux conseil qu'Achitophel auoit donné à Absalon, & il se delibere de liurer la bataille à ceux là mesme qui luy vouloient donner.

A cet effet il arrange ses troupes & leur ayant fait faire monstre il établit des Centurions & des Tribuns, & dispose comme trois corps d'armée,

Igitur considerato Dauid populo suo constituit super eos Tribunos & Centuriones. 2. Reg. 18. v. 1.

dans le premier desquels il met Ioab pour General, dans le second Abisaï fils de Saruias, & dedans le troisiéme vn braue Capitaine natif de Geth appellé Ethaï, tous trois vaillans comme l'espée & dont Dauid auoit plusieurs fois reconnu le courage & la fidelité.

Et dedit populi tertiam partem sub manu Ioab, & tertiam partem sub manu Abisai filij Saruiæ fratris Ioab, & tertiam partem sub manu Ethaim. 2 Reg. 17. v. 18.

A mesme temps voila l'armée d'Absalon qui commence à parestre, & les coureurs qui viennent aussi-tost en apporter la nouuelle à Dauid, lequel estant contraint par les prieres de son peuple de ne se point commettre aux dangers de la guerre, fut à la fin forcé de se tenir en vn lieu d'asseurance, & commanda à tous ses Lieutenans *de conseruer la vie d'Absalon, & si par cas fortuit il se trouuoit dans la meslée de ne le point toucher.*

Et præcepit Rex Ioab, & Abisai & Ethai dicens: Seruate mihi puerum Absalon. 2 Reg. 17. v. 5.

N'est-ce pas là, dit saint Iean Chrysostome, vn estrange spectacle, voila ces deux armées qui sont sur le point de combattre, & cependant qu'vn fils anime ses soldats contre son Pere, ce mesme pere prie ses Capitaines de luy sauuer son fils, *Oüy*, dit-il, *ie vous conjure de pardonner à mon fils Absalon*, ô paroles capables d'arrester la furie de mille tygres, ô paroles plus diuines qu'humaines, & qui font bien parestre l'excez d'amour & de douceur qu'vn pere a pour vn fils! & neantmoins c'est de cette bonté que ce monstre se sert pour accroistre sa felonnie, c'est dedans cette source qu'il dégorge tout son venin, & c'est iusques dans les entrailles de la misericor-

Pugna paratur cognatæ classes in semet ardescunt, indè parricida exercitum contra patrem inflammat, hinc Dauid vt parcant filio abeuntes duces exorat. Homil. 1. de Absalone.

Opposition de haine & d'amour.

de, que ce vautour veut s'enyurer de ſang & changer la perſonne d'vn fils auec celle d'vn parricide.

Duel de la nature contre elle meſme.

N'eſt-ce pas là vn duel où la nature attaque la nature : voyez d'vn coſté la clemence d'vn pere, & de l'autre la rage & la fureur d'vn fils, voyez d'vn coſté la folie, l'aueuglement, l'orgueil, l'impieté & toutes les paſſions les plus barbares qui ſe puiſſent former dedans vne ame ; & de l'autre admirez la plus grande moderation d'eſprit & la plus humble & plus aimable retenuë qu'vn cœur puiſſe donner à la violence de ſes plus iuſtes reſſentimens: vn fils eſt bien ſi acariaſtre & ſi brutal que de vouloir donner la mort à ſon pere, & vn pere eſt ſi bon & ſi clement que de ſauuer la vie de ce fils, & faire voir à tout le monde que ſa pieté ne peut eſtre vaincuë, ny alterée par toutes ces terreurs & ces menaces qui ne ſont pas moins effroyables que la mort.

Pieté paternelle.

Mais la diuine Prouidence qui tient d'vne main des Couronnes pour la vertu, & de l'autre des foudres pour le crime, s'en va bien-toſt couronner l'innocent & punir le coupable, la bonté de Dauid a beau crier miſericorde pour Abſalon tandis que la Iuſtice crie vengeance, il n'y a point de treſues, point de quartier, point de ſecours & point d'Aſile pour vn coupable que Dieu pourſuit.

Foudres impitoyables.

A peine l'armée d'Abſalon ſe fut-elle approchée de celle de Dauid, qu'apres quelques legeres eſcarmouches s'eſtans enfin meſlées, la terreur ſe ietta dedans celle de ce rebelle, ce que voyans les troupes de Dauid elles firent à meſme temps vne horrible décharge & taillerent en pieces vn ſi grand nombre des ennemis, qu'il s'en trouua iuſqu'à vingt mille qui étoient morts deſſus la place, d'où s'enſuiuit vne épouuante ſi generale dans toute cette armée, que le reſte n'attendant pas qu'on le chargeaſt tourna le dos à la premiere allarme.

Itaque egreſſus eſt populus in campum contra Iſraël, & factum eſt prælium in ſaltu Ephraim. 2. Reg. 18. v. 6. Et cæſus eſt ibi populus Iſraël ab exercitu Dauid factaque eſt plaga magna in die illa viginti millium. 2. Reg. 18. v. 7.

Ce qui donna ſujet à nos vainqueurs de pourſuiure leur pointe & de couurir tous les chemins de meurtre & de carnage, de ſorte que l'on ne voyoit dedans toutes les landes d'Ephraim & ſur toutes les terres de Galaad, que des corps morts qui nageoient dans leur ſang, & qui percez de coups de lance portoient deſſus leurs playes les marques de leur déloyauté, il s'en trouua plus neantmoins qui furent deuorez par les beſtes ou abſorbez dedans des precipices, qu'il n'y en eut de tuez par les armes. Et au reſte comme il n'étoit pas raiſonnable que l'Autheur de la ruine de tant de peuples en fuſt luy-meſme exempt, il arriua deſſus la fin de la bataille qu'Abſalon monté ſur vne mule aperceuant les gens de Dauid fut obligé de ſe jetter dedans vne foreſt, où ſes cheueux venans à ſe trouuer entortillez dans

Horrible carnage.

Et multò plures erant quos ſaltus conſumpſerat de populo, quàm hi quos vorauerat gladius in die illa. 2. Reg. 18. v. 8.

Accidit autem vt occurreret Abſalon ſeruis Dauid ſedens mulo: cumque ingreſſus fuiſſet

mulus subter condensam quercum, & magnam adhæsit caput eius quercui: & illo suspenso inter cœlum & terram mulus cui insederat pertransiuit. 2. Reg. 18. v. 9.

les branches d'vn chesne fort touffu, il demeura pendu en l'air sans se pouuoir deliurer d'vn danger où ses crimes l'auoient ietté.

Ciel & terre, c'est donc ainsi que vous chastiez ce parricide, armant les creatures plus insensibles pour luy faire la guerre & pour luy faire voir que si les hommes ont deffense de le toucher, il y a des bourreaux de son crime iusques dedans l'horreur d'vne forest, où pensant rencontrer vn asile, il trouue son supplice.

Ah traistre si tu as donc encore quelque reste de vie, iette les yeux sur toute la nature & regarde le plus pesant & le plus lourd de tous les elemens qui ne te peut souffrir, regarde iusques dedans les Cieux l'Arrest de ta condamnation, & si l'air qui t'étouffe te laisse encor quelque ressentiment, sçache que la pieté blessée a encore des fleches & des traits inuisibles pour te percer le cœur, ces vieux chesnes qui n'ont du suc & de la vie que pour pousser leurs branches te preparent vne potence, tous les poils de ta teste te font vn licol pour te pendre, & si tu manque de bourreau pour te mener à ce supplice, la beste mesme dessus laquelle tu es monté te seruira pour t'y conduire.

Capilli & lignũ eum alligarunt & brutum eum animal tradidit & pro fune quidem coma, pro ligno autem arbor extitit pro milite eum adduxit mulus. Chrysost. in Psal. 7.

Ce n'est donc pas ny le glaiue des ennemis, ny la valeur & le courage de leurs troupes, ny les pieges qu'ils t'ont dressé, ou les attaques qu'ils te liurent; mais seulement les branches de cet

arbre que Dieu a étendu & éleué comme l'écueil de ton ambition & de ta lascheté.

Il n'est donc pas besoin que les hommes mettent la main à cet ouurage, & ie trouue que ce soldat qui en porta le premier la nouuelle à Ioab, estant interrogé *pourquoy il n'auoit acheué de le tuer*, eut raison de répondre *qu'il n'auoit pas eu garde, & que ce n'estoit pas affaire à luy de commettre cet attentat sur le fils de son Roy.*

Qui dixit ad Ioab si appenderes in manibus meis mille argenteos nequaquam mitterem manum meam in filium Regis. 2. Reg 18. v. 12.

Mais Ioab n'eut pas tant de respect, car se iettant à mesme temps à trauers la forest auec trois lances à sa main, il en perça le cœur de ce malheureux Prince, & comme il palpitoit encore dix ieunes Caualiers, lesquels estoient escuyers de Ioab firent le mesme que leur Maistre, & acheuerent ce qu'il venoit de commencer, & puis voyans qu'il n'auoit plus ny mouuement ny vie, ils l'arracherent de cet arbre où il étoit pendu, & le porterent dans vne fosse laquelle estoit dedans les landes d'Ephraim, où à la fin il n'eut point d'autre monument qu'vn grand monceau de pierres qu'ils ietterent dessus son corps, comme pour en oster la veuë au Ciel & à toutes les creatures.

Et ait Ioab non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te, tulit ergo tres lanceas in manu sua & infixit eas in corde Absalon. 2. Reg. 18. v. 14.

Et tulerunt Absalon & proiecerunt eum in saltu, in foueam grandem & comportauerunt super eum aceruum, lapidum magnum nimis. 2. Reg 18. v. 17.

C'est donc ainsi que la Iustice de Dieu a coustume de mesurer la peine auec le crime, ce parricide lequel étoit si insolent que de porter ses ambitions iusques dessus le throsne de son Pere, les termine sur vn gibet, sa cheuelure entrelassée

dans les branches d'vn arbre luy fait vne Couronne, & au lieu de ce Sceptre qu'il a voulu porter entre ses mains, il a trois lances qui luy percent le cœur, & puis voila toutes les esperances de cet esprit volage & ambitieux qui s'éuanouïssent en vn instant, & qui ne laissent à la posterité point d'autre monument qu'vn amas de cailloux & de pierres.

Esperances honteusement trompées.

Enfans dénaturez, c'est donc icy le terme de vos déloyautez, orgueil c'est icy ton sepulchre, & le tombeau funeste de toutes tes poursuites.

Peres & meres venez icy conduire tous ces dragons & toutes ces viperes qui vous veulent ronger iusqu'aux entrailles; attachez à cet arbre tous ces fruits malheureux que vous auez porté, & que les abysmes s'entr'ouurent pour engloutir ces monstres que les astres ne doiuent plus souffrir, & que la terre ne peut plus supporter.

Reflexions sur la mort d'Absalon.

Absalon, Absalon où sont ces esperances qui t'éleuoient iusques dessus les nuées, où est cette grandeur & ces ambitions qui te flattoient auec tant de violence, où est cette beauté qui faisoit tant d'esclaues, cette agreable tyrannie qui les tenoit dans de si douces chaisnes, & ces appas trompeurs qui leur tendoient tant de lacets & tant de pieges sous de si belles fleurs; esperances, grandeurs, ambitions, beautez que vous auez esté perfides à Absalon, que vostre empire a eu peu de durée, & que le terme où ie le vois reduit

me

me fait bien voir quelle a esté l'erreur de ses funestes commencemens.

Et au reste quoy qu'Absalon durant sa vie ait trauaillé pour se rendre immortel, & que pour eterniser sa memoire il ait fait éleuer vne espece de monument dans la valée Royale auec cette deuise, *C'est la main d'Absalon*, il faut auoüer cependant que ses desseins ont esté inutiles, ses trauaux ridicules & ses passions pour l'immortalité honteusement trompées, puisque mesme pour son sepulchre il n'a laissé à la posterité que le tombeau d'vn parricide.

Porrò Absalon erexerat sibi cum adhuc viueret titulum qui est in valle Regis, & appellatur manus Absalon vsque ad hanc diem. 2 Reg. 18. v. 18.

La diuine Iustice dont les Arrests sont inuiolables, & qui donne tousiours aux criminels la peine qui est deuë à leurs crimes, sans respecter ny grandeur, ny puissance, ny qualité, pouuoit-elle borner vne vie si scandaleuse par vne mort qui fut moins funeste que celle-là?

Loix inuiolables.

Il y en a plusieurs dedans le monde qui sont semblables à ces commettes cheueluës, ardentes & sanguines, dont les regards sont si malins & les influences si pernicieuses, qu'elles ne sont capables de donner à la terre & au monde que des effets tout à fait contagieux.

Voyez vn peu la vie d'Absalon? se peut-on figurer vn esprit plus cruel, plus broüillon, plus temeraire & plus impetueux.

Esprit inquieté.

Le meurtre de son frere ne fut que le prelude d'vne plus triste tragedie, & lors qu'il fut si in-

humain que de polluer ses yeux dedans le sang d'Amnon, il fit bien voir qu'vn cœur qui se plaist dans les meurtres & dedans le carnage, ne peut iamais auoir que des passions barbares & plus dignes des bestes que des hommes.

Passion brutale.

Il faut donc auoüer que Ioab a eu tort de se rendre solliciteur dedans la cause d'Absalon, & de quelques prêtextes que se soit pû seruir cette femme qu'il prit dedans la ville de Thecua, pour moyenner vn retour si fatal à toute la Iudée, l'on ne peut nier que tous ses artifices n'ayent esté pernicieux à la famille de Dauid, & qu'en voulant faire passer Absalon pour innocent, elle ne se soit renduë elle-mesme coupable. Car quoy qu'elle aye pû dire en sa faueur, ce n'a iamais esté ny le zele, ny le courage, ny la vertu, ny quelque motif fondé sur la raison ou sur la pieté qui mit les armes à la main d'Absalon.

Detestation du meurtre.

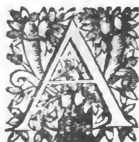
Mais le mesme demon qui l'a armé contre Dauid l'anima contre Amnon, & le meurtre qui est tousiours odieux & detestable quand il se fait contre les loix Souueraines de Dieu & des Monarques, fut doublement horrible dedans la personne d'Amnon, puis qu'Absalon blessa également les loix diuines & humaines, & qu'en faisant vn acte si cruel il viola tous les deuoirs de la nature.

Concluons donc qu'en verité son parricide

volontaire & sa conjuration contre Dauid, n'a esté qu'vne suitte du massacre d'Amnon, & que le cœur de ce barbare ayant esté durãt sa vie plus dur & moins sensible que les pierres à l'endroit de son frere & de son pere, il n'a pû meriter apres sa mort qu'vn tombeau de cailloux & de pierres, au lieu qu'il se fut rendu immortel & qu'il eut merité vn monument d'or & de jaspe, si il eut imité la douceur & bonté de Dauid, lequel fut si clement mesme à l'endroit de tous ses ennemis, qu'il eut mesme scrupule d'auoir touché au manteau de Saül (dont il n'eut pû offenser la personne sans sacrilege & sans impieté.)

LES PLAINTES DE DAVID SVR la mort d'Absalon.

CHAPITRE XXI.



Chimaas fils de Sadoc fut le premier qui vint dire à Dauid ce qui s'estoit passé dans la deffaite des troupes d'Absalon. Ce sage & prudent messager ne creut pas à propos de luy en dire dauantage, & le laissant ainsi entre la crainte & l'esperance il donna le loisir à Chusi seruiteur de Ioab de venir apporter à Dauid les asseurances de la mort de ce fils,

Clamans autem Achimaas dixit ad Regem salue Rex, & adorans Regem coram eo pronus in terram ait: Benedictus Dominus tuus qui conclusit homines qui leuauerunt manus suas contra Dominum meum Regem. 2 Reg. 18. v. 28.

lequel quoy que le plus dénaturé qui ait iamais esté, ne laissa pas pourtant d'estre l'objet des plus sinceres affections & des plus aimables tendresses qu'vn pere peut auoir pour le regard de ses enfans. Ce que Dauid fit bien parestre lors que ce Messager pensant luy apporter vne nouuelle fort agreable, en luy disant, *que Dieu auoit pris sa deffense contre ses ennemis*, ce Roy tout étonné & changeant de visage au lieu de luy montrer quelque signe de ioye, luy demanda comme tout en colere *si Absalon étoit hors de danger, & si il ne luy étoit point arriué quelque mal.*

Bonum apporto nuncium Domine mi Rex. 2. Reg. 18. v. 31.

Et ait Rex estne pax puero Absalon? 2. Reg. 18. v. 32.

A quoy cet estourdy ne pouuant pas s'imaginer que ce message luy put déplaire, *Sire ie prie Dieu*, répondit-il, *que tous vos ennemis puissent perir comme Absalon, & que tous ceux qui seront si hardis que de faire la guerre à vostre Majesté, n'ayent pas vne fin plus heureuse que l'a euë ce seditieux.*

Cui respondens Chusi fiant, inquit, sicut puer, inimici Domini mei Regis, & vniuersi qui consurgunt aduersus eum in malum. 2. Reg. 18. v. 32.

Mais ce bon Prince ayant appris de ces paroles le malheur arriué à son fils, & prenant cette priere pour vne imprecation, il fit bien reconnoistre à ce porteur que ses pensées estoient differentes des siennes, & que les sentimens d'vn pere ne pouuoient pas estre si dénaturez comme il se l'estoit figuré.

Dauid ne pouuant donc plus retenir ses larmes ny dissimuler la douleur qu'il ressentoit de la mort d'Absalon, il monta en sa chambre d'où l'on l'oyoit de toute la maison, qu'il crioit d'vne voix lamentable, *Absalon mon fils, mon fils Absalon, qui me fera cette faueur que ie puisse mourir pour toy, & rachepter ta vie aux despens de la mienne, Absalon mon fils, mon fils Absalon.*

Contristatus itaque Rex ascendit cœnaculum portæ, & fleuit & sic loquebatur vadens : fili mi Absalon, Absalon fili mi: Quis mihi tribuat vt ego moriar pro te, Absalon fili mi, fili mi Absalon? 2. Reg. 18. v. 33.

Ah pauure pere que pleurez vous? he ne voyez vous pas qu'en déplorant le malheur de la mort d'Absalon, vous approuuez ce semble les entreprises qu'il a osé faire durant sa vie? pourquoy est-ce que vous voulez ternir la gloire de vos armes en blasmant vos victoires? & ne voyez vous pas que c'est perdre toute la ioye de ce triomphe que de plaindre la mort du plus cruel de tous vos ennemis & de l'autheur de toutes vos tristesses? Non, non, ce Parricide qui a violé toutes les loix de la Nature n'est pas digne de ces deuoirs que les parens ont coustume de rendre à la memoire & à l'amour de leurs enfans; Et au reste Dauid, vous ne deuez quasi vous plaindre ny de Ioab ny de ses gens, de ce qu'ils ont esté si temeraires que de mettre la main sur Absalon malgré tous vos commandemens; non certes ce n'est pas tant Ioab que vous deuez en accuser, que ces branches & ces rameaux, lesquels quoy

Quid plangis gloriose Pater, quid lamentaris, quasi Absalon quod ausus est comprobares? quid fles scelestum quasi cum parricidium perpetrare volueris? plangis gloriam victoriæ exercitus, si fletur hostis interitus, nec lætitia esse poterit in victoria si parricida plangitur pœna. Chrysost. homil. de Absalone.

Arbre coupable & inocent.

qu'innocens ſont neantmoins les inſtrumens de la mort d'Abſalon, puiſque ce ſont eux-meſmes qui ont ſeruy à la deffence de voſtre droit, & pour vous vanger du tort que cét infame faiſoit à voſtre gloire & à voſtre bonté.

Cela eſt vray, & neantmoins tous ces motifs ſont incapables de conſoler Dauid, & encore que ſes regrets puiſſent abbattre le courage de ſes ſoldats, & que luy meſme en teſmoignant tant de foibleſſe donne ſujet aux ſeditieux de continuer leur rebellion, n'importe, il faut puis qu'il eſt pere d'Abſalon qu'il déplore ſa perte, & nonobſtant tous les ſujets qu'il auroit de s'en rire, ſes pauures yeux fondent en larmes, tandis que tout ſon cœur s'exhale en des ſoûpirs, & que ſa bouche s'en va faiſant retentir ſon palais par les accens funeſtes & lugubres de ſes complaintes qu'il terminoit touſiours par ce refrein, *Abſalon mon fils, mon fils Abſalon.*

RESTABLISSEMENT DE DAVID.

CHAPITRE XXII.



N pere moins aimant que Dauid eut pris vne double Couronne dessus sa teste apres la mort d'vn fils qui le vouloit deposseder de son Empire & luy oster son Diadéme, mais ce bon Prince prend vn grand voile dessus la sienne, & prisant moins sa vie que celle d'Absalon, il crie nuit & jour, *Absalon mon fils, mon cher Absalon que ne puis-je mourir pour toy & rachepter ta vie en immolant la mienne.*

Porrò Rex operuit caput suum & clamabat voce magna fili mi Absalon, Absalon fili mi, fili mi. 2. Reg. 19. v. 4.

Ce qu'entendant Ioab & voyant que le peuple prenoit de là sujet de quitter son armée & de s'enfuïr dedans les bois, il se delibera de le venir trouuer pour l'auertir du débris de ses troupes & du tort qu'il faisoit à toute la Iudée, qui ne pouuoit de là que s'émouuoir à de nouuelles seditions.

Ingressus ergo Ioab ad Regem in domum dixit: confudisti hodie vultus omnium seruorum tuorum, &c. 2. Reg 19. v. 5.

Ah Sire quittez donc tout ce deuïl, luy dit-il, *quittez ce voile & reprenez vostre manteau Royal & vostre Diadéme, pour témoigner à vostre peuple que c'est icy le rétablissement de vostre Empire, & vn jour*

Iuro enim tibi per Dominum quod si non exieris ne vnusquidem remã surus sit tecum hac nocte. 2. Reg. 19 v 7.

de triomphe pour toute la Iudée, ou autrement ie vous donne parole que dés la nuit suiuante tout le monde vous va quitter, & qu'en vn mot ce doit icy estre la crise de vos Estats, qui ne pourront iamais reparer cette perte si vous n'y remediez.

Surrexit ergo Rex & sedit in porta, &c. 2. Reg. 19. v. 8.

Deplorable necessité.

Venitque vniuersa multitudo coram Rege: Israël autem fugit in tabernacula sua. 2. Reg. 19. v 8.

Rex verò Dauid misit ad Sadoc & Abiathar sacerdotes dicens: loquimini ad maiores natu Iuda, &c.

2. Reg 19. v 11. Fratres mei vos, os meum

Sur cet aduis Dauid se creut estre obligé de preferer le bien public de tout son peuple & le contentement general de tous ses seruiteurs au sien particulier, sortant donc de sa chambre où il s'estoit mis à l'écart pour décharger son cœur plus à loisir, il vint sur le seuïl de la porte de son logis, où aussi-tost ses gens qui estoient dispersez çà & là luy vinrent offrir tous leurs seruices, pendant que ces rebelles lesquels auoient esté si malheureux que de suiure Absalon furent contraints d'errer dedans les bois, ou de s'en retourner dessous leurs pauillons, de sorte que deslors l'on commença dans toutes les Tribus à s'animer mutuellement pour reuenir trouuer Dauid, qui d'autre part ne manquoit pas de se seruir de tous les artifices que la prudence luy suggeroit pour les porter à des deuoirs si iustes & si saints, employant mesme à cet effet l'authorité & le credit de ses Pontifes, ausquels il donna charge de témoigner à ceux de la Tribu de Iuda, l'amour & la tendresse qu'il conseruoit pour eux, & comme en verité il les consideroit comme les

ſes propres freres, & comme les plus cheres parties de ſon corps.

& caro mea vos, &c. 2. Reg. 19. v. 12.

Il les pria auſſi de témoigner plus d'affection & de tendreſſe à Amaſa, lequel eſtoit Prince de leur milice & chef de leur conjuration, l'aſſeurant de ſa part qu'il eſtoit reſolu de luy donner la charge de Ioab dans toutes ſes armées, & qu'outre les rares qualitez qu'il connoiſſoit en luy, il eſtoit encore obligé de luy faire ces preferences en qualité d'amy & de parent.

Et Amaſæ dicite : nonne os meum, & caro mea es, &c. 2 Reg 19. v 13.

N'eut-il donc pas fallu eſtre inſenſible pour ne ſe pas laiſſer gagner à des attraits ſi doux & ſi puiſſans.

L'on vit auſſi à meſme temps vne émotion publique & generale dans tous les cœurs de cette colonie, & comme ſi Dauid eut fait couler vn meſme eſprit & les meſmes paſſions parmy tant de perſonnes differentes, ils s'accorderent tous à deputer quelques-vns de leur corps pour le prier tres-humblement d'oublier le paſſé, & l'aſſeurer que quand il luy plairoit de reuenir, ils eſtoient tous dans l'impatience de le reuoir & le connoiſtre en qualité de ſes tres-fidelles ſujets.

Et inclinauit cor omnium virorum Iuda, quaſi viri vnius, &c. 2. Reg 19. v. 14.

A quoy Dauid ne fit aucune reſiſtance, car peu apres auoir receu cette nouuelle il vint ſur les bords du Iourdain, où à peine fut-il venu, que ceux qui l'auoient inuité accoururent auſſi de leur coſté deſſus le mont de Galgala pour ſe venir trouuer à ſon paſſage.

Et reuerſus eſt Rex & venit vſque ad Iordanem, &c. 2. Reg 19. v. 15.

Et Siba puer de domo Saül, &c. 2. Reg 19 v. 17.

Et en effet ils s'y trouuerent tous, où entr'-autres, Siba seruiteur de Saül faisant du bon valet venant sur le riuage, passa au trauers de ce fleuue auec quinze de ses enfans & tous ses seruiteurs, pour offrir des premiers à Dauid les asseurances de son seruice; mais il est bien probable que ce perfide ne pouuoit pas auoir en ce rencontre des intentions plus pures & moins interessées que

Semei autem prostratus est coram Rege, &c. 2. Reg 19. v. 18.

Semei, lequel apres auoir traité Dauid auec tant d'insolence dedans le bourg de Bethurim, lors qu'il estoit errant & fugitif pendant sa mauuaise fortune, vient à present, ou sur la crainte des peines qu'il merite, ou dessus l'esperance de quelque Grace, se prosterner aux pieds de ce bon Prince, & le prier de croire que la seule passion qu'il a pour son seruice & la douleur qu'il ressent de sa faute, l'ont obligé à venir des premiers pour luy en demander pardon.

Ce que Dauid luy accorda de tres-bon cœur malgré toutes les resistances & les oppositions

Et ait Dauid: quid mihi, & vobis filij Saruiæ, &c. 2. Reg. 19. v. 22.

d'Abisaï, auquel il répondit, *que ce n'estoit pas là agir en homme de bien, mais en Demon, de vouloir conseruer si long-temps vn desir de vengeance, & de vouloir donner commencement à vn Empire de douceur & d'amour par vn sacrifice de sang.*

Miphiboseth quoque filius Saul, descendit

Ce que disant il apperceut Miphiboseth les pieds tous nuds & tous couuerts de crasse, la

barbe & les cheueux épars auec horreur & negligence, & vn habit rompu & déchiré qu'il n'auoit point changé depuis le jour de son depart, en témoignage de la douleur & du ressentiment que luy auoit causé son infortune.

in occursum Regis, illotis pedibus, & intonsa barba, &c. 2. Reg. 19. v. 24.

Ce qu'émouuant Dauid à compassion, *Hé quoy*, dit-il, *Miphiboseth, pourquoy est-ce que vous m'auez quitté? & comment est-ce que vous ne vintes pas auec moy lors que ie m'en allay?*

Dixit ei Rex: quare non venisti mecum Miphiboseth? 2. Reg. 19. v. 25.

Helas Sire, répondit-il, *en verité il ne tint pas à moy; mais comme ie priay mon seruiteur de m'apprester vne monture, il se mocqua de moy, de façon qu'estant boiteux comme ie suis, ie fus contraint de demeurer icy, où i'ay esté au desespoir quand i'ay appris que ce coquin auoit esté si malicieux & si dénaturé que de m'accuser enuers vostre Majesté, que i'ay tousiours cheri & honoré comme vn Ange de Dieu. Et en effet ie serois le plus lasche & le plus déloyal homme du monde, si ie n'auois ces sentimens enuers vn Prince de qui ie tiens la vie, & qui ayant sujet de me perdre auec tous ceux de ma famille, a eu tant de bonté que de vouloir me nourrir en sa table, & me traiter comme vn de ses enfans.*

Et Respondens ait: Domine mi Rex, seruus meus contempsit me. 2 Reg. 19. v. 26.

Sentimens tres-illustres.

Tu autem Domine mi Rex, sicut Angelus Dei es fac quod placitum est tibi. 2. Reg. 19. v 27.

Tu autem Domine mi Rex, posuisti me seruum tuum inter conuiuas mensæ tuæ. 2. Reg. 19. v. 28.

Ait ergo ei Rex: Quid vltra loqueris fixum est quod locutus sum, tu & Siba diuidite possessiones 2 Reg. 19. v. 29.

A quoy Dauid luy repliqua *qu'il ne changeoit point d'opinion, & qu'il n'auoit qu'à partager ses biens auec Siba. Et moy,* luy répondit Miphiboseth, *ie suis content qu'il prenne tout, & ie suis trop heureux & trop riche d'auoir la seule veuë de vostre Majesté.*

Respondítque Miphiboseth Regi: etiam cuncta accipiat, &c. 2. Reg 19. v 30.

Et cependant vn bon homme de Galaad nommé Berzellaï, lequel auoit donné des viures à Dauid, lors qu'il passa dedans le bourg de Bethurim, nonobstant sa vieillesse & les incommoditez de son aage, eut le courage de se traisner iusqu'au bord du Iourdain, pour témoigner en son particulier la ioye qu'il ressentoit dedans vn bien si general & si public.

Erat autem Berzellai Galaadites senex, &c. 2. Reg. 19. v. 32.

Ioye extreme de Berzellaï.

Ce que voyant Dauid, il le pria de venir auec luy dedans Hierusalem pour y passer en paix le reste de ses jours. A quoy ce bon vieillard luy répondit, *Helas Sire, vous voyez bien que mon aage ne me peut pas permettre ce voyage, i'ay aujourd'huy quatre vingts ans, & ie ne suis plus en estat de discerner le doux d'auec l'amer.*

Dixit itaque Rex ad Berzellai: veni mecũ, vt requiescas securus mecum in Hierusalem. 2. Reg. 19. v 33. Et ait Berzellai quot sunt dies vitæ meæ, vt ascendam cum Rege in Hierusalem octogenarius sum hodie.

Toutes les viandes qui peuuent estre delicieuses & agreables pour les autres me sont à present insipides, & tous les concerts de la Cour, quoy que charmans, ne me se-

Amertume de la vieillesse.

Numquid vigent sensus mei ad discernendum suaue aut

roient pas maintenant moins importuns que ma presence le pourroit estre à vostre Majesté. Ie n'ay donc pas besoin de tous ces changemens, & toute la faueur dont ie la prie, est de souffrir que i'aye l'honneur de la pouuoir accompagner vn peu au delà du Jourdain. Et ensuitte que ie retourne en ma maison pour me preparer à la mort, esperant qu'apres auoir mis fin à vne vie si languissante comme est la mienne, ie seray si heureux que de pouuoir estre enterré dans le sepulchre de mes peres, & neantmoins si vostre Majesté me veut tant obliger que de transferer cette grace à Chamaan mon fils, ie luy consacre de bon cœur, & comme il est en aage & en estat plus propre à receuoir le bien que vostre Majesté luy voudra faire, aussi en sera-t'il dauantage reconnoissant, & moy plus redeuable à vostre Majesté.

amarum; aut delectare potest seruum tuum cibus, aut potus vel audire possum vltra vocem cantorum & cantatricum.

Paululum procedam seruus tuus ab Iordane tecum. 2 Reg. 19. v. 36.

Est autem seruus tuus Chamaan, ipse vadat tecum Domine mi Rex, & fac ei quidquid bonum tibi videtur. 2. Reg. 19. v. 37.

He bien, luy dit Dauid, *que Chamaan vienne donc auec moy, & qu'il s'asseure que ie feray pour luy tout ce qu'il vous plaira & tout ce qu'il voudra me demander.* En confirmation dequoy Dauid baisa ce bon vieillard, & luy disant adieu, il le pria de retourner en sa maison auec tous ceux de sa famille, ce qui

Dixit itaque Rex: mecum transeat Chamaan, &c. 2. Reg. 19. v. 38.

Et osculatus est Rex Berzellai, &

benedixit ei, &c. 2.Reg.19.v.39. ne se put faire qu'auec beaucoup de larmes d'vne part & d'autre.

Transiuit ergo Rex in Galgalam, & Chamaan secum, &c. 2.Reg.19.v 40.

Et puis comme Berzellaï prit son chemin vers les terres de Galaad, Dauid s'en vint en Galgala suiuy de Chamaan & de toutes ses troupes, où comme c'est la coustume ordinaire du peuple de se laisser aller au fil de l'eau quand elle est fauorable, & d'adorer tous les astres qui sont propices, on accourut de toutes parts pour se trouuer au restablissement du regne de Dauid.

SOVLEVEMENT DV PEVPLE d'Israël contre la Tribu de Juda.

CHAPITRE XXIII.

Felicité sujette à changement.



Amais vne felicité ne peut estre si accomplie, qu'elle ne soit tousiours sujette à quelque changement, ce qui apporte du bien aux vns cause souuent du mal aux autres, & il n'y a point de vertu si pure & si illustre, où l'enuie ne tasche de répandre sa baue & de jetter quelques gouttes de son venin.

Qu'y a-t'il ie vous prie de plus conforme à la nature, à la Iustice & à la Pieté, que de suiure son Roy, & neantmoins le peuple d'Israël voyant que la Tribu de Iuda auoit rendu auecque plus d'ardeur & plus de pompe vn deuoir si

augufte à fon Prince, il fe refout de luy faire la guerre, & il eft bien fi déloyal que de fe fouflener pour la feconde fois contre fon Roy, & fe liguer pour le perdre auec toute cette Tribu.

Itaque omnes viri Iſraël concurrentes ad Regem dixerunt ei, quare te furati ſunt fratres noſtri viri Iuda. 2. Reg. 19. v. 41.

Le Chef de la conjuration fut vn certain homme de Belial de la Tribu de Benjamin, fils de Bochri nommé Seba, lequel fonnant l'alarme parmy le peuple, alloit criant apres quelques fons de trompette, *qu'il ne falloit point efperer de part dans la fortune de Dauid, ny attacher fes efperances fur le fils d'Ifaï, & que partant vn chacun s'en deuoit retourner dedans fes tabernacles.*

Accidit quoque vt ibi eſſet vir Belial, nomine Seba filius Bochri, & cecinit buccina & ait: non eſt nobis pars in Dauid, neque hæreditas in filio Iſai. 2. Reg. 20. v. 1.

Ce qui émut fi fort tous ces efprits lefquels eftoient defia portez à la reuolte, qu'en peu de temps ils quitterent leur Prince naturel pour fuiure ce feditieux. A quoy pour remedier plus promptement, Dauid donna charge à Amafa de publier l'arrieban dans toute fa Tribu, & d'affembler la fleur de toute fa nobleffe pour s'oppofer aux deffeins de Seba, ce qu'Amafa ne faifant pas affez diligément, & les trois iours qui luy auoient efté donnez eftans defia paffez, Dauid prenant l'élite des foldats qui étoient auec luy, il commanda Abifaï de les mener au deuant de Seba, afin de luy liurer bataille auant mefme qu'il y eut pû penfer, voila donc cette armée qui part, où entr'-autres Ioab s'eftant trouué tous des premiers, & voyant qu'il falloit ou par force ou par fraude remporter la victoire & reftablir

Et ſeparatus eſt omnis Iſraël à Dauid, &c. 2. Reg. 20. v. 2.

Dixit autem Rex Amaſæ: conuoca mihi omnes viros Iuda in diem tertium, &c. 2. Reg 20. v. 4.

Ait autem Dauid ad Abiſai: Tolle igitur ſeruos Domini tui & perſequere eum, &c. Geneſ. 20. v. 6.

la paix dans toute la Iudée, il creut qu'en tuant le Chef il coupoit tous les membres, & qu'arreſtant la ſource de cette ſedition il luy ſeroit apres moins difficile d'en arreſter tous les ruiſſeaux.

Dixit itaque Ioab ad Amaſam: ſalue mi frater, &c. 2. Reg. 20. v. 9.

Comme il eſtoit donc deſia en campagne & reueſtu à la legere comme vn ſimple ſoldat, auec vn petit coutelas ſous ſa caſaque, il vint par ie ne ſçais quel accident à trouuer Amaſa, auquel faiſant ſemblant d'eſtre de ſes amis, & le prenant meſme par le menton & par les iouës pour le baiſer, en luy diſant *bon-jour mon frere*, il luy perça le ventre & ietta ſes entrailles par terre, comme pour laiſſer aux paſſans des veſtiges plus apparens de ce maſſacre, apres lequel il pourſuiuit ſa pointe contre Seba, lequel s'eſtoit ietté dedans la ville d'Abela, où auſſi-toſt Ioab planta le ſiege, & ſes troupes eſtoient deſia aux pieds de la muraille & ſur le point de la faire ſauter, lors qu'vne ſage & genereuſe femme venant à pareſtre ſur vne tour, & appellant ce braue Capitaine, le pria de luy dire *ſi il eſtoit Ioab*. A quoy luy ayant répondu *qu'oüy*.

Qui percuſſit eum in latere, & effudit inteſtina eius, in terram &c. 2. Reg. 20. v. 10.

Et exclamauit mulier ſapiens de ciuitate, nonne ego ſum quæ reſpondeo veritatem in Iſrael, & tu quæris euertere ciuitatem, &c. 2. Reg 20. v. 19.

He donc, dit-elle, *ne ſçauez vous pas bien que cette ville a de tout temps eſté comme l'Academie de la Sageſſe, & que lors qu'il s'eſt rencontré quelque affaire plus importante & difficile dedans l'Eſtat & dans la Religion, l'on eſt touſiours venu icy comme*

Quare præcipitas hæreditatem Domini. 2. Reg 20. v. 19.

me

me à la ſource des oracles pour en prendre quelque reſolution, hé pourquoy donc eſt-ce que vous qui eſtes reputé pour l'vn des plus prudens & des plus auiſez hommes du monde, venez attaquer cet aſile de la vertu & du conſeil, auant que preſenter au moins quelques articles & nous découurir le ſujet qui vous porte à vn deſſein ſi dangereux.

Ne croyez pas auſſi, luy dit Ioab, *que i'en veille ſi promptement venir au point où vous vous figurez, ce n'eſt ny voſtre ville, ny vos murailles, ny vos concitoyens que ie demande & que i'attaque; mais ſeulement vn certain ſeditieux nommé Seba, qui a eſté ſi temeraire & ſi meſchant que de ſe ſouſleuer contre ſon Prince, c'eſt luy à qui i'en veus, & lors qu'on me l'aura liuré ie vous donne parole qu'à meſme temps ie m'en retourneray.*

Reſpondenſque Ioab ait abſit hoc à me. 2. Reg. 20. v. 20.

Non ſic ſe habet res ſed homo de monte Ephraim Seba, &c. 2. Reg 20. v. 21.

Cette promeſſe parut ſi iuſte & ces motifs ſi raiſonnables à cette femme, qu'elle ne creut pas pouuoir ſatisfaire plus efficacement à Ioab qu'en luy donnant la teſte de Seba, ce qu'elle obtint facilement dedans le conſeil general qu'elle fit aſſembler dans la ville, apres lequel comme on eut expedié ce qui auoit eſté conclu, on apporta

Et ait mulier ad Ioab: ecce caput eius mittetur ad te per murum, &c. 2 Reg. 20, v. 21.

ſur le haut des murailles ce Chef infame de la coniuration, qui ne fut pas ſi-toſt tombé entre les mains de Ioab, qu'à meſme temps il ſonna la retraite & fit leuer le ſiege deuant la ville d'Abela.

LE RAVAGE DES FLEAVX DV Ciel ſur la Judée.

CHAPITRE XXIV.

Vie tumultueuſe.

N'Y aura-t'il iamais de treſue à des aſſauts ſi obſtinez & ſi cruels comme ſont ceux que tous les hommes ont liuré à Dauid, dés le moment qu'il commença de ſe faire connoiſtre, & qu'il quitta la paix & le repos d'vne vie champeſtre pour s'en venir dans le tumulte de la Cour de Saül.

A peine eſt-il ſorty d'vn precipice qu'il en rencontre vn autre, & ſes malheurs ont des ſuites ſi opiniaſtres & ſi conſtantes, qu'enfin ie ne vois plus d'aſile dans le monde qui luy puiſſe eſtre fauorable, ſi la mort qui a couſtume d'eſtre le port commun de tous les miſerables, ne luy eſt plus propice que n'a eſté tout le cours de ſa vie.

Mais quoy n'auoit-il pas ſujet de croire que le Ciel eſtoit las de luy faire la guerre apres qu'il ſe vit reſtably ſur ſon Throſne, & que tous les

cœurs de ſon peuple n'eſtoient plus des-vnis que par les mouuemens ſecrets d'vne amoureuſe & ſainte jalouſie qui les portoit à s'attacher plus fortement à luy.

Et neantmoins voicy des armes inuiſibles qui rauagent ce pauure peuple, vne guerre inteſtine qui deſole tout ce Royaume, & des batailles domeſtiques, où ſans répandre vne goutte de ſang on voit cruellement perir la plus grande partie de ce fameux & floriſſant Empire. Guerre inuiſible.

Quel combat plus eſtrange ſe peut-on figurer que celuy où l'on s'attaque auec ſes propres forces, & quel aſſaut plus effroyable que celuy où les humeurs ſe rongent elles meſmes, & où le ſang & la nature ſe conſument dedans des flames qui ne deuroient ſeruir qu'à leur conſeruation.

Et cependant voicy deſia trois ans que la Iudée voit ces maſſacres, & que toutes ſes villes & ſes villages ſont jonchez de corps morts, ſans que Dauid puiſſe apporter quelque remede à ces deſaſtres. Facta eſt quoque fames in diebus Dauid tribus annis iugiter. 2. Reg. 21. v. 1.

Quelle guerre peut-on ſe figurer plus inhumaine, & quel genre de mort où l'agonie ſoit plus longue, plus importune & plus cruelle que lors qu'vn pauure corps ſans eſtre attaint d'aucune maladie particuliere, a neantmoins tous les ſymptomes, tous les friſſons, toutes les rages & toutes les langueurs qui ſe trouuent éparſes Amas de toute ſorte de maladies.

dans tous les maux qui ſont en la nature? quel ſpectacle de voir des hommes & des femmes en la fleur de leur aage & dans la vigueur de leurs forces, qui dedans l'abondance de toute ſorte de richeſſes ſe voyent tomber en deffaillance & contraints à la fin de mourir ; n'ayant pas vn morceau de pain ou de quelque autre nourriture pour appaiſer la violence & la rage de la faim? quel ſpectacle de voir vn pauure enfant qui ronge les mamelles de ſa nourrice & le ſein de ſa mere, n'y trouuant pas vne goutte de lait: Et quel ſpectacle encore que de voir des Prouinces entieres, où l'on ne trouue parmy les ruës & deſſus les chemins, que des ſquelettes qui ſe traiſnent comme des ombres, & qui auec des viſages liuides, des yeux baſtus & vne peau iaunaſtre qui les couure depuis les pieds iuſqu'à la teſte, n'ont que des voix mourantes, ſans leſquelles on les prendroit pluſtoſt pour des phantoſmes que pour des corps humains, & cependant ce ſont là les ſpectacles plus ordinaires qui ſe trouuent dans la Iudée depuis trois ans.

Les rauages de la famine.

Surquoy ie vous laiſſe à penſer, mon cher Lecteur, quels ſentimens pouuoit auoir Dauid voyant tout ſon Royaume dedans vn mal dont il ne voit aucun remede, & dont quoy qu'il ſente tous les effets il ne peut pas preſques s'imaginer quelle en peut eſtre l'origine.

Mais à la fin ayant conſulté ſes oracles, & de-

mandé à Dieu par l'entremise d'Abiathar & de Sadoc, quelle pouuoit estre la cause de ce rauage, il apprit que c'estoit vne suite des crimes de Saül, & du massacre qu'il auoit fait sur les Gabaonites contre toutes les asseurances qu'il leur auoit donné, & le pardon que Iosué leur auoit accordé.

Et consuluit Dauid oraculum Domini: Dixitque Dominus propter Saül, & domum eius sanguinum, quia occidit Gabaonitas. 2. Reg. 21. v. 1.

Estant donc necessaire d'arrester ces effets, Dauid se resoluant de satisfaire aux habitans de Gabaa, il leur fit demander *ce qu'ils vouloient*. A quoy ils répondirent *qu'on ne pouuoit leur satisfaire que par le sang & par la mort des enfans de Saül, & de tous ceux lesquels estoient si mal-heureux que de luy appartenir, ou pour le moins qu'on leur en donnast sept des principaux de sa famille, qui seruiroient d'exemple à la posterité & porteroient vne partie de la peine que meritoit le crime de leur pere.*

Dixit ergo Rex ad Gabaonitas, quid faciam vobis? &c. 2. Reg. 21. v. 3.

Dixeruntque & Gabaonitæ, dentur nobis septem viri de filiis eius, &c. 2. Reg. 21. v. 6.

Ce que Dauid leur ayant accordé, ils conduisirent ces sept pauures victimes au haut d'vne montagne, où ils les crucifierent à la veuë de tout le peuple qui les eut volontiers deschiré auec les dens, tant il estoit ému contre tous ceux qu'il croyoit estre les autheurs de son mal.

Et ait Rex ego dabo. 2. Reg. 21. v. 6.

Emotion populaire.

Ce qui n'empescha pas Respha l'vne des femmes de Saül, & qui auoit deux de ses fils parmy ces criminels, de s'encourir au lieu de ce supplice, où elle demeura couuerte d'vn grand cilice & assise sur vne pierre au pied de leurs potences, pour empescher que les oiseaux ne les mangeas-

Tollens autem Respha cilicium, substrauit sibi supra petram, ab initio messis, donec stillaret aqua

super eos de coelo, &c. 2. Reg 21. v. 10.

sent, & attendant qu'enfin le Ciel, lequel depuis trois ans sembloit auoir esté bronze, commença de se fondre pour rendre la terre fertile, qu'on ne croyoit plus desormais pouuoir porter que des ronces & des cailloux.

Bel exemple d'vn amour maternel.

Et nunciata sunt Dauid quæ fecerat Respha. 2. Reg. 21. v. 11.

L'action de cette femme fut genereuse, & elle pleut aussi tellement à Dauid, qu'ensuite il se delibera de conseruer les restes pitoyables de tous ces corps, & s'en estant luy mesme allé dedans la ville de Iabés, il en fit enleuer les ossemens de Saül & de Ionathas pour les placer dans vn mesme sepulchre auec tous ceux de ses enfans, de tous lesquels il ne restoit que le pauure Miphiboseth, comme l'vnique marque des bontez de Dauid & des miseres de Saül: & cependant comme le Ciel commence à faire tresue auec la Iudée, voicy les hommes qui se liguent encore contre Dauid & qui luy liurent des batailles de tous costez, mais Dieu luy donne la victoire dans toutes ces rencontres, car la premiere guerre fut terminée par la mort d'vn Geant, lequel eut tué ce Prince si il n'eut esté preuenu par l'adresse d'Abisaï qui deliura son Maistre de ce monstre, & puis dans la seconde, dans la troisiesme, & dans la quatriesme qui fut la derniere, il ne fut pas moins fortuné.

Etabiit Dauid, & tulit ossa Saül, & Ionathæ filij eius à viris Iabes Galaad, qui furati fuerant. 2. Reg. 21 v. 12

Et repropitiatus est Deus terræ post hæc. 2. Reg 21. v. 14.

Factum est autem rursum prælium Philisthinorum aduersum Israël, &c. 2 Reg 21. v 15.

Secundum quoque bellum fuit in Gob, &c. 2 Reg. 21. v 18.

Tertium quoque fuit bellum in Gob, &c. 2 Reg 21 v 19.

Quartum bellum fuit in Geth, &c. 2. Reg 21. v. 20.

Ce fut aussi apres tous ces triomphes que ce bon Prince se prosternant à deux genoux & eleuant les yeux au Ciel, d'où luy venoient toutes

ſes graces, il dit à Dieu, *Mon Dieu ie vous aimeray à iamais de tout mon cœur, car à preſent ie reconnois que vous eſtes ma force, ma citadelle & mon refuge, c'eſt vous ô mon Seigneur qui eſtes l'eſperance de mon ſalut, le port de ma tranquillité, le protecteur de mon Royaume & le bouclier impenetrable qui a brisé les armes de tous mes ennemis; à peine ay-je entr'ouuert la bouche pour inuoquer voſtre ſecours, qu'à meſme temps il m'a eſté propice, & quoy que ie feuſſe deſia enueloppé dans les rets de la mort, que les torrens de mes pechez m'entrainaſſent de toutes parts, & que ie fuſſe dans les ceps de l'enfer, vous auez eu tant de bonté que de preſter l'oreille à mes ſouſpirs, & d'armer tous vos foudres contre ces geans qui n'auoient point d'autre deſſein que de me perdre pour vne eternité.*

Diligam te Domine. Pſal. 17.

Dominus petra mea & robur meum, & ſaluator meus. 2. Reg 22. v.2.

Deus fortis meus ſperabo in eum: ſcutum meum & cornu ſalutis meæ: eleuator meus & refugium meum, ſaluator meus de iniquitate liberabis me. 2. Reg 22. v.3.

Funes inferni circumdederũt me: præuenerunt me laquei mortis. 2. Reg. 22. v.6.

En ſuite de ces reconnoiſſances Dauid trouuant touſiours quelque nouueau ſujet pour répandre ſon pauure cœur ſur les loüanges de ſon liberateur, & deſirant alors d'auoir dix mille bouches & de ſe voir tout conuerti en langues & en voix pour publier par tout des ſentimens ſi legitimes, enfin il s'efforça de ſatisfaire à vn deſir ſi iuſte, faiſant vn abregé de ſes ſaintes pen-

Hæc nomina fortium Dauid. 2. Reg. 23. v 8.

ſées qui ſont éparſes dedans ſes Pſeaumes,& puis il traça vne liſte des plus vaillans du peuple d'Iſraël qui ne l'auoient iamais abandonné parmy tous ſes dangers, où ſe reſſouuenant de cét acte celebre & genereux qu'il fit, quand il deſaltera toutes ſes troupes en refuſant de l'eau qu'on luy offrit à boire dans vne ſoif extreme, il s'arreſta particulierement deſſus ces trois Heros qui ſe jetterent au milieu de l'armée des Philiſtins pour luy aller querir de l'eau dans la ciſterne de Bethleem, ce qui leur reüſſit auec tant de bonheur & tant de gloire, qu'ils percerent tout le gros de l'armée ſans eſtre ny bleſſez ny arreſtez. En quoy ce Prince fit bien pareſtre qu'il n'auoit pas moins de courage que de pieté, car il receut cette eau comme vn preſent qui luy venoit du Ciel, & il la preſenta à meſme temps à Dieu dedans le meſme caſque où ces braues ſoldats luy auoient preſentée, aſſaiſonnant ſon ſacrifice & ſa reſolution de certaines paroles qui ſont encore maintenant des témoignages irreprochables de ſon cœur qui parloit par ſa bouche lors qu'il diſoit, *Mon Dieu receuez cette offrande & ſoyez moy propice, & qu'il ne ſoit iamais dit que Dauid aye exposé la vie de trois hommes qui ne deuroient iamais mourir pour ſatisfaire à ſes paßions & à l'ardeur d'vn de ſes appetits.*

Irruperunt ergo tres fortes caſtra Philiſtinorum, & hauſerunt aquam de ciſterna Bethleem, quæ erat iuxta portam & attulerunt ad Dauid: at ille noluit bibere ſed libauit eam Domino. 2 Reg 23. v.16.

Dicens: propitius ſit mihi Dominus ne faciã hoc: num ſanguinem hominum iſtorum qui profecti ſunt, & animarum periculum bibam? 2. Reg 23 v 17.

N'eſt-

N'est-ce pas là, dit saint Euchere, surmonter la nature, de refuser vn verre d'eau à la violence de sa soif, & n'est-ce pas apprendre à toute son armée de vaincre les autres en se vainquant soy mesme : mais sa principale intention fut, dit saint Gregoire, de s'abstenir des choses mesmes qui luy estoient licites, ayant esté si malheureux que d'en commettre qui auoient esté deffenduës.

Vicit naturam vt sitiens non biberet & exemplum de se praebuit. Eucherius. Quia illicita se fecisse meminerat laudabiliter & à licitis abstinebat. D. Greg. lib. 9. Registri. ep. 39. Idem Iulius Caesar & Alexander de quo Curtius lib. 7. Tunc poculo plene sicut oblatum est reddito, nec solus inquit bibere sustineo, nec tam exiguũ diuidere possum omnibus. Luc. lib. 9.

Qu'on ne vante donc plus tous ces Heros qu'on dit auoir esté si moderez & si constans que de faire le mesme, puisque toutes leurs intentions n'estoient qu'vn pur motif de vaine gloire, ou au plus quelque sotte superstition, au lieu que celle de Dauid estoit fondée sur les seuls témoignages de sa conscience & de sa pieté.

Et neantmoins tandis que ce bon Prince est occupé sur des pensées & des deuoirs si legitimes, & lors qu'il meditoit, comme ie m'imagine, quelque douce retraite pour passer plus paisiblement le reste de sa vie, voicy de nouuelles tempestes qui s'éleuent sur la Iudée, où le Diable qui se mesle tousiours dans les orages, voyant que les carreaux des vengeances de Dieu n'estoient pas tout à fait esteins dessus les crimes de Dauid, ce mal-heureux esprit les raluma encore, jettant dans l'ame de ce Roy vne passion superbe & insolente, qui le porta à faire le denombrement de son peuple, qui se trouua si

Et addidit furor Domini irasci contra Israël, commouitque Dauid in eis dicentem : vade numera Israël & Iudam. 2. Reg. 24. v. 1.

Denombrement du peuple.

Dedit ergo Ioab numerum descriptionis populi Regi, &

prodigieux, qu'il se compta treize cens mille combattans vaillans comme l'épée, qui n'attendoient que l'occasion pour se mettre en campagne, & témoigner l'ardeur qu'ils auoient pour leur Prince qui deuoit auoir honte de mesurer la grandeur de ses forces par le nombre de ses soldats, puis qu'il auoit tant de fois éprouué qu'il ne tenoit que de Dieu seul tout son bon-heur & toute sa puissance, comme il se vit bien-tost contraint de l'auouër, lors qu'apres cette faute venant à ressentir vn remord de conscience & vn reproche interieur de son ame, qui l'accusoit de son orgueil & de sa vanité; il reconnut l'abisme où son aueuglement l'auoit jetté, & se voyant coupable de tous les maux que meritoit vn peché si enorme, il eut recours à celuy mesme qu'il auoit offensé, le suppliant par sa sainte misericorde & par l'excez de ses bontez qu'il auoit tant de fois ressenties, de luy donner encore ce pardon.

inuenta sunt de Israël octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium: & de Iuda quingenta millia pugnatorum. 2. Reg. 24. v. 9.

Percussit autem cor Dauid eũ, postquam numeratus est populus. 2. Reg. 24. v. 10.

Et dixit Dauid ad Dominum: Peccaui valdè in hoc facto sed precor Domine, vt transferas iniquitatem serui tui, quia stultè egi nimis. 2. Reg. 24. v. 10.

Mais sur ces entrefaites comme ce pauure Prince passoit la nuit dans les inquietudes que luy causoit l'horreur de son peché, voicy vn homme appellé Gad à qui le Ciel auoit donné le don de Prophetie, lequel suiuant les ordres qu'il en auoit desia receu de Dieu, luy vint offrir le choix de trois supplices, faisant comme vn bon Medecin, lequel ayant à guerir vn malade pour soulager la peine qu'il ressent luy offre trois

Trium tibi datur optio, elige vnum quod volueris. 2. Reg. 24. v. 12.

remedes, afin qu'il choisisse celuy qu'il pense luy estre plus facile.

Choisissez donc, dit ce Prophete, *ou sept annees de famine dans tout vostre Royaume, ou trois de guerre, pendant lesquels vous serez poursuiuy & bastu de tous vos ennemis, ou pour le moins trois jours de peste, dont les rauages ne sont pas moins terribles que ceux de la famine ou de la guerre, voyez lequel de ces trois maux vous choisissez, afin que i'en rende response à celuy qui m'a commandé de vous porter cette parole de sa part.*

Aut septem annis veniet tibi fames in terra tua: aut tribus mensibus fugies aduersarios tuos, & illi te persequentur: aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. 2. Reg 24. v. 13.

Voyez quel duel de justice & de misericorde dedans le cœur de Dieu: il faut qu'il punisse Dauid comme coupable; mais quoy qu'il soit son Iuge il est aussi son Pere, & ces deux titres luy donnent des attaintes si differentes, qu'il ne se peut quasi resoudre à arrester luy mesme vn chastiment, la Iustice luy met des foudres en la main & l'amour luy arrache, la Iustice le porte à la vengeance & l'amour luy demande pardon; d'vn costé il regarde Dauid en qualité de criminel, & de l'autre comme son fils & comme le plus aimant, le plus fidelle & le plus soupple de tous ses seruiteurs, quelles attaques? mais à la fin l'amour de Dieu est iuste, & puisque Dauid est coupable il faut qu'il soit puny. Pauure Prince

Attaintes differentes d'amour & de Iustice.

Dixit autem Dauid ad Gad: coarctor nimis sed melius est, vt incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ eius sunt) quam in manus hominum. 2 Reg 24 v.14.

choisissez donc. *En verité ie suis*, dit-il, *extremement en peine, & neantmoins il vaut mieux que ie tombe entre les mains de Dieu dont les misericordes sont infinies, qu'entre les mains des hommes dont les rigueurs sont implacables.*

Immisitque Dominus pestilentiam in Israël, de mane vsque ad tempus constitutũ, & mortui sunt ex populo à Dan vsque ad Bersabee, septuaginta millia virorum. 2.Reg.24.v.15. *Abulensis.*

A mesme temps la nuée qui menaçoit ce Prince creua sur son Royaume, & luy mesme s'estant ietté à deux genoux dedans la forteresse de Sion, comme tout prest à receuoir le coup dessus sa teste, il vit vn Ange dessus la ville de Hierusalem qui brandissoit vne épée en sa main, & qui lançoit des fleches inuisibles sur toute la Iudée, dont le carnage fut si horrible qu'il s'en trouua septante mille depuis les frontieres de Dan iusqu'à celle de Bethsabée, qui moururent de peste dedans l'espace de trois iours. Pendant lesquels ce ministre des vengeances du Ciel alloit frapant ces victimes infortunées, & iettant dans leurs cœurs les étincelles de ce brasier funeste & homicide auec lequel Dieu auoit resolu de chastier le peché de Dauid, & de reduire en cendre le sujet dont ce Monarque s'étoit seruy pour allumer le feu de son orgueil & de sa vanité; mais à la fin Dieu exauça les prieres de ce Monarque, & à la veuë d'vn spectacle si digne de pitié, il arresta le bras de sa Iustice, & commanda à cet Ange qui en estoit l'Executeur, de suf-

Et ait Angelo percutienti populum: Sufficit: nunc contine manum tuam. 2.Reg.24.v.16.

pendre le glaiue qu'il tenoit en sa main, où il parut bien clairement que ce genre de peines estoit de celles qui d'ordinaire prennent naissance d'vne cause surnaturelle, & où le Ciel à coustume de se seruir de ces esprits de feu qui ont des qualitez plus viues & plus promptes pour obeïr à ses Commandemens.

Ce qui parut dans la ville de Rome, lors que du temps de saint Gregoire l'on vit des flesches, qui comme autant de foudres voloient dans l'air, & empestoient tous ceux sur qui elles tomboient sans respecter mesme le Chef du monde & de l'Eglise, ce qui se passa quatre ou cinq ans apres dans l'Orient, où ce poison mortel & contagieux estoit visiblement donné par des phantosmes qui couroient par les ruës, & qui lançoient des traits de mort, auec tant de fureur, que dans Constantinople, il s'en trouua par fois iusqu'à dix mille qui moururent en l'espace d'vn jour. Enfin les histoires sont pleines de semblables exemples, où l'on peut voir que c'est auec raison qu'on met ces chastimens publics entre les fleaux du Ciel, d'où ie conclus que comme c'est le bras de Dieu qui les lance dessus la terre, c'est luy aussi qui les arreste, & qui apres auoir donné satisfaction à sa Iustice permet à sa misericorde de s'opposer à ces rauages, & de lier la main de ces tristes executeurs qui sont les Mini-

V. Baron. Ann. Christ. 590.

Procop. lib. 2. de bello persico, & ex eo Baron. 594.

ſtres impitoyables de ſes plus ſeueres vengeances.

Image eſpouuantable de la Iudée.

Ainſi lors que Hieruſalem & toute la Iudée fut couuerte de morts, & que tout cet Empire eut ſerui de tombeau à ſeptante mille perſonnes, Dieu commanda à l'Ange lequel eſtoit ſur la montagne de Moria de remettre ſon glaiue, & cependant Dauid qui n'auoit des oreilles que pour oüir les menaces de ſa conſcience, & des yeux pour regarder les malheurs de ſon peuple ſur qui l'épée vengereſſe de l'Ange eſtoit encore déguainée & dégoutante de ſang, *Helas Seigneur*, s'écria-t'il, *c'eſt moy qui ay peché, c'eſt moy qui ſuis coupable & ces pauures brebis ſont innocentes. Mon Dieu déchargez donc ſur moy toute voſtre colere, lancez deſſus ma teſte & ſur la maiſon de mon Pere tous les carreaux de vos vengeances; mais pardonnez à tous ces miſerables qui ne ſont criminels, que pour eſtre ſujets d'vn Prince qui a peché.*

Dixitque Dauid ad Dominum: Ego ſum qui peccaui, ego iniquè egi: iſti qui oues ſunt quid fecerunt? vertatur obſecro manus tua, contra me & contra domum patris mei. 2. Reg. 24. v. 17.

Quelle pieté plus genereuſe, quelle reſolution plus heroïque, & quel zele plus admirable ſe peut-on figurer, ce fut, dit ſaint Ambroiſe, ce qui remit cet illuſtre coupable dedans ſes premieres faueurs, & qui mit en eſtat d'offrir vn

Hoc facto ſtatim dignus ſacrificio indicatus eſt, qui abſolutione æſtimabatur indignus. Ambroſ. in Apolog. Dauid. cap. 7.

ſacrifice celuy-là meſme lequel eſtoit auparauant indigne de pardon.

Ce fut à meſme temps que le Prophete Gad luy vint faire commandement de la part de Dieu de s'en aller ſur la montagne de Moria, & d'y eſleuer vn Autel dans vne grande place, laquelle appartenoit à vn certain Iebuzean nommé Areuna, lequel voyant venir Dauid ſuiuy de tous ſes ſeruiteurs ſe proſterna à ſes genoux le viſage panché deuers la terre, le ſuppliant *de luy declarer le ſuiet qui l'amenoit en ſon logis.* A quoy Dauid luy repliqua *qu'il le prioit de luy vendre la grange & la place qui eſtoit tout autour, afin d'y baſtir vn Autel, & preſenter vn ſacrifice pour appaiſer l'ire de Dieu qui rauageoit tout ſon pais.*

Venit autem Gad ad Dauid in die illa, & dixit ei: Aſcende & conſtitue altare Domino in area Areuna Iebuſæi. 2. Reg. 24. v. 18.

Et ait Areuna ad Dauid: Accipiat & offerat Dominus meus Rex. 2. Reg. 24. v. 22.

Ce qu'entendant ce bon Iebuzean, il conjura Dauid de diſpoſer de tous ſes biens, & de prendre tout ce qu'il deſiroit pour preſenter ſon holocauſte, A quoy Dauid ne voulut conſentir qu'en luy payant tout ce qu'il luy donnoit, afin de temoigner à Dieu plus de reconnoiſſance & de fidelité.

Cui Reſpondens Rex ait: Nequaquam vt vis ſed emam prætio à te. 2. Reg. 24. v. 24.

Ce qui luy reüſſit auſſi auec tant de ſuccez, que le Ciel meſme en fit des feux de joye, luy enuoyant les flames qui allumerent ſon ſacrifice, d'où il connut que Dieu auoit choiſi cette heureuſe montagne pour y baſtir ſon Temple, & c'eſt ce qui émeut ſon zele à preparer les mate-

riaux de ce Saint edifice,& à establir les Pontifes, les Prestres, les Leuites, les Chantres, les Portiers,& les autres Ministres qui y deuoient seruir, & dont on peut voir les Offices, les noms, les qualitez & l'ordre dans les derniers Chapitres du premier liure des Paralipomenes.

Fin du second Liure.





L'HISTOIRE SAINTE.

TOME TROISIESME.

LES ROYS.

LIVRE TROISIESME.

LE SACRE DE SALOMON.

CHAPITRE PREMIER.

DAuid ayant attaint l'aage de soixante & dix ans, & commençant desia de ressentir ces froideurs languissantes, qui sont presques toûjours les compagnes de la vieillesse & les auantcourieres de la mort. Les Medecins luy ordonnerent vn remede qui pouuoit bien flatter son mal, mais qui estoit trop foible pour le guerir;

Et Rex Dauid senuerat, habebatque ætatis plurimos dies cumque operiretur vestibus non calefiebat. 3. Reg. 1. v. 1.

Adonias autem filius Haggith eleuabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus & equites, & quinquaginta viros qui currerent ante eum. 3. Reg. 1. v. 5.

ce qui fut cause qu'Adonias fils de Haggith & cadet d'Absalon, fit équiper à mesme temps des troupes qui le suiuoient desia comme leur Roy, & qui sous la conduite d'Abiathar & de Sadoc taschoient de mettre le Sceptre de Dauid entre les mains de ce rebelle, & affermir sur la teste du fils la Couronne qui branloit dessus celle du Pere.

Conjuration horrible.

Cette conjuration passa bien si auant ; & l'insolence de tout ce peuple qui fut si déloyal que de se sousleuer contre les ordres de Dauid, fut si horrible, qu'au milieu mesme de la Cour tous les yeux se tournoient vers Adonias, & il ne se trouua presques personne qui ne s'offrit à luy pour le porter iusques dessus le Throsne, apres lequel il y auoit desia long-temps qu'il souspiroit.

Nec corripuit eum pater suus, &c. 3. Reg. 1. v. 6.

Bonté criminelle.

En quoy certes il semble que la bonté & la patience de Dauid furent coupables, puisques d'abord voyant ce petit ambitieux qui tranchoit du Monarque, & qui venoit iusqu'au pres de son lit faire du Souuerain & se vanter qu'il seroit bien-tost Roy, il deuoit reprimer tous ces excez, que neantmoins son indulgence laissa passer iusqu'à l'aueuglement, apres lequel on ne peut rien moins esperer qu'vn mespris general de toute sorte de deuoirs.

Et en effet comme si Dieu eut pû receuoir des offrandes par des mains sacrileges, & ap-

prouuer vn attentat contre les loix de la nature, Adonias mena tous ceux de son party au haut d'vne colline, laquelle estoit prés de Hierusalem, & fit faire des sacrifices aupres de la fontaine de Rogel, s'imaginant que par cette ceremonie il pourroit establir son Empire, & obliger Dauid & toutes les Tribus à luy donner la qualité de Roy; mais ses desseins n'eurent pas le succez qu'il s'étoit figuré, car Bethsabée mere de Salomon, ayant appris du Prophete Nathan cette conjuration qui se formoit contre son fils, elle se resolut d'en rompre le progrez, & s'en allant à cet effet trouuer Dauid selon les ordres de ce Prophete, elle se prosterna à ses genoux, & le pria de se ressouuenir de la parole qu'il luy auoit donnée, que Salomon son fils seroit son successeur, & que iamais il ne verroit autre que luy dessus son Throsne.

Immolatis ergo Adonias arietibus & vitulis, & vniuersis pinguibus, iuxta lapidem Zoëleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocauit vniuersos fratres suos filios Regis. 3. Reg. 1. v. 9.

Dixit itaque Nathan ad Bethsabee matrem Salomonis: Num audisti quod regnauerit Adonias, &c. 3. Reg 1. v. 11.

Quæ respondens ait: Domine mi, tu iurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ, Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit in solio meo. 3. Reg 1. v 17.

A quoy il ne faut pas douter que cette sage & genereuse femme ne se souuint de tous les artifices & de tous les appas qui sont naturels à son sexe, pour remporter cette douce victoire qui a coustume de se gagner sur tous les cœurs, & ie me l'imagine le visage baigné de larmes, & toutes ses paroles entrecoupées de soûpirs qu'elle plaide sa cause & celle de son fils, deuant vn mary & vn pere & vn Roy, qu'elle prend pour son Iuge, & dont elle menage l'esprit auec tant de douceur & tant de force, qu'elle engage mesme

Artifices de Bethsabée.

Artifice puissant.

les interests du Ciel auec ceux de la terre, & les ordres de Dieu auec ceux de Dauid, luy remontrant que l'election de Salomon pour l'Empire de la Iudée, est vn Arrest de la diuine Prouidence, que c'est vne main plus puissante & absoluë que la sienne, qui veut luy mettre la Couronne dessus la teste, & qu'il est de ces grandes & illustres intelligences dont l'origine ne se prend que du Ciel, & dont les ancestres ne sont point mortels, elle sceut bien aussi luy remettre en memoire le choix que Dieu auoit fait de son fils pour edifier son Temple, à laquelle faueur il n'eut iamais esté choisi & reserué, si la mesme puissance qui le vouloit faire le Chef & l'ame d'vn Estat si Auguste & si saint, n'eut eu dessein de luy donner les forces d'vn Empire & les appanages d'vn Roy, pour faire & conseruer vn gage si sacré & vn depost de si grande importance. Et cependant voicy le Prophete Nathan qui entre dedans la chambre de Dauid, & qui apres s'estre acquité des deuoirs ordinaires que requeroit la presence d'vn Roy.

De filiis meis elegit Salomonem filium meum, vt sederet in Throno Domini super Israël: Dixitque mihi Dominus: Salomon filius tuus ædificabit mihi domum meam, & atria mea ipsum enim elegi mihi in filium. 1. Par. cap. 26. v. 5.

Hé quoy Sire, dit-il, *seroit-il bien possible que vostre Majesté eut fait le choix d'Adonias pour luy seruir de successeur en ce Royaume; ou pour le moins si ce n'est pas vostre dessein, comment est-ce que vous souffrez qu'on luy rende desia tous les hon-*

Dixit Nathan: Domine mi Rex, tu dixisti: Adonias regnet post me, & ipse sedeat super thronum meum? 3. Reg. 1. v. 24.

neurs qui ne sont deus qu'à vostre Majesté? quelle honte de voir qu'on luy crie desia parmy les ruës, viue le Roy, & qu'on fait mesme des sacrifices, où sans appeller vos Pontifes, vos Capitaines & vos Enfans, il semble que l'on veuïlle forcer le Ciel & tous les Astres, de fondre dessus la teste d'Adonias pour luy seruir de Diadême, & allumer le feu où il offre les premieres victimes de sa future Royauté; mais, Sire, ie ne peus pas me figurer que vostre Majesté qui a toûjours montré auoir tant de confiance en moy, aye pû permettre vne entreprise de telle consequence sans m'en donner aduis: Que si elle s'est resoluë de mettre Adonias dessus son Throsne, contre les ordres qu'elle a receus de Dieu, & les promesses qu'elle a faites à Bethsabée pour son fils Salomon: permettez-moy d'en appeller de vostre Majesté à elle-mesme, ou autrement i'attens qu'vne puissance plus absoluë l'obligera de changer ses desseins.

Quia descendit hodie & immolauit boues, & pinguia & arietes plurimos, &c. 3. Reg. 1. v. 25.

Remonstrance du Prophete Nathan à Dauid.

A cette remonstrance pleine de zele & de respect, Dauid ne fit autre responce qu'en commandant à ceux qui estoient pres de luy d'appeller Bethsabée, laquelle entrant à mesme temps: d'abord qu'il l'apperceut, *ie vous jure*, dit-il,

Et respondit Rex Dauid dicens: vocate ad me Bethsabee. 3. Reg. 1. v. 28.

Iurauit Rex, & ait: viuit De-

minus, quia eruit animam meam de omni angustia, &c.
3 Reg. 1. v. 29. Dixit quoque Rex Dauid: vocate mihi Sadoc sacerdotem & Nathan Prophetam, & Banaiam filium Ioiadæ, qui cum ingressi fuissent coram Rege.
3 Reg 1. v. 32. Dixit ad eos: Tollite vobiscum seruos Domini vestri, & imponite Salomonem filium meum super mulam meam, & ducite eum in Gihon.
3 Reg 1. v. 33. Et vngat eum ibi Sadoc sacerdos, & Nathan Propheta, in Regem super Israël, & canetis buccina atque dicetis: viuat Rex Salomon.
3 Reg 1. v. 34

que Salomon sera mon Successeur, & comme Dieu m'est à present tesmoin de la promesse que ie vous fais, ie le prie de me punir si ie manque de l'accomplir. Et afin mesme que la mort qui peut rompre tous nos desseins n'apporte point d'obstacles à celui-cy, ie le veus terminer aujourd'huy, Et pour cela il commanda que l'on luy fist venir Sadoc, Nathan & Banaias, lesquels se trouuans prests tout aussi-tost pour obeïr à ses Commandemens: *Allez*, poursuiuit-il, *& qu'en presence de tout le peuple on le mene en triomphe dessus ma mule, au haut de la montagne vers la fontaine de Gihon, où lors qu'il sera arriué ie veus que Nathan & Sadoc le sacrent publiquement, & qu'au son des trompettes tout le monde luy crie, viue le Roy. De là vous me l'amenerez: & moy-mesme ie le feray monter dessus mon Throsne, pour l'établir plus solemnellement & auec plus de pompe dessus le peuple d'Israël.*

Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de

Ce qui fut fait selon les ordres qu'auoit donné Dauid; car Salomon ayant esté conduit parmy toute la ville suiuy des gardes de son Pere, on le mena au lieu qui estoit destiné pour son sacre, où estant paruenu, Sadoc prit vne phiole d'huile qu'il versa sur la teste de ce jeune Monarque, qui

paroiſſoit deſſus cette illuſtre montagne comme vn Soleil naiſſant, ou bien comme ce ſigne qui a couſtume de s'éleuer au milieu du Printemps, & qui paroiſt auec plus de ſplendeur & plus d'éclat, lors que le Ciel ſemble tomber en deffaillance, ou que les plus beaux aſtres ſont en eclipſe.

Tabernaculo, & vnxit Salomonem. 3. Reg. 1. v. 39.

Crater ſignum cœleſte xv. Calend. Maij inter eclipſes maiorum ſiderum oritur.

C'eſt donc icy la ſeconde naiſſance du Royaume de la Iudée, c'eſt icy le berceau d'vn Empire qui doit eſtre eternel, & contre lequel tous les meſchans deſſeins d'Adonias & la reuolte de ſes complices doiuent briſer, comme ces petits flots qui ſe liguent enſemble ſur les bords de la mer, & qui apres auoir fait quelque bruit s'en vont tous gros d'eſcumes & de bouillons, trouuer le ventre d'vn rocher contre lequel ils ſe diſſipent, ou bien comme ces legeres vapeurs qui s'éleuent du ſein de l'eau, & qui apres s'eſtre jointes enſemble & formé quelque nuée, n'ont pas eſté ſi toſt éleuées dans l'air, qu'à meſme temps elles ſont diſſipées par les raiz du Soleil, qui ne leur donne pas quaſi le loiſir de ſe fondre auec quelques gouttes de pluye.

La ſeconde naiſſance du Royaume de la Iudée.

Ainſi nous voyons tous les jours que les conjurations & les ſouleuemens des puiſſances illegitimes, ſont comme celles d'Adonias & de ces ſeditieux qui le ſuiuoient encore ce matin auec tant de chaleur, & qui contre les ordres de Dieu & de Dauid eſtoient ſi temeraires que de vou-

loir l'éleuer sur vn Throsne, lequel auoit esté promis & reserué pour Salomon, lequel aussi n'a pas si-tost paru, qu'à mesme temps les cœurs des plus mutins veulent estre ses tributaires, & dés que les trompettes & les clairons eurent donné les premieres fanfares qui declarerent sa Royauté, on n'entendit par tout qu'acclamations & cris de ioye de tout le peuple, qui luy crioit viue le Roy, tandis que le Prophete Nathan (pour acheuer son sacre & terminer ces augustes ceremonies qui estoient vsitées dans ces onctions Royales,) faisoit couler tout autour de sa teste & dessus ses cheueux, iusques dessus son front cette Sainte & pretieuse liqueur, que le grand Prestre y auoit repandue: & cependant comme Adonias lequel faisoit vn festin magnifique a ses confederez eut entre-oüy ces premieres alarmes, Ioab qui étoit auec luy sortit à mesme temps de table, & oyant les trompettes & les acclamations qui resonnoiét desia dans toute la ville, *ie ne sçais pas*, dit-il, *à Adonias d'où peut venir ce bruit*; Mais il n'eut pas quasi tourné la teste que voicy Ionathas fils d'Abiathar, lequel entre tout effaré, & qui ne pouuant pas celer à Adonias ce qui s'estoit passé, luy dit tout franchement que Salomon estoit Roy, & que Dauid l'auoit fait sacrer publiquement prez la fontaine de Gihon par l'entremise de Sadoc, de Nathan & de Banaias, accompagné de toutes ses Cohortes &

Et ascendit vniuersa multitudo post eum, & populus canentium tibiis, & lætantium gaudio magno, & insonuit terra à clamore eorum 3. Reg 1. v. 40.

Audiuit autem Adonias & omnes qui inuitati fuerant ab eo, iamque conuiuium finitus erat: Sed & Ioab audita voce tubæ ait: Quid sibi vult clamor ciuitatis tumultuantis. 3. Reg. 1. v. 41.

Adhuc illo loquente Ionathas filius Abiathar sacerdotis venit, &c. 3. Reg. 1. v. 42. Responditque Ionathas Adoniæ Dominus

&de toutes ses gardes qui l'auoient ramené dans la ville, suiuy de tout son peuple, qui au son des trompettes & des haut-bois l'estoit venu mettre iusques dessus son throsne, où Dauid le voyant de son lict, & éleuant sa main de son costé pour marque de son consentement, luy auoit donné sa benediction, rendant aussi graces à Dieu qui luy auoit fait la faueur que de mettre son fils dessus son Throsne, & luy donner mesme la veuë d'vn spectacle si doux & si heureux.

enim Rex noster Dauid Regem constituit Salomonem. 3. Reg. 1. v. 43.

Et cependant l'infortuné Adonias ne voyant point pour soy d'autre refuge que dans ces lieux sacrez, où les plus miserables vont chercher des asiles, s'alla ietter pres d'vn Autel en attendant qu'on luy promit de luy sauuer la vie, dont la nouuelle ayant esté portée à Salomon, *He bien*, dit-il, *ie ne fais point d'autre pact auec luy, sinon de le traitter comme il meritera, & qu'il s'asseure que ie seray tousiours le Protecteur des innocens & le Iuge des criminels.*

Adonias autem timens Salomonem surrexit & abiit, & tenuit cornu altaris. 3. Reg. 1. v. 50.

Dixitque Salomon : si fuerit vir bonus non cadet, ne vnus quidem capillus eius in terram: sin autem malum inuentum fuerit in eo morietur. 3. Reg. 1. v. 52.

ESTABLISSEMENT DE L'EMPIre de Salomon.

CHAPITRE II.



Onarques venez icy vous joindre au plus Sage de tous les hommes & au plus illustre de tous les Roys, pour ouïr les dernieres paroles d'vn Roy qui a esté selon le cœur de Dieu, & qui passe encore maintenant pour le Pere & le Maistre de tous les Roys.

Sacrées Majestez, descendez pour vn temps de vos Throsnes, & venez suiure Salomon iusqu'au lit de Dauid, pour apprendre que si les Princes sont differens de leurs sujets en la façon de viure; ils leur sont toutefois égaux en la necessité de mourir.

Prodigieuse necessité.

Souueraines puissances qui estes les arbitres de la vie des hommes, venez apprendre que quoy que vous soyez dessus toutes les loix, celle de la mort est au dessus de vous, apprenez que vos Sceptres & vos Couronnes sont des marques si foibles de vos Grandeurs, que la fortune s'en jouë, & qu'il ne faut qu'vn peu de temps pour les reduire en poudre.

V. le miroir qui ne flatte point. D.S.

Apprenez que la teste qui est chargée de Couronnes se pourrit auec elles, & que les Sceptres

& la main qui les porte sont également perissables.

Vn homme sçait bien qu'il est mortel, mais comme il ne pense presques iamais à la necessité de mourir, cette science s'oublie, quoy qu'il meure sans cesse, & en perdant le souuenir de sa condition il en perd la connoissance. Tous les Princes & les Monarques, quoy que plusieurs les ayent voulu flatter du nom de Dieux, sont neantmoins sujets au mesme sort; & leur vie comme celle de leurs sujets n'est qu'vn ruisseau qui se perd sous la terre, qu'vne boule de neige qui se dissoult aux rayons du Soleil, & vne exhalaison qui se reduit en vent & en fumée.

Mercurius Trismegistus. Pythagoras. Plato. Plotinus.

Vie de tous les hommes

C'est donc ce que Dauid a eu dessein d'apprendre à tous les Roys, lors que parlant à Salomon pour la derniere fois. *Mon fils ie m'en vas*, luy dit-il, *où tous les hommes doiuent aller. Les Princes ont beau se mettre en peine de conquerir toute la terre, apres leur mort cinq ou six pieds de terre leur suffiront: soit que l'on naisse dessous des daiz d'or & de soye, ou dedans des cabanes couuertes d'araignées; soit qu'on passe sa vie dans vn Palais, ou dans vn Hospital, & soit qu'on meure dessus vn Throsne ou dessus vn fumier, c'est vne loy sans priuilege & sans dispense, que tous les hommes doiuent trouuer*

Appropinquauerunt autem dies Dauid vt moreretur, præcepitque Salomoni filio suo dicens. 3. Reg. 2. v. 1. Ego ingredior viam vniuersæ terræ confortare & esto vir. 3. Reg. 2. v. 2.

Les dernieres paroles de Dauid.

Loy inexorable.

le mesme giste apres leur mort, & qu'estans tous formez de terre ils doiuent passer dessous la terre pour y estre reduits en la mesme matiere dont ils sont composez. C'est là le terme des courses de Dauid, c'est la fin de son Regne, & le repos qui luy est preparé apres tant de batailles & tant de guerres.

Sentimens admirables de Dauid.

Je m'en vas donc, dit-il à Salomon, *où tous les hommes doiuent aller, & où vous mesme tout Puissant, tout heureux, tout sage & tout accomply que vous estes, deuez vn jour me suiure pour estre la pasture des vers & de la terre. Et cependant mon fils prenez courage, & d'vne condition mortelle & perissable, faites que vos actions & vos vertus vous portent à l'immortalité, soyez homme de cœur, & d'autant plus que vostre dignité vous éleue sur le reste des hommes, abaissez vous sous les ordres de Dieu auec plus de constance & plus d'amour, soyez soumis à ses Commandemens, & quoy que vous fassiez, suiués tousiours cette Regle infaillible qui vous est proposée, & qui doit estre le plus puissant & le plus fort mobile de toutes vos pensées, de toutes vos paroles & de toutes vos entreprises, afin que Dieu me*

Preceptes de Dauid mourant, donnez à Salomon.

tienne la parole qu'il m'a donnée, de conseruer mon Sceptre entre les mains de mes Enfans, si ils luy sont fidelles.

Souuenez vous aussi que tous les Princes doiuent auoir deux mains, l'vne pour donner des recompenses, & l'autre pour imposer des peines, donnez à Semei & à Ioab le chastiment que meritent leurs crimes, & ayez soin que les enfans de Berzellaï, qui fut si charitable en mon endroit, n'ayent pas vn traitement moins honorable apres ma mort que pendant ma vie.

Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Ioab. 3 Reg. 2. v. 5. Habes quoque apud te Semei, qui maledixit mihi, &c. 3. Reg. 2. v. 8. Sed & filiis Berzellai Galaaditis, reddes gratiam. 3. Reg. 2. v. 9.

Ce sont là les dernieres paroles de Dauid, apres lesquelles il rendit son esprit à celuy qui possedoit son cœur & ses amours: & qui confirma la promesse qu'il luy auoit donnée de conseruer son Sceptre & d'affermir son Throsne dans la maison de ses Enfans.

Dormiuit igitur Dauid cum patribus suis, & sepultus est in ciuitate Dauid. 3. Reg. 2. v. 10.

Salomon fut le premier qui succeda à vn pere si fortuné, & à peine eut-il pris cette charge qu'il dissipa tous les orages qui ont coustume de s'éleuer à la naissance d'vn Empire, & commençant par Adonias qui vouloit obtenir en mariage Abisaï la Sunamite, & qui auoit desia obligé Bethsabée d'en faire la demande, il commanda que l'on le fist mourir, ce qui ne se put faire sans vn duel de haine & d'amour dans le cœur de Salomon, qui d'vn costé voyant sa chere mere qui

Salomon autem sedit super Thronum Dauid patris sui, & firmatum est regnum eius nimis. 3. Reg. 2. v. 12.

Quia hodie occidetur Adonias, &c. 3. Reg 2. v. 24.

luy faisoit cette demande ne pouuoit pas quasi luy refuser, mais d'autre part qui ne pouuant douter que ce ne fut là le pretexte d'vne conjuration, ne pût qu'en rompre le progrez en s'opposant à ses commencemens. *Je jure donc*, dit-il, *qu'il en mourra, & puisque Dieu m'a estably dessus le Throsne de mon Pere, ie ne peus pas souffrir ce seditieux & ce rebelle qui a dessein de m'en oster.*

Ejecit ergo Salomon Abiathar, vt non esset sacerdos Domini. 3. Reg. 2. v. 27.

Bananias eut cette commission, dont s'estant acquité selon les ordres qu'il en auoit receu; en suite Abiathar receut commandement de se demettre de sa charge Sacerdotale & de se retirer dans Anatoh, où les menaces que Dieu auoit fait à Heli d'oster le Sacerdoce de sa maison furent executées, & d'où Salomon prit sujet d'établir en la place d'Abiathar, le Pontife Sadoc qui luy auoit tousiours esté fidelle, & par les mains duquel il venoit d'estre sacré, & cependant comme le bruit de toutes ces disgraces & ces reuers de fortune (qui sont les accidens plus ordinaires de la Cour) furent bien tost portez dans toute la Iudée; Ioab qui n'étoit pas moins criminel, & qui auoit esté complice & comme chef de la rebellion, receut bien-tost la nouuelle du massacre d'Adonias & du bannissement d'Abiathar; ce qui fut cause qu'il s'alla retirer dedans vn Tabernacle, où se tenant pres d'vn Autel il creut

Fugit ergo Ioab in Tabernaculum Domini, & apprę-

que le respect deu à vn lieu si saint & si sacré, le pourroit exempter du desastre dont il se voyoit menacé, mais Bananias se figurant que les Loix diuines & humaines ne donnoient point d'asile à vne telle déloyauté, l'alla percer de part en part, & immola ce traistre comme vne victime qui estoit destinée à la Iustice de son Roy. Il ne reste donc plus que Semei, à qui Salomon commanda de se bastir vne maison dedans la ville auec deffense d'en sortir, & sous peine que si il estoit si hardy que de passer le torrent de Cedron, il le feroit mourir. A quoy ce malheureux ne s'estant pû resoudre, & par malheur ayant violé les ordres qui luy auoient esté donnez, il ne fut pas traité auec moins de rigueur qu'Adonias & que Ioab, de sorte que ces trois infortunez furent les premiers monumens de la Iustice de Salomon, & leur malheur sera vn exemple eternel, d'où la posterité pourra apprendre que Dieu & les Roys ont des mains qui s'étendent à l'infiny, & qui ont tousiours en reserue des foudres pour les lancer sur la teste de ceux qui les ont offensez.

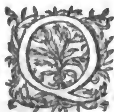
hendit ? cornu altaris. 3. Reg. 2. v. 28.

Ascendit itaque Banaias filius Iojadæ, & aggressus eum interfecit. 3 Reg. 2. v. 34.

Misitque quoque Rex & vocauit Semei, dixitque ei: ædifica tibi domū in Hierusalem, & habita ibi, & non egredieris inde huc atque illuc. 3 Reg. 2. v. 36.

LA SAGESSE DONNEE A Salomon.

CHAPITRE III.



Vi eſt celuy qui ſe puiſſe vanter d'auoir iamais pû découurir les traces de la Sageſſe ſouueraine qui eſt dans Dieu & auec Dieu, dans tous les temps & auant tous les ſiecles. En verité les voyes dont elle ſe deriue & dont elle procede, ſont autant éloignées de nos eſprits & de nos ſens, que ſa generation l'eſt de la noſtre, car elle eſt eternelle, conſubſtantielle & coégale à Dieu dont elle eſt engendrée, & quoy qu'elle ſoit increéé ayant elle meſme creé tout ce monde viſible, c'eſt elle toutefois qui a eſté comme choiſie & deſtinée auant le temps, afin de ſe répandre & de ſe communiquer parmy les creatures.

Eſcoulement de la Sageſſe.

Cette premiere & abſoluë intelligence, de qui comme du ſein d'vne aurore eternelle, tant de ſplendeurs & tant d'éclats ont couſtume de s'écouler dans les eſprits, eſt l'eſprit meſme de toutes les vertus, & elle n'a iamais eu d'autre ſource que la Diuinité, où les plus ſages puiſent tout ce qu'ils ont de connoiſſance & de ſçauoir. C'eſt de cette origine que prennent leur naiſſance ces diuines émanations, & comme les canaux par où elle

Origine de la Sageſſe.

où elle s'écoule dans nos ames, sont les Commandemens d'vne loy toute Sainte, & le respect cordial & amoureux qu'on rend aux volontez de Dieu, il ne faut s'estonner si Salomon ayant consacré ses amours & soûmis son esprit à la Sage conduite de cet estre suprême & Souuerain, il en receut d'abord ces premieres irradiations, qui sont les Messageres & les compagnes ordinaires de la Sagesse.

Ce fut apres s'estre estably dans son Empire & affermy entre ses mains le Sceptre de Dauid, qu'Adonias, Ioab, Abiathar & leurs complices auoient tasché de luy rauir, qu'il commença de receuoir cet heureux priuilege.

Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, & affinitate coniunctus est Pharaoni Regi Ægypti: Accepit namque filiam eius. 3 Reg. 3. v. 1.

Ce fut aussi apres son mariage auec la fille de Pharaon Roy de l'Egypte, & apres ce fameux sacrifice qu'il fit de mille Hosties sur la montagne de Gabaon, que la nuit suiuante Dieu luy parut en songe, & que dans vne extase & vn rauissement de tous ses sens, il luy donna le choix de tout ce qui estoit capable d'émouuoir ses desirs.

Abiit itaque in Gabaon, vt immolaret ibi mille hostias in holocaustum obtulit, &c. 3 Reg. 3. v. 4.

Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte dicens: postula quod vis vt dem tibi. 3. Reg. 3. v. 5.

Demandez-moy, dit-il, *tout ce que vous voudrez, & aussi-tost ie vous l'accorderay*. N'est-ce pas là vne offre digne de la Grandeur, de la Bonté & du pouuoir de celuy qui peut tout ce qu'il veut, & qui de sa seule parole peut accomplir toutes ses volontez.

Entretien de la Sagesse auec Salomon.

Ex cap. IX. & XI. Sapientiæ.

C'est moy, dit-il, *pour qui les astres se leuent & se couchent, c'est par mes ordres que le Soleil, la Lune, les Estoiles font leurs periodes & leurs reuolutions, c'est moy qui tiens entre mes mains ces Globes d'or, d'azur & de lumiere, qui sont comme l'ame du monde, & qui font naistre tant de thresors dans le sein de la terre & dans les gouffres de la mer. C'est moy qui dispose de tous ces biens & qui les peus répandre prodiguement par tout où bon me semble, mon fils dittes moy donc qu'est-ce que vous voulez?*

Mon Dieu, dit Salomon, *ie sçais qu'il n'y a rien, ny dans le Ciel, ny sur la terre qui ne dépende de vostre Majesté, ie sçais que toutes choses vous appartiennent, & ie ne peus pas ignorer de quelles graces particulieres il vous a pleu combler la personne de feu mon Pere, & que comme durant toute sa vie il a tasché de suiure exactement, fidellement & saintement toutes vos Loix; aussi vous luy auez fait ressentir vos plus douces misericordes, & vous luy auez fait la faueur de voir son fils dessus son propre Throsne.*

Et ait Salomon, tu fecisti cum seruo tuo Dauid patre meo, misericordiam magnam, &c. 3. Reg. 3. v. 6.

C'est donc de vos Bontez que procede

tout le bon-heur de ma fortune, c'est de vostre Puissance que releue tout mon Empire, & c'est à vous seul à qui ie rends hommage comme à mon Souuerain, de qui ie tiens mon Sceptre & ma Couronne, & qui auez voulu m'établir successeur de mon Pere, oüy Seigneur, c'est en vous seul que ie remets toutes mes esperances & dont i'espere du support; car ie ne suis encore qu'vn enfant qui ignore les intringues du monde, & qui me sens trop foible pour soustenir vn fardeau si pesant comme l'est celuy d'vn Royaume. A peine ay-je assez de lumiere pour me conduire, & comment est-ce que ie pourrois donc en répandre dans le gouuernement du plus nombreux & du plus florissant peuple du monde.

Et dedisti ei filium sedentem super Thronum eius sicut est hodie. 3. Reg. 3. v. 6.

Ego autem sum puer paruulus, &c. 3. Reg. 3. v. 7.

Belle responce de Salomon à la Sagesse.

Mon Dieu ce n'est donc pas vn amas de richesses & de thresors que ie demande à vostre Majesté, puisque de tous les maux la Pauureté est celle que les Princes doiuent moins redouter.

Moderation tout à fais admirable.

Ce n'est pas le repos d'vne vie tranquille, & ces delices innocentes que l'on gouste dedans la Paix que ie desire, puisque l'element d'vn Pilote est parmy les orages; & que le

prix des trauaux d'vn Monarque eſt la conqueſte de la Paix.

Les Sages ambitions de Salomon

Mes ambitions ne portent pas mon cœur à ſouhaitter ces illuſtres acclamations, & ces doux applaudiſſemens qui éleuent les hommes au plus haut point d'honneur, puiſque la gloire veritable eſt vn ruiſſeau qui émane de la Sageſſe, & que ie veus paſſer iuſques dedans la ſource.

Enfin comme ie ſçais que quelque difference que la fortune mette parmy les hommes au progreȥ de leur aage, la Nature eſt la mere qui les partage quaſi également; & puis comme il eſt vray que ces diuerſiteȥ ne ſont que des petits ſentiers qui laiſſent & qui reprennent vn meſme chemin, & qu'au reſte les Roys & leurs ſujets naiſſent & meurent également.

Sentimens tres-illuſtres & dignes de Salomon.

Ah certes ie ſerois inſenſible ſi ie n'auois des ſentimens plus genereux, & ſi pour appuyer tous mes deſirs ſur vn centre immobile, ie n'obligeois mon cœur à conceuoir quelque paſſion pour vn objet moins capable de changement.

Da mihi ſedium tuarum aſſiſtricem ſapientiam. Sap. 9. ỿ. 4.

Seigneur, donneȥ moy donc vn eſprit de Sageſſe, de Preuoyance & de Conſeil, don-

nez à vostre seruiteur vn cœur docile, & versez dans son ame ces lumieres & ces clartez qui luy sont necessaires pour regir cet Empire qu'il vous a pleu mettre sous sa conduite. Car autrement puis qu'il a pleu à vostre Majesté de m'établir dessus le siege de mon Pere, pour regner sur ce peuple que vous aimez si cherement, iamais ie ne pourrois m'acquiter dignement d'vne charge si importante, si pour fortifier la foiblesse de mon esprit & l'imbecillité de mon aage, vous ne faisiez couler dans mon entendement quelques rayons de cette Sagesse eternelle qui sied aupres de vous dessus ce Tribunal suprême, où vous donnez l'authorité, la force & le departement à toutes les puissances du Ciel & de la terre. C'est ce que ie reclame de vos saintes & adorables misericordes, ne déniez point cette demande à celuy que iusqu'à present vous auez honoré de tant de graces, vous sçauez bien, ô le Dieu de mon cœur, combien de manquemens me rendent incapables de regir tant de peuples que vous me commettez, & il n'y a personne qui ne voye que ma jeunesse & mon peu d'experience, ont plus besoin de con-

Dabis ergo seruo tuo cor docile, vt populum iudicare possit. 3. Reg. 3. v. 9.

Pensées Royales de Salomon.

Quoniam seruus tuus sum ego, & filius ancillæ tuæ. Sap. 9. v. 5.

Homo infirmus & exigui temporis, & minor ad intellectum iudicij & legum. Sap. 9. v. 5.

Humilité Royale.

duite que de sujet d'entreprendre à conduire les autres. On donne des tuteurs à ceux de mon aage qu'on tient encore pour pupilles, pource qu'ils n'ont connoissance, ny du droit ny des Loix, & quand mesme l'aage & l'vsage des affaires, m'auroient acquis autant d'adresse & de puissance qu'en ont les plus sages & les plus aduisez de tous les hommes, à quoy est-ce que ie pourrois m'en preualoir si j'estois destitué de vostre Sagesse?

Nam & si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit Sapientia tua, in nihilum computabitur. Sap. 9. v. 6.

De quelques auantages que la nature aye obligé vn homme dessus tout ce qui est soûmis à sa puissance, il a tousiours besoin luy mesme de conduite pour arriuer au terme où vos Bontez l'appellent, ie prie donc vostre Bonté de m'enuoyer de vostre Celeste demeure, cette sage Intendante de vos merueilles auec laquelle on ne sçauroit manquer, & sans laquelle on ne peut pas mesme connoistre la difference qui est dedans le bien & dans le mal.

Mitte illam de cœlis sanctis tuis, & à sede magnitudinis tuæ, &c. Sap. 9. v. 10.

Mespris Royal & digne d'vn grand cœur

C'est là le but vnique de mes souhaits & le sujet de tous mes vœux, au prix duquel ie mesprise tous les Empires & toutes les richesses, ne pouuant que me rire de la folie &

de l'aueuglement de ceux, qui pour amasser de l'argille & de l'escume de la terre, laissent honteusement tous les biens de l'esprit, qui sont des thresors plus veritables & plus solides.

En verité ces desirs sont trop iustes & ces requestes trop legitimes pour n'estre pas enterinées, Dieu prit aussi tant de plaisir à la demande que Salomon luy auoit faite, qu'en luy donnant ce qu'il auoit souhaité, ensemble il le combla de toutes les faueurs qu'vn Monarque peut desirer.

Desirs trop legitimes.

Oüy, dit-il, *ie vous accorde ce que vous souhaitez, & pource que vous ne m'auez pas demandé, ny force, ny beauté, ny santé, ny tous ces biens fragiles, dont l'ambition & la curiosité ont coustume de faire leurs idoles & de s'éleuer des trophées, ie veus que vous soyez non seulement le plus sage des hommes; mais encore le plus puissant, le plus heureux & le plus riche de tous les Roys qui vous ont deuancé, vous donnant ma parole, que si vous me rendez fidellement tous les deuoirs que vous deuez, & que si vous suiuez les traces de Dauid vostre Pere, i'adiousteray le comble à toutes vos felicitez, en vous donnant le temps & le loisir de mois-*

Ecce feci tibi secundum sermones tuos, &c. 3. Reg. 3. v. 12.

Si autem ambulaueris in viis meis, & custodieris præcepta mea, & mandata mea sicut ambulauit pater tuus largos

faciam dies tuos.
3 Reg 3. v. 14

ſonner en abondance les fleurs que la fortune & la nature ne donnent aux autres que d'vne main auare & remplie d'épines.

Igitur euigilauit Salomon, & intellexit quod eſſet ſomnium. 3. Reg. 3. v. 15.

Extaſe de Salomon.

Surquoy Salomon s'éueilla du ſommeil ou pluſtoſt de l'extaſe & du rauiſſement où il eſtoit (ie dis rauiſſement) car il eſt vray que ce qui ſe paſſa dans cette nuit miraculeuſe, fut pluſtoſt vne viſion ſurnaturelle & vn tranſport diuin, que l'image d'vn ſonge & vn effet purement naturel des deſirs, des penſées & des reſſentimens qu'il auoit pû auoir durant le jour, ce qui paroiſt premierement dedans ce diſcours admirable & dans cet entretien ſi iudicieux, où il expoſe à Dieu tous les motifs de ſa demande.

Ex toto corde exquirens Deum, accipere meruit Sapientia diſciplinam. Ambroſ. in Pſ. 116. Octonario 2. v. 2. Tertull. lib. 4. contra Marcionem. Euch. q. 2. in 3. lib. Reg. Lyranus. Dionyſ. Salmeron. Ant. Fernandius Hugo. Suarez tomo 2. de Relig.

Secondement ſi il obtint la ſageſſe qu'il demandoit dans cette viſion, il eſt à croire qu'il en fit la demande à meſme temps, & que Dieu éleua ſon imagination & ſon entendement à vn parfait vſage de raiſon, verſant des lumieres intellectuelles dans ſon eſprit, & écartant tous les phantoſmes & toutes les vapeurs qui l'euſſent empeſché d'apprehender l'importance de ſa demande, & de porter vn iugement parfait & regulier, où cependant ſes ſens exterieurs eſtoient dans la meſme diſpoſition qu'ils ont couſtume de garder pendant le ſommeil naturel.

Quoy que c'en ſoit, ce fut dans cette nuit heureuſe & dans ce ſommeil extatique, que la Sa-

gesse increée s'estant montrée à Salomon, elle luy enseigna la nature & les proprietez de tout ce qui se trouue dans l'Vniuers, & qu'elle luy apprit les symmetries & les dispositions du globe de la terre, auec les proportions, les qualitez & les secrets qui sont dans tous les élemens.

C'est là qu'il vit la source, le progrez & la fin de tous les temps, & qu'il connut les diuers mouuemens de tous les Corps celestes, la constitution des Astres, le cours & les periodes du Soleil, auec les changemens & les vicissitudes du jour & de la nuit, qui font le tour & le retour des mois, des saisons & des années.

Effets de la Sagesse donnée à Salomon.

C'est là qu'il sceut l'instinct, le naturel & les generations de tous les animaux, & ensemble comme il les faut dompter dedans leurs fougues, & ce qui peut ou arrester leur rage, ou les appriuoiser.

C'est là qu'il vit l'origine des vens qui donnent à la terre le beau temps ou la pluye, & à l'Ocean le calme & la tempeste.

C'est-là que ces secrets écoulemens de l'ame, & ces marques éclatantes de nos esprits qui paroissent obscurement à trauers de nos corps, par les lineamens des visages & la composition des membres, luy fournirent des traits dessus lesquels il reconnut l'humeur de tous les hommes.

Escoulemens secrets de l'ame.

Il sceut aussi à mesme temps le nom, la difference & les proprietez de chaque plante, & les

effets miraculeux que produit la nature, auec toutes les raretez & les secrets qu'elle enserre dedans son sein.

En fin cette sage Maistresse luy fit connoistre la liaison, la dependance & l'ordre de chaque chose, luy reuelant l'idée de ses desseins, & luy communiquant le modele de ses Ouurages, & ensuite de cette Grace luy departant prodiguement tous ces illustres priuileges, apres lesquels tous les hommes souspirent si ardamment.

LE IVGEMENT DONNE' PAR Salomon.

CHAPITRE IV.

Emanations de la Sagesse.



'Est donc de la Sagesse increée & eternelle, que s'écoulent dedans les ames, la Prudence, la Pieté, la Iustice, la Force & generalement l'Esprit vniuersel de toutes les vertus, qui pour estre de mesme essence que le Principe dont il émane, n'est proprement qu'vn auec luy; De sorte que cette suprême & sage intelligence s'estant voulu communiquer à Salomon & descendre dans son esprit, elle ne peut que conduire auec soy ces heureuses & aimables compagnes, & puis comme

il est vray qu'vn Prince seroit barbare sans Iustice, imbecille sans Force, aueugle sans Prudence & prophane sans Pieté, comme il seroit sans force dans le mespris de tous ses ennemis, sans justice dedans la haine de ses sujets, sans pieté dedans l'horreur de Dieu, & sans prudence dedans l'opprobre de toutes les nations; comme il est vray que la felicité est d'ordinaire inseparable de la pieté, l'honneur de la prudence, la paix de la justice, & l'authorité de la force; comme c'est la prudence qui impose les loix, la pieté qui les consacre, la force qui les deffend & la justice qui se vange de ceux qui les ont violées; comme il est vray que la pieté est le bouclier des Roys, la force leur épée, la justice leur Sceptre, & la prudence leur Diadême; comme c'est par la force que leur regne fleurit durant la guerre, par la justice durant la paix, par la prudence dedans la conduite des peuples, & en tout temps par la pieté, il estoit necessaire que Dieu ayant voulu donner à Salomon toute sorte de priuileges, & le rendre parfaitement heureux & accomply, luy departit aussi toutes ces Graces & toutes ces vertus auec la Sagesse.

Les qualitez d'vn Prince.

Le vray Empire d'vn Monarque.

Premierement il luy donna l'esprit de pieté qui est comme l'ame de toutes les actions, & sans laquelle tous les plus sages doiuent passer pour insensez, & puis comme la pieté pourroit estre indiscrette sans la prudence, il imprima

Communications de la Sagesse.

dans sa memoire ces especes fertiles & fecondes, qui sont les images viuantes & les pourtraits sensibles des choses passées, & qui font que les hommes tirent profit des exemples d'autruy.

Pourtraits sensibles & animez.

Il luy donna aussi la preuoyance pour penetrer dans les secrets du temps futur, la vigilance pour se conduire dans le present, la viuacité pour former ses pensées, le jugement pour en faire le choix, l'intelligence pour toutes ses affaires, la promptitude pour ses desseins & la constance pour accomplir plus fortement & genereusement toutes ses entreprises. Ce qui luy fut encore plus facile auec la force & le courage, que cette chere & aimable intendante de toutes les vertus, luy inspira à mesme temps pour se rendre plus redoutable aux ennemis de son Estat si ils venoient à refuser la paix; & aux rebelles qui pouuoient mespriser sa clemence; & à tous les impies & scelerats à qui d'ordinaire la plus douce indulgence ne sert qu'à accroistre leurs crimes. De plus comme les Roys doiuent estre les Iuges de leurs peuples, & comme naturellement la balance & la main de justice leur appartiennent, de mesme que le Sceptre & la Couronne: Dieu luy ayant donné vn œil assez perçant pour voir iusques dans les secrets des cœurs, vn cœur assez clement & assez bon pour n'aimer que le bien, & vne main assez forte pour soustenir le trebuchet où l'on pese la vie & la

Accomplissemét diuin & Royal.

mort. Enfin pour le rendre l'arbitre de tout le monde, & afin qu'il iugeaſt plus ſainement des droits, non ſeulement de ſon peuple mais encore de toutes les nations, il le doüa d'vn eſprit admirable & de toutes les qualitez qui ſont requiſes pour ne ſe point tromper dans ſes Arreſts, & pour eſtre le juſte par excellence, dont il donna vne preuue immortelle & vn témoignage authentique dedans ce jugement fameux de ces deux femmes impudiques, leſquelles apres auoir trahi & proſtitué publiquement leur foy & leur honneur, furent bien ſi hardies que de venir iuſqu'aux pieds de ce Prince & au Tribunal de ce Iuge, auquel l'vne des deux comme plus effrontée & peut-eſtre plus criminelle, preſenta ſa Requeſte en ces termes.

Eſprit admirable.

Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad Regem ſteteruntque coram eo. 3. Reg. 3. v. 16.

Sire, ie viens icy pour demander Iuſtice à voſtre Majeſté, ſur ce que m'eſtant rencontrée auec cette femme dans vn meſme logis, & eſtant accouchée dedans la meſme chambre, où elle meſme a auſſi fait ſes couches. Trois jours apres les miennes comme nous n'eſtions que nous deux toutes ſeules dedans cette maiſon, & qu'il eſt arriué par malheur qu'ayant mis ſon enfant dans ſon lict elle l'a eſtouffé en dormant, elle a eſté bien ſi meſchante & ſi dénaturée, que s'en eſtant pris garde durant la nuit, elle s'en eſt venuë tout

Quarum vna ait: Obſecro, mi Domine: ego & mulier hæc habitabamus in domo vna, & peperi apud eam in cubiculo. 3. Reg. 3. v. 17.

Mortuus eſt autem filius mulieris huius nocte, dormiens quippè oppreſſit eum. 3. Reg. 3. v. 19.

Et conſurgens intempeſtæ noctis ſilentio, tulit filium meum de latere meo, &c. 3. Reg. 3. v. 20.

Cumque surrexissem mane vt darem lac filio meo apparuit mortuus, &c. 3. Reg 3. v. 21.

doucement prendre le mien lequel estoit à mes costez, & elle a mis en sa place le sien qu'elle auoit estouffé; mais comme le matin estant venu ie me suis réueillée, & que voulant alaiter mon enfant, ie l'ay trouué froid comme glace, i'ay veu incontinent qu'il estoit roide mort, de quoy estant toute estonnée & le mettant au jour pour le considerer plus attentiuement, & voir si ie ne pourrois point trouuer la cause d'où estoit pû venir vn accident si effroyable & si inopiné, enfin i'ay reconnu que ce n'estoit pas là mon fils.

Respondítque altera mulier: non est ita vt dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem viuit. 3. Reg 3. v. 22.

A cette accusation (son aduerse partie ne pouuant pas quasi parler, tant elle étoit outrée) luy répondit, *que tout ce long discours, n'estoit qu'vne pure supposition & vne horrible calomnie.*

De sorte que ces deux plaideuses disoient tout le contraire l'vne à l'autre, & comme elles auoient toutes deux les passions de leur sexe, & que n'ayāt point de témoins pour pouuoir estre conuaincuës, ny manque de soupplesse pour soustenir leurs causes, il eut esté à craindre qu'elles n'eussent pû iamais acheuer leur plaidoyé, si Salomon pour mettre fin à leurs contestations, n'eut employé vn artifice que nous pouuons nommer sans flatterie le Chef-d'œuure de la Sagesse que Dieu luy auoit departy. Voicy com-

Le Chef-d'œuure de la Sagesse de Salomon.

ment il termina ce different. *He bien*, répondit-il, *puisque celle-là dit mon fils est viuant & ton fils est mort, & que d'autre costé celle-cy luy répond, ton fils est mort & le mien est viuant, que l'on apporte vn coutelas & qu'on coupe par la moitié celuy qui est en vie pour en donner vne part à chacune.*

Dixit ergo Rex afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram Rege. 3. Reg. 3. v. 24. Diuidite inquit, infantem viuum in duas partes, & date dimidiam partem vni, & dimidiam partem alteri. 3. Reg. 3. v. 25.

N'est-ce pas là vn stratageme miraculeux de la Sagesse de Salomon, pour reconnoistre quelle est la mere de cet enfant?

Nature, amour, pieté, n'est-ce pas là vn trait pour entr'ouurir le cœur & les entrailles d'vne mere qui ne peut pas porter auec Iustice cette amoureuse qualité & ce titre presqu'adorable, sans preferer l'honneur & la vie d'vn fils à ses propres contentemens? au lieu que celle qui n'en a que le nom, & qui en verité ne doit passer que pour vne marastre, peut preferer la rage de son aueuglement & la violence de sa passion à la victoire qu'elle veut remporter par la mort d'vn enfant.

V. Ambros. lib. 3. de spiritu.

Ce fut aussi le sentiment de cette bonne femme à qui appartenoit l'enfant lequel estoit en vie, car dés aussi-tost qu'elle oüit la sentence de Salomon, son pauure cœur fut émeu de pitié, & se iettant la face & le corps contre terre pour témoignage de sa douleur, elle pria son Iuge de ne point partager son enfant & de l'abandonner

Dixit autem mulier, cuius filius erat viuus ad Regem: (commota sunt quippè viscera eius super filio suo) obsecro Domine, date illi infantem viuum, & noli-

te interficere eum. Econtrariò illa dicebat: nec mihi nec tibi sit, sed diuidatur.
3 Reg. 3. v. 26.

plustost à la mercy de cette impitoyable qui le luy demandoit, & qui à mesme temps comme estant incapable de ressentir ces aimables attaintes & ces tendresses naturelles d'vn amour maternel, crioit impudemment, *qu'il ne soit ny à moy ny à toy, mais qu'il soit partagé.*

Nec mihi nec tibi sit, sed diuidatur.
3. Reg. 3. v. 26.

De quoy Salomon connoissant que ce n'estoit qu'vne passion cruelle & insensée qui transportoit le cœur de cette femme; qui consentoit à vn acte si inhumain & si barbare, il ajugea l'enfant pour celle là à qui la pieté, l'amour, la compassion & la douleur l'auoient desia donné, & qui meritoit seule de posseder vn fils qu'elle auoit tout donné dans la crainte de le tout perdre.

Respondit Rex & ait: date huic infantem viuum & non occidatur: hæc est enim mater eius.
3. Reg. 3. v. 27.
Sola recipere totum meruit quæ quasi totum concessit Greg. 21. mor.

Cependant tout le peuple tesmoin de ce spectacle, & ne pouuant douter que des lumieres si penetrantes & des clartez si viues & si fortes, ne fussent des rayons d'vn esprit eternel & increé, connut de là que ce jeune Monarque auoit des auantages qui surpassoient la portée commune & ordinaire de tous les hommes.

Audiuit itaque omnis Israël iudicium quod iudicasset Rex, & timuerunt Regem videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum iudicium.
3. Reg 3. v. 28.

Sagesse naturelle & humaine.

Et en effet, quoy que peut-estre on puisse rencontrer dans les histoires quelques traits de Sagesse & d'esprit, qui ne semblent pas moins estranges & admirables que celui-cy, ce ne sont neantmoins que des rencontres naturelles d'vne Sagesse humaine, telle que fut le stratageme de celuy des Cesars, qui obligea vne certaine femme

me de reconnoiſtre & auoüer pour ſien vn jeune enfant, luy commandant de le prendre pour ſon mary ſi il n'eſtoit ſon fils, à quoy ne voulant conſentir elle fit bien connoiſtre qu'elle n'eſtoit pas ſi dénaturée que de rompre à la fois tant de chaiſnes, & de violer auec tant d'inſolence l'vn des plus chaſtes & des plus ſaints deuoirs de la nature.

Fœminam non agnoſcentem filium ſuum dubia vbicumque argumentorum fide, ad confeſſionem compulit indicto matrimonio juuenis. Sueton. in eius vita cap. 15.

Tel fut auſſi l'artifice de Charlemagne, lequel ayant fait mettre en ſes priſons vn pere & vn fils ne pouuant pas ſçauoir lequel eſtoit coupable, les fit tous deux iuger à mort, ce que voyant le pere il dechargea ſon fils, faiſant ainſi connoiſtre à ce ſage Empereur la verité d'vn fait dont il eſtoit en peine.

Andreas Barbatius hic Delrio tom. 2. diſquiſit mag. lib. 4. in preamb. Ioannes Molanus in vita Caroli.

Enfin telle fut l'inuention tout à fait admirable d'vn Roy de Thrace nommé Ariopharne, auquel trois jeunes Princes tous trois enfans d'vn Roy des Cymmeriens, eſtans venus pour le prendre pour juge & arbitre du droit qu'vn chacun d'eux pouuoit auoir pour ſucceder au Royaume de feu leur Pere, termina cette affaire, leur promettant apres auoir fait deterrer le corps & en ſuite attacher à vn arbre, qu'il feroit Roy celuy des trois lequel pourroit approcher le plus pres de ſon cœur en luy tirant vn coup de fleche, où il auint que le cadet des trois ayant veu ſon aiſné lequel auoit percé le goſier de ſon pere, & le ſecond qui luy auoit donné dans la poitrine,

Stratageme admirable d'vn Roy de Thrace.

Diodorus lib. 20. ex Relatione theatri vitæ humanæ Volum. 7. lib. 4.

ſe retirant auec horreur & ne pouuant eſtre ſi inhumain, que de conquerir vn Empire par vn acte ſi ſanguinaire & ſi brutal, merita ſeul d'eſtre le ſucceſſeur & l'heritier de ce Royaume.

En quoy, certes, ce Roy de Thrace laiſſa à la poſterité vn rare exemple de ſa Prudence & de ſon équite, & neantmoins quoy que l'on diſe de ce Prince & de tous ſes ſemblables, on ne peut pas leur donner cette loüange que la Sageſſe increée ſoit deſcenduë expreſſement du Ciel pour ſe donner à eux comme elle fit à Salomon, qui a eſté pour ce ſujet le plus ſage de tous les hommes, & le Sage par excellence & par miracle.

LA PVISSANCE DE SALOMON.

CHAPITRE V.

Le Sage puiſſant.



IAmais Prince ne fut plus ſage que Salomon; mais comme la Sageſſe tient ſon Empire & fait ſa reſidance dedans la teſte, vn Roy qui ſeroit ſage & qui n'auroit point de puiſſance, ſeroit comme ces vieilles & anciennes ſtatuës, à qui l'injure & la longueur des temps a rongé tous les membres, & ſur leſquelles il n'y a pour le plus que le haut de la teſte qui y ſoit demeuré.

Il ne faut donc pas s'estonner si Dieu ayant versé dans l'ame & dans l'esprit de Salomon ces éclatantes & viues qualitez qui le firent passer pour le plus sage de tous les hommes, voulut encore luy donner tous ces illustres appanages, auec lesquels il a esté le plus puissant de tous les Roys. Or comme la puissance d'vn Prince a coustume de se répandre & de parestre au dehors, & que c'est nommément dans l'appareil d'vn train superbe & magnifique, dans l'estenduë de ses Prouinces, dans la force de ses armées, dans le nombre de ses sujets, dans le luxe de ses palais, dans l'éclat de ses meubles & dans la multitude de ses richesses, que les hommes connoissent & admirent ce pompeux & auguste attribut, iamais la diuine Bonté ne fut plus liberale à vn homme de tous ces biens qu'à ce Monarque; car outre les Seigneurs & les Princes qui estoient domestiques & ordinaires dedans sa Cour, il establit premierement douze Intendans dans toutes ses Prouinces, lesquels auoient charge des viures de sa maison, où sans compter la venaison des cerfs, des biches & des buffles que l'on y apportoit de tous costez, il falloit tous les iours trente bœufs, cent moutons & vn nombre presqu'innombrable de toute sorte de volailles.

Puissance des Princes.

Habebat autem Salomon, duodecim præfectos super omnem Israël, qui præbebant annonam Regi, & domui eius. 3. Reg. 4. v. 7.

Quant est de l'estenduë & des limites de son Royaume, il possedoit tout le païs au de là de

Ipse enim obtinebat omnem Regionem

quæ erat trans flumen à Tafpha vſque ad Gazan, &c. 3. Reg. 4. v. 24.

l'Euphrate, depuis la ville de Taſpha iuſqu'à celle de Gaze, & toutes les contrées des Ammonites, des Moabites, des Idumeans & de ces autres peuples, leſquels auoient eſté reduits ſous la puiſſance de Dauid. Et au reſte comme tous ces païs n'euſſent eſté qu'vn grand champ de bataille, ſi ce Monarque eut eu des ennemis à attaquer ou ſouſtenir, la paix de tout ſon Regne fut ſi profonde, que depuis Dan iuſques à Bethſabée, Iſraël & Iuda n'auoient que les meſmes paſſions, quoy que leurs cœurs comme leurs intereſts euſſent pû eſtre bien differens, ſi le premier mobile de toutes les tempeſtes qui s'éleuent dedans le monde, n'eut détourné tous les orages qui euſſent pû tomber ſur la Iudée.

Et habebat pacem ex omni parte in circuitu. 3. Reg. 4. v. 24.

Le ſiecle d'or.

De ſorte que l'on ne voyoit que l'image de la douceur & de la paix dedans les villes & dedans les campagnes, où vn chacun cueilloit paiſiblement ſes biens, & où cependant les Preuoſts eſtablis dedans tous les reſſorts de l'Empire de Salomon, faiſoient leurs prouiſions & amaſſoient l'orge & la paille neceſſaire pour les cheuaux, leſquels eſtoient en ſi grand nombre, que dans les écuries il y auoit quarante mille creches de cheuaux de carroſſe, & douze mille pour ceux de ſelle, d'où l'on ſe peut facilement imaginer tout le reſte de l'attirail, qui n'eut aſſeurément eſté qu'vn labirinthe de confuſion & vn ſujet de toute ſorte de deſordres, ſi Salomon qui

Et habebat Salomon quadraginta millia præſepia equorum curruliũ, & duodecim millia equeſtrium. 3. Reg. 4. v. 26.

estoit comme l'ame de ce puissant Empire, n'eut eu les qualitez requises pour le tenir dedans le reglement; mais outre la Sagesse admirable & la Prudence tout à fait prodigieuse de son esprit, Dieu luy auoit donné vn cœur si vaste, si magnifique, si genereux & si capable de soustenir vne charge si importante & vn employ si grand, que cette Histoire ne trouant point de termes assez naïfs pour l'exprimer, l'a comparé à la multitude innombrable des grains de sable qui sont épars sur le riuage de la mer.

Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, & prudentiam multam nimis, & latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris. 3. Reg. 4. v. 29.

Il composa aussi trois mille paraboles & cinq mille Odes, où nous eussions asseurément troué les plus curieux secrets de la Nature, & quelques restes de cette rare & admirable connoissance qu'il possedoit, touchant le naturel & les proprietez des bestes, des oiseaux, des poissons, des reptiles & de toutes les plantes depuis le Cedre qui croist sur la montagne du Liban, iusqu'à l'hyssope qui naist aux pieds de nos murailles, si la longueur des temps & le malheur des siecles ne nous eut enleué ce thresor.

Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas: & fuerunt carmina eius quinque & mille. 3. Reg. 4. v. 32.

Et disputauit super lignis à Cedro quæ est in Libano vsque ad hyssopum, quæ egreditur de pariete, & disseruit de iumentis & volucribus, & reptilibus & piscibus. 3. Reg. 4. v. 33.

Ie ne peus donc que ie ne porte enuie à ces Princes & à ces peuples qui furent si heureux que de pouuoir estre tesmoins de ces merueilles, & ouïr les oracles de ce Monarque.

L'on y couroit aussi de tous costez, & entr'autres le Roy de Tyr nommé Hiran, voyant qu'il n'y pouuoit aller, luy enuoya quelques Ambas-

Misit quoque Hiram Rex Tyri seruos suos ad Salomonem. 3. Reg. 5. v. 1.

ſadeurs pour l'aſſeurer de ſon ſeruice & de ſon amitié, ce qui donna ſujet à Salomon de luy en deputer quelques-vns de ſa part pour luy faire ſes complimens, & enſuite luy dire que ſe voyant dans le deſſein d'executer les ordres de ſon Pere & de baſtir vn Temple, il le prioit tres-affectueuſement de luy enuoyer des bois de Cedre, & de donner meſme à ſes gens la charge de les couper, pource que ceux de ſon païs eſtoient plus habiles en ce metier, & qu'en échange il promettoit de le recompenſer en tout ce qu'il voudroit. Cette demande pleut à Hiran, & en témoignage de joye, *beny ſoit Dieu*, dit-il, *lequel a donné à David vn fils qui a les qualitez requiſes pour gouuerner vn Empire ſi floriſſant, & vn peuple qui eſt ſi grand en nombre.*

Miſit autem Salomon ad Hiram dicens: præcipe igitur, vt præcidant mihi ſerui tui, Cedros de Libano, &c. 3. Reg. 4 v. 6.

Enſuite il renuoya aſſeurer Salomon qu'il eſtoit preſt de luy donner tout ce qu'il deſiroit, & que ſes gens auroient charge de tranſporter les bois de Cedre & de Sapin du mont Liban iuſques ſur le bord de la mer, où il ſe trouueroit luy-meſme pour les mettre dans les vaiſſeaux, dedans leſquels on les deuoit porter iuſqu'au lieu deſtiné; mais qu'en échange il le prioit de luy fournir des viures pour toute ſa maiſon, ce qui ſe fit ſelon les conditions qu'ils auoient eſtably auec vne ſi grande vnion, qu'enfin ces deux Princes firent alliance.

Et miſit Hiram ad Salomonem dicens: audiui quæcumque mandaſſe mihi, &c 3. Reg. 4. v 8.

Et cependant Salomon fit choiſir dans ſon

peuple trente mille ouuriers, dont il en enuoyoit dix mille par chaque mois sur la montagne du Liban, où sans compter trois mille trois cens maistres Entrepreneurs & Intendans dessus le peuple, il y auoit soixante & dix mille personnes qui portoient les fardeaux, & quatre vingt mille tailleurs de pierres qui separoient les plus grandes & plus pretieuses pour s'en seruir dedans les fondemens, tandis que les massons & charpentiers faisoient tous les autres preparatifs pour le reste de l'edifice.

Elegitque Rex Salomon operarios de omni Israël, & erat indictio triginta millia virorum. 3. Reg. 5. v. 13.

LE TEMPLE DE SALOMON.

CHAPITRE VI.



LE Tabernacle de Moyse fut le Temple mobile des Hebreux, pendant tous ces fameux voyages que ce peuple fit parmy les deserts ; mais le Temple de Salomon fut comme vn Tabernacle & vn Arche immobile, dont Dieu inspira le dessein à Dauid qui le transmit à Salomon pour entreprendre & bastir cet ouurage miraculeux dedans le cœur de la terre promise.

Temple mobile des Hebreux.

Ce fut deux mille neuf cens trente trois ans ou enuiron apres la creation du monde, mille deux cens septante six apres le deluge, quatre cens

Factum est ergo quadringentesimo & octogesimo anno egressionis filio-

rum Israël de terra Ægypti, in anno quarto mense Zio, ipse est mensis, secundus regni Salomonis super Israël, ædificari cœpit domus Domino. 3. Reg. 6. v. 1.

& octante depuis la sortie d'Egypte, le second mois & la quatriesme année de l'Empire de Salomon, que ce Prince ietta les fondemens de ce saint edifice, que la Sainteté mesme auoit choisi pour faire sa demeure.

Description du Temple.

Or comme il y auoit deux parties dedans le Tabernacle, il y auoit aussi dedans le Temple comme la nef qui estoit à l'entrée, & où estoit la Table des pains de proposition, l'Autel des encens & le Chandelier à sept branches, de là on passoit dans le Chœur, lequel estoit vn lieu plus retiré & plus secret, qui s'appelloit le Saint des Saints, où reposoit l'Arche d'alliance & le Propitiatoire couuert de deux grands Cherubins, dont les aisles estoient entrelassées auec tant d'artifice, qu'elles seruoient comme de Throsne à la Grandeur & Majesté de Dieu, dont le Pontife qui seul pouuoit entrer dans ce sacré departement, auoit coustume d'apprendre ses oracles.

Il n'estoit pas aussi permis d'entrer dedans la nef qui estoit le lieu Saint, qu'à ceux qui estoient Prestres, & pour cela il y auoit comme vne grande place deuant le Temple, laquelle estoit separée en deux parts, dedans l'vne desquelles on auoit mis l'Autel des Holocaustes, où les Prestres immoloient leurs victimes, & où ils les lauoient dans le bassin d'airain; mais comme les laïques ne pouuoient pas entrer dans ce retranchement

tranchement lequel, étoit proche le Temple, tout le reste de cette cour seruit à receuoir le peuple qui assistoit aux sacrifices, l'on ne pouuoit pas mesme entrer dans ce premier departement si l'on n'auoit esté purifié, ce qui porta Herodes à établir vne troisiéme cour beaucoup plus éloignée & separée de celles-cy où les Gentils se pouuoient retirer auec les personnes immondes.

Cour des immondes.

Mais comme ie voudrois de bon cœur qu'il n'eut iamais esté besoin de faire de semblables retranchemens dedans le monde pour ne pas mesme arrester nos pensées sur vn lieu si infame reuenons dans le Temple

En verité S. Augustin auoit raison quand il souhaitoit de voir l'Eglise triomphante dans la ville de Rome : & moy i'aurois esté ce me semble tres-volontiers tesmoin & spectateur des triomphes de Salomon dedans Hierusalem, & des merueilles de ce Temple qui a esté vne image parfaite de l'Eglise.

Mais puis qu'il se faut contenter d'vne idée grossiere & du crayon que l'Histoire nous a laissé, il faut premierement sçauoir que sa longueur estoit de soixante coudées, sa hauteur de trente, & sa longueur de vingt, le portique par lequel on entroit estoit large de dix coudées, & sa longueur de vingt, qui répondoient à la largeur du Temple, ce qui seruoit non seulement pour la magnificence & la beauté de ce rare edifice;

Domus autem quam ædificabat Rex Salomon Domino, habebat sexaginta cubitos in longitudine, & viginti cubitos in latitudine, & triginta cubitos in altitudine, &c. 3. Reg. 6. v. 2. Et porticus erat ante Templum

viginti cubitorum longitudinis, &c. 3 Reg. 6. v. 3.

mais encore pour le rendre plus venerable & plus auguste, & pour seruir à ceux qui ne pouuoient pas passer plus auant.

Ce que l'on a aussi du depuis obserué dedans plusieurs Eglises pour les mesmes raisons, comme on peut voir encore maintenant dedans celles de saint Pierre de Rome, de sainte Marie Majour, de saint Iean de Latran, & plusieurs autres.

De là on commençoit à conceuoir vne horreur toute sainte, & comme il n'y auoit rien dans le Temple qui ne portast des marques de respect & veneration, il n'y auoit pas mesme iusqu'aux fenestres qui estoient tellement disposées, qu'elles portoient le iour & la lumiere auec quelque espece de reuerence du costé de l'Autel où reposoit l'Arche d'alliance, à cét effet elles estoient seulement du costé du couchant, du midy, & du septentrion, & comme elles estoient obliques, c'est à dire plus larges au dedans qu'au dehors, les rayons du Soleil y entroient ainsi que des traits enflammez & des fleches ardentes, qui s'épandoient auec plus de violence, & plus de majesté.

Fecitque in Templo fenestras obliquas. 3. Reg. 6. v. 4. *Sagittarias. Symmachus. Fenestra quoque erant facta in modum retis. Hier. in cap. 40. Ezech. Ribera lib. 7. de Templo. Eucherius. Angelomus.*

De plus il y auoit de grands lambris sur le haut des murailles & vne espece de galerie qui regnoit tout autour de ce Temple, ce qui donnoit non seulement du lustre & de l'éclat, mais qui seruoit encore à plusieurs autres commodi-

Et ædificauit super parietem Templi tabulata per 3. Reg. 6. v. 5.

tez, ou ce qui m'a tousiours semblé plus admirable, est que quoy que ce Temple fust édifié de pierres cizelées & fort polies, iamais on n'y oüit coup de marteau, ny d'aucun instrument tandis que l'on le bastissoit.

Et malleus & securis & omne ferramentum non sunt audita in domo cum ædificaretur. 3. Reg. 6. v. 7.

Ce qui se fit, comme l'ont creu Procope, Theodoreth, & quelques autres par vn secret de la diuine prouidence qui auoit aiusté & preparé toutes ces pierres iusques dedans le sein & les entrailles de la montagne du Liban, & pour donner aux hommes vne image visible de ces diuins Palais qui sont dans la Hierusalem celeste, où le repos, la paix, & la tranquillité sont si éloignées du bruit, & des orages qui ont coustume de s'éleuer dans le tumulte de nos passions, que tous les cœurs y sont vnis & attachez inseparablement & eternellement par les liens de l'amour & de la charité.

Theodoreth. q. 21. & 22. Procopius. Glycas.

Tableau de la Hierusalem celeste.

Le reste des murailles estoit au dedans reuestu de grands planchers de cedre, commençant du paué, lequel estoit couuert d'aiz de sapin iusqu'au plus haut étage de ce superbe bastiment.

Tout le reste du Temple estoit bordé par des lambris de cedre, lesquels estoient ornez de corniches, de frises, de chapiteaux, d'armilles, de rondeaux, & de molures élabourées auec tant d'artifice, qu'en tout le corps du Temple on ne pouuoit pas découurir vne seule pointe de pierre.

Fecit quoque domum laquearibus cedrinis. 3. Reg. 6. v. 9.

Oraculum autem in medio domus in interiori parte fecerat, vt poneret ibi arcam fœderis Domini. 3. Reg. 6. v. 19.

Le Saint des Saints qui s'appelloit l'Oracle estoit dans le milieu du Temple, afin de mettre dedans vn lieu plus retiré & plus secret l'Arche d'alliance du Seigneur. Ce lieu estoit aussi en sa hauteur, en sa longueur & en sa largeur également de vingt coudées, tout battu d'or trespur, & son Autel couuert d'or & de cedres, où les lames estoient mesme cloüées auec des lames d'or, afin que tout le Temple estant orné & reuestu de la mesme matiere eut plus d'éclat & de splendeur.

Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis oliuarum. 3. Reg 6. v. 23.

Dessus l'Oracle estoient deux Cherubins de bois d'oliue, & haut de dix coudées, dont les aisles touchoient d'vn bout du Temple à l'autre, il y auoit aussi dans toutes les murailles des Cherubins de palmes, & toute sorte de peintures bordées de festons & de marqueteries, ou pour n'omettre rien de tout ce qui pouuoit seruir à la beauté & à la pompe de tous ces ornemens, le paué mesme estoit tout battu d'or.

Sed & pauimentum domus fecit auro intrinsecus & extrinsecus. 3. Reg 6. v 30.

Ædificauitque eam annis septem. 3. Reg 6. v. 38.

Abregé de miracles.

Enfin tout ce que le plus sage, le plus puissant, le plus curieux, & le plus rare esprit du monde put inuenter l'espace de sept ans le rencontra dedans cét edifice, où pour ne nous pas arrester plus long temps, suffit de dire apres plusieurs Autheurs, que ç'a esté l'vn des chefs d'œuures de la Sagesse; & vn abregé de miracles dont Dieu mesme auoit voulu estre l'Autheur.

MAISON ROYALE de Salomon.

CHAPITRE VII.

APres que Salomon eut mis ſept ans & quelques mois à edifier le Temple, & qu'il eut acheué cét ouurage miraculeux, il emploia ſes ſoins & le reſte de tous ſes materiaux, à baſtir ſa maiſon, laquelle il reſolut de diuiſer en trois departemens, dont l'vn eſtoit pour luy, le ſecond pour ſa femme, & le troiſieſme pour ſe donner par fois quelque relaſche, & ſe pouuoir retirer à l'écart dans de grandes allées, où il fit diſpoſer des colomnes de bois de cedre, dont la hauteur, le nombre, & la beauté auoit quelque rapport auec les cedres du Liban, & qui pour ce ſuiet porta le nom de la foreſt, laquelle eſtoit deſſus cette montagne.

Domum autem ſuam ædificauit Salomon, &c. 3. Reg. 7. v. 1.

Vnus autem ordo habebat columnas quindecim, &c. 3. Reg. 7. v. 3.

C'eſt pour cela que Ioſephe a appellé cette maiſon vn lieu de rafraiſchiſſement, pource que ces colomnes qui compoſoient quatre beaux promenoirs faiſoient vn ordre ſi agreable & ſi entrecoupé de iour & d'ombre, qu'on y pouuoit trouuer en plein midy, & lors que les chaleurs eſtoient plus violentes tout autant de fraiſcheur que ſous les arbres d'vne eſpaiſſe foreſt.

Foreſt artificielle.

Il fit aussi bastir & éleuer sur des colomnes trois grands portiques prez de cette maison, dont la plus proche estoit de cinquante coudées de longueur, & de trente de large, vis à vis de laquelle il en fit faire vne seconde, de laquelle on entroit dans la premiere, & vn peu à l'écart de ces deux on en voioit vne troisiesme, qu'on appelloit le Portique du Throsne de Salomon, où il tenoit en effet ses assises dessus son Throsne, qui estoit entouré de certains petits sieges, dessus lesquels étoient ses Assesseurs. Ainsi tous ces Iuges étoient comme dans vne chambre, laquelle étoit dans ce mesme portique toute parée de bois de cedre, & dont les materiaux étoient de porphire, de marbre, & de plusieurs autres pierres precieuses, telles qu'estoient aussi toutes celles qu'on employa au logis de la Reine, où l'on peut dire en verité que l'art & la nature se joignirent ensemble pour faire cet ouurage, & estaler toutes les raretez & les prodiges qu'elles peuuent produire & enfanter.

Et porticum columnarum fecit, & alteram porticum in facie maioris porticus 3 Reg 7. v. 6.

Et domuncula in qua sedebatur ad iudicandũ, erat in media porticu simili opere. 3 Reg. 7. v 8.

Domum quoque fecit filiæ Pharaonis, &c. 3 Reg. 7. v. 8.

Ensuite de toutes ces merueilles, & comme ce prodige fut acheué, Salomon fit venir vn Tyrien nommé Hiram, lequel auoit vne industrie particuliere pour trauailler en bronze, qui commença à trauailler sur deux grandes colomnes, dont l'vne auoit dix-huit coudées de hauteur, & vne platte bande de douze coudées qui tournoyoit autour auec vn chapiteau de cuiure, le-

Misit quoque Rex Salomon, & tulit Hiram de Tyro, &c. 3. Reg 7. v 13. Artificem ærarium & plenũ sapientia & intelligentia, & doctrina ad faciendum omni opus ex ære. 3. Reg 7. v. 14.

quel estoit de cinq coudées à la façon d'vn rets, & ainsi que des chaisnes entrelassées l'vne dans l'autre auec vn artifice miraculeux. Et fecit duces columnas æreas, &c. 3. Reg 7. v. 15.

Ie vous laisse à penser s'il faisoit beau voir deux cens rangs de grenade qui estoient tout autour d'vn second chapiteau, & sur le haut de ces colomnes vn lys de la mesme matiere qui donnoit vn éclat & vne grace nompareille à la colomne qui luy seruoit de base & de support.

Apres ces deux colomnes il entreprit de faire comme vne mer de fonte de dix coudées d'vn bout à l'autre, & qui auoit cinq coudées de hauteur auec des cercles de trente coudées qui la relioient, il adiousta autour de ce vaisseau deux ordres de graueures qui estoient canelées, & pour donner à cet ouurage plus d'ornement & de beauté, il luy donna pour ses soubasemens douze grands bœufs d'airain qui estoient tellement diuisez, que trois estoient tournez vers le Midy, trois vers l'Orient, trois vers le Couchant & trois vers le Septentrion, qui eussent esté les emboucheures de cette mer, si l'on s'en fust voulu seruir pour faire couler l'eau que l'on y pouuoit mettre iusqu'à la pesanteur de cent soixante mille liures. Fecit quoque mare fusile, &c. 3. Reg. 7. v. 23. Et stabat super duodecim boues, &c. 3. Reg 7. v. 25.

Outre les Lyons qui portoient ce vaisseau il fit dix grandes bases qui estoient découpées & garnies de toute sorte de graueures, où entre les couronnes & les bordures il y auoit des Cheru- Et fecit decem bases æneas, &c. 3. Reg. 7. v. 27.

bins, des bœufs & des lyons, & dedans les jointures dessous les lyons & sous les bœufs il mit des resnes suspenduës, où pour rendre tout ce colosse plus portatif, il enchassa quatre rouës & des essieux de cuiure dans chacune des bases: Enfin il n'obmit rien de tout ce qui pouuoit donner du lustre & de la majesté à ces ouurages, ausquels il adiousta tous les ameublemens qui pouuoient estre necessaires dedans cet edifice.

Et quatuor rotæ per bases singulas & axes ærei, &c. 3. Reg 7. v. 30.

Ensuite Salomon fit placer dans le Temple tous ses thresors & tous les plus precieux de tous ses meubles, tels qu'estoient l'Autel d'or & la table de mesme metail sur laquelle on mettoit les pains de proposition, comme aussi les dix chandeliers qui estoient à costé de l'Oracle, les fleurs de lys, les lampes, les fourchettes, les cruches, les phioles, les mortiers & les encensoirs lesquels estoient tous de pur or, en quoy certes ce Prince vray heritier de la pieté de Dauid, fit parestre que sa sagesse n'estoit pas comme celle des Sages de ce monde, qui ne consacrent aux Autels & aux Temples que les restes de leurs plaisirs, & qui croiroient auoir commis vn sacrilege si ils auoient donné quelque partie de leurs biens au seruice de Dieu.

Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini, &c. 3. Reg 7. v. 48.

LA

LA DEDICACE DV TEMPLE.

CHAPITRE VIII.

CEtte pompeuse & auguste ceremonie que fit Dauid quand il porta l'Arche d'alliance dedans la forteresse de Sion, ne fut que le prelude & l'appareil de celle où Salomon fit assembler les Princes des Tribus, & les Chefs des familles du peuple d'Israël, pour faire le transport de ce sacré depost dedans ce Temple miraculeux que la Sagesse eternelle de Dieu auoit choisi pour habiter en terre.

Tunc congregati sunt omnes maiores natu Israël cum principibus tribuum, & duces familiarum filiorum Israël ad Regem Salomonem in Ierusalem, vt deferrent arcam fœderis Domini de ciuitate Dauid, id est de Sion. 3. Reg 8. v. 1.

Iamais on ne vit tant de sacrifices que Salomon en fit faire durant tout ce voyage, où luy mesme voulut aller en teste de son peuple, lequel estoit suiuy des Prestres qui portoient l'Arche, qui estans arriuez dans la plus sainte & sacrée partie du Temple, appliquerent ce Paradis terrestre sous les aisles des Cherubins qui luy seruoient de voile.

Et immolabant boues & oues absque æstimatione & numero. 3. Reg. 8. v. 5.

Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum Templi, in sanctum sanctorum super alas Cherubim. 3. Reg. 8. v. 6.

On vit aussi à mesme temps vne nuë éclatante & tenebreuse qui descendit dessus le Tabernacle, & qui seruit comme de dais à ce Throsne visible de la presence & Majesté inuisible de Dieu, qui tenoit ses assises dessous les ombres adorables que luy faisoit ce crespe ob-

Factum est autem cum exissent sacerdotes de sanctuario,

nebula impleuit domum Domini. 3. Reg. 8. v. 10.

ſcur & lumineux, deſſous lequel il a fait tant de fois éclatter les plus viues ſplendeurs de ſa Diuinité.

Abregé des grandeurs de Dieu.

Il ne faut donc point d'autre marque pour nous faire connoiſtre que toutes les grandeurs du Ciel & de la terre ſont fonduës dedans ce Temple, & il faut eſtre aueugle pour ne pas voir dans le milieu de cette nuë les rayons d'vn Soleil qui ſe leue preſques touſiours dedans l'obſcurité, & qui n'a point de theatre plus illuſtre & de Throſne plus magnifique que le ſein des tenebres, où il produit le jour des jours & le rayon qui a donné naiſſance à toutes les lumieres.

Tunc ait Salomon: Dominus dixit vt inhabitaret in nebula. 3. Reg. 8. v. 12.

Ædificans ædificaui domum in habitaculum tuum, &c. 3. Reg. 8. v. 13.

Il ne fallut point d'autre preuue à Salomon pour le conuaincre de cette verité, & s'adreſſant à Dieu ſur ce ſujet, *Ie ſçais*, dit-il, *que c'eſt dedans les nuës que vous faites voſtre demeure, voila le Throſne que ie vous ay baſty, & c'eſt dedans ce Temple que i'ay eſté aſſez heureux pour eſtablir ſelon vos ordres la plus ſolide & conſtante retraite que vous ayez maintenant ſur la terre.*

Conuertitque Rex faciem ſuam, & benedixit omni Eccleſiæ Iſraël, &c. 3. Reg. 8. v. 14. Flexis genibus contra vniuer-

Et puis comme ce Prince eſtoit ſous le portique il tourna ſon viſage du coſté de ſon peuple, & ayant mis ſes deux genoux en terre & éleué ſes mains au Ciel, il pria Dieu de departir ſes plus cheres benedictions deſſus ce nombre preſ-

qu'infiny de toute sorte de personnes, qui immoloient des bœufs & des brebis dans la place publique, qui estoit destinée pour presenter les sacrifices.

sam multitudinem Israël, & palmis in cœlum leuatis lib. 2. Paral. cap. 6.

Apres cette ceremonie il declara ce qui s'étoit passé entre Dieu & son pere sur le dessein du Temple, & comme il fut choisi du Ciel par vne grace particuliere pour entreprendre & acheuer vn ouurage si important.

Et ait Salomon: Benedictus Dominus Deus Israël, qui locutus est ore suo ad Dauid patrem meum, &c. 3. Reg. 8. v. 15.

En suite il éleua les mains au Ciel pour la seconde fois auant que s'adresser à Dieu, auquel il parla de la sorte.

Seigneur, Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vostre Majesté, ny dans le Ciel ny sur la terre. I'adore cette puissance qui vous est naturelle & qui rend vos paroles si efficaces, que ce vous est assez d'ouurir la bouche pour accomplir ce que vous promettez. Conseruez donc cette noble & Royale alliance que vous auez promis de maintenir dedans la maison de Dauid, accomplissez dedans le fils ce que vous auez commencé dans le Pere, & si ie suis fidelle à vos Commandemens, faites fleurir entre mes mains le Sceptre & la Couronne d'vn Prince qui a esté si ferme & si constant dedans vostre seruice : Or cepen-

Domine Deus Israël non est similis tui Deus in cœlo desuper, &c. 3. Reg. 8. v. 23.

dant vous n'auez pas voulu que des mains si illustres eussent l'honneur de vous bastir vn Temple, & les secrets de vostre sainte & admirable Prouidence se sont arrestez dessus moy, pour me faire l'Executeur d'vne entreprise & d'vn dessein qui semble n'auoir rien de mortel; mais ô mon Dieu, ie suis contraint de trahir mes pensées, & peu s'en faut que ma raison ne demente mes yeux, ne pouuant pas quasi m'imaginer que vous ayez voulu choisir vne demeure dessus la terre.

Ergone putandum est, quod verè Deus habitet super terram? &c. 3. Reg. 8. v. 27.

Et vrayment si vous estes celuy dont la grandeur immense & infinie ne peut estre comprise & enfermée dedans ces vastes & prodigieuses étenduës qui sont dans l'empirée, si vostre Majesté est essentiellement d'vne substance si diffuse sans diuision ny imperfection, qu'en mesme temps elle est presente en tous les lieux, & vnie à toutes les creatures d'vne vnion si étroite, qu'elle passe iusques dedans leurs estres & dedans leurs essences, comment est-ce que vous estes venu vous racourcir & renfermer dans ce Temple terrestre & materiel. Ie suis neantmoins obligé de le croire, & j'espere que vos

Si enim cœlum & cœli cœlorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificaui. 3. Reg. 8. v. 27.

Et exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, &

bontez seront enfin propices à mes vœux & fauorables à toutes mes prieres. Répandez donc, ô le Soleil viuant & animé de toute la nature, quelques-vns de ces traits qui sortent de vos yeux, & élancez quelques-vnes de vos œillades sur ce Theatre visible de vostre Majesté. Que les rayons du jour & de la nuit ne vous empeschent pas de faire dans ce Temple & dans ce Ciel terrestre, l'vn de ces jours qui n'ont point de midy, point de couchant & point d'aurore, que dans le sein & dans l'écoulement de ces lumieres eternelles qui prennent leur naissance & leur source dedans vostre diuinité, souuenez vous que c'est icy le lieu dessus lequel vous auez dit vous mesme que vostre Nom deuoit estre marqué.

cum exaudieris propitius eris, &c. 3. Reg 8. v. 30.

Erit nomen meum ibi. 3. Reg. 8. v. 29.

Souuenez-vous que c'est icy l'Arche de vostre alliance auec les hommes, le Tabernacle où vous tenez comme en reserue toutes vos Graces, le sanctuaire où repose le plus aimable de tous vos attributs, le Saint des Saints, où la Sainteté mesme a choisi sa demeure, l'oracle qui répond à nos vœux & le propitiatoire où vostre Majesté ne peut répandre & étaler que les Thresors de ses

Vt exaudias deprecationem serui tui, & populi tui Israël, &c. 3. Reg. 8. v. 30.

saintes misericordes. Exaucez donc les prieres de vostre seruiteur & les demandes de ce peuple, & que iamais personne ne sorte de ce lieu sans auoir obtenu l'effet & l'accomplissement de toutes ses demandes.

Ce n'est pas toutefois que ie veuille obliger vos Bontez à pouuoir estre injustes & à traiter également le criminel & l'innocent; car comme vos Autels doiuent seruir d'asile & de retraite aux bons, ie sçais qu'il faut que les meschans en soient exclus, & qu'en versant la pluye & la rosée dessus les vns, vous lanciez vos carreaux & vos foudres dessus les autres. Ie demande donc seulement que les iustes soient exaucez, & que si vostre peuple fait penitence de ses pechez vous n'ayez point d'égard aux offenses qu'il a commis; mais au desir qu'il a de vous estre fidelle, & de se rendre plus ferme & plus constant sous tous les Ordres de vos Commandemens.

Exaudi eos in cœlo & dimitte peccata seruorum tuorum, &c. 3. Reg. 8. v. 36.

Alors ie vous prie mon Dieu de faire éclatter vos Bontez, & de leur faire voir que la peste, la guerre, la famine & tous les fleaux du Ciel ont des fureurs trop foibles pour resister à la douce & aimable violence

Fames si oborta fuerit in terra aut pestilentia, &c. 3. Reg. 8. v. 37.

Tu exaudies in cœlo in loco

de nos prieres, quand on se vient ietter à vos genoux & épancher son cœur deuant vostre sainte presence, pour receuoir quelque secours dans ses necessitez.

habitationis tuæ, &c. 3. Reg. 8. v. 30.

Montrez aussi que vos Autels ne sont pas seulement des asiles particuliers pour quelque peuple & pour quelques contrées; mais pour tous ceux qui y viennent dans la resolution de satisfaire à la rigueur de vos Iustices, ou bien pour meriter quelques nouueaux accroissemens de vos douces misericordes.

Insuper & alienigena qui non est de populo tuo Israël, &c. 3. Reg. 8. v. 41.

Que tous les peuples accourent donc de tous les coins du monde, & que les Estrangers apprennent auec vostre peuple les deuoirs de respect & d'amour qu'ils doiuent rendre à vostre Majesté dedans ce Temple, où i'ay inuoqué vostre Nom, & où i'espere que tous ceux qui y viendront offrir leurs sacrifices & presenter leurs vœux, auront la recompense qui est promise à tous vos seruiteurs. Je m'attens neantmoins que ce peuple que vous auez choisi pour vostre, & lequel vous auez retiré de l'Egipte pour luy donner vostre terre promise, aura nommément le bon-heur de receuoir l'effet de vos promesses & le terme de ses requestes, si il est

Vt discant vniuersi populi terrarum nomen tuum timere sicut populus tuus Israël, &c. 3. Reg. 8. v. 43.

Et propitiaberis populo tuo, qui peccauit tibi, &c. 3. Reg. 8. v. 50.

si heureux de renoncer à toutes ses passions pour consacrer son cœur & ses amours à tous les ordres où vous auez voulu assujettir toutes ses volontez.

Factum est autem cum complesset Salomon orans Dominum omnẽ orationem, & deprecationem hanc surrexit de conspectu altaris Domini, &c. 3 Reg 8. v. 54.

Apres que Salomon eut acheué cette priere il se leua en presence de tout le peuple, dessus lequel il pria Dieu de continuer ses benedictions, luy rendant graces à mesme temps de l'accomplissement vniuersel que sa diuine Prouidence auoit donné à toutes les promesses qu'il auoit faites à Moyse, & le priant de conseruer dessous sa sauue-garde vne Nation qui luy auoit tousiours esté plus chere que la prunelle de ses yeux.

Cumque complesset Salomon fundens preces ignis descẽdit de cœlo, & deuorauit holocausta & victimas, & maiestas Domini impleuit Templum. 2. Par. 7.

Et cependant pour marque que le Ciel approuuoit cette ceremonie, l'on vit tomber du haut des nuës des tourbillons de feu qui fondirent sur les Autels, & consumerent les holocaustes & les victimes, lesquelles furent en si grand nombre, que sans conter celles du peuple; Salomon immola pour sa part vingt & deux mille bœufs & six vingt mille brebis, dont la fumée s'entremeslant auec celle du feu & des parfums faisoit vn voile obscur & lumineux dessus le Temple, qui témoignoit assez que la grandeur & Majesté de Dieu y residoit.

Mactauitque Salomon hostias pacificas quas immolauit Domino,

Les Prestres mesmes furent surpris & arrestez à la veuë de ce spectacle, & tout le peuple lequel en fut

en fut tesmoin, ne put dedans vne consternation si generale que se ietter en terre pour adorer l'Autheur de ces prodiges, & luy crier qu'en verité il estoit bon, & que toutes les langues & tous les cœurs des hommes deuoient estre occupés à benir, & à louër durant toute l'eternité l'excez de ces saintes misericordes, qui ont paru dans les siecles des siecles, & pendant toute l'eternité.

boum viginti duo millia & ouium centum viginti millia. 3 Reg. 8. v. 63. Nec poterant sacerdotes ingredi Templũ Domini, eo quod implesset Maiestas Domini Templum Domini, sed & omnes filij Israël videbant descendentem. &c. 2. Par. 7.

APPARITION DE DIEV à Salomon.

CHAPITRE IX.



EN verité saint Gregoire de Nysse auoit raison de croire que Dieu donnoit tousiours à nos prieres vne secrette & sainte violence, que saint Iean Chrysostome a appellé la source & l'origine de la plus part des graces qud nous auons coustume de receuoir du Ciel. Ie crois mesme que les Gentils ont eu assez de iour & de lumiere pour connoistre ces veritez iusques dans les tenebres de leur Philosophie, puisque les plus subtils ont esté obligez de se feindre des entrées mysterieuses & reciproques de nos ames dans Dieu, & de Dieu dans

ἀγιότητα μυϛικὴν. Greg. Nyssen. de scop. Christ.

κεφαλαῖον ἀγαθῶν. Chrysost orat. 1. de orand.

Iamblicus lib. de myst. p. 18. Platonici.

Plotinus. Proclus.

nos ames qui ſe font, diſent-ils, par la force de nos prieres,& qui dans vn cercle miraculeux d'amour & de tranſport, font vne vnion du Ciel auec la terre, & des hommes auec leur Createur; ce qu'il me ſemble que ſaint Denis Areopagite a exprimé plus clairement, quand il a comparé nos prieres à vne chaiſne lumineuſe, beaucoup plus admirable que celle que les Poëtes ont mis entre les mains du premier de leurs Dieux, pour ſuſpendre & éleuer le monde ſelon ſes volontez, puiſque les hommes meſmes la tiennent par vn bout pour attirer Dieu deſſus eux, & le contraindre à entr'ouurir les Cieux quand ils ſeroient de bronze, pour ſe fondre dedans leurs cœurs & leur verſer ſes plus douces roſées, comme il fit à Moyſe, lequel au raport de Ioſephe fit découler la manne entre ſes mains, qu'il tenoit éleuées pendant ces heureuſes & puiſſantes prieres qui en firent la premiere ouuerture.

πολυφώτου σειρᾶς. Dionyſ. cap. 3. de diuin. nominib.

Ros de cœlo delapſus in precantis manibus concreuit. Ioſeph lib. 3. antiquit.

Et neantmoins il ne faut pas s'imaginer qu'à meſme temps que l'on ouure la bouche & qu'on jette quelques ſoûpirs au Ciel, il nous doiue touſiours tout auſſi-toſt eſtre propice, puis qu'apres tous les ſacrifices que Salomon fit dans ſon Temple, apres les ſoins & les depenſes infinies qu'il auoit fait dans l'accompliſſement de ce fameux ouurage, & apres la priere publique & ſolemnelle qu'il fit pendant la dedicace de ce ſaint edifice, Dieu demeura l'eſpace de treize ans

tous entiers auant que luy pareſtre, pour l'aſſeurer qu'enfin il auoit exaucé ſa demande, & ſanctifié cette maiſon qu'il auoit edifiée en l'honneur de ſon Nom, & qu'il luy promettoit de conſeruer touſiours dans ſon amour & ſous ſa protection.

Dixitque Dominus ad eum: exaudiui orationem tuam, & deprecationem tuam, &c. 3 Reg 9. v. 3.

En ſuite dequoy il luy recommanda de ne quitter iamais les traces qui luy auoient eſté marquées par les exemples de ſon Pere, & de garder ſoigneuſement tous les ordres qu'il luy auoit donnez, ou autrement qu'il oſteroit le Sceptre & la Couronne de ſa maiſon, & qu'apres auoir retiré ſes regards & ſon cœur de ſon Temple, il rendroit Iſraël le prouerbe & la fable de toutes les nations, obligeant tous les peuples à faire des riſées & des mépris d'vn lieu & d'vne terre qui deuoit eſtre dans le reſpect de tous les hommes & dans l'eſtime de toutes les Prouinces.

Tu quoque ſi ambulaueris coram me ſicut ambulauit pater tuus in ſimplicitate cordis & in æquitate, &c. 3 Reg. 9. v. 4.

Ponam thronum regni tui ſuper Iſrael in ſempiternum. 3. Reg. 7. v 4.

Eritque Iſraël in prouerbium, & in fabulam cunctis populis. 3. Reg 9. v. 7.

C'eſt la parole que Dieu donna à Salomon qui luy deuoit ſeruir de frein pour retenir ſon cœur dans la violence, & parmy les tranſports où les Princes ſont bien ſouuent comme contraints de ſe laiſſer aller quand ils ſuiuent le cours de leurs paſſions.

LA REINE DE SABA DEDANS la Cour de Salomon.

CHAPITRE X.

Les charmes de la curiosité.



Es plus sçauants seroient dans l'ignorance des plus rares secrets de la nature, si nos ayeuls & ces grandes & sublimes intelligences qui ont ouuert les premieres Academies, n'auoient esté piquées par les attraits & par les charmes de la curiosité.

Ie ne peus donc pas blasmer la passion de ces vieux Philosophes, lesquels estans paruenus à vn aage où il semble qu'ils ne deuoient penser qu'à leur repos, eurent bien toutefois le courage de quitter leur païs, & de passer des fleuues & des mers auec des peines indicibles, pour consulter quelques oracles & apprendre quelque secret qu'ils ignoroient.

Ie louë Pythagore qui s'en alla dedans la ville de Memphis pour consulter les Sages de l'Egypte, & de là dans la Perse & dans la Babylone pour y apprendre le cours des Astres, où s'estant rendu maistre il passa dans la Crete, & puis dedans Lacedemone, où ayant étudié les loix de Lycurgue & de Minos, il vint trouuer le terme de ses voyages & de sa vie dedans la capitale de l'Vniuers.

Ie ne peus pas aussi que ie n'admire le dessein de Platon, qui non content d'auoir esté chercher vn Maistre iusques dedans l'Egypte, passa dans l'Italie & voulut estre le disciple de ceux qu'il eut pû enseigner, s'imaginant que toutes les prisons, toutes les chaisnes, & toutes les captiuitez où il se vit reduit pendant toutes ses courses luy estoient honorables, puis qu'il auoit esté assez heureux de rencontrer iusques dans les tenebres de ses cachots les lumieres qu'il recherchoit.

V. Hier. ep. ad Paulin.

I'ay donc encore maintenant de l'amour, de la veneration & des loüanges pour la curiosité de tous ces Philosophes, & il me semble qu'il n'y a point d'homme dedans le monde qui n'eut esté tres-volontiers leur compagnon dans ces heureux voyages.

Il faut auouër neantmoins que toute la Sagesse que ces Sages alloient chercher, n'en auoit que le nom au lieu que celle qui attira la Reine de Saba de l'Arabie heureuse ou de l'Ethiopie iusques dedans la Cour de Salomon, estoit l'vne des plus parfaites & des plus naïfues images que la Sagesse increée eut iamais fait parestre dedans le monde, & qui portoit en verité toutes les marques & tous les traits d'vn si auguste & si sublime original.

Sed & Regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus. 3 Reg 10. v. 1.

En sorte que de voir la Majesté qui reluisoit sur le visage de ce Monarque, d'entendre les pa-

roles qui ſortoient de ſa bouche, & de conſiderer tous ſes ouurages qui eſtoient animez de la vertu & de l'eſprit de ſa Sageſſe, l'on en pouuoit dire le meſme qu'Anaxagore, Diogene & Orphée ont voulu dire de ce monde viſible, quand ils l'ont appellé vn concert de muſique, où l'on n'entend que les loüanges de ſon Autheur. Quoy que c'en ſoit, ce fut le ſeul renom de la Sageſſe de Salomon & la puiſſance de ſon Empire, auec l'immenſe & prodigieuſe multitude de biens & de richeſſes de ſa maiſon & de ſon Temple, qui attirerent des confins de la terre la Reine de Saba, qui pour ſe conuaincre ſoy-meſme dans l'opinion qu'on luy auoit donné de l'eſprit de ce Prince, luy propoſa d'abord mille queſtions enigmatiques, dont les reſponſes luy firent voir que contre la couſtume ordinaire du monde, le bruit des merueilles de Salomon eſtoit moindre que les effets.

Eſprit de la Sageſſe.

ἔμμελες ὄργανον κινούμενον ἐν ῥυθμῷ.

Et docuit eam Salomon omnia verba quæ propoſuerat. 3. Reg. 10. v. 3.

Ce fut auſſi la ſeule cauſe qui l'obligea de luy auoüer franchement qu'elle n'eut pû iamais ſe figurer tout ce qu'elle voyoit, & apres quelques iours comme elle eut eu le temps de contempler plus à loiſir la conduite miraculeuſe de ce Monarque, les raretez & les prodiges de ſon Temple, les ſeruices de ſa maiſon & de ſa table, le reglement, les ordres & l'habit de tous ſes officiers, & le nombre preſqu'infiny des holocauſtes qu'il offroit tous les iours, elle penſa paſmer d'eton-

Videns autem regina Saba omnem ſapientiam Salomonis, & domum quam ædificauerat, &c. Non habebat vltra ſpiritum. 3. Reg 10. v. 4.

nement, de ſorte que toute rauie & extaſiée elle ne put qu'à peine ouurir la bouche pour dire à Salomon.

Ah, Sire, qu'heureux ſont ceux qui ont l'honneur d'eſtre toûjours pres de voſtre perſonne, & d'ouïr les oracles de la Sageſſe qui reſide dans voſtre eſprit & qui parle par voſtre bouche, en verité tout ce qu'on m'en a dit n'eſtoit que l'ombre & l'abregé des prodiges que j'aperçois, i'ay moy meſme voulu eſtre teſmoin de ces merueilles, & les ayant toutes conſiderées ie ſuis contrainte de confeſſer, que quoy qu'on m'ait pû dire ie n'en pouuois croire que la moitié, & neantmoins mes yeux m'apprennent maintenant que mes oreilles n'auoient oüy qu'vne partie de vos miracles.

Dixitque ad Regem: verus eſt ſermo quem audiui in terra mea, &c. 3 Reg 10. v. 6.

Non credebam narrantibus mihi donec ipſa veni, & vidi oculis meis, & probaui quod media pars mihi nunciata non fuerit, &c. 3 Reg. 10. v 7.

Ie benis donc cette puiſſance auguſte & ſouueraine qui vous a fait tant de faueurs, i'admire la grandeur de celuy qui vous a fait ſi grand, & tant que i'auray des paroles & de la voix, ie les emploiray pour luy rendre des graces immortelles de ce qu'il luy a pleu vous eſtablir ſur cet Empire & ſur ce Throſne, pour iuger tous les peuples qui accourent à vous.

Sit Dominus tuus benedictus cui complacuiſti, &c. 3. Reg. 10. v. 9.

Apres ces complimens pour témoigner que ſes paroles n'eſtoient pas infecondes, ny ſes ſentimens infertiles, cette Reyne qui n'eſtoit pas moins magnifique que curieuſe, & qui auoit amené auec ſoy tous les plus riches, & plus rares

thresors de son païs, offrit à Salomon six vingt talens auec plusieurs pierres precieuses, & vne quantité tout à fait prodigieuse d'épiceries & de parfums, ce qui donna sujet à Salomon de témoigner qu'il n'estoit pas moins liberal que cette Reine, car comme à mesme temps il receut les nouuelles que la flotte d'Ophir estoit heureusement venuë à port, & qu'outre les bois de corail ou d'ebene, dont il fit faire les pilastres & les degrez du Temple, il eut receu plusieurs autres richesses de plusieurs autres quartiers du monde, il presenta à cette chere & illustre estrangere tout ce qu'elle voulut, ou ces deux cœurs vrayment dignes d'vn Roy & d'vne Reine, firent bien voir que les mains des Princes doiuent estre comme celles de Dieu, que les plus sages des Hebreux ont appellé des Spheres d'or toutes remplies de richesses & de thresors, qui dans le mouuement perpetuel de ces globes si éclattans, se répandent dessus la terre, c'est aussi nommément en cela qu'ils doiuent estre entierement semblables à la diuinité, à qui, comme l'asseure saint Gregoire de Nazianze, il n'y a rien de si conforme à la nature, que de prodiguer ses faueurs & les donner à tous les hommes auec quelque sorte de profusion, & c'est peut-estre d'où les prophanes mesmes ont estimé qu'il est beaucoup plus honorable aux Princes de s'éleuer des monumens & des trophées, par la grandeur de leurs

Dedit ergo Regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis & gemmas pretiosas. 3. Reg 10. v 10

Rex autem Salomon dedit Reginæ Saba omnia quæ voluit & petiuit ab eo 3 Reg 10. v. 13.

Manus eius tornatiles plenæ hyacinthis, manum eius globi aurei. Philosophi Hebr.

Nihil esse Deo tam proprium quam in omnes esse munificentissimè liberalem. Greg Naz orat. 26.

εἰς τὸ πάντας εὐεργετεῖν.

leurs bien-faits, que par la multitude de leurs conqueſtes.

La Reine de Saba ſera donc immortelle dedans le cœur & dans la Cour de Salomon, & quoy qu'enfin apres pluſieurs mois de ſejour dedans Hieruſalem, cette Princeſſe ſe ſoit deliberée de retourner en ſon païs; malgré toutes les terres, toutes les mers & tous les fleuues qui la pourront ſeparer de ce Prince, iamais ils ne ſe quitteront, tant il eſt vray que les plus douces & les plus fortes chaiſnes dont l'on puiſſe joindre des cœurs & vnir des eſprits, ſont celles des preſens qu'on ſe fait, dans leſquels; comme l'a remarqué vn ancien Politique; l'on a couſtume de receuoir touſiours plus qu'on ne donne.

Regi eſſe honeſtius beneficiorum quam trophæorum multitudinem relinquere. Xenophon ex Stob. ſer. 46.

Quæ reuerſa eſt & abiit in terram ſuam cum ſeruis ſuis. 3. Reg. 10. v. 13.

Matth. Verouenſis in Epiſt.

Et au reſte l'on ne doit s'eſtonner ſi outre que c'eſt d'ordinaire vn appanage de la naiſſance de tous les Grands, de ne ſe laiſſer iamais vaincre par les bien-faits, & de porter leurs liberalitez iuſques dedans l'excez; Le Ciel donna ce priuilege à Salomon auec plus d'auantage qu'à aucun autre Monarque qui ait iamais eſté, puis qu'il eſt vray, comme l'a obſerué Iean Pic de la Mirande, que c'eſt vn des effets de la Sageſſe que d'eſtre liberal, où il faut adjouſter que la puiſſance & les richeſſes ne ſeroient que des ſpectres & des phantoſmes inuiſibles, ſi elles n'éclattoient dans ces nobles ſaillies & ces prodigues épanchemens: Or eſt-il que iamais aucun Roy n'a

Liberalité effet de la Sageſſe.

eu plus de puiſſance que Salomon, qui ſans parler des reuenus immenſes qui luy reuenoient de ſes tributs & des droits qu'il tiroit du commerce, receuoit tous les ans vne ſi grande quantité de threſors qu'on ne faiſoit pas plus d'eſtime de l'argent que des ſablons & de l'arene, ce qu'on pourra facilement s'imaginer ſi l'on conſidere que des quatre coins du monde, les plus puiſſans Monarques venoient apporter des preſens & faire des hommages aux pieds de Salomon, qui paroiſſoit comme vn Ange viſible & vn Dieu mortel deſſus vn grand Throſne d'yuoire reueſtu d'or, où l'on montoit par ſix degrez, & dont le ſiege eſtoit porté deſſus deux mains qui le tenoient de part & d'autre, auec deux lyons qui eſtoient a coſté, & qui auec le reſte de cet ouurage, auoient comme pour leur ſupport douze autres lyons qui ne ſeruoient qu'à rendre ce chef-d'œuure plus éclattant & plus majeſtueux.

Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per annos ſingulos, ſexcentorum ſexaginta ſex talentorum auri. 3. Reg. 10. v. 14

Fecit etiam Rex Salomon Thronum de ebore grandem. 3. Reg. 10. v. 18.

Qui habebat ſex gradus. 3. Reg. 10. v. 19.

Et duodecim leonculi ſtantes ſuper ſex gradus hinc atque inde. 3. Reg. 10. v. 20.

Enfin les autres meubles dont ſe ſeruoit ce Prince, non ſeulement pour l'vſage du Temple; mais encore dedans ſa maiſon du Liban eſtoient tous d'or maſſif. Dequoy l'on ne doit s'eſtonner, puis qu'outre les nauires qui tous les ans venoient d'Ophir, toutes chargées d'or & de bois tres-pretieux, & tres-rare; il y auoit encore vne ſeconde flotte qui luy venoit de Tharſe, & qui apres auoir paſſé par les plus beaux & plus cele-

Sed & omnia vaſa, quibus potabat Rex Salomon, erant aurea & vniuerſa ſuppellex domus ſaltus Libani de auro puriſſimo. 3 Reg. 10. v. 21. *Ioſephus.*

bres ports, tels que ſont ceux de Natolie, de Grece, de France, d'Italie, d'Eſpagne, de Cypre, de Sicile, de Crete, des Cyclades & de pluſieurs autres ſemblables, tant dans l'Aſie, que dans l'Europe & dans l'Afrique, luy apportoient toutes les raretez qui ſe pouuoient trouuer dans les Prouinces, dans les Villes & dans les Iſles où ils mouïlloient les Anchres pendant vne ſi longue nauigation.

De ſorte que Ieruſalem eſtoit pour lors comme le Theatre des merueilles du monde, & Salomon comme le centre où tout ce qui ſe peut imaginer de plus auguſte, de plus heureux & de plus grand deſſous les Cieux, venoit ſe rendre comme à ſon terme. Ce qui ſeruoit premierement au peuple d'Iſraël pour ſuiure les bons exemples qu'ils voyoient dans ce Prince, & pour imiter les vertus de celuy dont ils admiroient le bon-heur.

Le Theatre des merueilles du monde.

Secondement l'éclat d'vne fortune ſi éminente donnant iuſques dedans les yeux des Roys de la Syrie, de l'Arabie, de l'Egypte & de tous les confins de la terre habitable qui accouroient pour en eſtre teſmoins & ſpectateurs, ne leur pouuoit que ſeruir de ſujet pour adorer le Dieu de Salomon, qui eſtoit l'origine & la ſource d'vne fortune ſi prodigieuſe.

Et vniuerſa terra deſiderabat vultum Salomonis. 3. Reg. 10. v. 24.

Troiſieſmement il eut fallu eſtre ſans yeux & ſans eſprit, pour ne pas voir & ne pas reconnoi-

ſtre dedans vn Eſtat ſi glorieux, le crayon d'vne gloire plus accomplie, & l'Image de la Hieruſalem celeſte & triomphante, dont le Temple de Salomon eſtoit vne ſi viue & ſi parfaite reſſemblance.

Quoy que certes la decadence d'vn Empire ſi floriſſant, & la fin deſaſtreuſe de toutes les felicitez de Salomon, ne nous puiſſe pareſtre maintenant que comme vn Tableau en détrempe qui a perdu ſon luſtre & toutes ſes couleurs, dedans l'eſpace d'vne nuit & par le rauage de quelque pluye, ou bien comme ces aſtres qui ſe forment dedans les nuës, auec des couleurs apparentes & des lumieres feintes qui ſe diſſipent en vn moment, & qui ſouuent ſe reſoluent en des orages.

Salomon a eſté le plus Sage, le plus heureux, le plus puiſſant & le plus renommé de tous les Princes, il eſt tres-vray; mais tant de graces s'en vont eſtre effacées en vn clin d'œil, & ſi quelqu'vn veut voir iuſqu'à quel point peut aller l'infortune d'vn homme, & à quelles viciſſitudes eſt ſujette la gloire, la vertu, la puiſſance, & le reſte des qualitez dont vn homme ſe peut flatter, qu'il vienne apprendre le changement horrible & lamentable de Salomon.

Changement prodigieux.

FIN DESASTREVSE DE Salomon.

CHAPITRE XI.



CEt heureux Patriarche, qui pendant le deluge fut le depositaire des reliques du monde, fit au raport de ſaint Iean Damaſcene vne ſeparation dedans ſon Arche, où d'vn coſté il mit les hommes, & de l'autre les femmes; les Sages des Hebreux firent auſſi le meſme dans leurs familles & dedans leurs tributs, comme l'a remarqué ſaint Epiphane, lequel voulant reprimer l'inſolence de quelques peuples, ſe ſert de cet exemple qu'il appelle vne loy eſtablie par les Prophetes.

S. Damaſc. lib. 4. orth. cap. 25. S. Hieron. in cap. 12. Zacharia.

Familiæ domus Dauid ſeorſum & mulieres eorum ſeorſum. Zach. 12.

θεσμὸν inſtitutum Prophet. Epiphanius.

Mais certes comme il n'y a point d'eſtabliſſemens ſi rigoureux, de couſtumes ſi ſaintes & de loix ſi ſacrées qui ne ſoient violées, il faut bien croire que celle-cy ne dura pas long-temps dans ſa premiere pureté, puiſque la pluſpart des deſaſtres que nous liſons dans cette hiſtoire, ſont des effets tragiques & des ſuites funeſtes de l'horrible indulgence & du deteſtable libertinage d'vne nation, dont les plus Sages & les plus retenus ont abuſé trop licentieuſement de l'vſage d'vn ſexe, dont les ſeules approches ſont bien

Loix tres-iuſtes cruellement violées.

ſouuent plus dangereuſes que celles des viperes & des dragons.

Ie m'en raporte à Salomon, lequel apres auoir luy-meſme reconnu ces dangers, & qui apres auoir deu profiter des mal-heurs de ſon Pere, fut neantmoins ſi déloyal que de trahir ſes plus chaſtes penſées, & ſi infortuné, que d'immoler ſa vie & ſon honneur aux appas inceſtueux, & aux charmes laſcifs de pluſieurs femmes, la pluſpart Eſtrangeres qu'il nourriſſoit dedans ſa Cour, & qui faiſoient de ſon Palais & de ſon lit le Serrail impudique de leurs plus noires & plus ſales amours.

Rex autem Salomon adamauit mulieres alienigenas multas. 3. Reg. 11. v. 1.

Serrail impudique.

Qui ſe le fut iamais pû figurer, que le plus ſage de tous les hommes, eut iamais pû tomber dans vne humeur ſi folle, ſi frenetique & ſi deſeſperée.

Qui eut creu que cet homme à qui la Sageſſe increée auoit communiqué tant de clartez & de lumieres, eut iamais pû eſtre precipité dans vn abyſme ſi tenebreux.

Abyſme tenebreux.

Qui eut creu que ce cœur tout Royal qui s'eſtoit ſacrifié tant de fois dans ſon Temple, & qui auoit mis ſi ſouuent tous ſes amours parmy ſes plus cheres victimes, eut deu luy-meſme eſtre le ſacrifice de ſept cens femmes & trois cens concubines, qui à la fin reduiſirent en cendres toutes les graces & les vertus de ce Monarque.

Fueruntque ei vxores quaſi Reginæ ſeptingentæ, & concubinæ trecentæ. 3. Reg. 11. v. 3.

Mais quoy n'auoit-il pas ſujet de craindre vn

precipice, dont il auoit luy mesme si souuent detourné ses pensées, & dont il auoit pû preuoir tous les dangers les découurant aux autres, lors que publiquement il enseignoit qu'il y auoit moins de peril de demeurer auec vne lyonne, que de loger vne mauuaise femme dans sa maison, & comment donc en tenant plus de mille dans son palais, pouuoit-il estre en asseurance, comment est-ce que tant de feux & tant de flames qui ont dés le berceau du monde allumé des brasiers si funestes aux quatre coins de la terre habitable, n'eussent pas pû ietter quelques brandons & quelques étincelles dedans le sein de ce Monarque qui estoit si capable d'estre embrasé. Et vrayment si l'experience nous fait voir tous les jours de semblables embrasemens, iusques dedans des cœurs qui estoient éloignez des objets qui ont coustume de les brusler, que ne doit point apprehender vn homme qui se met au milieu de ces flames, & qui est si infortuné que de seruir de centre à des traits si sensibles & si ardans comme sont ceux qui sortent de la bouche, du sein & des regards de mille femmes, où saint Basile dit en termes exprez, que les plus sales & plus honteuses voluptez ont étalé leurs charmes.

Ecclef. 25. v. 19. v. 22.

Peril tres-euident.

πᾶν φάρμακον. Basil. lib. de virg p 706.

Et en effet comme l'on voit que la nature a imprimé dans l'ambre & dans l'aimant vne vertu secrette pour attirer la paille & émouuoir le

fer, aussi a-t'elle mis dedans les attraits de ce sexe des qualitez imperceptibles qui passent dedans l'ame des regardans.

ἀφροδίτη δίκαιον.

Ce qui donna sujet au plus sçauant & au plus ingenieux des Poëtes Grecs, comme l'a remarqué le plus subtil des Philosophes, d'appeller l'origine de ces appas vne source feconde en toute sorte d'artifices. Saint Chrysostome a eu aussi raison d'appeller les mal-heurs qui prennent leur naissance de cette source, les torrens impetueux d'vne concupiscence qui entraisne apres soy des furies tousiours armées & des passions volages, dont les soufles & les élans portent vn pauure cœur iusques dedans l'abysme de toute sorte de miseres, où cependant il y a des demarches qui portent d'vn mal-heur dans vn autre, comme il parut en Salomon, qui commença premierement à donner des entrées à ces desastres, attachant ses amours dessus des Estrangeres, contre la deffense que Dieu auoit faite à son peuple.

δολοπλόκον. Arist. lib. 7. Ethic. cap. 7.

μανίαι τῆς ἐπιθυμίας. S. Chrysost. contra mulieres cohabitantes.

His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore. 3. Reg. 11. v. 2.

Secondement il pecha dans l'excez de son crime, & dans la multitude de femmes qu'il prit contre les mesmes loix qui condamnoient vne licence si effrenée.

Deut. 17.

Troisiesmement, comme l'impieté, les sacrileges & les profanations, sont ordinairement inseparables du plus monstrueux de tous les vices, il permit à ces femmes sans foy & sans honneur

neur d'adorer leurs idoles, & de leur baſtir des Autels & des Temples ſur les couppeaux de la montagne des Oliues, où luy meſme fut bien ſi malheureux que de faire des ſacrifices, d'où s'enſuiuit vn ſcandale public qui fut cauſe, que comme les exemples des Princes ne ſont iamais ſans conſequences, les principaux du peuple & les plus apparens de ſa Cour ne furent pas long-temps ſans l'imiter, & puis pour comble de miſeres, & pour rendre publics tant de deſaſtres qu'on ſe figure de quelles charges il fallut accabler tous ſes peuples & toutes ſes Prouinces, pour ſuruenir au luxe & aux autres affeteries de tant de femmes, dont la moindre pouuoit faire plus de depenſe dedans ſes vanitez, qu'il n'en eut peut-eſtre fallu pour l'entretien de deux armées.

Cumque iam eſſet ſenex deprauatum eſt cor eius per mulieres, vt ſequeretur Deos alienos. 3 Reg. 11. v. 4.

Luxe effroyable.

Le Ciel auſſi qui eſt trop iuſte, & dont les regards ſont trop purs & trop chaſtes pour ſouffrir tant d'ordures & tant d'impietez, retira ſes lumieres de l'eſprit de ce Prince, & il tomba dans vne nuit ſi effroyable & vn ſi triſte aueuglement, qu'enfin dedans vn aage où les plus fols ont couſtume de deuenir ſages, il fut ſi dépourueu de jugement que d'adorer l'idole d'Aſtarthé la Deeſſe des Sidoniens, & la ſtatuë de Moloch qui paſſoit pour vn Dieu dans la creance des Ammonites: quel changement plus effroyable peut-on ſe figurer, que celuy meſme lequel

Igitur iratus eſt Dominus Salomoni, quod auerſa eſſet mens eius à Domino Deo Iſraël. 3. Reg. 11. v. 9.

Sed colebat Salomon Aſtarthen Deam Sidoniorum, & Moloch idolum Ammonitarum. 3. Reg. 11. v. 5.

auoit basty le premier Temple que le vray Dieū ait iamais eu dedans le monde, aye esté si infame que d'en bastir pour des idoles & des fausses diuinitez.

Iuste Ciel auez vous donc des armes & des mains inuisibles pour arracher le Sceptre entre les mains de ce coupable, & vous ô Roy des Princes & des Monarques, allez vous donc enfin diuiser ce Royaume, où vn amour impie & idolatre a diuisé les cœurs de vostre peuple.

Disrumpens scindam regnū tuum, & dabo illud seruo tuo. 3. Reg. 11. v. 11.

Et en effet comme Dieu est trop iuste pour ne pas retirer ses faueurs d'vn sujet si indigne, au lieu qu'auparauant tous ses amours & tous ses soins sembloient estre occupez sur la personne de Salomon & dessus son Empire, *Allez, ie vous iure*, dit-il, *que puisque vous auez rompu le pact que i'auois fait auec vous, ie dissiperay vostre regne, & qu'au lieu de la paix & du calme du quel vous jouïssiez, vous serez desormais dans la guerre & dedans les attaques de tous vos ennemis.*

Diuision de l'Empire de la Iudée.

Comme il auint incontinent apres, car tout le reste de la vie de ce Monarque ne fut deslors qu'vne longue tissure de miseres, & son Royaume vn grand champ de bataille, où vn des Princes de l'Idumée nommé Adad fit les premieres courses & donna les premieres allarmes, desirant se venger de Dauid, lequel l'auoit forcé

Suscitauit autem Dominus aduersarium Salomoni Adad Idumæum. 3. Reg. 11. v. 14.

pendant ſon regne de s'enfuïr en Egypte.

Ce qui peut-eſtre donna ſujet à vn Roy de Damas nommé Razon d'amaſſer quelques troupes, & s'en venir iuſques dedans le cœur de la Iudée chercher raiſon du mauuais traitement qu'il y auoit receu pendant le regne de Dauid.

Suſcitauit quoque ei Deus aduerſarium Razon. 3. Reg. 11. v. 23.

Ce fut auſſi enſuite de tous ces remuëmens, & au milieu de ſes orages dont Salomon eſtoit la cauſe, que Dieu voulant ſe joindre auec ſes ennemis pour le punir du plus horrible chaſtiment qui puiſſe arriuer à vn Prince, il reſolut de diuiſer ſon regne & d'en donner dix parts à vn certain Ephratean qui s'appelloit Ieroboam, qui en receut premierement des aſſeurances par vn Prophete nommé Ahias, lequel ayant vn jour trouué ce jeune Ephrateen ſortant hors de la ville, l'arreſta en chemin & prit vn grand manteau dont il eſtoit couuert, & le coupant en douze pieces luy commanda d'en prendre dix, luy adiouſtant enſuite que Dieu vouloit luy donner dix Tribus, & diuiſer le Royaume de Salomon lequel auoit eſté ſi déloyal & ſi impie que d'adorer l'idole d'Aſtarthé, de Moloch, de chamos & les autres fauſſes diuinitez des Moabites, des Sidoniens & des autres peuples Gentils & Eſtrangers. De ſorte que Ieroboam fut deſlors eſtably ſur le regne de Salomon, auec promeſſe que le Dieu d'Iſraël luy donnoit par la bouche de ce Prophete, qu'il

Factum eſt igitur in tempore illo, vt Ieroboam egrederetur de Ieruſalem, & inueniret eum Ahias Silonites Propheta in via, &c. 3. Reg. 11 v. 29.

Apprehendenſque Ahias pallium ſuum nouum ſcidit in duodecim partes, &c. 3 Reg 11. v. 31.

Hæc dicit Dominus: ecce ego ſcindam regnum de manu Salomonis, & dabo tibi decem tribus. 3 Reg 11. v. 32.

Te autem aſſumam & regna-

bis ſuper omnia quæ deſiderat anima tua, eriſque Rex ſuper Iſraël. 3 Reg. 11. v. 37.

jouïroit de tous les priuileges & de toutes les graces que le Ciel auoit faites à Salomon & à Dauid, ſi il eſtoit fidelle dans les deuoirs qu'il eſtoit obligé de rendre tous les jours de ſa vie à la puiſſance Souueraine, qui auoit reſolu de luy mettre vne Couronne deſſus la teſte & vn Sceptre dedans les mains.

Appareil du ſupplice de Salomon.

Tout cela ſe paſſa en ſecret entre Ieroboam & ce Prophete, & neantmoins comme c'eſtoit là vn Arreſt que Dieu auoit porté, & qu'il eſtoit meſme à propos que Salomon en eut les premieres allarmes pour accroiſtre les chaſtimens, & auancer au moins dans ſon eſprit le funeſte & tragique appareil de ce ſupplice, il ne fut pas long-temps ſans en auoir nouuelle, & faire en ſuite tous ſes efforts pour tuer Ieroboam, qui fut pour cet effet contraint de s'enfuïr en Egypte, là où il demeura iuſqu'à la mort de ſon perſecuteur, laquelle auint fort peu de temps apres: Le Ciel ne pouuant plus ſouffrir la veuë de ce Prince qui auoit abuſé ſi miſerablement de toutes ſes faueurs.

Voluit ergo Salomon interficere Ieroboam qui ſurrexit, & aufugit in Ægyptum. 3. Reg. 11. v. 40. Vſque ad mortem Salomonis dormiuit Salomon cum patribus ſuis. Ibid.

Mort de Salomon.

Voila, mon cher Lecteur, la diuiſion, non ſeulement du regne de Salomon, mais de Salomon meſme, c'eſt la ruine de toute ſa maiſon; la decadence de ſon Royaume, la deffaillance de ſes ambitions, le terme de ſes proſperitez, la fin de ſes delices, l'abaiſſement de toutes ſes Grandeurs, l'obſcurciſſement de ſa gloire, la

nuit infame de sa Sagesse, le monument honteux de sa puissance, le tombeau execrable de ses amours, le dernier sacrifice de ses idolatries, l'Autel impitoyable où luy-mesme sert de victime, & l'abysme fatal de toutes ses miseres, où pour trouuer le comble des vengeances de Dieu il est enfin luy mesme enseuely.

Tragique monument.

Puissances Souueraines, abaissez donc vos yeux iusques sous les horreurs & sous les ombres de ce sepulchre; beautez qui faites tant d'esclaues & qui traisnez tant de captifs auec vos chaisnes inuisibles, venez icy pour voir cet astre dans son eclipse & dedans ses tenebres; fortunes qui roulez il y a tant d'années sur des rouës d'or & de bronze, venez icy voir les dépouïlles & le char de triomphe d'vne puissance aueugle & inflexible, qui a renuersé la fortune du plus heureux Monarque qui ait iamais paru dedans le monde.

Triomphe de la mort.

Voluptez dont les charmes sont si puissans, les attraits si sensibles & les douceurs si violentes, est ce donc là le centre où vous aboutissez.

Le dernier centre des delices.

Honneurs qui éleuez vos ambitions & qui jettez vos esperances iusques dessus les nuës, sont-ce là les periodes de vos plus hautes éleuations.

Sagesse, honneurs, plaisirs, puissance, & vous fortunes tant illustres & éleuées puissiez vous estre, seroit-il bien possible que le tombeau de Salomon fust aujourd'huy vostre sepulchre.

Tombeau de la Sagesse, &c.

Tombeaux ouurez-vous donc pour faire voir à tout le monde ce déplorable & horrible spectacle; que tous les Roys & Princes de la terre viennent icy mesurer leurs Couronnes & leurs Empires aux pieds de ce Monarque. Et que cette fameuse Reine qui passa tant de mers & qui courut tant de perils pour venir voir ce Prince dessus son Throsne, le vienne voir dans son sepulchre.

Spectacle pitoyable.

En verité ie voudrois que ma plume pût maintenant voler aux quatre coins du monde, & qu'elle vint icy comme la Renommée toute couuerte d'yeux, pour faire voir en vn moment à tous les hommes le monument tragique de leurs plaisirs, de leurs Grandeurs, de leurs puissances & de leurs vanitez.

Monsieur de la Serre dans ses pensées de la mort.

Ie me figure aussi que c'étoit le desir & la pensée de l'vn des plus fameux Historiens de ce siecle, lors qu'il a mis Solon, Periandre, Pittaque, Bias, Thales, Chilon, & Cleobule, auec tous les Sages du monde tout autour du sepulchre de Salomon, pour voir iusqu'à quel point de frenesie les plus sages peuuent passer. Mais ie verrois plus volontiers vn ieune Caualier dedans le fond de ce sepulchre pour y faire l'anatomie de ces beautez qui luy paroissent aueceque tant de charmes, la tyrannie de ces amours qui luy monstrent tant de delices, & la fausseté de tous ces appas qui luy semblent auoir tant de constance,

& neantmoins qui n'ont en verité que des rigueurs, des amertumes & des legeretez.

Volage arreste donc icy pour deuenir constant, petit aueugle viens chercher des lumieres sous les ombres de ce sepulchre, ambitieux voila le terme de tes desseins & de tes entreprises, impudique c'est sous ces cendres que ie veus amortir toutes tes flames, & si tu sens encore de nouuelles ardeurs, ie veus que tu passe de ce tombeau iusques sous les abysmes & sous les gouffres de l'enfer pour y trouuer d'autres brasiers à ta concupiscence. Apostrophe aux ames mondaines.

Ieunes hommes accourez donc à ce sepulchre, & si vous mesurez vostre courage & vos grandeurs auec celles de Salomon, venez prendre les dimensions d'vne fortune qui est d'autant plus déplorable dedans sa fin, qu'elle a esté plus admirable dans ses commencemens. Fortune plus digne de pitié que d'enuie.

Et au reste tandis que les plus sages & plus puissans hommes du monde seront dedans le fond de ce sepulchre, & qu'ils passeront quelques heures sur ce spectacle, où ils pourront découurir la foiblesse de leur puissance & la folie de leurs desseins. Ie conjure les Dames de s'approcher vn peu de ce tombeau, & de jetter au moins quelques momens les yeux sur ce miroir, où ils verront la perfidie de leurs appas, & la laideur de tous ces charmes qui leur donnent de si longues inquietudes & tant de vanité. Beau miroir pour les Dames.

Que si elles n'osent enuisager vn spectre si hideux, au moins qu'elles le sentent, & que de loin elles prestent l'oreille pour ouïr ces paroles, que la verité mesme a arrachées de la bouche de Salomon.

Vanitas vanitatum & omnia vanitas.

Ah vanité des vanitez, & qu'il est vray pour l'ordinaire que tout ce qui paroist de plus auguste, de plus aimable, de plus pompeux & de plus éclattant dans le monde, n'est qu'vne pure vanité.

LA DIVISION DV ROYAVME de Salomon.

CHAPITRE XII.

Le rauage du plus honteux de tous les vices.



SI les ombres de tant de corps infames & lascifs qui ont esté soüillez pendant leur vie du plus honteux de tous les crimes, auoient encore apres leur mort quelque reste de voix & quelques sentimens, ce seroit pour se plaindre de la desolation & du rauage que ce monstre a coustume de faire dans les Villes, dans les Prouinces & generalement dans toutes les familles, dans lesquelles il se rencontre.

C'est ce mal domestique & cette peste interieure de tant de cœurs qui se glisse dedans les veines,

veines, qui penetre iusques dedans les mouëlles, qui arrache les cheueux & les ongles, qui déchire la peau & qui brusle & consume iusqu'à la derniere goutte du sang, faisant à l'aage de quinze ans des vieillards qui rencontrent l'Automne dés le Prin-temps, & qui trouuent dans la plus belle & plus agreable saison de leur vie, toutes les maladies & incommoditez de la vieillesse.

Libidinosa intemperansque adolescentia effœtum corpus tradit senectuti &c. de senect.

C'est ce venin, dit saint Iean Chrysostome, qui affoiblit les corps des plus robustes, & qui les rend plus mols que de la cire, faisant couler iusques dedans les os vne humeur contagieuse & maligne, qui comme vn feu secret & domestique va dépeuplant les plus belles familles, & desseichant tous les ruisseaux qui pourroient naistre de ces sources.

Qui in libidine vitam ducunt resoluta corpora, & omni cera molliora circumferunt, atque agmine quodam infirmitatum repleta quibus immatura senectus succedit. Chrysost. homil. quod nemo læditur nisi à seipso.

D'où vient souuent qu'on voit tant de Peres & tant de meres sans heritiers, & dont le nom & la memoire se trouue enseuelie sous les cendres de leurs tombeaux faute d'vn fils, ou d'vne fille qui les ranime.

Il semble donc que c'est pour ce sujet que Dieu apres auoir esté cōme contraint de destiner la ruine du Royaume de Salomon, a encore ce semble resolu d'aneantir tous les restes honteux de ses débordemens, ne luy laissant apres tant de mariages & tant de femmes, qu'vn successeur appellé Roboam, dont le regne a esté si odieux & si court, qu'on en auroit à mesme temps per-

Regne de Roboam.

Regnauitque Roboam filius eius pro eo. 3. Reg. 11. v. 43.

du le souuenir, si cette histoire n'eut eu dessein de le rendre plus execrable, laissant son nom à la posterité.

Venit autem Roboam in Sichem: illuc enim congregatus erat Israël ad constituendam eum Regem. 3 Reg 12. v. 1.

Instinct naturel à tous les peuples.

Ce mal-heureux s'estant donc retiré apres la mort de Salomon dedans la ville de Sichem, comme il y a tousiours dedans le cœur de tous les peuples, mesmes les plus barbares des instincts naturels & des inclinations particulieres pour les successeurs legitimes de ceux qui ont esté leurs Souuerains, tous les Israëlites vinrent incontinent trouuer ce jeune Prince, dessus lequel ils auoient desia mis toutes leurs esperances, & dont ils attendoient vn traittement plus doux & plus humain que ne l'auoit esté celuy de Salomon.

Et locuti sunt ad Roboam dicentes:

Ce fut le premier compliment qu'ils luy firent, & à peine l'eurent-ils reconnu pour leur Roy, que se sentans pressez sous les charges immenses que Salomon leur auoit imposé pour suruenir au luxe de ses femmes & à l'excez de ses débauches; les plus illustres & apparens de toute l'assemblée luy firent cette harangue.

Pater tuus durissimũ iugum imposuit nobis: tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, & de iugo grauissimo quod imposuit nobis

Sire, voicy vn peuple que la nature vous a rendu sujet, & qui vous est acquis, non seulement par ses propres inclinations, mais encore par toute sorte de deuoirs, nous esperons que vostre Majesté aura pitié de ses pauures sujets, & qu'elle adoucira le joug

intolerable, où nous auons esté reduits pendant la vie du feu Roy vostre pere.

& seruiemus tibi.
3. Reg 12. v. 4.

He bien, leur répond Roboam, *reuenez dans trois iours, & cependant i'y penseray:* Comme en effet il assembla les plus anciens Conseillers de son pere, pour voir quelle estoit leur pensée dessus cette proposition, à laquelle tous d'vne voix firent réponse que la Requeste estoit tres-juste, & que c'estoit-là le moyen de gagner tous leurs cœurs, que de leur accorder tout ce qu'ils desiroient.

Qui ait eis: ite vsque ad tertium diem, & reuertimini ad me, &c.
3. Reg. 12. v. 5.

Conseil des jeunes gens.

Mais par mal-heur, quoy que ce fust vn vieil prouerbe chez les Hebreux, qu'il y auoit quatre choses à craindre dans le monde, c'est à sçauoir la pauureté, l'ignorance, l'orgueil, & le conseil des jeunes gens, Roboam mesprisa les aduis des anciens & suiuit ceux de quelques jeunes euentez, qui luy mirent en bouche des paroles si rudes, qu'elles firent bien voir qu'vn Empire si violent ne pouuoit pas auoir vne longue durée.

Qui dereliquit consilium seniorũ quod dederant ei, &c.
3 Reg. 12. v. 8.

Empire violent.

Ce pauure peuple estant donc reuenu le trouuer, & attendant la larme à l'œil quelque response fauorable: *Allez*, luy dit-il, *& sçachez que le moindre de tous mes doigts est plus gros que le dos de mon pere, si il vous a battu auec des verges, ie vous veus battre auec des scorpions, & si le joug qu'il vous a imposé est trop pesant, ie vous veus faire voir*

Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.
3 Reg. 12. v. 10.
Pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.
3. Reg. 12. v. 11.

que mes rigueurs doiuent passer encore plus auant; mais Dieu qui a tousiours esté contraire à des desseins si insolens & si barbares en arresta bien-tost le cours, & aussi-tost toute cette assemblée qui estoit à ses pieds en se leuant, commença de crier; *sont-ce donc là les esperances que nous auions dessus Dauid, est-ce là le support & l'appuy que nous nous promettions de sa famille & du fils d'Isaï, Ah Israël, Israël pauure peuple retourne-t'en dedans tes tabernacles.*

Videns itaque populus quod noluisset eos audire Rex, respondit ei, dicens: Quæ nobis pars in Dauid, &c. 3. Reg. 12. v. 16.

Comme en effet à mesme temps chacun se retira, & d'vn commun accord les Tribus s'assemblerent de tous costez pour élire Ieroboam en la place de Roboam, lequel fut luy mesme contraint de se sauuer dedans la capitale de son Royaume, où ayant assemblé toute la maison & la Tribu de Benjamin, il en choisit quatre vingt mille combattans qui estoient prests d'attaquer Israël, si Dieu n'eut commandé à vn de ses Prophetes appellé Semei de détourner cette entreprise, en leur deffendant de sa part de combattre contre leurs freres. Ce qui s'executa fidellement selon ses ordres, & ensuite cela eut mis Ieroboam dedans la possession paisible & asseurée de son Royaume, si la crainte qui est inseparable des plus hautes fortunes ne luy eut mis en teste, que si le peuple alloit dedans Hierusalem

Porrò Rex Roboam festinus ascendit curam & fugit in Ierusalem. 3. Reg. 12. v. 18.

Venit autem Roboam Ierusalem, & congregauit vniuersam domũ Iuda, & tribum Benjamin, centum octoginta millia electarum virorum bellatorum, &c. 3. Reg. 12. v. 21.

Non ascendetis neque bellabitis contra fratres vestros filios Israël, &c. 3. Reg. 12. v. 24.

faire ses sacrifices, asseurément il pourroit estre assez leger pour reprendre le joug de Roboam.

Dixitque Ieroboam in corde suo: nunc reuertetur regnum ad domum Dauid, &c. 3. Reg 12. v. 26.

Ce qui fut cause qu'il se delibera de bastir des Autels & des Temples dessus la montagne de Dan, & dessus celle de Bethel, où ayant fait assembler tout le peuple il rétablit les anciennes idolatries d'vne nation, laquelle auoit tousiours esté superstitieuse, & luy-mesme fut bien si mal-heureux que de presenter de l'encens à des Veaux, qu'il s'efforça de leur faire passer pour les diuinitez qui auoient retiré leurs ancestres de la seruitude d'Egypte.

Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, &c. 3 Reg 12. v 28.

Idolatrie de Ieroboam.

Mais au milieu de ces impietez & de ces sacrileges, comme Ieroboam tenoit l'encensoir à la main, voicy vn Prophete nommé Addo qui vient crier à haute voix, *Autel, Autel, tu seruiras bien-tost de Theatre aux vengeances de Dieu, & il naistra vn homme dedans la maison de Dauid qui changera tes Prestres en des victimes, & qui fera tes Sacrificateurs la pasture des mesmes flames qu'ils auront allumé pour presenter leurs sacrifices, en témoignage de quoy cet Autel s'en va tomber par terre & ses cendres voler au vent.*

Et exclamauit contra altare in sermone Domini & ait: Altare, altare hæc dicit Dominus, &c. 3. Reg. 13. v. 2.

Ce qu'entendant Ieroboam, & ne pouuant pas souffrir les menaces de ce Prophete, *qu'on l'arreste*, dit-il, & étendant son bras à mesme

Extendit manum suam de altare dicens:

temps pour le fraper, il fut bien étonné lors que sa main demeura toute seiche & aride, & qu'il vit que l'Autel, où il presentoit ses offrandes estoit brisé en mille pieces. Et cependant comme il connut à mesme temps l'origine de ces desastres, & sçachant que bien souuent les mesmes traits dont on a coustume de nous blesser, peuuent seruir pour nous donner la guerison, ou pour nous faire au moins auoir recours à la source de nos remedes.

apprehendite eum Et exaruit manus eius, quam extenderat contra eum nec valuit retrahere eum ad se, &c. 3. Reg. 13. v. 4.

Punition de Ieroboam.

Regardant ce Prophete & luy montrant sa main toute roide étenduë qu'il ne pouuoit plus retirer à soy, *helas*, dit-il, *mon cher amy, priez Dieu ie vous prie qu'il ait pitié de moy, & qu'il me rende l'vsage de ma main*, ce qui luy fut aussi-tost accordé par les prieres de ce saint homme, qu'ensuite il le supplia de s'en venir disner en sa maison & de prendre quelques presens.

Et ait Rex ad virum Dei: Deprecare faciem Domini Dei tui, & ora pro me, vt restituatur manus mea mihi, &c. 3. Reg. 13. v. 6.

A quoy il répondit, *que quand mesme il luy voudroit donner la moitié de ses biens, iamais il ne consentiroit à sa demande, Dieu luy ayant prescrit de ne boire, ny ne manger en ce voyage, & de ne point s'en retourner par le mesme chemin.*

Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniã tecum, &c. 3 Reg. 13 v. 8.

Ce qu'ayant sceu vn certain vieux Prophete qui demeuroit sur la montagne de Bethel, il courut aussi-tost apres luy, pour le prier de s'en venir en sa maison, de quoy celuy-cy ayant fait tout son possible pour s'excuser, & luy en ayant mesme dit la deffense qu'il en auoit receu de Dieu.

Dixitque ad eum: veni mecum domum, vt comedas panem, &c. 3 Reg 13. v. 15.

Vous estes vn bon homme, repliqua-t'il, *ie suis Prophete comme vous, & Dieu m'a enuoyé vn Ange pour vous venir commander de sa part que vous veniez prendre vostre repas en ma maison.* A quoy il consentit, mais à peine eut-il mis quelque morceau de pain dedans sa bouche, que ce mesme Prophete qui l'auoit inuité, luy dit que *puis qu'il n'auoit gardé le Commandement que Dieu luy auoit fait, son corps ne seroit pas porté dans le sepulchre de son Pere*, comme il auint, car en s'en retournant il rencontra vn Lyon qui l'égorgea & qui laissa son corps sur le chemin, se tenant neantmoins tout prez de ce cadaure, comme pour seruir de tesmoin à ce spectacle de Iustice dont il auoit esté l'Executeur & le Ministre.

Qui ait non possum reuerti, &c. 3.Reg. 13. v. 16.

Non inferetur cadauer tuum in sepulchrum patrum tuorum, &c. 3 Reg 13 v 22. Qui cum abiisset inuenit eum leo in via, & occidit, &c. 3. Reg 13. v 24. Desobeissance punie.

Il arriua aussi à mesme temps que deux passans apperceurent de loing ce mesme corps, ce qui ayant esté aussi-tost diuulgué, ce vieux Prophete lequel estoit dedans la ville de Bethel y accourut, & sans apprehender le lyon qui le tenoit comme dessous sa garde, il mit ce corps dessus son asne & l'emporta en sa maison, & puis lors qu'il luy eut rendu tous les deuoirs qu'il eut en ce rencontre, il l'enterra dans son propre sepulchre, & commanda à ses enfans de ne luy point donner apres sa mort d'autre tombeau, le reputant heureux de reposer au mesme endroit auec les os & sur les cendres de cet homme de Dieu lequel auoit predit la destruction du Temple de

Tulit ergo Propheta cadauer viri Dei, & posuit illud super asinum, & reuersus intulit in ciuitatem Prophetæ senuus, vt plangeret eum, &c. 3.Reg. 13 v 29.

Bethel & des Autels de Samarie, où l'impie Ieroboam ne doutoit pas de continuer ses sacrileges.

Mais le Ciel est trop juste pour le laisser longtemps sans punition; & neantmoins comme il y a des secrets adorables dedans les ordres de la diuine Prouidence, & que souuent elle a coustume de couper les ruisseaux auant que d'arrester la source, d'où ils prennent naissance, voicy vn coup de foudre qui va tomber sur la teste du fils pour effrayer le cœur du pere, & pour donner encore quelque tresue à ce coupable, voicy vn innocent qui va estre immolé à ces rigueurs tres-saintes & tres justes qui n'épargnent personne, & à ce dernier sacrifice où l'on ne voit pour l'ordinaire pas moins d'enfans que de vieillards.

Coup du Ciel.

Ieroboam trouue son fils malade, & sans se mettre en peine de rechercher la cause de ce mal, il voudroit bien en trouuer le remede. A cet effet il commande à sa femme de *changer ses habits, & apres s'estre desguisée de s'en aller toute seule trouuer Ahias le Silonite, pour apprendre quelle en seroit l'issuë*, où l'on peut bien se figurer qu'il ne fut pas besoin d'vne longue leçon pour enseigner à cette femme les artifices qu'il falloit employer pour reüssir dedans cette entreprise, la voila donc sans tout cet attirail d'habits que demandoit sa qualité, & reuestuë comme vne simple femme qu'elle s'en va trouuer Ahias auec dessein de luy offrir dix pains, vn pot de miel & vne gauffre, tel

In tempore illo ægrotauit Abia filius Ieroboam 3 Reg. 14. v. 1. Dixitque Ieroboam vxori suæ, surge & commuta habitum, &c. 3. Reg. 14. v. 2.

Femme artificieuse.

Tolle quoque in manu tua de.

tel qu'estoit le present ordinaire des pauures, mais comme il n'y a point de prudence dedans l'esprit des hommes, ny de finesse dedans celuy des femmes, qui soit capable d'obscurcir les rayons d'vn Soleil à qui les plus noires tenebres seruent de jour, quoy que Ahias le Silonite soit si aagé qu'il ne luy reste plus aucun vsage de la veuë, suffit qu'il soit Prophete, & que le Ciel ait versé dans son ame, quelques-vnes de ses lumieres pour découurir tous les desseins de cette femme qui a dessein de le tromper.

eem panes, & crustulam, & vas mellis & vade ad eum, &c. 3. Reg 14. v. 3.

Feinte découuerte.

Elle a donc beau déguiser ses habits, feindre sa voix, dissimuler sa qualité & cacher son visage, à peine est-elle entrée dedans la chambre de ce Prophete, qu'il la connoist à sa seule démarche, & que sans qu'on luy aye rien dit de sa venuë, il luy crie d'abord *entrez femme de Ieroboam, pourquoy est-ce que vous vous déguisez, ie sçais bien qui vous estes, & puis qu'il faut que ie vous donne de la part de mon Maistre vne tres-fascheuse nouuelle, allez & retournez dire à vostre mary, que puis qu'il a esté si déloyal & si impie que de preferer ses passions aux volontez de Dieu, & de rendre le culte & le respect à des idoles qu'il luy deuoit, le Ciel va faire fondre dessus toute sa race tous les desastres que meritent ses crimes, ceux-là mesme de sa fa-*

Ingredere vxor Ieroboam, quare te aliam esse simulas, &c. 3. Reg. 14. v. 6.

Vade & dic Ieroboam hæc dicit Dominus Deus Israël: idcirco ecce ego inducam mala super domum Ieroboam, &c. 3. Reg. 14. v. 10.

Estrange punition.

mille qui mourront dans la ville seront deuorez par les chiens, & ceux que la mort surprendra dans les champs seruiront de pasture aux oiseaux, enfin tous les restes de cet impie seront autant d'exemples des punitions de Dieu, qui estendra le cours de ses vengeances iusques aux chiens de sa maison. Ma pauure fille retournez donc trouuer vostre mary, & au reste pour témoignage que tout ce que ie vous ay dit est veritable, d'abord que vous mettrez le pied dedans vostre maison, vous trouuerez que vostre fils aura rendu son ame à mesme temps, & ensuite comme Israël aura meslé ses pleurs auec les vostres, luy seul de toute la famille de Ieroboam aura cette faueur que d'estre enseuely dans le sepulchre de ses peres, & puis ce ne sont là que les preludes d'vne plus longue & plus cruelle tragedie, car Dieu a estably vn Roy dessus son peuple qui doit perdre Ieroboam, & qui apres auoir battu & renuersé de toutes parts son regne & sa maison: comme vn roseau fragile & inconstant l'est par la pluye & par l'orage, dissipera ses reliques infortunées comme vn amas de poudre qui est emporté par le vent, & dont il ne reste dans l'air aucune trace.

Vsque ad mingentem ad parietem, &c. 3. Reg 14 v 10.

Tu igitur surge & vade in domum tuam, & in ipso introïtu pedum tuorum in vrbem morietur puer. 3 Reg. 14. v. 12.

Et mundabo reliquias domus Ieroboam, si-

Apres des catastrophes si effroyables, seroit-il bien possible qu'il se trouuast encore dans le monde de ces impies, qui s'imaginent que leurs grandeurs & leurs puissances peuuent seruir de voiles à leurs crimes, & de boucliers contre les traits des vengeances de Dieu ? où sont-ils ces superbes qui se figurent que la terre seroit deserte, si ils n'y estoient plus, & qui sont si aueugles dans la fureur qui les transporte, qu'à leur aduis il n'y a rien qui ne doiue ceder à la violence de leurs passions?

cut mundari solet fimus vsque ad purum, &c. 3.Reg.14.v.10.

He ne sçauent-ils pas que leurs grandeurs sont sujettes à mille abaissemens, que la mesme puissance qui les a créez les peut aneantir, que leurs prosperitez se peuuent dissiper à mesme temps qu'elles paroissent, & que si leur fortune a de l'éclat elle n'aura point de durée si elle n'est fondée dessus la pieté.

Gloire honteuse & déplorable.

Non non, la gloire des meschans n'est qu'vne ombre qui se dissipe au leuer de l'aurore, toute leur pompe n'est que l'appareil de leur ruine, & ces flambeaux qui éclairent sur leurs maisons pendant le cours de leur bonne fortune ne donneront bien-tost plus de lumiere, où si ils la conseruent ce ne sera que pour luire sur leurs tombeaux. Mais rien ne les affligera tant que de se voir surpris dans des rencontres où ils n'apprehendoient point de danger, & de n'auoir pû éuiter auec tout leur conseil & leur prudence les

desastres où ils se sont precipitez, enfin leur famille courra le mesme sort que leurs personnes, ces enfans qui faisoient la meilleure partie de leurs plus belles esperances periront auec eux, & les complices de leurs crimes seront les compagnons de leur supplice, iusqu'à tant que la mort fasse vn trophée de leurs corps, & que comme vn Tyran victorieux & vn ennemy implacable, elle prenne plaisir de les fouler dessous ses pieds.

Fin malheureuse de Ieroboam.

Voila aussi quelle a esté la fin du malheureux Ieroboam, dont les crimes & les horreurs furent si contagieuses, qu'elles passerent iusques dedans ces deux Tribus, qui ayans esté separées de son Empire auoient esté si fortunées que de ne point tomber dans ses impietez & dans ses sacrileges, mais à la fin Ierusalem commença de sentir ces ardeurs empestées qui ont reduit en cendres les plus belles parties de l'Vniuers, & apres que Iuda & Benjamin eurent trahy la foy qu'ils deuoient à leur Dieu, ils firent vn commerce public dont la seule pensée est si infame, que ma plume croiroit estre coupable si elle auoit marqué son nom sur ce papier. Ce fut aussi la cause qui arma la Iustice de Dieu contre les Chefs & les complices de ces honteuses prostitutions, & qui mit en campagne vn Roy des Egyptiens nommé Sesac, lequel sur la cinquiesme année de l'Empire de Roboam, s'en vint enfin iusques dedans la capitale de la Iudée, & iusques dans le Temple

Sed & effœminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominationes gentium. 3. Reg. 14. v. 24.

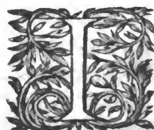
In quinto autem anno regni Roboam ascendit Sesac, Rex Ægypti in Ierusalem. 3. Reg 14. v. 25.

de Salomon, où il pilla & rauagea tous les Threſors de ce ſejour auguſte & adorable, lequel eſtoit comme le Throſne & le palais viſible de la diuinité.

Attulit Theſauros domus Domini, &c. 3. Reg. 14 v 26.

REVOLVTIONS DE LA IVDEE.

CHAPITRE XIII.



E ſuis las de le dire, & neantmoins on ne pourra iamais aſſez publier que le monde n'eſt qu'vn grand labyrinthe, où l'on tombe touſiours d'vn mal dedans vn autre, & qui par des détours dont l'on ne voit preſque iamais d'iſſuë, va à la fin menant preſques tous ceux qui s'y rencontrent dedans le precipice: Qu'on s'en aille dans les campagnes & dans les ſolitudes, & on trouuera des Hermites dedans leurs grotes, & des bergers dans leurs cabanes, leſquels quoy que plus éloignez d'vn élement ſi tumultueux, ne ſont pas pour cela tout à fait degagez de ſes troubles. Enfin qu'on face des voyages dedans tous les Royaumes & dás toutes les Republiques, par tout on trouuera des hommes qui accuſent le meſme ſort, & ſi l'on veut entrer iuſques dedans la Cour des plus grands Roys du monde, on trouuera tant de reuolutions dans leurs fortunes, tant de diſgraces

Monde grand labyrinthe.

dans leurs faueurs, tant d'amertumes dans leurs plaisirs, tant de foiblesse dans leur puissance, tant d'obstacles à leurs desseins, & tant de deffaillances dans les lumieres dont ils sont entourez que l'on aura sujet de se pleindre auec eux, & de dire qu'en verité le monde est vn grand cercle duquel toutes les lignes conduisent à vn centre, qui est celuy de la misere.

Grand cercle de miseres.

Et puis fiez vous au monde, où personne ne peut se deliurer de ses desastres, & où il n'est pas necessaire d'aller dedans les Hospitaux & dedans les cabanes des pauures pour voir de semblables exemples, mais où il semble que les Empires plus florissans & les Cours des plus puissans Monarques de la terre, ont de tout temps esté comme les Theatres plus ordinaires de ces horribles catastrophes.

Amphiteatre sanglant.

Ie voudrois bien ouïr sur ce sujet tous ceux qui ont tenu les resnes des plus fameux Royaumes de la terre, depuis la naissance du monde iusqu'à present, ie voudrois bien qu'on ouurit les tombeaux de ces Princes qui ont esté les sujets plus illustres de ces funestes tragedies; mais sans aller chez les Romains, chez les Perses, chez les Medes, ou chez les Grecs qui ont autrefois diuisé tout le monde sous leur domination, sans sortir du païs où nous sommes, & sans rompre le cours de cette histoire, peut-on se figurer vn Empire plus agité & plus sujet à ces tristes euene-

Empire infortuné.

mens que ne l'a esté celuy de la Iudée. Qu'est-ce que tout le regne de Saül, de Dauid, de Salomon & de leurs successeurs, sinon vn grand meslange de joye & de tristesse, de haines & d'amours, de desespoirs & d'esperances, de paix & de guerre, de trahisons & de fidelitez, d'horreurs & de desirs, d'éleuations & de rabaissemens, & de toutes ces autres auantures qui sont tousiours suiuies d'apprehensions, d'ombrages, de soupçons, d'enuies, de desirs, de coleres, de rages & de tant de furies qui ont tousiours des torches à la main & des flames dedans le cœur pour allumer tant de sinistres embrasemens qui consument le monde.

Le theatre des passions.

Il faut donc se resoudre de rencontrer toûjours de semblables spectacles dans le progrez du Royaume de la Iudée, où apres Roboam succeda vn sien fils appellé Abiam, lequel pour acheuer l'image des mal-heurs de son Pere, & se rendre heritier de ses impietez (comme il l'estoit de sa Couronne & de son Sceptre) se prostitua honteusement au culte des idoles, & contraignit le Ciel de le priuer de son Royaume & de sa vie, apres l'auoir tenu durant les trois ans de son regne dans vne guerre continuelle auec Ieroboam.

Et regnauit Abiam filius eius pro eo. 3. Reg. 14 v. 31.

Ambulauitque in omnibus peccatis patris sui. 3. Reg. 15. v. 3.

Dieu neantmoins se souuenant encore des bons seruices de Dauid, & luy ayant promis de conseruer le Sceptre de Iudée dedans sa race, le

Regnauitque Asa filius eius pro eo, &c. 3. Reg. 15. v. 8.

mit entre les mains d'Asa, qui estant fils d'vn pere si infame, si dissolu, si licentieux & execrable comme estoit Roboam, fut l'heritier de sa puissance, sans l'estre de ses sales impietez & de ces lasches débordemens, qui inonderent dans toutes les Prouinces, & qui firent passer iusques dedans ses Temples & dessus les Autels toute sorte de sacrileges & d'impudicitez.

Et fecit Asa rectum ante aspectum Domini, &c 3. Reg. 15. v. 11.

C'est donc icy que toute la Iudée change de face, & que sous le regne d'Asa l'on voit renaistre toutes les Graces dedans tout cet Empire, où cependant ie m'imagine que ce ne fut pas sans difficulté, puisque les principaux de ce Royaume estoient les Chefs ou les suppots de ces prostitutions & du libertinage, lequel s'estoit glissé dans cette Cour ; mais comme il n'y a point d'obstacles qui ne se rompent lors que les Roys veulent vnir leurs forces auec celles de Dieu. Asa eut assez de prudence & assez de courage pour demesler toute cette fusée, & pour consacrer sa regence par vn acte plus heroïque : car il osta à sa mere la charge d'intendante des sacrifices qui se faisoient dans le Temple de Priapus, & excepté quelques Autels qu'il fut comme contraint de laisser sur le mont des Oliues, il estouffa entierement le culte des idoles dedans tous ses Estats.

Et abstulit effeminatos de terra, purgauitque vniuersas sordes idolorum. 3. Reg. 15. v. 12. Insuper & Maacham matrem suam amouit ne esset princeps in sacro Priapi, &c. 3. Reg. 15. v. 13.

Et quadraginta & vno anno

Son regne fut enuiron de quarante & vn an, pendant lesquels il fut tousiours en guerre auec

Baasa

Baasa Roy d'Israël duquel par l'entremise & le secours de Benadab Roy de Syrie, il eluda honteusement toutes les entreprises & les desseins.

regnauit in Ierusalem.
3 Reg. 15. v. 15. Bellum autem erat inter Asa & Baasa Regem Israël cunctis diebus eorum.
3. Reg. 15. v. 16.

Et cependant voicy la retraite qui sonne sous les tentes d'Asa, & comme si des mains si glorieuses qui auoient resisté si constamment aux forces d'Amasa & de ses ennemis eussent esté invulnerables, l'ennemie commune du genre humain l'attaqua par les pieds, & les gouttes luy ruinerent les Iambes auec tant de violence, qu'enfin il en mourut & fut enseuely tres-honorablement dans le sepulchre de ses Peres.

Veruntamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.
3 Reg 15. v. 23.
Et dormiuit cum patribus suis, &c.
3 Reg 15. v 24.

Il eut pour successeur vn de ses fils appellé Iosaphat qui n'eut pas moins de zele que son Pere pour conseruer la Religion des premiers Roys de la Iudée dedans son ancienne vigueur, en quoy certes sa pieté fut ingenieuse, car se doutant qu'il y auoit encore quelques restes d'idolatrie dans les villes & les bourgades plus éloignées de sa Cour, il enuoya ses Princes auec quelques Leuites dedans tous les païs circonuoisins pour instruire le peuple, qui prit de là vne opinion si haute de ce Prince qu'on accouroit à luy de tous costez, ce qui accreut tellement sa puissance & ses forces auec l'honneur qui estoit deu à Dieu, que dans ses seules garnisons on compta vnze cens & soixante mille hommes, qui portoient tous les armes; & neantmoins le regne d'Israël va tousiours continuant, & Na-

2. Par. 17.
Regnauitque Iosaphat filius eius pro eo.
3. Reg. 15. v 25.
2. Par. 17.

Nadab verò filius Ieroboam regnauit super Israël, &c. 3. Reg 15. v. 25.

dab fils de Ieroboam apres le trépas de son pere est le Maistre de cet Empire, mais à peine fut-il deux ans dans cette charge que Baasa le tua, trouuant par là moyen de suruenir à ses débauches, & continuer plus aisément dans les prostitutions honteuses & lasciues du mal-heureux Ieroboam.

Interfecit ergo illum Baasa, &c. 3 Reg. 15. v. 28.

Mais Dieu en arresta le cours & il luy donna vne fin digne des crimes de sa vie, luy enuoyant le Prophete Iehu qui luy ayant fait voir comme il auoit esté tiré de la poussiere & de la cendre pour monter sur vn Throsne, luy denonça sa sentence de mort, & sa condamnation aux mesmes peines que Ieroboam.

Factus est autem sermo Domini ad Iehu filium homini contra Baasa dicens: 3 Reg. 16. v. 1.

Ce qui donna tant de terreur à ce coupable, & ce qui le ietta dans des fureurs si noires & aueugles, qu'enfin il se deffit de ce Prophete & fut bien si brutal que de plonger ses mains & son épée dedans son propre sang; mais il ne vescut pas long-temps luy-mesme apres ce sacrilege, laissant pour successeur son fils nommé Ela, lequel succedant aux mal-heurs de son pere & aux desastres de sa maison fut égorgé dans vn banquet où vn sien seruiteur nommé Zambri, se iettant dessus luy, mesla son sang auec le vin dont la fumée l'auoit tellement aueuglé qu'il ne vit pas la main dont il auoit esté frapé.

Pro eo quod exaltaui te de puluere, & posui te ducem super populum meũ Israël, tu autem ambulasti in via Ieroboam, &c. 3. Reg. 16. v. 2.

Dormiuit ergo cum patribus suis, & regnauit Ela filius eius pro eo. 3. Reg. 16. v. 6.

Et rebellauit contra eum seruus suus Zambri. 3 Reg. 16. v. 9.

On ne doit pas neantmoins esperer vne fin plus heureuse pour ce cruel qui vient d'enua-

hir vn Empire, violant tous les deuoirs de la nature, de la pieté & du respect qu'il deuoit à son Maistre & à son Souuerain, car sept jours mirent enfin des bornes à cette horrible & execrable domination, & l'armée d'Ela ayant oüy le meurtre de ce Prince, crea vn autre Roy nommé Amri, lequel inuestissant auec toutes ses troupes le malheureux Zambri, le poursuiuit & l'attaqua si viuement, qu'enfin ce déloyal ne trouuant plus d'Asile que dans sa mort, se resolut d'estre luy-mesme l'Executeur des Iustices de Dieu, faisant de son Palais & de sa Cour vn grand bucher, où ayant mis le feu il s'immola aux furies de sa conscience & à ces horreurs naturelles qui sont inseparables des grands pechez.

Cumque audisset rebellasse Zambri & occidisse Regem fecit sibi Regem omnis Israël auri. 3. Reg. 16. v. 16.

Videns autem Zambri quod expugnanda esset ciuitas ingressus est Palatium & succendit se cum domo Regia & mortuus est. 3. Reg 16. v. 18.

Ce fut aussi le desespoir & la honte qu'il eut de son forfait qui le porta à cette sorte de vengeance contre soy-mesme, ce fut la crainte & le peril où il estoit, d'estre à la fin reduit entre les mains d'Amri & de ses troupes qui le ietta dans cette extremité; & il s'imagina peut-estre que le plus doux supplice qu'il pouuoit esperer estoit de seruir de bourreau à ses crimes, ou qu'il ne deuoit pas chercher ailleurs des mains plus inhumaines & plus barbares que les siennes.

Consciences bourrelées.

Les Histoires sont pleines de semblables exemples : tesmoin Sardanapale qui estant assiegé dedans la ville de Niniue, se renferma auec toutes ses femmes & tous ses seruiteurs dans le

Diodorus. Iustinus. Strabo.

milieu de ſon Palais, où ayant fait vn grand bucher de tous ſes meubles & de tous ſes Threſors, il ſe bruſla luy-meſme auec tous ceux de ſa famille.

Incendio ſe flagrantis Patriæ obiecit. Valer. Max lib. 2 cap. 2.

Teſmoin auſſi la femme d'Aſdrubal qui au milieu des flames de Carthage traiſna trois de ſes fils pour éuiter la fureur de Scipion, & pour ne point ſuruiure au des-honneur & à la ruine generale de toute ſa Patrie. Et quoy qu'en vn ſujet plus digne de pitié & d'excuſes; teſmoins encore ceux de la ville de Numance, leſquels apres auoir reſiſté aux Romains pluſieurs années, furent enfin reduits de changer leurs miſeres en fureur & en rage, prenans vne derniere reſolution de mourir d'vn effroyable genre de mort, & de ſe conſumer pluſtoſt par le poiſon, par le feu & par le fer que de tomber ſous la puiſſance de leurs ennemis, dont le triomphe ne fut que de nom ſeulement.

Fortune des impies.

Ce ſont des periodes, des deffaillances & des reuolutions de la fortune des impies; & puis niez que le monde qui eſt remply de ſemblables ſpectacles, ſoit vn Theatre preſques touſiours couuert de deuïl & parſemé de flames, vne ſcene qui n'a iamais la meſme face, vn jeu ou perſonne ne gagne, vne guerre dedans laquelle tous ſont vaincus, vn grand champ de bataille où l'on ne voit que des larmes, du ſang & du carnage, & vne lyce ou apres mille luttes & mile pei-

nes, ny les enfans ny les vieillards ne peuuent esperer la victoire, que comme ceux lesquels apres s'estre échapez d'vne tempeste, trouuent le port dans dans leur naufrage, & le riuage dans le sein de la mort.

παῖδες ἐφήβοι πάντες. Origenes in Psal 36.

D'où ie conclus qu'il ne faut pas attendre d'autres vicissitudes dedans tous les Royaumes, & nommément dedans celuy du peuple d'Israël ou apres la mort de Zambri, il s'éleua vne conjuration assez puissante contre la creation d'Amri, mais son party ayant esté plus fort il se rendit le maistre, & se seruant de sa puissance comme d'appuy & de support à ses impietez & à ses plus sales plaisirs, il se plongea auec toute sa Cour dans vn commerce infame & diabolique, où sans auoir égard à aucun sexe on prostituoit venalement l'honneur de toute sorte de personnes aux plus horribles & execrables voluptez qui se puissent trouuer parmy les monstres de la nature.

Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, & operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum. 3 Reg. 16. v. 30.

Commerce diabolique.

ELIE NOVRRI PAR LES Corbeaux.

CHAPITRE XIV.

Dormiuitque Amri cum patribus suis & sepultus est in Samaria regnauitque Achab filius eius pro eo. 3. Reg 12. v. 28. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt antè eum. 3. Reg 16. v. 30.



APres la mort d'Amri l'vn de ses fils nommé Achab prit les resnes du mesme Empire, & suiuant les exemples abominables de son Pere, il remplit ses Prouinces des plus execrables ordures dont la nature humaine puisse iamais estre polluë.

Ce fut pour ce sujet que la diuine Prouidence voulant ietter quelques obstacles à des commencemens si pernicieux & si horribles, suscita vn Prophete nommé Elie, lequel vint seruir à ce Prince de Dieu visible, & luy mettre deuant les yeux vne image viuante & animée d'vne Iustice Souueraine qui est tousiours armée dessus la teste des impies, luy proposant vn exemplaire & vn miroir de sainteté, dont la seule presence deuoit estre capable de détourner le cours de ses débauches, & de donner au moins quelque terreur à ce demon qui se vautroit impunément dans ses plus noires brutalitez.

Deus Achab, forma iustitiæ, sanctitatis speculum, pietatis exemplar. D. Bern. Eugenio. lib. de consider.

Il falloit donc pour estonner Achab & pour lancer de temps en temps quelques carreaux & quelques foudres dessus cet idolatre vn Dieu

mortel, vn Ange visible & vn homme de feu tel que le fut Helie, lequel comme l'asseurent saint Epiphane, saint Dorothée & Metaphraste auant qu'estre venu au monde fut veu comme dans vn berceau d'éclairs tout entouré de flames, où il trouuoit sa nourriture comme les Salamandres dans les ardeurs d'vn élement où tout autre que luy eut rencontré sa mort & son tombeau.

Cum nasciturus esset Pater eius Saracha vidit illum ab Angelis albicantibus salutari & igne tanquam fasciis inuolui, & flamma ignis vescenti cibo ali. Dorotheus. Epiphanius. Ioannes Episcop. Hierosol. Metaphrastes.

Dieu l'enuoya aussi dessus la terre, dit saint Bernard, pour découurir la verité, pour deffendre la foy, pour enseigner le peuple d'Israël, seruir de maistre aux ignorans, d'asile aux oppressez, de protecteur & d'aduocat aux pauures, de juge aux veufues, d'œil aux aueugles, de langue aux muets, de terreur aux meschans, de gloire aux bons, & de bouclier pour resister à la violente & aux efforts d'vne puissance injuste & tyrannique, le Ciel l'ayant choisi pour l'vn de ses Prophetes, pour Precurseur du Messie, pour le Pere de plusieurs Princes, le Dieu d'Achab, la terreur de Baal & le foudre des Idolatres.

Assertor veritatis, fidei deffensor, doctor Israelis, magister insipientium, refugium oppressorum, pauperum aduocatus, Iudex viduarum, oculus cæcorum, lingua mutorum vltor scelerum, malorum metus, bonorum gloria, virga potentium, malleus tyrannorũ, Regum Pater, Propheta altissimi, Precursor Christi, Christus Domini, Deus Achab, Baalitarum terror, fulmen idololatrarum. S. Bern. lib. 4. de consid.

Ce fut donc ce Prophete qui s'éleua durant le regne de ces impies & dont le zele estoit comme vn brasier ardant, & la parole comme vne flame viue, tant pour l'efficace de ses reprimandes que pour la vertu de ses actions.

Et surrexit Elias Propheta quasi ignis & verbũm ipsius quasi facula ardebat. Ecclesi. 48.

Il me semble que ie le vois qu'il entre dedans la Cour d'Achab, & que sans s'effrayer de tout

cet appareil pompeux & magnifique qui a coustume d'intimider les plus hardis, *Ah viue Dieu*, dit-il, *ie prens à tesmoin le Seigneur & le Pere du peuple d'Israël, en la presence duquel ie suis, & ie vous iure de sa part que de trois ans l'air ne versera goutte de pluye, ny de rosée dessus la terre que par les ordres de la mesme puissance.*

Viuit Dominus Deus Israël in cuius conspectu sto si erit annis his ros & pluuia nisi iuxtà oris mei verba. 3. Reg. 17. v. 1.

C'est là, dit saint Euchere, la parole d'vn homme & les effets d'vn Dieu, il semble que ces globes de bronze qui ne reçoiuent des impressions que par cette supreme intelligence qui les a creez soient deuenus sensibles à la voix d'vn Prophete, & que l'ordre des élemens qui a toûjours esté gardé auec tant de iustesse & des reglemens si seueres ayent changé de nature pour obeïr à ses commandemens.

Humanus sermo est diuinus effectus. Eucherius.

Nature obeïssante.

Ce fut aussi le zele qu'il auoit pour son maistre, dit saint Iean Chrysostome, qui condamna toutes les terres de la Iudée à deuenir steriles, & aussi-tost le moins sensible & le plus dur des élemens commença de se fendre & d'ouurir mille bouches pour demander quelques gouttes de pluïe; mais les astres furent inexorables à ses demandes, les riuieres & les fontaines se desseicherent, & toute la nature porta des marques de la vengeance & du courroux de Dieu, de sorte que la parole d'Elie passa iusqu'au fond de la terre, & fit

fit dans les entrailles de cette vaste & prodigieuse masse comme la fievre a coustume de faire dedans les corps où elle brusle & consume toute l'humeur qui les conserue dans leur temperament.

Mais à peine cet homme eut-il porté vne sentence si rigoureuse, que pour éuiter la colere d'Achab, il descendit de la montagne d'Ephraïm dedans vne spelonque, laquelle estoit dessus le bord du torrent de Carith, où il auoit assez dequoy pour contenter sa soif, & en échange où il n'auoit quoy que ce fust pour sustenter sa faim; mais la diuine Prouidence qui a soin des plus petits oiseaux qui la reclament, luy deputa quelques corbeaux qui luy seruirent de prouiseurs, de pages, de cuisiniers & de Maistres d'Hostel, où il semble, dit vn curieux Autheur, que Dieu voulut se seruir de ces bestes pour leur donner sujet de reparer la faute qu'elles auoient commises, lors que sur la fin du deluge leur humeur carnassiere les arresta sur des cadavres, au lieu de venir rendre réponse au Maistre qui les auoit choisis pour ses premiers Ambassadeurs.

Recede hinc & vade contra orientem, & abscondere in torrente Carith qui est contra Iordanem, & ibi de torrente bibes, coruisque præcepi vt pascant te ibi. 3. Reg. 17. v. 3.

Vt fidelis minister efficiatur Elia qui negligens & fallax ante fuerat Noë. Auct. mirab. script. sacr. apud Aug. lib. 2. cap. 17.

LES PREMIERS MIRACLES d'Helie.

CHAPITRE XV.

Spectacle digne des yeux des Anges.



C'Estoit en verité vn spectacle digne des yeux des Anges que de voir des oiseaux nourris dedans le sang & dedans le carnage, lesquels quittans cette humeur sanguinaire & sauuage qui leur est naturelle, venoient deux fois le jour apporter à Elie du pain & de la chair, & qui ne manquerent iamais de se trouuer à poinct nommé iusques à tant que les eaux du torrent, proche duquel estoit ce saint Prophete venant à se seicher, Dieu luy donna commandement de s'en aller dedans la ville de Sarepta, où sa bonté auoit desia donné ses ordres à vne bonne femme de luy fournir ce qui luy seroit necessaire pour ses repas. Le voila donc qu'il sort de sa cauerne & qu'il s'en va tout droit à Sarepta, où estant arriué il rencontre vne certaine veufue qui ramassoit du bois proche des portes de cette ville, à laquelle comme il estoit lassé de son voyage & tout bruslant de soif, *ma bonne amie ie vous prie*, dit-il, *de me donner vn petit verre d'eau.* Ce que luy ayant dit, voyant qu'elle couroit pour luy aller querir ce qu'il luy auoit de-

Surge & vade in Sarepta Sidoniorum, & manebis ibi præcepi enim ibi mulieri viduæ vt pascate. 3. Reg. 17. v. 9.

Surrexit & abiit in Sarepta: cumque venisset ad portam ciuitatis apparuit ei mulier vidua colligens ligna & vocauit eam dixitque ei: Da mihi paululum aquæ

mandé, *He ie vous prie encor*, s'écria-t'il, *de m'apporter vn peu de pain.*

in vase vt bibam, &c. 3. Reg. 17. v 10. Et buccellam panis in manu tua. 3. Reg. 17. v. 11.

Ce qu'entendant elle tourna la teste & s'arrestant tout court, *ie te jure*, dit-elle, *& le Seigneur que tu adore m'en est tesmoin, que ie n'ay point de pain, mais seulement de la farine dans vne cruche, autant qu'il en pourroit tenir dedans ma main, i'ay aussi vn peu d'huile dedans le fond d'vn pot, c'est pour cela que i'amassois icy quelques morceaux de bois, afin qu'ayant fait cuire ce qui nous reste, ie le pusse manger auec mon pauure enfant, & puis il nous faudra mourir de faim.*

Quæ respondit: Viuit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem nisi quantum pugillus capere potest, &c. 3. Reg 17. v. 12.

A ces paroles le cœur d'Helie touché de compassion sur les miseres de cette pauure femme, & ne pouuant douter de la Bonté & Puissance de Dieu dont il auoit des exemples si conuaincans dans sa propre personne, & qui d'ailleurs a des tendresses particulieres pour les veufues & pour les orphelins, *allez*, répondit-il, *ma bonne mere dedans vostre logis, faites vne petite tourte de la farine que vous auez, & l'ayant fait cuire dessous la cendre vous me l'apporterez, & puis vous en ferez vne autre pour vous & vostre fils, vous asseurant au reste de la part du Seigneur que j'adore, que vous aurez toûjours de la farine dans vostre cruche, & de l'huile dans vostre pot, iusques à tant que le Ciel aye donné de la pluye à la terre.*

Ad quam Elias ait: noli timere sed vade, & fac sicut dixisti, 3. Reg. 17. v. 13.

A quoy il ne fut pas besoin d'vne plus forte persuasion ny d'vn plus long discours, car aussi-

Quæ abiit & fecit iuxta verbum Eliæ, &c. 3. Reg. 17. v. 15.

O magnificum mulieris animum, ô venerabile per secula factum, poculum petit mox offert, & quod Regibus iam forsitan deerat hoc vidua ex abundantia erogabat, pascit pane qua deposito erat moritura, nec metuit prodere veritatem vt non tam hospitem velit habere quàm iudicem. Eucherius.

tost cette femme obeït à Elie, où ie ne peus que m'écrier auec saint Euchere, ô l'ame magnifique, le genereux courage & la resolution digne d'estre cherie & honorée dans la memoire de tous les siecles, Elie luy demande de l'eau dont les Princes auoient pour lors besoin, & qu'ils n'eussent donné aux autres que goutte à goutte, & cette pauure femme luy en offre tant qu'il en veut, ce Prophete luy demande du pain, & quoy qu'elle se vit en si grande necessité qu'elle n'attendoit rien plus que la mort, elle luy declare l'estat de sa misere, & auoüant tout franchement ce qui luy reste, elle le regarde plustost en qualité de son Iuge qu'en celle de son hoste.

Le temple de la misericorde.

Où il me semble que ie suis obligé d'auoüer en passant que c'est le cœur des femmes, & nommément des veufues que la misericorde a de tout temps choisi pour son asile; que c'est là qu'elle éleue des Temples, & qu'elle a des Autels où elle fait ses plus aimables sacrifices, où il faut remarquer que ces tendres inclinatiós qui leur sont naturelles ont aussi des attraits plus puissans & des charmes plus vigoureux pour émouuoir les douceurs infinies de Dieu, à se rendre plus liberales à leur endroit, comme l'éprouua celle-cy, laquelle (pour me seruir de la pensée de saint Hierosme) merita auec vne poignée de farine que son ame deuint capable de receuoir les premieres dispositions & les semences d'vne moisson diuine & eternelle.

In pugillo farinæ seminarium sibi messis æternæ præparauit. Hier epist. 10. ad furiam.

Elle n'eut donc pas ſeulement des recompenſes periſſables & temporelles pour cette compaſſion prodigue & charitable qu'elle eut à l'endroit d'vn Prophete, mais pour payer auec vne tres-ſainte vſure cette legere aumoſne qu'elle auoit faite de ſi bon cœur, Dieu luy donna des graces qui ſurpaſſent toutes celles de la nature, c'eſt là auſſi, dit ſaint Proſper, les artifices dont vne ame ſe peut ſeruir pour conquerir le Ciel auec vn peu de terre, & Dieu meſme auec vn verre d'eau & vn morceau de pain.

Sic anima ſanceratur Deum, ſic dum dat in neceſſitate ſibi conſulit ad ſalutem S. Proſper. lib. 2. de prædict. & promiſſ. cap. 29.

Et cependant comme les biens que Dieu nous fait, & les moyens dont il ſe ſert pour operer noſtre ſalut ſont touſiours admirables, & que ſouuent il fait comme ces ſages Medecins, qui pour guerir vn homme luy font ſouffrir dix mille maux, & qui pour luy donner la vie ſemblent ſouuent auoir deſſein de luy vouloir donner la mort.

A peine Elie fut-il entré dans la maiſon de ſon hoſteſſe, qu'à meſme temps le fils de cette bonne femme tomba dans des langueurs ſi violentes & ſi aiguës, qu'on ne ſçauoit quaſi ſi il eſtoit ou mort ou vif, & en effet il venoit d'expirer, ce que voyant ſa mere, *helas*, dit-elle, *homme de Dieu, eſtes vous donc venu dans ma maiſon pour punir les pechez de ma vie par la mort de mon fils.* O Dieu, dit Theodoret, que ſes paroles ſont étonnantes, qu'elles ſont genereuſes & qu'elles ſont

Factum eſt autem poſt hæc ægrotauit filius mulieris matris familias, & erat languor fortiſſimus ita vt non remaneret in eo halitus 3. Reg. 17. v. 17.

Dixit ergo ad Eliam: quid mihi & tibi vir Dei? ingreſſus es ad me vt rememorarentur iniquitates meæ, & interficeres filium meum: 3. Reg. 17. v. 18.

Theodoret. hic. q. 52.

bien dignes que Dieu dont les misericordes sont infinies, ait pitié de la mere & du fils.

Et ait ad eam Elias: Da mihi filium tuum tu. litque eum de sinu eius, & portauit in cœnaculum vbi ipse manebat, & posuit super lectulum suum. 3. Reg 17 v 19.

Et expandit se atque mensus est super puerum tribus vicibus, &c. 3. Reg. 17. v. 21. Incubuit puero vatablus coarctauit se super puerum Chald. Insflauit ter puero Vatablus.

Et en effet voila Helie qui prend ce pauure enfant entre ses bras, & qui l'ayant porté dedans sa chambre & mis dessus son lit s'étend sur luy, appliquant son visage, ses yeux, ses pieds, ses mains, & tout son corps sur le sien; comme si son dessein eut esté de transmettre son cœur & son esprit dans ce petit cadavre, dessus lequel iusques à tant qu'il l'eut remis en vie, il demeura collé & attaché, faisant assez parestre la violence de sa passion & de son zele par ses efforts & ses élans qui ne furent pas inutiles ni sans raison, car outre que premierement il témoigna plus de tendresse & plus d'amour en ce rencontre: ce fut en second lieu pour rechauffer ce petit corps lequel estoit froid comme mabre, & le rendre plus propre à receuoir cette derniere forme qui est la source de nostre vie, & qui selon le cours de la nature ne se donne iamais qu'apres de semblables dispositions. Troisiesmement vn ouurage si extraordinaire meritoit bien vn appareil qui ne fust pas commun. Ce fut aussi pour nous donner, dit saint Prosper, vne figure de ce sacré mystere, dedans lequel le Fils de Dieu s'est abregé dedans le sein & dans les bornes de la nature humaine pour luy donner vne vie diuine, & afin, comme dit saint Cyprien, que celuy que les Cieux ne peuuent pas comprendre put estre

Figure de l'Incarnation.

Paruum se illi paruo coaptauit. Prosp. p. 2. prad, cap 31.

mis dans vn petit berceau, s'accommodant ainsi à la foiblesse de tous les hommes, & prenant toute sorte de formes pour contribuer à leur salut.

Vt quod cœlo non capiebatur, cœlo caperetur.
Cypr. lib. 2. contra Iud. cap. 3.

LE ZELE MIRACVLEVX d'Helie.

CHAPITRE XVI.

DAns la plusspart de ces grandes actions où Dieu a pris plaisir de jetter tous les siecles dedans l'estonnement, il s'est presques toûjours voulu seruir du ministere de quelques hommes, & à present quoy que d'vne parole il puisse ouurir les Cieux & faire fondre toutes ses nuës dessus les terres du peuple d'Israël, il commande à Elie d'aller trouuer Achab, qui ne sçachant pas les desseins que la diuine prouidence auoit sur son Royaume, & faisant son possible pour apporter quelque remede aux maux que la famine faisoit dans son païs, donnoit à mesme temps charge à Abdias l'vn de ses Officiers, d'aller dans toutes ses Prouinces pour voir si il pourroit au moins trouuer quelques méchantes herbes pour nourrir ses cheuaux.

Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam in anno tertio dicens : vade & ostende te Achab, &c. 3. Reg. 18. v. 1.

Vocauitque Achab Abdiam dispensatorem domus suæ, &c. 3. Reg. 18. v. 3.

Et au reste comme il y a des foudres qui n'épargnent ny les Throsnes, ny les Autels, aussi voit-on par tout des miseres publiques qui sont

Erat autem fames vehemens in Samaria. 3. Reg. 18. v. 2.

si inciuiles & si impitoyables qu'elles s'attaquent iusqu'aux plus grands. Telle que fut cette famine dont Achab mesme se voyant assailly auec tous ceux de sa famille fut obligé de s'en aller luy-mesme dans vne partie de son Royaume, tandis qu'Abdias alloit dãs l'autre pour voir si il restoit quelque moyen de suruenir aux incommoditez d'vne si generale & si pressante necessité; où il auint qu'Abdias estant desia dans la campagne, & éloigné d'Achab trouua Elie; qu'il n'eut pas si-tost reconnu, qu'à mesme temps il se jetta par terre pour marque du respect qu'il luy portoit.

Achab ibat per viam vnam, & Abdias per viam alteram seorsum. 3. Reg. 18. v. 6.

Cumque esset Abdias in via Elias occurrit ei: qui cum cognouisset eum cecidit super faciem suam. 3. Reg. 18. v. 7.

Mais il fut bien surpris, & la joye que luy donnoit la presence de ce Prophete fut bien-tost rabattuë lors qu'il se vit prié de rebrousser chemin & de le mener vers Achab : Car, *helas*, luy dit-il, *pourquoy est-ce que vous voulez me perdre, & me sacrifier à la colere de mon Maistre, lequel a employé depuis trois ans tous les moyens imaginables pour vous faire trouuer, pourquoy est-ce que vous voulez que ie luy aille dire que vous estes icy. Et pendant que j'iray l'Esprit de Dieu vous portera en vn moment dans des regions qui me sont inconnuës, & puis comme ie passeray pour vn trompeur & pour vn fourbe, le moins qui me puisse arriuer est d'estre mis à mort,*

Cui ille respondit ergo vade, & dic Domino tuo adest Elias. 3. Reg. 18. v. 8.

Et ille : Quid peccaui inquit, quoniam tradis me seruum tuum in manu Achab vt interficiat me. 3. Reg. 18. v. 9.

Cumque recessero à te spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro, & ingressus nuncia-

mort, qu'il vous suffise donc que i'ay toûjours eu du respect & de l'amour pour Dieu, & que c'est moy qui ay nourri depuis trois ans vne centaine de Prophetes & qui les ay deliurez des mains de Iezabel sans qu'il me faille encore aller moy-mesme estre immolé à la fureur d'Achab, lequel aura sujet de me faire mourir, voyant que ie l'auray trompé.

bo Achab, & non inueniens te interficiet me. 3.Reg 18. v. 12.

Non, non, luy dit Elie, *allez ne craignez rien, car c'est la volonté du grand Dieu des batailles que vous portiez cette nouuelle à vostre Maistre.*

Et dixit Elias: viuit Dominus exercituũ ante cuius vultum sto quia hodie apparebo ei. 3. Reg 18. v. 15.

Ce qu'entendant Abdias dont la vertu auoit toûjours paru constante & genereuse, il obeït aux paroles d'Helie, & vint dire à Achab que ce Prophete estoit trouué, & aussi-tost comme il l'eut apperceu, *Hé quoy*, luy dit ce Prince, *est-ce donc vous qui troublez mon Royaume.*

Abiit ergo Abdias in occursum Achab, & indicauit ei, venitque Achab in occursum Eliæ. 3.Reg.18. v. 16. Et cum vidisset eum ait: Tu ne es ille qui conturbas Israël? 3 Reg 18. v. 17.

Moy, luy répond Elie, *non certes, mais Sire, c'est vostre Majesté & la maison de vostre Pere qui auez preferé Baalim & des Diables au seruice de Dieu que vos Peres ont adoré. Mais au reste comme ie veux obliger tous les hommes de le connoître, Sire, ie vous supplie d'assembler tout le peuple sur*

Et ait ille non ego turbaui Israël, sed tu & domus patris tui, &c. 3. Reg 18. v. 18.

la montagne de Carmel, & de faire venir tous vos Prophetes & tous vos Prestres pour estre les tesmoins & les Juges de ce que ie feray.

Verumtamen nunc mitte, & congrega ad me vniuersum Israël in monte Carmeli. 3. Reg. 18. v. 19.

Surquoy Achab fit aussi-tost commandement à toutes ses Tribus & à tous ses Pontifes de se trouuer au lieu qui estoit destiné : Et alors comme Elie se vit au milieu de ces troupes, & entouré de tous les Prestres des idoles & des Prophetes de Iesabel, en regardant toute cette assemblée auec vn visage meslé d'amour & de seuerité.

Accedens autem Elias ad omnem populum ait: Vsquequò claudicatis in duas partes, si Dominus est Deus sequimini eum: Si autem Baal sequimini illum. 3. Reg. 18. v. 21.

He iusqu'à quand, dit-il, *serez vous incertains & flottans sans vous resoudre de quel costé vous vous deuez tourner, non, non mes freres, il ne faut plus auoir commerce auec des infidelles, fuyez cette alliance qui ne peut estre que contagieuse, car il n'y peut iamais auoir rien de commun entre la vertu & le vice, point de societé entre le jour & les tenebres, point de rapport entre Dieu & Baal, & point de ressemblance entre vn fidelle & entre vn idolatre, non plus qu'il y en a entre les Temples du Dieu viuant & les antres de vos idoles.*

Si donc le Dieu que vos Peres ont adoré est le seul & vnique qui merite vos cœurs

& vos amours, ie vous conseille de n'en point aimer d'autre; que si Baal & vos Prophetes meritent de luy estre preferez, ie n'en veus point d'autres iuges que vos consciences.

A ces paroles tout le monde se teut, & Elie poursuiuant son discours, *mes freres, vous voyez*, leur dit-il, *que de tous les Prophetes que Dieu a sur la terre ie suis resté icy tout seul, & en voila quatre cens cinquante de Baal, He bien qu'on nous donne des bœufs & qu'ils en prennent vn pour eux qu'ils couperont en pieces, & puis qu'ils poseront sur vn bucher sans y mettre du feu, & moy ie prendray l'autre bœuf que ie lairray dessus le bois sans y mettre pareillement du feu, apres cela qu'ils inuoquent le nom de tous leurs Dieux, & moy j'inuoqueray le mien, afin que tout le monde voye quel est le Dieu qui peut nous exaucer, & qui donnant l'effet à nos prieres peut faire voir qu'il est l'vnique & veritable Dieu.*

Cette proposition ayant esté approuuée de tout le peuple, voila Elie qui apreste son sacrifice, & les Prophetes de Baal qui preparent le leur, & qui faisans mille gambades tout à l'entour de leurs victimes crient à haut de teste, *Baal, Baal*

Et non respondit ei populus verbum. 3. Reg. 18. v. 21.

Et ait rursus Elias ad populum: Ego remansi Propheta Domini solus, Prophetæ autem Baal quadringenti & quinquaginta viri sunt. 3. Reg. 18. v. 22.

Dentur nobis duo boues, &c. 3. Reg. 18. v. 23.

Inuocate nomina Deorum vestrorum, & ego inuocabo nomen Domini mei, & Deus qui exaudierit per ignem ipse sit Deus. 3. Reg. 18. v.

Respondens omnis populus ait: optima propositio. 3. Reg. 18. v. 24.

Qui cum tulissent bouem quem dederat

eis fecerunt, &c. 3. Reg 18. v 26. Cumque esset iam meridies illudebat eis Elias dicens: Clamate voce maiore: Deus enim est & forsitan loquitur, aut in diuersorio est aut in itinere, aut certè dormit vt excitetur, &c. 3. Reg 18 v.27

exauce nous, de quoy Elie prenant sujet de décrier leur Religion & se rire de leurs idolatries, *criez, criez*, dit-il, *vn peu plus haut car vostre Dieu n'a point d'oreilles, & peut-estre qu'il dort, ou pour le moins qu'il est trop occupé.*

Et en effet ces pauures gens faisoient encore plus de bruit, & ils se déchiroient tout le corps à grands coups de couteaux & de lancettes selon leurs anciennes coustumes; mais comme le Soleil alloit desia marquer l'heure du sacrifice, & qu'aucun de leurs Dieux ne répondoit à leurs prieres, Elie se tournant vers le peuple, le supplia de s'approcher de luy, & estant assemblé il prit douze pierres selon le nombre des Tribus, dont il fit restablir vn Autel que ces impies auoient détruit, autour duquel il fit faire vn canal diuisé en deux branches, & puis ayãt preparé la victime & le bois qui estoit necessaire, il fit tout arrouser de douze grandes cruches d'eau, pour témoigner à tous les assistans qu'il y a des éclairs & des flames dedans le Ciel qui sont capables de changer l'eau en feu, & ausquelles il n'y a rien dedans le monde qui puisse faire resistance.

Dixit Elias omni populo venite ad me. & accedente ad se populo curauit altare Domini quod destructum fuerat. 3 Reg. 18. v. 30.

Et ait: implete quatuor hydrias aqua, & ponite super holocaustum, &c. 3 Reg. 18. v. 34.

Ce fut aussi apres cette ceremonie, que comme l'heure estoit venuë qu'on commençast le sacrifice, Elie s'approchant de l'Autel cria à haute voix. *Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac & d'Israël, témoignez aujourd'huy*

Cumque iam tempus esset vt offerretur holocaustum, accedens Elias Propheta, ait:

que vous estes le Dieu de tout ce peuple, & que de moy ayant tousiours esté fidelle dedans vostre seruice, ie n'ay pas esté si hardy que d'entreprendre vn ouurage si important que par vostre commandement, Seigneur exaucez donc ie vous supplie la tres-humble priere de vostre seruiteur, afin que tous ceux qui sont icy presens, puissent apprendre que vous estes leur Seigneur & leur Dieu, & que c'est vous qui leur voulez encore maintenant faire la grace de se rendre vos tributaires.

Domine Deus Abraham, Isaac & Israël, ostende hodie quia tu es Deus Israël, &c. 3 Reg. 18. v. 36.

Et tout à coup voicy vn tourbillon de feu & comme vn éclat de tonnerre, qui entr'ouurant les nuës vient à fondre sur l'holocauste & qui reduit en poudre iusques aux pierres de l'Autel. Ce qui estonna tellement les assistans, que se jettans tous le visage contre la terre, ils ne purent que s'écrier tous d'vne voix; *que c'estoit là en verité vn coup de Dieu, & qu'il ne falloit point chercher ailleurs d'autre Seigneur & d'autre Maistre que celuy-là.*

Cecidit autem ignis Domini, & vorauit holocaustum, & ligna & lapides, &c. 3 Reg 18 v 38.

Quod cum vidisset omnis populus cecidit in faciem suam, & ait: Dominus ipse est Deus 3. Reg. 18. v 39.

D'où Elie prenant sujet de rétablir l'ancienne & veritable Religion, & d'estouffer par ce moyen l'idolatrie, il commanda au peuple de mettre à mort tous les Prophetes de Baal, & les jetter dedans le torrent de Cison. Et cependant

Dixitque Elias ad eos: Apprehendite Prophetas Baal, & ne vnus qui-

dem effugiat ex eis. 3. Reg 18 v. 40.

comme il ouït quelque éclat de tonnerre qui grondoit dedans l'air & qui promettoit de la pluye, il supplia Achab de s'en aller sur le haut de Carmel, afin d'y prendre son repas, où ce Prophete l'ayant suiuy & s'estant retiré à l'écart, il se prosterna contre terre tenant sa teste entre ses deux genoux pour demander à Dieu auec plus d'attention, plus de respect & plus d'humilité l'effet de ses prieres, apres lequel il y auoit trois ou quatre ans que tout le peuple soûpiroit.

Et ait Elias ad Achab: Ascen de comede & bibe, quia sonus multæ pluuiæ est. 3. Reg 18. v. 41. Elias autem ascendit in verticem Carmeli, & pocans in terram posuit faciem suam inter genua sua, &c. 3. Reg 18. v. 42.

L'on ne peut pas aussi douter qu'Elie dont les entrailles estoient pleines de compassion ne fust dedans vne sainte impatience, de voir l'accomplissement de ses vœux & la fin de tant de desastres. Ce qu'il fit bien parestre lors qu'au milieu de sa priere il enuoya iusqu'à sept fois son seruiteur du costé de la mer pour découurir quelque signe de pluye, lequel enfin voyant vne petite nuée qui s'éleuoit, courut en aduertir Elie qui l'enuoya en porter la nouuelle à Achab & le prier de partir au plustost pour n'estre point surpris & découuert dedans cette heureuse tempeste, qui fit naistre le calme dans toute la Iudée.

Et dixit ad puerum suum: Ascende & prospice contra mare. 3. Reg 18. v. 43.

Qui ait: Ascende & dic Achab, iunge currum tuum & descende, ne occupet te pluuia. 3 Reg. 18. v. 44.

Et cependant Elie ayant suiuy Achab iusques dans Iesraël, & témoigné auec vne joye indicible tout le respect qu'il deuoit à son Roy, il s'en reuint sur la montagne de Carmel establir sa demeure, & y passer le reste de sa vie auec plusieurs de ses disciples, qui furent comme les pierres fon-

Ascendens itaque Achab abiit in Iesraël. 3. Reg 18. v 45.

damentales de l'vne des plus ſaintes & plus celebres Religion qui ſoit dedans l'Egliſe, où l'on peut voir encore maintenant dans l'vn & l'autre ſexe des images viuantes d'Elie, qui apres tant de temps ſont les plus fidelles copies d'vn ſi parfait original, & qui apres auoir gardé parmy les changemens & les reuolutions de tant de ſiecles les plus beaux traits des vertus de leur Pere, n'ont pas meſme changé le nom qu'ils tirerent de leur premier ſejour ſur la montagne de Carmel.

Eſtabliſſement de l'Ordre des PP. Carmes

Ce qui a obligé Sixte quatrieſme, Iean vingt & deuxieſme, Iule troiſieſme, Pie cinquieſme & Clement huictieſme, de confirmer par des Bulles expreſſes le droit de cette ancienne filiation, qui les fait reconnoiſtre aux quatre coins de la terre habitable pour les ſucceſſeurs legitimes d'Elie, & les plus belles fleurs qui ayent iamais pû prendre leur naiſſance ſur la montagne de Carmel.

Les fleurs du mont Carmel.

ELIE PERSECVTE' PAR Iezabel.

CHAPITRE XVII.

SE face qui voudra des phantoſmes pour les combatre, de moy ie ſçais que le monde eſt remply d'aſſez de monſtres, & qu'il n'y a que trop d'ennemis veritables qui nous peuuent faire prendre les armes, ſans qu'il nous faille aller chercher des ſpectres & des ombres pour leur faire la guerre.

Antipathie ridicule.

Il y a certains hommes qui ont vne ſi ridicule antipathie auec les femmes, qu'ils ne peuuent quaſi en proferer le nom ſans ſe mettre en colere, & il ſemble que quelques dents leur tombent de la bouche, ſi ils en parlent ſans les charger de toute ſorte d'imprecations, & ſans témoigner du meſpris pour tout ce qui les touche.

Il faut auoüer neantmoins contre ces Philoſophes extrauagans, que comme il ſe trouue des hommes de toute ſorte, il ſe rencontre auſſi des femmes qui ont eſté ſi ſignalées & ſi fameuſes ou dans le vice, ou dedans la vertu, qu'elles pourront touſiours paſſer pour des exemples que l'on doit fuïr ou imiter.

L'on auroit donc ſujet de me blaſmer, ſi à preſent

ſent la veuë & le tableau de Iezabel, qui a eſté la plus meſchante & plus cruelle femme du monde, me contraignoit de décrier ſon ſexe, & de noircir l'honneur & la reputation de tant de conquerantes, tant d'Amazones, tant d'Heroïnes, & tant de Dames fortes & genereuſes qui ont conjoint la deuotion auec le courage & la conſtance auec la pieté, n'ayant au plus rien de commun auec cette inhumaine que le ſexe & l'habit.

Tableau de Iezabel.

Iezabel, c'eſt donc contre toy ſeule que ie voudrois auoir maintenant des tonnerres dedans la bouche & des foudres dedans la main. Et en effet peut-on ſe figurer vne femme plus acariaſtre dans ſa colere, plus violente dedans ſes fougues & plus aueugle dedans ſa rage que le fut cette impie, laquelle ayant appris la mort de ſes Prophetes enuoya vn courrier à Elie, qui luy donna parole qu'auant vingt & quatre heures il ſe deuoit reſoudre de mourir? Et auſſi-toſt, dit ſaint Iean Chryſoſtome, comme ſi ce Prophete ſe fuſt trouué accueilly d'vn orage, il fut comme vn nauire au milieu de la mer qui ſe laiſſe pluſtoſt aller au gré du vent & par l'effort de la tempeſte que par l'adreſſe de ſon Pilote.

Miſitque Iezabel nuncium ad Eliam, dicens: hæc mihi faciant dij, & hæc addant, niſi hac hora cras poſuero animam tuam, ſicut animam vnius ex illis. 3. Reg. 19. v. 2.

Sicut & nauis quam rapit tempeſtas omni arte ſuperior non regit gubernatoris prudentia. Chryſoſtomus.

Ce bon homme marchoit ſans ſçauoir là où c'eſt qu'il alloit; mais à la fin il vint en Bethſabée de Iuda où il laiſſa ſon ſeruiteur, & de là il entra dans le deſert, où apres vn jour de chemin, il fut

Cumque venisset, & sederet super vnam juniperum, petiuit animæ suæ vt moreretur, &c.
3. Reg. 19. v. 4.

contraint de s'arrester à l'ombre d'vn genievre, où se sentant tout las & fatigué, & hors de tout secours humain, cet homme mesme lequel auoit donné fort peu de jours auparauant l'effroy à tout vn peuple d'idolatres, perdit courage pour les menaces d'vne femme, & fut si foible que de souhaiter sa mort, ne croyant pas auoir assez de forces pour subsister parmy tant de miseres.

Et ecce Angelus Domini tetigit eum, & dixit ei: Surge & comede.
3 Reg. 19. v. 5.

Respexit, & ecce ad caput suum subcinericius panis & vas aquæ: comedit ergo & bibit, & rursum obdormiuit.
3. Reg. 19. v 6.

Reuersusque est Angelus Domini secundo, & tetigit eum dixitque illi: Surge, comede: grandis enim tibi restat via.
3 Reg. 19. v. 7.

Mais à peine se fut-il endormi, que l'Ange du Seigneur, ou Dieu mesme dessus la figure d'vn Ange venant à l'éueiller, *Elie*, luy dit-il, *leue toy & mange*, surquoy ouurant les yeux & détournant la teste, il voit aupres de soy vn pain cuit sous la cendre auec vne bouteille d'eau, dont il n'a pas si-tost gousté qu'à mesme temps il s'estend contre terre, & s'appuyant sur le tronc de son arbre le voila qu'il s'endort pour la seconde fois, mais l'Esprit mesme qui luy auoit seruy d'excitateur vn peu auparauant, s'en reuenant à luy & le touchant vn peu plus rudement, *Elie*, luy dit-il, *leuez vous & mangez, car il vous reste encore vn long voyage*, ce qu'entendant Elie il fit auec le peu de pain & d'eau qui luy restoit, vn aussi bon repas que si il eut mangé toutes les cailles & toute la manne qui tomba autrefois dans le desert, ou pour le moins l'effet qu'il en sentit fut tel, qu'il eut assez de forces pour subsister quarante jours

Qui cum surrexisset comedit

& quarante nuits sans boire & sans manger, allant ainsi iusqu'à la montagne d'Oreb, où estant paruenu il se ietta dedans vne spelonque qui luy seruit d'asile, & où il fut si fortuné que de joüir d'vn entretien secret & interieur, dedans lequel Dieu qui n'ignore rien, fut si bon que de vouloir luy demander *ce qu'il faisoit dans cette cauerne*, à laquelle demande Elie respondit *qu'il se sentoit tout transporté de zele contre ces traistres, lesquels auoient violé la foy qu'ils luy auoient iurée, qui auoient renuersé ses Autels, mis à mort ses Prophetes, & qui apres tant de profanations & de massacres estoient encore si méchans que de vouloir le mettre à mort.*

& bibit, & ambulauit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus & quadraginta noctibus vsque ad montem Dei Horeb. 3 Reg. 19 v. 8. Cumque venisset illuc mansit in spelunca, & ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi: quid hic agis Elia? 3. Reg. 19 v. 9. At ille respondit: zelo zelatus sum pro Domino, &c. 3 Reg. 19. v. 10.

Surquoy il entrouït la mesme voix qu'auparauant, qui luy commanda de sortir hors de la grotte où il estoit caché, d'où à peine fut-il sorty qu'il entendit vn grād souffle de vent qui faisoit ébouler les montagnes, & qui brisoit les pierres des rochers auec des tremblemēs de terre & vne émotion generale de tous les élemens, où neantmoins l'Esprit de Dieu n'estoit pas, non plus que dans ces grands brasiers de feu & dans ces tourbillons effroyables d'éclairs, de foudres & de flames qui parurent à mesme temps à ce Prophete. Car il est vray que c'est sur vn Throsne plus agreable que se repose la Majesté d'vn Dieu qui

Et ait ei: Egredere & sta in monte coram Domino, &c. 3. Reg. 19. v. 11. Et ecce Dominus transit, & spiritus grandis & fortis subuertens montes & conterens petras, &c. 3. Reg. 19. v. 11. Non in spiritu Dominus, & post spiritum commotio: Non in commotione Do-

n'eſt qu'amour & que douceur, comme il fit bien voir à Elie, lequel apres tous ces orages ouït ſiffler autour de ſes oreilles vn vent plus delicieux & plus paiſible, où il ſe douta bien que reſidoit cet eſtre Souuerain qui n'eſt qu'vn eſprit tres-ſubtil & tres-pur qui penetre iuſques dedans le ſein de la nature, & qui paſſant auec ce doux Zephire iuſques dedans le cœur d'Elie, luy fit apperceuoir, comme dit Tertullien, des eſtincelles de ſa propre Diuinité, dont les éclats quoy que cachez ſous vne nuë, luy donnerent ſi viuement dedans l'eſprit, qu'enfin il fut contraint de ſe proſterner la face contre terre & ſe couurir les yeux de ſon manteau, & puis comme il eſtoit encore tout ſurpris & eſtonné à l'entrée de ſa cauerne, voicy qu'il entend vne voix qui luy dit, *Elie que fais tu.*

Helas ce que ie fais, dit-il, *en verité mon Zele me tranſporte, & la douleur que i'ay de voir les Temples démolis, les Autels profanez, les Preſtres mis à mort & Dieu meſme dans le meſpris d'vn peuple qu'il a tant obligé, me donne des tranſports ſi violens & ſi iuſtes, qu'outre la crainte où ie me vois d'eſtre reduit à la fureur de Iezabel, i'ay toute ſorte de motifs pour m'éloigner du monde & me venir ietter dans ces deſerts.*

minus, & poſt commotionem ignis non in igne Dominus, & poſt ignem ſibilus auræ tenuis. 3. Reg. 19. v. 11. *Sedet in Throno ſpiritus eius mitiſſimi, & manſuetiſſimi qui non turbine gloriatur non nubilo latet ſed eſt tenera ſerenitatis appertus, & ſimplex quem tertio vidit Elias.* *Tertull. lib. de Pat. cap. 15.*

Quod cum audiſſet Elias operuit vultum ſuum pallio &c. 3 Reg. 19. v 13. Et ecce vox ad eum dicens: Quid hic agis Elia? 3. Reg. 19 v 14. Et ille reſpondit: zelo zelatus ſum pro Domino Deo exercituũ, quia dereliquerunt pactum tuum filij Iſraël: altaria tua deſtruxerunt, Prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus ſum ego ſolus, & quærunt animã meam vt auferant eam. 3. Reg 19. v. 14.

Mais Dieu qui seul voyoit quelle deuoit estre la fin de ces miseres, sans luy répondre dessus toutes ses plaintes, *Allez vous en*, dit-il, *dedans la ville de Damas, & apres auoir estably Hazaël Roy de Syrie & Iehu Roy d'Israël, choisissez Elizée pour vous seruir de successeur dedans la charge de Prophete, & au reste moderez vostre zele, & apportez quelque relasche à la violence de vos ressentimens, car quoy que vous ayez sujet de croire que toute ma nation soit abismée dans l'infidelité, & qu'il n'y aye plus d'esperance, qu'elle en puisse sortir, ie me suis neantmoins encore reserué sept mille personnes qui n'ont point adoré Baal, & qui n'ont pas esté si lasches que de baiser la main & flechir le genouïl en presence de cet Idole.*

Et ait Dominus ad eum: Vade, & reuertere in viam tuam per desertum in Damascum: cumque perueneris illuc, vnges Hazaël Regem super Syriam, &c. 3. Reg. 19 v. 15. Et Iehu vnges Regem Eliseum autem vnges Prophetam. 3. Reg. 19. v 16.

Et derelinquam mihi in Israël septem millia virorum, quorum genua non sunt incuruata ante Baal. 3 Reg 19. v. 18

Ce qui remit vn peu l'esprit d'Elie, & ensuite il se mit en chemin pour expedier les ordres qui luy auoient esté donnez, allant tout droit vers Hazaël & de là vers Iehu, & puis à Elizée qu'il rencontra dans le milieu des champs qui labouroit auec douze paires de bœufs, & aussi-tost ayant jetté son manteau dessus luy comme pour marque de l'élection que Dieu auoit faite de sa personne, il connut la puissance de ces diuins attraits, & les charmes de cette douce vocation,

Profectus ergo inde Elias, reperit Eliseum filium Saphat, arantem in duodecim iugis boum. 3. Reg 19 v 19. Cumque venisset Elias ad illum, misit pallium suum super illum. 3. Reg. 19. v. 19.

qui fait tous les jours des conquestes si prodigieuses & des changemens si estranges dedans les cœurs de tant de jeunes hommes & tant de jeunes filles qui quittent leurs parens, leurs amis, & leurs biens, se reputans plus fortunez & plus glorieux d'estre couuerts d'vne meschante robe & de quelque vieil crespe, que si on leur auoit donné toute la pourpre & tous les plus somptueux & plus riches habillemens qui soient dedans le monde.

Les attraits de la vocation Religieuse.

Il suffit donc à Elisée d'estre couuert de la robe d'Elie, & puis pour se donner totalement à celuy qui l'appelle & qui le prend pour fils & pour disciple, il le prie de trouuer bon qu'il s'en aille dire adieu à son pere & à sa mere, leur témoignant par vn dernier baiser qu'il se separe d'eux pour se donner à Dieu, auquel il fait son premier sacrifice, s'offrant luy mesme auec les deux victimes qu'il presenta en holocauste.

Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliã, & ait: Osculer quæso, patrem meum & matrem meam & sic sequar te &c. 3. Reg. 19. v. 20.

LES DERNIERES AVANTVRES d'Achab.

CHAPITRE XVIII.

BEnadab Roy de Syrie ayant appris qu'Achab Roy d'Israël estoit auec toute sa Cour dedans la ville de Samarie vint y planter le siege, & comme il auoit ramassé tant sur ses terres que chez les Estrangers trente deux Princes, lesquels auec toutes leurs troupes faisoient vne des plus nombreuses & plus florissantes armées qui eut iamais paru, il luy fut bien facile de renfermer Achab, & le contraindre apres l'auoir ietté dans la terreur & dans l'effroy, de receuoir quelque composition.

Porro Benadab Rex Syriæ, congregauit omnem exercitum suum, &c. 3. Reg. 20. v. 1.

Respondítque Rex Israel: iuxta verbum tuũ, Domine mi Rex, tuus sum ego & omnia mea. 3 Reg 20. v. 4.

Mais comme l'insolence de Benadab passa toute sorte de bornes, & que semblable à vn torrent qui se déborde ou bien à ces brasiers qui s'allument dedans le bois & dans le souffre, & qui accroissent tousiours leurs flames tant qu'ils trouuent de l'aliment, il ne fut pas content que ses premiers articles eussent esté signez, & que son ennemy luy eut offert les plus precieux, & les plus chers de tous ses biens; il fut encore si cruel & si impitoyable, que de luy enuoyer pour la seconde fois des deputez qui luy portoient de

Animaduertite & videte, quoniam insidietur nobis: misit enim ad me pro vxoribus meis & filiis, & pro argento & auro & non abnui. 3. Reg 20. v. 7.

nouuelles impositions, mais lesquels n'ayans esté receuës comme il se l'estoit figuré, le jetterent dedans des fougues & des rodomontades si remplies d'extrauagance, que si l'effet eût suiui ses menaces, il ne fust pas quasi resté vn grain de sable dedans toute la ville de Samarie, *ouy*, dit-il, *ie reduiray en cendres cette Rebelle, & à peine y larrai-je les marques de sa ruine, & les restes de son embrasement;*

Hæc faciant mihi dij, & hæc addant, si suffecerit puluis Samariæ, pugillis omnis populi qui sequitur me. 3 Reg. 20. v. 10.

Mais Dieu qui a tousiours des foudres allumez pour écraser les orgueilleux, n'eut pas si tost oüy cette response, qu'à mesme temps il fit dire à Achab par vn de ses Prophetes, *qu'asseurément il luy alloit donner auant la fin du iour vne pleine victoire sur tous ses Ennemis, & qu'il n'auoit qu'à mettre à l'auant-garde de son armée tous les laquais des Princes de la Cour*, qui n'eurent pas si tost paru sur les fossez de Samarie, qu'incontinent apres voicy les troupes de la Syrie qui paroissoient dans la campagne, & qui selon les ordres de Benadab, viennent à se jetter dessus cette petite escoüade qui n'estoit composée que de deux cens & trente-deux goujats.

Et ecce Propheta vnus accedens ad Achab Regem Israel, ait ei, hæc dicit Dominus: ecce ego tradam eam in manu tua hodie. 3 Reg. 20. v. 13. Per pedisse quos principium Prouinciarum, &c. 3 Reg. 20. v. 14.

Mais comme les Syriens auoient charge de Benadab de les prendre sans les blesser, & tandis qu'ils couroient apres eux, & qu'ils n'osoient pas seulement mettre les armes à la main pour ne contreuenir aux ordres de leur Maistre, voila toutes les portes de Samarie ouuertes, & aussi tost toute

Et percussit vnusquisque virum qui contra se veniebat fugeruntque Syri,

toute l'armée du peuple d'Israël qui fond dessus celle de la Syrie, où l'épouuante s'estant jettée auec tous ces phantosmes qui ont coustume de la suiure & qui forment ces effroyables batail-lons, dont les armes quoy qu'inuisibles gagnent tant de batailles, on vit vne déroute generale dans tout le camp de Benadab & des trophées dedans celuy d'Achab, lequel fut aduerty ensuite par vn Prophete de se tenir tout prest pour receuoir vne seconde attaque de Benadab, qui eut nonobstant tout le débris de son armée, assez de courage pour s'apprester à vn second effort, lequel quoy que plus violent ne fut pas plus heureux que le premier. Car il trouua que le Dieu d'Israël n'estoit pas moins puissant dans les vallées que dessus les montagnes: & le carnage de son armée fut si horrible qu'il s'en trouua plus de cent mille morts qui auoient tous esté taillez en pieces par les soldats d'Achab, sans en compter vingt & sept mille qui furent écrasez sous la ruine d'vne muraille dans la ville d'Aphec, ce qui luy fit bien voir qu'il y auoit vne main inuisible dedans le Ciel qui soustenoit le party d'Israël, & qui faisoit vn rauage si general & si sanglant dessus ses ennemis.

& persecutus est eos Israël, &c. 3. Reg 20. v. 20.

Phantosmes de la crainte.

Accedens autem Propheta ad Regem Israël dixit ei: Vade & confortare & scito, & vide quid facias sequenti enim anno Rex Syriæ ascendet contra te. 3. Reg. 20. v. 22.

Percusseruntque filij Israel de Syris centum millia peditum in die vna, &c. 3 Reg 20. v. 29.

Et cependant apres cette deffaite, comme Benadab fut contraint de se retirer à l'écart, n'ayant quasi plus d'autre compagnie que les plus funestes images de ses desastres qui le tenoient

Dixeruntque ei serui sui, ecce audiuimus quod Reges domus Israel clementes sint. 3. Reg. 20. v. 31.

dedans le desespoir, voicy quelques-vns de ses gens qui luy remontrent, que *les Roys d'Israël ont le renom d'estre clemens, & que peut-estre il y auroit moyen de se reconcilier auec Achab, si ils l'alloient trouuer en vn estat plus capable de luy donner de la pitié qu'à renouueler son courroux.*

Accinxerunt saccis lumbos suos, & posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad Regem Israel, &c. 3. Reg. 20. v. 32.

Ce qui fut fait comme ils l'auoient premedité, & ce qui leur reüssit aussi auec plus de bon-heur qu'ils ne pouuoient pas quasi esperer, car ayans mis certaines cordes tout autour de leurs testes & ietté sur leur corps certains grands sacs dont les anciens se reuestoient dedans leurs deuïls publics, ils se vinrent ietter aux pieds d'Achab qui ne les eut pas si-tost apperceus, qu'à mesme temps il demanda *où estoit Benadab*, leur commandant de l'amener si il estoit en vie, & de luy témoigner qu'il n'auoit point pour luy moins de passion & de tendresse que pour son propre frere, comme en effet il luy fit bien parestre par le traité de paix, & par toutes les marques d'amour & d'affection qu'il luy donna, le renuoyant auec toutes les asseurances que le plus grand de ses amis eut iamais pû souhaiter.

Et ille ait, si adhuc viuit frater meus est. 3. Reg. 20. v. 32.

Mais Dieu dont la Iustice n'est pas aueugle ny la clemence injuste, voyant qu'Achab auoit violé ses ordres ne laissa pas long-temps son crime sans chastiment, luy enuoyant le fils de l'vn de ses Prophetes qui l'obligea par vn saint artifice de connoistre sa faute & de porter vne sen-

Qui ait ad eum: dicit Dominus: quia dimisisti virum dignum morte

tence contre soy-mesme, & neantmoins comme on se flatte presques tousiours dedans ses interests, ce pauure Prince receut à mesme temps vn autre Arrest par la bouche de ce Prophete, qui luy annonça de la part de son Maistre tant de desastres qu'il en tomba presques dedans la rage & dans le desespoir.

de manu tua, erit anima tua pro anima eius. 3. Reg. 20. v. 42. Reuersus est igitur Rex Israel in domum suam audire contemnens, & furibundus venit in Samariam. 3. Reg. 20. v. 43.

N'est-ce pas là vne estrange vicissitude? des sieges, des batailles, des deffaites d'armées, & puis des reconciliations qui n'estans pas approuuées de Dieu, ne traisnent apres elles que des desastres dessus la personne d'Achab qui en auoit esté le principal Autheur, & neantmoins quoy que le Ciel eut desia commencé de tonner sur sa teste, & quoy que par la bouche d'vn Prophete il eut desia receu l'Arrest de sa condamnation, s'imaginant peut-estre que ce n'estoient que des menaces qui ne deuoient iamais auoir d'effet, il prend de nouuelles occupations, & n'ayant plus d'ennemis à combattre & de puissances qui luy pussent faire la guerre, il fait comme certaines gens qui sont d'vne humeur si inquiete & si tempestatiue, qu'ils se battroient plustost auec leur ombre que de pouuoir longtemps estre en repos, ou comme ceux qui s'imaginent de n'auoir rien lors que quelque chose leur manque, & qui, comme dit saint Ambroise, sont d'autant plus auides & affamez que plus ils ont de quoy se rassasier.

Effroyables vicissitudes.

Quanto plus habueris plus requiris, & quamquam acquisieris tamen tibi adhuc indiges. S. Ambr. de Naboth.

Passion turbulente.

Comme il vit donc que tout estoit en paix dans son Royaume, que Benadab estoit vaincu & qu'il n'y auoit plus personne ny sur ses terres, ny chez les Estrangers qui ne luy fust soûmis, se promenant vn jour proche de son Palais, il vint à passer dans les vignes d'vn bon homme nommé Naboth, lequel estoit de la ville de Iesraël & qui n'auoit, comme il est bien probable, point d'autres biens dessus le monde que ce qu'il pouuoit ramasser dedans ce petit coin de terre: Et neantmoins Achab fut si impitoyable que de luy vouloir enleuer, luy enuoyant à cet effet quelques-vns de ses gens pour luy en faire la demande, & luy promettre qu'il luy satisferoit. A quoy Naboth luy répondit, *qu'il le prioit tres-humblement d'auoir égard qu'il feroit tort à la memoire de ses parens dont il tenoit cet hetitage.* Ce qui fascha si fort Achab, que de dépit il ne vouloit ny boire ny manger, ne regardant que sa passion & ses plaisirs qu'il preferoit à la necessité de ses voisins, où l'on peut remarquer qu'il n'y a point de bornes que les fortunes plus éleuées ne s'efforcent d'outre-passer, & que souuent ceux qui ont plus de bien sont les plus pauures, n'ayant point de delices, point de richesses & point d'honneurs qui leur soient superflus & qui puissent les assouuir.

Locutus est ergo Achab ad Naboth dicens : da mihi vineam tuam, &c. 3. Reg. 21. v. 2.

Cui respondit Naboth: propitius sit mihi Dominus, ne dem hæreditatem patrum meorum tibi. 3. Reg. 21. v. 3.

Fortunes insatiables.

Il semble donc qu'Achab estoit plus pauure que Naboth, puisques celuy-cy se contente du

peu de bien que ses Peres luy ont laissé, & que celuy-là en desire encore dauantage qu'il n'en trouue dedans tout son Royaume.

C'est le propre de l'auarice d'auoir certains degrez où elle va tousiours montant sans rencontrer aucunes bornes; c'est vne fievre qui se nourrit dedans ses propres flames, & qui cherche tousiours de la matiere pour en prendre quelque nouuel accroissement, l'on ne doit donc pas s'estonner de voir Achab qui se ronge dessus son lit, & qui ayant assez de biens & assez de richesses pour nourrir vn Royaume, n'a pas ce semble vn seul morceau de pain pour rassasier son appetit.

Les demarches de l'auarice.

Venit ergo Achab in domũ suam indignans & frendens. 3. Reg 21. v. 4.

En verité ce pauure Prince me fait pitié, & il me semble d'autant plus digne de compassion, que moins il fait parestre de courage & de force dedans vn mouuement qu'il eut en vn instant pû estouffer dessous l'effort de sa puissance, mais il falloit la passion d'vne femme pour mettre en campagne vne armée de monstres & de furies, il falloit vne femme pour inuenter des artifices, pour rompre des obstacles & pour acheuer vn dessein que toute la malice & la fureur d'vn homme n'eut pas pû entreprendre.

Passion indomptable.

He quoy, dit Iezabel, *il semble que vous perdiez courage, vrayment vous voila bien en peine, vous ne deuez penser qu'à faire*

Ingressa est autem ad eum Iezabel vxor sua, dixitque ei: quid est hoc vnde anima tua

contriſtata eſt? &c. 3. Reg 21. v. 5. *bonne chere & à vous reſioüir, & du reſte laiſſez moy faire.*

Non fuit alter talis ſicut Achab, qui venundatus eſt vt faceret malum.

Certainement le Sage a eu raiſon de dire qu'vne méchante femme eſt le partage d'vn méchant homme, & en effet comme il eſt vray qu'Achab n'a iamais eu perſonne qui l'aye paſſé en cruauté & en malice; auſſi luy falloit-il vne femme la plus brutale, & la plus inhumaine qui aye iamais eſté, il falloit à ce tygre vne lyonne, à ce dragon vne vipere, & à ce monſtre vne furie pour faire l'vn des plus horribles & plus funeſtes accouplemens qui ſe ſoit veu dans la nature.

Accouplement monſtrueux.

Où remarquez que comme d'ordinaire les plus puiſſans, les plus nobles & les plus forts d'entre les hommes ſont les plus genereux & moins capables de commettre des laſchetez; auſſi c'eſt vn vice attaché aux plus foibles, aux plus abjets & aux plus vils que de vendre leur liberté & de proſtituer leur courage, violant ſouuent toutes les loix de la nature & tous les droits de la fidelité.

Foibleſſe malicieuſe.

D'où il arriue que comme il n'y a rien de plus foible que l'eſprit d'vne femme, il n'y a rien auſſi de plus perfide, de plus artificieux, & de plus laſche qu'elle, quand vne fois elle a changé la douceur de ſon ſexe & la ſouppleſſe qui luy eſt naturelle auec toutes les impreſſions dont elle

peut estre capable, *laissez moy faire*, dit Iezabel, *si ie ne peus l'auoir par force, i'emploiray des artifices, & si il vous a refusé de vous donner ses biens, ie sçais bien le moyen de luy faire perdre la vie.*

Dixit ergo ad eum Iezabel vxor eius: Grandis auctoritatis es, & benè regis regnum Israël, &c. 3. Reg. 21. v. 7.

Et aussi-tost la voila qu'elle attiltre des faux tesmoins, & que pour déguiser la malice de ses desseins en les couurant d'vn beau pretexte & les faisant passer dessous vn voile de pieté, elle commande à tout le peuple de faire penitence pour appaiser l'ire de Dieu, qu'elle disoit estre irrité pour les blasphemes de Naboth, lequel ayant esté conduit en la place publique fut par ses ordres faussement accusé comme vn blasphemateur, & en suite mené hors de la ville où il fut lapidé.

Et submittite duos viros filios Belial contra eum, & falsum testimonium dicant, &c. 3 Reg. 21. v. 10.

Prædicate ieiunium, &c. 3. Reg. 21. v. 9.

Quam ob rem eduxerunt eum extra ciuitatem, & lapidibus interfecerunt. 3. Reg. 21. v. 13.

N'est-ce pas là vn coup digne de la colere, de l'ambition & de la rage d'vne méchante femme, cette cruelle ne voit point de pieté, point de iustice, point de respect & de deuoir qu'elle ne viole, & il semble qu'elle ait gagné vne bataille d'estre venuë à bout si promptement & si heureusement d'vn si furieux & horrible dessein, c'est elle mesme aussi qui veut auoir seule l'honneur de sa victoire, & qui en porte la premiere nouuelle à Achab, lequel sort aussi-tost de son logis pour s'en aller prendre possession de cette place, que l'injustice & la cruauté de Iezabel luy

Destin épouuantable.

Factum est autem, cùm audisset Iezabel lapidatum Naboth, & mor-

tuum, locuta est ad Achab, &c: 3. Reg 21. v. 15.

auoit acquise, mais voicy en chemin vn orage qui le menace, voicy la Iustice qui tonne & qui éclatte, l'innocence qui fait ses plaintes, & le sang de Naboth qui demande vengeance.

In loco hoc, in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum. 3 Reg. 21. v. 19.

Mal-heureux où vas tu, n'entens tu pas les reproches de ta conscience, & la voix d'vn Prophete qui t'anonce de la part de son Maistre tous les mal-heurs qui vont tomber sur toy & sur ta femme? *Ie te iure*, luy dit Elie, *que tu t'en vas bien-tost seruir de proye aux bestes, & que celle qui a esté complice de tes crimes sera compagne des tes peines.*

Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, & operuit cilicio carnem suam, ieiunauitque & dormiuit in sacco, & ambulauit demisso capite. 3. Reg 21. v. 27. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me?

O fœlix pœnitentia quæ ad se Dei traxit oculos; quæ furentem Dei sententiam confesso errore mutauit.

A ces paroles ce pauure Prince tombe par terre comme frappé d'vn coup de foudre, & comme si tous les carreaux de la Iustice eussent deu fondre dessus sa teste, il élance mille soûpirs deuers le Ciel, il déchire tous ses habits, il se couure le corps & la teste de cendres, il s'arrache la barbe & les cheueux & reuestu d'vn grand cilice, il confesse sa faute & fait, comme dit saint Hierosme, vne si prompte & si heureuse penitence, qu'enfin il attire les yeux de la misericorde sur l'estat pitoyable de ses miseres, & rend sa douleur si puissante & son humilité si forte, qu'enfin Dieu mesme qui ne change iamais est à la fin contraint de changer la sentence qu'il auoit foudroyée contre ce Prince, & de dire à Elie.

He bien Prophete, as-tu donc veu Achab lequel

lequel s'est enfin humilié en ma presence, as-tu veu ce superbe dessous mes pieds, cet idolatre dedans le deuïl, ce criminel dedans la Penitence, cet inhumain dedans les pleurs & dans les larmes, & l'insolence d'vn cœur si orgueilleux dans la douceur & dans l'humilité. Je ne peus donc que ie n'en aye pitié, & que ie n'arreste le cours de mes vengeances, ou pour le moins que ie n'apporte quelque moderation à la violence de mon courroux & aux peines qu'il auoit meritée.

Hier. ep. 30. ad Ocean. Vid. Theod. Tertull. Ambros. Chrysost. Abulens. &c.

Quia igitur humiliatus est mei causa non inducam malum in diebus eius, &c. 3. Reg. 21. v. 29.

O Dieu que vos Bontez sont excessiues, & que vostre Clemence a des effets puissans & prompts sur la personne des pecheurs.

Bonté pleine d'attraits.

Pecheur que tu es insensible si tu ne te laisse toucher à ces tendresses, & que tu es ingrat si tu n'adore ces aimables misericordes, en verité tu es plus dur que les rochers si ces douceurs ne te fondent le cœur, & tu es plus sauuage que les tygres si ces attraits ne sont capables de te charmer.

Et puis trouuera-t'on encore dans le monde quelques ames desesperées, qui n'ayent des raisons assez fortes pour conceuoir quelque esperance, & pour attendre quelque faueur d'vn Maistre qui ne veut qu'vne larme, vn soupir & vn acte d'humilité & de confiance, pour accorder la grace à vn pecheur & effacer pour vn ia-

Ames desesperées.

mais toutes les taches de ses pechez, pourueu qu'il soit constant dans son amour, & que sa penitence n'aye pas esté trompeuse & apparente, ou pour le moins de si peu de durée qu'il ne faut qu'vn rencontre pour en perdre le souuenir.

Penitence inconstante.

Telle que fut celle d'Achab, lequel n'eut pas si-tost eu son pardon, que se trouuant dedans la paix & dedans les delices, le voila qu'il s'oublie de Dieu & est bien si stupide, qu'estant dans le dessein d'aller auec Iosaphat mettre le siege deuant la ville de Ramoth en Galaad, il prend plustost conseil des Prestres de Balaad que du Prophete Michée, disant pour ses raisons *que ce bon homme luy predisoit tousiours du mal*, pource qu'il luy disoit tousiours la verité, qui est toûjours odieuse à ceux qui ayment le mensonge & qui veulent estre flattez.

Et ait Rex Israël ad Iosaphat: Remansit vir vnus, per quem possumus interrogare Dominum: sed ego odi eum, quia non Prophetat mihi bonum sed malum. 3. Reg. 22. v. 8.

Cependant Iosaphat luy remontre qu'il peut prendre confiance aux paroles de ce saint homme, mais luy ne pouuant s'y resoudre il fait venir quatre cens vieux Prophetes de Baal qui l'asseurent de la victoire; & neantmoins Iosaphat ayant tousiours des sentimens conformes à la pieté & à la Religion de ses premiers ancestres dedans laquelle il auoit esté éleué, & ne laissant pas pour cela de luy faire des remonstrances obtient enfin de luy qu'il fait venir le Prophete Michée, lequel estant aussi interrogé respond le

Cui Iosaphat ait: ne loquaris ita Rex, &c. 3. Reg. 22. v. 9.

Congregauit ergo Rex Israël Prophetas quadringintos circiter viros, &c. 3. Reg. 22. v. 6.

Festina adducere Michæam. 3 Reg. 22. v. 9.

mesme que les autres : ce ne fut neantmoins qu'en se mocquant des demandes d'Achab, qui à la fin le reconnut ; ce qui seruit à luy donner encore plus d'enuie d'en apprendre la verité, le conjurant à cet effet pour la seconde fois de luy dire tout franchement tout le succez qu'il pouuoit esperer. Ce qui obligea ce Prophete de ne luy rien celer, luy declarant ouuertement & en presence de Iosaphat, tout ce qu'il auoit veu sur ce sujet & tout ce qui deuoit luy arriuer, où l'ayant auerty de la perte de son armée, & de la déroute generale de toutes ses troupes, il se sentit mesme contraint par des instincts secrets, & par cette douce violence qui animoit tous les Prophetes de declamer contre ces imposteurs, lesquels auoient esté si temeraires que d'abuser de sa creance & de tromper ses esperances par de fausses promesses.

Ascende, & vade prosperè, & tradet eam Dominus in manus Regis. 3 Reg. 22. v. 15.

Dixit autem iterum Rex ad eum : Iterum atque iterum adiuro te, vt non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini. 3. Reg. 22. v. 16.

Et ille ait : Vidi cunctum Israël dispersum in montibus, quasi oues non habentes pastorem, &c. 3. Reg 22. v. 17.

De quoy Achab au lieu de luy en témoigner de la reconnoissance fit si peu d'estat, qu'il souffrit mesme qu'vn certain Prestre de Baal appellé Sedecias en vint iusqu'à ce point d'effronterie que de luy donner vn soufflet, & puis comme pour approuuer luy mesme vne action si indigne il l'enuoya dans le fond d'vn cachot, auec commandement de le traiter comme le plus coupable homme du monde.

Accessit autem Sedecias, & percussit Michæã in maxillam, &c. 3 Reg 22. v 24.

Mittite virum istum in carcerem, & sustentate eum pane tribulationis, & aqua angustiæ, donec reuertar in pace. 3. Reg 22. v 27.

Et cependant Achab craignant que cette guerre ne luy deut estre infortunée, & sçachant

que les armes ont bien souuent moins de respect pour les Chefs d'vne armée, que pour les moins considerables qui soient dedans leurs troupes, il prit vn habit de soldat, & pria Iosaphat d'aller en teste de l'armée vestu à la Royale, voulant aussi peut-estre luy témoigner en ce rencontre l'honneur qu'il luy portoit, & comme il cherchoit les moyens de luy montrer de la reconnoissance pour le secours qu'il luy donnoit, quoy qu'en effet ce fut la seule crainte des dangers de la guerre, & vn amour lasche & perfide qui luy faisoit chercher ses asseurances & preferer ses interests à ceux de son amy.

Dixit itaque Rex Israel ad Iosaphat: Sume arma, & ingredere prælium, & induere vestibus tuis, porrò Rex Israel mutauit habitum suum, & ingressus est bellum. 3. Reg. 22. v. 30.

Amour interessé.

Mais cette sage intelligence qui preside aux armées & qui en fait tous les éuenemens, luy fit bien voir que tous les artifices & tous les soins qu'il apportoit pour sa conseruation estoient trop foibles pour resister à la force de ces traits inuisibles qui partent de ses mains, car Benadab Roy de Syrie ayant donné charge à ses troupes de faire vn principal effort sur le quartier d'Achab, il auint toutefois que toutes les attaques furent dessus celuy de Iosaphat, lequel estant dans le quartier plus honorable, & monté sur vn char tout entouré des Princes & des plus apparens de l'armée, passa dedans l'esprit de Benadab & de toutes ses troupes pour le Roy d'Israël, de sorte que toutes les fleches & tous les traits des ennemis fondoient sur son quartier, mais la

Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens: non pugnabitis contra minorem & maiorem quępiam, nisi contra Regem Israel solum. 3. Reg. 22. v. 31.

Cum ergo vidissent principes curruum Iosaphat, suspicati sunt quod ipse esset Rex Israel, & impetu facto pugnabant contra eum, & excla-

main du grand Dieu des batailles qui suspendoit mille boucliers autour de Iosaphat, & qui le protegeoit parmy tant de perils & tant d'assauts, mania si à propos la main d'vn des soldats de Benadab, que sans sçauoir où il tiroit, voila vn de ses traits qui s'en alla percer Achab de part en part, & qui le renuersa dedans le fond de son chariot, où apres quelques heures il fut trouué tout roide mort & nageant dans son sang, lequel fut leché par les chiens comme il auoit esté predit par le Prophete.

manie Iosaphat, &c.
3 Reg 22. v. 32.
Vir autem quidam tetendit arcum in incertum sagittam dirigens, & casu percussit Regem Israël inter pulmonem & stomachum.
3 Reg 22. v. 34.
Et linxerunt canes sanguinem eius, iuxta verbum Domini quod locutus
3 Reg. 22. v 38.

N'est-ce pas là vn coup du Ciel & vn effet de ces vengeances quasi inexorables, qui sont les suites ordinaires de ces crimes horribles & infames qui sont d'autant plus execrables que les personnes où ils se trouuent sont plus illustres dans leur naissance & dans les autres qualitez.

Coup du Ciel.

Telle est la mort d'Achab, quel a esté le cours d'vne vie si débordée, & la Iustice mesme eut semblé iniuste, si elle eut exercé moins de rigueurs sur ce coupable, il y eut eu aussi de l'injustice si Iosaphat n'eut eu la recompense de son courage, de sa valeur, & de sa pieté, & si apres auoir banny l'idolatrie & la luxure de son Royaume, il n'eut trouué iusques dessous ses cendres & dedans son sepulchre, l'honneur que meritoient tant de belles actions.

Recompense tres-iuste.

Concluons donc à la veuë de deux images si differentes, que comme la Iustice plus seuere de

Dieu doit éclatter plus puiſſamment dedans le chaſtiment des plus puiſſans quand Ils ſeront coupables : auſſi ſes plus douces miſericordes doiuent faire des profuſions plus magnifiques dedans ces grandes ames, lors que cet œil qui ne peut pas ſouffrir aucune tache les trouuera dans l'innocence.

Fin du troiſieſme Liure.





L'HISTOIRE SAINTE.

TOME TROISIESME.

LES ROYS.

LIVRE QVATRIESME.

LE REGNE D'OCHOSIAS.

CHAPITRE PREMIER.

TOus les Empires où le Souuerain des Monarques n'a pas regné ont si souuent trouué leurs dernieres reuolutions dés les premiers momens de leur naissance, qu'à moins que d'estre athée, on ne peut pas nier que c'est de la main de Dieu seul que tous les Roys tiennent leurs Sceptres, & qu'ils conseruent auec tant de Iusti-

ce la majeſté & le pouuoir qu'ils ont ſur la pluſpart des creatures.

Il eſt auſſi tres-vray que tous les Princes qui ne font pas regner cette ſupreme intelligence dans leurs Eſtats, ne ſont pas dignes de commander ſur des Royaumes.

Et en effet puiſque les Roys ne ſont que Lieutenans de Dieu, & que le Ciel ne les a éleuez ſur leurs ſujets que pour les arreſter dans leur deuoir, & les aſſujettir deſſous les loix d'vne puiſſance plus abſoluë, il faut auoüer franchement que tous les Throſnes ſont des degrez par où cette inuiſible majeſté va deſcendant parmy les hommes, & par où elle vient du Ciel en terre pour reünir ces deux grandes extremitez dans vne meſme obeïſſance.

Il eſt donc neceſſaire ſi les Monarques qui ſont les vrays enfans de Dieu & les poſſeſſeurs legitimes de ſon authorité, veulent viure longtemps & égaler le cours de leurs Empires à celuy de leur vie, qu'ils ſoient auſſi jaloux des intereſts de la Pieté & de la Religion que de ceux de l'Eſtat, ou autrement cette meſme puiſſance qui leur a mis la Couronne deſſus la teſte, ſembleroit eſtre injuſte ſi elle leur en laiſſoit vne paiſible joüiſſance pour s'en ſeruir impunément.

C'eſt-là auſſi l'vne des ſources plus ordinaire de ces grandes & horribles reuolutions, qui ont paru dans la pluſpart des Monarchies, c'eſt là le

coup

coup fatal qui a renuersé tant de Throsnes, & qui a fait que tant de ieunes Princes ont rencontré leur mort dés leur naissance & leurs sepulchres dans leurs berceaux, ou pour le moins leurs Regnes ont esté de si peu de durée, que l'on en sçait presqu'aussi-tost la fin que le commencement.

L'ecueil des Royaumes.

Tel a esté le regne d'Ochosias, lequel fut fils d'Achab, & qui ayant herité des malheurs de son pere, n'eut pas si tost mis sa Couronne dessus sa teste, que ne preuoyant pas que bien souuent les Diadémes sont des bandeaux qui aueuglent les Princes, il se laissa tellement emporter par les debordemens & par la rage de ses passions, qu'enfin apres s'estre soüillé de toute sorte d'impietez & d'abominations, Dieu fut contraint de luy oster la vie, apres l'auoir tenu presques durant tous les deux ans que dura son Empire, dans les inquietudes de ses pechez, & dedans les douleurs d'vne fascheuse maladie qui luy auint apres estre tombé du haut d'vne terrasse, laquelle étoit au haut de son Palais, & où se promenant vn iour il cheut au trauers des treillis qui seruoient de ballustres à cette plate forme.

Ceciditque Ochosias per cancellos cœnaculi sui quod habebat in Samaria & ægrotauit. 4. Reg. 2. v. 2.

Ce ne fut pas là neantmoins vn coup de la fortune & du hazard; mais vn effet de la Iustice souueraine de Dieu, qui ne pouuant plus supporter les horreurs dont ce Prince alloit comblant tout son Royaume, voulut enfin en arre-

Effet de la Iustice souueraine de Dieu.

ſter le cours, le iettant de ſon Throſne deſſus vn lit, où ſe voyant reduit, au lieu d'auoir recours à la meſme Puiſſance qui l'y auoit jetté, & qui ſeule pouuoit l'en retirer, il enuoya conſulter Belzebuth Dieu d'Accaron, lequel, comme l'ont creu Theodoreth, Saint Athanaſe, & Saint Gregoire de Nazianze, n'eſtoit que la figure d'vne mouche, qui neantmoins eſtoit dedans vne telle veneration dans les Temples des Moabites, que ces brutaux l'adoroient comme vn Dieu, ne ſe ſouuenans pas qu'il ne falloit qu'vn éuentail pour écraſer cette ſotte diuinité, qui eût ſeruy d'oracle à Ochoſias ſi l'Ange du Seigneur n'eût arreſté ſes meſſagers ſur le chemin, leur enuoyant Elie qui leur predit d'abord tous les deſaſtres leſquels alloient fondre deſſus leur Maiſtre, en les aduertiſſant qu'il ne deuoit iamais ſe releuer de cette maladie, ayant eſté ſi temeraire & ſi impie que de vouloir prendre conſeil de Beelzebuth, comme ſi Iſraël n'eut point eu d'autre Dieu pour luy reſpondre dedans ſes doutes, & apporter quelque remede à ſes infirmitez.

Miſitque nuncios dicens ad eos: Ite conſulite Beelzebub Deum Accarō, vtrùm viuere queam de infirmitate mea hac 4. Reg. 2. v. 2. *Myodes Deus muſcarum V. Pauſan. lib. 5. & Plin. lib. 29. Quam viuentem flabellis expellunt eius figuram Deum appellarunt. Theod. q. 3. Greg. Naz. orat. 4. in Iul.*

Hæc dicit Dominus: Numquid, quia non erat Deus in Iſraël, mittis vt conſulatur Beelzebuth Deus Accaron. 4 Reg 2. v. 6.

N'eſt-ce pas là dequoy donner de l'épouuante à vn eſprit qui eſt deſia dedās les horreurs de la mort, & dans l'effroy des Iugemens de Dieu qui le menaſſe. En verité c'eſt vn eſtat bien miſerable que celuy d'vn pecheur lequel eſt endurcy dans ſes pechez, il n'y a point de bornes où il ne

Eſtat lamentable.

passe pour se jetter dedans le precipice, point d'obstacles qui luy resistent, point de tourmens qui l'épouuentent, point de foudres & de carreaux qui soient capables de l'arrester, quand vne fois il a fermé les yeux & les oreilles aux menaces de Dieu, & aux plaintes de sa conscience.

Debordement étrange.

En peut-on voir vn exemple plus veritable que celuy d'Ochosias, lequel ayant sceu ce qu'Elie auoit dit à ses Gens, fut bien si insolent que de vouloir en prendre la vengeance, & s'attaquer à Dieu en s'attaquant à son Prophete, auquel il enuoya vn de ses Capitaines & cinquante soldats, afin de le faire venir en son Palais, & l'obliger à luy rendre raison de ses paroles; mais la peine dont Dieu punit cet attentat, fit bien tost voir qu'il ne fait pas bon se joüer à son Maistre, car ce Cinquantenier ayant voulu mettre la main dessus Elie pour l'arrester, voila en vn instant le feu du Ciel qui tombe dessus luy, & qui le met en poudre auec toute sa troupe, ce qui aduint encore vn peu apres pour la seconde fois dessus cinquante autres soldats & sur leur Capitaine, lequel estant venu pour arrester Elie, & luy ayant porté les mesmes ordres, en raporta auec toute sa bande le mesme chastiment, ce qui fut aussi arriué à vn autre Cinquantenier & à vne troisiéme troupe, si Elie n'eut à la fin donné à leurs prieres & à leur soumission, ce que l'impieté & l'insolence de leur Maistre ne pouuoit meriter.

Misitque ad eum quinquagenarium principem, & quinquaginta, &c. 4. Reg. 1. v. 9.

Descendit itaque ignis de cælo, & deuorauit eum, & quinquaginta qui erant cum eo. 4. Reg. 1. v. 10.

Châtiment exemplaire.

Homo Dei, noli despicere animam meã, uorum tuorum & animas seruorum

qui mecum sunt. 4 Reg. 1. v. 15.

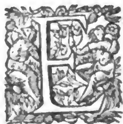
De sorte que ce fut enfin à cette troisiéme semonce qu'il consentit, & que Dieu luy ayant donné commandement d'aller voir Ochosias, il luy dit tout le mesme qu'il auoit dit à ses Ambassadeurs, comme il auint fort peu de temps apres, pour verifier les menaces de Dieu & les paroles de ce Prophete; car les douleurs que sentoit Ochosias venans à s'augmenter; enfin ce pauure Roy mourut, & ne laissa pour heritier de sa couronne qu'vn sien Cadet nommé Ioram, comme si Dieu n'eut pas voulu donner à vn Prince si malheureux vn fils pour successeur.

Mortuus est ergo iuxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, & regnauit Ioram frater eius pro eo. 4. Reg. 1. v. 17.

D'où nous deuons apprendre que la prosperité des meschans se dissipe presque aussi tost qu'elle paroist, & que si leur fortune a de l'éclat, elle a presque tousiours peu de durée.

LE RAVISSEMENT D'ELIE.

Plaintes tres-legitimes.



Lie n'auoit il pas sujet de se plaindre de la longueur de son exil: & se voyant comme enchaisné dans les malheurs d'vn regne le plus infortuné qui aye iamais esté, n'auoit il pas raison de desirer qu'enfin la mort vint à rompre ses chaisnes, & que le Ciel luy donnast vn azyle pour commencer vne vie plus agreable, & s'éloigner d'vne si triste & si fascheuse captiuité.

Cet homme de qui le cœur estoit tout embrasé, & qui auoit tousiours dans le fond de son ame, des ardeurs plus violentes qu'il n'y en a dans toute la nature, n'auoit-il pas aussi à tous momens quelques transports qui l'éleuoient au Ciel, & lórs qu'il voyoit quelques flames, & quelques étincelles qui se separoient de la terre pour se perdre dedans les nuées, n'auoit il pas suiet de ressentir vne secrette ialousie, ayant tant de motifs qui le portoient à de semblables inclinations.

Ialousie secrette.

Soleil tu courois donc trop lentement, & tes courses estoient trop languissantes durant la vie de ce Prophete, oüy certes, il auoit bien suiet de se plaindre du Ciel, qui estoit trop long temps sans lüy marquer le lieu & le moment auquel il luy falloit faire retraite; Et vrayment quel martyre à vn homme qui aime, d'estre long-temps absent du lieu & de l'objet où resident tous ses amours. Que de terreurs & que d'inquietudes à ceux qui sont dessus la mer, battus du vent & de l'orage, iusques à tant qu'ils ayent atteint le port? & quand les ombres de la nuit leur dérobent la veüe de tout ce qui pourroit donner quelque soulagement à leurs ennuis & à leurs craintes, ne sont ils pas rauis lors que l'aube du iour commence à poindre, & que les astres leur font assez de iour pour descouurir le riuage?

Martyre d'vn cœur aymant.

Calme delicieux.

Qu'on s'imagine donc la ioye & les douceurs

que ressentit Elie, lors que sur la fin de sa vie, apres tant de tempestes & tant de nuits fascheuses, que la fureur d'Achab & de sa femme luy auoient fait passer, il commença de voir le terme de ses courses, & la fin de ses maux.

Ioannes Hierosolymitanus.

Alors, dit vn ancien Autheur, il commença ses dernieres visites, & pour se separer insensiblement de la terre, il s'en alla chez la plusspart de ses Disciples les aduertir de son depart, mais comme ce saint homme auoit dés long-temps attaché ses plus saintes & plus cheres amours sur Elizée, ce fut nommément dans son cœur qu'il déchargea ses pensées les plus secrettes, & que Dieu luy ayant donné cet heureux confident pour successeur, il fut comme obligé de le choisir pour le depositaire de tous ses sentimens.

Factum est autem, cùm leuare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias & Eliseus de Galgalis. 4. Reg. 2. v. 1.

Et neantmoins comme ils sortoient vn iour tous deux de Galgala, & qu'Elie vint à sentir plus viuement les dernieres aproches de ce moment tres-fortuné, auquel Dieu le deuoit rauir dedans les Cieux, *Mon fils, ie vous prie*, dit-il à Elizée, *arrestez vous vn peu icy, & moy ie m'en vas à Bethel, où le Seigneur m'attend.*

Dixitque Elias ad Eliseum: Sede hîc, quia Dominus misit me vsque in Bethel. 4 Reg. 2. v. 2.

O Dieu seroit-il bien possible qu'vn fils quitast son pere, vn disciple son Maistre, & qu'Elie pût contraindre Elizée de s'esloigner de luy, lors nommément qu'il va sur la montagne où Dieu

l'attend, *Non non, j'iray par tout où vous irez*, dit Elisée, *& ie vous jure dessus le salut de vostre ame, & sur l'honneur que nous deuons à Dieu, que iamais ie ne vous quitteray.*

Cui ait Eliseus: Viuit Dominus, & viuit anima tua, quia non derelinquam te. 4. Reg. 2. v. 4.

Et en effet, ce cher & bien aymé disciple, jettant son cœur encore plus auant, & portant ses pensées iusque sur ces collines, dont la montagne n'estoit que la figure, n'auoit-il pas raison de dire à Elie, *Mon Maïstre, si vous vous ennuyez de ce pelerinage où il y a tant de perils, ne dois-je pas aussi souhaitter d'en voir le terme, & pourquoy donc est-ce que vous voulez que ie mene apres vous une vie qui n'est qu'une mort continuelle, & une vie toûjours mourante que les ardeurs desseichent, les douleurs entenuent, les delices corrompent, les jeûnes abbattent, les tristesses flaitrissent, les richesses éleuent, les miséres abbaissent, & qui estant ruinée par les infirmitez, est à la fin tout à fait consommée par les ennuis & par la mort.*

Image de la vie des hommes.

Mon Pere, ie soûpire auec vous, apres une autre vie plus fortunée & plus tranquille, apres une vie sans tache, sans douleur, sans inquietude, sans corruption, sans trouble, sans inconstance, sans changement,

& toute pleine de douceur, où il n'y a point d'ennemis à combattre, point d'impostures à descouurir, & où on rencontre vn sejour inaccessible à la tristesse, & exempt de la mort.

Sejour inaccessible à la tristesse.

Mon Maistre, permettez donc que ie vous suiue iusques sur ces montagnes, où il n'y a qu'vn iour qui est tousiours dans son aurore, & dedans son midy, souffrez que ie vous suiue iusques sur ces collines, où l'on voit Dieu sans voile, où on le gouste à souhait & à loisir, & où tous les esprits n'ayans qu'vn mesme cœur, ont tous la mesme volonté & les mesmes desirs.

Agreables inquietudes.

Montagne de Bethel, que tu me donnes d'agreables inquietudes, & que ie sçais bon gré à Elisée, de ce qu'il veut suiure son Maistre iusques dans ce sejour; mais comme ils y furent venus & que tous les Prophetes les eurent accueillis, Elie pour la seconde fois prie Elisée de ne passer pas outre, luy adioustant que Dieu luy auoit commandé d'aller en Hierico; mais Elisée ne se pouuant resoudre à le quitter, & le suiuant iusqu'au lieu destiné, Elie fit encore tout son possible pour l'arrester. Et neantmoins ne pouuant rien obtenir de luy, ils passerent tous deux iusques sur les bords du Iourdain auec cinquante ieunes fils de Prophetes, lesquels estoient venus du Mont-

Dixit autem ei Elias: Sede hic, quia Dominus misit me vsque ad Iordanem. 4. Reg. 2 v. 6.

Ierunt igitur ambo pariter, & quinquagin-

Mont-Carmel, de Galgala, de Hierico & de Bethel, & qui n'estoient pas loin d'Elie lors que ce saint homme voyant qu'il n'y auoit ny pont ny bac pour passer au delà de ce fleuue, prit son manteau, & le jetta dessus le bord de l'eau, qui n'eut pas moins de courtoisie & de respect pour luy, qu'elle en auoit autrefois témoigné pour Moyse; car à mesme qu'elle eut senty les sacrées despoüilles de ce Prophete, elle se diuisa pour luy donner passage, & elle fit comme vne grande allée entre deux digues de crystal, où Elie passa sur l'autre bord du fleuue suiuy de son cher Elisée, lequel il supplia enfin de luy dire tout franchement ce qu'il souhaittoit auant qu'il s'esloignast, luy protestant qu'il luy accorderoit.

ta viri de filiis Prophetam secuti sunt eos. 4. Reg. 2. v. 7.

Tulitque Elias pallium suum, & inuoluit illud, & percussit aquas, quæ diuisæ sunt in vtramque partem, & transierunt ambo per siccum. 4. Reg. 2. v. 8.

Element respectueux.

Postula quod vis vt faciam tibi, antequam tollar à te. Dixitque Eliseus: Obsecro vt fiat in me duplex spiritus tuus. 3. Reg. 2. v. 9.

A quoy Elisée luy répondit, qu'il le prioit de luy donner son double esprit, c'est à dire son esprit de miracle & son esprit de Prophetie. N'est-ce pas là, dit saint Ambroise, vne precieuse succession, où celuy qui herite reçoit dauantage de biens que n'en auoit celuy dont il a herité, & où l'heritage qui est transferé aux enfans s'accroist & se redouble par vne sainte vsure de merites.

O hæreditas preciosa in quâ plus heredi relinquitur quàm habetur, plus consequitur qui accipit quàm possideret qui largitur, preciosa planè hæreditas quæ dum à patre transfertur ad filium meritorum quodam fœnore duplicatur. Ambr. ser. 2. de Eliseo.

Elie eut donc raison de témoigner à Elisée que sa demande estoit bien difficile, & neantmoins *ie vous jure*, luy répond-il, *que vous aurez tout ce que vous souhaittez, si lors que ie m'éleueray de la terre au Ciel, vous*

Qui respondit

Rem difficilem postulasti: attamen si videris me, quando tollar à te, erit tibi quod petisti: si autem non videris, non erit 4. Reg. 2. v. 10.

ne venez à me perdre de veuë.

Ce que disant, comme ils alloient tousiours s'entretenans ensemble, voicy vn tourbillon de feu & vn chariot de flames attelé de quatre cheuaux tous ardens & embrasez, qui éleuent Elie & le separent de son cher Elisée, lequel à la veuë de ce spectacle n'eut de la voix que pour crier, *Mon Pere, mon Pere, & le chariot & le conducteur d'Israël, comment est-ce que vous laissez ce pauure peuple à la mercy des estrangers & de leurs ennemis? & moy-mesme, que peus-je faire si vous m'abandonnez?*

Ecce currus igneus, & equi ignei diuiserunt vtrumque: & ascendit Elias per turbinem in cælum. 4. Reg. 2. v. 11.

Rauissement d'Elie.

Eliseus autem videbat, & clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israël, & auriga eius. 4. Reg. 2. v. 12.

Ah! terre que tu mes importune, ah! Cieux que vous estes jaloux de mon bon-heur, mon Dieu que ce sejour est ennuyeux à ceux qui soûpirent apres le vostre. En verité l'impatience qu'on peut auoir dedans l'attente d'vne mort bien-heureuse, est plus sensible à vne ame qui aime Dieu, que les plus grands plaisirs & les delices plus attrayantes ne l'ont iamais esté à tous les cœurs qui s'attachent au monde.

Consolatiō commune à tous les affligez.

C'est pour cela qu'il n'y a point de plus solide & de plus douce consolation dedans la vie, que celle du trépas. C'est pour cela que tous les affligez viuent dans l'esperance d'vne seconde vie, s'imaginans auec raison qu'enfin toutes leurs peines se changeront en des delices, & c'est pour

cela mesme que tant d'ames illustres & genereuses ont agassé la rage des tyrans & des tygres, pour trouuer dans leur sang & sous leurs cendres vne nouuelle vie.

N'importe donc qu'on soit rauy dedans vn char de flames comme Elie, ou rongé par les vers comme Iob, ou emporté à la veuë de la terre de promission, comme Moyse, il suffit que la mort nous y puisse donner entrée, & terminer tous les mal-heurs de cette vie dans vne heureuse mort, puisque mourir n'est que ietter au vent le dernier souffle de nos miseres, puisque mourir n'est que quitter la terre, pour entrer dans les Cieux, & puis que mourir n'est que faire vn diuorce auec les choses perissables, & vne alliance eternelle auec les Anges & auec Dieu. Les secrets de la mort.

O mort que tu es donc heureuse, puis que tu nous conduis à la source de la felicité. O mort que tu es honorable, puis qu'apres quelques abaissemens tu nous donne la ioüissance d'vne gloire eternelle, & que ceux-la se trompent, qui t'appellent du nom de mort, puisque tu es vne source de vie & d'immortalité.

Ie ne puis donc qu'estre touché d'vne sainte impatience, & d'vne aimable ialousie à la veuë de ce transport miraculeux, & de ce cher rauissement, qui enleua Elie de la terre dedans le Ciel, & puis qui le laissa dedans le Paradis, ou dans Aimable ialousie.

quelque autre terre fortunée où il attend auec Enoc la venuë du Fils de Dieu.

LES MIRACLES DV PROPHETE Elizée.

Esprit de Dieu iamais oisif.



'Esprit de Dieu qui n'est iamais oisif s'estant donné auec celuy d'Elie au Prophete Elizée se fit bien-tost sentir dans les miracles qu'il opera; dont le premier parut sur les eaux du Iourdain, où cóme il eut ietté le manteau de son Maistre, & reclamé son nom & sa memoire il contraignit ce fleuue de luy donner passage, & de luy rendre tous les mesmes deuoirs, & le mesme respect qu'il auoit fait à ce Prophete.

Et pallio Eliæ quod ceciderat ei percussit aquas. 4.Reg 2. v. 14.

La seconde rencontre où cét esprit miraculeux fit paroistre sa force fut dans la ville de Ierico, où Elisée versant vn peu de sel dedans vne fontaine, osta vne humeur contagieuse & maligne, laquelle estoit dedans toutes les eaux de ce terroir, & par mesme moyen rendit tout ce pays fertile, lequel estoit auparauant dans la sterilité.

Egressus ad fontem aquarum misit in illum sal, & ait, hæc dicit Dominus: sanaui aquas has. 4 Reg. 2. v. 21.

Fort peu de temps apres il arriua vn troisiesme accident qui montra bien que la puissance & la vertu de ce Prophete n'estoit pas moins terrible & rigoureuse qu'vtile & profitable, lors que

trouuant quelques ieunes follaſtres deſſus le chemin de Bethel, qui ſe mocquoient de luy, & qui voyans ſa teſte toute chauue en faiſoient des riſées, ſon zele l'obligea de leur donner ſa malediction, & de punir la trop grande indulgence de leurs parens, par la peine qui ſuiuit leurs enfans, lors que deux ours ſortans d'vn bois, lequel eſtoit ſur la montagne de Bethel, vinrent à ſe ietter ſur ces petits coupables, & en deuorerent quarante, qui ſeruiront à la ieuneſſe d'vn exemple eternel, pour luy montrer la reuerence & le reſpect qu'elle doit aux vieillars.

Cúmque aſcenderet per viam, pueri parui egreſſi ſunt de ciuitate, & illudentes, ei dicebant, aſcende calue, aſcende calue. 4. Reg 2. v. 23.

Qui cùm reſpexiſſet, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini: egreſſique ſunt duo vrſi de ſaltu, & lacerauerũt ex is quadraginta pueros. 4 Reg 2. v 24.

Et c'eſt de là auſſi dit ſaint Iuſtin, que les peres & les meres doiuent apprendre à éleuer tous leurs enfans dans la Pieté, & dans la modeſtie, pour n'eſtre pas chaſtiez eux-meſmes dans leurs perſonnes, & pour n'eſtre pas moins ſenſibles que les ours, qui prennent tant de peines & tant de ſoins à former leurs petits, & ſe les rendre ſemblables. Suit la quatriéme action miraculeuſe du Prophete Eliſée dont voicy le ſuiet. Comme les Roys des Moabites auoient couſtume de donner tous les ans deux cens mille moutons, il arriua deſſous le regne de Ioram, lequel auoit ſuccedé à Achab, que le Roy des Moabites nommé Meza, voulant ſecoüer ce ioug qui luy ſembloit deraiſonnable luy refuſa de paier ce tribut. Ce qui porta Ioram à l'y vouloir contraindre à la pointe des armes priant à cét effet tous ſes alliez,

Deus puerorum clade parentes flagellauit, &c. Iuſt. q 8.

Vrſa partus ſuos ad ſui ſimilitudinem effingit, tu filios tuos inſtruere ſimiles tui non potes. Ambroſ.

Porrò Meza rex Moab, nutriebat pecora multa, & ſolebat regi Iſraël centum millia agnorum, & arietum, cum velleribus ſuis. 4. Reg 3 v 4.

& nommément le Roy d'Edom auec Iosaphat Roy de Iuda, de luy vouloir prester secours, à quoy s'estans tous accordez, comme ils estoient desia en teste de leurs troupes, & battans la campagne pour s'en venir planter le siege deuant la ville de Meza, voicy que par malheur ayant passé sept iours dans les deserts de l'Idumée, ils se trouuent dans vn pays si sec & si aride qu'il n'y auoit pas vne goutte d'eau pour suruenir à la necessité de tout ce peuple & de tous ses cheuaux.

Nec erat aqua exercitui, & iumentis quæ sequebantur eos. 4 Reg. 3. v 9.

Ce que voyant Ioram Roy d'Israël, & regardant tout effrayé le Roy d'Edom & le Roy de Iuda, *Helas, helas*, dit-il, *he faut-il donc que nous soyons tous trois liurez à la mercy des Moabites.* A quoy Iosaphat ne sçachant que respondre, comme l'on luy eut dit qu'Elisée suiuoit le camp, il supplia Ioram Roy d'Israël de le faire venir; mais comme ce Prophete fut arriué, & que d'abord il eut ietté les yeux dessus ce Prince, lequel auoit suiuy les exemples du mal-heureux Achab, & de l'infame Iesabel, se prostituant honteusement à toute sorte d'impietez & d'abominations, *quel commerce veut-on*, dit-il, *que i'aye auec des Idolatres*, & puis comme il fut arriué en presence du Roy, il luy tint ce discours.

Dixitque Rex Israel: heu, heu heu, congregauit nos Dominus tres Reges, vt traderet in manus Moab. 4 Reg. 3. v.10.

Dixit autem Eliseus ad Regem: quid mihi & tibi est? 4. Reg 3. v.13.

Sire, pourquoy est-ce que vous n'appellez pas les Prophetes que vostre pere & vo-

Vade ad Prophetas patris tui & matris tuæ, &c.

ſtre mere ont eſtably dedans voſtre Royaume, faites-les donc venir, & qu'à preſent ils vous declarent quelle ſera l'iſſuë de cette guerre où vous voyez toutes vos troupes preſques deſeſperées. A ces paroles comme ce Prince eſtoit coupable il n'eut autre choſe à reſpondre, ſinon qu'il le prioit de luy dire pourquoy le Ciel vouloit ietter trois Roys à la mercy des Moabites.

Ah viue Dieu, luy replique Elizée, *ſi ie n'auois égard qu'à vous ie ne daignerois pas reſpondre aux demandes d'vn idolatre, & d'vn impie; mais il faut que i'auoüe que Ioſaphat me fait en verité pitié, & pour cela comme ce Prince eſt demeuré touſiours fidelle dedans le ſeruice de Dieu, ſa conſideration m'empeſche de me taire, & m'oblige de le ſeruir, ça donc qu'on me faſſe venir icy quelqu'vn qui ſçache ioüer des inſtrumens.*

Adducite mihi virum qui norit ludere cythara. Chald. Theodoreth. Abulenſis. Rupertus.

Et auſſi-toſt voicy qu'on amene vn Leuite, lequel meſlant ſa voix auec vn luth ſeruit à appaiſer l'effroy où eſtoit Ioſaphat, & à rendre ce Roy plus capable d'apprendre les volontez de Dieu par la bouche de ſon Prophete, lequel ſentant vne voix interieure, qui luy parloit dans le fonds de ſon cœur, en ſe tournant vers Ioſaphat,

Voix interieure.

Hæc dixit Dominus : Facite alueum torrentis huius fossas & fossas. 4. Reg 3. v. 16. Hæc enim dicit Dominus: Non videbitis ventum, neque pluuiam: & alueus iste replebitur aquis, & bibetis vos, & familiæ vestræ, & iumenta vestra. 4. Reg. 3. v. 17. Parúmque est hoc in conspectu Domini: insuper tradet etiam Moab in manus vestras. 4. Reg. 3. v. 18.

qu'on fasse, luy dit-il, *des fosses, & vous verrez que sans qu'il soit besoin ny de vent ny de pluye, le Ciel fera sortir du ventre de la terre mille torrens pour soulager la soif de toute vostre armée, & pour abreuer vos troupeaux, allez donc, & soyez asseurez de la victoire des Moabites*, qui en effet prirent vne telle épouuante, qu'abandonnans toutes les places où ils estoient épars, ils se vinrent tous retrancher dedans la ville de Meza, laquelle estoit capitale de tout l'Empire, où se voians aussi-tost assiegez par les troupes des ennemis, qui les battoient de toutes parts, le Roy des Moabites se resolut d'auoir recours aux dernieres extremitez, où vn homme se peut ietter lors qu'il se trouue dedans le desespoir.

Sacrifice inhumain.

Arripiénsque filium suum primogenitũ, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum:

Ie ne sçay neantmoins si il s'est rencontré iamais dedans le monde vn exemple semblable à celuy-cy, & i'aurois de la peine à me persuader qu'vn pere eut pû estre coupable d'vn acte si horrible, si cette Histoire ne nous auoit marqué, comme ce Prince à la veuë de trois armées, & de trois Rois, estant monté sur le haut des murailles de la ville, dedans laquelle il estoit assiegé, prit l'vn de ses enfans, lequel estoit l'aisné de sa maison, & l'heritier de son Royaume, dont il fit vn cruel holocauste, pour obliger les Dieux à prendre sa deffense, ou pour le moins pour con-

traindre

traindre ses ennemis d'auoir quelque pitié d'vn Prince, lequel étoit reduit à vn estat si malheureux.

Ce qui auint selon ses esperances, car la veuë de ce spectacle toucha si viuement les yeux de tous les regardans, qu'à mesme-temps le siege fut leué. Ce qui donna sujet à Elisée d'vn cinquiesme miracle; car aussi-tost que le Roy d'Israël fut de retour en son païs, & qu'il commença de rentrer dans le repos & dans l'oisiueté, n'ayant plus d'ennemis estrangers à combattre, au lieu de soulager ses peuples, dont le sang, la vie & les biens n'estoient plus necessaires pour la deffence d'vn sceptre pacifique, il leur fit vne sorte de guerre, qui n'est guere moins importune & fascheuse que celle qui se fait à coups d'épées & à coups de canons.

& facta est indignatio magna in Israël, statimque recesserunt ab eo, & reuersi sunt in terram suam 4. Reg. 3. v. 27.

Le voila donc qu'il enuoye des sergens à vne bonne veufue femme d'Abdias, lequel auoit esté Controlleur general de la maison d'Achab, & qui apres sa mort auoit esté trouué chargé de quelques debtes, sans neantmoins que sa femme eust de quoy payer: & c'est là le sujet qui l'obligea à en faire ses plaintes à Elisée, & à luy remontrer cóme elle estoit à la veille de voir enleuer ses enfans pour estre mis en seruitude, ce qu'oyant Elisée, il s'enquesta de cette bonne femme de tout ce qu'elle auoit en sa maison, & comme il eut appris qu'elle n'auoit qu'vn peu d'huile de

Theodoretus Abulensis, Lyranus.

Cui dixit Eliseus: Quid vis vt faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo

reste, *Allez vous-en*, dit-il, *chez toutes vos voisines, & empruntez tous les vaisseaux qu'elles auront*, ce qu'elle fit, & les ayant tous remplis auec le peu qui luy restoit, elle trouua dedans cette multiplication miraculeuse de quoy payer ses creanciers, & cependant comme le bruit de ses miracles alloit se respandant dessus tous les pays circonuoisins, il arriua qu'vne certaine Sunamite trouua moyen d'arrester Elisée dans sa maison, où ce Prophete ne demeura pas long temps, sans luy donner la recompense que meritoit sa charité; car elle obtint d'abord de la Bonté de Dieu, par l'entremise des prieres de ce Prophete, la deliurance de sa sterilité, & elle fut si fortunée, que d'estre la mere d'vn fils, lequel seruit encore de sujet à vn nouueau miracle, car sa mere l'ayant porté aux châps, & le Soleil ayant battu à plomb dessus sa teste; ce pauure enfant vint à mourir, & cette mort si prompte, & si inopinée donna à ses parens tout autant de tristesse, que sa naissance leur auoit pû donner de ioye & de cõtentement.

tuæ? At illa respondit: Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo vngar.
4 Reg. 4. v. 2.
Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo.
4 Reg. 4. v. 7.
Facta est autem quædam dies, & transibat Eliseus per Sunã: erat autem ibi mulier, quæ tenuit eum vt comederet panem, &c.
4 Reg 4. v. 8.
In tẽpore isto, & in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in vtero filium.
4. Reg. 4 v. 16
Posuit eum illa super genua sua vsque ad meridiem, & mortuus est.
3. Reg. 4. v. 20.

Mais la mesme puissance qui leur auoit desia esté si fauorable n'est pas encore racourcie, car cette pauure Sunamite voiant toutes ses esperances, qui luy venoient d'estre rauies par la mort de son fils, comme l'amour des meres est ingenieux, entreprenant, infatigable, & plus fort que la mort, elle se resolut d'aller sur la montagne de Carmel, où se iettant aux pieds du Pro-

Les qualitez d'vn amour maternel.

phete Elisée elle luy declara la perte qu'elle venoit de faire, & puis luy ayant dit l'accident arriué à son fils, elle se prosterna à ses genoux, & l'obligea par ses clameurs & par ses larmes de retourner en son logis, où estant arriué, il emploia si efficacement la puissance de sa vertu, & de sa sainteté, qu'enfin Dieu luy donna pour la seconde fois de quoy recompenser la pieté & la confiance de cette bonne femme, qui reuoyant son fils resuscité n'eut des paroles, que pour charger son bien-facteur d'actions de graces, & de benedictions.

Profecta est igitur, & venit ad virum Dei in montem Carmeli. 4. Reg. 4. v. 25.

Surrexit ergo, & secutus est eam 4. Reg. 4. v. 30.

Cependant Elisée s'en retournant de là en Galgala, trouua vne occasion qui l'obligea de faire vn septiesme miracle : car s'estant par hazard rencontré dans vne famille de quelques-vns de ses disciples, comme pour lors il y auoit vne horrible famine, qui desoloit toute cette contrée, ces bonnes gens tous rauis de le voir, & ne sçachans quelle chere luy faire, il s'en trouua vn de la troupe, qui s'en alla dedans vne vigne champestre, où ayant ramassé toute sorte d'herbages, & les ayant mises dedans le pot pour en faire vn boüillõ, voila que par mal-heur il met aussi parmy des coloquintes, qui rendirent tout ce potage si acre & si amer, que les premiers qui en mirent dedans leurs bouches, pensans desia estre tous morts, se prirent à crier, qu'asseurémẽt il y auoit quelque poison meslé dãs ce breuuage.

Et Eliseus reuersus est in Galgala. Erat autem fames in terra. 4. Reg. 4. v. 38.

Et egressus est vnus in agrum vt colligeret herbas agrestes, &c. 4 Reg. 4. v. 39.

Mors in olla vir Dei. Et non potuerunt comedere. 3 Reg. 4. v. 40

At ille: afferte, inquit, farinam, &c. 4. Reg 4. v. 41.

Ce que voiant Elisée il prit vne poignée de farine, & la iettant dans la marmite, il en osta toute l'aigreur, & rendit ce boüillon agreable & delicieux.

Atille dixit: Da populo, vt comedat, &c. 4 Reg 4. v. 42.

Enfin il semble que Dieu eut pris plaisir de mettre la Nature sous l'obeïssance de ce Prophete, comme il parut, particulierement lors qu'il trouua moien de multiplier des pains pour rassasier vn peuple, qui languissoit de faim, & lors qu'il fit nager le plus pesant & le plus dur de tous les corps sur le plus mol de tous les elemens.

Anges Tutelaires d'Elisée.

De quoy certes on ne doit s'estonner puis que le Ciel tenoit tousiours des troupes d'Anges, lesquels veilloient au tour de sa personne, & qui seruoient pour r'animer cét esprit de miracles, qui luy auoit esté communiqué dans le transport d'Elie. Ce qui parut à l'occasion d'vne bataille que le Roy de Syrie vouloit liurer à celuy d'Israël, lequel en fut aussi tost aduerti par Elisée, ce qui piqua si viuement ce Prince, qu'à mesme temps il équipa vn camp volant, & fit mettre en campagne cinq ou six regimens, pour prendre ce Prophete, qui en ayant receu les premieres nouuelles par vn sien seruiteur, luy dit tout froidement, *Qu'il ne deuoit point s'effrayer, & qu'il auoit des bataillons plus forts, & plus nombreux que ceux de tous ses ennemis.*

Dixitque eis: Ite, & videte vbi sit: vt capiam eum, &c. 4. Reg. 6. v. 13.

Noli timere: plures enim nobiscum sunt, quàm cum illis. 4 Reg 6. v. 16.

Et en effet voila à mesme temps que le seruiteur d'Elisée voit autour de son Maistre com-

Et ecce mons plenus equorũ,

me vne montagne toute groſſe de feu, qui s'entrouuroit épouuentablement, & qui donnoit paſſage à des chariots tous embraſez, & à des caualiers tous reueſtus de flames, leſquels venoient pour luy donner ſecours, ce qui donna ſuiet à vn autre miracle, car Eliſée voyant tous les ſoldats du Roy de la Syrie, leſquels eſtoient dans l'épouuante, & contraints d'arreſter à la veuë de ces obſtacles. *Mon Dieu*, s'écria-t'il, *oſtez la veuë à tous ces temeraires*, & auſſi toſt comme ſi ſes paroles euſſent eſté capables de leur creuer les yeux, les voila tous qu'ils tombent dedans vn triſte & general aueuglement, ce qui donna pour lors la liberté à Eliſée d'aller au deuãt d'eux, & de s'offrir pour leur ſeruir de conducteur, à quoy eſtans forcez de conſentir, il les mena dans le milieu de la ville de Samarie, où neantmoins au lieu de les laiſſer à la mercy du Roy d'Iſraël, qui les eut ſacrifiez tres-volontiers à ſon courroux, il leur rendit la veuë, & fit en ſorte qu'on leur donna du rafraiſchiſſement, les obligeant par cét aimable & magnifique ſtratageme, de deuenir tous les herauts de la clemence & generoſité, auec laquelle il les auoit traitez.

& curruum igneorum, in circuitu Eliſei. 4 Reg. 6. v 17.

Percute, obſecro, gentem hanc cæcitate, &c 4 Reg. 6. v 18.

Duxit ergo eos in Samariam, &c. 4 Reg 6. v 19.

Dimittit tot prædicatores quot hoſtes, tot relatores virtutum quot homines hoſtium. *Chryſoſt. homil. de Eliſ.*

LA GVERISON DE NAAMAN par Elisée.



E changement miraculeux que le Ciel opera par l'entremise du Prophete Elisée dans la personne de Naaman, Prince de la milice de Benadab Roy de Syrie, a plusieurs circonstances si remarquables que ie me crois obligé d'en faire le rapport, pour faire voir qu'à mesme temps que la fortune éleue vn homme dessus les premiers rangs où sa faueur le peut porter, elle ne l'asseure pas pourtant des accidens communs de la nature, puis qu'il y a tousiours des afflictions, des maladies, & des rencontres inopinées, qui vont iusques aupres des Throsnes des Monarques, & qui tousiours aueugles, & tousiours insolentes entrent dans leurs Palais, & dans leurs Louures, comme dans les cabanes des plus pauures hommes du monde.

Naaman Princeps militiæ Regis Syriæ, erat vir magnus apud Dominum suum. 4 Reg. 5. v. 1.

Accidens temeraires & aueugles.

En voicy vn exemple en la personne de Naaman intime amy de Benadab, & General de toutes ses armées, lequel se vit tout à coup assailly aux costez de son Prince d'vne tres-sale maladie, & qui deuint au milieu de la Cour de ce Roy, l'vn des plus pitoiables & des plus horribles spectacles, qui eut pû y parestre: ce n'étoit

Erat autem vir fortis & diues, sed leprosus. 4 Reg. 5. v. 1.

plus de tout son corps qu'vne croute hideuse, qu'vn schelette à demy mangé, & les restes affreux d'vn ladre, depuis que le poison d'vne funeste lepre s'y fut répandu. Et cependant apres les soins & les remedes des plus sçauans & plus experts de la Syrie, on ne trouuoit desia plus d'artifice à la cure d'vn mal qu'on iugeoit incurable. Chose étrange! Que les dispositions de la prouidence sont admirables, & que les rencontres qu'elle va par fois menageant arriuent au delà de toutes les esperances: toute la doctrine, & l'experience se perdent dans vne maladie desesperée, & vne pauure esclaue va faire incontinent l'ouuerture de sa guerison. Quelques troupes qui s'estoient débandées depuis fort peu de temps de la Syrie auoient fait vne course dessus les terres d'Israël, d'où apres leurs pillages, & parmy les dépoüilles de leur butin, ils emmenerent vne ieune captiue, dont ils firent present à la femme de Naaman; mais Dieu qui le croiroit, que cette pauure esclaue deut estre l'Astre fortuné que le Ciel conduisoit dedans cette famille desolée, pour terminer heureusement la nuit de son mal heur: Et neantmoins à peine y fut-elle arriuée, qu'oyant souuent les cris & les soûpirs, dont Naaman taschoit de soulager son mal, & qu'assistant vn iour entr'autres sa Maistresse, qui déploroit de si funestes auantures, elle sentit vn mouuement de compassion, qui luy donna

Spectacle hideux.

Secrets de la diuine prouidence.

Porrò de Syria egressi fuerant latrunculi, & captiuam duxerant de terra Israel puellam paruulam, &c. 4. Reg 5. v. 2.

Quæ ait ad Dominam suam: Vtinam fuisset Dominus meus ad Prophetam, qui est in Samaria; profectò curasset eũ à lepra, quam habet. 4. Reg 5. v 3.

la liberté de dire à cette femme.

Helas Madame! est-il bien possible que toute la Syrie n'ait pas de quoy soulager vos tristesses? He pleust à Dieu qu'vn grand Personnage que i'ay connu parmy le peuple d'Israël fust icy auec moy, pour vous rendre vn secours plus asseuré, ie n'ay iamais eu le bon-heur de le connoistre, que par reputation, mais i'ay souuent oüy qu'on le faisoit passer pour vn prodige de puissance, & pour vn homme de miracles, ie me souuiens mesme, qu'apres auoir touché vn enfant mort, il le rendit incontinent viuant, auec l'étonnement public, & general de toute la Prouince, & il y a mesme fort peu de iours que les viures ayans manqué dans le desert à vne troupe de cent personnes, n'ayans pas seulement dequoy en nourrir dix, il en donna à tous en abondance. He donc, si quelque heureux rencontre l'auoit conduit en ce pays, ou bien que la commodité put permettre à vostre mary de l'aller voir en Samarie, ie suis tres-asseurée qu'il donneroit quelque remede à vne maladie, où vous ne croyez pas qu'on en puisse trouuer.

Homme miraculeux.

Cela suffit aussi pour y faire penser Naaman, lequel s'en estant informé, & en ayant donné

aussi-

aussi-tost aduis à son Roy, obtint la permission d'aller en Samarie auec des lettres de recommandation au Roy d'Israel; mais ce pauure malade ne songeant pas à qui c'est qu'il s'adresse, se resout seulement d'emporter sa guerison, & à cét effet il prepare quelques presens capables d'obliger vn auaricieux à entreprendre des miracles, il se charge d'vne somme d'argent, comme pour en achepter sa santé, & prend quelque nombre des plus somptueux habits qui ne seruoient pour l'ordinaire qu'au iour des festes principales.

Dixitque ei Rex Syriæ: Vade, & mittam litteras ad regem Israël. 4. Reg. 5. v 5.

Qui cùm profectus esset, & tulisset secum decem talenta argenti, &c. 4. Reg 5. v 5.

Il part auec ce superbe equipage, il arriue dans Samarie, & il demande audience au Roy qu'il informe d'abord sur le sujet de son voyage, il adjouste ses tres-humbles supplications pour l'émouuoir à compassion sur le desastre où il le voit reduit, & auant que sortir il presente les lettres de son Roy, dont voicy la teneur.

Detulit litteras ad Regem Israël, in hæc verba. 4. Reg. 5. v. 6.

J'ay appris que vous auez des hommes extraordinaires dans Israel à qui les miracles semblent estre vn jeu: on dit que les prodiges & les resurrections des morts ne leur coutent que trois paroles, j'ay creu qu'ils se joüeroient aussi facilement des plus difficiles cures où les autres se perdent. C'est sur quoy i'ay pris la liberté de vous enuoyer mon fauory, pour éprouuer sur sa personne ou les effets de vostre amitié, ou le mépris que vous

Cùm acceperis epistolam hanc scito quòd miserim ad te Naaman seruũ meum, vt cures eum à lepra sua. 4. Reg. 5. v. 6.

ferez de nos recommandations, il eſt depuis long-temps dedans le pitoyable eſtat où vous le verrez, ie m'attens ſur vos bontez de le reuoir dans vn meilleur à ſon retour.

A ces paroles Ioram fut ſurpris d'entendre ce langage, auquel il ne s'attendoit pas apres les complimens de Naaman, & ſe défiant de quelques artifices leſquels étoient aſſez communs à Benadab, *He quoy*, dit-il, en déchirant ſes habits, & proteſtant de l'iniuſtice qu'on luy faiſoit, *depuis quād ſommes nous traitez de Dieux dans la Syrie? ſommes-nous les arbitres des maladies ou de la ſanté, & pour manier vn ſceptre deſſus vne poignée de ſujets, tenons-nous à nos mains toutes les auantures pour en diſpoſer à liberté, ie vous en fais iuge Naaman, n'eſt-ce pas épier des occaſions d'vn funeſte diuorce, que d'obliger à ces conditions la continüe de ſon amitié, vous eſtes malade Naaman, hé depuis quand auons nous fait profeſſion de guerir les maladies les plus incurables, vous eſtes malade & à mort dittes vous, ah ie proteſte dans les plus ſinceres ſentimens d'vne affection cordiale, que ie ſouhaiterois alonger vos iours de mes propres années pour les deuoirs qui m'obligent à voſtre Roy; mais les ruſes n'ont pas*

Cúmque legiſſet Rex Iſraël litteras, ſcidit veſtimenta ſua, & ait: Numquid Deus ego ſum, vt occidere poſſim, & viuificare, quia iſte miſit ad me, vt curem hominem à lepra ſua? animaduertite, & videte quòd occaſiones quærat aduerſum me. 4. Reg. 5. v. 7.

assez de couleur, parlez franchement, il faut se declarer ennemy de la Syrie puis qu'elle le veut. Benadab cherche vne amorce de guerre : oüy qu'il fonde encore vn coup sur Samarie, qu'il pille, qu'il renuerse, qu'il tuë, & si le sang d'Israël vous doit estre vn breuuage salutaire, qu'il le tire luy-mesme de nos veines.

A cette alarme du Roy toute la ville se trouble, on en parle, on raisonne sur les consequences, on consulte des expediens, & on voit bien que sans miracle l'affaire est tout à fait desesperée, où sont donc ces Prophetes qui ont fendu les mers pour les trauerser à pied sec? qui ont fait venir du Ciel les prouisions & les viures d'vne armée prodigieuse? qui ont fait creuer les nuées en foudres & en feux, qui ont commandé les Astres & arresté leur course d'vne parole? Helas, les vns sont morts, les autres ne paroissent plus dans Israël, & personne ne s'y presente. Alarme du Roy d'Israël

Elisée qui auoit coutume de fuïr les embarras du peuple & s'écarter au desert pour y viure en Ange, étoit pour lors dedans la ville, & il auoit toûjours eu trop d'asseurance sur les bontez de Dieu pour en douter en cette occurrence fatale, il se creut donc obligé de parestre, & quoy que l'infidelité de Naaman & les brauades de son Roy ne meritassent point de faueur : la pieté

Quod cùm audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israël vestimenta sua, misit ad eum, dicens: Quare scidisti vestimenta tua? veniat ad me, & sciat esse prophetam in Israël.
4 Reg. 5. v. 8.

pourtant & l'amour l'obligerent à secourir son Prince, auquel il fit sçauoir que l'affaire n'étoit pas au desespoir, que le Ciel n'auoit iamais épargné les miracles à Israël dans ses necessitez, & que c'étoit méconnoistre ses Graces que de plus douter de ses Bontez.

Esperance tres-bien fondée.

Ce zele d'Elisée remit d'abord tous les esprits du peuple, le Roy reprit courage à la nouuelle qu'il en receut; il fit venir derechef Naaman, luy donnant ordre de visiter Elisée dans l'asseurance d'y treuuer son remede, & d'y épreuuer le dernier effort du Royaume à son seruice.

Qui ne croiroit icy qu'Elisée deut sortir à la premiere nouuelle qu'il en aura, & s'en aller audeuant d'vn General d'armée pour l'aborder auec respect, & s'informer des circonstances de son mal, ne iugeriez-vous pas qu'en pleine ruë & à la veuë de toute la ville il s'en va faire quelque miracle, & l'assortir des plus illustres ceremonies pour faire éclatter deuant cét infidelle le pouuoir de son Dieu, peut-estre qu'il touchera par honneur les parties les plus malades en prononçant quelques mysteres, & qu'il fera vne inuocation solemnelle de la Puissance dont il doit estre l'instrument. Ie m'imagine qu'apres vne suspension generale de toute l'assistance l'on verra découler à ses pieds le poison mortel de la lepre, & tomber des lambeaux de chair morte qui feront place à vne chair viue & delicate, où

par vn heureux renouuellement il transformera vne carcasse mourante en vn corps animé.

C'estoient là les pensées mesmes de Naaman en quittant le Roy, & c'est aussi de quoy il se pleignit, lors qu'estant arriué à la porte du logis il eut à la rencontre ie ne sçay quel valet, qui luy dit brusquement, que *s'il sçauoit où estoit le fleuue du Iourdain, il s'y allast baigner sept fois, & qu'en suite il seroit guery de sa lepre, & deliuré de ses incommoditez.*

Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & stetit ad ostium domus Elisei. 4 Reg 5 v. 9.

Misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens: Vade, & lauare septies in Iordane, &c. 4 Reg 5. v. 10.

Ne vous semble-t'il pas que cette response est inciuile, & cét accueil rebuttant pour vn homme de condition, le voila donc piqué au vif, dans la creance qu'on le ioüoit, & se tournant deuers ceux de sa suite; *Que faisons-nous, dit il, & à qui nous sommes-nous addressez? falloit-il venir iusques icy pour seruir de ioüet à vn fantasque resueur? me baigner! he ie l'ay fait tant de fois sans autre succez; dans le Iourdain! ces eaux ont-elles vne autre vertu que les nostres? Damas n'a-il pas ses fleuues & ses riuieres? i'y seray guery! he ie suis encor tout couuert de lepre apres les bains, & tous les remedes d'vne Prouince.*

Iratus Naaman recedebat, dicens: Putabam quòd egrederetur ad me, &c. 4 Reg. 5. v. 11.

Numquid non meliores sunt fluuij Damasci, omnibus aquis Israel, vt lauer in eis, & munder? &c. 4 Reg. 5. v. 12.

Naaman tout hors de soy dans ces transports d'indignation, pensoit desia à retourner sur ses brisées, quand quelques vns de ses seruiteurs

Accesserunt ad eum serui sui, & locuti sunt ei: Pater, & si rem grandem dixisset tibi propheta, certè facere debueras, &c. 4 Reg. 5. v. 13.

mieux instruits peut-estre du procedé du saint homme, l'arrestent, & le coniurent de sonder des voyes si faciles pour sa guerison, & ne le pas reietter, si on la luy offre à meilleur prix qu'il n'auoit pretendu: car pourquoy grossir à soy-mesme les difficultez que l'on doit trauerser, la santé ne vous agrée-t'elle pas, si elle ne vous coute cher? les ordonnances d'vn Medecin sont-elles moins receuables pour estre moins fascheuses? & si vous ne treuuiez ny trauail ny despense trop grande pour vous affranchir de ce mal, pourquoy refuser de faire deux pas iusqu'au Iourdain, puis qu'on vous y promet la santé. Enfin Naaman s'appaise, on luy parle de guerir sa lepre, c'est assez l'obliger.

Descendit, & lauit in Iordane septies iuxta sermonem viri Dei, & restituta est caro eius, si ut caro pueri paruuli, & mundatus est. 4 Reg. 5. v. 14.

Vous estes asseuré, dittes-vous, *que le Iourdain nous fera voir la verité de ses promesses, allons à la bonne heure*, il pousse de ce pas vers le Iourdain, & il n'est pas plutost arriué sur le bord, que quittant ses habits, il se iette dans l'eau, & puis pour garder l'ordonnance, r'entrant à diuerses reprises dans le bain, il en sortoit desia pour la septiéme fois, lors qu'on le vit paroistre hors de l'eau dans vn estat si different, qu'il n'estoit plus reconnoissable qu'à la voix.

N'est-il pas vray que ce fut vn spectacle étonnant à toute sa suite, lors que cette chair qui donnoit de l'horreur à la voir, commença d'estre vn obiet de tendresse & d'amour, quand ce demy

corps tout delabré se fit reuoir en vn moment assorti de tous les agréemens que la vigueur d'vne ieunesse fleurissante peut apporter, quand ce visage qui tomboit par pieces parut d'vn air si riant & si vif, qu'il paroissoit assez l'ouurage d'vne main diuine qui venoit d'y coucher ses plus beaux traits; iamais enfant dans le plus riche temperament des premieres années n'a eu les beautez & les attraits de ce corps apres sa reforme miraculeuse. Voila donc Naaman desabusé de la creance qu'il auoit prise d'Elisée, il s'accuse maintenant, il se blasme de sa méconnoissance, il auouë son indiscretion, d'auoir lasché des paroles si messeantes à sa necessité. Certes l'excez de sa ioye eut passé trop auant si elle n'eut esté entrecoupée des amertumes de sa faute, enfin il la faut reparer, il faut rendre à son Medecin ses conjoüissances & ses remercimens, disons mieux, il faut aller verser des larmes & demander pardon de son infidelité. Le voila donc desia aux pieds de son Bien-faicteur, *Elisée*, dit-il, *c'en est fait, ie le crois, il y a vn Dieu independant du reste dans ses volontez & à qui tout est sujet, ie le crois & ne le puis desadvoüer sur des experiences si manifestes. Oüy ie proteste que toutes les Nations se trompent dans la creance de leurs fausses diuinitez, & qu'Israël seul a le bonheur de con-*

Renouuellement prodigieux.

Verè scio quòd non sit alius Deus in vniuersa terra, nisi tantùm in Israël.
3. Reg. 5. v. 15.

noistre vn Dieu, les nostres sont impuissans à reconnoistre nos seruices, parce qu'ils ne sont pas mesmes en estat de les sçauoir: c'est vous qui auez l'auantage d'vne Diuinité, autant capable de recompenser vos hõmages, que de preuenir vos fidelitez de ses faueurs. Il est vray, & ie le diray hardiment, ie tiens de vous, mon Pere, ce que tous les phantosmes des diuinitez que i'adore n'ont pas pû m'accorder, ie les auois mille fois sollicité d'vne response fauorable, & ils me témoignoient tousiours en se taisant, que mon auanture passoit leurs forces, & n'estoit point sous la iurisdiction imaginaire de leurs prouidences. Disons mieux, ils me crioient, en refusant de m'écouter, que ie deuois addresser mes vœux autre part, & ne plus perdre mes larmes aux pieds de leurs Autels, ie l'ay fait, ie me suis refugié en vn asyle plus asseuré, en recourant à vous, & c'est là que i'ay trouué le terme de mes desastres & la naissance de ma felicité, c'est l'obligation eternelle que ie vous ay, & dont ie veus me décharger, pour vous laisser vn leger témoignage de ma reconnoissance, Ah mon Pere ne refusez pas vne courtoisie

toisie de ma part, & vne recompense, mais qui ne répond pas à ce que ie vous dois : voicy quelques presens, ie suis honteux de les qualifier tels, non voicy des hommages à vos bontez, receuez-les puis que ie les dois, voicy des gages de ma fidelité, ne les dédaignez pas, ny le cœur qui vous les presente, puis qu'il est resolu de ne viure, que pour se consacrer à vostre seruice, & au Dieu que vous aymez, & que i'honore.

Obsecro itaque vt accipias benedictionem à seruo tuo. 4. Reg. 5. v. 15.

Venez icy prophanateurs des choses les plus saintes, venez, vous qui trafiquez des graces du Ciel par vne échange sacrilegue : Simoniaques ; Elisée a donné la vie à Naaman, qui la tenoit confisquée, c'est vne grace, on l'en veut reconnoistre, on luy offre des presens, ce n'est pas vn payement de son miracle, on le presse de souffrir vne courtoisie, ce n'est point par trafic, ou apres vne transaction passée. Elisée, la Religion ne vous defend pas d'accepter vne reconnoissance, la ciuilité vous y oblige, ie me trompe, le refus en est fait, *Allez*, dit-il, *ie vous iure en presence du Dieu qui me voit, que iamais ie n'ay touché present pour des occasions pareilles, & que ie prens ces offres pour des sollicitations illegitimes de la fidelité que ie dois à mon Maistre.*

Viuit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. 4. Reg. 5. v. 16.

LES PREDICTIONS DV PROPHETE *Elisée.*

CHAPITRE V.

Factum est autem post hæc, congregauit Benadad Rex Syriæ vniuersum exercitum suum, & ascendebat, & obsidebat Samariã. 4 Reg. 6. v. 24.

Cúmque Rex Israel transiret per murum, mulier quædã exclamauit ad eum, dicens: Salua me Domine mi Rex. 4 Reg. 6. v. 26.

BEnadab Roy de Syrie ayant planté le siege deuant la ville de Samarie, il reduisit ses habitans à vne telle extremité, que le Roy d'Israel passant vn iour sur les murailles rencontra vne femme, laquelle vint se ietter à ses pieds, & le prier de luy faire iustice d'vne sienne voisine, laquelle ayant mangé son propre fils auec elle, & luy ayant promis de luy donner en suite vn pareil traitement, aimoit mieux neantmoins, disoit-elle, mourir elle-mesme de faim, que de manger encore son enfant.

Quod cùm audisset Rex scidit vestimenta sua, &c. 4 Reg 6. v. 30.

Ce qu'entendant ce Roy il dechira ses vestemens, & paroissant à la veuë de tout le peuple couuert d'vn grand cilice, il coniura publiquement dessus la vie d'Elisée, & engagea sa foy & sa parole qu'il luy feroit trancher la teste auant la fin du iour, se figurant que c'estoit luy, lequel estoit l'Autheur de ces miseres : mais Dieu ne voulant pas qu'vn si méchant & si detestable dessein eut son effet, le fit à mesme temps sçauoir à Elisée, qui se trouuant pour lors dedans

Et ait Rex: Hæc mihi faciat Deus, & hæc addat, si steterit caput Elisei, &c. 4 Reg 6. v. 31.

vn logis à l'écart, & receuant cét aduis interieur dedans vn transport prophetique, pria quelques personnes, qui estoient auec luy, de n'ouurir point la porte à celuy que le Roy enuoyoit pour le tuer, pource qu'en mesme temps ce Prince en enuoieroit vn autre, qui reuoquoit ses ordres, & qui portoit vn autre mandement. Ce qui aduint comme Elisée l'auoit predit, & cette Prediction fut suiuie d'vne seconde Prophetie, lorsque voiant toute la Cour & la Ville de Samarie dans les dernieres extremitez, & dans vn desespoir public & general, il asseura le Roy, qu'auant le iour suiuant le siege leueroit, & qu'on auroit en abondance dedans la ville toute sorte de viures.

Dixit autem Eliseus: Audite verbum Domini: Hæc dicit Dominus: In tempore hoc cras modius similæ vno statere erit, in porta Samariæ. 4. Reg 7. v. 1.

Comme en effet il arriua le lendemain, l'armée de Syrie ayant pris l'épouuante dessus vn bruit confus qui s'éleua parmy tous les quartiers, où on oüit comme vn grand nombre de chariots & de caualerie, qui sembloit venir fondre, & faire ses approches pour inuestir le camp: ce qui mit tous les soldats en fuite, laissans toutes leurs prouisions, tout leur bagage, & toutes leurs dépoüilles: de quoy les assiegez ayans receu les premieres nouuelles par de pauures lepreux, qui demeuroient hors de la ville, & qui auoient trouué le camp des Syriens abandonné, le Roy y enuoya quelques espions, qui luy donnerent toutes les mesmes asseurances, & aussi-

Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris, & dereliquerunt tentoria sua, & equos & asinos, &c. 4. Reg 7. v 7.

Igitur cùm venissent leprosi, dixerunt: venite, eamus, & nuntiemus in aula Regis, &c. 4. Reg. 7. v. 9.

toſt tout le peuple ſortant hors les portes de Samarie, & allant droit au camp des ennemis, trouua toutes les munitions qui eſtoient neceſſaires pour faire bonne chere, & remettre la ville dans ſon premier eſtat.

Venit ergo Eliſeus Damaſcum, & Benadad Rex Syriæ ægrotabat. 4 Reg. 8. v 7.

Et cependant Benadab ſe retire dedans la ville de Damas, où la honte & la douleur qu'il eut d'auoir eſté trompé luy percerent ſi viuement le cœur, qu'enfin il en tomba malade, ce que voians ſes ſeruiteurs, & ne ſçachans quel remede luy apporter; ils luy perſuaderent d'auoir recours au Prophete Eliſée, lequel par heureuſe rencontre eſtoit venu dedans la meſme ville; voilà donc auſſi-toſt Benadab, qui depute l'vn des principaux Officiers de ſa Cour, appellé Haſael, lequel ayant eſté nourry dedans l'air de la Cour, s'eſtoit laiſſé ſurprendre par la douce violence de ces paſſions aueugles & perfides, qui ont trahi tant de courages, & porté tant de cœurs iuſqu'à l'amour, & au deſir d'vn throſne, qui ne leur a ſeruy que d'échafaut, où les meſmes degrez qui ont eſté les premieres démarches de leur éleuatió, ont à la fin ſeruy pour les ietter dedans le precipice. Ie me figure donc que l'Ambaſſade d'Hazael tendoit plutoſt à deſirer la mort de Benadab, pour ſe rendre luy meſme ſouuerain, qu'à la paſſion qu'vn ſeruiteur deuoit auoir pour conſeruer la vie de ſon Maiſtre; mais ils trouuent, enfin tous deux le ſort qu'ils meritoient,

Et ait Rex ad Hazael: Tolle tecum munera, & vade in occurſum viri Dei, &c. 4. Reg 8. v. 8.

Dixitque ei Eliſeus: Vade, dic ei: Sanaberis: porro oſtendit mihi Dominus quia morte morietur. 4. Reg 8. v. 10.

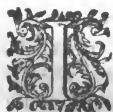
& la response d'Elisée quoy qu'ambiguë fit voir bien-tost apres les tristes & déplorables consequences de sa prediction: car en effet ce pauure Prince ne mourut pas de cette maladie dont il craignot la suite, mais d'vn autre genre de mort, ainsi que ce Prophete l'en auoit asseuré, & au reste ce qui est plus estrange, c'est qu'Hazael luy-mesme en fut l'autheur : car nonobstant le trouble qu'il conceut apres les funestes presages qu'il receut d'Elisée, il fut bien si meschant & si barbare, que de se rendre l'instrument de la mort de son Maistre, qu'il étouffa dans l'ardeur de sa fiéure, ayant ietté sur luy des couuertures toutes moüillées, qui en faisant r'entrer la chaleur au dedans de son corps y allumerent vn si grand feu, qu'enfin il en fut consumé, & ne laissa pour heritier de sa couronne, que son propre bourreau.

Attentat inhumain & barbare.

Tulit stragulum, & infudit aquam, & expandit supra faciem eius : quo mortuo regnauit Hazaël pro eo. 4 Reg. 8. v. 15.

LE REGNE DE IEHV.

CHAPITRE VI.


IL n'y a rien qui doiue plus estre suspect aux hommes, qu'vne prosperité trop subtile, qui n'a point de fondement dans le merite & dedans la vertu, c'est ce qui fait que l'on voit si sou-

Prosperité subite & redoutable.

uient de si subites reuolutions dedans le cours des plus hautes fortunes, & que ces colosses qui s'éleuoient auec tant d'appareil & tant de pompe tombent par terre, & sont reduits en cendres, presqu'aussi-tost qu'on les a veu parestre.

Tous les Empires, toutes les Republiques, & toutes Puissances sont autant de machines, qui ne se meuuent que par le branle, & par l'agitation d'vne main souueraine, qui leur ayant donné le premier estre les peut aneantir, & qui les conseruant dedans l'estat où elle les a mis, leur peut refuser son secours, ou les laisser aux yeux de tout le monde, comme autant de spectacles de ses plus seueres iustices, leur faisant rencontrer dans leurs miseres le salaire de leurs pechez, & les allant chercher à cét effet iusques dessus les throsnes de leurs iniquitez, & iusques dans le lit de leurs plus sales & plus honteux plaisirs, afin que ces exemples puissent apprendre aux Grands & aux petits, aux hommes & aux femmes, aux riches & aux pauures, que les yeux inuisibles d'vne Iustice tres-rigoureuse, & tres-exacte ont des regards plus penetrans, plus vifs, & plus subtils que ceux du Soleil & des astres, puis qu'il n'y a point de tenebres assez épaisses, ny d'ombres assez noires, pour leur faire quelques obstacles. Ce qui a fait dire autresfois à vn des sept Sages de Grece, qu'il y auoit des œillades meurtrieres dedans le Ciel,

Effects des iustices de Dieu.

Oeillades homicides.

quicomme autant de traits vont voltigeant sur les testes coulpables, & transperçant le cœur des plus meschans, sans respecter ny sexe, ny grandeur, ny aucune puissance.

Traits homicides.

C'est donc sous l'effort de ces armes toutes diuines, & par ces fléches homicides qu'Achab fut renuersé il y a quelques iours, & qu'il trouua sa ruine & son tombeau, au mesme lieu où il pensoit s'éleuer des trophées; c'est sous le méme coup, & par vn semblable accident que le pauure Ioram fils de ce Prince & heritier de sa couronne & de son sceptre, s'est veu aussi contraint d'abandonner la place qu'il auoit assiegée, pour chercher vn asyle dans la ville de Iesraël; mais il y trouuera bien tost son monument, & le dernier remede de ses playes: car pendant qu'il s'occupe à rechercher sa guerison, & qu'il tasche de se mettre en estat pour retourner au camp auec Ochosias Roy de Iuda, lequel l'estoit allé trouuer dedans la mesme ville de Iesraël: la Iustice de Dieu qui n'est iamais oisiue donna ses ordres au Prophete Elisée, qui enuoia vn sien disciple choisir Iehu dans le milieu du camp, entre tous les Seigneurs & Capitaines qui assiegeoient Ramoth en Galaad, pour le sacrer secrettement en qualité de Roy, ce qui se fit sans beaucoup d'appareil, le conduisant seulement à l'écart, & versant sur sa teste vne phiole de baume, ou d'huile dont on se seruoit d'ordinaire dans le Sacre des

Porrò Ochosias filius Ioram Rex Iuda, descendit inuisere Ioram filium Achab in Iesraël, quia ægrotabat ibi. 4. Reg. 8. v. 29.

Eliseus autem Prophetes vocauit vnum de filiis Prophetarum, & ait illi: Accinge lumbos tuos, & tolle lenticulam olei hanc in manu tua, & vade in Ramoth Galaad. 4. Reg. 9. v. 1.

Cúmque veneris illuc, videbis Iehum, &c. 4. Reg 9 v 2.

Tenénsque lenticulam olei, fundes super caput eius, & dices: Hæc dicit Dominus: Vnxit te Regem super Israel, &c. 4 Reg 9. v. 3.

Roys. Ce fut aussi délors qu'apres cette effusion diuine, ayant receu ce Royal caractere, Dieu l'établit executeur d'vne charge bien rigoureuse, luy commandant par l'entremise de ce Prophete, de faire éclater sa puissance & son authorité sur la maison d'Achab, & sur les restes de ce Monarque infortuné, dont il auoit deliberé de perdre la memoire & le nom, en chastiment des crimes, dont il s'estoit soüillé, & dont les taches auoient passé par vne horrible contagion dessus tous ceux de sa famille, & cependant comme cét entretien auoit esté secret entre Iehu & ce Prophete, & que ce ieune Prince auoit suiet de craindre tous les perils & les obstacles, qui pouuoient trauerser cette fascheuse commission, le voila qu'il retourne trouuer ses Capitaines qu'il venoit de quitter, & que se resoluant de leur celer au moins encore quelque temps, ce qui s'étoit passé, il accommode ses responses aux demandes qui luy sont faites.

Et percuties domum Achab Domini tui, &c. 4. Reg. 9. v. 7.

Et en effet, comme les officiers d'Achab, de Iesabel, & de Ioram auoient pour la pluspart esté nourris parmy les Sidoniens & qu'ils étoient presques tous Idolatres, qui prenoient les Prophetes pour des Energumenes, & pour des possedez. *He bien*, luy dirent-ils, *qu'est-ce que vous vouloit ce fol, qui vous a mené à l'écart*, Iehu leur respõdit, *qu'ils le connoissoient bien, & qu'ils pouuoient facilement penser ce que pouuoit luy auoir dit vn homme*

Quid venit insanus iste ad te? Qui ait ei: Nostis hominem, & quid locutus sit. 4. Reg. 9. v. 11.

me de la sorte) qui en effet étoit de ceux, desquels parle Platon, dont la folie est vn singulier benefice de la Bonté de Dieu, & neantmoins dont les extases & les rauissemens sont si cachez aux yeux de ceux qui sont enseuelis dans les ombres du Gentilisme, que l'vn des plus sçauans & plus subtils d'entr'eux ne les a pû faire passer que comme des furieux, lesquels ayans perdu les sentimens humains ne pouuoient pas, ce luy sembloit, en auoir de diuins, & toutesfois, quoy que Iehu leur put respondre, il ne put pas tout à fait satisfaire à la curiosité de ceux, lesquels selon leur propre confession, estoient dans les mesmes pensées : de sorte que Iehu fut à la fin contraint de leur dire la verité, & comme Dieu l'auoit choisi pour Roy du peuple d'Israel.

Quidam diuino beneficio sunt insani vt Prophetæ & Sybillæ. Plato in phædone.

Quid habet authoritatis furor ille quem diuinum vocatis vt quæ sapiens non videt ea videat insanus & is qui humanos sensus amiserit diuinos assecutus sit. Cic. lib. 2. de diuinat.

Ce qu'entendans tous ces Seigneurs & tous ces Princes, lesquels estoient dans le camp de Ramoth, ce fut à qui pourroit luy témoigner auec plus de chaleur & plus de zele sa ioye & ses reconnoissances, se seruans tous à cét effet de leurs propres manteaux, pour luy mettre dessous ses pieds, & l'éleuer comme en triomphe dessus ce Tribunal, qui luy seruit de Throsne & de lit de Iustice, pendant que ces heros meslans leurs voix au son de leurs trompettes, crioient tous d'vn commmun accord, que *Iehu estoit Roy*.

Qui ait : Hæc & hæc locutus est mihi, & ait: Hæc dicit Dominus: Vnxite Regem super Israel, &c 4. Reg. 9. v. 12.

Et vnusquisque tollens pallium suum posuerũt sub pedibus eius, &c. 4. Reg. 9. v. 13.

Ce qui donna courage à ce nouueau Monarque pour entreprendre plus genereusement, &

plus subitement la commission que Dieu luy auoit enuoyée par la bouche du Prophete Elisée, pour perdre & extirper la maison de Ioram, qui s'estoit pour lors retiré, comme nous auons dit, dedans le fort de Iesrael, pour y chercher quelque remede aux plaies, qu'il auoit receu dedans les premieres attaques, où il s'estoit trouué en assiegeant la ville de Ramoth, & combattant contre Hasael Roy de Syrie.

Et reuersus fuerat vt curaretur in Iesrael propter vulnera, &c. 4 Reg. 9. v. 15.

Voilà donc le Conseil qui se tient entre Iehu & tous ses Capitaines, les voila qu'ils disposent leurs troupes, & qu'ils s'en vont tout droit vers la Ville de Iesraël, où vne sentinelle estant pour lors sur vne tour en garde, & découurant de loin ce bataillon, en fit tout aussi-tost donner aduis au malheureux Ioram, lequel dans les soupçons, & parmy les ombrages que luy donnoit sa mauuaise conscience, fit atteler à mesme temps des cheuaux à vn char, qu'il enuoia auec vn messager au deuant de ces troupes, pour voir ce que c'estoit, & en quel estat estoit le siege de Ramoth.

Igitur speculator qui stabat super turrim Iesrael, vidit globum Iehu venientis, & ait: Video globum. 4 Reg. 9. v. 17. Tolle currum, & mitte in occursum eorum, &c. 4. Reg. 9. v. 17.

Mais Iehu ne voulant pas quasi oüir celuy que Ioram luy auoit enuoyé, & retenant auec luy le second & le troisiesme Ambassadeur qui luy fut deputé pour le mesme suiet, vn chacun peut penser quelle épouuante, & quelle allarme dans l'esprit de Ioram, qui ne pouuant plus long-temps demeurer dans ses inquietudes, & estant

aduerty que c'estoient là les troupes de Iehu, voulut luy-mesme y aller en personne, pour voir ce que c'estoit.

Et ait Ioram, iunge currum. Iunxerúntque currum eius, & egressus est Ioram Rex Israel, &c. 4. Reg. 9. v. 21.

Il monte donc à cét effet tout languissant & foible qu'il estoit dans l'vn de ses chariots, & Ochosias Roy de Iuda dedans vn autre, pour en apprendre eux-mesmes des nouuelles; mais comme ils s'en alloient bride abbatuë du costé où ces troupes auoient paru, Ioram se trouue le premier r'enfermé dans les embusches, qui luy auoient esté dressées par Iehu, dont neantmoins ne pouuant pas se figurer d'abord quels étoient les desseins, & ne sçachant quelles pouuoient estre ses intentions: *He bien*, s'écria-il, *Iehu, est-ce la paix ou la guerre que vous me dénoncez, & est-ce en qualité d'amy ou d'ennemy que vous venez à moy.*

Cúmque vidisset Ioram Iehu, dixit: Pax est Iehu? At ille respondit: Quæ pax? adhuc fornicationes Iesabel matris tuæ, & veneficia eius multa vigent. 4. Reg. 9. v. 22.

Quelle amitié, & quelle paix, luy répondit Iehu, *pourrois-je auoir auec le fils d'vne incestueuse, d'vne idolatre, & d'vne débordée, qui a flestri son cœur dans toutes les plus noires, & les plus sales impuretez qui soient en la Nature, ie ne puis donc auoir la paix ny auec vous qui suiuez des exemples si execrables, ny auec celle, dont les horreurs sont encore dans les excez, & puisque Dieu m'a étably pour prendre*

la vengeance des crimes que la mere & le fils ont commis. C'est par vous-mesme qu'il faut que ie commence.

Ioram à ces paroles, tout effrayé, taschant de détourner la bride à ses cheuaux, & iettant les yeux du costé d'Ochosias, *Ah cher amy*, s'écria-il, *helas nous sommes tous perdus*, Ce qu'entendant Iehu, il prit son arc en main, & poursuiuant ce mal-heureux, il luy lança vn trait entre les deux épaules, qui luy perça le cœur de part en part, & le ietta tout roide mort dans le fond de son char, sur quoy Iehu, se trouuant pour lors dessus les terres de Naboth, commanda à Badacer l'vn de ses Capitaines d'abandonner ce corps infame au mesme lieu, où il se souuenoit que Dieu auoit autresfois menacé Achab par la bouche d'Elie, luy protestant qu'en échange du tort fait à Nabot il feroit ressentir à tous ceux de sa race les peines deuës à vn peché si detestable. Ce que Iehu fait maintenant parestre sur la personne de Ioram, fils de ce Prince, & puis sur celle d'Ochosias, petit nepueu du mesme Achab du costé de sa mere Athalie, lequel s'estant enfuy dedans la Ville de Samarie, fut conduit vers Iehu, qui continua sur luy les tristes exercices des vengeances de Dieu, & en suite qui s'en va faire voir sur Iesabel la plus funeste & plus horrible cata-

Porrò Iehu tetendit arcum manu, & percussit Ioram inter scapulas: & egressa est sagitta per cor eius, statimque corruit in curru suo 4 Reg 9. v 24.

Dixitque Iehu ad Badacer ducem: Tolle, proiice eum in agro Naboth Iesraelitæ: memini enim quando ego & tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem huius, quod Dominus onus hoc leuauerit super eum, &c. 4. Reg 9 v 25.

ſtrophe, qui eut iamais pû ſuiure apres des actes ſi tragiques.

LE MASSACRE DE IESABEL.

CHAPITRE VII.



'En eſt fait Ieſabel, le Ciel a trop long-temps diſſimulé tes cruautez, il ne les peut plus ſouffrir, ny la terre les ſupporter. Spectacle inſupportable.

Vois-tu tous ces ruiſſaux de ſang, qui s'écoulent de ſes entrailles? ce ſont tes meurtres qui les ont répandus, reconnois-tu ces viſages enſanglantez, ces reſtes de Prophetes, & tous ces corps rompus ſous des greſlées de pierres? c'eſt de tes coups qu'ils ont eſté meurtris.

Les ſepulchres des Saints s'ouurent deſia, & ces corps à demy pourris reprennent les reſſentimens de leur mort, ils ont touché les aſtres de leurs cris, le Ciel en ſent de la pitié, & Dieu ne peut plus ſouſtenir le bras de ſes vengeances, qui à la fin ſe veulent décharger ſur tes impietez.

Arreſte Ieſabel, tes crimes ont leurs bornes, & vne creature ne doit pas pecher iuſques à l'infiny: c'eſt trop faire de mal ſans en ſouffrir, il faut mourir apres tant de meurtres, & noyer

dans ton sang tous les excez de tes brutalitez, l'Arrest en est donné, & toute la Nature en presse l'execution, dans la passion qu'elle a de vanger ses affrons dans tes desastres, auancez donc Iehu, Iesrael ouure ses portes, elle vous tend les bras, & elle se liure à vos armes, pour liurer Iesabel à vos rigueurs: Ochosias le support de Iuda est défait, ie le veux, Ioram est tué, il est vray, & par les ordres d'vne tres-iuste Prouidence le massacre du fils a fait le lieu mesme plus illustre, que l'impieté du pere auoit rendu fameux par ses carnages. Le fils d'Achab est mort; mais sa femme vit encore, sa Maison n'est pas éteinte, Iesabel est en vie contre les oracles du Ciel, de sorte que vous n'auez ioüé que les preludes de la sanglante tragedie, qui se reserue aux complices du mesme crime. Ioram & Ochosias sont morts, Iesrael est sans force, & ses portes sans gardes & sans aucune resistance, Iehu poursuit donc sa victoire, il est desia aux portes auec vne armée triomphante, & il n'y a plus de soutien dans la Ville, ny plus de chef pour luy faire teste, & soutenir tous ses efforts.

Venitque Iehu in Iesrael. 4. Reg. 9. v. 30.

Iesrael ville infortunée & ville heureuse au milieu de tous tes desastres, ie ne sçay si ie dois deplorer ton mal-heur, ou bien m'en resioüir, & si ta prise ne merite pas plus iustement nos conioüissances que nos larmes. Estre aux pieds d'vn vainqueur pour implorer ses bontez, Ah

Estat déplorable.

i'en ay de la compassion: gemir dessous la tyrannie, & sous les pieds de Iesabel : c'est vn spectacle d'horreur! Iehu à tes portes auec des troupes victorieuses est vn suiet d'épouuante, Iesabel dans tes murailles auec les partisans de ses cruautez, est pour toy vn desespoir, il faut estre esclaue, il est vray, mais c'est pour s'affranchir des fers d'vne seruitude mille fois plus insuportable, sortez donc Iesabel, pour voir entrer la mort en triomphe chez vous, sortez du fond de ces cabinets, & de ces retraites infames de tous vos crimes, interrompez ces dances & tous ces accords de delices, prestez l'oreille à l'alarme de toute la ville, Iesraël est prise, l'ennemy entre, tout nage dans le sang, ce n'est plus de la ville qu'vne desolation generale.

Desolation tragique.

Iesabel vostre esclauage n'est plus en asseurance dessous ces lambris d'or, tous ces superbes Palais ne peuuent plus seruir qu'à vous enueloper dedans leurs ruines, auancez dans les ruës, & à la rencontre de vostre vainqueur iettez-vous à ses pieds, vostre ambition n'agrée pas ces deferences & ces humiliations, mais vos disgraces vous y obligent, embrassez donc les genoux de ce Prince, & que vos bras ne vous refusent pas vn seruice, que la necessité leur demande, noiez-les dans vos larmes, & que ces yeux qui n'étoient nez qu'à ietter des éclairs, versent des pleurs, pour éteindre le feu d'vne colere triomphante,

Insolence de Iesabel dans ses desastres.

Iesabel que faites-vous? en verité tous ces habits de luxe, ce brillant de perles & de diamans, ces démarches maiestueuses ne s'accordent pas à la condition d'vne miserable, cét éclat, & cét aiancement d'vne teste parfumée n'a pas de proportion à vne teste, qui doit perdre auec la liberté tous ses cheueux & la force de ses charmes, ce luxe emprunté, ces yeux d'vn air si riant & si vif, ce millon couché auec tant d'artifice, n'est pas bien seant sur le visage d'vne captiue, prenez le deüil dans ce rencontre fatal, & rendez au moins ce sentiment lugubre sur la decadence generale de vostre Estat.

Porrò Iesabel introitu eius audito, depinxit oculos suos stibio, & ornauit caput suum, & respexit per fenestram. 4. Reg. 9. v. 30.

Mais c'est trop parler pour n'en point voir d'effet, Iesabel n'a pas plutost oüi le bruit de l'entrée de Iehu, qu'elle se prepare desia à vne plus illustre montre de sa superbe, elle se pare de ses plus somptueux vestemens, elle éclate en mille pierreries, elle se farde, elle se poudre, elle s'agence, comme pour produire auec plus d'appareil & plus de maiesté, son insolence dessous vne beauté mendiée & étrangere.

La voilà donc dans cét estat auantageux, qu'elle paroist à la fenestre, tandis que Iehu passe auec toute la caualerie dans la ruë, helas que l'insolence est peu capable de reconnoistre son mal-heur, & qu'vne temerité precipitée a tousiours esté fatale à vne indiscrette! Iesabel auec des charmes si puissans, & auec tant d'attraits

traits pouuoit faire de Iehu triomphant vn glorieux esclaue de son amour, & la plus riche conqueste de ses yeux, si l'indiscretion de trois paroles mal digerées ne l'eut enflammé de fureur, & d'vne iuste indignation : car apres luy auoir ietté deux œillades, en se tournant vers ses compagnes; *Voyez*, dit-elle, *ce traistre, ce seruiteur déloial, ce Zambri mal-heureux, Ah le cruel*, s'écrie elle, en le monstrant au doigt, *j'appelle le Ciel à tesmoin de ta déloiauté, tu triomphes, tu braues, tu nages glorieux dans le sang de tant de Princes. Ah infidele! Zambri l'auoit fait deuant toy, mais il t'a precedé aux supplices, & aux vengeances que le Ciel te reserue.*

Respexit per fenestram ingredientem Iehu per portam, & ait: Nunquid pax potest esse Zambri, qui interfecit Dominum suum. 4 Reg. 9. v. 31.

Ie me figure qu'elle parla trop bas pour estre entenduë : mais sa mine & son geste trop dédaigneux en dit assés, pour faire leuer à Iehu les yeux & l'arrester à ce mot de Traistre, qui va luy coûter la vie : Il entre en colere à la veuë de Iesabel cette superbe, & apres l'auoir menacé d'vne œillade furieuse; *Où sommes-nous?* s'écrie-il, *entrons-nous en triomphe, ou si on nous conduit à vn spectacle de risée? Iesabel respire-elle encore, & ces esprits altiers ne sont-ils pas assez humiliez de nos victoires? Soldats souffrez-vous ces violences,*

Leuauitque Iehu faciem suam ad fenestram, & ait: Quæ est ista? 4. Reg 9. v. 32.

& entrez-vous victorieux, pour estre conduits en triomphe aux sifflemens de cette débauchée? parlez-donc hardiment quelle est cette insolente.

Helas! i'apprehende desia, & ie crains pour cette infortunée, qui doit seruir aux fougues de sa colere, & receuoir les décharges d'vn vainqueur irrité, Iesabel retirez-vous, qu'auez-vous fait Princesse mal-heureuse? qu'auez-vous dit? fuyez, pour éuiter l'orage d'vne passion, qui ne peut éclatter qu'en quelque foudre mortelle, elle s'en rit pourtant, & elle continuë dedans son insolence; mais c'est pour en déchoir plus tristement.

Décharge d'vn vainqueur irrité.

Princes fiez-vous icy aux partisans de vos faueurs, & asseurez-vous de leur affection, dessus les complimens qu'ils en dressent. Trois de ses Gentils-hommes mettent dehors la teste, & sans plus attendre, c'est Iesabel, répondent-ils, c'est elle Prince victorieux que vous auez oüie. Les accusateurs ont parlé, le procez est dressé, & la plus tragique execution va s'acheuer par les Courtisans mesmes de Iesabel, car Iehu transporté de colere, & sans autre consulte se prend à luy crier; *Iesabel il y a trop long-temps que tu te ris des menaces du Ciel & des oracles des Prophetes, parce que tu n'en vois pas les effets, Iesrael souffre trop de violences,*

Et inclinauerunt se ad eum duo vel tres Eunuchi. 4. Reg. 9. v. 32.

Execution tragique.

qu'elle s'affranchiſſe donc aujourd'huy de la tyrannie, & que la terre ne porte plus cette furie viuante. Allez, qu'on la iette par les feneſtres, il faut écraſer ce monſtre, & en dépeſcher le monde.

Le mot neſt pas plutoſt laſché, qu'il voit Ieſabel en l'air, & tomber la teſte en bas au milieu de la ruë, voila tout ſon corps qui ſe briſe, ſon viſage qui ſe meurtrit, ſes pieds & ſes bras qui ſe caſſent, & qu'elle fait rougir tous les parois & le paué du ſang que la violence de la cheute en auoit fait ſortir.

At ille dixit: Præcipitate eam deorſum, & præcipitauerunt eam. 4. Reg. 9. v. 33.

Aſperſúſque eſt ſanguine paries, & equorũ vngulæ conculcauerunt eam. 4. Reg. 9. v. 33.

Apres vient la caualerie, qui acheue l'horreur de cette cataſtrophe, & comme la ruë étoit étroite pour la compagnie, & que la confuſion ſe fut meſlée à cette allarme, la pluſpart des cheuaux furent contraints de luy paſſer deſſus le ventre par vne cruauté effroyable, & de fouler aux pieds ce corps que tant d'inſenſez auoient auparauant adoré.

C'eſt icy que ma plume tremble, c'eſt icy que mon cœur ſe fend de compaſſion, que mes yeux meſlent leurs larmes auec cette ancre, & refuſent de voir ce que ma main ne peut coucher: ſuffit de dire que Ieſabel eſt dans les ruës deſſous le ventre des cheuaux: helas perſonne n'y fait meſme de reflexion, vn cheual en luy marchant ſur le pied le luy rompt, l'autre luy

casse vn bras, vn autre l'éuentre, elle meurt par pieces, & les troupes marchent sans qu'à la veuë d'vn obiet si tragique l'on pense à faire alte.

Et cependant Iehu poursuit sa pointe, le voila qu'il arriue où la reception est preparée, il est à table entre ses Courtisans dans les resioüissances publiques de son triomphe, lors qu'à la souuenance de la triste auanture de Iesabel qu'il se va figurant; *Helas*, dit-il en iettant deux soûpirs, *l'infortunée, elle a receu les traitemens du Ciel, que son insolence auoit si souuent merité, elle est morte l'abandonnée: mais encore ne faut-il pas tout refuser à nos tendresses naturelles, & à la condition de sa naissance, allez, prenez le corps & l'emportez au tombeau de ses Peres.*

Cúmque introgressus esset, vt comederet, biberétque, ait: Ite, & videte maledictam illam, & sepelite eam: quia filia Regis est. 4. Reg. 9. v. 34.

Ah Princes & Monarques, qui estes établis du Ciel parmy les hommes comme les diuinitez terrestres, & les plus viues images de la Majesté de Dieu, c'est icy que j'appelle vos yeux, & vos plus serieuses considerations. Voicy desia les Deputez arriuez sur le lieu, c'est en pleine ruë, parmy les boües, où l'on cherche le corps de Iesabel, le voiez-vous? voila Iesabel cette carcasse décharnée, ces ossemens difformes, ces bras dégarnis de chair, ces entrailles à demy rongées, ce visage sans bouche, & sans ioües, ces yeux, qui ne sont plus que deux ouuertures d'vn

Cúmque issent vt sepelirent eam, non inuenerunt nisi caluariam, & pedes, & summas manus. 4. Reg. 9. v. 35.

os, cette masse couuerte de sang & de boüe, voila Iesabel ,„ helas quel triste changement! est-ce là Iesabel, sous les violences de qui toute la Iudée a tremblé? est-ce là Iesabel, l'épouuante des Saints, la meurtriere des Prophetes, & le fleau de la Religion? est-ce là Iesabel, cette femme delicieuse, qui a esté polluë de tant de sacrileges & tant d'iniquitez? est-ce là cette impudique abandonnée, cette peste de la Nature, ce prodige de luxures & de débauches, & cét écüeil infame de tant de Princes?

Et erunt carnes Iezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Iezrael; ita vt prætereuntes dicant: Hæccine est illa Iezabel? 4 Reg 9. v.37.

Hé Dieu cette teste, de qui ie ne vois plus que les restes d'vn crane, cette face, qui n'est plus qu'vne iointure affreuse de quelques os, ces mains qui ne montrent que cinq doigts de chair sur vn fond tout sec & décharné, ces pieds qui n'ont d'entier que ce que la rage des chiens leur a reserué aux extremitez! est-ce là Iesabel?

Montre effroiable.

PROGRES DV REGNE DE IEHV.

CHAPITRE VIII.

C'Est vne pure necessité, & nos malheurs particuliers qui nous obligent à reconnoistre la Iustice de Dieu; car quoy que ce terrible & diuin attribut ne soit pas moins dedans cét estre souuerain que la Bonté & la Misericorde, qui

Nisi homo deliquisset optimum solummodo Deũ nosset ex natura proprietate, at nunc etiam iustum patitur ex causa necessitate.
Tertull. lib. de resurr. carn.

ſont tous dedans luy vne eſſence tres-pure, & tres-indiuiſible : Si neantmoins, comme dit Tertullien, l'homme n'eut pas peché, iamais il n'eut veu les effets de ces rigueurs ſuprêmes, & de ces ſanglantes vengeances, qui ſont inexorables deſſus les criminels, & il n'eut point eu ſuiet d'apprehender & de connoiſtre la puiſſance interieure qui les anime, & la vertu motrice & agiſſante, qui en eſt le principe.

Vertu motrice & agiſſante.

Il ne faut pas pourtant s'imaginer que cét eſtre tres-pur & tout à fait immuable aye pour cela des formes differentes, & que nous paroiſſant deſſous des viſages diuers il aye moins d'vnité dans ſa nature, puis que quoy qui arriue dedans le monde & ſous ſes pieds, il eſt touſiours comme cette region de l'air, où les foudres & les orages ne peuuent aborder, touſiours comme ce Ciel ſuprême, qui ne ſe reſſent point des changemens & des reuolutions, qui ſont dedans ſes ſubalternes, & touſiours comme vn centre immobile, où tous les eſtres rencontrent le repos & le calme parmy toutes leurs émotions & leurs inquietudes;

Diuinité immuable.

Il n'y a point auſſi en luy de diſtinction de plenitude & de vacuité, de principal & d'acceſſoire, d'accident, & d'eſſence, & quoy que le monde ſe change à tous momens, il eſt touſiours actuellement, & par neceſſité d'eſſence & de Nature, vn dans ſoy-meſme, & dans cette vnité

ſa Bonté infinie, & ſa Iuſtice ſouueraine ne ſont qu'vn meſme Dieu, qui répand ſes roſées deſſus les innocens, tandis qu'il lance ſes carreaux & ſes foudres deſſus les teſtes des coupables.

Vnité indiuiſible.

C'eſt donc en vain que les Manicheans ſe figuroient deux Dieux, dont l'vn auoit vne nature bien faiſante, pour donner des couronnes, & l'autre des humeurs ſi cruelles & ſi hideuſes, qu'il ne pouuoit que nous faire du mal, & impoſer des peines, car il eſt vray que c'eſt la meſme main qui porte des couronnes pour la vertu, & des châtimens pour le vice, que c'eſt le meſme eſprit qui allume les flames de l'Enfer & les ſplendeurs du Paradis, & vne meſme intelligence qui met les creatures ſous les diſpoſitions de ſa Iuſtice, & ſous les loix de ſa Miſericorde.

Ce qui ſe fait en luy ſans changement, & ſans tous ces deſordres qui ſe forment dans nous par le ſouleuement de nos paſſions, dont il n'a pas meſme le nom que par tranſport, & par l'appropriation que la foibleſſe de nos eſprits nous oblige de luy donner; de meſme que les Peintres, qui pour nous en tracer quelque image groſſiere, luy donnent vne bouche, des oreilles, des yeux, & vne teſte, pour parler, pour ouir, & pour voir, quoy qu'il n'aye pas beſoin de tous ces membres, & de tous ces organes, ayant vne puiſſance vniuerſelle & generale, qui luy ſuffit à toutes les actions, pour leſquelles il nous eſt

Nature incapable de changemét.

Foibleſſe de nos eſprits.

necessaire, que nous ayons cette diuersité de sens, de facultez, & de parties.

C'est donc en cette sorte que nous nous dépeignons dans luy des amours, des desirs, & des haines, & en effet comme si sa nature pouuoit estre capable de toutes ces passions, & que si veritablement elles s'y rencontrassent, nous en voions tous les iours des effets si sensibles, qu'enfin nous sommes obligez de dire qu'à tout le moins il est comme ces astres, dont les splendeurs & les lumieres sont capables de brusler & reduire en poussiere les corps où elles tombent.

Foiblesse de nos entendemens.

Il n'y a donc rien qui nous force de refuser à Dieu vne main de Iustice, auec toutes les fléches, & tous les dards de la colere, puis que l'esprit qui luy donne le mouuement, le meut sans émotion, & quoy qu'il ne soit aucunement suiet à toutes nos passions, il n'est pas moins capable pour cela de briser les rochers, d'applanir les montagnes, & de casser les cedres du Liban.

Iustice sans desordre & sans inquietude.

Iuste Iuge du Ciel & de la terre, Arbitre souuerain de la vie de tous les hommes, vengeur exact & rigoureux de leurs pechez & de leurs crimes, puisque l'ardeur qui vous transporte n'est pas vne flame qui vous échauffe & qui vous brusle, puis que vostre colere n'est pas turbulente & inquiete, & puisque vos fureurs toutes saintes n'ont rien de cruel & d'hideux, prenez de nouueaux foudres, pour écraser l'orgueil de ces impies,

impies, qui vous liurent la guerre, exterminez ces monstres, qui s'éleuent dessus vos terres, passez de branche en branche dans ces infames generations, & étouffez tous ces cruels, qui ont desolé vos Prouinces, profané vos Autels, massacré vos Prophetes, & étably iusques dedans vos Temples le serrail impudique de leurs idolatries, & de leurs sacrileges.

Profanations horribles.

Mais Dieu, permettez-moy plustost de reclamer vostre clemence, que d'irriter vostre Iustice, & pour le moins apres le massacre d'Achab, de Iesabel, & de Ioram, ostez les armes de la main de Iehu, & arrestez le cours de vos vengeances, que ce ministre impitoyable va exercer sur les restes de la famille de tous ces criminels.

En verité mes yeux se lassent d'enuisager tous ces sanglants & funestes spectacles des Iustices de Dieu, ma main & ma plume ont horreur d'en faire si souuent le rapport, & de mesler mon ancre auec le sang de tous ces Princes, dont la memoire eut deu estre éternelle, si leurs actions eussent esté aussi illustres, que l'étoit leur naissance & leur authorité.

Mais comme il n'y peut point auoir d'acception de personnes dans les arrests de Dieu, & comme sa balance est tousiours aussi iuste pour les petits que pour les grands, pour les pauures que pour les riches, & pour les foibles que pour

Arrests sans acception de personnes.

les plus puissans, il faut que la nuë se créue, & que dessus ces mesmes cloaques, qui ont esté les sources de ces exhalaisons & de ces foudres, l'orage vienne à fondre, & que le feu consume tous les ruisseaux, qui ont pris leur naissance d'vne si fatale origine.

Voila Iehu, lequel s'en va poursuiure la commission que Dieu luy a donné, & qui s'en va estre le secretaire, & le ministre de ses commandemens. A cét effet, comme il restoit encor dans Samarie septante fils d'Achab, il escrit vne lettre pleine de raillerie aux principaux, où il leur mande qu'ils ayent à ramasser leurs forces, à dresser vne armée, & à choisir entre ces ieunes Princes dont ils estoient comme les Gouuerneurs, celuy qui leur plairoit le plus, & qu'ils croioient plus propre à retablir le throsne de son pere, & succeder à son Empire, afin de l'y remettre si ils pouuoient à la pointe des armes.

Erant autem Achab septuaginta filiim Samaria: scripsit ergo Iehu litteras, & misit in Samariam ad optimates ciuitatis, & ad maiores natu, & ad nutritios Achab, dicens: Statim vt acceperitis litteras has, qui habetis filios Domini vestri, &c. 4 Reg 10. v. 1.

Mais soit qu'il leur parlast serieusement dans les termes de cette lettre, ou bien, comme il est plus probable, que ce ne fust que pour se rire d'eux, ces bonnes gens prirent tout ce discours pour vne raillerie, & voians bien qu'ils n'étoient pas pour faire resistance à vn vainqueur, lequel auoit dompté deux Roys, & qui estoit encore tout enflé de la gloire de ses triomphes, ils ne luy firent point d'autre response, sinon *qu'ils estoient tous ses seruiteurs, & prests de faire toutes ses ve-*

Serui tui sumus, quæcunque iusseris faciemus, nec constituemus no-

lontez; mais que iamais ils ne seroient si temeraires que d'establir & reconnoistre vn autre Roy que luy.

bis Regem: quæcumque tibi placent, fac. 4 Reg. 10. v. 5.

Aquoy Iehu leur respondit, *qu'il acceptoit tres volontiers leurs sumissions, & que pour preuue de leur obeïssance il n'en vouloit point d'autre, sinon de le venir trouuer le iour suiuant à la mesme heure, & de luy apporter les testes de tous les fils d'Achab*, à quoy ils obeïrent, luy enuoyans en Israel ces funestes presens, lesquels Iehu fit mettre en deux monceaux aux portes de la ville, pour exposer aux yeux de tout le peuple ce tragique spectacle des vengeances de Dieu sur les restes de la maison d'Achab, & dés le lendemain matin comme le iour commença de paroistre, Iehu voulant faire connoistre à ceux qui estoient assemblez autour de ce funeste monument, & aux executeurs de ce carnage, que ce n'auoient iamais esté ses interests, ny ses passions particulieres, mais vn commandement exprez de Dieu qui luy auoit mis les armes en main contre Ioram, & les autres enfans d'Achab, il les pria de se ressouuenir des paroles d'Elie, par la bouche duquel le Ciel auoit desia long temps auparauant porté la sentence de mort contre ces criminels, apres le massacre desquels il fit vn semblable carnage dessus tous ceux qu'il creut auoir esté par alliance ou par quelqu'autre lien plus attachez à la maison d'Achab & de Ioram.

Rescripsit autem eis litteras secundò, dicens: Si mei estis, & obeditis mihi, tollite capita filiorum Domini vestri, &c. 4. Reg. 10. v. 6.

Ponite ea ad duos aceruos iuxta introitum portæ vsque manè. 4. Reg. 10. v. 8.

Passion sans interest.

Percussit igitur Iehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Israel, &c. 4 Reg. 10. v. 11.

Ce qu'estant acheué auec vne Iustice si scru-

puleuse & si exacte, Iehu voyant qu'il n'y auoit plus rien à craindre, & que toutes les flames qui pouuoient s'éleuer sous les cendres d'Achab, estoient enfin esteintes dans la ville de Iesrael, il conduisit ses troupes, & vint tenir ses secondes Assises dans la ville de Samarie, laquelle estant l'vne des capitales de son Empire, sembloit estre plus propre pour seruir de Theatre aux nouueaux chastimens que la Iustice souueraine de Dieu, deuoit encore prendre des parens d'Ochosias, lesquels estans venus ou de Ierusalem, ou de quelque autre ville de la Iudée, pour secourir les chefs de leur famille, & se trouuer au siege de Ramoth, furent bien estonnez apprenans les desastres de leurs maisons, dont ils n'auoient peut-estre encore oüy les premieres nouuelles, lors que sur la demande que l'on leur fit *qui ils estoient*, ils respondirent tout franchement, *qu'ils estoient freres d'Ochosias, & qu'ils estoient venus pour offrir leurs seruices aux Princes de Juda & d'Israel, dont ils estoient les plus proches parens.*

Et surrexit. & venit in Samariam. 4 Reg. 10. v. 12.

Inuenit fratres Ochosiæ Regis Iuda, dixitque ad eos: Quinam estis? 4. Reg 10 v 13 Qui responderunt: Fratres Ochosiæ sumus, & descendimus ad salutandos filios Regis, & filios Reginæ. 4. Reg. 10. v. 13.

Ce qu'entendant Iehu, il commanda que l'on les prist tous vifs, & qu'on les étranglast, ce qui fut fait selon ses ordres, & de quarante qu'ils estoient il n'en resta pas vn qui ne subist des Loix si rigoureuses, seruans tous de victime pour acheuer le triste & effroiable sacrifice que Dieu auoit deliberé de faire de tous ceux de cette race, qui a la fin trouua les dernieres periodes de son

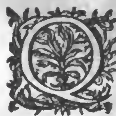
Qui ait: comprehendite eos viuos. Quos cum comprehendissent viuos, iugulauerunt eos quadraginta duos viros, & non reliquit ex eis quemquam. 4 Reg 10. v. 14.

mal-heur & de sa ruine dans la ville de Samarie, où apres le massacre des parens d'Ochosias, (lequel s'enfuit à la campagne dedans vne cabane de Pasteurs) Iehu s'en retourna foüiller encore sous les cendres de ces Princes infortunez, & étouffer vn feu, dont la fumée fut si épaisse & si contagieuse, que luy - mesme s'en trouua aueuglé, tombant par vn mal-heur presqu'incroiable dans des crimes aussi infames, que ceux contre lesquels il a seruy pour déploier la main des iustices de Dieu, & lancer tous les foudres de ses saintes vengeances, dont luy-mesme a esté le vengeur & le Iuge.

Mal-heur presqu'incroiable.

LES DERNIERES PERIODES du Regne de Iehu

CHAPITRE IX.



QVi ne croiroit que ce bras foudroiant & cette main victorieuse, qui vient de répandre le sang le plus impur & le plus corrompu de toute la Iudée, n'eut à la fin purgé tous les membres d'vn corps, dont luy-mesme est le chef? i'ay neantmoins quelque suiet de craindre, que venant à monter sur vn throsne, & à porter vn sceptre, qui a esté pollu de tant de sacrileges, il

ne vienne luy-mesme à se corrompre par des attouchemens, qui sont pour l'ordinaire si funestes & si contagieux, qu'à moins d'auoir tousjours vne ame vierge, & incapable d'estre touchée par des attaintes si dangereuses, il est presqu'impossible, que ce venin ne vienne enfin à se transmettre de la main dans l'esprit, des yeux dedans la teste, & de chaque partie du corps dans le milieu du cœur. Voilà Iehu qui assemble tous ses suiets, & qui apres auoir pacifié tous les troubles qui se pouuoient leuer dans son Royaume, par le meurtre de ceux qui eussent pû estre ses aduersaires & ses competiteurs, fait venir les Prophetes, les Prestres, & les ministres de Baal, pour presenter vn sacrifice à cét Idole, auquel il se resoult, dit-il, de rendre plus d'honneur & de culte, qu'il n'en auoit iamais receu d'Achab, voulant par ce moien mettre le comble à tant de sacrileges, & surpasser les plus noires impuretez, dont ce Prince le plus méchant, & le plus débordé qui ait iamais esté, auoit long-temps auparauant flaistry tous les lauriers dont il eut pû se faire vne guirlande pour adiouter à sa couronne, & laisser son Empire & son sceptre à sa posterité.

Ames vierges.

Congregauit ergo Iehu omnem populum, & dixit ad eos: Achab coluit Baal parùm, ego autem colam eum ampliùs 4. Reg. 10. v. 18.

Nunc igitur omnes Prophetas Baal, & vniuersos seruos eius, & cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me 4 Reg. 10. v. 19.

Ce n'est encore neantmoins qu'vn ieu de l'esprit de Iehu, lequel sous cette feinte, & par ce stratageme veut attirer tous ceux qui adorent Baal; lesquels s'estans tous assemblez, selon les

Porrò Iehu faciebat hoc insidiosè, vt disperderet cultores Baal 4 Reg. 10. v. 20.

ordres qu'ils en auoient receus, & estans dans le temple, qui étoit consacré à cét Idole, ce Prince fit reuestir tous les Pontifes, tous les Prestres & les ministres de ce faux Dieu, auec les ornemens plus magnifiques & plus pretieux, dont ils auoient coutume de se seruir dans leurs grandes festes, & comme ils étoient prets de presenter leurs sacrifices, *qu'on regarde*, dit-il, *qu'il n'y aye dans le Temple que ceux-là seulement qui adorent Baal*, Ce qu'estant fait selon ses ordres, il commanda à Ionadab fils de Rechab, qui étoient à sa suite, & à quatre vingt hommes, lesquels étoient en garde autour de ce serrail, de ne laisser sortir qui que ce fust de tous ces mal-heureux, lesquels y étoient r'enfermez pour y faire leurs sacrifices: lesquels estans finis, voilà à mesme temps Iehu accompagné de toute son escorte, qui passe ces impies par le fil de l'éepe, & qui fait tout autant de victimes qu'il y auoit de sacrificateurs dans le Temple de cette Idole, qui fut en suite le dernier exercice de leur iuste courroux, lequel enfin ne s'éteignit que dans les cendres, & parmy la fumée de cette sale Diuinité, dont les Autels, le Temple, & les portiques furent reduits en des retraites si honteuses, que la pudeur ne permet pas mesme de les nommer.

Dixitque his qui erant super vestes: proferte vestimenta vniuersis seruis Baal. 4 Reg. 10. v. 22.

Perquirite, & videte, ne quis fortè vobiscum sit de seruis Domini, sed vt sint serui Baal soli. 4 Reg. 10. v. 23.

Percusseruntque eos in ore gladij, & proiecerunt milites & duces: & ierunt in ciuitatem templi Baal. 4 Reg. 10. v. 25.

Ainsi Iehu fut iusqu'icy l'vn des plus rigoureux, & des plus iustes executeurs des vengeances de Dieu, qui luy promit pour cét effet, que

Dixit autem Dominus ad Iehu: Quia studiosè egisti quod rectum

erat, & placebat in oculis meis, & omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab: filij tui vsque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel 4 Reg 10. v 30.

ses enfans seroient ses successeurs à son Empire iusqu'à la quatriéme generation : mais i'auois bien preueu qu'il y auoit quelque suiet de craindre quelque reuers de sa fortune, & qu'à la fin les desastres d'Achab, & les mal-heurs attachez à son Throsne ne vinssent à troubler le progres de son regne, & luy donner les plus tristes periodes, qui puissent mettre fin à vn Empire.

Estrange changemét.

Grandeurs presques tousiours perfides.

Pourtraits de l'inconstance.

Et puis fiez-vous à la vertu d'vn homme qui a les yeux si foibles, qu'il ne faut qu'vn raion de lumiere pour l'ébloüir; fiez-vous à ces grandeurs, presques tousiours perfides, qui n'ont quasi iamais de fondement & de support, que sur la vanité, fiez-vous à ces Roseaux qui n'ont iamais de consistence que dedans leur foiblesse, à ces nuées qui se dissipent par les moindres orages, à ces éclairs, qui n'ont de la lumiere que pour se reduire en fumée, & si tous ces pourtraits de l'inconstance vous semblent trop fragiles pour y rencontrer de l'appuy, cherchez tout ce qui vous paroist de moins leger, & plus solide dedans vous-mesme, & dedans tous les hommes, & apres ces recherches vous auouërez enfin que la constance mesme que les hommes font bien souuent paroistre dans leur vie, & dedans leur vertu est l'vn des plus naifs miroirs de l'inconstance, pource que d'ordinaire, comme l'a remarqué saint Gregoire : Les vices mesmes ont coustume de se glisser dans le sein des vertus,

Sunt nonnulla vitia quæ ostendunt in se rectitu inis speciem. Greg. mor. 3. c. 22.

vertus, & de mesler leur fiel & leur venin auec le baume, qui émane du cœur & de la bouche de ces filles du Ciel, de sorte que si la cholere va iusques dans l'excez, cette furieuse est bien si insolente que de prendre le nom de zele, que si vne ame est trop lasche & trop apprehensiue, elle cherche de faux pretextes pour se faire passer en qualité de moderée & de prudente, si elle est trop prodigue c'est vn effet de la misericorde, qui se couure dessous ces voiles, si elle est inquiete ou par trop turbulente, ce n'est que l'ardeur de ses soins, & de sa vigilance qui la transporte, & si vne humeur trop brutale & cruelle la iette trop auant dans le sang & dedans le carnage, elle fera tous ses efforts pour appeller Iustice cette inhumanité.

Pretextes trompeurs.

Il y a donc quelque suiet de craindre que Iehu n'aye meslé les interests de Dieu auec les siens, & qu'il n'aye pas eu le cœur & les mains assez pures pour manier saintement le glaiue des vengeances qu'il a executées sur la Maison d'Achab, quoy que c'en soit, si le cours de la vie & le progrez du Regne de ce Prince a esté tel, qu'on le pouuoit souhaiter à vn homme cheri de Dieu, pour reparer l'honneur de la Iudée, les dernieres reuolutiõs de son Empire furent si scandaleuses & si infames, que i'ay honte de dire, qu'à la fin il tomba dedans les mesmes crimes, dont l'impie Ieroboam, & la pluspart de ses predecesseurs

Interests mercenaires.

Porrò Iehu non custodiuit vt ambularet in lege Domini Dei Israël in toto corde suo: non enim recessit à peccatis Ieroboam, qui peccare fecerat Israël. 4. Reg. 10. v. 31.

auoient noircy leur nom & leur memoire, se prostituant dans des cultes honteux & sacrileges, où ils rendoient à vn veau d'or, & à des bestes l'honneur & les deuoirs, qui sont deus à Dieu seul.

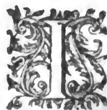
Mais les carreaux que le Ciel a lancé dessus ces premiers Idolatres ne sont pas si éteins, qu'ils ne puissent se r'allumer au premier vent d'vne iuste colere. Enfin les plus douces Bontez se changent en fureur, & afin que Iehu sente les mesmes traits & les mesmes supplices, qu'il a exercé sur Achab, sur Ioram, sur Ochosias sur Iesabel, & sur toute la race de ces impies, Dieu suscite Hasael Roy de Syrie, contre cét illustre coupable, lequel apres mille tourmens, & mille peines, trouue son monument dans la ville de Samarie.

In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel: percussitque eos Hazael in vniuersis finibus Israel. 4. Reg. 10. v. 31.

LE REGNE D'ATHALIE.

CHAPITRE X.

Aueuglement furieux de l'ambition.



IL n'y a point de loix si saintes dedans le monde que l'ambition ne viole, & quand cette passion, qui est tousiours aueugle & tousiours indomptable, est vne fois entrée dans vne ame, elle y fait des transports si violens, & elle traisne

tant de furies & tant de rages, qu'il n'y a point de bornes qu'elle ne passe, & point de lieu si venerable & si auguste, où elle ne se iette, pour éleuer des theatres, & bastir des trophées, où à la fin elle trouue son monument. Tombeau de l'ambition.

C'est aussi vn desastre particulier, qui est inseparable de ces funestes mouuemens, que rien ne les arreste, & que mesme la mort, qui met des termes & des limites à toutes choses, a souuent de la peine d'amortir ces ardeurs, & d'étouffer ces flames infectées, qui s'éleuent dessous leurs propres cendres, & qui trouuent leur nourriture, où il semble qu'elles deuroient s'éteindre. Flames contagieuses.

Il faut auoüer neantmoins que ces brasiers trouuent pour l'ordinaire dedans les grandes ames des vens qui les étouffent, & qui au lieu de leur fournir des alimens, & leur donner de l'ame & de la vie, les rendent imbecilles, & leur ostent toute leur force, & toute leur vigueur. Sexe suiet à toute sorte d'impressions.

C'est donc pour ce suiet que les femmes sont plus capables de receuoir des impressions si lasches, & si proportionnées à la foiblesse de leur sexe, qui est presque tousiours semblable à ces bestes changeantes, dont la peau est si tendre, les humeurs si subtiles, & le temperament formé de tant d'humeurs, qu'elles ne sont presques iamais semblables à elles-mesmes, & n'ont pour l'ordinaire point d'autre forme & point d'autres

couleurs, que celles que leur donnent toutes les mutations de la Nature, & le concours mutuel & reciproque de tous les elemens.

Ce n'est pas neantmoins vne regle qui soit sans exception, & quoy que quelques vns ayent comparé les femmes aux melons, dont il en faut cueillir plusieurs, pour en trouuer vn bon, il faut auoüer neantmoins, que si on en rencontre qui ayent porté le vice iusques dedans l'excez, il y en a aussi qui ont éleué la vertu iusques à vn tel point, qu'on ne les peut en general blamer de l'vn, sans les loüer de l'autre, ny noircir le pourtrait & l'image de quelques vnes, sans obliger tous les astres du Ciel de répandre tous leurs rayons sur la teste de quelques autres, pour leur en faire vn diadême.

Femmes de plusieurs sortes.

Ainsi ie ne peux nier que toutes les Prouinces, tous les Royaumes, toutes les Republiques, & toutes les Nations n'ayent eu mille furies, qui ont porté leurs torches, pour allumer de funestes embrasemens, iusques sur les Autels, & sur les Throsnes; mais combien en échange a-on veu d'Heroïnes, & combien d'Amasones, qui ont éteint les mesmes flames, & qui ont fait par leur prudence, par leur pieté, & par leur force, ce que les autres auoient défait par leur indiscretion, par leur impieté, & par leurs plus lâches foiblesses, en voicy vn exemple.

Et sans nous mettre en peine d'en rechercher

ailleurs, il eſt vray, comme l'a remarqué Theodoret apres Ioſephe, qu'apres la mort d'Ochoſias Athalie ſa mere fut bien ſi inhumaine & ſi dénaturée, que d'étrangler auec ſes propres mains tous ceux, qui pouuoient ſucceder au regne de ce Prince, & le deſir horrible & execrable qu'elle eut de ſe rendre abſoluë, & de prendre les reſnes d'vn Empire, où elle pretendoit de rétablir le culte des Idoles fut ſi furieux & ſi abominable, qu'elle emploia toutes ſes forces, & ſes artifices pour tranſporter le ſceptre de Dauid entre ſes propres mains, & le faire ſeruir d'appuy, & de ſupport à ſes plus ſales Idolatreries.

Athalia impia & tyrannica voluit omne genus Dauidis tanquam pium radicitus extinguere, vt accepto imperio populum ſuum impietatem doceret. Vide Ioſephum & Theodoret.

Athalia verò mater Ochoſiæ, videns mortuum filium ſuum, ſurrexit, & interfecit omne ſemen regium. 4 Reg. 11 v. 1.

Mais tournons la medaille, & nous verrons vne autre femme nommée Ioſaba fille du Roy Ioram, & ſœur d'Ochoſias, qui parmy les maſſacres & cruautez extremes d'Athalie, trouue moien de deliurer Ioas fils d'Ochoſias du malheur de ſes freres, & qui l'ayant adroitement fait enleuer auec ſa nourrice, le tient caché dedans le Temple, l'eſpace de ſix ans que dura le Regne de la cruelle & ſuperbe Athalie, apres leſquels le Ciel ſe reſoluant enfin de terminer vn Empire ſi deteſtable, & d'arreſter les ambitieux proiets, & la cruelle tyrannie d'vne ame ſi barbare: Voila cette Heroïne qui conſeruoit ſi cherement les reſtes pitoiables de la Maiſon Roiale de Dauid, dans la perſonne de Ioas, qui anima ſon mary appellé Ioiada, oncle de cét enfant, pour pren-

Tollens autem Ioſaba filia Regis Iorami, ſoror Ochoſiæ, Ioas filium Ochoſiæ, furata eſt eum de medio filiorum Regis qui interficiebantur, & nutricem eius, de triclinio: & abſcondit eum à facie Athaliæ, vt non interficeretur. 4 Reg 11. v. 2.

Eràtque cum ea ſex annis clàm in domo Domini: porrò Athalia regnauit ſuper terram 4. Reg. 11. v 3.

Femme illuſtre & genereuſe.

dre sa querelle, & à tirer vengeance du sang de tous ses freres, dont Athalie auoit esté si temeraire & si méchante, que de soüiller le sceptre & la couronne, qu'elle auoit vsurpé contre toutes les loix de la Nature, & du Royaume de Iudée.

Anno autem septimo misit Ioiada, & assumens centuriones & milites, introduxit ad se in Templum Domini, pepigitque cum eis fœdus: & adiurans eos in domo Domini, ostendit eis filium Regis, & præcepit illis, dicens: Iste est sermo, quem facere debetis. 4 Reg. 11. v 4.

A cét effet Ioiada diuisa ses soldats en trois bandes, & leur donna leurs postes en trois lieux differens, pour surprendre Athalie, qui ne pouuoit pas se douter de l'entreprise & du dessein que Ioiada auoit sur sa personne, puisque tout le complot s'en fit dedans le Temple, & qu'il ne se seruit quasi à ce dessein que des Leuites, entre lesquels il en prit cinq pour Centurions, qui ramasserent secrettement tous leurs confreres, lesquels étoient épars dans la pluspart des villes de Iuda.

Il ne fut pas aussi besoin d'vn long discours, pour persuader à des suiets vne guerre si legitime, pour la defense de leur Prince, & Ioiada les ayant tous garnis des armes de Dauid, qui étoient dans le Temple, se contenta de leur montrer Ioas, & leur crier que c'étoit là leur Roy.

Tertia pars vestrûm introëat sabbato, & obseruet excubias domus Regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur: & tertia pars sit ad

En suite il leur donna leurs ordres, & mit la premiere partie de ses soldats en garde prez la maison du Roy, la seconde fut commandée de se placer vers la porte de Sur, & la troisiéme aupres d'vne certaine entrée, par laquelle on pas-

ſoit du Temple dans le Palais: & puis comme il retint encore les Leuites, leſquels auoient deſia fait leur ſemaine dans les Offices du Temple, & que le nombre de ſes ſoldats alloit touſiours croiſſant, il mit tous les nouueaux venus à la garde des portes, & les anciens tout autour de Ioas, lequel enfin fut reconnu pour Roy, & proclamé en preſence de tout le peuple, par l'entremiſe de Ioiada, qui luy donna ſa couronne Roiale, & le Deuteronome; pendant qu'il verſoit ſur ſa teſte le Chreſme, auec lequel on auoit de coutume de conſacrer les Rois.

portam, quæ eſt poſt habitaculum ſcutariorum: & cuſtodietis excubias domus Meſſa. 4 Reg. 11. v. 6.

A meſme temps on entendit par tout des battemens de mains, pour témoignage d'vne ioye ſi publique, & d'vne feſte ſi ſolemnelle, où comme tout le peuple couroit criant, *Viue le Roy*, le bruit eſtant venu iuſqu'aux oreilles d'Athalie, elle ſortit auſſi-toſt de ſa chambre, & ſe iettant parmy la populace qui étoit dans le Temple, d'abord elle apperceut le Roy, qui ſe tenoit deſſus ſon Throſne, entouré de ſes gardes auec toute la pompe & l'appareil, qui étoit neceſſaire pour rendre plus illuſtre cette ceremonie. On n'entendit auſſi par tout le Temple que clairons, que trompettes, & que chants de muſique, parmy leſquels on entr'oüit la cruelle Athalie, qui s'arrachant les cheueux de la teſte, ſe déchirant ſon ſein & ſes habits, & en frappant des pieds contre la terre, crioit d'vne voix

Produxitque filium Regis, & poſuit ſuper eum diadema, & teſtimonium: feceruntque eum regem, & vnxerunt, & plaudentes manu, dixerunt: Viuat Rex. 4. Reg. 11. v. 12.

Audiuit autem Athalia vocem populi currentis: & ingreſſa ad turbas in Templum Domini. 4 Reg. 11. v. 13.

Vidit Regem ſtantem ſuper tribunal iuxta morem, & cantores & tubas prope eum, omnémque populum terræ lætantem, & canentem tubis: & ſcidit veſtimenta ſua, clamauitque: Coniuratio, coniuratio. 4 Reg. 11. v. 14.

lamentable, *Coniuration, coniuration.*

Præcepit autem Ioiada centurionibus, qui erant super exercitum, & ait eis: Educite eam extra septa Templi, & quicumque eam secutus fuerit feriatur gladio. 4. Reg 11. v. 15.

Mais Ioiada commanda aussi-tost qu'on la chassat du Temple, ce qui fut fait selon ses ordres, & elle fut ainsi iettée honteusement sur vn chemin où passoient les cheuaux, où elle fut aussi à mesme temps traitée comme elle meritoit.

PRODIGIEVSE REVOLVTION dedans les Regnes d'Israël & de Iuda.

CHAPITRE X.

Contre-coup des Estats.



Omme le corps sent presques tousiours les plaies que la teste a receu, il ne se peut aussi que les Royaumes & les Prouinces ne se sentent des accidens qui font tomber leurs chefs en défaillance

La source des Empires.

Tous les Empires sont comme autant de fleuues, dont les Rois sont les sources, & comme il n'y a point de riuieres si grosses & si pleines, qui à la fin ne viennent à secher, ou à traisner leurs ondes auec plus de langueur, si on leur coupe le passage, d'où elles prenent leur plus belle origine; Il est pareillement tout à fait impossible que les Estats ne soient aneantis, ou au moins desolez, lors que les Princes, qui sont comme les ames de ces grands corps, & les sour-

ces

ces de ces riuieres viennent à se corrompre, & à perdre les qualitez, auec lesquelles ils se communiquoient dans toutes leurs Prouinces.

C'est donc le principal suiet de ces grandes reuolutions, qui ont desia ietté tant de changemens dans toute la Iudée, & c'est encore maintenant l'origine & la source de ces tristes & funestes metamorphoses, qui vont renuerser ce Royaume dessous le Regne de Ioas, qui se seruant sur les commencemens, & dedans le progrez de sa Regence, des bons conseils, & des heureux exemples de Ioiada, fut l'vn des plus vertueux & des plus sages Rois, qui ait iamais porté vn Diadême: (excepté toutefois qu'il ne témoigna pas assez de force & de resolution, pour renuerser les Tabernacles & les Autels, qui estoient dans les bois & dessus les montagnes, où l'on adoroit des Idoles;) car du reste ses premiers soins étoient de maintenir la Religion de ses ancestres, & de bannir le culte des faux Dieux de toutes ses Prouinces, faisant mesme parestre vn zele nompareil, pour en bannir toutes sortes d'impietez & de superstitions.

La naissance du mal-heur des Royaumes.

Fecitque Ioas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Ioiada sacerdos 4 Reg 12. v. 2.

Veruntamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus immolabat, & adolebat in excelsis incensum. 4. Reg. 12. v. 3.

En quoy certes il fut tousiours encouragé & retenu par les aimables remonstrances, & par les bons enseignemens de ce digne ministre, qui l'auoit éleué dés son enfance dans la crainte de Dieu, & qui tascha tousiours d'éloigner de ses yeux tous ces obiets trompeurs, dont les Cours

Force d'vn bon conseil.

ſont remplies, & qui pour l'ordinaire ſont les premiers miroirs que l'on preſente aux ieunes Princes, pour gaigner leurs eſprits par la veuë, & pour faire gliſſer au trauers de leurs yeux vn poiſon qui ſe prend auſſi-toſt qu'on le voit, & dont il ne faut que la veuë & les moindres approches pour en eſtre ſurpris. On éloignoit auſſi de luy toutes les compagnies ou le libertinage, l'impieté, l'idolatrie, & les diſſolutions, qui ſont les Demons plus funeſtes des Grands, ont coutume de tenir leur commerce, & détaler leurs charmes iuſques ſur les Autels & prez des Throſnes.

Venin funeſte & cõtagieux.

D'où il auint, que comme il n'auoit pas tous ces cruels & honteux exercices, qui perdent tant de Princes, & qui les diuertiſſent des plus ſaintes occupations, il emploia ſes ſoins, & ſes penſées deſſus les interets de Dieu & de la Religion, commençant par le Temple, du quel comme il vit que l'impie Athalie auoit diuerty les deniers, qui ſeruoient à l'entretien de ſa fabrique, & conſumé les plus riches Threſors, il commanda aux Preſtres de receuoir eux meſmes tout l'argent qu'vn chacun y donnoit ſelon ſa deuotion.

Honteux & cruels exercices.

Accipiant illam ſacerdotes iuxta ordinem ſuum, & inſtaurent ſartatecta domus, ſi quid neceſſarium viderint in inſtauratione.

Mais comme à la vingt-troiſieſme année de ſon Regne, il vit que ces aumoſnes n'eſtoient pas emploiées à des deſſeins ſi legitimes, il appella Ioiada & tous les Preſtres, auſquels il fit commandement de rendre tout ce qu'ils auoient

4 Reg. 12 v 5. Vocauitque Rex Ioas Ioiadam Pontificem & Sacerdotes, dicens

receu, & il leur deffendit de ne se plus mesler d'vne charge si dangereuse, où il semble que les mains les plus saintes ne puissent pas mettre le bout des doigts, que comme à de la poix, dont il s'attache presques tousiours quelque parcelle à celuy qui la touche.

eis: Quare sartatecta non instauratis Templi? nolite ergo amplius accipere pecuniam iuxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem Templi reddite eam.

Surquoy Ioiada fit faire vn tronc à costé de l'Autel, & à la droite de ceux qui entroient dans le Temple, où les Prestres qui étoient établis à la porte mettoient l'argent que l'on leur apportoit, & où lors qu'il étoit remply, le Secretaire du Roy, & le Pontife le prenoient pour le donner à distribuer à ceux qui étoient établis dessus les Charpentiers, sur les Massons, & sur les Officiers, qui trauailloient dedans la Maison du Seigneur.

4. Reg. 12. v. 7. Et tulit Ioiada Pontifex gazophylacium vnum, aperuitque foramen desuper, & posuit illud iuxta altare, &c.

4. Reg. 12. v. 9.

Regne de la pieté.

De tous ces Reglemens & plusieurs autres que fit Ioas, l'on voit assez que le progrez de son Empire se ressentit de ces heureux commencemens, qui furent animez par le Conseil, par les aduis, & par les soins tout a fait admirables de Ioiada; Mais comme ce Ministre, qui luy seruoit d'Ange visible, fut à la fin contraint de rendre à la Nature le tribut ordinaire, auquel tout le monde est suiet: Ce ieune Lion, lequel auoit esté comme à la chaisne, & qui auoit tenu tant de passions captiues, se ietta à la fin dans le libertinage, où son humeur, & le mal-heur des temps l'auoit desia comme engagé: Ce qui obli-

Libertinage d'vne humeur inconstante.

gea Dieu à preparer des peines conuenables aux fautes de ce Prince, & à laisser la protection de son Royaume, l'abandonnant à la mercy du Roy de la Syrie appellé Hasael, lequel auoit esté fort peu de temps auparauant sacré par le Prophete Elie, pour seruir d'instrument à la diuine Prouidence, qui l'auoit destiné pour venger les outrages, que cét esprit ingrat alloit faisant à la Pieté, & à la Religion.

Tunc ascendit Hazaël Rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepitque eam. 4. Reg. 12. v. 17.

Il ne faut donc pas s'étonner, si Hazael va mesurant le cours de ses victoires à celuy de ses courses, puisque c'est le Dieu des batailles, qui luy a mis les armes à la main, & qui apres auoir desia rendu quelques regions & quelques villes ses tributaires, le va enfin porter iusques pres de Hierusalem, où Ioas se voiant hors de toute esperance, & dans ces dernieres extremitez, qui sont autant inexorables pour les plus grands que pour les plus petits, enfin il resolut de satisfaire à la violence de son vainqueur par toutes sortes d'artifices, & il n'y a presque point de mal-heur imaginable dedans le monde, qu'il n'attira dessus sa teste, dont on ne doit pas quasi s'étonner si il est vray, comme l'ont remarqué quelques Hebreux, qu'auant toutes ces infortunes, ce Prince auoit desia attiré ces orages sur sa personne, & sur tous ses Estats, s'estant fait adorer publiquement, & ayant obligé ses suiets de luy rendre tous les mesmes homma-

Entreprise heureuse.

Surrexerunt autem serui eius, & coniurauerunt inter se, percusseruntque Ioas, &c. 4. Reg. 12. v. 20.

ges, que l'on peut rendre à Dieu.

Ce fut aussi luy-mesme, lequel fit massacrer dans le milieu du Temple Zacharie, fils de Ioiada, dont il auoit receu des seruices si importans, qu'il ne pouuoit luy refuser auec Iustice le nom du Protecteur de son Empire & de sa vie.

S. Hieronymus. D. Thomas. Albertus maior. Abulensis, &c. Origenes. Basil. Greg Nyss. Cyrill. Alex. Epiph &c.

Plusieurs ont estimé que ce Zacharie fut le pere du grand saint Iean Baptiste, & d'autres au contraire ont des preuues assez puissantes, pour asseurer, que ce fut celuy-là de ce nom, qui se trouue l'onsiéme dessus la liste des petits Prophetes, mais quel qu'il aye esté, suffit que tous conuiennent que la mort de Ioas fut vn effet infortuné, & vne suite mal-heureuse de ce massacre.

Et cependant, comme l'alliance des Princes de Iuda & d'Israël faisoit facilement couler les desastres d'vn regne dedans l'autre, il se trouuoit presques tousiours de semblables reuolutions, & des metamorphoses pareillement funestes dedans ces deux Estats.

Anno vigesimo tertio Ioas filius Ochosiæ Regis Iuda, regnauit Ioachaz filius Iehu super Israel in Samaria decem & septem annis. 4. Reg. 13 v. 1.

Ainsi il arriua que l'an vingt & troisiesme du Regne de Ioas fils d'Ochosias Roy de Iuda, vn des fils de Iehu appellé Ioachas, fut étably dessus le Throsne d'Israel, où suiuant les exemples infortunez du mal-heureux & impie Ieroboam, il abusa de la puissance & de l'authorité que Dieu luy auoit mis entre les mains, pour profaner ses Temples, & soüiller ses Autels par ces sa-

Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Ieroboam. 4 Reg. 13. v. 2.

mencé dans l'Egypte, & qui par vn infame & contagieux commerce se déborderent dans toutes les nations, & nommément parmy le peuple d'Israel, qui n'étoit pas si tost sorty d'vn precipice, qu'il en creusoit vn autre, & qui renouueloit tousiours de nouueaux chatimens sur toutes ses Prouinces, faisant tousiours de nouueaux crimes, qui contraignoient le Ciel à luy faire la guerre, & à luy susciter des peuples ennemis & ialoux de la gloire d'vn Royaume si fleurissant.

Consequence funeste.

C'est donc là le suiet qui met les armes entre les mains de Hasael Roy de Syrie & de Benadab fils de ce Prince, pour attaquer ce peuple auec tant de chaleur & de constance, mais au plus fort de la bataille, & parmy des assauts si violens & opiniastres, que les Syriens luy liurent, Dieu est si bon & si clement, que de prester l'oreille aux prieres de Ioachas, & retenant tous les carreaux de foudre, qu'il étoit prest de lancer sur ce peuple, il enuoia vn Sauueur, que quelques-vns ont creu auoir esté le Tutelaire de ce Royaume, qui combattoit contre les Syriens; mais il est plus probable que ce fut Elisée, qui du temps de Ioas fils de Ioachas gaigna trois batailles rangées, & donna tout autant de victoires à ce Monarque, contre tous les efforts de ses plus cruels ennemis.

Iratúsque est furor Domini contra Israel, & tradidit eos in manu Hasael regis Syriæ, & in manu Benadad filij Hasael, cunctis diebus 4. Reg. 13. v. 3. Deprecatúsque est autem Ioachaz faciem Domini, & audiuit eum Dominus. 4. Reg 13 v. 4. Et dedit Dominus saluatorem Israeli, & liberatus est de manu Regis Syriæ. 4. Reg. 13. v. 5.

Ce ne fut donc qu'en la faueur du fils que le

les & brutales Idolaeries, qui auoient compere fut exaucé dans ses prieres, puis qu'il est vray que durant tout le Regne de Ioachas, le Syrien fut vainqueur, & que la deroute du Peuple d'Israel fut si prodigieuse, que d'vne multitude presqu'innombrable d'hommes, de cheuaux, & de forces, il ne resta à Ioachas que dix mille pietons, cinquante caualiers, & dix chariots, de quoy l'on ne doit s'étonner, puisque ce Prince fut tousiours si aueugle, que de continuer ses desastres, & de fermer les yeux & les oreilles aux spectacles sanglans que la Iustice alloit faisant dedans tous ses Estats, lors mesme que les cris qu'vne dure necessité luy arrachoit par force de la bouche le contraignoit d'auoüer ses offenses, & d'en demander le pardon, ou pour le moins quelque diminution des peines qu'il souffroit.

Et non sunt derelicti Ioachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum. 4. Reg. 13 v. 5.

Mais cette grace ne luy fut accordée qu'apres sa mort, & du temps de son fils nommé Ioas, qui neantmoins n'eut pas de meilleures inclinations que son pere, & que son successeur nommé Ieroboam, qui suiuant le mal-heur d'vne race si desastreuse, fut heritier des suites ordinaires, qui accompagnent l'impieté.

Et fecit quod malum est in conspectu Domini: non declinauit ab omnibus peccatis Ieroboam. 4. Reg. 13. v. 11.

LA MORT DV PROPHETE ELISE'E, & ses circonstances miraculeuses.

CHAPITRE XII.

Eliseus autem ægrotabat infirmitate, qua & mortuus est: descenditque ad eum Ioas Rex Israel, & flebat coram eo, dicebátque. 4. Reg. 13. v. 14.



L'Année trente-septiéme de Ioas Roy de Iuda, il se trouua vn Roy de mesme nom, qui regissoit le Peuple d'Israël, lequel ayant appris que le Prophete Elisée étoit malade à mort, se resolut d'aller luy-mesme voir ce saint homme, où pour marque de la douleur qu'il sentoit d'vne perte si importante à toute la Iudée, il versa quelques larmes dessus cét Astre, lequel tomboit en defaillance, & qui apres son occident ne pouuoit que laisser dans la nuit, & dessous les tenebres tout ce Royaume, dessus lequel il auoit répandu tout le long de sa vie tant de clartez & de lumieres.

Perte digne d'vn dueil public.

C'est aussi vn suiet digne de larmes que de perdre le support d'vn Empire, & que de voir en vn instant vne main souueraine, qui arreste la source, d'où s'écouloit, comme la vie & la gloire d'vn Royaume, & il n'y a point ce me semble de nuit plus tenebreuse, où vn Estat puisse estre enueloppé, point d'accident si pernicieux & si funeste qui luy puisse arriuer, & point

point de desastre qui doiue estre ploré auec plus de raison, que lors que ces orages viennent à fondre dessus les Republiques.

Accidens lamentables.

Ioas a donc suiet de se coucher sur le lit d'Elisée, & on ne doit l'empescher d'embrasser ce Prophete, & de baiser ce corps mourant du Protecteur & du Pere commun de toute la Iudée.

Ioas arrosez donc auec vos pleurs ces mains, qui ont si souuent détourné les tempestes, qui menaçoient vostre Royaume, colez vos yeux sur cette bouche qui a proferé tant d'Oracles, & en donnant mille baisers aux pieds de ce saint homme, criez-luy qu'il s'arreste, puis qu'il est vostre Pere, & ensemble le char & le cocher du peuple d'Israel.

Mon Pere, mon Pere, crie ce pauure Prince, *souuenez-vous de vostre Peuple, & n'oubliez iamais que le Ciel a mis entre vos mains les resnes d'vn Empire. Mon fils*, luy respond Elisée, *apportez-moy vostre arc auec vos fléches*, & aussi-tost Ioas luy ayant apporté ce qu'il luy demandoit, *mettez*, dit-il, *vostre main sur vostre arc*, ce que Ioas ayant executé, ce bon homme mit ces deux mains sur celles de ce Roy, & il luy fit ouurir vne fenestre, laquelle étoit située vers l'Orient, où il luy commanda de tirer vne fléche, à quoy, comme Ioas eut obey, *Bon courage mon fils*,

Pater mi, Pater mi, currus Israel, & auriga eius, 4. Reg 13. v 14.

Et ait illi Eliseus: Affer arcum, & sagittas. Cúmque attulisset ad eum arcum, & sagittas 4 Reg. 13. v. 15. Dixitque ad Regem Israel: Pone manum tuam super arcum. Et cùm posuisset ille manum suam, superposuit Eli,

s'écria Elisée, *c'est-là vn coup de la main du Seigneur, c'est vn des traits de sa Diuine Prouidence dessus vostre Royaume, & cette fleche que vous auez iettée du costé de Syrie vous est vne marque infaillible de la victoire que vous remporterez dessus vos ennemis; Mais pour la rendre plus generale & plus vniuerselle, il faut,* dit ce Prophete, *prendre encore vos fléches, & en fraper la terre;* mais par mal-heur, comme Ioas ne frappa que trois coups, *Ah malheureux,* s'écria Elisée, *helas qu'auez-vous fait, si vous eussiez donné ou cinq, ou six, ou sept coups contre terre, c'en étoit fait de toute la Syrie, & vous eussiez enfin reduit tout ce Royaume dans les dernieres extremitez, où vn vainqueur peut reduire vn vaincu.*

seus manus suas manibus Regis. 4. Reg 13. v. 16. Et ait illi aperi fenestram orientalem. Cúmque aperuisset, dixit Eliseus: Iace sagittam. Et iecit. Et ait Eliseus: Sagitta salutis Domini, &c. 4 Reg 13 v. 17.

Iratus est vir Dei contra eum, & ait: Si percussisses quinquies, aut sexies, siue septies, percussisses Syriam vsque ad consumptionem. 4. Reg. 13. v. 19.

C'étoit là vn Arrest que la Diuine Prouidence auoit comme attaché au liberal arbitre de Ioas, & on ne doit pas s'étonner, si Elisée, qui ne pouuoit pas l'ignorer, Dieu luy ayant fait voir sa volonté, n'osa pas neantmoins l'expliquer à Ioas, car il falloit laisser ce Prince dedans la liberté, qui est si sainte & si sacrée dans tous les cœurs, que celuy mesme, qui peut tout ce qu'il veut, n'a voulu y toucher, pour nous laiss-

Liberté inuiolable.

ſer entre l'eau & le feu, & dedans la puiſſance de fuir, ou embraſſer le vice ou la vertu.

Il eſt vray neatmoins que cette Sageſſe infinie, qui ne fait rien qu'auec poids & meſure, a coutume ſouuent de diſtribuer ſes graces auec quelque ſorte d'attachement, comme lors qu'il donnoit la victoire à Ioſué contre Amalech, ſelon l'éleuation des mains du grand Moyſe, & à Ioſué contre les Cananeans, tandis que cét heureux Diſciple en imitant ſon Maiſtre, éleuoit ſon bouclier & ſes mains vers le Ciel.

Attachement diuin.

Et au reſte, quant à Ioas, il ne faut s'étonner ſi il n'eut pas l'effet qu'il pouuoit obtenir par l'entremiſe d'Eliſée, & ſi ne frapant que trois fois de ſa fléche contre la terre, il n'eut pas les victoires qu'il pouuoit remporter deſſus ſes ennemis, s'il eut frapé ſix ou ſept fois, car ſes impietez dreſſerent des obſtacles contre le Ciel, & le ſecours qu'il pouuoit eſperer de la Bonté & Puiſſance de Dieu, ne luy fut pas donné, pource que cét impie fut du nombre de ceux, deſquels, comme l'a dit Oſée, le cœur fut diuiſé, & qui par des cultes abominables taſchoient de mettre deſſus vn meſme Autel les faux Dieux de l'Egypte, & le vray Dieu du peuple d'Iſraël.

Cœurs diuiſez.
Diuiſum eſt cor eorum. Oſeæ 10.

Enfin pour mettre comble au mal-heur de Ioas, il fut luy-meſme le teſmoin de la mort d'Eliſée, & cét heureux Prophete, lequel auoit exercé cette charge ſous les Regnes d'Achab,

Mortuus eſt ergo Eliſeus. 4. Reg. 13. v. 20.

d'Ochoſias, de Ioram, de Iehu, & de Ioachas, tous cinq Roys d'Iſraël, trouua le terme de ſes trauaux & de ſa vie, enuiron l'an dixiéme de l'Empire de celuy-cy, lequel étoit le fils & ſucceſſeur de Ioachas.

Rauiſſement preiudiciable à vn Royaume.

N'eſt-ce pas là rauir le cœur, l'œil, & l'eſprit à vn Royaume, que de luy enleuer vn homme de la ſorte, & neantmoins, comme le Ciel eſt arreſté dans les ordres qu'il établit, il faut lors que l'heure eſt venuë, qu'on ſonne la retraite, & que le monde perde à la fin, ceux là méme qui luy ſeruoient d'appuy & de ſupport.

La terre eſt comme vn ieu d'échets, où vn chacun a quelque nom particulier, qui le diſtingue, & quelque place, qui luy eſt affectée; mais quand le ieu eſt acheué, toutes les pieces ſont peſle meſle ſur vne table, ainſi que tous les hommes le ſont apres leur mort dedans vn cimetiere.

Terre grand ieu d'échets.

L'amour, l'induſtrie, & les ſoins des amis ou des parens font neantmoins tous leurs efforts, pour apporter quelque diuerſité dans ce mélange, les vns font des tombeaux d'or & de marbre, où ils gardent des cendres & des os : les autres leur éleuent tant de ſtatuës, & leur grauent tant d'inſcriptions & d'Epitaphes, que l'on ne voit par tout que des chiffres, des armes, & des noms, qui à la fin s'effacent par la longueur du temps, & ne

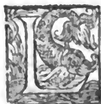
laissent sur de vieux mausolées que des restes lugubres de la mort, qui a à la fin reduit les Rois & les Bergers, les Pauures & les Riches, les Sages & les Fols dedans l'égalité. Les restes de la mort.

Il faut neantmoins aduoüer que cette impitoyable a tousiours du respect pour la vertu, & pour la sainteté, puisque mesme les monumens des Saints, & les moindres de leurs reliques font des effets miraculeux, & que leur seul attouchement peut faire naistre vne source de vie, & de miracles iusques dessous leurs cendres, comme il parut dans le Sepulchre d'Elisée, où par hazard, comme l'on eut ietté vn corps tout roide mort, à peine eut-il touché les os de ce saint homme, qu'à mesme temps il prit du sentiment & de la vie, pour témoigner à tous ceux qui le virent la Puissance miraculeuse que Dieu auoit donné aux reliques de ce saint homme.

Et proiecerunt cadauer in sepulchro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, reuixit homo, & stetit super pedes suos. 4. Reg. 13. v. 21.

EFFROIABLES VICISSITVDES dedans les Regnes d'Israel & de Iuda.

CHAPITRE XIII.



Orsque ie vois dans le cours des Empires tant de Princes & tant de Rois, qui vont comme en triomphe dans le sein de la mort, & qui apres tant de vicissitudes tombent du haut d'vn Throsne

Triomphe de la mort.

dans le fond d'vn ſepulchre; ie me ſouuiens de cette femme, qui portoit autresfois dans vn vaſe les cendres d'Hercule, & qui courant parmy les ruës, alloit criant à haute voix, voyez comme ie porte dedans mes mains celuy meſme, lequel portoit le Ciel entre les ſiennes.

Seneca in Hercule.

Monarques deſcendez donc dans le tombeau de vos Anceſtres, & en iettant au moins quelques regards deſſus les reſtes pitoyables de ces Heros, auoüez franchement, que ſi la naiſſance leur a donné quelque preeminence, la mort les a enfin reduit dedans l'égalité. Abaiſſez donc icy vos Majeſtez, Puiſſances ſouueraines, prenez vous meſme entre vos mains vne poignée de ces cendres, & regardant ce qu'elles ont eſté, voyez ce que vous eſtes, & ce que vous ſerez.

Egalité commune à tous les hommes.

En verité l'honneur & le reſpect que ie porte iuſqu'à vos cendres me fait auoir horreur de la coutume trop inhumaine de ces peuples d'Etiopie, qui enſeueliſſoient leurs Roys dans vn fumier, & neantmoins cette ceremonie, quoy que brutale, ne faiſoit autre choſe que ioindre vn ruiſſeau à ſa ſource, vn effet à ſa cauſe, & vn ombre à ſon corps, c'étoit donc rendre à la pouſſiere & à la terre, vn corps de terre & de pouſſiere, & de quelque artifice que la Sageſſe & la puiſſance de tous les hommes ſe ſoit iamais ſeruie, pour remedier à la neceſſité d'vn mal ſi eſſentiel à leur Nature, ils ont touſiours eſté ſuiets

Coutume inhumaine.

à des reuolutions, qui ne pourront iamais cesser, tandis que les Roys seront hommes. Reuolutions ineuitables.

L'on ne peut donc oster cette funeste égalité, qui se trouue dedans la mort de tous les Princes & de tous leurs suiets, Mais certes ie ne me peus quasi tenir sans accuser cette cruelle, qui semble si ialouse de la vie des Grands, qu'il ne se peut trouuer parmy tant d'Empereurs, qui ont regné dedans le monde, vn seul qui aye attaint cent ans, & quatre seulement, qui ayent passé iusques à quatre vingt, où ce qui me paroist encore plus horrible, est que la violence de cette impitoyable a esté si aueugle, que de s'étendre sur des personnes si augustes, & lesquelles le tour d'vn diadême eut deu mettre à l'abry de toutes ces tempestes. Ialousie barbare de la mort.

Mais le Ciel a des foudres qui ne sont pas plus respectueux pour les Palais des Princes, que pour les cabanes des villageois, & les sceptres des Roys ne sont pas moins suiets d'estre reduits en poudre, que les houlettes des Bergers.

Ie cesse donc de m'étonner, lisant dans toutes les Histoires, & nommément dans celle-cy des accidens si lamentables parmy tous les Empires, & ie ne peus quasi me pleindre de la rigueur des mesmes Loix, que la mort a tenuës inuiolables sur ceux, qui en tenoient les resnes; mais certes quelque contrainte que ie puisse donner à mon esprit, ie ne me peus tenir de conceuoir Violence impitoiable.

des mouuemens d'horreur & d'abomination contre ces miserables, qui ont esté souuent les instrumens de la Iustice souueraine, qui a tonné dessus ces illustres coupables.

I'auoüe que la plus part des Princes de Iuda & d'Israel ont esté criminels, & merité tous les carreaux & tous les foudres, que Dieu a lancé sur leurs testes, mais tandis que i'adore la main, qui entr'ouure les nuées, pour les couurir d'vn orage eternel, ie deteste ces mal-heureux qui ont seruy à des actes si inhumains & si barbares.

Ainsi ie sçay que Ioas Roy de Iuda fut tres-coupable; mais nonobstant l'horreur de tous ses crimes, ie ne peux que blasmer tous ces cruels, qui plongerent leur bras & leur épée dans le sang de ce Prince.

In anno secundo Ioas filij Ioachas Regis Israel, regnauit Amasias filius Ioas Regis Iuda 4 Reg. 14. v 1.

Et fecit rectum coram Domino, &c. 4 Reg 14. v 3.

Nisi hoc tantùm, quod excelsa non abstulit, &c. 4 Reg. 14 v 4.

Cùmque obtinuisset Regnũ, percussit seruos suos, qui interfecerant Regem patrem suum 4. Reg 14 v 5.

Ce fut là neantmoins vne suite de ses impietez, & vne mort si violente & si precipitée fut vn effet des vengeances de Dieu sur la personne de ce Roy, qui eut pour successeur vn de ses fils appellé Amasias, qui eut esté l'vn des plus pieux Roy de Iudée, & tres-digne heritier du sceptre de Dauid, si la fin de son regne eut respondu à ses commencemens, & s'il eut eu autant de zele & de courage pour étouffer l'Idolatrie qui regnoit dans les bois, qu'il en eut pour venger le meurtre de son pere, lequel auoit esté cruellement surpris, & mis à mort dans les embusches, que luy auoient dressé ses propres seruiteurs.

Ce

Ce fut auſſi ce meſme Prince, lequel taſcha de ramener ſous ſon obeïſſance l'Empire d'Idumée, lequel auoit ſecoüé le ioug des Roys de Iuda, pendant le Regne de Ioſaphat. A cét effet il ramaſſa de tous coſtez vn grand nombre de troupes, & nommément parmy le Peuple d'Iſrael, qui luy étoit allié; mais comme ſon armée fut preſte de partir & de prendre ſon premier poſte, pour s'en aller fondre ſur l'Idumée, voicy vn des diſciples d'Eliſée, qui vient trouuer ce Prince de la part de Dieu, & qui luy commande de ne point emploier en cette guerre ceux des autres Tributs, afin de mettre toutes ſes eſperances & ſon appuy, ſur la ſeule Puiſſance du Roy de la Iudée.

Congregauit igitur Amaſias Iudam, & conſtituit eos per familias, & tribunos, & centuriones. 2. Paral. 25 v. 5.

Venit autem homo Dei ad illum, & ait: O Rex, ne egrediatur tecum exercitus Iſrael. 2 Paral 25. v. 7.

Mais comme ce bon Prince (ayant deſia donné enuiron cent talens pour la ſolde des Etrangers, qui luy étoient venu preſter ſecours) montra auoir vn peu de peine à ſuiure le Conſeil, & les ordres qui luy étoient donnez par ce Prophete, neantmoins comme il s'y reſolut, & qu'il eut congedié tous ceux qui luy étoient venus des autres Tribus, ce ne fut pas ſans émotion parmy toutes ſes bandes, qui ſe voians loing de la guerre, où elles penſoient aller contre les Idumeans, ſe ſouleuerent contre Amaſias, & contre ſes ſoldats, dont ils en tuerent au moins trois mille, & remporterent vn ſuperbe butin auec les dépoüilles des morts.

Dixitque Amaſias ad hominem Dei: Quid ergo fiet de centum talentis quæ dedi militibus Iſrael? 2. Paral. 25 v. 9.

Mais cette perte fut bien-tost reparée auec vſure, car Amaſias ne perdant pas courage apres cette défaite, & s'aſſeurant ſur la parole de ſon Prophete, il redreſſa auec plus de chaleur & plus de zele la pointe de ſes armes contre les Idumeans, dont il en tua dix mille dans la vallée de Salines, & en precipita quaſi autant du haut d'vn grand rocher, lequel étoit tout entouré de precipices.

Porrò Amaſias confidenter eduxit populum ſuum, & abiit in vallem ſalinarum, percuſſitque filios Seir decem millia. 2. Paral. 25. v. 11.

C'eſt là auſſi qu'il dreſſa vn trophée, apres des ſuccés ſi illuſtres, & ſuiuant l'exemple de Dauid, il fit mettre vne pierre deſſus le champ de ſes batailles, & à la place plus apparente, où il auoit commencé ſes victoires; mais qui croiroit, qu'vn ſort ſi fortuné fut vn ſuiet de ſcandale, & la ſource d'où prit naiſſance l'honteux & infame débordement de ce vainqueur, qui commença délors à donner de l'encens, & à immoler des victimes aux Idoles des Idumeans, comme ſi ces fauſſes diuinitez euſſent eſté propices à ſes combats, & les Autheurs de ſes triomphes; mais Dieu ne laiſſa pas long-temps vne ſi noire impieté ſans châtiment, luy enuoiant à meſme temps vn ſien Prophete, qui nonobſtant tout le courroux & les menaces de ce Prince, luy annonça le coup, qui luy deuoit bien-toſt donner la mort, & la peine de tous ſes vices.

Suiet de ſcandale.

Amaſias verò poſt cædem Idumæorum, & allatos Deos filiorum Seir, ſtatuit eos in Deos ſibi, & adorabat eos, & illis adolebat incenſum. 2. Paral. 25 v. 14. Quamobrem iratus Dominus contra Amaſiam, miſit ad illum Prophetam, qui diceret ei: Cur adoraſti Deos, qui non liberarent Populum

Où remarquez que c'eſt l'ordinaire des ames

laſches de ſe laiſſer ſi viuement ſurprendre par les ſplendeurs, & les éclats d'vne fortune trop heureuſe, qu'enfin ils s'en rendent aueugles, au lieu qu'vn eſprit genereux paroiſt touſiours égal, & dans le calme, meſme pendant l'orage.

ſuum de manu tua? 2. Paral. 25 v. 15.

Eſprit fort.

Ce fut donc vn orgueil temeraire & aueugle, qui ébloüit les yeux d'Amaſias, & qui ayant enflé ſon cœur & ſon eſprit du vent de ſes ſuccez, luy fit acroire que c'étoit par ſes forces & par ſon induſtrie, ou pour le moins par l'aſſiſtance des Dieux de l'Idumée, qu'il s'en étoit rendu le Maiſtre & le vainqueur.

Non eſt vulgaris animi in magnis ſucceſſibus non exire de poteſtate. Plutarch. in vita Luculli. Is demum vir erit cuius animum nec proſpera flatu ſuo efferent, nec aduerſa infringent. Paulus Conſul apud Liuium lib 45.

Et puis comme ſon inſolence alloit touſiours croiſſant, penſant que ſes victoires, & le progrez de ſes armes auroit le meſme cours contre Iſrael, que contre l'Idumée, il enuoia ſommer le Roy Ioas, petit fils de Iehu, & fils de Ioachas par des Ambaſſadeurs, qui luy porterent de ſa part ce cartel de deffy; *Venez, ie vous attens, pour vous voir ſur le champ de bataille.*

Tunc miſit Amaſias nuntios ad Ioas filium Ioachas, filij Iehu Regis Iſrael, dicens: Veni, & videamus nos. 4. Reg. 14. v. 8.

Ne vous ſemble-il pas que c'eſt là vn appel d'vn homme lequel veut meſurer ſes armes auec ſon ennemy, & qui deſire de le voir pourpoint bas, & l'épée à la main ſur le pré, & neantmoins cette rodomontade s'addreſſe à vn Royaume tout entier, & prouoquant Ioas Roy d'Iſrael, elle attaque tout ſon Empire, & toutes ſes Tribus.

Remisitque Ioas Rex Israel ad Amasiam Regem Iuda, dicens: Carduus Libani misit ad Cedrum quæ est in Libano, dicens: Da filiam tuam filio meo vxorem. Transieruntque bestiæ saltus, quæ sunt in Libano, & conculcauerunt carduum. 4. Reg 14. v. 9. Percutiens inualuisti super Edom, & subleuauit cor tuum: contentus esto gloria, & sede in domo tua: quare prouocas malum, vt cadas tu & Iudas tecum. 4. Reg 14. v. 10

Mais voicy la Responſe que fit Ioas à ce ſuperbe, pour abbaiſſer vn peu cette humeur orgueilleuſe & altiere, qui le portoit ſi haut. *Le Chardon du Liban fit autrefois prier le Cedre du Liban, de luy donner ſa fille, pour la marier auec ſon fils; mais par mal-heur les beſtes de la foreſt du Mont Liban paſſant ſur le chemin, foulerent le Chardon ſous leurs pieds, & toy, apres auoir frapé & preualu ſur les terres d'Edom, comme tu es encore tout bouffy du vain ſuccez de tes triomphes, tu te veux éleuer ſur la teſte de tes voiſins, & engloutir tout mon Royaume, & toutes mes Tribus dedans ton iniuſte domination; mais hors de la tige Royale, que tu as pris ſur les Monts du Liban, & parmy les Roys de Iudée, qui es-tu, ie te prie, pour demander la fille d'Iſrael, & pour vouloir couper ce Cedre, pour le mettre dans ta maiſon.*

Et non acquieuit Amasias. 4. Reg. 14. v. 10. *Hoc exemplum te moneat ne maiora quàm par est appetas neue propter recentem victoriam elatus te & Regnum tuum incertæ committas aleæ. Iosephus lib. 9. cap. 10.*

Ce n'eſt là qu'vn Enigme & vne Parabole; Mais Amaſias pouuoit voir ſous ces ombres, & ſous cette figure des veritez capables d'arreſter ſes mal-heureux deſſeins, ſi cét aueugle n'eut pas deſia perdu les yeux de ſon eſprit, & ſi il eut voulu apprendre de la reſponſe de Ioas l'enſeignement que Ioſephe a tiré de cét exemple, qui

auertit les Princes, & generalement tous les hommes de ne iamais rien entreprendre ny desirer dessus leurs forces.

Aduis tres-important.

Sur tout il n'y a rien de plus odieux & de plus detestable qu'vne inuasion iniuste, & vne vsurpation illegitime, comme le Ciel le fit bien-tost sentir & éprouuer à Amasias, lequel ayant prouoqué Ioas, & n'ayant pas voulu luy accorder la tres-humble priere qu'il luy faisoit de se tenir paisible en sa maison, & dedans son Royaume, sans attirer tous les desastres, qui retombent tousiours sur leurs Autheurs, fut à la fin si temeraire que de luy liurer la bataille, dedans laquelle il fut mis en déroute auec toutes ses troupes dans les landes de Bethzamez, & luy mesme mené captif dedans Hierusalem, là où Ioas s'estant rendu le Maistre, & fait sauter vn grand pan de muraille de quatre cens coudées, depuis la porte d'Ephraim, iusqu'à celle de l'Angle, il entra dans le Temple, & prit non seulement des ostages, mais encore tout l'or & tout l'argent auec tous les meubles qu'il rencontra dans les Thresors du Roy, s'en retournant auec tous ces butins & ces dépoüilles dans la ville de Samarie, où il trouua enfin le terme de sa vie, dedans le tombeau de ses Peres, pour nous apprendre vne leçon, que le monde & la nature nous montrent à tous momens, & que iamais nous ne sçaurons assez, c'est à sçauoir, que *la*

Ascenditque Ioas Rex Israel, & viderunt se, ipse & Amasias Rex Iuda, in Bethsames oppido Iudæ. 4. Reg. 14. v. 11.

Percussúsque est Iuda coram Israel, & fugerunt vnusquisque in tabernacula sua. 4. Reg. 14. v. 12.

Amasiam verò Regem Iuda, filium Ioas filij Ochosiæ, cepit Ioas Rex Israel in Bethsames, & adduxit eum in Ierusalem: & interrupit murum Ierusalem, à porta Ephraim vsque ad portam Anguli, quadringentis cubitis. 4. Reg. 14. v. 13.

Mort est vn Iuge équitable, & de qui les Arrests seront tousiours ineuitables, puis qu'elle ne pardonne à personne.

Ieroboam fils de ce Prince fut étably son successeur, & Amasias ayant esté enuelopé dedans vne coniuration, qui s'éleua dedans Hierusalem, il fut contraint de fuir, & de chercher vne retraite dedans la ville de Lachis, où estant attrapé, il seruit de suiet à la rage de tous ses ennemis, qui le mirent à mort, & puis qui porterent son corps dedans la Cité de Dauid, où il fut mis dedans le tombeau de ses Peres.

Il eut pour successeur vn de ses fils appellé Azarias, lequel à l'aage de seize ans bastit la ville d'Adach, & la fit tributaire des Roys de Iuda : & cependant Ieroboam Roy d'Israel, qui monta sur le Throsne enuiron l'an quinziéme du Regne d'Amasias, eut pû laisser à la posterité des marques eternelles de sa valeur, si ses impietez n'eussent ietté des taches sur son nom, & dessus sa memoire, qui ne pourront iamais estre effacées par la longueur des temps.

Ce fut ce Roy, lequel ayant subiugué la Syrie, éloigna les frontieres de son Royaume, étendant ses limites vers le Septentrion iusqu'à la ville d'Amatha, & iusqu'au Lac Asphaltide du costé du Midy, rendant à Israel la ville de Damas, & d'Æmath, qui luy auoient esté rauies.

Tulitque omne aurum & argentum, & vniuersa vasa, quæ inuenta sunt in domo Domini, & in thesauris Regis, & obsides, & reuersus est in Samariam. 4 Reg 14 v.14.

Dormiuitque Ioas cum Patribus suis. & sepultus est in Samaria cum Regibus Israel, &c. 4 Reg 14. v 16.

Et regnauit Ieroboam filius eius pro eo. 4 Reg. 14. v 16.

Vixit autem Amasias filius Ioas, Rex Iuda, postquam mortuus est Ioas filius Ioachas Regis Israel quindecim annis. 4 Reg. 14 v 17.

Factáque est contra eum coniuratio in Ierusalem: at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi. 4 Reg. 14 v 19.

Et asportauerunt in equis, sepultúsque est in Ierusalem cum Patribus suis in Ciuitate Dauid. 4 Reg. 14. v. 20.

Ce fut aussi l'an vingt-septiéme du Regne de ce Prince, qu'Osias, ou bien comme d'autres le nomment Asarias fils d'Amasias, prit le sceptre de la Iudée, qui fut assez heureuse d'auoir ce chef, dont l'on peut voir les plus belles actions dedans le second Liure des Paralipomenes, où ie remarque premierement presque tout le bonheur, qu'vn Roy peut souhaiter dans son Royaume, pendant qu'il suiuit les Conseils du Prophete Zacharie, lequel fut apres Dieu la cause principale, & le premier mobile de toutes les victoires, que remporta ce Prince dessus les terres des Philisthins, où il fit démolir les murailles de plusieurs villes, & éleuer de grandes forteresses, ceintes de tours & de bastions, d'où les Israelites faisoient plus aisément leurs courses sur les terres des Ammonites, & des Arabes, qui à la fin furent reduits dessous le ioug de ce Monarque, qui les rendit ses tributaires.

Ie remarque secondement dedans le mesme Liure des Paralipomenes, le zele tout à fait admirable que ce Roy prit, pour decorer le Temple de Hierusalem, & pour reparer les endroits plus ruineux de ce saint edifice. Ce qui n'empescha pas qu'à mesme temps il n'emploiast ses soins dans les affaires domestiques de sa maison, & nommément dans la campagne, où il fit nourrir grand nombre de troupeaux, & éleuer toute sorte d'arbres fruitiers, où pendant qu'il

Tulit autem vniuersus Populus Iudæ Azariam annos natum sedecim, & constituerunt eum Regem pro Patre eius Amasia.

4 Reg. 14 v. 21. Ipse ædificauit Elath, &c.

4 Reg. 14 v. 26. Anno quintodecimo Amasiæ filij Ioas Regis Iuda regnauit Ieroboam, &c.

4 Reg. 14. v. 23. Et fecit quod malum est coram Domino.

4 Reg. 14. v. 24. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Æmath, vsque ad mare solitudinis, iuxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per seruum suum Ioram.

4 Reg. 14. v. 25. Anno vigesimoseptimo Ieroboam Regis Israel, regnauit Azarias filius Amasiæ Regis Iuda.

4. Reg. 15. v. 1.

Occupations dignes d'vn Prince.

mesloit ses diuertissemens auecque le profit, il donnoit ordre à mesme temps aux prouisions de guerre, & à tout l'attirail, lequel est necessaire dans les armées, faisant faire vn grand nombre d'épées, de boucliers, & de lances, pour armer ses soldats, & les mettre en campagne, quand il seroit besoin.

Changement effroiable.

Mais à la fin voilà cét Ange, qui change de visage, ce Roy qui deuient homme, & cét homme qui prend le visage & l'humeur d'vne beste, soüillant son cœur & ses passions dans les mesmes impietez, dont ses Predecesseurs auoient esté gastez, & pour porter encore plus auant son insolence & sa temerité, il prit luy-mesme l'encensoir de l'Autel des parfums, & fit contre toute sorte de loix vne charge, qui estoit seulement affectée aux Prestres.

Percussit autem Dominus Regem, & fuit leprosus vsque in diem mortis suæ, & habitabat in domo libera seorsum: Ioachan verò filius Regis gubernabat palatium, & iudicabat populum terræ. 4. Reg 15. v. 5

Ce qui obligea Dieu de le punir au mesme lieu, où il auoit commis ce sacrilege, & où par vn chastiment exemplaire, il se trouua couuert depuis les pieds iusqu'à la teste d'vne lepre mortelle, qui l'affligea le reste de sa vie, & l'obligea de se retirer à l'écart dans vne solitude, où il ne vacquoit plus aux affaires publiques, en ayant laissé tout le soing à son fils Ioathan, qui succeda à son Empire.

Or cependant pour voir vne plus grande reuolution dedans les Regnes d'Israel & de Iuda, il nous faut remarquer, qu'Asarias regnant des-

sus

ſus la Tribu de Iuda: Cette Hiſtoire nous en rapporte ſix qui regnerent en Iſrael, c'eſt à ſçauoir Zacharias fils de Ieroboam, Sellum fils de Zabez, Manahen fils de Gadi, Phaceia fils de Manahen, & vn autre du meſme nom fils de Romelias, qui eut pour ſucceſſeur Oſée, fils d'Ela, où ce qui me paroiſt parmy tant de viciſſitudes plus plein d'effroy, & plus digne d'étonnement eſt le mal-heur commun, qui ſe gliſſa dedans le cœur & dans le Regne de tous ces Princes, qui furent les heritiers & les imitateurs du mal-heureux Ieroboam, dont les deſaſtres furent contagieux preſqu'à tous ceux qui manierent le ſceptre d'Iſrael, & qui monterent deſſus le Throne de la Iudée. Deſaſtres contagieux.

LES CRVAVTEZ ET SACRILEGES d'Achaz Roy de Iuda.

CHAPITRE XIV.



Q Velle ſuperſtition plus inhumaine & plus barbare ſe peut-on figurer dans le monde, que d'immoler l'vn des obiets le plus digne d'amour, qui ſoit en la Nature, à des ceremonies, qui n'ont point d'autre Religion & d'autre pieté, que quelque attachement honteux & ſacrilege aux Superſtition barbare.

erreurs mercenaires & ridicules d'vne fausse diuinité ?

Source de plusieurs tragedies.

C'est neantmoins là l'origine des plus horribles & plus funestes tragedies, qui ont paru depuis la creation du monde dedans tous les empires, & c'est ce qui a éleué tant de buchers, tant d'échafauts, & tant de roües dedans tous les coings de la terre, où l'on a veu des enfers de supplices, pour ceux qui refusoient d'adorer vn Idole.

Ruine publique.

C'est ce qui a ietté dedans tant de desastres des maisons & des villes entieres, qui a changé les plus belles Prouinces en des affreuses solitudes, qui a renuersé les murailles, & détaché les fondemens des Republiques, qui a reduit des Princes à la chaisne, mis des familles dedans la nudité, condamné des enfans à la mort, qui n'auoient pas presque goûté les douceurs de la vie, & prostitué des filles & des femmes au deshonneur, qui leur estoit mille fois plus sensible que toute sorte de supplices.

Desolation publique.

Il n'y a donc point de Loix si sacrées dans la Nature, point de deuoirs si saints dedans le monde, point d'vnions si fortes dans le mariage, point de nœuds si puissans dans le sang, que les hommes ne rompent & ne brisent, lors que l'impieté a mis vn crespe sur leur front, & qu'ils se sont iettez dessous les ombres d'vne foy étrangere & idolatre.

C'eſt donc là le mal-heur, qui entraiſna Achaz Roy de Iuda, & qui luy fit prendre ſon propre fils, pour l'immoler à l'Idole Moloc, au pieds duquel il ietta cét enfant dans vn braſier où il fut conſumé par les flames, & conſacré à cette fauſſe Diuinité.

Inſuper & filium ſuum conſecrauit, transferens per ignem ſecundum idola Gentium. 4. Reg. 16. v 3.

N'eſt-ce pas là vne étrange ceremonie pour conſacrer le regne d'vn Monarque, & pour laiſſer à la poſterité des marques eternelles de ſon impieté. Ie ſçay bien neantmoins que Theodoret, & quelques autres ont creu qu'Achaz ſe contenta de paſſer ſes enfans par le milieu des flames; ce qui s'eſt pratiqué non ſeulement parmy les Ammonites, & chez les Ægiptiens: mais encore chez les Tartares, & pluſieurs autres Nations, où les amis auoient coûtume de preuenir leur ſacrifices, par ce triſte appareil, & par de ſemblables preludes: mais il eſt plus probable, comme Ioſephe nous l'aſſeure, que ce cruel conſomma l'holocauſte, & que pour rendre ſon ſacrilege plus remarquable & plus celebre, il ſe porta iuſqu'aux derniers excez, où peut paſſer l'ardeur des plus noires impietez.

Conſecration abominable.

Theodoretus q. 18.

Certe ego tranſilij poſitas ter in ordine flammas ex Ouid. 4. Faſt.

Ce fut là le ſuiet qui fit armer contre ce Prince Raſin Roy de Syrie, & Phacée fils de Romelias Roy d'Iſrael, qui fit paſſer preſque tout ſon Royaume par le fil de l'épée, & en laiſſa ſix vingt de morts de ceux là ſeulement qui portoient les armes, entre leſquels furent les

2. Paral c 28.

Tunc aſcendit Raſin Rex Syriæ, & Phacee filius Romeliæ Rex Iſrael in Hieruſalem ad prælíandum. 4 Reg. 16. v 5. 2. Par. c. 28. v 8.

principaux Seigneurs, & les Princes plus apparens de cette Cour, & mesme le propre fils d'Achas appellé Maazias, dont la perte traina toutes les autres suittes les plus funestes, qui puissent arriuer dans vn Royaume, où il n'y a rien qui ne soit permis à la licence d'vn ennemy vainqueur & insolent.

Misit autem Achaz nuntios ad Teglatphalasar Regem Assyriorum, dicens : Seruus tuus, & fili⁹ tuus sum : ascende, & saluũ me fac de manu Regis Syriæ, & de manu Regis Israel, qui consurrexerunt aduersum me. 4. Reg 16. v 7.

Ce fut aussi parmy tous ces desastres qu'Achaz se voiant assailly si viuement par le Roy de Syrie, & le Roy d'Israel, se resolut de demander secours à Teglatphalazar, auquel il enuoia pour cét effet tout l'or & tout l'argent qui estoit dans le Temple & dedans son Palais, en quoy il fut tres-criminel & indigne de la faueur, que Dieu luy venoit de promettre par l'entremise d'Isaie, puisqu'apres tous les signes & toutes les marques que luy auoit donné ce Prophete, il ietta son espoir sur des forces humaines, & dessus la puissance de ce Prince estranger, qui consentit aux prieres d'Achaz, & vint d'abord planter le siege deuant la ville de Damas, dont s'estant rendu Maistre, il mit tout au pillage, & fit conduire ses habitans dedans la ville de Cirene.

Et cum collegisset argentũ & aurum, quod inueniri potuit in domo Domini, & in thesauris Regis, misit Regi Assyriorum munera. 4. Reg. 16. v 8.

Qui acquieuit voluntati eius: ascendit enim Rex Assyriorum in Damascum, & vastauit eam : & transtulit habitatores eius Cyrenen, &c. 4 Reg. 16. v. 9

Et cependãt Achaz vint au deuant de Teglatphalazar iusqu'à la ville de Damas, où visitant vn Temple consacré aux Idole, & trouuant vn Autel d'vn artifice & d'vne forme tout à fait admirable, il fit venir Vrie le Pontife, auquel il commanda d'en bastir vn semblable dans le

Perrexitque Rex Achaz in occursum Teglatphalasar Regi Assyriorum in Damascum Cúmque vidisset Altare Damasci, misit Rex Achaz ad Vriam Sacerdotẽ exem-

Temple de Salomon, où il est fort probable que pour s'insinuer plus auant dedans les bonnes graces, & dedans l'amitié de Teglatphalazar il fit des sacrifices à ses fausses diuinitez, & prostitua par vn mépris horrible & scandaleux ce qui estoit de plus saint & de plus venerable dedans Hierusalem, & dans son Temple, ne laissant rien à la posterité, pour marque d'vn Empire si mal-heureux, que les restes infames de tant d'impietez, & tant de sacrileges.

plarcius, & similitudinem iuxta omne opus eius. 4 Reg 16. v. 10.

Prostitution honteuse.

LA DEFAILLANCE DV REGNE d'Israel.

CHAPITRE XV.



Vi croiroit que les choses qui sont en apparence les plus durables soient bien souuent comme les fleurs, qui s'éuanoüissent au leuer du Soleil, qui se seichent sur le midy, & qui tombent dessus le soir.

Fragilité des choses de ce monde.

Qui croiroit que les hommes qui sont comme des Dieux mortels dessus la terre, & à qui la Nature & tous les Elemens sont rendus tributaires par vn secret tout à fait admirable de la diuine Prouidence, ne soient pas moins suiets à vn sort si funeste? & n'est-ce pas vn des suiets le

Sort commun à tous les hommes.

plus digne d'étonnement, qui ſoit dedans le monde de voir des teſtes couronnées, qui ne ſont pas plus exemptes du foudre & de l'orage que celles d'vn berger, ou du moindre de tous les hommes.

Iean de Cleues Typotium.

C'eſt pour cela qu'vn Duc de Cleues prit vn lis pour Embleme, pour marque d'vn eſtat ſi fragile, & que celuy de tous les Princes de la terre, lequel s'eſtoit rendu plus abſolu & plus puiſſant n'eut deſſus ſon ſepulchre point d'autre tiltre de ſa grandeur, ſinon qu'il giſoit ſous la terre, voilà l'honneur que la poſterité rendit à ſa memoire, & puis le temps qui n'eſt pas moins cruel que la mort, ne l'ayant pu aſſez toſt engloutir dans les abiſmes de l'oubly, s'attacha meſmes iuſqu'à ſes os, & deuora la pierre de ſa ſepulture, pour nous apprendre que ces puiſſances inexorables ne pardonnent iamais, & que ſi le temps & la mort ne nous mettoient en poudre, toutes les creatures ſe ligueroient enſemble pour s'y reduire mutuellement.

Cruautez de la mort & du temps.

Fui omnia, ſed nihil expedit. Sueton.

C'eſt donc cette penſée qui obligea iadis vn Empereur Romain de s'écrier aux abois de la mort, qu'il auoit veu deſſous ſes pieds tout ce que l'ambition d'vn homme peut deſirer de voir deſſus ſa teſte, mais enfin que tout eſtoit peri en vn moment, & que tous les flambeaux, & tous les aſtres, leſquels auoient rendu ſa fortune ſi éclattante & ſi illuſtre eſtoient tombez en défaillance.

Seuere l'Empereur auoit donc eu raiſon de faire mettre vn grand vaiſſeau de marbre en forme de tombeau à la porte de ſon Palais, ou entrant & ſortant il s'écrioit à ceux qui le ſuiuoient, que c'eſtoit là le lieu qui deuoit enfermer celuy, que tout le monde ne pouuoit contenir.

Mais certes, quoy que tous ces ſpectacles ſoient étonnans, i'aduoüe neantmoins qu'il y a plus de ſuiet d'épouuante, lors que tout vn Empire vient à perir, & que les plus belles parties de la terre tõbent en decadence, que lors qu'vne ſeule perſonne vient à ſubir des loix, qui ſont communes à toute la Nature, & maintenant que ie me trouue enfin ſur les abois & dedans l'agonie du regne d'Iſrael, dont ie croiois que la domination deuoit eſtre eternelle, ie ne me peux tenir de faire quelque plainte, non ſeulement contre tous les Autheurs de la ruine de cét Empire, mais encor à Dieu meſme, lequel ſembloit auoir promis l'Eternité à ce Royaume.

Suiet plein d'épouuante.

Et cependant voicy ce Throſne, qui commence à branler, & le ſceptre de tant de Rois, qui venant à tomber entre les mains d'Oſée, va faire voir qu'il n'y a rien d'eternel ſur la terre.

Rien d'eternel dedans le monde.

Ce fut l'an douziéme d'Achaz Roy de Iuda, que ce Prince commença de regner dans la ville de Samarie, & que ſuiuant les traces mal-heureuſes de ſes anceſtres, & les exemples infortunés de ſes predeceſſeurs, il profana le Temple

Anno duodecimo Achas Regis Iuda, regnauit Oſee filius Ela in Samaria ſuper Iſrael. 4 Reg. 17. v. 1.

Profanation abominable.

par des infames sacrifices, où il fut si impie, & si lasche, que d'abaisser la Maiesté d'vn Roy sous les pieds d'vne beste, & d'offrir de l'encens à des veaux, qui étoient ses plus cheres diuinitez.

Mais la Iustice souueraine de Dieu, qui auoit fait desia tomber tant de tempestes dessus le Peuple d'Israel va à la fin ietter tout ce Royaume dedans vn precipice, où il va rencontrer les dernieres periodes de sa calamité.

Contra hunc ascendit Salmanazar Rex Assiriorum, & factus est ei Osee seruus, reddebátque illi tributa. 4. Reg 17. v 3.

Voila le Ciel qui éclate desia du costé d'Assirie, & comme Osée occupe tous ses soings à rendre des honneurs scandaleux & iniustes à des Idoles, Salmanazar Roy d'Assirie vient fondre sur ses terres, & s'en rendant le Maistre, il met ce Roy en vn estat si pitoyable, qu'enfin il est contraint de luy rendre quelques Tributs, comme à son Souuerain, en quoy certes il n'est pas difficile de se persuader qu'Ozée emploia toutes ses forces, & tous ses artifices pour secoüer vn joug si odieux & si indigne pour vn Prince de cette qualité.

Cúmque deprehendisset Rex Assiriorum Osee quod rebellare nitens misisset nuntios ad suas Regem Ægypti, ne præstaret tributa Regi Assiriorum sicut singulis an-

Mais à peine Salmanazar eut-il pû receuoir les premieres nouuelles, du dessein de ce Roy, lequel auoit desia pratiqué sourdement Suas, Roy de l'Egipte, pour luy donner secours, qu'à mesme temps il débanda ses troupes dessus tout son Royaume, & poursuiuit Osée auec tant de chaleur & de vitesse, qu'enfin il l'attrapa,

pa, & le mit en prison chargé de fers, tandis qu'il assiegeoit la ville de Samarie, dont s'estant rendu Maistre, apres vn siege de trois ans, il transporta cinq Tribus d'Israel sous l'Empire des Assiriens, & la domination des Medes, de mesme que Theglatphalazar son pere auoit desia traitté les cinq autres Tribus.

nis solitus erat, obsedit eum, & vinctum misit in carcerem. 4 Reg 17. v.4. Peruagatus omnem terram: & ascendẽs Samariam, obsedit eam tribus annis. 4. Reg.17. v.5. Anno autem nono cepit Rex Assiriorum Samariam, & transtulit Israel in Assirios, posuitque eos, &c. 4 Reg.17 v 6. *V. Caietanum. Rabi Salomon in 27. Isaia.*

De sorte que c'est icy la seconde captiuité du Peuple d'Israel & de ces dix Tribus, qui arriua l'an sixiéme du regne d'Ezechias Roy de Iuda, & dont ces mal heureux ne se deliureront iamais, ayant esté depuis cette déroute honteusement épars dedans le monde, & nommément du costé de l'Orient, là où comme ils auoient esté desia nourris dans vne Religion, & sous des Loix plus rigoureuses, trouuant encore quelques restes sanglants de la Circoncision, & vne image quoy qu'effacée & corrompuë de la Loy de Moyse, ils ont eu plus de pente & plus d'inclination pour se soumettre à Mahomet & à sa Religion.

Image mourante de la premiere Loy.

Il s'en trouua aussi plusieurs qui passerent dans l'Amerique, où l'on a rencontré dedans des grottes souterraines certaines inscriptions en lettres Hebraïques, qui auoient du rapport auec celles d'Esdras, *Voicy les dix Tribus, qui furent reduittes en captiuité du temps d'Osée Roy d'Israel, que Salmanazar Roy des Assiriens mena captiues iusqu'au delà*

Hæ sunt decem Tribus, quæ captiuæ factæ sunt de terra sua in diebus Osee Regis, quem captiuum duxit Salmanazar Rex Assiriorum, transtulitque eos trans flu-

men, & translati sunt in terram aliam. 4.Esdræ 13.14.

du fleuue, & enuoia dedans des terres étrangeres.

D'où aduint que quelques-vns mesmes passerent vers le Septentrion, ce qui peupla la Liuonie, les Sarmates, & la Russie de ces tristes dépoüilles, & ce qui fait qu'encore maintenant il y a si grand nombre de Iuifs dedans la Moscouie, lesquels ainsi que dans l'Europe, & dans les autres coings du monde, où ils sont dispersez, sont tous tres-opiniatres dedans leur Religion.

Nation opiniatre dans son impieté.

C'est donc icy la fin de ce Royaume, lequel depuis Ieroboam, le premier de ses Rois, a duré deux cens & trente six années: de sorte que c'est l'accomplissement des Oracles de ce Prophete, lequel crioit que *ces desordres estoient les tristes consequences des pechez d'Israel, & des crimes de Samarie*, sur laquelle Dieu auoit si souuent protesté, qu'il reduiroit son insolence à tel estat, qu'il ne s'y verroit plus que des monceaux de pierres, & que les Idoles qu'elle s'étoit taillé seroient aussi brisez, & tous ses meubles les plus precieux qu'elle s'estoit acquis dans le commerce des estrangers reduits en poudre: *Oüy*, dit-il, *tous ces faux Dieux seront perdus pour elle, & puis qu'ils luy estoient donnez, comme la recompense de ses débauches, apres de si lâches prostitutions: c'est par vn iuste chastiment qu'ils seront transportez en d'autres mains, & à la fin liurés à l'ennemy, qui croi-*

Recompense funeste.

ra les auoir pourgages de ſes plus horribles pechez, & de ſes plus honteux adulteres.

C'eſt à dire que les Idoles de Samarie ſeront portés dedans Niniue & chez les Aſſiriens, qui étoient engagés, comme eux, dedans les adulteres ſpirituels de leurs idolatries.

Aduoüons donc que dans les chaſtimens Dieu a de longues patiences, & que c'eſt en cela meſme qu'il fait paroiſtre ſa clemence & ſa iuſtice tout enſemble, on ne peut pas auſſi douter de ſes bontez, mais lors qu'il faut exercer des vengeances il n'épargne perſonne, & il venge le tort que l'on luy fait auec des fureurs ſi terribles, que lors qu'il marche pour décharger les coups de ſa colere, il ſembleroit quaſi qu'il vient comme vn orage, ou qu'il ſeroit porté ſur les aiſles des tourbillons, auec des nuées de pouſſiere, qui s'éleuent deſſous ſes pas.

Fureur tres-iuſte & tres-terrible.

Baſan & le Carmel quelques feconds qu'ils aient eſté à produire tant de threſors à la Iudée deuiendront ſteriles, & la fleur du Liban tombant dans les meſmes langueurs ſe flaitrira bientoſt aux yeux meſme de ceux, qui la voioient auec tant d'ornemens & de delices. A la premiere de ſes demarches, & au ſeul ſon de ſes paroles les montagnes en ont ſenty des emotions, les collines ſe ſont auſſi fonduës d'effroy, & le plus lourd de tous les Elemens en a tremblé, donnant à toute la Nature les meſ-

mes conuulsions & les mesmes secousses.

Il me semble desia que sa tres-iuste indignation s'est repanduë sur Samarie, & sur toutes les terres d'Israel, il me semble que ie le vois qui vole, comme vn feu deuorant, ou comme le metail allumé, qui coule d'vn fourneau, de sorte que les pierres mesme se sont brisées & fonduës à ses approches par vn effort si violent, & & par vne chaleur si viue, qu'elles n'ont pû y resister.

Plaies incurables.

Mais ce qui doit sembler encore plus horrible, c'est que les playes de Samarie & d'Israel sont si grandes & si profondes, que l'on n'y doit quasi plus esperer aucun remede, & que le mal venant à se communiquer, comme vn chancre puant & contagieux, en suitte il ira infectant tout le Royaume de Iuda, & passera dedans Hierusalem, qui en sera reduite au desespoir.

Nous voicy donc prests de sortir des terres d'Israel, puisqu'à la fin ce pauure Peuple est contraint de quitter son pais, pour s'en aller gemir dessous le joug des Assiriens, & ressentir les premieres rigueurs d'vne triste captiuité, parmy des étrangers, & puis nous nous verrons bientost forcez d'aller sur les fleuues de Babylone mesler nos larmes auec la tribu de Iuda, qui auant que quitter son Royaume verra Hierusalem dedans le mesme estat, où nous auons veu Samarie.

PROSTITVTIONS HONTEVSES des terres d'Israel.

CHAPITRE XVI.



EN verité, ce n'est pas sans suiet que Dieu crioit par la bouche de ses Prophetes contre le Peuple d'Israel; *Mal-heur à vous qui n'auez que des pensées sacrileges, & des entretiens scandaleux, mal-heur à vous, qui vous seruez des ombres de la nuit, pour tramer dans vos licts ces mal-heureuses entreprises, que vous executez dés aussi tost que le iour est venu, & qui ne pensez pas que vous liurez la guerre à vostre Maistre, & que vos mains portent tousiours les armes contre luy, pour l'arracher par vne étrange felonie du Throsne de sa Majesté.* Anatheme diuin.

Pauure ville de Samarie tu as esté l'vne des plus heureuses places du monde, & tu vas estre la plus infortunée qui aie iamais esté. Israel, Israel, il faut quitter ces terres agreables, ces montagnes, & ces val-

lées, où il semble que le Ciel & les astres se fondoient tous les iours en rosée, pour s'en aller gemir dedans vn Royaume estranger, où tous les Elemens & toute la Nature seroient complices de tous tes crimes, s'ils ne seruoient à la Iustice, qui te prepare vne honteuse captiuité.

Desolation de la ville de Samarie.

Toy donc ô terre mal-heureuse, qui te vois menacée de tant de maux fay le mesme qu'vne mere éplorée : arrache les cheueux de ta teste, déchire-toy le sein, & couure-toy de cilice de cendre, & de poussiere, apres auoir perdu tous tes enfans, lesquels estoient tes plus cheres delices.

C'est maintenant qu'on se rira de tes miseres, & que tu vas seruir de suiet aux chançons que l'on fera de toy parmy toutes les ruës de Niniue.

Enfin l'Esprit de Dieu, lequel estoit si doux & si propice s'est retiré de toy, & ses desseins sont tels qu'on les dépeint, quand on ne parle que de rauages, que de fers, que de prisons, & de captiuité pour Israel & Samarie.

N'est-il pas raisonnable que ces Temples & ces Autels, & generalement tout ce

Royaume, qui a esté teint dans le sang d'vn si grand nombre de victimes, qu'on y a immolé en rougisse de honte, & qu'il sente la rigueur des supplices deus à ses crimes, puis que pour tant de graces & de faueurs, dont le Ciel l'a comblée, elle n'a eu que des mépris & des déloïautez enuers son bienfacteur.

Déloyauté punie.

Et en effect, qu'est-ce que Dieu a fait à Israel, & que peut-il luy reprocher, qui luy aye pû causer quelque dégoust, & quelque ennuy de son seruice? Israel répons luy, & si tu as au moins quelque pretexte assez specieux pour te couurir sers-t'en pour ietter quelque voile, & apporter quelque couleur à vne si lasche méconnoissance.

Est-ce donc pour cela qu'il t'a sauué auec tant de miracles de cette infame seruitude, est-ce pour ce suiet qu'il t'a donné Moyse, lequel marchoit en teste de tes troupes, & Aaron, qui offroit des victimes pour l'expiation de tes crimes, & Marie leur sœur, qui secondoit toutes leurs entreprises, & qui veilloit auec plus de soing sur celles de son sexe.

Obligatiõs mal reconnuës.

Mais quoy ces mal-heureux n'ont point d'oreilles pour oüir ces reproches, ou pour le moins

point de raison & de parole pour leur respondre, car ils se sont éleué des statuës & des Idoles sur toutes les montagnes, & parmy tous les bois; mais la pudeur ne permet pas qu'on soüille ce papier par le raport des saletez & des ordures effroyables, qu'ils ont commis, & dans leurs Temples, & dans leur logis.

Feceruntque sibi statuas & lucos in omni colle sublimi, & subter omne lignum nemorosum. 4.Reg 17.v.10.

Feceruntque verba pessima irritantes Dominum 4 Reg.14.v.11

Et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc. 4.Reg.17.v.12.

C'est donc assez que les Prophetes ayent lancé tous leurs foudres sur ces testes coupables, & qu'apres tant d'orages & de tempestes, qui les ont accueilly, ils soient enfin tombez dedans vn precipice, d'où ils n'ont garde de sortir, apres auoir violé toutes les loix diuines & humaines, apres auoir rompu l'accort que Dieu auoit passé auec leurs Peres, & refusé de se reduire dessous vn joug, où ils étoient forcez par leur deuoir, & par le droit d'vne tres-iuste obeïssance.

Sequutique sũt vanitates, & vanè egerunt. 4.Reg.17.v.15.

Car il semble premierement que ces aueugles se laisserent surprendre par les appas trompeurs & infideles des vanitez, dont les Gentils s'éleuoient des Idoles, contre tout le respect qu'ils étoient obligez de porter à la premiere verité, qui blasmoit ces excez, & qui leur en ostoit l'vsage par les deffences & les menaces, qu'elle leur en faisoit.

Et adorauerunt vniuersam militiam Cæli.

Où ce qui me paroist encore plus horrible est, qu'il ne leur suffisoit pas d'adorer le Soleil, & les Astres, qui sont dedans le Ciel, comme autant de soldats en bataille rangée, mais encore qu'ils furent

furent si stupides & si brutaux, que de presenter de l'encens à des veaux, qui passoient pour des Dieux parmy les étrangers.

Ils fléchirent aussi tous le genou deuant Baal, & pour expier par vn culte barbare & inhumain leurs plus sales impietez, ils consacrerent leurs enfans dessus des flammes homicides, ou par vn culte sacrilege, & dès superstitions abominables ils adioustoient creance à leur plus sottes fantaisies, & aux charmes les plus honteux de leurs deuins.

Seruierûntque Baal, & consecrauerunt filios suos, & filias suas, per ignem: & diuinationibus inseruiebant, &c. 4. Reg. 17. v. 17.

Erreurs extrauagantes.

C'est là aussi ce qui a mis par terre cette superbe Royauté, & cette fille d'Israel, qui se montroit si belle, & si pompeuse à tous ceux qui la regardoient. C'est ce qui l'a iettée dessous les pieds des Assiriens, & ce qui fait qu'il ne se rencontre personne, qui luy donne la main, pour la retirer de sa cheute.

Ne croyez pas pourtant qu'apres le desastre des Princes & du Royaume d'Israel, tous ces bois consacrez aux Idoles dessus la cime des montagnes doiuent tomber par terre: car pendant leur absence, & durant leur captiuité, ce ne sera encore qu'vne horrible desolation dessus tous ces Autels, que ces abominables auoient esté si temeraires & si impies, que de dedier à des Dieux pretendus.

Rauages continuez.

La capitale de ce Royaume fut donc la premiere infectée par ces cultes abominables: Sal-

manazar l'ayant peuplée des habitans, qu'il fit venir de Babylone, & de plusieurs autres Prouinces, qui étoient sous le ioug de ce Prince, de sorte que les autres villes de Samarie furent bien-tost infectées de cette contagion, & ce qui est encore plus étrange, c'est que pour faire vn commerce d'impietez plus effroiable, ces malheureux mettoient dessus vn mesme Autel les statuës de leurs Idoles, & l'image du vray Dieu d'Israel, comme si le Ciel & la terre, le iour & les tenebres, Dieu & les Diables pouuoient estre conioints dans vne mesme Religion.

Et cùm Dominum colerent, Diis quoque suis inseruiebant, &c. 4 Reg 17. v 33.

Vnions impossibles.

C'est là aussi le suiet qui émut la Iustice de Dieu de punir ces prophanes, & de les mettre en proye à la gueule des lions, qui deuorerent la plus grande partie de ces prophanateurs, & neantmoins, comme si Samarie ne se fut pû iamais lauer des taches, dont elle fut pour lors cruellement soüillée, elle a tousiours esté vne retraite infame d'apostats, & d'impies, qui se sont prostituez à toute sorte d'idolatries, & qui ont fait tout leur possible, pour établir dedans le monde vne monstrueuse Religion, & vn amas confus & ridicule des plus fausses diuinitez, qu'ils estoient bien si insensez que de vouloir conioindre dedans les mémes cultes auec le vray Dieu d'Israel, ce qui fut cause que ceux d'entre les Iuifs qui n'adoroient que le Dieu de leurs Peres, ne pouuoient pas auoir seulement du com-

Religion monstrueuse.

merce auec les habitans de Samarie, qu'ils regardoient comme des Anathemes, & des hommes excommuniez.

Ce qui paroiſt aſſez dedans ce fameux entretien que la Samaritaine eut auec le Meſſie, & dedans le rapport que Philaſtrius a fait des erreurs differentes d'vn Peuple ſi ſuiet à toute ſorte de changemens, & qui, comme l'a remarqué ſaint Epiphane, a touſiours conſerué les coutûmes anciennes de ces folles ſuperſtitions, auſquelles il s'étoit adonné, & deuant, & apres la déroute de ſon Empire.

Habent alias quaſdam dementia conſuetudines. S. Epiph hæreſ. 9 10. 11. 12.

Enfin ces idolatres étoient ſi inconſtans dans leur fauce creance, & ſi changeans dans leurs erreurs, que ie ne peux mieux comparer l'humeur de ces legers qu'à la chauue ſouris d'Æſope, que la monſtrueuſe compoſition qu'elle auoit dans ſes aiſles, dedans ſes pieds, & dans le reſte de ſon corps, faiſoit paſſer ſous les eſpeces differentes des animaux, auec leſquels elle ſe rencontroit.

Ainſi tous ces volages, comme l'a remarqué Ioſephe au chapitre huictiéme du Liure onziéme de ſes antiquitez, n'auoient point d'autre ſecte que les vaines idées de leurs folles erreurs, où les Loix mercenaires d'vn intereſt brutal, les tint dedans la Religion des Iuifs, pendant le regne d'Alexandre, lequel les fit changer de Profeſſion deſſous l'Empire d'Antioque Epi-

Suiet de changemét dans la Relgion des Iuifs.

phane, pource que les passions de ces deux Princes étoient bien differentes, & que ces inconstans les regardoient, comme les premieres intelligences de leur fortune, & de leur Religion.

LE REGNE D'EZECHIAS ROY de Iuda.

CHAPITRE XVII.

Les auantages des deserts.



'Est bien souuent dans des terroirs sauuages & infertils que les Cypres prennent naissance, c'est dedans les deserts qu'on rencontre des aigles, c'est dessous les rochers, & sous les antres de la terre que se forment l'or & le iaspe, & c'est encore au milieu des orages, & parmy les tempestes que les perles & l'ambre ont coûtume de s'enfanter.

Productiōs merueilleuses de la Nature.

Quelle merueille donc si quelquesfois parmy les hommes, où Dieu a mis vn abregé des plus rares effects qui soient en la Nature, on rencontre des productions semblables à celles-cy, & si dans les maisons les plus infortunées de la terre l'on voit des peres & des meres abandonnez à toute sorte de desastres, qui neantmoins mettent au monde les plus heureux enfans, qui ayent iamais esté.

Ainsi l'on ne peut pas douter qu'Achaz Roy de Iuda n'aye esté vn des Princes le plus cruel, le plus impie, & le plus débordé, qui eut iamais paru dans ce Royaume. L'on sçait que la plus part des Temples & des Autels de la Iudée furent honteusement pollus par ses idolatries, & par ses sacrileges, on sçait qu'il fit passer les plus beaux fruicts de son mariage, & les heritiers de son sceptre dessus des brasiers homicides, & qu'il offrit des sacrifices & de l'encens aux Idoles des Nations étrangeres dans la vallée de Benennon, où il se retiroit apres s'estre lassé parmy toutes les plus infames ceremonies, & les plus sales superstitions, qui se faisoient sur le haut des collines, & dans les bois.

Infames idolatries d'Achas.

Et cependant voilà ce Roy, qui a donné à la Iudée vn des plus saints & des plus accomplis Monarques, qui aye iamais porté vne couronne dessus sa teste, & qui a r'allié heureusement & genereusement les plus illustres & les plus rares qualitez, qu'on peut desirer dans vn Prince.

Ce fut Ezechias, qui à l'aage de vingt-cinq ans prit les resnes de cét Empire, & qui les tint encore plus long-temps, marchant tousiours tres-constamment dessus les traces de Dauid, dont la vertu & le courage commença de reuiure, pendant le regne de cét heureux Monarque, qui dissipa toutes les folles assembées de ses anciens, & fameux idolatres, dont le concours

Erat viginti-quinque annorum, cùm regnare cœpisset. 4 Reg. 18. v. 2. Et viginti nouem annis regnauit in Ierusalem. 4 Reg. 18. v. 3. Fecitque quod erat bonum coram Domino iuxta omnia

quæ fecerat David pater eius.
4 Reg. 18. v. 3.
Dissipauit ipse excelsa, & contriuit statuas, & succidit lucos, confregítque serpentem æneum, quem fecerat Moyses: siquidem vsque ad illud tempus filij Israel adolebant ei incensum.
4 Reg 18 v. 4.
Philastrius Episcopus Brixiensis lib. de heresib. cap 21.

plus ordinaire estoit parmy les bois.

Ce fut aussi luy-mesme, qui mit en pieces le serpent, que Moyse auoit fait faire, pour guerir les enfans d'Israel, lors qu'ils auoient esté mordus par les serpents, & auquel par la longueur & malice des temps, ce peuple tousiours ingrat, & tousiours aueugle faisoit des sacrifices, & offroit de l'encens, comme à l'vn de ses Dieux.

I'ay leu dans vn tres-graue Autheur, lequel estoit contemporain de saint Ambroise, qu'à mesme temps Ezechias fit effacer certaines inscriptions superstitieuses, que les Israelites auoient graué sur vn grand obelisque, lequel estoit dedans le Temple, à la place d'vne colomne, où ils prenoient des caracteres qu'ils portoient à leur col, & dont en suite ils se seruoient dedans leurs sacrileges.

I'ay plus de peine à croire ce qui se trouue dedans S. Anastase de Nicée, & ce qu'Eusebe a rapporté de cét Autheur, qui dit que le mesme Ezechias fit mettre au feu, ou pour le moins osta d'entre les mains du Peuple le Liure des Prouerbes & des Odes, que Salomon auoit composé de la nature des animaux, des especes des plantes, & des remedes particuliers & generaux à toute sorte de maladies, si ce n'est peut-estre que ce fut pour contraindre ce peuple d'auoir recours à Dieu, qu'il méprisoit dans ses necessitez,

Ingratitude & aueuglement populaire.

trouuant dedans ces Liures des remedes à tous ses maux.

Quoy que c'en soit, si Ezechias rauit à la posterité vn ouurage si profitable & si important, ce fut son zele & sa pieté qui luy mirent des foudres à la main, se resoluant plutost de le reduire en cendre & en fumée, que de laisser à la posterité la cause qui seruoit pour fomenter l'ingratitude du Peuple d'Israel enuers son bienfacteur.

Eos de medicina fustulit Ezechias propterea quod morborum medelas inde acciperet populus, & nihili facerent à Deo accipere curationem. Anastas. Nicænum ex Eusebio.

DISCORDE ENTRE EZECHIAS & Sennacherib.

CHAPITRE XVIII.



L'Année quatorziéme du regne d'Ezechias, Sennacherib Roy d'Assirie voiant ce Prince qui refusoit de luy payer quelques Tributs, alla bloquer les principales forteresses de ce Royaume, & apres quelque siege les reduisit enfin sous sa puissance, ce qui contraignit Ezechias de luy offrir toutes les conditions plus attraiantes, qu'on a coûtume de presenter à vn vainqueur, qui a la force & le pouuoir entre ses mains.

Anno decimo quarto Regis Ezechiæ ascẽdit Sennacherib Rex Assyriorum ad ciuitates Iuda munitas, & cœpit eas. 4. Reg. 18. v. 13.

A cét effet il enuoia quelques Ambassadeurs dedans la ville de Lachiz, qui asseurerent Senna-

Tunc misit Ezechias Rex Iuda nuntios ad

cherib de son obeïssance, auec parole de sa part qu'il estoit tres-marry de luy auoir donné suiet de s'armer contre luy, qu'il connoissoit sa faute, & qu'il le supplioit de se retirer de ses terres, & s'asseurer qu'il luy feroit payer tous les tributs, ausquels il voudroit l'obliger, ce qu'entendant Sennacherib, & ne pouuant pas refuser des offres si honnestes, il demanda trois cent talens d'argent, & trente talens d'or, & Ezechias pour satisfaire à sa demande prit tout l'argent, qui se trouua dedans la maison du Seigneur & dedans ses thresors, faisant mesme briser les portes & lames d'or, que luy-mesme y auoit fait placer, pour assouuir l'ardeur & la violence du Roy des Assiriens, qui cependant luy deputa quelques-vns de ses Gardes ou de ses Capitaines, lesquels estant venus iusqu'aux portes de Ierusalem demeurerent aupres de l'Aqueduc de la Piscine, laquelle estoit prés le champ des foullons, d'où ils furent si insolens, que de faire sommer le Roy, comme pour s'en venir paroistre en leur presence, & receuoir les ordres qu'ils portoient.

Regem Assiriorum Lachis, dicens, Peccaui, recede à me: & omne, quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque Rex Assiriorum Ezechiæ Regi Iudæ trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.

4. Reg 18 v. 14. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo domini, & in thesauris Regis.

4. Reg. 18. v 15. In tempore illo confregit Ezechias valuas Templi Domini, & laminas auri, quas ipse affixerat, & dedit eas Regi Assiriorum.

4. Reg 18. v. 16. Misit autem Rex Assiriorum Tharthan de Lachis ad Regem Ezechiam, cum manu valida Ierusalem: qui cùm ascendisset, &c.

4 Reg 18 v. 17. Vocaueruntque Regem.

4. Reg. 18. v 18. Egressus est autem ad eos Eliacim, &c.

4. Reg. 18 v 18.

Mais Ezechias ne deuant pas s'abaisser à cette sorte de soumission, qui eut fait tort à son authorité, leur enuoia Eliacim fils d'Elcias, Maistre d'Hostel, & Sobna l'vn de ses Secretaires, auec le fils d'Asaph, commis sur les Registres, ausquels voicy la commission que Rabsacez donna de la part de son Maistre ; *Allez*, dit-il,

il, dire à Ezechias, que le grand Roy des Aßiriens s'étonne, comme il est si hardy, que de vouloir mettre ses esperances sur le secours qu'il se promet de Pharaon & de l'Egipte, ne voyant pas qu'il s'appuie sur vn roseau fragile, qui ne se peut que rompre entre ses mains; que si peut-estre il s'attend auec vous de receuoir encor du secours du Seigneur & du Dieu qu'il adore, n'est-ce pas là se flatter sur de folles attentes, puisqu'il a fait abbatre tous les Autels, où l'on faisoit des sacrifices dans le milieu des bois, & que presque pas vn de ses predecesseurs n'a esté si hardy, que de contraindre tous ses sujets à n'auoir point ailleurs d'autres Autels, & d'autres Temples que dans Hierusalem.

Dixitque ad eos Rabsaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dicit Rex magnus, Rex Assiriorum: Quæ est ista fiducia, qua niteris. 4 Reg. 18. v. 19. Forsitan inisti consilium, vt præpares te ad prælium. 4. Reg 18. v. 20. An sperasin baculo arundineo atque confracto Ægypto. Quod si dixeritis in Domino Deo nostro habemus fiduciam: nonne est iste, cuius, &c. 4 Reg. 18. v. 22.

Si vous voulez donc vous renger dessus des loix plus legitimes, & reconnoistre le Roy des Aßiriens pour vostre Souuerain, ie suis tout prest à vous donner iusqu'à deux mille cheuaux, si vous auez des gens pour les monter.

Nunc igitur transite ad dominum meum Regem Assiriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an habeatis ascensores eorum. 4. Reg. 18. v. 23.

Apres ces offres, voyez si vous deuez encore auoir confiance sur les grandeurs imaginaires de Pharaon & de l'Egipte, ou

Et quomodo resistere potest ante vnum satrapam de seruis domini mei

Continuant donc de leur parler en Langue Iuifue, & se tenant debout en presence de tout le Peuple, lequel estoit sur le bord des murailles.

Stetitque Rabfaces, & exclamauit voce magna Iudaicè, & ait, &c. 4. Reg 18. v. 28.

Oyez, s'écria-il, les paroles du grand Roy d'Aßirie, c'est de sa part que ie vous parle, prenez bien garde à ne vous point laisser surprendre par les promesses d'Ezechias, mais iettez-vous plutost entre les bras & dessous la puissance d'vn Souuerain, lequel vous peut faire ioüir paisiblement de tous vos biens, iusqu'à tant qu'il vous fasse passer dedans vn seiour de delices, & dans vn Paradis terrestre, où la Nature vous sera si prodigue, & ses faueurs si continuës & si constantes, que la mort mesme, qui met des termes à toutes choses, & laquelle est égallement inexorable pour toute sorte de personnes, & dans tous les Empires, aura de la veneration pour celuy de ce Prince, qui vous offre le sien, pour y faire vostre demeure, & y prendre la qualité de ses suiets.

Nolite audire Ezechiam: Hæc enim dicit Rex Assiriorum: Facite mecum quod vobis est vtile, & egredimini ad me: & comedet vnusquisque de vinea sua, &c. 4. Reg 18 v. 31. Donec veniam, & transferam vos in terram fructiferam, & fertilem vini, &c. 4 Reg. 18. v. 32.

Ne vous fiez donc plus desormais aux paroles d'Ezechias, lequel ne peut que vous tromper, auec toutes les asseurances de ce secours, qu'il vous promet.

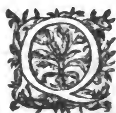
Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos. 4. Reg 18. v. 32.

ſes à Dieu, & qui n'étoient capables que d'exciter des emotions plus execrables dedans l'eſprit de ceux, qui en étoient les principaux Autheurs, & puis, comme dit ſaint Cyrille d'Alexandrie, pource qu'en ces rencontres il s'agit de la cauſe de Dieu, & des intereſts de la Religion, & de l'Eſtat, que l'on attaque, il eſt beaucoup plus à propos d'éteindre auec ſes larmes, que d'allumer par des réponſes bien ſouuent inutiles de ſemblables embraſemens.

Quia imperitis sermonibus, & fastus barbarica linguaque contra Deum, petulanti illacrimari potius quàm reclamare oportet. Cyrill. Alex in cap 37. Isaia.

VICTOIRE D'EZECHIAS deſſus Sennacherib.

CHAPITRE XIX.



Vel ſpectacle, qu'vn Roy qui deſcend de ſon Throſne, & qui quitte ſon diadême, & ſon manteau Roial, pour ſe ietter deſſus la terre, & ſe veſtir d'vn ſac, & d'vn cilice tout couuert de pouſſiere & de cendre! & neantmoins qui le croiroit que la fortune, laquelle toute inſolente & ſuperbe qu'elle eſt, deuroit touſiours eſtre dans le reſpect pour le regard de ces perſonnes ſouueraines, eſt bien par fois ſi temeraire, que de les attaquer, & d'en faire le plus effroiable ſuiet de ſes mépris & de ſes cruautez?

Spectacle lamentable.

Inſolence cruelle.

Coup du Ciel.

Mais pour ne point donner à vn destin fatal & hazardeux des effets si estranges, & pour oster à la Fortune vne occasion d'où il semble qu'elle pourroit s'énorgueillir, & se rendre plus insolente, donnons plutost à la diuine Prouidence, ce qu'on ne peut luy refuser sans sacrilege, & disons que c'est elle, qui fait dans les Empires, & à la veuë de tous les Peuples des changemens si prodigieux, pour faire voir dedans ces grands exemples que le bon-heur est bien souuent vn ennemy perfide & déloial, au lieu que l'infortune est vn amy sincere & veritable.

Changemét prodigieux.

Il ne faut donc pas empescher le cours de cette sage & diuine intendante sur Ezechias, lequel ayant appris tous les mauuais desseins du Roy de l'Assirie, & se voyant persecuté auec toute sorte de violence, par l'oppression & les armes de ce Tiran, se condamne luy-mesme à ces supplices volontaires, où la douleur a coûtume d'abandonner vn pauure cœur, qui ne croit pas trouuer vn remede plus naturel à ses souffrances, que ces douces & genereuses humiliations, qui se trouuent dedans la Penitence.

Quæ cum audisset Ezechias Rex scidit vestimenta sua, opertúsque est sacco, ingressúsque est domum Domini.
4. Reg. 19. v. 1.

Humiliatiós tres-genereuses.

Il ietta donc vn grand cilice sur ses épaules, & entrant dans le Temple, pour s'y ietter entre
2. les bras de Dieu, comme dedans l'asile & la retraite plus asseurée qui luy restoit, il déchira ses vestemens en presence de tout le Peuple, & puis il enuoya à Isaie Sobna auec les plus anciens de

Et misit Eliacim præposi-

tous les Preſtres, veſtus d'vn grand habit de penitence, pour dire à ce Prophete, *Que le grand iour de la tribulation & du ſupplice general des offences eſtoit enfin venu, Iour déplorable, auquel tant d'horribles blaſphemes, & d'execrables ſacrileges auoient eſté commis, & auquel ſon Royaume eſtoit enfin reduit dans les meſmes extremitez, où ont coûtume de ſe trouuer les femmes, quand elles ſont parmy les conuulſions, & dedans les tranchées de leur accouchement, ſans qu'elles puiſſent ſe deliurer du fruict, qu'elles portent dans leurs entrailles: & au reſte, que ſi le Dieu qu'ils adoroient auec ce Prophete venoit à oüir les paroles impies de Rabſaces enuoyé de la part de ſon Maiſtre le Roy des Aßiriens, pour blaſphemer contre le Seigneur d'Iſrael, & pour deshonorer ſon nom par des iniures execrables, il le prioit d'interceder en ſa faueur, & de tenir ſous ſa protection les reſtes pitoyables de ſon Royaume, que ce Tyran taſchoit d'exterminer.*

tum domus, & Sobnam ſcribam, & ſenes de ſacerdotibus, opertos ſaccis, ad Iſaiam filium Amos. 4. Reg. 19. v. 2. Qui dixerunt: Hæc dicit Ezechias: Dies tribulationis, & increpationis, & blaſphemiæ, dies iſte: venerunt filij vſque ad partum, & vires non habet parturiens. 4. Reg. 19. v. 3.

Si fortè audiat Dominus Deus tuus omnia verba Rabſacis, quem miſit Rex Aſſiriorum dominus ſuus, vt exprobraret Deum viuentem, & argueret eum verbis. 4. Reg. 19. v. 4.

N'eſt-ce pas là vne demande tres-legitime? mais voyons la replique qu'Iſaie luy fit.

Allez, leur repart ce Prophete, *dire au Roy voſtre Maiſtre, que ſon Dieu & le*

Dixitque eis Iſaias: Hæc dicetis domino

mien luy commande de ne se point épouuanter de toutes les iniures, & de tous les blasphemes, qui ont esté vomis par les Legats du Roy des Aßiriens, & que le Ciel s'en va ietter l'esprit de ce Monarque dans des terreurs mille fois plus estranges, que celles où vous auez esté, lors qu'il a commencé de vous faire la guerre: & puis il sera bien contraint de faire vne honteuse retraite aux premieres allarmes, qui luy viendront de ses desastres, & apres la nouuelle d'vne ruine totale, qui à la fin n'aura point d'autres bornes, que celles d'vne mort malheureuse.

vestro: Hæc dicit Dominus: Noli timere à facie sermonum, quos audisti, quibus blasphemauerunt pueri Regis Assiriorum me. Reg. 19. v. 6. Ecce ego immittam ei spiritum, & audiet nuntium, & reuertetur in terram suam, & deiiciam eum gladio in terra sua. 4. Reg. 19. v. 7.

Cependant Rabsacez ayant finy sa commission, s'en vint trouuer ce pauure Prince, qui assiegeoit la ville de Lobna, apres la prise de Lachis, & sur ces entrefaites, voicy vn courrier qui arriue, & qui luy vient donner aduis, que Tharacas Roy d'Etiophie estoit desia sorty de son pays auec vne puissante armée, pour luy venir faire la guerre, ce qui l'obligea de quitter le dessein qu'il auoit de s'en venir mettre le siege deuant Ierusalem, & de deputer seulement quelques couriers à Ezechias, qui le prierét encore de sa part, de ne se point flatter dessus les esperances, qu'il témoignoit auoir sur le secours imaginaire, qu'il attendoit d'vn Dieu, qui ne pouuoit

Reuersus est ergo Rabsacez, & inuenit Regem Assiriorum expugnantem Lobna, &c. 4. Reg. 19. v. 8. Cúmque audisset de Tharaca Rege Æthiopiæ, dicentes: Ecce, egressus est vt pugnet aduersum te: & iret cõtra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens. 4. Reg. 19. v. 9. Hæc dicite Ezechiæ Regi Iudæ. Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam, &c. 4. Reg. 19. v. 10.

uoit les deliurer de la fureur inéuitable des Aſſiriens, leſquels s'étoient touſiours rendus les Maiſtres de toutes les Nations qu'ils auoient attaquées, & qui nonobſtant tous les Dieux tutelaires des Prouinces & des Royaumes, où ils auoient porté leurs armes, étoient venus glorieuſement à bout de leurs deſſeins.

Tu enim audiſti quæ fecerunt Reges Aſſiriorum, &c 4. Reg. 19. v. 11.

Alors Ezechias prenant les lettres de ces Ambaſſadeurs, il monta dans le Temple, & il les mit toutes ouuertes & déployeées ſur l'Autel, deuant lequel il fit cette priere.

Itaque cùm accepiſſet Ezechias litteras de manu nuntiorum, aſcendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino. 4. Reg. 19. v. 14.

Seigneur, Dieu des armées, que les Iſraelites adorent, & dont le Throſne eſt éleué deſſus les aiſles des Cherubins, vous eſtes le Dieu ſeul, qui preſidez deſſus tous les Empires de l'Vniuers, leſquels vous appartiennent à iuſte titre, puiſque c'eſt vous, qui auez creé le Ciel & tous les Elements, ſoyez donc fauorable aux tres-humbles prieres que nous faiſons à voſtre Majeſté, & ayez compaſſion de voſtre Peuple, qui a horreur de toutes les iniures, & de tous les blaſphemes, que le ſuperbe & impie Sennacherib vomit contre voſtre ſaint Nom.

Et orauit in conſpectu eius, dicens: Domine Deus Iſrael, qui ſedes ſuper Cherubin, tu es Deus ſolus Regum omnium terræ, tu feciſti cælum & terram. 4. Reg. 19. v. 15. Inclina aurem tuam, & audi: aperi Domine oculos tuos, & vide, &c. 4. Reg. 19. v. 16.

Il eſt cependant veritable, & on ne peut pas nier, que les Roys d'Aſſirie ſes deuanciers n'ayent rauagé pluſieurs Nations, &

Verè Domine diſſipauerunt Reges Aſſiriorum Gentes, & terras omnium. 4. Reg. 19. v. 17.

Et miserunt Deos eorum in ignem : non enim erant Dij, sed opera manuum hominum ex ligno, & lapide, & perdiderunt eos. 4. Reg. 19. v. 18.

desolé plusieurs Prouinces, qu'ils se vantent d'auoir mis sous leur joug, & dont ils ont bruslé les Dieux, lesquels en verité n'étoient que des Idoles inanimées, & des vains simulachres, où les hommes auoient tasché de mettre dans du bois & des pierres quelques traits apparens d'vne fausse Diuinité.

Nunc igitur Deus noster saluos nos fac de manu eius, vt sciant omnia Regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus. 4. Reg 19. v. 19.

SauueZ-nous donc Seigneur, de la puissance, & des fureurs impies & sacrileges de ces impitoyables, & que tous les Royaumes de la terre apprennent auiourd'huy que vous estes le seul & vnique Seigneur, qu'ils doiuent adorer.

Misit autem Isaias filius Amos ad Ezechiam, dicens: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Quia deprecatus es me super Sennacherib, &c. 4. Reg. 19 v. 20

A ces prieres, voicy quelle fut la réponse que Dieu fit à Ezechias par l'entremise d'Isaie, où s'addressant premierement à la ville de Ierusalem.

Iste est sermo, quem locutus est Dominus de eo : Spreuit te, & subsannauit te, virgo filia Sion, &c. 4 Reg. 19. v 21.

He quoy, dit-il, *ô fille de Sion, il t'a donc méprisée, & quoy que tu ays conserué tousiours ton pucelage parmy les violences de tous tes ennemis, qui n'ont iamais pû te reduire sous leur puissance, & il t'a traitté honteusement, & ce barbare a bien esté si temeraire, que de hocher la teste, & se rire de toy, ô ma chere Ierusalem.*

Et puis, apres cette Apostrophe, Ezechias

pour rabatre l'orgueil & l'insolence du Roy des Assiriens.

Mais sçais-tu bien, dit-il, *à qui s'addressent tes reproches, qui c'est que tu blasphemes, sur qui c'est que tu cries d'vne voix orgueilleuse & altiere, & contre qui tu as esté si impudent que de leuer la teste.*

C'est le Dieu des armées, & le Protecteur du Peuple d'Israel, & neantmoins tu as esté si aueuglé dedans ton insolence, que de dire publiquement, que tu estois monté sur la cime des plus hautes montagnes auec tous tes chariots, & toute ta cauallerie, oüy tu t'es vanté arrogamment de tes proüesses, tu as dit que tu auois applani les rochers, & renuersé tous les obstacles, qui s'étoient rencontrez sur les chemins les plus inaccessibles: c'est toy aussi, qui t'es glorifié d'auoir passé au dessus du Liban, d'auoir coupé ces beaux sapins, qui s'éleuoient iusques aux nuës, & d'auoir penetré iusques au Mont Carmel, en découurant ses retraites les plus cachées; enfin la force de tes armes a esté telle, & tes soldats en si grand nombre, comme tu l'as publié toy-mesme, qu'ils ont desseiché les estangs, les reser-

Cui exprobrasti, & quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, & eleuasti in excelsum oculos tuos? contra sanctum Israel. 4. Reg. 19. v. 22.

Per manum seruorum tuorum exprobrasti Domino: In multitudine curruum meorum. 4. Reg. 19. v. 23.

uoirs, & les cisternes de toutes les contrées, où ils ont mis le pied, ce qui les obligeoit de percer les montaignes, pour les y faire boire, & de creuser des puits iusqu'aux endroits où l'on croyoit qu'il estoit impossible de rencontrer de l'eau.

Nunquid non audisti quid ab inimo fecerim? ex diebus antiquis plasmaui illud, & nunc adduxi: eruntque ad ruinam collium pugnantium ciuitates. 4.Reg.19.v.25.

Mais quoy, pauure insensé, ne sçais-tu pas que toutes ces victoires, & tous ces exploits prodigieux, que tu t'attribues auec tant d'arrogance, ne sont que les effects d'vne puissance plus souueraine, & plus independente que la tienne? ne sçais-tu pas que c'est la main inuisible du Tout-puissant, qui en a tracé les desseins? & peux-tu ignorer que tous ces accidens dont tu fais des triomphes si ridicules auec tant d'iniustice, & tant de vanité, ne soient que les proiects du conseil admirable de Dieu, lequel voulant chastier des Nations criminelles, a fait ébouler sous tes pieds les montagnes, applanir les rochers, tomber les forteresses, & soumettre dessous tes loix les plus superbes villes, où ces peuples croioient auoir des donjons imprenables, & des aziles contre l'effort de tous leurs ennemis.

C'est donc de quoy tu ne dois pas prendre

ſuiet d'vne gloire ſi iniurieuſe à Dieu, puis que c'eſt luy qui a oſté les forces & le courage des habitans de ce pays, & qui apres auoir ietté leurs plus belles Prouinces dedans l'effroy, & dedans la terreur, leur a comme rauy tous les moyens de ſe pouuoir deffendre, de ſorte que dans vn eſtat ſi pitoyable ils ne pouuoient que ſeruir de ſuiet aux victoires des ennemis, & ils étoient comme des corps paralitiques, qui demeuroient perclus dans vne honteuſe confuſion, où ils n'auoient pas plus de reſiſtance, que le foin des prairies, & que l'herbe des paturages, ou que ces plantes infertiles, qui croiſſent ſur les toicts des maiſons.

Et qui ſedent in eis, humiles manu, contremuerunt, & facti ſunt ſicut fœnum agri, & virens herba tectorum, quæ areſacta eſt antequam veniret ad maturitatem 4. Reg. 19. v. 26.

I'ay veu auſſi tous les deſſeins que tu te propoſois, i'ay ſceu tous les preparatifs que tu faiſois pour ton départ, & rien de tout ce que tu as pû faire, ou dire, ou penſer, dedans, ou dehors ton Royaume ne m'a eſté caché. I'ay méme remarqué l'aueuglement & la brutalité de ton eſprit, lequel s'eſt reuolté contre toy-meſme, lorſque tu n'agiſſois que deſſous ta conduitte, & quand tu as eſté ſi acariaſtre, que de vouloir flaiſtrir mon nom & ma memoire par des diſcours

Habitaculum tuum, & egreſſum tuum, & introitũ tuum, & viam tuam ego præſciui, & furorem tuum contra me. 4 Reg. 19. v. 27.

Superbia tua aſcendit in au-

res, ponam itaque circulum in naribus tuis, & camum in labiis tuis, & reducam te in viam per quam venisti.
4 Reg 19. v. 28.

atroces, ie les ay tous oüy. C'est le suiet qui m'oblige à present pour abattre ton insolence, & de te traitter comme vne beste.

Apres que Dieu eut lancé tous ces foudres contre Sennacherib par la bouche de son Prophete, voicy l'adresse qu'il fit à Ezechias.

Tibi autem Ezechia hoc erit signum: Comede hoc anno quæ reperetis.
4 Reg. 19. v. 29.

Mais toy mon cher Ezechias, ne te mets point en peine de l'affliction, & des malheurs, où ton Peuple est à present plongé, & au reste, pour vn signe euident de ma protection sur ta personne & dessus ton Royaume; sçaches que la campagne toute battuë & rauagée qu'elle a esté par les troupes des Asiriens ne cessera pas pour cela de produire tout ce qui peut estre necessaire pour nostre nourriture.

In secundo autem anno quæ sponte nascuntur.
4 Reg 19. v. 29.

L'année suiuante vous ne semerez point, pource que Sennacherib retournant des frontieres d'Ethiopie rauageroit tous vos labeurs, & pource que vous serez abondamment repuz des fruits que les arbres rapporteront.

Porro in tertio anno seminate, metite, & plantate vineas, & comedite.
4 Reg. 19. v. 29.

Mais la troisiéme année vous semerez vos grains, & planterez vos vignes, dont vous ferez apres vne heureuse recolte, &

alors ceux qui ſeront reſtez de la funeſte Iuda multiplieront, comme ces plantes, que nous voyons prendre racine dans vn bon ſol, & qui iettent apres leurs branches & leurs fruits auec plus d'abondance.

Et quodcũque reliquum fuerit de domo Iuda mittet radicem deorſum, & faciet fructum ſurſum. 4.Reg.19. v.30.

De ſorte que Ieruſalem s'ira tous les iours rempliſſant d'vn nombre infini d'habitans, leſquels ſeront originaires d'vne nation ſi fortunée, & comme les reliques de ces ames d'élite, qui furent preſeruées ſur la montagne de Sion, ainſi apres tant de tempeſtes & tant de troubles on verra naiſtre le calme & le repos dans cette Reyne des prouinces, & on verra tous les rauages des Aßiriens qui ſe repareront, pour releuer la gloire de la Iudée, qui reprendra ſon ancienne beauté, apres auoir receu de nouuelles ardeurs par le ſecours du grand Dieu des armées.

De Ieruſalem quippe egredientur reliquiæ, & quod ſaluetur de mõte Sion: zelus Domini exercituum hoc faciet. 4. Reg.19. v.31.

C'eſt pour cela que le Ciel a deſia proferé ſes Oracles contre le Roy des Aßiriens, qui n'entrera iamais dans cette ville, ſa ſainte prouidence ne luy permettant pas de faire aucune breche dans des murailles, qui ſeruent de rempars à cét aſile fortuné, & ainſi tous les traits des ennemis s'émouſſeront à

Quam ob rem hæc dicit Dominus de Rege Aſſiriorum: non ingredietur vrbem hanc, &c. 4.Reg.19. v.32.

ſes ſeules approches, & iamais les ſoldats ne ſeront ſi hardis que d'éleuer leurs armes & leurs boucliers pour y planter vne eſcalade.

Per viam qua venit reuertetur, & ciuitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus. 4 Reg. 19. v 34.

Non certes ils ne feront iamais faire des forts & des tranchées pour l'inueſtir, & iamais ils n'entreront dedans pour la mettre au pillage : mais ſe voyant contraints de faire vne honteuſe retraite, ils n'en rapporteront que du regret & de la honte.

Protegam vrbem hanc, & ſaluabo eam propter me, & propter Dauid ſeruum meum. 4. Reg. 19. v. 34.

Factum eſt igitur in nocte illa venit Angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſiriorum centum octoginta quinque millia, &c. 4 Reg. 19. v. 35.

La défaite de Sennacherib.

Reuerſus eſt Sennacherib Rex Aſſiriorum, & remanſit in Niniue. 4. Reg 19. v. 36.

Ce ſont les promeſſes & les paroles de Dieu meſme, lequel s'eſt engagé à ſoutenir Ieruſalem, tant pour ſes propres intereſts, que pour l'amour de Dauid ſon tres-fidele ſeruiteur, tel fut auſſi l'effect qui s'enſuiuit bientoſt apres des aſſeurances ſi authentiques, puiſqu'à peine Sennacherib eut-il planté le ſiege deuant Ieruſalem apres ſon retour du voiage d'Ethiopie, que dés la meſme nuit qu'il arriua, l'Ange du Seigneur s'en vint ſe ietter ſur ſon armée, où il tua cent & quatre vingt mille perſonnes, & dés le grand matin du iour ſuiuant les Iuifs venants à faire vne ſortie de leur ville, ne rencontrerent ſur le champ de bataille qu'vn amas de corps morts, le Roy meſme des Aſſiriens ne pouuant qu'auec peine s'en retourner deſſus ſes pas, pour chercher à Niniue quelque lieu de retraite, tandis que la Iuſtice

Iustice souueraine de Dieu luy preparoit vn chastiment de plus longue durée, & qui deuoit luy estre plus sensible, car quelque temps apres cette honteuse déroute, ayant eu le loisir de reconnoistre & déplorer l'estat de ses miseres, comme il offroit des sacrifices dedans le Temple de Nesroch il fut tué par Adramelech & Sarasar ses propres enfans, qui s'estans refugiez dessus les terres d'Ararat apres ce sacrifice; Asarrhadon son ieune fils luy succeda.

Cúmque adoraret in Templo Nesroch Deum suum, Adramelech & Sarasar filii eius percusserunt eum gladio, & fugerunt in terram Armeniorum, & regnauit Asarthadon filius eius pro eo. 4. Reg. 19. v. 37.

LA GVERISON MIRACVLEVSE d'Ezechias.

CHAPITRE XX.



LOrs que Sennacherib fut sorty de Iudée pour s'en aller liurer bataille à Taracas Roy d'Ethiopie Ezechias tomba dans vne maladie mortelle, ou Isaie voiant ce Prince abandonné de tous les Medecins l'alla trouuer de la part de Dieu, & luy dit, *Sire voicy vne estrange nouuelle, que ie viens apporter à vostre Majesté, i'ay ordre de luy dire qu'elle pense serieusement à sa conscience, & aux affaires de son Royaume, puis que l'heure est*

In diebus illis ægrotauit Ezechias vsque ad mortem, & venit ad eum Isaias filius Amos, Propheta, dixitque ei: Hæc dicit Dominus Deus, Præcipe domui tuæ: morieris enim tu, & non viues. 4. Reg. 20. v. 1.

Heure mortelle.

venuë, où à la fin elle s'en va mourir.

Qui conuertit faciem suam ad parietem, & orauit Dominum, dicens. 4 Reg. 20. v. 2.

A ces paroles ce pauure Prince sentant son cœur comme frappé d'vn coup de foudre, afin de décharger plus librement vne partie de la douleur, où il se vit plongé, & pour témoigner à Dieu seul l'excez de ses resentimens, il detourna sa face du costé du paroy, & fit cette priere.

Obsecro Domine, memento quæso quomodo ambulauerim coram te in veritate, & in corde perfecto, & quod placitum est coram te fecerim. Fleuit itaque Ezechias fletu magno. 4. Reg. 20 v. 3.

Priere du Roy Ezechias.

Arbitre souuerain de la vie de tous les hommes, mon Dieu auez-vous donc pû oublier les tres-humbles seruices de l'vn de vos fideles seruiteurs? Seigneur, encore que toutes nos soumissions, tous nos respects & nos hommages ne soient que des deuoirs tres-legitimes, ausquels nous sommes obligez, & qu'ils ne soient presque iamais considerables, ie prie neantmoins vos plus cheres bontez de m'estre à ce coup fauorables, & vous resouuenir que la plus ordinaire, & la plus violente de toutes mes passions a tousiours esté de vous rendre seruice auec toute sorte d'amour & de sincerité. Ouy mon Dieu, ie vous supplie de vous resouuenir auec quel zele & quelle pureté i'ay tasché de marcher sur tous les pas que vous m'auez tracé, & comme obeissant exactement à tous vos ordres, ie n'ay iamais eu de

desir, que de me rendre de iour en iour plus agreable aux yeux de vostre Majesté.

Ce que disant d'vn cœur vrayment touché d'amour & de douleur : d'amour pour le regard de Dieu, auquel il s'adressoit, & de douleur, à cause de l'estat pitoyable où il estoit reduit, il fit tres-clairement paroistre la douce violence & l'excez amoureux & sincere de tous ses sentimés: car ses soupirs & ses sanglots venans trop à la foule, & luy ostans enfin l'vsage de la voix, il se troua contraint de dõner à ses yeux toute la liberté qu'on ne leur peut rauir en semblables rencontres, versant ainsi deux fontaines de larmes, qui émeurent si fortement la clemence de Dieu, qu'à mesme temps il commanda au Prophete Isaie, qui s'en estoit desia allé en son logis de retourner voir Ezechias, & luy dire qu'il prit courage, & au reste que *le Seigneur Dieu de Dauid, & le Pere de ses ancestres, s'estoit laissé fleschir par ses soupirs & par ses larmes.*

Cœur touché de douleur & d'amour.

Le langage des larmes tres-eloquent.

Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrij, factus est sermo Domini ad eum, dicens. 4 Reg 20. v. 4.

Ouy, dit-il, *Ezekie prenez courage, c'est le Dieu d'Israel & de Dauid, lequel vous parle par ma bouche, & qui ayant oüy les accents pitoiables de vos prieres, & veu l'excez de la douleur, où vous estes plongé, a resolu de vous donner tout ce que*

Reuertere, & dic Ezechiæ duci populi mei: Hæc dicit Dominus Deus Dauid patris tui: Audiui orationem tuam, & vidi lachrymas tuas: & ecce sanauite, &c. 4. Reg 20. v. 5.

vous souhaitez, que si tous les remedes qui sont en la Nature; sont peut-estre trop foibles pour vous sauuer la vie, ie feray des miracles pour vous deliurer de la mort.

Addam diebus tuis quindecim annos sed & de manu Regis Assiriorum liberabo te, & ciuitatem hanc, & protegam vrbem istam propter me, &c. 4.Reg.20. v.6.

Puis donc que vous souhaittez d'estre guerry vous le serez, & voila que i'adioute aux iours de vostre vie encore quinze années, & outre cette grace, ie vous deliureray de la puissance du Roy des Aßiriens, & prenant vostre ville en ma protection, ie la preserueray de la violence de ses hostilitez, & de tous ses efforts, & puis pour vous donner encore de plus illustres asseurances, & afin que vous ne puißiez aucunement douter de la verité de mes promesses: voicy vne marque infaillible du secours que ie vous vas donner contre vos ennemis, & de la prolongation de vostre vie.

Hoc autem tibi erit signum à Domino quia faciet Dominus verbum hoc quod locutus est. Isaiæ c.38.v.7.

Ecce ego reuerti faciam vmbram linearum per quam descenderat in horologio Achaz in sole, retrorsum decem lineis. Isaiæ c.38.v 8.

Je feray retourner en arriere l'ombre, qui à present est sur le cadran au Soleil d'Achab de dix lignes, & quoy qu'elle soit descenduë iusqu'au midy, ie m'en vay l'obliger de rebrousser chemin iusqu'au point d'où elle est partie auec l'étonnement de tous ceux, qui en seront tesmoins.

Et aussi tost les lumieres superbes & orgueil-

leuſes de cét Aſtre, qui eſt touſiours conſtant & arreſté dedans ſes courſes furent contraintes de rendre obeïſſance à celuy qui les a creez, & remontant au terme de leur départ, l'ombre qui eſt touſiours captiue deſſous les meſmes loix, paru à meſme iour pour la ſeconde fois ſur la dixiéme ligne.

Et reuerſus eſt Sol decem lineis per gradus, quos deſcenderat. Iſaiæ c 38 v 8.

Soleil obeïſſant.

He bien n'y a-il donc pas ſur la terre, & dans le cœur des hommes des flames aſſez púres & aſſez fortes, pour faire iuſque dedans le Ciel, & dans le ſein de Dieu de ſemblables embraſemens.

Embraſement miraculeux.

Quelle bonté plus grande & plus prodigieuſe ſe peut-on figurer, que de donner à vne larme, à vn ſoupir, & à vne premiere demande la deliurance d'vne derniere extremité, dont il n'y a preſque iamais d'appel & de delay, quand vne fois l'arreſt en eſt porté.

Bonté admirable de Dieu.

N'eſt-ce pas là eſtre vainqueur d'vne puiſſance qui ne peut pas eſtre vaincuë que par ſoy-meſme, & par les meſmes armes qu'elle met dans les mains de ceux à qui elle reſoult de donner la victoire.

CANTIQVE D'EZECHIAS.

CHAPITRE XXI.

L n'y a donc plus de monſtres à craindre ſur la terre, puis qu'il ſuffit de ietter vn élan vers le Ciel, pour ſe rendre propices toutes ſes graces. La mort, la peſte, la famine, la guerre, & toutes ces puiſſances cruelles & hideuſes qui font tant de rauage dedans le monde ne doiuent plus donner de ſi triſtes & ſi funeſtes conuulſions à nos cœurs, puis que celuy, qui peut tout ce qu'il veut, & qui ne peut quaſi rien refuſer à nos deſirs, quand ils ſont legitimes, peut rompre tous leurs traits, & arreſter leur rage & leurs fureurs, lors qu'elles s'arment pour nous faire la guerre.

Prieres conquerentes.

Mon Dieu que ces penſées ſont agreables, que cét eſpoir eſt doux, & que ceux-là ſont laches, & timides, qui ayans des ſecours ſi propices, & des moiens ſi fauorables, pour reſiſter aux maux qui les menacent, & aux douleurs qui les conſument, n'ont pas neantmoins le courage d'y remedier.

Laſcheté inſupportable.

Mais certes ſi c'eſt vne fobleſſe & laſcheté d'eſprit preſqu'incroiable de mépriſer vn remede ſi prompt & ſi facile, n'eſt-ce pas eſtre ingrat

Horrible ingratitude.

& insensible de se voir tout chargé de faueurs, sans en rendre quelque reconnoissance à son bien-facteur.

Moments illustres & glorieux.

.Combien d'heures du iour & de la nuit sont-elles remarquables par les graces que Dieu nous fait, & neantmoins il semble que toutes ses bontez soient obligées d'estre propices à nos miseres, & que ses plus douces misericordes soient engagées pour nous donner secours, sans que nous luy en témoignions quelque reconnoissance.

En verité c'est estre bien stupide, que de paroistre si peu sensible parmy tant de suiets, qui demandent de nous de si iustes resentimens, & c'est contraindre vn cœur si magnifique, comme est celuy de Dieu, à retenir toutes les sources, dont s'émanent tant de bien-faits.

Exemple digne d'étre imité.

Imitons donc ce Prince, lequel apres auoir esté porté iusqu'aux abois, n'eut pas si tost receu sa guerison, qu'à mesme temps il obligea sa bouche à témoigner publiquement l'obligation qu'il en auoit à Dieu, luy offrant ce Cantique, qu'il fit grauer, tant pour action de graces de ce bienfait, que pour faire sçauoir à la posterité les circonstances plus remarquables de ce miracle.

Ego dixi: in dimidio dierum meorum vadam ad portas inferi. Quæsiui

Il est donc vray, dit-il, *qu'au milieu de mes iours, & en la plus agreable saison de ma vie, ie me suis veu reduit à cette extre-*

residuum annorum meorum Isaiæ c 38 v,10.

mité, qu'il ne me restoit plus qu'à descendre dans le tombeau, & de prendre ma derniere retraite dans le sein de la terre, qui est la demeure commune de tous les morts. Alors dans ces langueurs mourantes, qui sont les compagnes inseparables de nos plus grandes maladies, ie ne pouuois que me flatter dessus le sort qui a esté donné à tous les hommes par vn Arrest ineuitable, & ainsi ie criois d'vne voix lamentable, & auec des élans entrecoupez de pleurs & de sanglots : il faut donc que ie meure en la fleur de mon aage, & il faut qu'au milieu de ma course ie voie éteindre tous ces flambeaux & tous ces Astres, lesquels n'étoient qu'en leur midy. Me voila donc enfin reduit dans ces tristes extremitez, ou l'on trouue ses dernieres reuolutions dedans la sepulture. Ainsi toutes mes esperances ont esté deuorées, & la vie que ie me promettois auec tous les honneurs, toute la pompe, & toutes les delices presque tousiours vnies à la fortune d'vn Monarque, estant desia dessus leur occident. I'ay demandé tant seulement, que deuiendroit le reste de mes iours? & tout le temps que ie pouuois auoir suiet

Seiour commun à tous les hommes.

Cris pitoiables.

de

de me promettre de ma ſanté, & de mes forces.

I'ay donc eſté contraint de conuertir toutes mes eſperances auec le deſeſpoir où mon mal-heur m'auoit quaſi reduit, & la deffiance où ie me rencontrois dedans mon agonie jointe à la veuë d'vne image ſi effroiable, comme l'eſt celle de la mort, me fit prononcer ces paroles;

Helas ie ne ſeray donc plus au nombre des viuans, pour adorer mon Dieu & mon Seigneur dedans ſon Temple! ie n'auray plus le bien de contempler le Saint des Saints dans ſon Sanctuaire! ie ne verray plus d'hommes ſur la terre, & ie ne pourray plus gouſter ce doux repos, cette aimable tranquillité, ces delices innocentes, que le Ciel a promis à mon Peuple.

Dixi: non videbo Dominum Deum in terra viuentium Non aſpiciam hominem vltra, & habitatorem quietis. Iſaiæ c.38 v.11.

Hé Dieu! ie m'en vais deſormais eſtre éloigné de ce ſacré ſeiour, & ie ſeray priué de cét illuſtre & honorable contentement, que ie me promettois de deliurer tout mon Royaume des mal-heurs de la guerre, & de ces déplorables hoſtilitez, qui deſolent tant de Prouinces, & plongent tant d'Eſtats dans les meurtres, & dans le ſang.

Pensées de la mort.

Adieu, disois-je, *toutes mes pretensions, & en voiant tarir la source, d'où tant de fleuues pouuoient naistre dans la Iudée, ie ne pouuois que m'écrier; Ah pauure Prince! quelles reliques est-ce que la Iudée peut conseruer d'vn pere, qui meurt sans laisser des enfans? La mort n'a point d'oreilles pour oüir des plaintes si funestes. Cette inciuile ne s'est iamais soumise à des deuoirs si legitimes, elle est trop inhumaine, pour conceuoir de la pitié en vn suiet, qui en est si remply, & si ses yeux ne peuuent pas souffrir la veuë d'vn obiet si estrange, elle peut bien mettre sa faux deuant ses yeux, & arracher le voile de l'amour, pour le mettre dessus son front, & se rendre moins pitoyable.*

Generatio mea ablata est, & conuoluta est à me, quasi tabernaculum pastorum. Præcisa est velut à texente, vita mea: dum adhuc ordirer, succidit me: de mane vsque ad vesperam finies me. Isaiæ c. 38. v. 12.

C'est donc ainsi que ma vie fuioit de moy, comme vn songe qui s'éuanoüit, & dont tous les phantosmes passent en vn moment. Ie preparois aussi mon pauure cœur à des combats si violens, & ie me disposois à vn depart si triste & si funeste, de mesme qu'vn berger, qui plie son bagage, & qui enleue son pauillon sur ses espaules, apres qu'il y a pris le repos d'vne nuict.

La trame de mes iours n'estoit pas presqu'ourdie, que ie voiois vne main desloiale, qui la venoit coupper, de sorte que ie ne me pouuois pas promettre de voir le retour du Soleil, & quoy que sur le soir i'eusse pû conceuoir quelque esperance d'aller iusqu'au matin, mon mal qui redoubloit, venoit si brusquement, & parmy des efforts si violens, qu'il me sembloit qu'on m'eut ietté dans les griffes d'vn lion, qui deuoroit mon corps, & qui deschiroit mes entrailles, m'imaginant ainsi à tous momens, que c'estoit le dernier de ma vie, & que ce coup m'alloit donner la mort.

Sperabam vsque ad mane, quasi leo sic contriuit omnia ossa mea : De mane vsque ad vesperam finies me.
Isaiæ c. 38. v. 13.

Ainsi parmy tant de combats & tant de trances, lors que ie me trouuois dedans ces conuulsions, & qu'vn tableau si noir & si hideux venoit à me fraper les yeux. Ie commençois à crier, comme font les petits de l'yrondelle, qui sont demeurez dans le nid, & qui n'attendent que la bechée, ie ressemblois aussi à la colombe, qui ne fait que gemir, taschant de soulager par ses soupirs, & par son doux murmure les langueurs pitoiables qu'elle resent dans son veuuage.

Sicut pullus hirundinis sic clamabo, meditabor vt columba.
Isaiæ c. 38. v. 14.

Attenuati sunt oculi mei, suspicientes in excelsum. Isaiæ c.38.v.14.

C'est le suiet qui me faisoit leuer les yeux si souuent vers le Ciel, & qui me tenant arresté nuict & iour dessus vn obiet si aimable m'a affoibly la veuë, & ne m'a laissé des paroles en bouche, que pour crier durant des accez si violens. O le Dieu de mon cœur ayez pitié de moy, & en voyant les douleurs que ie souffre, prenez le plus fidel & le plus miserable de tous vos seruiteurs dessous vostre deffense.

Domine vim patior, responde pro me. Isaiæ c.38 v.14.

Quid dicam, aut quid respondebit mihi, cùm ipse fecerit? Isaiæ c.38.v.15.

Mais si c'est vous, ô mon Seigneur! qui estendez la main de vos Iustices dessus mon pauure corps: si c'est vous-mesme qui me frappez? à quel suiet peux-je faire des plaintes, & vous prier de me deffendre dans ma foiblesse, qui m'oste le moien de resister à de si viues atteintes?

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. Isaiæ c.38. v.15.

Permettez-moy donc seulement, ô mon Dieu! que ie repasse dessus l'état de ma vie passée, que ie me represente tous mes pechez pour vous en demander pardon dans le fond de mon ame, & que ie puisse en conceuoir tout autant de regrets, que ma faute est énorme.

Iuste Iuge des Princes de la terre, mon Dieu, mon appuy, ma confiance, & tou-

tes les delices de mon ame, ie ſuis donc reſolu de prendre d'autres armes, & ſi ie n'ay pas le moien de rappeller mes premieres années, afin de commencer vne nouuelle vie, au moins ie les retraceray dedans mon ſouuenir, & ie vous les preſenteray auec vn cœur ſi remply d'amertume, & touché d'vn regret ſi ſenſible d'auoir prouoqué vos iuſtices, & irrité voſtre bonté, que ie peux me promettre quelque pardon, & d'obtenir enfin miſericorde.

Reſolution d'vne ame genereuſe.

Et cependant, puiſque cette vie touſiours mourante ſe trouue aſſuiettie à des accidens ſi funeſtes, & que c'eſt le peché qui eſt la ſource de ces deſaſtres. Si ie ſuis criminel, & ſi ma perfidie a prouoqué voſtre courroux, ie me ſoûmets à toute ſorte de ſupplices, & mes tourments ſeront touſiours tres-honorables & tres-illuſtres, quand ils me ſeront ordonnez par les Arreſts d'vn ſi prudent, & ſi aimable Medecin.

Ie me ſoumets donc de bon cœur à des ordonnances ſi ſaintes, & quand méme vous me feriez paſſer iuſques aux portes de la mort, ie ſuis tres-ſatisfait, pourueu que vous me gueriſſiez en me bleſſant, & que

Domine ſi ſic viuitur, & in talibus vita ſpiritus mei, corrigies me, & viuificabis me.

vos mains apres m'auoir frappé à mort me redonnent la vie.

Ecce in pace amaritudo mea amarissima Tu autem eruisti animam meam vt non periret, proiecisti post tergum tuum omnia peccata mea. Isaie c. 38. v. 17.

Ie suis aussi contraint de confesser, que les plaisirs & les delices sont les premieres sources de toutes mes douleurs. Ie reconnois que c'est dedans le bien que le mal prend naissance, que nos larmes s'engendrent de nos joyes, & qu'au contraire toutes les peines qui nous viennent de vostre part sont des degrez, & des démarches, qui nous éleuent iusques à vous.

Les degrez de la gloire.

C'est ce qui met mon ame dans le calme, où elle se retrouue, & ce qui m'oste toutes ces craintes & toutes ces fraieurs mortelles, qui me donnoient la mort, & qui me deroboient toutes les esperances que ie pouuois auoir de laisser apres moy vne heureuse posterité.

C'est le secret que vous auez trouué, pour rendre à mon esprit & à mon corps cette santé tant desirée, lauant les offences de celuy-la, & guerissant les maladies de celuy-cy.

Quia non infernus confitebitur tibi, neque mors laudabit te: non expe-

C'est donc pour ce suiet que ie m'en vais publier par tout des merueilles si éclattantes, car vous sçauez que ceux qui sont par-

my les morts, & dedans les Enfers, nont plus de voix & de paroles, pour publier vostre clemence, puis que ce ne peut estre ny dans les vers ny dans la pourriture que se manifeste la verité de vos promesses.

Non abunt qui descendunt in lacum, veritatem tuam. Isaiæ c. 38. v. 18.

C'est aux viuans qu'il appartient de vous donner des loüanges & des benedictions, comme ie le fais maintenant, & comme le feront tous ceux qui viendront apres nous, & qui enseigneront à leurs neueux ce qu'ils auront appris de vos grandeurs, & de vos saintes & adorables misericordes.

Viuens viuens ipse confitebitur tibi, sicut & ego hodie: pater filiis notam faciet veritatem tuam. Isaiæ c 38 v 19.

Cependant mon Seigneur, puis que nous attendons cette derniere grace, & puis que vos bontez ont employé dedans ma guerison vn miracle si euident & si public, que le Soleil en doit estre témoin, pour le faire sçauoir à tous les siecles, deliurez-moy, mon Dieu, afin que nous vous en rendions tous nos hommages, nos reconnoissances, pendant le cours de nostre vie, dedans vostre Sanctuaire, autant que nous aurons de parole & de voix.

Domine saluum me fac, & psalmos nostros cantabimus cunctis diebus vitæ nostræ in domo Domini. Isaiæ c 38 v. 20.

Soleil témoin miraculeux.

Voilà comme ce Prince, apres auoir receu sa guerison, en témoigna ses tres-humbles reconnoissances, lors qu'Isaie fit appliquer sur son vl-

Et iussit Isaias vt tollerent massam de ficis, & cataplasmarent vulnus, &

sanaretur. Isaiæ c 38. v 21. Et dixit Ezechias: Quod erit signum quia ascendam in domum Domini. Isaiæ c. 38 v. 22.

cere vn emplastre de figues, & que pour satisfaire à sa demande il luy eut donné le signe du recouurement de sa santé, par le retour visible du Soleil, en suitte de quoy il deuoit aller au Temple le troisiéme iour, afin de remercier son Createur, & de luy presenter les iours & les années, dont sa bonté l'auoit gratifié.

AMBASSADE DU ROY DE Babilone à Ezechias.

CHAPITRE XXII.

In tempore autem illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, Rex Babiloniorum, litteras & munera ad Ezechiam: audierat enim quod ægrotasset Ezechias 4. Reg. 20. v. 12.



Pres la ruine de Sennacherib, la deffaite de ses armées, la mort de ses plus braues Capitaines, & le mauuais ménage de ses enfans, Merodach Baladan, lequel n'auoit iusques alors esté que le Lieutenant de ses trouppes, crut que le temps & la fortune, qui luy étoient si fauorables, & qui l'auoient desia porté si haut, pouuoient encore l'éleuer iusques dessus le Throsne de Babilone.

Embassade tres magnifique.

A cét effect, comme il n'auoit point d'ennemis plus puissans à gaigner, ou à craindre que ceux de la Iudée, il députa à Ezechias vne Embassade tres-magnifique, auec force presens, pour se conioüir auec luy de sa guerison miraculeuse,

raculeuſe, dont il auoit appris les circonſtances par ceux-là meſme de ſon pays, leſquels comme pour la plus part tres-bien verſez dedans l'Aſtrologie, luy auoient fait connoiſtre les qualitez de ce prodige, par le rebrouſſement qui leur auoit paru dans le Soleil, lors qu'il fut obligé de faire vn double iour, ſans neantmoins quitter ſon Horiſon.

A ces nouuelles conioüiſſances, & ſur cette Embaſſade ſi extraordinaire & ſi peu attenduë, comme Ezechias crut que ce Prince pouuoit luy ſeruir de ſupport, & luy donner ſecours contre leur ennemy commum, il receut ſes Legats auec tant de confiance, & des ſentimens ſi ſinceres de l'amitié qu'il voüoit à leur Maiſtre. Qu'à meſme temps il leur fit voir tous les Threſors d'or & d'argent, qu'il auoit dans ſes coffres, auec tous les ioyaux, toutes les poudres, tous les parfums, & tous les meubles les plus precieux, qu'il conſeruoit tres-cherement dedans ſes cabinets, & dedans ſon Palais.

Lætatus eſt autem in aduentu eorum Ezechias, & oſtendit eis domum aromatum, & aurum & argentum, & pigmenta varia, &c. 4 Reg. 20. v. 13.

Mais à peine tous ces Legats eurent-ils pû ſortir hors de Hieruſalem, pour s'en aller en Babilone, que voicy le Prophete Iſaie auec vn viſage ſeuere, qui vient de la part de Dieu trouuer Ezechias, & témoignant dedans ſes yeux, & au ton de ſa voix de la cholere & de l'étonnement.

Venit autem Iſaias Propheta ad Regem Ezechiam, dixitque ei: Quid dixerunt viri iſti? aut vnde venerunt ad te? Cui ait Ezechias: De terra longinqua venerũt ad me, de Babilone. 4. Reg. 20. v. 14.

He quoy Sire, dit-il, *d'où ſont venus*

tous ces Seigneurs, que l'on a veu ces iours passez à vostre suitte.

Ce sont, luy répond Ezechias, *les Embassadeurs de Babilone, lesquels sont venus icy de la part de leur Maistre, pour se conioüir auec moy de ma bonne fortune.*

Mais qu'auez-vous montré à ces barbares, luy replique Isaie, *& qui vous a permis de contracter alliance, & de monstrer tant d'amitié & de confiance à des hommes, qui n'ont point d'autre Diuinité, que la lumiere qui les aueugle. Apprenez donc les sentimens de Dieu sur ce suiet. Ie vous declare qu'vn temps viendra, auquel les Etrangers enleueront tout ce qui est dans vostre Palais, & que mesme tous nos enfans seront traisnez captifs en Babilone.*

Ce qu'oyant Ezechias, il n'eut point d'autre repartie que celle-cy.

En verité Dieu est tres-iuste de chastier ma temerité, qu'il face donc tout ce qu'il luy plaira: Et si ie ne merite pas, que ceux qui viendront apres moy soient preseruez de ces desastres, qu'il souffre au moins que ie puisse ioüir du fruict de ses promesses, & d'vn repos tranquille,

Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias: omnia quæcumque sunt in domo mea, viderunt: nihil est quod non monstrauerim eis in thesauris meis.

4. Reg 20. v. 15 Dixit autem Isaias Ezechiæ: Audi sermonem Domini.

4. Reg. 20 v. 16. Ecce dies venient, & auferentur omnia, quæ sunt in domo tua, & quæ condiderunt patres tui vsque in diem hanc, in Babilonem: non remanebit quidquam, ait Dominus.

4. Reg. 20. v. 17. Sed & de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, & & erunt Eunuchi in palatio Regis Babilonis.

4. Reg 20. v. 18. Dixit Ezechias ad Isaiam: Bonus sermo Domini, quem locutus es: sit pax

pendant ces dernieres années, qu'il luy a plû donner à ma vie. &veritas in diebus meis. 4 Reg. 20. v. 19.

LE REGNE DE MANASSES & d'Amon.

CHAPITRE XXIII.



L'Vne des plus ſçauantes, & des plus iudicieuſes plumes du ſiecle a remarqué fort à propos, que c'eſt proprement aux parens, qui ont deſſous leur charge les plus precieux dépoſts de la poſterité, d'appliquer tous leurs ſoins à la parfaite education de leurs enfans, leſquels doiuent eſtre non ſeulement les plus cheres parties d'vne maiſon particuliere, mais encore les membres plus importans, & meſme quelquesfois les premiers chefs des Royaumes & des Eſtats; car il eſt vray que ce n'eſt ny de l'air, ny des Aſtres que ſe forment les habitudes, & les naturels differens, qui ſe trouuent dans les enfans, mais bien des complexions, & des exemples qu'ils apperçoiuent dans leurs parens, d'où il s'émane, & ſe produit preſqu'inſenſiblement vne image viuante & animée dedans ces ieunes plantes, qui tirent de leur ſol les qualitez, le ſuc, & les humeurs d'vne vie morale & politique. *Le R.P. Nicolas Caußin.*

Il faut auoüer neantmoins que ces transports de la Nature, & ces écoulemens d'esprit ne sont pas si communs & si reglez, que quelques-fois il ne se trouue des exceptions & des dereglemens dans ceux-là mesme, où il deuroit se rencontrer des habitudes plus auenantes; & des alliances plus regulieres, comme nous le pouuons voir maintenant dans la personne d'vn ieune Prince, lequel ayant tous les suiets imaginables, pour heriter de la vertu & bonté de son pere, se contenta de monter sur son Throsne, & de prendre son sceptre & sa couronne, pour abuser auec plus d'insolence & de temerité du pouuoir absolu que luy donnoit sa Royauté.

Dereglemens de la Nature.

C'est Manasses fils d'Ezechias, lequel prenant les resnes du Royaume de la Iudée à l'aage de douze ans, n'eut point d'abord d'autre dessein que d'établir des loix toutes contraires à celles de son pere. De sorte que pendant cinquante-cinq années, que dura son Empire, Hierusalem qui en estoit la capitale ne fut qu'vne retraite infame, & vn serrail abominable de toute sorte d'idolatries, d'impietez, de sacrileges, de massacres, & d'impudicitez, qui pour paroistre sur des Theatres plus eminens & plus publics porterent leur commerce iusques dedans les bois & dessus les montagnes, où Ezechias auoit renuersé les Autels des Gentils, & les statuës de ses idoles, qui y furent enfin remises par ce Prin-

Duodecim annorum erat Manasses cùm regnare cœpisset, & quinquaginta quinque annis regnauit in Ierusalem. 4. Reg. 21. v. 1.

Fecitque malum in conspectu Domini iuxta idola Gentium quas deleuit Dominus à facie filiorum Israel. 4 Reg. 21. v. 2

Conuersúsque est, & ædificauit excelsa, quæ dissipauerat Ezechias pater eius, &c. 4. Reg 21. v 3.

Commerce abominable.

ce dénaturé & idolatre, lequel fut bien si méchant & si impie, que de mettre iusques dans le Sanctuaire les Dieux des Nations étrangeres, & tous les escadrons de ces fausses diuinitez, que les profanes alloient arracher de leurs globes, & détacher du Ciel, pour les mettre sur leurs Autels, d'où s'ensuiuit que comme les exemples que les Princes donnent à leurs suiets sont des torrens, qui trainent apres eux tout ce qui se rencontre, aussi toutes les villes qui estoient du resort de Iudée furent ensevelies dans les mesmes desastres; ce qui obligea Dieu d'exciter sur ce Peuple de nouuelles tempestes, & de lancer encore des carreaux, apres auoir tonné par la bouche de ses Prophetes, lesquels alloient criant parmy les ruës, que puisque Manasses auoit porté l'excez de ses débauches & de ses abominations sur toutes les horreurs plus execrables, dont on flaistrit le nom & la memoire des plus profanes, il s'en alloit aussi faire éclater si haut le bruit des peines & des supplices qu'il preparoit aux Princes de Iuda, & à Hierusalem: que ceux qui en sçauront les premieres nouuelles en trembleront de peur, & en seront autant épouuantez, comme si ils estoient frappez d'vn coup de foudre.

Oüy, dit le Seigneur, *le temps viendra, que puis qu'ils ont éleué des Autels*

Extruxitque aras in domo Domini, &c. 4 Reg 21. v 4. Et extruxit altaria vniuersæ militiæ cæli in duobus atriis templi. 4. Reg. 21 v. 5. Illi verò non audierunt: sed seducti sunt à Manasse, vt facerent malum, super Gentes quas contriuit Dominus à facie filiorum Israel. 4 Reg. 21. v 9. Locutúsque est Dominus in manu seruorum suorum Prophetarum, dicens. 4. Reg 21 v. 10. Quia fecit Manasses Rex Iuda abominationes istas pessimas, &c. 4 Reg. 21. v. 11. Propterea hæc dicit Dominus Deus Israel: ecce ego inducam mala super Ierusalem & Iudam: vt quicumque audierit, tinnient ambæ aures eius. 4 Reg 21. v 12. Et quod dereliquerint me, & alienum fecerint locum istum, &c. Ierem. 19 v. 4.

sur les hautes montagnes, afin d'y bruler leurs enfans, & de les immoler à cét Idole: Ce lieu infortuné ne sera plus nommé Tophet, ny du fils d'Ennon, mais on l'appellera la vallée des meurtres, pour le nombre des Iuifs, lesquels y seront égorgez, & dont les corps demeureront épars dessus la terre, sans sepulture. Alors ie troubleray tous les desseins, & dissiperay les conseils des Princes & des grands du Pays, à la presence, & au contentement de tous leurs aduersaires, & les ayant liurez à la mercy de ceux, qui de tout temps ne soupirent qu'apres leur ruine; i'exposeray leurs corps à la voirie, pour seruir de pasture aux oiseaux & aux bestes; ie reduiray aussi Hierusalem en vn estat si lamentable, que ceux qui en seront témoins, ne pourront pas croire à leurs yeux, tant ils seront perclus d'étonnement, de sorte que tous les passans venants à voir vn changement si prodigieux en toutes ses parties, n'auront que des risées, des sifflemens, & des brocars, pour vn suiet si digne de mépris & puis par vne suite tout à fait contagieuse ses abominations se verront ac-

Ædificauerunt excelsa Baalim, ad comburendos filios suos igni in holocaustum, &c. Ierem c. 19. v 5.

Propterea ecce dies veniunt, dicit Dominus: & non vocabitur amplius locus iste, Tophet, & Vallis filij Ennom, sed Vallis occisionis. Ierem c. 19. v. 6.

Et dissipabo consilium Iuda & Ierusalem in loco isto, & subuertam eos gladio in conspectu inimicorum suorum, & in manu quærentium animas eorum: & dabo cadauera eorum, escam volatilibus cæli, & bestiis terræ. Ierem. c. 19. v 7.

Et ponam ciuitatem hanc in stuporem, & in sibilum: omnis qui præterierit per eam, obstupescet, & sibilabit super vniuersa plaga eius Ierem. 19. v. 8.

cueillies par des mal-heurs si tristes & si inopinez, que tout à coup la faim les contraindra de manger leurs amis, & leurs propres enfans, sans que le sang ayt horreur de soy-mesme, & que le cœur d'vn pere ayt de l'effroy, assouuissant sa rage & ses fureurs dessus celuy d'vn fils & d'vne fille.

Et cibabo eos carnibus filiorum suorum, & carnibus filiarum suarum: & & vnusquisque carnem amici sui comedet in obsidione, & in angustia, in qua concludent eos inimici eorum, & qui quærunt animas eorum. Ierem. c 19. v 9.

Punition effroiable.

Enfin tous ces infortunez seront punis selon leurs demerites, les vns periront par le glaiue, & les autres par la famine, ou dans les rigueurs languissantes & inhumaines d'vne longue & fascheuse captiuité: car ie suis resolu de détacher sur eux ces quatre fleaux, pour les exterminer, & outre les massacres qui les égorgeront, les chiens qui les déchireront, les oiseaux, & les bestes sauuages qui les mettront en pieces, ie les prostitueray à toutes les Nations de la terre habitable, qui en feront leur proie, & le suiet infame de leurs mépris, & de leurs cruautez.

Ah pauure Prince! & toy ô ville infortunée, mal-heureuse Hierusalem, qui aura donc alors pitié de tes miseres? Hierusalem, qui est-ce qui pourra contribuer quelque ressentiment de compas-

ſion à tes deſaſtres? tu ſeras delaißée, puis que tu as delaißé ton Seigneur, & tout le monde s'éloignera de toy, comme tu t'es éloignée de luy.

Extendam ſuper Ieruſalem funiculum Samariæ, & pondus domus Achab, & delebo Ieruſalem, ſicut deleri ſolent tabulæ, &c. 4 Reg. 21. v 14.

J'iray bien plus auant, dit-il, *car ie ſuis reſolu de ne laiſſer pierre ſur pierre ſur les remparts de cette déloiale, & ie prendray le cordeau à la main pour égaler ſes murs à plat de terre, & pour perdre de fond en comble tout ce païs; Voilà tous les traits de mon ire, qui ſe vont décocher deſſus ces teſtes criminelles, & mon épée s'enyurera du ſang de ces perfides, qui n'ont ceßé de prouoquer tous les carreaux de ma Iuſtice depuis leur ſortie d'Egypte iuſques au iour preſent. Ie vois iuſques ſous les Autels, & dans mes Temples les ombres innocentes de mes Prophetes, que Manaſſes a mis à mort; i'entens leur ſang, qui crie & demande vengeance contre cét Idolatre, & la terre, qui a eſté tant de fois diffamée par ſes maſſacres, croiroit eſtre complice de ſes crimes, ſi elle ne preſſoit l'execution des peines, que ie prepare à ce cruel, & à tout ſon Royaume.*

Eo quod fecerint malum coram me, & perſeuerauerint irritantes me, ex die qua egreſſi ſunt patres eorum ex Ægypto, vſque ad hanc diem. 4 Reg 21. v. 15.

Ce fut apres cette tempeſte, & ces éclairs lancez

cez par la bouche de Dieu, que le ſceptre de Manaſſes tomba par droit hereditaire entre les mains d'Amon, lequel fut fils d'vn pere ſi coupable, & qui apres la mort de ce mal-heureux Prince, continua d'attirer ſur ſa teſte, & ſur tout ſon Empire tous les malheurs, dont il auoit eſté tant de fois menacé.

Et regnauit Amon filius eius pro eo. 4. Reg. 21. v. 18. Fecitque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater eius, &c. 4. Reg. 21. v. 20.

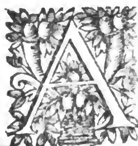
La ſeule difference plus remarquable, qui ſe retrouue entre le regne de ces deux Roys, eſt que celuy d'Amon ne dura que deux ans, apres leſquels ſes propres ſeruiteurs furent les inſtrumens cruels & deteſtables de ſa mort, qui fut auſſi à meſme temps vengée par le ſouleuement du Peuple, qui fit paſſer par le fil de l'épee tous ces bourreaux.

Tetenderúntque ei inſidias ſerui ſui, & interfecerunt Regem in domo ſua. 4 Reg. 21. v. 23. Percuſſit autem populus terræ omnes qui coniurauerant contra Regem Amon 4. Reg. 21. v. 24.

PENITENCE DE MANASSES.

CHAPITRE XXIV.

L'Aſtre des affligez.



AH qu'il eſt vray, que c'eſt preſque touſiours dedans la nuict, & parmy les tenebres de la tribulation que le Soleil des plus ſaintes & plus douces miſericordes du cœur de Dieu a coûtume de ſe leuer. C'eſt parmy ces tempeſtes que s'enfante ce calme, & apres le conflict de ces foudres

cablé de maux, il fut ietté dans vn cachot obſcur, où neantmoins il eut aſſez de iour & aſſez de lumiere, pour connoiſtre la main qui le frappoit, & pour ietter ſes yeux auec ſon cœur ſur la bonté de Dieu, dont neantmoins il ſentoit la Iuſtice.

Cachot obſcur & lumineux.

Alors ſon affliction & les ſupplices, dont il eſtoit couuert, obligerent ſes ſentimens à faire vn retour deuers le Ciel, & s'addreſſant à Dieu, il le pria qu'il plût à ſes ſaintes miſericordes d'auoir pitié de luy.

Qui poſtquam coanguſtatus eſt, orauit Dominum Deum ſuum: & egit pœnitentiam valdè coram Deo patrum ſuorum. 2. Paral. 33. v. 12.

Mon Dieu, s'écria-il, *ie ſçay que mon eſprit n'a eu iuſques icy que des tenebres; ma volonté des deſobeïſſances, mon appetit des paſſions enragées, & mon ame des mouuemens contraires à cette Loy diuine & naturelle que vous auez grauée ſi auant dedans le fond de nos conſciences. Mon Dieu! ie ſçay que ie ne ſuis que la matiere honteuſe & pitoiable de toute ſorte d'execrations, ie ſçay que ie ne ſuis qu'vn idolatre, vn impudique, vn inhumain, & que toute ma vie s'eſt écoulée dedans les ſacrileges, dans les ordures, & dans les cruautez, & cependant ie vous coniure par ces bontez ſi pures, & ſi ſaintes, qui vous ſont naturelles, de n'éprouuer point*

Priere de Manaſſes.

Confeſſion de Manaſſes.

vos rigueurs ſur vne creature ſi mal-heureuſe, qui ne pouuant douter, que comme iuſte, vous la pouuez punir, ne peut pas ignorer auſſi, que comme bon & miſericordieux vous la pouuez ſauuer.

Motif de confiance.

Mon Dieu ! ie me proſterne donc aux pieds de voſtre Majeſté, ie vous offre tous les ſoûpirs, qui partent de mon cœur, toutes les larmes, qui coulent de mes yeux, & pour rendre à iamais mes paſſions tributaires à cét Empire ſouuerain que voûs auez deſſus les creatures.

Sacrifice d'vn cœur contrit.

J'engage mon eſprit à vous offrir tous ſes amours, tous ſes deſirs, toutes ſes eſperances, & à eſtre ſi fort aſſuietti ſous tous vos ordres, qu'il ne puiſſe plus deſormais penſer, agir, & parler que de vous, & pour vous.

Taiſez-vous donc mes chaiſnes, & que tous ces tourmens qui m'aſſaſinent, n'empeſchent pas mon cœur de s'addreſſer à Dieu. Mon Dieu, c'eſt pour cela que ie baiſſe les yeux, & que fléchiſſant les genoux tout couuert de pouſſiere & de cendre, ie me proſterne deuant vous auec vn cœur contrit & humilié, vous coniurant par l'amour de

vous-mesme, & par tous les motifs, qui vous peuuent toucher de mettre fin à mes miseres, & de donner pardon à mes iniquitez.

Cette priere fut si puissante, qu'enfin elle arresta tous les carreaux & tous les foudres, que Dieu alloit lancer dessus ce Prince, & sa bonté luy accordant la grace & le pardon de ces offenses, dont le nombre passoit celuy des grains de sable, qui sont sur le bord de la mer, il le tira de cét abisme de miseres, où il estoit plongé, & il le retablit dans son Royaume, ce qui ne pût se faire sans miracle, s'il est vray, comme S. Hierosme l'a raporté de la tradition des Hebreux, que ce Prince, apres quelque temps de prison, fut mis dedans vne grande chaudiere, où se sentant brûler à petit feu, & ne pouuant plus supporter la violence de ses douleurs, voiant qu'il reclamoit en vain l'ayde de ses idoles, il se ietta enfin entre les bras de Dieu, auquel il auoüa sa faute auec tant de confiance & de sincerité, qu'il en obtint pardon, & fut enleué par vn Ange, qui le porta par les cheueux, comme le Prophete Habacuc, de Babylone dedans Hierusalem, où il fut enterré dans le sepulchre de ses Ancestres.

Et exaudiuit orationē eius, reduxitque eum in Ierusalem in regnum suum. 2 Paral. 33. v 13.

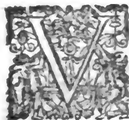
In traditionibus Hebraicis 2. Paral.

Penitence miraculeuse.

LE REGNE DE IOSIAS.

CHAPITRE XXV.

Platon. in Cratylo.



N ancien Philosophe auoit raison de dire, qu'il n'y a que Dieu seul dans le monde, qui ne doit point auoir de nom, pource qu'il est l'vnique par Nature, l'incomparable par excellence, & seul tres-simple en son infinité; au lieu que dans les creatures, comme il y a tousiours des differences, des inégalitez, des diuisions, & du mélange, il faut leur imposer des noms, qui sont comme leurs marques particulieres, & qui seruent à les connoistre, & à les distinguer dans les diuers rencontres, ou autrement il y auroit tousiours quelque desordre & quelque confusion.

Difference des noms à quoy vtile.

C'est donc là vn suiet, qui seul pouuoit suffire aux hommes, pour chercher à eux-mesmes des noms si differens: mais Dieu qui passe plus auant, & qui n'a point besoin de nom, ny de toutes ces marques exterieures & inuentées pour soulager la foiblesse de nos imaginations, a des desseins tousiours plus releuez & plus sublimes, quand il donne des noms à quelque chose, & au lieu que les hommes n'en donnent d'ordinaire

Dessein de Dieu dans l'imposition des noms.

que pour quelques ſuiets, qui ſont preſque tous preſens, ou paſſez : cette ſupréme & ſage prouidence, qui penetre dans tous les temps, ſe ſert de ces ſignes ſenſibles & apparens, pour faire voir, comme deſſus vne table d'attente les qualitez, les chiffres, & les marques de ces obiets choiſis & deſtinez à de plus nobles auantures.

Ainſi lors qu'Abraham, Iſaac, Iacob, Ioſeph, Ioſué, Sanſom, & ces heureux Patriarches, qui ont eſté les plus viues images, ſur qui Dieu prit plaiſir de trauailler auec plus de ſoin, furent venus au monde, il fit qu'on leur donna des noms, leſquels étoient conformes aux deſſeins admirables qu'il meditoit ſur leurs perſonnes, ce qui m'oblige à croire maintenant, que cette meſme intelligence, qui preſide non ſeulement ſur les perſonnes particulieres, mais encore deſſus tous les Eſtats, & ſur tous les Empires, voulant donner à celuy de Iudée vn Roy, qui eut aſſez de feu & de chaleur, pour conſumer, & reduire en fumée tous les reſtes honteux de tant de ſacrileges, leſquels auoient profané ſes Autels & ſon Temple, choiſit vn des enfans d'Amon, lequel fut appellé Ioſias, c'eſt à dire ſelon le texte Hebreu, le Feu de Dieu, & vn preſent du Ciel donné à la Iudée, pour la purger de tous les monſtres, qui l'infectoient. *Noms myſterieux.*

Il fut auſſi luy-meſme vne hoſtie viuante & animée, qui fut offerte à ſon Seigneur, & qui *Ioſias interpretatur hoſtia Domini, vel ſalus*

fut immolé apres plusieurs combats dans cét illustre sacrifice, où l'on donne sa vie, pour la gloire de son pays, à la veuë de tous les Peuples, & sur ce théatre honorable, où tous les Astres seroient heureux de faire des guirlandes dessus la teste de ces heros.

Domino prouidentia autem Dei secundum quod futurus fuerat Iosias dispensauit ei nomen.
Author operis imperfecti apud Chrysost Hom. 1. in Math

Ce fut à l'aage de huict ans, que Dieu mit la couronne de la Iudée dessus la teste de ce ieune Monarque, qui la porta trente & vn ans, pendant lesquels il fut si craignant Dieu, si amateur du bien de ses suiets, & si zelé pour la gloire de son païs, qu'il ne viola iamais aucune de ces Loix, qui luy estoient prescrites pour la conduite de son Royaume, & pour celle de sa conscience.

Octo annorum erat Iosias cum regnare cœpisset, triginta & vno anno regnauit in Ierusalem. 4. Reg. 22. v 1.

Fecitque quod placitum erat coram Domino, & ambulauit per omnes vias Dauid patris sui, &c. 4 Reg. 22. v 2.

Ce fut aussi à l'aage de dix-huit ans qu'il établit des officiers, pour reparer les ruines du Temple, donnant à mesme temps vn ordre tres-exact au maniment des deniers necessaires pour cét effet, afin que tout l'argent passa entre les mains de certaines personnes, dont la vertu luy estoit plus connuë. D'où l'on peut voir auec combien d'ardeur & de prudence il s'appliquoit aux interests de Dieu, qui pour donner encore de nouueaux éguillons à vne ame si attachée à la vertu & à la pieté, inspira le Grand Prestre Helcias à faire la recherche du liure de la Loy, lequel ayant esté perdu durant le regne infortuné d'Amon ou de son pere Manasses, & qui ayant esté enfin trouué dans quelques vieux argiues, n'eut pas si

Anno autem octauodecimo Regis Iosiæ, misit Rex Saphan filium, &c. 4. Reg. 22. v 3.

Vade ad Helciam, vt confletur pecunia, quæ illata est in Templum, &c. 4. Reg 22. v 4.

Deturque fabris per præpositos domus Domini, &c. 4 Reg. 22 v 5.

Dixit autem Helcias Pontifex ad Sapham scribam: Librũ legis reperi, &c. 4. Reg. 22. v. 8.

tost

toſt eſté offert à Ioſias, que ce bon Prince le receut comme vn preſent, qui luy venoit du Ciel, & comme vn gage tres-precieux de l'affection que Dieu auoit pour ſon Royaume.

Et cependant à peine eut-il ietté les yeux deſſus ce Liure, qu'à meſme temps il ſe ſentit contraint de l'arrouſer auec ſes larmes, voiant que tant de Loix ſi ſaintes & ſi iuſtes auoient eſté ſi ſouuent violées & traitées auec tant de mépris par ſes predeceſſeurs : ce qui auoit auſſi obligé Dieu de lancer tant de foudres ſur la Iudée, & d'expoſer ce pauure Peuple à la merci de tous ſes ennemis, deſquels pour empeſcher le cours & les fureurs, ce Roy touſiours ialoux du bien & du repos de ſes ſuiets ſe reſolut de demander conſeil à ſes oracles ; & comme alors Hieremie eſtoit hors de Hieruſalem, on s'addreſſa à vne Propheteſſe nommée Holda, laquelle répondit que le courroux de Dieu alloit allumer des braſiers dedans le cœur de ce Royaume, leſquels on ne pourroit éteindre, ce qui eſtoit conforme à la viſion qu'eut Hieremie en meſme temps ; lors que l'eſprit de Dieu, lequel l'auoit choiſi, pour le faire participant de ſes myſteres, & qui l'auoit élû & étably, pour denoncer la ruine, la diſperſion, & les deſaſtres de la Iudée, luy fit paroiſtre vne chaudiere ardente, & remplie de feu, qui s'éleuoit vers le Septentrion ſur vn braſier de flames, luy declarant en ſuitte qu'a-

Narrauit quoque Saphan ſcriba Regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias ſacerdos, &c. 4.Reg 22.v.10.

Et cum audiſſet Rex verba Libri Legis Domini, ſcidit veſtimenta ſua. 4.Reg.22.v.11.

Ite & conſulite Dominum ſuper me, & ſuper populo, & ſuper omni Iuda, de verbis voluminis iſtius, quod inuentum eſt : magna enim ira Domini ſuccenſa eſt, &c. 4 Reg.22.v.13.

Ierunt itaque Helcias Sacerdos, &c. ad Holdam prophetidem, &c. 4.Reg 22.v.14.

Indignatio mea in loco hoc & non extinguetur. 2.Paral 34.

Et illa reſpondens Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : dicite viro, qui miſit vos ad me. 4 Reg.22.v.15.

Quia dereliquerunt me, &c. idcirco ſtillabit furor meus ſuper locum iſtum, & non extinguetur. 2.Paral.34.v.25.

Ollam ſuccenſam ego video, &c. Hier c.1. Viſion de Hieremie.

uant fort peu de temps il alloit aſſembler tous les Eſtats, & tous les Peuples, leſquels eſtoient alliez des parties ſeptentrionales, pour s'en venir auec les Chaldeans fondre ſur la Iudée.

Hieruſalem ouure donc les oreilles à ces menaces, & vous ô Aſtres qui preſidez ſur cette ville infortunée, arreſtez-vous, ou pour le moins que les poles inébranlables, qui ſoutiennent les Cieux, & qui ſeruent de portes à l'vniuers, pour y donner paſſage au iour & à la nuit s'écroulent maintenant,pour ſeruir de tombeaux à ce Temple, lequel a eſté la retraite de tant d'idolatries, & tant de cruautez. Déloiale nation éprouue donc, & ſens les amertumes que tu t'es procurée toy-meſme, abandonnant ton Dieu & ton Seigneur, ingrate que tu es, tu as ſecoüé le ioug de ſon obeïſſance, & briſé tous les liens qui te deuoient tenir dans le reſpect: vas donc perfide que tu es, & ne dis plus que tu es innocente: car t'eſtant proſtituée à tous venans dans les bocages, & dedans les vallées, comme vne fille abandonnée, vas-t'en errante & vagabonde parmy tes ennemis, & mets tes mains deſſus ta teſte & ſur tes yeux pour donner quelque voile à ta honte, & pour marque de ta deſolation.

PIETE' DE JOSIAS.

CHAPITRE XXVI.

IL y a des vertus exemplaires & tout a fait royalles, qui ne s'occupent pas seulement à détacher les cœurs du vice & des pechez, comme le font les purgatiues, ny à ietter du iour & des lumieres dedans les ames plus tenebreuses, ce qui est propre aux illuminatiues, ny mesme à porter vn esprit hors de soy-mesme, pour s'appliquer au soing des affaires publiques, ainsi que les ciuiles, mais qui comprennent en eminence tous les degrez des perfections, qui sont éparses dans toutes les vertus, & qui sont bien souuent si rares, qu'il est moins difficile de gagner des batailles & de prendre des villes à la pointe des armes, que de donner aux autres des impressions parfaites & sinceres de cette illustre & admirable qualité.

Platonici.

Vertus differentes.

Excellentibus ingeniis citius defuerit ars quâ ciuem regant quam quâ hostem superent. Tit. Liu. lib. 2.

De là on se peut figurer à quel point de vertu & de merite Iosias étoit paruenu, lorsque touché d'amour & de tendresse pour les interests de son Peuple, & craignant que les foudres des vengeances de Dieu ne vinsent à la fin tout à coup à tomber dessus vne nation si criminelle, & qui

auoit violé auec tant d'insolence & de déloyauté tous les ordres & tous les reglemens, qui luy estoient marquez dedans le Liure de la Loy. Il resolut de luy oster tous les suiets qui la pouuoient tenir dans l'entretien de ses impietez, & dedans le commerce honteux & sacrilege, qui luy estoit commun auec les Etrangers.

Stetitque super gradum: & fœdus percussit coram Domino, vt ambularent post Dominum, & custodirent præcepta eius, &c. 4. Reg. 23. v. 3.

A cét effet il fit premierement renouueller le pact que ses Ancestres auoient autresfois contracté si solemnellement auec le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob.

Et præcepit Rex Helciæ Pontifici, & sacerdotibus secundi ordinis, & ianitoribus, vt proiicerent de Templo Domini omnia vasa quę facta fuerant Baal, &c. 4. Reg. 23. v. 4.

En suitte il fit ietter hors du Sanctuaire, & hors du Temple tous ces vaisseaux profanes, lesquels auoient seruy au culte de Baal, ou qui auoient esté portez sur le haut des montagnes, & dans les bois, lors que ces idolatres y auoient fait leurs sacrifices: ou afin que ce Peuple en perdit la memoire, & n'eut mesme iamais la veuë de ces infames instrumens, il fit faire vn grand feu pres de Hierusalem dans la vallée de Cedron, d'où les cendres furent apres portées sur la montagne de Bethel.

Et deleuit aruspices, quos posuerant Reges Iuda ad sacrificandum, &c. 4. Reg. 23. v. 5. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Ierusalem in

Apres auoir aussi banny & extirpé tous les faux Prestres de Baal & tous les Sacrificateurs, lesquels étoient les principaux ministres des Idoles, il fit porter les bois, lesquels étoient aupres du Temple dans la mesme vallée de Cedron, où il les fit pareillement brûler, & puis ietter leurs

cendres dessus tous les sepulchres, lesquels étoient prés de Hierusalem.

Enfin pour rendre sa pieté & son zele plus general & plus vniuersel, il fit abbattre & demolir ces retraittes infames que les débordemens lascifs & scandaleux d'vn siecle si impie, si corrompu, & si abominable auoient laissé bastir iusqu'aupres des Autels, pour seruir aux débauches monstrueuses, & au commerce diabolique de tous les sexes, & de tous les Estats. Ce qui fut cause que Iosias ne dispensa personne des rigueurs & des peines que meritoient des crimes si contraires à toute la Nature, & dont le nom est si honteux & execrable, qu'on ne le peut nommer que par silence & par étonnement.

Le Ciel fut aussi obligé d'en prendre la vengeance, car nonbstant le feu, le fer, l'exil, & les autres supplices, dont Iosias se seruit pour punir ces ordures & ces impietez, Dieu mesme prit les armes en main, & sa fureur, quoy que tousiours tres-sainte, trouua tant de suiets, qui la portoient iusqu'à l'extremité, qu'enfin il laissa fondre tous les torrens de son courroux sur ce Royaume infortuné.

convallе Cedron, & combussit eum ibi, & redegit in puluerem, & proiecit super sepulchra vulgi. 4 Reg. 23. v. 6.

Destruxit quoque aediculas effeminatorum, quae erant in domo Domini, &c. 4. Reg. 23. v. 7.

Commerce diabolique.

Vengeance diuine.

MORT DE IOSIAS.

CHAPITRE XXVII.



Ors que Iosias fit ces Pasques si magnifiques & si celebres, qui durerent sept iours, & où, sans conter les offrandes presqu'innombrables que presenterent les Pontifes, les Princes, & les Leuites, il immola trois mille bœufs & trente mille aigneaux, il ne se doutoit pas peut-estre que c'estoit là vn appareil à ce dernier passage, qui est commun à tous les hommes, & qu'il luy fallut faire bien-tost apres, dans la bataille que luy liura le Roy d'Egypte, lequel ayant dessein d'attaquer la Syrie, & ne pouuant conduire son armée du costé de l'Euphrate, sans passer sur les terres de la Iudée fut obligé de demander vn passeport pour luy & pour toutes ses troupes à Iosias, lequel luy refusa, ce qui força ce Prince, (lequel auoit les armes en main) de poursuiure sa route, & de passer iusques sur les campagnes de Magdedo, où Iosias sçachant qu'il auoit pris son poste, fit marcher son armée, & s'estant déguisé, pour n'estre point connu, & combattre plus librement, il fut neantmoins attaqué des premiers, & si viuement poursuiui par les ban-

Nec enim factum est Phase tale à diebus Iudicum, qui iudicauerunt Israel, & omnium Regum Israel, & Regum Iuda, sicut à decimo anno Regis Iosiæ, &c. 4 Reg 23. v 22.

Postquam instaurauerat Iosias Templum, ascendit Nechao Rex Ægipti ad pugnandum in Charcamis iuxta Euphratem. 2. Para 35 v 20.

At ille missis ad eum nuntiis ait quid mihi & tibi est Rex Iuda? non autem aduersum te venio, sed contra aliam, &c. 2. Par. 35. v 21.

Suiet de guerre d'entre l'Egipte & la Iudée.

Noluit Iosias reuerti, sed præparauit, &c. 2. Par. 35. v 22.

des des ſagittaires, qui étoient en grand nombre dans l'armée de Pharaon, qu'à peine ſes enfans leſquels étoient à ſes coſtez, & qui furent témoins de ſes deſaſtres, eurent loiſir de tranſporter ſon corps deſſus vn char, où preſqu'à meſme temps il expira entre les bras, & dans le ſein d'vne ſi douce & ſi aimable compagnie, qui n'eut auſſi dedans ſon affliction point de motif plus fort & plus puiſſant, pour flatter ſa douleur, & alleger vne partie de ſes reſſentimens, que celuy que la gloire d'vne mort ſi illuſtre leur fourniſſoit : quoy que Ioſias ſelon la pensée de quelques-vns ſe fut rendu coupable en ce dernier rencontre, où il ſemble qu'il entreprit contre la volonté de Dieu cette derniere guerre contre le Roy d'Egipte, qui pourſuiuant le cours de ſes victoires, & qui n'ayant pas rencontré tout le ſuccez qu'il eſperoit dans l'Aſſirie, s'en reuint en Iudée, où d'abord il demit Ioachas ſecond fils de Ioſias du Royaume de la Iudée, que ce petit ambitieux auoit rauy iniuſtement à ſon ainé appellé Ioakim, qui y fut rétably par Pharaon, lequel enuoia ſon cadet en exil, & puis ayant changé le nom à ce nouueau Monarque, ſe contenta de retirer de luy quelques tributs auec la pluſpart des deuoirs qu'vn regne tributaire peut rendre à vn vainqueur.

Ibique vulneratus eſt à ſagittariis, dixitque pueris ſuis: educite me de prælio, quia oppidò vulneratus ſum. 2. Par 35 v. 23.

Qui tranſtulerunt de curru in alterum currum, quiſequebatur eum more regio, &c. 2. Par 35 v 24

Vinxitque eum Pharao Nechao. 4. Reg. 23 v. 33.

Regémque cõſtituit Pharao Nechao Eliacim filium Ioſiæ pro Ioſia patre eius, &c. 4 Reg. 23 v. 34.

Argentum & aurum dedit Ioachim Pharaoni, &c. 4. Reg. 23. v. 35.

LA IVDEE CAPTIVE EN BABYLONE.

CHAPITRE XXVIII.

Dicit Dominus exercituum Deus Israel: Sume calicem vini furoris huius de manu mea. Ierem. 25. v. 15.



'Est à ce coup que Dieu va mettre entre les mains de l'vn de ses Prophetes vne couppe mortelle, qu'il dit luy-mesme estre remplie du vin de sa fureur, afin qu'il la presente à tous les Roys de la Iudée, & à Hierusalem capitale de ce Royaume. Hierusalem prend donc ce calice sanglant, enyure-toy du fiel de cette iuste indignation, & prends iusqu'au vomissement cét horrible & funeste breuuage des vengeances du Ciel, que tu as tant de fois irritée. Oüy c'est à ce coup que le Dieu des armées conduit toutes ses troupes, pour assieger cette rebelle, qu'il ramasse tous les peuples alliez des parties septentrionales, & que le Roy de Babylone s'en vient comme vn torrent de flammes, & comme vn tourbillon de feu & de tempestes fondre sur ces coupables, dont les débordemens infames ont agassé tant de fois tous les foudres, que la Iustice tenoit il y a si long-temps comme arrestez & suspendus dessus leurs testes.

Hierusalem, Hierusalem, preuiens donc par tes

tes cris & par tes larmes tous les mal-heurs qui te menacent. I'entends desia la voix de Dieu, lequel comme vn lion rugissant éclate sur toutes tes Prouinces, & qui n'ayant égard ny à la Citadelle de Sion, ny à la Cité de Dauid, ny mesme au Temple où il auoit étably sa demeure, est tout prest de ietter ton Empire à la mercy des Chaldeans.

Puissances souueraines de la Iudée, mettez donc de la cendre sur vos testes, couurés-vous de cilices, & pour aller auec vn appareil plus triste & plus funeste dans vostre ruine, & dedans vos sepulchres, prenez vn drap mortuaire car voicy le dernier de vos iours qui s'approche: iour de terreur & d'épouuante, iour de miseres & de calamitez, iour de courroux & de vengeance, ou pour parler plus proprement, la nuit des nuits, & le dernier moment, qui doit enfin mettre le terme à tous vos iours.

Appareil funebre.

Pauure Peuple! de quel costé que tu te tournes, tu n'auras plus que de tristes inquietudes, tu seras le rebut & l'opprobre des Peuples, tu seruiras de fable & de risée à toutes les Nations, tu seras affligé de famine, de guerre, & de peste, tous tes chappeaux de fleurs seront changez en des bouquets d'épines, tes plus belles Prouinces ne seront desormais que des campagnes desolées & des affreuses solitudes, & enfin tous tes Princes seront conduits en Babylone auec tous leurs

Les dernieres periodes de la Iudée.

Fleaux de la Iudée.

ſuiets, & ils ſeront contraints de ſoûpirer dans cét exil durant ſoixante & dix années.

In diebus eius aſcendit Nabuchodonoſor Rex Babylonis, & factus eſt ei Ioachim ſeruus tribus annis, & rurſum rebellauit contra eum. 4. Reg. 24. v. 1.

Ce fut la quatriéme du regne de Ioakim Roy de Iuda, que ces deſaſtres fondirent tout à coup deſſus tout ce Royaume, ce qui aduint à cauſe du refus que ce Roy fit à Nabuchodonoſor de luy continuer le tribut qu'il luy auoit deſia payé l'eſpace de trois ans, à quoy il ſemble qu'il fut émû premierement par le debat que les Chaldeans auoient pour lors auec le Roy d'Egypte, auquel il croioit neantmoins eſtre plus obligé de témoigner de l'affection, & de preſter ſecours, puiſque c'eſtoit par ſa ſeule faueur, qu'il auoit pris le ſceptre & la couronne de Iudée.

Secondement, ce qui porta encore ce pauure Prince à rompre ſon traité, fut la creance où il eſtoit, que les Chaldeans alloient par ce moien occuper leurs armées contre les Egiptiens, & détourner au moins vne partie de leurs trouppes, qui luy étoient ſi ennemies, & qui faiſoient tant de rauages deſſus tout ſon païs.

In tempore illo aſcenderunt ſerui Nabuchodonoſor Regis Babylonis in Ieruſalem, & circundata eſt vrbs munitionibus. 4. Reg. 24. v. 10.

Mais nonobſtant toutes ces eſperances & ces motifs qui luy ſembloient eſtre ſi bien fondez. Voila le Roy d'Egipte, lequel pert la bataille contre le Roy de Babylone, & qui ſuiuant le cours de ſes victoires iuſques dedans Hieruſalem, ſe rend bien toſt le Maiſtre de cette ville deſaſtreuſe, & fait mourir ſon Roy d'vne mort ſi honteuſe, qu'il n'eut pas meſme, apres vn ſort

ſi miſerable, vn autre monument que celuy que l'on donne au plus ſtupide de tous les animaux. Bien loin du traittement illuſtre & honorable que receut Ioſias apres ſa mort, lors que tous les cœurs de ſon Peuple luy ſeruoient de tombeaux, & qu'on n'oioit parmy toutes les ruës que des cris & des chants pitoiables, qui déploroient la perte de ce Roy, lequel auoit touſiours paſſé pour le Pere commun de la Iudée: car au contraire apres la mort de ce ſien ſucceſſeur, toutes les bouches & tous les cœurs étoient dans le ſilence: ce qu'on peut voir dans Ieremie, lors qu'il s'en va criant; *O vous mal-heureux habitans de Iuda & de Hieruſalem, qui auez fait vn dueïl public, & des lamentations anniuerſaires apres le decez de Ioſias, ne pleurez plus ce Prince: mais fondez-vous en larmes ſur la perte de ſes enfans: plorez deſſus l'exil de Ioachas, lequel eſt en Egypte, plorez deſſus la ruïne de Ioacim, qui ne doit pas auoir vn monument comme les autres Roys, mais qui ſera ietté hors de Hieruſalem, comme vne beſte qu'on abandonne à la voirie: plorez encore ſur le fils de ce Prince, lequel luy ſucceda à la couronne, & qui ayant porté preſque le méme nom que ſon pere, n'eut pas vn ſort bien different de luy.*

Sepultura aſini ſepelietur. Hier. c. 22.

Tombeaux viuans.

Non plangent eum, non concrepabunt ei: Væ Domine, & væ inclite. Sepultura aſini ſepelietur, putrefactus & proiectus extra portas Hieruſalem, Ier. c. 22. v. 18.

L'effet de ces menaces parut quand Nabuchodonosor craignant qu'il ne vint à venger le mauuais traittement qu'auoit receu son pere, le démit de son thrône, & l'enuoia captif en Babylone auec sa mere & tous les Princes de sa Cour, lesquels furent suiuis d'vn si grand nombre de personnes, qu'il s'en trouua iusqu'à dix mille dessous le ioug de cette triste & cruelle captiuité, qui ne laissa dedans Hierusalem que l'image d'vne desolation publique, & vne vaste solitude, où l'on ne voioit plus que quelques pauures corps tous déchirez, & qui couuerts de cendre & de cilices, donnoient de la pitié & de l'horreur à ceux qui les voioient, & cependant comme le Roy de Babylone, ne pouuoit pas se tenir à l'écart de la ville de Tyr qu'il assiegeoit, tandis que nos captifs alloient en leur exil, ce Prince impitoiable mit dans Hierusalem Mathanias, oncle de Ioachim, à la place de son neueu, & il luy imposa le nom de Sedecias, apres auoir receu serment de sa fidelité, & exigé de luy plusieurs deuoirs, qui l'obligeoient plustost à prendre la qualité d'vn des suiets du Roy de Babylone, que d'vn Roy de Iuda.

Et transtulit omnem Ierusalem & omnes fortes exercitus decem millia captiuorum, nihilque relictum est, exceptis pauperibus terræ. Transtulit quoque Ioachin in Babylonem, & matrem & vxores Regis, & eunuchos eius. 4. Reg 24. v. 14. & 15.

Estat pitoiable de la Iudée.

Où neantmoins il semble qu'il se deuoit plûtost resoudre, que d'engager sa femme, ses enfans, ses suiets, son Royaume, & sa propre personne aux dernieres extremitez, qui luy auoient long-temps auparauant esté predites par le Prophete Ieremie.

Mais comme d'ordinaire il arriue qu'en s'éloignant d'vn precipice, on tombe dans vn autre, & qu'en voulant fuir vn desastre, on attire sur soy de nouuelles calamitez, dont par apres on ne peut pas se deliurer. La Iustice de Dieu, qui auoit si souuent menacé la Maison de Iuda, & qui tonnoit actuellement dessus Hierusalem, fit à la fin creuer les nuës du costé de Chaldée, & Sedecias ne se fut pas si tost deliberé de secoüer le joug de Babylone, qu'à mesme temps Nabuchodonosor fondit dessus ses terres, & r'enferma Hierusalem iusques à tant que Pharaon le contraignit de retirer ses troupes, & de leuer le siege, ce que voiant les Princes de Iuda, & se persuadant que cét orage estoit desia finy, & qu'ils pouuoient reprendre auec plus d'asseurance l'ancien commerce de leurs iniquitez, ils changerent la liberté de leurs suiets en vn triste esclauage, & violerent tous les sermens qu'ils leurs auoient donné de les tenir pour affranchis.

Effroiable tempeste dessus Hierusalem.

Serment cruellement violé.

Ce qui fut cause que Dieu enfin trop souuent irrité contre ce Peuple prononça sa derniere sentence, & luy fit dire publiquement, qu'il s'en alloit le faire tous passer par le fil de l'épée, & finir miserablement dans les langueurs de la famine, ou dans les rigueurs de la peste, qui sont les châtimens plus ordinaires, dont il se sert pour punir les pechez des Monarques & des Royaumes.

Châtimens exemplaires.

Ce fut aussi pour lors que Ieremie fut mis dans vn cachot obscur & tenebreux, où dans des cruautez mille fois plus fascheuses que la mort, il fut tenu emprisonné l'espace de trois mois, apres lesquels le Roy l'en fit sortir sur le commencement du second siege que Nabuchodonosor vint mettre deuant Hierusalem, où toutes les fureurs de la guerre se trouuerent si opiniatres, que si l'on veut auoir vne parfaitte image de tous les maux que peut faire cette inhumaine dedans le monde, on n'a qu'à faire peindre Hierusalem auec le sang qui sortit de ses veines, depuis le dixiéme iour du dixiéme mois de la neufiesme année du regne de Sedecias, que Nabuchodonosor la tint inuestie, iusqu'au cinquiéme iour du quatriéme mois de l'onziéme année du mesme Sedecias, qui fut contraint de s'enfuir, ne voiant plus dans cette Reine des Citez qu'vn theatre sanglant de toute sorte de massacres, qu'vne cauerne d'Antropophages, où les peres, les meres, les enfans s'entremangeoient les vns les autres; qu'vne effroiable solitude où l'on ne rencontroit que les ombres lugubres d'vn funeste veuuage; & qu'vn horrible cimetiere, où les tables, les licts, les cabinets, les salles, & le Temple auec tous ses Autels estoient changez en autant de sepulchres.

Fuiez donc pauure Prince, fuiez la fureur d'vne armée, qui soûpire il y a tant de temps

Langueurs mortelles.

Tableau de la Iudée.

Factum est autem anno nono regni eius, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchodonosor Rex Babylonis, ipse & omnis exercitus eius, in Ierusalem, & circundederunt eam: & extruxerunt in circuitu eius munitiones. Et clausa est ciuitas atque vallata, vsque ad vndecimum annum Regis Sedeciæ, nona die mensis: præualuitque fames in ciuitate 4. Reg. 25. v. 1. & 2.

Changemẽt effroyable.

apres voſtre ruine; fuiez l'indignation d'vn ennemy vainqueur, que vous auez contraint à vous traiter ſi rigoureuſement, apres vos promeſſes violées, & le ſerment public, où vous auiez iuré de conſeruer touſiours ſon amitié.

Fuiez enfin vne inhumaine, qui n'épargne perſonne, & qui n'eſt pas moins inciuile pour la perſonne des Monarques, que pour celle de leurs ſuiets, que ſi parauanture ces grottes ſouterraines, que les Hebreux ont rencontré depuis Hieruſalem iuſques à Hierico, & qu'ils diſent auoir ſeruy, pour vous donner paſſage iuſque dedans cette vallée ne ſe trouuent que dans leurs fables & dans leurs réueries: fuiez à la faueur des ombres, tandis que la nuict tient ſes voiles tendus deſſus Hieruſalem, échappez-vous auec tous vos enfans & les Princes de voſtre Cour. *Rabini.*

Mais où veut-on que fuie vn criminel que Dieu va pourſuiuant? y a-t'il des tenebres aſſez épaiſſes, des nuits aſſez obſcures, & des grottes aſſez profondes pour éuiter les yeux de ce Soleil, qui penetre iuſqu'au ſein de la terre, & lance ſes traits & ſes lumieres iuſqu'au fonds des enfers? **Regards inéuitables.**

En verité Dauid ſentant ces regards inuiſibles, qui penetroient iuſqu'au fond de ſon ame, & qui apres l'adultere de Bethſabée & le meurtre d'Vrie le tenoient dans les chaiſnes d'vne captiuité inéuitable auoit raiſon de dire, qu'il ne voioit plus de retraitte, ny dans les Cieux, ny dedans l'air,

ny sur la terre, ny sur la mer, & beaucoup moins sous ces brasiers tousiours ardens & ensouffrez, où la Iustice a étably son thrône, puisque par tout il rencontroit ce Iuge & ce témoin irreprochable, qui l'arrestoit au milieu de sa course, & qui apres mille terreurs ne luy donnoit quasi point d'autre asile qu'vn triste desespoir.

Iustice irreprochable.

C'est donc en vain que Sedecias s'enfuit auec tous ses enfans & le reste de ses soldats, c'est en vain qu'il se sert de la nuict pour s'échapper hors de Hierusalem, & que passant par la voye des iardins du palais & par la porte des deux murs, il prend le chemin du desert, où il pense qu'il pourra pour le moins éuiter les premieres fureurs du Roy de Babylone, Non non Dieu est trop iuste pour laisser les débauches, les sacrileges, les cruautez, & les ingratitudes de ce Prince perfide & déloial, sans le supplice que meritent des crimes si enormes, & àmesme que Neregel auec les Chefs de Babylone portent dedans Hierusalem les flambeaux homicides qui la vont mettre en cendre, voila l'armée des Chaldeans, qui poursuiuant ce fugitif, l'arreste dans les pleines de Hierico d'où on le mene en Reblatha sur les terres d'Emath à Nabuchodonosor, lequel iettant d'abord sur luy quelques œillades pleines d'indignation & de dédain, luy reprocha son infidelité, & puis le condamna par vn Arrest public d'estre le témoin oculaire du massacre

Omnes viri bellatores nocte fugerunt, per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum regis, fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campestra solitudinis. 4 Reg. 25. v. 4.

Et persecutus est exercitus Chaldæorum Regem, comprehenditque eum in planitie Hierico. 4 Reg 25. v. 5. Apprehensum que Regem duxerunt ad Regem Babylonis in Reblatha, &c. 4. Reg. 25. v. 6.

massacre de ses enfans, lesquels estans conduits en sa presence furent tous immolez à la fureur de ce tyran, où l'on se peut facilement imaginer les sentimens de Sedecias à la veuë de ce spectacle, qui ne pouuoit que le blesser par les playes de ses enfans, & luy oster la vie autant de fois que l'on donnoit la mort à des pauures victimes.

Filios autem Sedeciæ occidit coram eo & oculos eius effodit, vinxitque eum catenis & adduxit in Babylonem. Ier. c. 13. v. 7.

La mort des enfans de Sedecias.

Nature, amour, pieté, il faut auoir fait vne épreuue de ces tendresses paternelles, de ces rigueurs douces & violentes, & de ces sentimens, qui sont mesme communs aux bestes moins sensibles, pour comprendre iusqu'à quel point passa le supplice de Sedecias, lors que voyant l'épée d'vn bourreau qui déchiroit le corps de ses enfans, sa plus grande tristesse estoit de ne pouuoir parer à chaque coup, & donner sa vie pour les deliurer de la mort.

Rigueurs douces & violentes.

He pour le moins si la veuë d'vn acte si tragique luy eut esté rauie, & si ces deux soleils, qui font par leurs lumieres & par leurs défaillances vne image sensible ou de la vie ou de la mort fussent plustost tombez dedans l'Eclipse, où ils furent bien tost apres iettez, lors que le Roy de Babylone luy fit creuer les yeux; ce pere malheureux n'eut pas presque senti dans son supplice que ses desastres particuliers, au lieu qu'il luy fallut subir les mesmes peines que souffrirent tous ses enfans.

Qui lucis vsu vitam distinguunt à morte. Plin. lib. 11. c. 37.

Sedecias aueuglé.

BBBbb

Πολλῶν θανάτων εἴσοδος. Gregor. Nyssen. orat 5. de orat. p. 757.

Ou s'il est vray, comme l'a remarqué S. Gregoire de Nisse, que bien souuent nos yeux font passage à la mort, ceux de ce Roy furent les portes infortunées, par où celles de tous ses fils trouuerent vne entrée si pitoiable & si funeste, que pour exprimer sa douleur, au lieu de luy donner vn voile, comme autrefois vn peintre fit à vn Roy presque desesperé sur la mort de sa fille, il suffit de le voir le corps chargé de chaisnes, le visage couuert de sang, & les deux yeux hors de la teste, qu'on le conduit en Babylone, suiuy de tous les Princes & Seigneurs de sa Cour, tandis que sa chere Hierusalem va estre abandonnée à la mercy de tous ses ennemis.

Pompe funebre de Sedecias.

Conclusion.

Arrestez donc mon cher Lecteur à la veuë de cette ville desolée, iettez quelques soûpirs pour détourner le reste de l'orage, dont elle est menacée, & si mes pleurs n'ont pû éteindre ces brasiers & ces flames qui la consument, iettez au moins quelques larmes dessus ses cendres, & ne refusez pas vn si iuste tribut aux reliques de tant de Princes.

De moy, outre les sentimens particuliers que la pieté & la nature m'ont inspiré dés ma naissance, ayant depuis plus de vint ans eu le bonheur d'estre éleué dans vne

Compagnie, qui apres les deuoirs qu'on rend à Dieu, n'en croit point de plus saints ny de plus importans que ceux qu'on doit aux Princes, ie me sens obligé de passer iusques dans la Chaldée, pour y rompre s'il m'est possible les chaisnes de deux Roys, qui y sont en exil, & puis m'en reuenant sur les montagnes de Sion auec ces illustres captifs, ie me promets qu'ils quitteront ce triste & majestueux silence, qu'ils gardent maintenant sur les fleuues de Babylone, en des chants de victoires, & des humbles reconnoissances au grand Dieu des batailles, qui seul peut briser tous les fers de leur captiuité.

Cependant ie vous prie, mon cher Lecteur, en attendant la suitte de cét ouurage, de n'estre pas moins fauorable à ce troisiéme Tome que vous l'auez esté aux precedens, & au reste, si par mal-heur il s'y estoit glissé le moindre sentiment contre ceux de l'Eglise, ie proteste publiquement quie ie suis prest de l'effacer auec mon propre sang, & de mourir plustost que d'enfraindre des loix qu'on ne peut violer sans sacrilege & sans impieté.

FIN.



S

T

V

Z

FIN.